

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

**Approche sociolinguistique de la production
terminologique au Québec.
Application du modèle glottopolitique**

par

Sophie Ballarin

Département de linguistique et de traduction

Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiæ Doctor (Ph. D.)
en traduction

© Ballarin, 2009



Université de Montréal

Faculté des arts et des sciences

Cette thèse intitulée :

Approche sociolinguistique de la production terminologique au Québec.

Application du modèle glottopolitique

présentée par :

Ballarin Sophie

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Georges L. Bastin, Département de linguistique et de traduction

(Université de Montréal)

Président-rapporteur

Monique C. Cormier, Département de linguistique et de traduction

(Université de Montréal)

Directrice de recherche

François Gaudin, Département des sciences du langage et de la communication

(Université de Rouen)

Co-directeur

Jean Pruvost, Directeur du laboratoire LDI-Cergy, CNRS
(Université de Cergy-Pontoise)
Examineur externe

Patrick Drouin, Département de linguistique et de traduction
(Université de Montréal)
Membre du jury

Marcel Fournier, Département de sociologie
(Université de Montréal)
Représentant du doyen de la FES

Loïc Depecker, École doctorale « langage et langues »
(Université de Paris 3-Sorbonne Nouvelle)
Membre du jury

Thèse acceptée le 03 avril 2009

Sommaire

Dans le cadre de cette thèse, nous avons utilisé un modèle glottopolitique pour l'analyse de l'activité terminologique au Québec. Celui-ci nous a permis, d'une part, de mettre en évidence les actions de gestion de la langue où intervient la société, que nous avons désigné sous le terme de *facteurs glottopolitiques*, et d'autre part, d'analyser les principales orientations en matière de production terminologique, de 1961 à 2002.

Notre objectif principal vise à mieux comprendre le contexte de production terminologique au Québec au cours des quarante années d'activité terminolinguistique. Pour appréhender ce contexte de production, nous avons proposé six périodes caractérisant la production terminologique au Québec. À l'intérieur de ces six périodes, qui s'échelonnent de 1961 (création de l'Office de la langue française) à 2002 (création du nouvel Office québécois de la langue française), nous avons étudié le discours éditorial contenu dans les publications terminologiques de deux secteurs de l'activité humaine : l'automobile et l'alimentation.

Pour cette étude, nous avons créé une grille d'observation visant à analyser le discours éditorial contenu dans les publications terminologiques des deux secteurs, que nous avons complétée par des enquêtes socioterminologiques. L'utilisation d'un modèle glottopolitique pour caractériser la production terminologique est pour nous un outil sociolinguistique intéressant, qui met en relief l'impact de la société sur le développement terminologique.

Mots clés : terminologie, socioterminologie, modèle glottopolitique, aménagement terminologique

Abstract

In the present thesis, we have used a glottopolitical model to analyze terminological activity in Quebec. This model has enabled us, on the one hand, to highlight the language management actions in which society participates, which we have named glottopolitical factors and, on the other hand, to analyze the main orientations of terminological production from 1961 to 2002.

We aim to gain a better understanding of the context of terminological production in Quebec during forty years of terminolinguistic activity. To capture this context of production, we have identified six periods characterizing terminological production in Quebec. Within these six periods, going from 1961 (date of the creation of the Office de la langue française) to 2002 (date of the creation of the new Office québécois de la langue française), we have studied the editorial discourse in the terminological publications of two sectors of human activity: automobile and food industries. For this study, we have designed an observation tool in order to analyze the editorial discourse in the terminological publications of the two sectors and we have completed our analysis by means of socioterminological questionnaires.

The use of a glottopolitical model to characterize terminological production is for us an interesting sociolinguistical tool which underlines the impact of society on terminological development.

Key words : terminology, socioterminology, glottopolitical model, terminology planning

Remerciements

Pour m'avoir soutenue tout au long de cette recherche, je souhaite remercier ma directrice et mon directeur de recherche, sans qui ce projet de co-tutelle n'aurait pas été possible.

J'exprime donc ma profonde reconnaissance à Monique C. Cormier, ma directrice de recherche à l'Université de Montréal, pour avoir guidé mes premiers pas au Département de linguistique et de traduction et permis de découvrir la terminologie dans le contexte québécois.

Je remercie tout aussi chaleureusement mon directeur de recherche à l'Université de Rouen, François Gaudin, de s'être toujours montré passionné par ce projet et d'avoir partagé très généreusement son temps et son intérêt pour la socioterminologie.

Je suis également très reconnaissante à l'Université de Montréal et à l'Université de Rouen du soutien financier offert pour mener à terme un tel projet.

J'exprime ma gratitude à Richard Patry, ancien directeur du Département de linguistique et de traduction, pour avoir favorisé une telle collaboration et pour qui ce projet de co-tutelle entre le Québec et la France était d'une grande importance.

Je n'oublie pas, non plus, tous ceux et celles qui ont facilité mes travaux de recherche, Pierre Bouchard, Diane Boucher, Jean-Claude Corbeil, Clément Croteau et Chantal Robinson, ainsi que tous les terminologues de l'Office qui ont bien voulu répondre à mes questions. Un grand merci également à Catherine Briand, Lise Français et Magali Houlier qui ont participé à la relecture de la thèse.

Enfin, sur le plan personnel, qu'il me soit permis d'exprimer ici toute ma reconnaissance à mon conjoint Stéphane Farré, sans qui ce travail n'aurait jamais pu aboutir et qui fut, sans contredit, le plus assidu de mes lecteurs.

« Pour comprendre comment on peut agir volontairement sur la langue, il faut savoir quels sont les conditions et les processus du changement " spontané " : c'est-à-dire des modifications linguistiques non provoquées par une politique concertée. Les responsables sont-ils au courant des forces structurales en jeu (dynamique des systèmes) ? Des forces sociolinguistiques en présence (acteur du changement, forces de conservation, parlars et discours de référence symboliquement valorisés ou minorés, etc.) ? »

GUESPIN, Louis, et Jean-Baptiste MARCELLESI. « Pour la Glottopolitique »,
Langages, n° 83, 1986, p. 7-8.

À Stéphane, Camille et Pierre

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| PREMIÈRE PARTIE : | 8 |
| DE LA SOCIOTERMINOLOGIE AU MODÈLE GLOTTOPOLITIQUE POUR L'ANALYSE DE LA PRODUCTION TERMINOLOGIQUE | 8 |
| Chapitre 1. L'émergence de la socioterminologie | 9 |
| 1.1 Le concept de <i>socioterminologie</i> | 9 |
| 1.1.1 Le terme <i>socioterminologie</i> | 9 |
| 1.1.2 Qu'est-ce que la socioterminologie ? | 10 |
| 1.1.3 Concepts clés de la socioterminologie | 12 |
| 1.2 La socioterminologie dans le contexte québécois | 15 |
| 1.2.1 Prémices d'une socioterminologie au Québec | 15 |
| 1.2.2 Description des travaux québécois | 17 |
| 1.2.3 Orientation socioterminologique des travaux québécois | 18 |
| 1.2.4 Reconnaissance de la socioterminologie au Québec | 20 |
| 1.3 La socioterminologie dans le contexte français | 23 |
| 1.3.1 Émergence de la socioterminologie en France | 23 |
| 1.3.2 Description des travaux de l'École de Rouen | 25 |
| 1.4 Conclusion | 30 |
| Chapitre 2. Le modèle glottopolitique | 32 |
| 2.1 La glottopolitique : un concept sociolinguistique | 32 |
| 2.1.1 Travaux préliminaires à la glottopolitique | 32 |
| 2.1.2 Glottopolitique ou politique linguistique ? | 35 |
| 2.1.3 Glottopolitique et aménagement du corpus | 40 |
| 2.2 L'intérêt d'un modèle glottopolitique | 43 |
| 2.2.1 Le modèle glottopolitique | 43 |
| 2.2.2 Notre modèle glottopolitique | 47 |
| 2.3 Application du modèle glottopolitique à la production terminologique | 49 |
| 2.3.1 Le modèle glottopolitique | 51 |
| 2.3.2 Difficultés méthodologiques | 60 |
| 2.4 L'enquête socioterminologique | 60 |

| | | |
|------------|---|------------|
| 2.4.1 | Présentation du questionnaire | 61 |
| 2.4.2 | Le corpus d'enquêtes | 63 |
| 2.5 | Conclusion | 65 |
| | DEUXIÈME PARTIE : TERMES, HISTOIRE ET SOCIÉTÉ | 67 |
| | Chapitre 3. La genèse de la terminologie au Québec | 68 |
| 3.1 | Les pionniers de la terminologie | 68 |
| 3.1.1 | Rôle du <i>Bulletin du parler français au Canada</i> | 73 |
| 3.1.2 | Quelques travaux précurseurs | 74 |
| 3.2 | Le « réveil terminologique » au Québec | 81 |
| 3.2.1 | Contexte sociolinguistique : de la Révolution tranquille à la « révolution linguistique » | 82 |
| 3.2.2 | Contexte sociopolitique : l'époque des grandes commissions | 88 |
| 3.2.3 | Dimensions socioéconomiques et socioculturelles | 97 |
| 3.2.4 | Le « réveil » de l'activité terminologique au Québec | 104 |
| 3.3 | La structuration de la terminologie : vers la reconnaissance d'une discipline | 117 |
| 3.3.1 | Colloques des années 1970 : lieu de théorisation de la terminologie | 117 |
| 3.3.2 | Contribution de l'Office de la langue française à la réflexion théorique et méthodologique de la terminologie | 127 |
| 3.3.3 | Reconnaissance d'une profession | 147 |
| 3.4 | Conclusion | 158 |
| | Chapitre 4. Les fondements de la terminologie au Québec | 161 |
| 4.1 | La francisation : un préalable au développement terminologique | 161 |
| 4.2 | L'impact des trois premières lois linguistiques sur la terminologie | 168 |
| 4.2.1 | Loi instituant le ministère des Affaires culturelles | 168 |
| 4.2.2 | Loi 63 ou Loi pour promouvoir la langue française au Québec | 169 |
| 4.2.3 | Loi 22 ou <i>Loi sur la langue officielle</i> | 172 |
| 4.2.4 | Loi 101 ou Charte de la langue française | 178 |
| 4.3 | L'aménagement terminologique au Québec | 183 |
| 4.3.1 | Apparition du concept de l'aménagement linguistique | 184 |
| 4.3.2 | Aménagement linguistique au Québec | 186 |
| 4.3.3 | Aménagement terminologique au Québec | 188 |

| | |
|--|------------|
| 4.3.4 Aménagement terminologique à l'Office de la langue française | 195 |
| 4.4 Conclusion | 281 |
| TROISIÈME PARTIE : | 284 |
| ANALYSE DE LA PRODUCTION TERMINOLOGIQUE DE L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE : ÉTUDE DE DEUX SECTEURS | 284 |
| Chapitre 5. La production terminologique dans le secteur de l'automobile | 285 |
| 5.1 Les origines de la terminologie automobile au Québec | 285 |
| 5.1.1 La terminologie française dans le secteur automobile | 285 |
| 5.1.2 Premiers travaux de description de la terminologie automobile | 287 |
| 5.2 La mise en œuvre du chantier de l'automobile à l'OLF | 289 |
| 5.2.1 Période 1 (1961-1969) : premières interventions de l'Office | 289 |
| 5.2.2 Période 2 (1969-1974) : ouverture du premier chantier | 290 |
| 5.2.3 Périodes 3 et 4 (de 1974 à 1989) : mise en œuvre du chantier | 292 |
| 5.2.4 Période 5 (1989-1996) : modernisation et harmonisation | 298 |
| 5.2.5 Période 6 (1996-2001) : impact de l'approche systémique | 301 |
| 5.3 Le discours de présentation du secteur automobile | 302 |
| 5.4 La description des facteurs glottopolitiques du secteur de l'automobile | 311 |
| 5.4.1 Description des principaux facteurs du secteur | 311 |
| 5.4.2 Analyse de la période 2 | 314 |
| 5.4.3 Analyse de la période 3 | 317 |
| 5.4.4 Analyse de la période 4 | 319 |
| 5.4.5 Analyse de la période 5 | 323 |
| 5.4.6 Analyse de la période 6 | 327 |
| 5.5 Les enquêtes socioterminologiques du secteur automobile | 332 |
| 5.5.1 Contexte de publication | 332 |
| 5.5.2 Méthodologie suivie | 333 |
| 5.5.3 Diffusion terminologique | 334 |
| 5.6 Conclusion | 335 |
| Chapitre 6. La production terminologique dans le secteur de l'alimentation | 338 |
| 6.1 Les premières études relatives au secteur de l'alimentation | 338 |
| 6.2 La mise en œuvre du chantier de l'alimentation à l'OLF | 340 |

| | |
|--|------------|
| 6.2.1 Période 1 (1961-1969) : émergence du chantier de l'alimentation | 340 |
| 6.2.2 Période 2 (1969-1974) : morcellement terminologique | 346 |
| 6.2.3 Période 3 (1974-1977) : francisation de l'industrie alimentaire | 352 |
| 6.2.4 Période 4 (1977-1989) : ententes et résistance terminologique | 357 |
| 6.2.5 Période 5 (1989-1996) : implantation et marketing terminologique | 367 |
| 6.3 Le discours de présentation du secteur de l'alimentation | 377 |
| 6.4 La description des facteurs glottopolitiques du secteur de l'alimentation | 396 |
| 6.4.1 Analyse de la période 1 | 400 |
| 6.4.2 Analyse de la période 2 | 403 |
| 6.4.3 Analyse de la période 3 | 406 |
| 6.4.4 Analyse de la période 4 | 409 |
| 6.4.5 Analyse de la période 5 | 414 |
| 6.5 Les enquêtes socioterminologiques du secteur de l'alimentation | 418 |
| 6.5.1 Contexte de production des publications | 418 |
| 6.5.2 Méthodologie | 423 |
| 6.5.3 Diffusion terminologique | 427 |
| 6.5.4 Apport des enquêtes socioterminologiques | 429 |
| 6.6 Conclusion | 430 |
| Bibliographie | 438 |
| Annexes | 462 |
| Annexe 1 : Études terminologiques dans <i>Mieux dire</i> | 463 |
| Annexe 2 : Entretien avec le directeur linguistique de l'OLF | 464 |
| Annexe 3 : Colloques internationaux des années 1970 | 495 |
| Annexe 4 : Colloques des années 1980 | 502 |
| Annexe 5 : Termes de l'automobilisme (1916) | 512 |
| Annexe 6 : Vocabulaire de l'automobile (1931) | 513 |
| Annexe 7 : Termes de l'industrie laitière (1931) | 514 |
| Annexe 8 : Illustrations de l'industrie laitière (1931) | 515 |
| Annexe 9 : <i>L'automobile - Vocabulaire anglais-français</i> (1963) | 516 |
| Annexe 10 : <i>Vocabulaire anglais-français de l'alimentation</i> (1968) | 517 |
| Annexe 11 : Outil d'implantation terminologique (1971) | 518 |

| | |
|--|------------|
| Annexe 12 : Projet de publication d'un lexique (1985) | 519 |
| Annexe 13 : Questionnaires de l'automobile | 520 |
| Annexe 14 : Questionnaires de l'alimentation | 523 |

Liste des tableaux

| | |
|--|-----|
| Tableau 1 : Caractéristiques des concepts de la socioterminologie | 13 |
| Tableau 2 : Grille d'observation | 52 |
| Tableau 3 : Application de la grille d'observation..... | 54 |
| Tableau 4 : Principes méthodologiques dans l'étude thématique de J.-É. Prince..... | 71 |
| Tableau 5 : Illustration de quelques travaux terminologiques de l'abbé V.-P. Jutras..... | 75 |
| Tableau 6 : Quelques définitions proposées par l'abbé V.-P. Jutras..... | 77 |
| Tableau 7 : La Commission Parent (1961-1964) | 90 |
| Tableau 8 : La Commission Laurendeau-Dunton (1963-1968) | 91 |
| Tableau 9 : La Commission Gendron (1968-1972) | 94 |
| Tableau 10 : Quelques exemples de l'activité terminologique dans le secteur privé | 114 |
| Tableau 11 : Premiers principes méthodologiques | 125 |
| Tableau 12 : Rôles et tâches de l'Office de la langue française en vertu de la loi 63..... | 171 |
| Tableau 13 : Évolution de l'Office de la langue française..... | 177 |
| Tableau 14 : Les six fonctions de l'aménagement terminologique selon Auger (1986) | 193 |
| Tableau 15 : Modèle sous-jacent à la stratégie des nœuds..... | 220 |
| Tableau 16 : Partage des tâches à la Régie de la langue française..... | 232 |
| Tableau 17 : Réduction des effectifs à l'OLF au cours de la période 6..... | 274 |
| Tableau 18 : Construction du corpus des publications du secteur de l'automobile..... | 303 |
| Tableau 19 : Caractéristiques de la production terminologique | 359 |
| Tableau 20 : Contenu des demandes de publication pour trois lexiques | 370 |
| Tableau 21 : Construction du corpus des publications du secteur de l'alimentation | 377 |

Liste des figures

| | |
|--|-----|
| Figure 1. Glottopolitique et politique linguistique..... | 36 |
| Figure 2. Modèle glottopolitique de F. Gaudin..... | 44 |
| Figure 3. Organigramme de la Régie de la langue française | 176 |
| Figure 4. Moyens d'action de l'Office de la langue française (1961-1969)..... | 205 |
| Figure 5. Organigramme de l'Office de la langue française en 1978..... | 241 |
| Figure 6. Dimensions du secteur automobile (1973 à 2001) | 312 |
| Figure 7. Facteurs glottopolitiques du secteur automobile (1973 à 2001)..... | 313 |
| Figure 8. Dimensions du secteur automobile - P2 (1969-1974) | 315 |
| Figure 9. Facteurs glottopolitiques du secteur automobile - P2 (1969-1974)..... | 316 |
| Figure 10. Dimensions du secteur automobile - P3 (1974-1977) | 317 |
| Figure 11. Facteurs glottopolitiques du secteur automobile – P3 (1974-1977)..... | 318 |
| Figure 12. Dimensions du secteur automobile - P4 (1977-1989) | 320 |
| Figure 13. Facteurs glottopolitiques du secteur automobile - P4 (1977-1989)..... | 321 |
| Figure 14. Dimensions du secteur automobile - P5 (1989-1996) | 324 |
| Figure 15. Facteurs glottopolitiques du secteur automobile - P5 (1989-1996)..... | 325 |
| Figure 16. Dimensions du secteur automobile – P6 (1996 -2001)..... | 328 |
| Figure 17. Facteurs glottopolitiques du secteur automobile - P6 (1996-2001)..... | 329 |
| Figure 18. Dimensions du secteur de l'alimentation (1968 à 1992) | 397 |
| Figure 19. Facteurs glottopolitiques du secteur de l'alimentation (1968 à 1992)..... | 398 |
| Figure 20. Dimensions du secteur de l'alimentation – P1 (1961- 1969) | 401 |
| Figure 21. Facteurs glottopolitiques – P1 (1961-1969) | 401 |
| Figure 22. Dimensions du secteur de l'alimentation – P2 (1969-1974) | 403 |
| Figure 23. Facteurs glottopolitiques – P2 (1969-1974) | 405 |
| Figure 24. Dimensions du secteur de l'alimentation – P3 (1974-1977) | 407 |
| Figure 25. Facteurs glottopolitiques – P3 (1974-1977) | 408 |
| Figure 26. Dimensions du secteur de l'alimentation – P4 (1977-1989) | 410 |
| Figure 27. Facteurs glottopolitiques – P4 (1977-1989) | 411 |
| Figure 28. Dimensions du secteur de l'alimentation – P5 (1989-1996) | 414 |
| Figure 29. Facteurs glottopolitiques – P5 (1989-1996) | 415 |

Liste des abréviations

| | |
|-------------|---|
| AFNOR | Association française de normalisation |
| ALCAN | Aluminium Company of Canada |
| ALENA | Accord de libre-échange nord-américain |
| B.R.D.F. | Bureaux régionaux de diffusion du français |
| BPFC | <i>Bulletin du parler français au Canada</i> |
| BTQ | Banque de terminologie du Québec |
| BTUM | Banque de terminologie de l'Université de Montréal |
| CAFI | Comité d'action pour le français dans l'informatique |
| C.C.N.T.V | Comité canadien de normalisation de la terminologie des viandes |
| CGE | Compagnie Générale Électrique du Canada |
| C.I.I.E.P.P | Comité intergouvernemental et interministériel d'étude des produits de la pêche |
| CILF | Conseil international de la langue française |
| CIRAL | Centre international de recherche en aménagement linguistique (dès 1990) Centre interdisciplinaire de recherches sur les activités langagières (depuis 2001) |
| CIRB | Centre international de recherche sur le bilinguisme |
| CLE | Centre de linguistique de l'entreprise |
| CMTC | Comité mixte sur la terminologie au Canada |
| CN | Canadien National |
| CPTIAQ | Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec |
| CSD | Centrale des syndicats démocratiques |
| CSN | Confédération des syndicats nationaux |
| CTIC | Conseil des traducteurs et interprètes du Canada |
| CTTIC | Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada |
| CTOLF | Commission de terminologie de l'Office de la langue française |
| DGPG | Direction générale des publications du Québec |

| | |
|--------------|--|
| DSL | Direction des services linguistiques (de l'Office) |
| FHQ | Francophones hors Québec |
| FTQ | Fédération des travailleurs du Québec |
| GDT | <i>Le Grand dictionnaire terminologique</i> |
| GIRSTERM | Groupe interdisciplinaire de recherche scientifique et appliquée en terminologie |
| GRT | Groupe de Recherche en Terminologie |
| ISO | Organisation internationale de normalisation |
| NVMA | National Vehicle Manufacturers' Association |
| OLF | Office de la langue française |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| OQLF | Office québécois de la langue française |
| OTIAQ | Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec |
| OTTIAQ | Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec |
| PUQ | Coopérative des Pêcheurs Unis du Québec |
| Réaliter | Réseau pan-latin de terminologie |
| RIFAL | Réseau international francophone d'aménagement linguistique |
| RINT | Réseau international de néologie et terminologie |
| Riofil | Réseau international des observatoires francophones des industries de la langue |
| S.R.M.E.O.P. | Service des relations avec le monde de l'enseignement et des ordres professionnels |
| SDT | Service de diffusion par terminal |
| SIMEQ | Service informatique du ministère de l'Éducation du Québec |
| SLF | Services de la langue française (devenus B.R.D.F.) |
| STIC | Société des traducteurs et interprètes du Canada |
| STQ | Société des traducteurs du Québec |
| TIC | Technologies de l'information et de la communication |
| TERMIUM | <i>Dictionnaire terminologique du Bureau de la traduction</i> |

Introduction

L'aménagement linguistique, souvent appelé politique linguistique, n'est pas toujours réservé à des situations de plurilinguisme. Tout État peut être confronté, un jour ou l'autre, à des questions d'aménagement linguistique, mais le traitement accordé à ces questions varie beaucoup selon le contexte de chaque pays : conditions historiques, socio-ethniques, économiques, démographiques, etc. Par ailleurs, nous le savons, la gestion institutionnelle des langues (ou de la langue) peut prendre plusieurs formes. À titre d'exemple, des pays en situation plurilingue peuvent privilégier des actions en faveur de la revalorisation d'une langue dominée ou des actions d'équipement linguistique, s'il s'agit d'une langue qui doit exprimer la modernité, alors que certains pays comme le Canada vont plutôt chercher à porter leur action sur un relatif équilibre entre les deux langues officielles.

Les interventions sur la langue, que ce soit sur le plan du statut ou du code lui-même, ne sont pas toujours couronnées de succès. On a parfois tiré des conclusions hâtives de ces échecs, qui soulignent qu'on ne peut intervenir sur l'évolution naturelle de la langue ou des langues en présence sur un même territoire. Toutefois, la loi 101, adoptée au Québec en 1977, est un exemple d'aménagement linguistique qui contredit de façon flagrante cet argument. En fait, le succès de l'intervention linguistique est intimement lié à l'analyse contextuelle qui la précède. On ne peut intervenir sur la ou les langues sans une connaissance préalable de ce contexte. Aujourd'hui, plus de quarante ans après la mise en place de la loi 101, l'intervention linguistique du Québec a porté ses fruits, même si des ajustements ont été nécessaires au cours des années. Plusieurs États, comme la Catalogne ou la Chine, se sont largement inspirés de la législation linguistique mise en place. Dernièrement, en 2007, s'inspirant de la loi 101, le Nunavut présentait deux projets de loi visant à protéger l'inuktitut sur ce territoire et à imposer son utilisation dans les lieux publics. Finalement, depuis le 18 septembre 2008, la loi sur la protection de la langue inuit est en vigueur, mais des aménagements sont nécessaires pour une application intégrale. Les fonctionnaires ne sont pas formés pour communiquer en inuktitut et encore moins l'écrire. De plus, il y a un énorme travail terminologique à effectuer avant de rendre l'inuktitut apte à rendre compte des réalités bureaucratiques de

l'administration territoriale, comme c'est l'anglais qui agit comme véhicule d'information. Enfin, la pénurie d'enseignants qualifiés et capables d'enseigner en inuktitut est un autre aspect dont il faut tenir compte. Autrement dit, après une analyse contextuelle, il faut prévoir des travaux préparatoires étalés sur plusieurs années avant de rendre l'inuktitut aussi efficace que l'anglais.

Le cas de l'inuktitut est toutefois différent de la situation de la langue française au Québec au moment de la mise en place des premières lois linguistiques. Certes, comme pour l'inuktitut, le statut du français au Québec était en danger et les Québécois réclamaient une intervention gouvernementale pour promouvoir l'usage de leur langue dans toutes les sphères de l'activité humaine. Toutefois, l'équipement linguistique nécessaire pour répondre aux besoins terminologiques liés à la promotion du français était facilité par la disponibilité des termes déjà utilisés en France. Ce travail d'aménagement terminologique a donc nécessité des travaux préparatoires réalisés au sein de l'Office de la langue française¹, organisme mandaté par l'État pour mettre en application la politique linguistique du Québec.

Dans le cadre de la présente thèse, nous avons mis l'accent sur ces travaux préparatoires et nous avons cherché à comprendre quels étaient les facteurs ayant pu contribuer à orienter les travaux de production terminologique. Pour mettre en évidence ces facteurs, nous avons utilisé un modèle glottopolitique. La glottopolitique est un concept issu de la sociolinguistique. Elle se définit comme une discipline qui permet de réfléchir à la pluralité des forces qui influent sur les pratiques langagières (langue, discours, parole) et qui n'agissent pas nécessairement de façon consciente. La question était de savoir si le fait de recourir à un modèle glottopolitique pour analyser la production terminologique au Québec constituait une option intéressante. Était-il utile de se placer dans le cadre d'un modèle glottopolitique pour réfléchir à l'ensemble des actions qui, des microdécisions quotidiennes aux législations linguistiques, sont à l'origine des changements linguistiques ?

¹ Office québécois de la langue française depuis 2002.

Nous avons donc émis l'hypothèse que l'utilisation d'un modèle glottopolitique pour l'analyse de l'activité terminologique au Québec permet :

- d'intégrer un ancrage sociohistorique à l'approche sociolinguistique;
- de saisir les différentes approches de la société québécoise en matière d'aménagement terminologique;
- de mettre en évidence les facteurs glottopolitiques à l'origine de la production terminologique afin de mieux saisir l'action de la société sur la langue.

La raison principale qui justifie le recours à un modèle glottopolitique pour analyser la production terminologique du Québec est liée au contexte québécois d'aménagement linguistique. Depuis quarante ans, de nombreux chantiers terminologiques ont été ouverts : pour l'équipement linguistique (amélioration de la qualité de la langue, normalisation, etc.), pour la francisation des milieux de travail, ou encore pour la modernisation de la langue (création néologique, enrichissement de la langue). Tous ces chantiers constituent un cadre d'observation privilégié pour la mise en évidence de ce que nous avons appelé les facteurs glottopolitiques de l'aménagement terminologique.

Nous allons maintenant présenter les trois parties de cette thèse. La première partie présente le cadre théorique et la méthodologie suivie, la seconde partie correspond à une présentation contextuelle de l'aménagement terminologique et la troisième partie regroupe l'analyse de deux secteurs de l'activité humaine : l'automobile et l'alimentation.

La première partie de cette thèse est consacrée à la socioterminologie et au concept de glottopolitique. Elle présente un cadre théorique franco-québécois dans la mesure où cette thèse s'inscrit dans la problématique de l'aménagement linguistique tel qu'il a été défini au Québec par J.-C. Corbeil et plus particulièrement dans le cadre de l'aménagement terminologique décrit par P. Auger. Du côté de la France, notre approche s'inscrit dans le courant socioterminologique, apparu au début des années 1990. Ce courant, dont l'émergence logique se situe dans l'aménagement linguistique, est attribué à l'École de Rouen mais il s'inspire fortement des travaux québécois. Cette première

partie sera aussi pour nous l'occasion de présenter la socioterminologie et ses concepts clés parmi lesquels figure la glottopolitique. Ce concept rouennais de la sociolinguistique nous a permis de construire un modèle de description de la production terminologique au Québec. Le premier chapitre est consacré à la socioterminologie. Il est question de l'émergence de la socioterminologie dans le cadre des premiers travaux québécois et des travaux poursuivis en France par l'École de Rouen, principale instigatrice de la reconnaissance du concept. Dans le deuxième chapitre, nous abordons le concept de glottopolitique et nous présentons la méthodologie suivie pour analyser la production terminologique au Québec. Il s'agit donc d'explicitier le modèle glottopolitique que nous avons élaboré pour analyser la production terminologique du Québec au cours des quarante années d'activité terminolinguistique, soit de 1961 à 2001. C'est aussi dans le cadre de ce chapitre que nous présentons les principaux objectifs de cette thèse.

La deuxième partie s'intitule « Termes, histoire et société ». Toutefois, il ne s'agit pas de relater l'histoire de la terminologie au Québec, tâche trop importante pour se limiter à deux chapitres, mais d'offrir une perspective historique des travaux de production terminologique. Intégrer une approche diachronique à notre étude était pour nous indissociable de l'approche sociolinguistique. On ne peut comprendre la terminologie en dehors de son histoire et hors de son contexte social. Une analyse documentaire était donc nécessaire pour se pencher sur la genèse et les fondements de la terminologie au Québec. La production terminologique au Québec s'inscrit dans un contexte sociolinguistique et sociohistorique particulier qu'il convient de connaître pour une meilleure compréhension des interventions glottopolitiques passées et futures. Pour cela, nous avons proposé deux chapitres qui visent, en premier lieu, à comprendre les conditions d'émergence de l'activité terminologique et, en second lieu, à dégager les fondements sur lesquels l'aménagement terminologique québécois a pu compter pour acquérir progressivement une reconnaissance internationale. Le troisième chapitre est donc consacré à la genèse de la terminologie au Québec et s'attarde sur le développement de l'activité terminologique jusqu'à la reconnaissance de la terminologie en tant que discipline. Le quatrième chapitre s'intéresse aux fondements de la terminologie au Québec, c'est-à-dire tout ce qui a favorisé son essor dans le contexte québécois : la francisation du milieu de travail, le contexte législatif et la mise en place progressive

d'un aménagement terminologique. Cet aménagement terminologique, confié à l'Office de la langue française, est décrit chronologiquement au cours des six périodes allant de 1961 à 2002.

Nous tenons à préciser les raisons qui justifient l'importance de cette deuxième partie dans la présente thèse. En effet, beaucoup de pages sont consacrées au contexte historique de la terminologie pour trois raisons principales. Tout d'abord, il était primordial, sur le plan personnel, de nous approprier les connaissances historiques nécessaires à la compréhension du contexte de production terminologique au Québec. En effet, nos origines françaises (cette recherche ayant été réalisée dans le cadre d'un programme de cotutelle entre la France et le Québec) ne nous permettaient pas de saisir pleinement l'évolution de la terminologie au Québec. En second lieu, quand nous avons commencé à recueillir des données pour présenter ce contexte historique, aucun ouvrage n'avait encore proposé de synthèse sur l'histoire de la terminologie au Québec, ce n'est que très récemment que Jean Delisle (2008) a publié un livre intitulé *La terminologie au Canada. Histoire d'une profession*. Troisièmement, considérant le fait que la cotutelle vise à instaurer et à développer une coopération scientifique entre les deux pays, il était essentiel de faciliter la compréhension de ces données historiques au lectorat de France.

Dans la troisième et dernière partie, il s'agit d'appliquer le modèle glottopolitique et de procéder à l'analyse de la production terminologique. Deux chapitres, organisés de façon semblable, sont consacrés à cette analyse. Le cinquième chapitre propose une analyse du secteur automobile tandis que le sixième chapitre traite du secteur de l'alimentation. Chaque chapitre débute par les premières études terminologiques consacrées au secteur qui sont suivies par la présentation de la mise en œuvre du chantier terminologique. Cette présentation nous permet de mieux caractériser l'activité terminologique de chaque secteur au cours des six périodes préalablement décrites. Elle permet également de souligner le contexte spécifique de chaque secteur. Par la suite, un tableau regroupe le discours codé (application de la grille d'observation) de toutes les publications terminologiques classées par ordre chronologique. Pour mettre en évidence les facteurs glottopolitiques, l'analyse s'appuie sur l'étude de graphiques correspondant aux données prélevées dans le tableau du discours codé. C'est donc à partir de ces

graphiques que notre analyse décrit les principaux facteurs glottopolitiques de la production terminologique au Québec. Chaque secteur est d'abord décrit par un diagramme circulaire présentant ses caractéristiques principales, soit l'ensemble des différentes dimensions (politiques, économiques, etc.). Il est suivi d'un diagramme en bâtons qui met en évidence les facteurs glottopolitiques présents au cours des six périodes. Après cette vue d'ensemble du secteur, nous procédons à une description des dimensions et des facteurs glottopolitiques par périodes afin de mieux rendre compte des interventions glottopolitiques liées à un contexte de production spécifique.

En guise de conclusion, nous soulignons l'apport du modèle glottopolitique dans le champ de l'aménagement linguistique et énumérons quelques questions ouvertes dont nous pensons qu'elles constituent des voies de recherche à explorer.

Enfin, nous donnons en annexe différents documents et témoignages permettant d'illustrer nos propos : entretien avec le premier directeur linguistique de l'Office, liste des principaux colloques de terminologie y compris quelques colloques étrangers auxquels l'Office a participé, premières études terminologiques, présentation de quelques vocabulaires des secteurs étudiés ainsi que l'ensemble des enquêtes socioterminologiques ayant permis de compléter notre analyse.

PREMIÈRE PARTIE :

**DE LA SOCIOTERMINOLOGIE AU MODÈLE
GLOTTOPOLITIQUE POUR L'ANALYSE DE LA
PRODUCTION TERMINOLOGIQUE**

Chapitre 1. L'émergence de la socioterminologie

1.1 Le concept de *socioterminologie*

1.1.1 Le terme *socioterminologie*

L'attestation la plus ancienne connue du terme *socioterminologie* remonte au début des années 1980. F. Gaudin (2003, p. 12) qui, aux côtés de L. Guespin et Y. Gambier, a participé activement à la construction du concept dans le cadre des travaux de l'École de Rouen, considère que les trois premières personnes ayant utilisé le terme *socioterminologie* de façon ponctuelle sont respectivement J.-C. Boulanger, P. Lerat et M. Slodzian. À cette époque, le terme précède le concept dont le contenu commence à se construire, et ce de façon programmatique, à partir de 1986. En effet, dans le cadre du colloque sur la fertilisation des langues romanes organisé en 1986 à Paris, Y. Gambier propose une communication qui constituera un point de départ pour la socioterminologie. Intitulée « Problèmes terminologiques des pluies acides : pour une socio-terminologie » (Gambier, 1987), cette communication marque le début d'une réflexion socioterminologique.

Il est également intéressant de noter le lien établi entre aménagement linguistique et socioterminologie dans la contribution de J.-C. Boulanger. En effet, c'est en proposant un compte rendu de l'ouvrage portant sur l'aménagement linguistique du Québec de J.-C. Corbeil (1980) que le terme *socioterminologie* apparaît au Québec. Pour J.-C. Boulanger (1980, p. 11), les réflexions et les questions qui se dégagent de ce texte capital « qui fouille et explique en détail les rapports entre les questions de législation linguistique et la science linguistique elle-même » sont d'ordre socioterminologique, comme en témoignent les deux citations suivantes² (Boulanger, 1980, p. 11) :

²² Ces deux extraits correspondent aux deux seules occurrences du terme *socioterminologique* dans le compte rendu de J.-C. Boulanger.

« Les réflexions de l'auteur s'articulent autour du concept "aménagement linguistique" qui suppose des interventions de type linguistique (axées autour de deux pôles primordiaux : la sociolinguistique et la socioterminologie) tout autant que des interventions politiques diverses (des législations, des réglementations portant sur la langue, par exemple). Les solutions concoctées par le Québec pour répondre à chacune de ces questions sociolinguistiques et socioterminologiques font l'objet des développements du chapitre trois de l'ALQ (p. 67 à 96). »

Quelques années plus tard, le 12 avril 1986 plus précisément, G. Rondeau reprend le terme dans le cadre d'une table ronde sur l'enseignement à l'Université Laval à Québec (voir annexe 4). Pour lui, les travaux de l'Office de la langue française sont à l'origine du développement de la socioterminologie au Québec. De plus, dans sa présentation de la table ronde, il précise ce qu'il entend par socioterminologie, comme en témoignent les propos suivants (Boulangier et Reguigui, 1987, p. 11) :

« Principalement à cause du mandat et des travaux de l'Office de la langue française, l'étude de la socioterminologie (ou terminologie dans son environnement humain) s'est développée considérablement au Québec. »

Mais qu'entend-on par *socioterminologie* ? Pourquoi *socioterminologie* plutôt que *terminologie* ? En fait, le terme apparaît dans le contexte d'une prise en compte du social dans les phénomènes langagiers, dans le sillage d'une réflexion sur l'action de la société sur la langue. Ainsi, le préfixe *socio-*, ajouté au terme terminologie, n'est pas anodin. Il annonce une double modification du concept, une approche nouvelle qui intègre à la fois la prise en compte du social³ et le recours à la sociolinguistique.

1.1.2 Qu'est-ce que la socioterminologie ?

À notre connaissance, le premier ouvrage de référence faisant mention de la socioterminologie est le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (Dubois

³ G. Rondeau considère qu'il s'agit de la terminologie dans son environnement humain.

et autres, 1994, p. 436), qui dépasse le cadre restreint de la définition pour présenter, dans un long développement, les visées de la socioterminologie. Cette présentation de la socioterminologie souligne, en premier lieu, l'introduction de la sociolinguistique dans la réflexion terminologique, mentionne quelques concepts clés de la nouvelle approche (sphère d'activité, signe linguistique, situations d'interface⁴), puis insiste sur la nécessité d'une remise en question de la terminologie classique (refus de donner priorité à la notion) :

« La socioterminologie veut prendre en compte les aspects sociolinguistiques de la communication scientifique et technique. [...] La socioterminologie refuse de donner priorité à la notion dans l'étude des vocabulaires spécialisés, s'opposant ainsi à la terminologie majoritaire inspirée d'E. Wüster. [...] La socioterminologie s'intéresse aux pratiques institutionnelles qui visent l'observation, l'enregistrement et la normalisation des pratiques langagières dans les procès technologiques. »

Avant d'aborder les principaux concepts de la socioterminologie, il est intéressant de se pencher sur les spécificités de cette approche. En effet, au-delà des outils conceptuels, la socioterminologie est une approche nouvelle. Elle est née en réaction à la terminologie officielle (menée sous l'égide de l'ISO), qui conçoit la normalisation des termes sur le modèle d'une normalisation technique. La socioterminologie s'intéresse à la circulation des termes et à leur développement incessant : elle est descriptive tout en intégrant une dimension diachronique.

Le livre de F. Gaudin (2003), intitulé *Socioterminologie. Une approche sociolinguistique de la terminologie*, offre des éléments de réponse à ceux qui s'interrogent sur cette nouvelle dénomination. Cet ouvrage définit clairement la socioterminologie comme une nouvelle approche reprenant les acquis de la

⁴ Ces concepts seront repris ultérieurement pour une explication plus détaillée de l'opposition socioterminologie et terminologie classique.

sociolinguistique. Faire de la socioterminologie, c'est en quelque sorte faire une étude sociolinguistique des vocabulaires scientifiques et techniques, être plus ouverts aux phénomènes de variations linguistiques, s'intéresser à la circulation des termes au sein d'une communauté linguistique (ou de plusieurs communautés œuvrant dans un contexte pluridisciplinaire) ou encore intégrer les outils méthodologiques et conceptuels de la sociolinguistique.

Pour résumer cette approche, qui offre de multiples pistes de recherche, nous dirons que la socioterminologie résulte avant tout d'une position épistémologique critique. Elle revendique une remise en question, qui se traduit principalement par les trois aspects suivants :

- une interrogation des présupposés de la discipline appelée terminologie classique;
- une intégration des acquis conceptuels et méthodologiques de la sociolinguistique pour l'étude des termes et des phénomènes langagiers liés à la terminologie;
- une prise en compte de l'aspect social dans l'activité terminologique aussi bien en amont (conception) qu'en aval (diffusion), et ce par une confrontation plus systématique avec le terrain.

Cette prise en compte du social modifie partiellement l'objet d'étude. Si la terminologie s'intéresse aux termes, la socioterminologie privilégie les termes issus de pratiques discursives (lieu d'émergence et de circulation des termes). Dans cette perspective, l'oral des scientifiques et des techniciens acquiert le même statut que l'écrit, et ce pour une approche descriptive plutôt que prescriptive.

1.1.3 Concepts clés de la socioterminologie

Les concepts issus de la socioterminologie émanent soit d'une remise en cause des postulats de la terminologie classique (tableau 15), soit de l'intégration d'outils conceptuels inspirés de la sociolinguistique. En premier lieu, nous analyserons les

concepts clés qui s'opposent à la terminologie classique, puis nous aborderons d'autres concepts que la socioterminologie revendique comme opératoires pour une autre approche de la terminologie. Le tableau 1 met en évidence, de manière contrastive, les concepts clés de la socioterminologie par rapport à la terminologie classique.

Tableau 1 : Caractéristiques des concepts de la socioterminologie

| TERMINOLOGIE | SOCIOTERMINOLOGIE |
|---|--|
| Approche <i>prescriptive</i> | Approche <i>descriptive</i> |
| Focalisation sur un <i>domaine</i> (technoscientifique ou un domaine de l'activité humaine) | <i>Sphère d'activité</i> (pas de structuration mais accent sur les relations entre les termes). Intérêt pour les domaines pluridisciplinaires. |
| Accent mis sur la <i>dimension synchronique</i> (Étude synchronique des vocabulaires) | Intégration de la <i>dimension diachronique</i> dans l'étude des vocabulaires |
| Recours à la <i>normalisation</i> (le terme est imposé) | Prise en considération de la <i>normaison</i> (le terme est négocié) |
| Le terme est <i>monosémique</i> | Le terme est <i>polysémique</i> (le terme est un signe linguistique) |
| Contrôle de la synonymie | Observation de la synonymie |
| Primauté des discours écrits « purs » | Diversification des discours (discours d'interface, discours de vulgarisation, discours oraux) |

Ainsi, le tableau indique que la socioterminologie s'oppose à la terminologie classique sur les points suivants :

1. La socioterminologie se situe dans un cadre descriptif. Elle ne vise ni à orienter l'usage ni à prescrire des modèles linguistiques mais à restituer, le plus fidèlement possible, les réalités linguistiques existantes. Cependant, elle peut servir de point de

départ à une approche prescriptive dans la mesure où elle présente un diagnostic d'une situation linguistique particulière.

2. Le concept de *sphère d'activité* remplace celui de *domaine* de spécialité qui s'avère impuissant à rendre compte des échanges de connaissances entre les disciplines. Il est opératoire dans les activités pluridisciplinaires où un effort de classification a pour effet d'empêcher la prise en compte de la co-existence effective des savoirs. Dans la terminologie classique, on optera pour une structuration des termes en arbre de domaines pour cloisonner les différents domaines étudiés.
3. La socioterminologie intègre la « dimension diachronique » dans l'étude des vocabulaires, considérant que les termes sont des lieux de convergence pour les connaissances accumulées, et que ceux-ci reflètent les conceptions dominantes des scientifiques des années passées. Elle permet ainsi de prendre du recul par rapport à la normalisation terminologique qui ne se conçoit qu'en synchronie.
4. Pour l'École de Rouen, le terme n'est pas *monosémique* mais *polysémique* par nature car son sens se négocie en contexte. Ainsi, un terme catégorisé monosémique peut être imposé (normalisation) ou interprété (contexte non équivoque), mais ne peut être intrinsèquement univoque. La socioterminologie considère que la polysémie, étant constitutive du mode de significations des langues, ne peut être absente des pratiques langagières. Elle vise à observer la synonymie et non à la contrôler.
5. En socioterminologie, la *normaison* est un processus qui se nourrit du consensus des locuteurs et qui vise à la construction consciente d'une norme unifiée. Le terme est donc le reflet d'une négociation qui témoigne de la recherche d'un certain consensus. Les locuteurs ont besoin de s'accorder sur les termes. Ce consensus, que L. Guespin (1993, p. 217) nomme la *normaison*, et qu'il oppose à *normalisation*, est un processus naturel qui favorise l'intercompréhension. C'est un réglage du sens qui se fait consciemment.
6. Si la terminologie privilégie le traitement des discours purs (productions écrites et documents d'experts), la socioterminologie élargit son objet d'étude dans la mesure

où elle ne peut faire l'impasse d'une prise en compte des discours oraux (enquêtes socioterminologiques), des discours de vulgarisation ou des discours d'interface si elle souhaite réellement rendre compte de la circulation des termes. Certains de ces principes théoriques peuvent être utiles pour un renouvellement terminographique. Ils permettent, d'une part, d'attirer l'attention sur la nécessité d'avoir recours aux pratiques discursives diversifiées, et d'autre part, de justifier l'absence de définition. L'accent est mis sur le discours authentique en situation de communication pour relever les usages réels. Cette communication inclut les discours d'interface (discours entre spécialistes de disciplines différentes).

La socioterminologie reprend également à son compte des outils conceptuels issus de la sociolinguistique ou d'autres disciplines (Gaudin, 2003, p. 77). À titre d'exemple, le « dialogisme » ou la « polyphonie » de M. Bakhtine constituent un apport nouveau dans la perception des discours. Il en va de même pour l'« éditologie⁵ » qui permet de réfléchir aux circuits de validation (rôle des comités de lecture, conséquence linguistique et politique du monopole des revues américaines dans certaines disciplines). Pour finir, le concept de glottopolitique, également issu de la sociolinguistique, mérite une attention particulière puisqu'il est l'élément clé de notre cadre théorique. Il fait donc l'objet d'une présentation détaillée dans le chapitre deux.

1.2 La socioterminologie dans le contexte québécois

1.2.1 Prémices d'une socioterminologie au Québec

Comme nous l'avons dit, la réflexion théorique au Québec a lieu à l'occasion de multiples colloques et journées d'étude et à la faveur des travaux entourant les premières tentatives d'aménagement linguistique. Bien évidemment, nous ne parlerons pas encore de socioterminologie à cette époque, même si le contexte du bilinguisme institutionnel,

⁵ Discipline qui considère les sciences comme un ensemble de textes édités et étudie de façon critique les mécanismes qui confèrent le statut de scientificité à un écrit.

de la francisation des entreprises ou encore de la réflexion terminologique qui s'amorce, justifient l'orientation des travaux québécois (avec les travaux de l'Office de J.-C. Corbeil et de P. Auger, ainsi que ceux de G. Rondeau) et constituent des facteurs déterminants dans le développement de cette approche. Pour F. Gaudin (2003, p. 77), cette filiation est manifeste, comme en témoignent les propos suivants :

« [...] la socioterminologie est héritière du chantier mis en œuvre par les Québécois dans les années 1970, lorsqu'il leur a fallu décrire la situation linguistique de la Belle Province pour mettre sur pied ce qui demeure encore aujourd'hui, le dispositif de politique linguistique, donc terminologique, le plus ambitieux que l'on ait connu. »

Parmi les acteurs québécois ayant grandement contribué à ce développement, il faut mentionner les terminologues de l'Office qui, très tôt, se sont penchés sur les aspects sociolinguistiques de l'implantation terminologique, et ce par l'intermédiaire d'enquêtes sur les facteurs de résistance (Heller, 1982) et d'études sur le changement terminologique réalisées par divers auteurs comme J. Maurais (1984), ou encore D. Daoust (1987). Nous aborderons ces travaux de façon plus détaillée dans la description des travaux québécois. Il convient également de rappeler la contribution du « Groupe Termino », de la Société des traducteurs du Québec⁶, dont l'enthousiasme débordant mène à l'organisation de rencontres qui, selon J. Delisle (1990, p. 336), stimulent la réflexion visant à définir le rôle du terminologue à l'intérieur du programme d'intervention linguistique du gouvernement québécois. Ainsi, nous pouvons dire que la socioterminologie trouve sa première inspiration au sein des travaux terminologiques menés dans le cadre de l'aménagement linguistique du Québec dans les années 1970-1980.

⁶ Les activités de ce groupe seront mentionnées quand nous aborderons la reconnaissance de la profession de terminologue.

1.2.2 Description des travaux québécois

Les travaux présentés dans cette première section ne revendiquent pas de façon explicite une approche socioterminologique, mais ils constituent néanmoins les prémices d'une réflexion visant à reconsidérer l'approche terminologique classique. En 1994, dans une communication consacrée à une socioterminologie de la langue de travail, P. Auger (1994a, p. 48) présente le courant de la socioterminologie dans les termes suivants :

« Cette nouvelle attitude visant à ouvrir les terminologies à la variation comme étant des objets qu'il faut adapter aux contraintes du temps, de l'espace, de l'objet à définir et surtout au locuteur-usager a fondé une nouvelle discipline qu'on appelle maintenant la socioterminologie. »

Cette présentation souligne la primauté que l'on souhaite alors accorder à la variation ainsi que la volonté de répondre aux besoins des locuteurs, aux besoins des divers usagers des terminologies. Sa réflexion s'est sans doute construite à partir des premiers travaux sur la francisation au Québec dont il fut le témoin privilégié, et sur les travaux portant sur l'implantation des termes. Ainsi, il est en mesure d'identifier les acteurs principaux de ce courant en France comme au Québec (Auger, 1994a, p. 48) :

« C'est grâce aux travaux de linguistes comme Aléong, Corbeil, Daoust, Gambier, Gaudin, Guespin, Fossat, Heller, Martin, Maurais et d'autres, portant sur la sociologie du terme, qu'a pu se développer le courant socioterminologique qui se manifeste aujourd'hui. »

De son côté, J.-C. Boulanger (1995) fait le lien entre la réforme de la démarche normalisatrice et la socioterminologie. Selon lui, la socioterminologie doit beaucoup au nécessaire renouvellement des pratiques terminologiques qui a lieu au milieu des années 1980. Au Québec, la socioterminologie émerge donc dans le contexte de la normalisation, comme en témoignent les propos suivants (Boulanger, 1995, p. 196) :

« À partir du moment où l'approche horizontale prônant la recommandation et la normalisation en parallèle s'est redistribuée sur un axe vertical qui conduisait de

la normalisation à la recommandation après un temps d'observation, la socioterminologie était officiellement née, sans en porter le nom toutefois. »

Dans cette citation, l'approche horizontale fait référence à la terminologie classique qui prône une normalisation sur un axe horizontal (groupe d'experts) alors que l'approche verticale, qui vise l'observation de la circulation des termes (observation de l'usage), est attribuée à la socioterminologie.

1.2.3 Orientation socioterminologique des travaux québécois

Comme nous l'avons vu, les travaux de J.-C. Corbeil sur l'aménagement linguistique du Québec amènent le personnel de l'Office de la langue française à lancer des chantiers terminologiques et à étudier les processus de francisation. Ainsi, dès l'application de la loi 101, des études de terrain sont menées pour observer la circulation des termes. C'est dans ce cadre d'intervention que la socioterminologie émerge avec, selon J.-C. Boulanger (1995), deux périodes distinctes : une période de réflexion et d'activité intense relative à la production de termes (au cours des années 1970) et une période où les enjeux changent au profit de la diffusion et de l'implantation des termes (au cours des années 1980). Ainsi, la socioterminologie au Québec est indissociable de l'aménagement linguistique comme le souligne J.-C. Boulanger (1995, p. 195) :

« La socioterminologie vit depuis longtemps en filigrane dans le concept même "d'aménagement linguistique". Les premières quêtes terminologiques québécoises eurent bel et bien lieu sur le terrain au début des années 1970. Au Québec, elle était donc en amont du maelström de termes, l'aurait-on déjà oublié ? Dix ans plus tard, vers 1980, elle revint, en aval des termes cette fois, lors du développement du concept de diffusion et surtout de celui d'implantation. »

Toujours selon l'auteur, ces perspectives auraient été masquées par, d'une part, une réflexion théorique trop axée sur le développement des principes et des méthodes de la terminologie et, d'autre part, le statut de la discipline, discréditée par les linguistes de

l'époque, considérant la terminologie comme un simple prolongement de la lexicologie ou lexicographie.

Néanmoins, un changement s'amorce dès le début des années 1980. Les chercheurs accordent plus d'importance à la réception des termes et prennent conscience des distinctions qui opposent terminologie et lexicologie. En effet, les mots de la langue commune ne circulent pas de la même façon que les termes, de même que la perception du changement linguistique est différente selon les communautés linguistiques. On assiste à une remise en cause des processus de normalisation qui suivent une approche classique au profit d'une approche plus douce. Ainsi, S. Aléong (1981) et G. Bibeau (1983) critiquent vivement ce qu'ils nomment le purisme terminologique et revendiquent une approche plus souple, moins dirigiste et beaucoup plus respectueuse des phénomènes sociaux (Bibeau, 1983, p. 6) :

« [...] le purisme terminologique [...] est une erreur scientifique parce qu'il ne fait pas reposer les choix sur une observation systématique du réel linguistique; une erreur linguistique parce qu'il laisse intervenir des facteurs moraux ou esthétiques dans les choix ou dans les exclusions; une erreur sociale parce qu'il impose des choix personnels dans une structure essentiellement communautaire comme la langue, en plus de priver le milieu de ses propres sources de créativité et d'enrichissement; une erreur pédagogique parce qu'il prône des changements souvent incompréhensibles ou inadmissibles par ceux qui devront les appliquer; une erreur politique, enfin, parce qu'il laisse paraître clairement une espèce de dirigisme arbitraire, une sorte d'intolérance injustifiée, quelque chose comme un affront à l'intelligence commune. L'origine de ces erreurs se situe exactement dans le défaut de considérer que la norme linguistique est d'abord et avant tout le résultat d'un consensus. »

Cette citation est avant-gardiste dans le sens où c'est le concept socioterminologique de normaison qui est mis en avant par l'auteur. Celui-ci prône une participation sociale plus systématique aux prises de décisions sur la langue.

L'orientation socioterminologique des travaux québécois se manifeste également par le recours aux enquêtes de terrain. Ainsi, dès la fin des années 1970, un nouvel outil, l'enquête sociolinguistique, est appliqué aux travaux terminologiques québécois. L'enquête est donc un outil sociolinguistique intéressant qui facilite l'observation du terrain. Elle permet, entre autres, de mettre en évidence les réseaux de communication au sein d'une entreprise ou de décrire les variations lexicales en fonction des destinataires. À titre d'exemple, une étude-pilote effectuée par M. Heller⁷ en 1978, intitulée « Usage et connaissance de l'automobile à Montréal », a relevé la présence de variations importantes, de stratifications sociales et de différenciations stylistiques dans l'emploi des termes de la carrosserie (Office de la langue française, 1979, p. 206). La variation décrite est tantôt le fait de termes différents utilisés pour désigner le même objet (synonymie), tantôt le fait de prêter des sens différents à un même terme, surtout s'il est d'origine européenne. Cette étude peut être considérée comme une étude socioterminologique dans la mesure où la dimension sociale des termes est prise en compte.

Cet outil est également utilisé par J. Maurais (1984), qui choisit la langue de la publicité des chaînes d'alimentation pour étudier l'évolution de la terminologie (approche diachronique) et l'implantation terminologique. De son côté, D. Daoust s'intéresse à plusieurs reprises au changement terminologique et aux attitudes des locuteurs (1983, 1987 et 1991). Il n'est pas possible, dans le cadre de la présente thèse, de faire une présentation exhaustive de ces travaux, mais il semble important d'insister sur l'influence de l'approche sociolinguistique dans cette activité terminologique.

1.2.4 Reconnaissance de la socioterminologie au Québec

La véritable reconnaissance du concept de socioterminologie au Québec se situe au début des années 1990. L'expression *courant socioterminologique* est attestée au

⁷ Ce rapport de recherche n'a pas été publié. Il est toutefois possible de le consulter à la bibliothèque de l'Office québécois de la langue française située à Montréal.

Québec par P. Auger en 1994. (1994a, p. 48). Celui-ci souligne toutefois qu'il ne s'est pas constitué en un jour et qu'il convient de considérer le rôle déterminant des sociolinguistes de 1970 pour la reconnaissance ou l'ouverture à la variation.

Les années 1990 marquent une prise de position plus marquée en faveur de la dimension sociale de la terminologie. M. Cayer (1990a, p: 2) affirme que « la terminologie est essentiellement une discipline de terrain » et qu'elle ne peut se contenter des connaissances théoriques du domaine qu'elle étudie. J.-C. Boulanger s'intéresse à la socioterminologie telle qu'elle se développe à Rouen dès 1991. En effet, il prépare la préface des *Cahiers de linguistique sociale n° 18* (Gaudin et Assal, 1991) et présente les premiers travaux de l'École de Rouen (Boulanger 1991 et 1995). De plus, quelques auteurs québécois s'intéressent à l'apport des travaux socioterminologiques, comme A. Martin et C. Loubier (1993), pour alimenter la réflexion sur la problématique de l'implantation terminologique. Il faut dire que la production terminologique ne mobilise plus autant l'intérêt des institutions, des entreprises ou des chercheurs (Boulanger, 1991, p.13) et que c'est plutôt du côté de l'intérêt d'une approche plus socioterminologique dans le processus d'implantation que la réflexion se poursuit.

La socioterminologie de l'École de Rouen devient alors un support théorique à partir duquel les chercheurs québécois justifient la nouvelle orientation de leurs travaux. Ainsi, en 1994, C. Loubier (1994b, p. 26) insiste sur l'importance des facteurs sociolinguistiques et du recours à l'enquête en ce qui concerne l'aménagement linguistique et elle cite les travaux de l'École de Rouen :

« L'aménagement terminologique doit prendre en considération plusieurs facteurs sociolinguistiques jusque-là négligés et dont plusieurs auteurs soulignent aujourd'hui l'importance (Gambier 1991, 1993; Gaudin 1993). Pour ce faire, les praticiens doivent reconnaître la nécessité d'intégrer l'observation directe des milieux de travail à leurs instruments méthodologiques s'ils veulent être en mesure de bien circonscrire les besoins des milieux visés par le changement linguistique et de mettre entre les mains des usagers des outils terminologiques et linguistiques qui soient adaptés à leur besoin. Seule une technique d'enquête

fondée sur l'observation directe peut également permettre la description et l'analyse des conditions concrètes de production des discours oraux et écrits. »

De son côté, Marie Cholette s'inspire des travaux de J.-C. Boulanger (1991) et situe la socioterminologie par rapport à la terminologie au Québec, sans toutefois renier les acquis théoriques et pratiques de la discipline. Elle reconnaît ainsi l'apport de la sociolinguistique à la terminologie et définit également les tâches du socioterminologue (Cholette, 1994, p. 510) :

« La socioterminologie, c'est arrimer à la terminologie et à la terminographie ce que Boulanger appelle "l'insertion communautaire ayant des objectifs identitaires". Il ne s'agit pas de renier des acquis importants de théorisation et de savoir-faire pratique mais de relier tout cela à l'analyse de l'usage en discours technolectal du groupe-cible. Sur ce plan, la sociolinguistique nous est d'un grand secours grâce à sa technique de l'enquête. Les socioterminologues ne peuvent faire autrement que d'aller sur le terrain. Ils ne s'occuperont pas de colliger des variantes phonologiques mais des variantes technolectales, stylistiques, sociales et régionales qui réfèrent au lexique [...]. »

Cette dernière citation démontre que, non seulement la socioterminologie est reconnue au Québec dès le début des années 1990, mais que les outils méthodologiques issus de la sociolinguistique sont maintenant valorisés par cette nouvelle approche. En fait, au début des années 1990, la socioterminologie est au centre des préoccupations, comme en témoignent les *Actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique*, tenu en 1993 à Chicoutimi. En effet la communication d'Y. Gambier (1994, p. 201) ainsi que la table ronde n° 8 ayant pour thème « Variation linguistique et implantation : vers une nouvelle approche de la terminologie » sont révélateurs de l'émergence d'une perspective socioterminologique dans l'étude de la terminologie. De son côté, P. Auger (1994a, p. 2) s'interroge sur l'implantation des termes en contexte de travail et se rallie à la perspective socioterminologique dans un article intitulé

« Implantabilité et acceptabilité terminologique : les aspects linguistiques d'une socioterminologie de la langue de travail ».

En 1995, on commence à parler d'une *approche variationniste* pour caractériser des travaux terminologiques menés au sein de Realiter (Réseau panlatin de terminologie qui comprend des personnes, des institutions et des organismes de pays de langues néolatines en terminologie). Ces travaux tiennent compte des principes socioterminologiques qui se dégagent des tendances actuelles de la terminologie. L'approche variationniste consiste à refléter la variété des usages et des traditions terminologiques des différentes aires géographiques propres à chaque langue.

Ainsi, la socioterminologie a maintenant pris racine au Québec, terrain de prédilection pour mettre en application ses fondements, et ce en raison d'une activité terminologique plus importante et plus encadrée qu'en France.

1.3 La socioterminologie dans le contexte français

1.3.1 Émergence de la socioterminologie en France

En France, c'est à Rouen, dans l'équipe animée par le regretté L. Guespin, que la véritable impulsion est donnée en direction de ce nouveau courant. En effet, dès le début des années 1990, le linguiste et ses collaborateurs, F. Gaudin (1989) et Y. Gambier (1989), s'efforcent de donner une épaisseur conceptuelle au terme *socioterminologie*. Ces efforts, nourris d'une observation attentive des travaux canadiens et inspirés des travaux de l'école sociolinguistique de Rouen (notamment ceux de J.-B. Marcellesi et B. Gardin), mènent à la conclusion que toute terminologie naît du social et doit y retourner. Il en résultera une nouvelle épistémologie prônant quelques changements, comme le souligne J.-C. Boulanger (1995, p.196) : « c'est dans ce bouillonnement que depuis quelque temps, des chercheurs appellent à la révision des principes et des méthodes de la terminologie. » Trois publications, inspirées par l'équipe de Rouen, participent à l'affirmation de la socioterminologie. En 1991, la publication *Cahiers de linguistique sociale* n° 18, dirigée par F. Gaudin et A. Assal, regroupe des communications diverses

sous le titre « Terminologie et sociolinguistique ». Parmi les auteurs de ces communications, on retrouve les protagonistes de l'École de Rouen, auxquels viennent s'ajouter d'autres auteurs d'horizons divers, comme Ad Hermans de Bruxelles ou J.-C. Boulanger du Québec. Tous s'accordent à dire que la terminologie dominante, inspirée entre autres par Wüster, est fondée sur des postulats de départ idéalistes et qu'il est temps d'engager une véritable réflexion. Cette réflexion doit intégrer les apports de nouvelles disciplines comme la sociolinguistique, la sociologie ou encore l'épistémologie. En 1993, l'ouvrage de F. Gaudin (1993b), intitulé *Pour une socioterminologie : des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnelles*⁸, est le second ouvrage consacré à la socioterminologie.

La troisième publication, parue en 1993, est un numéro spécial de la revue *Le Langage et l'homme*, dont le titre « Socioterminologie » annonce clairement l'émergence de ce nouveau courant. C'est Y. Gambier et F. Gaudin qui dirigent la revue. Celle-ci prolonge la réflexion engagée dans le numéro 8 de la revue *Cahiers de linguistique sociale*. On y retrouve d'ailleurs les quatre auteurs suivants : Y. Gambier, F. Gaudin, L. Guespin et M. Slodzian. Il semble intéressant de noter que ces auteurs cherchent à constituer, à travers cette publication, un corps de connaissances tout en situant la terminologie dans une perspective sociolinguistique.

Autre ouvrage important, le numéro spécial de la revue québécoise *Meta* (vol. 40, n° 2), est publié en 1995. Intitulé « Usages sociaux des termes : théories et terrains » et dirigé par F. Gaudin, ce numéro spécial rassemble des contributions théoriques et des travaux menés sur des terrains divers. Après les propositions théoriques, le temps est venu de montrer les applications qui témoignent du caractère opératoire des concepts socioterminologiques. Ainsi, dans l'avant propos, F. Gaudin (1995a, p. 193) annonce clairement l'intérêt de cette publication :

⁸ Ouvrage adapté de la thèse de F. Gaudin.

« Après avoir parlé de "socioterminologie" pour dénoncer les insuffisances de la vulgate wüstérienne, pour aller vite, il fallait réunir des travaux montrant les conséquences concrètes des lacunes théoriques et la nature des dysfonctionnements observables dans les pratiques langagières. »

Toutes ces publications mettent en relief les différentes perspectives de recherche qu'offre l'approche socioterminologique pour une remise en cause des postulats de départ de la terminologie classique. Elles ouvrent donc de nombreuses pistes de recherche qui peuvent inclure la prise en compte des pratiques langagières et la socioterminographie.

1.3.2 Description des travaux de l'École de Rouen

Après avoir esquissé les fondements de la socioterminologie en France, nous allons maintenant présenter les principaux travaux de l'École de Rouen. Nous proposons de dégager trois périodes pour présenter les travaux liés à cette nouvelle réflexion qui s'engage : la remise en cause des postulats (1975-1988), la constitution d'un champ (1989-1993) et la période d'application de la socioterminologie (à partir de 1993).

1.3.2.1 Remise en cause des postulats (1975-1988)

Les travaux précurseurs (1975-1987)

Il faut revenir à la fin des années 1970 pour parler des précurseurs de cette remise en cause des concepts de la terminologie. En effet, comme le souligne J. Humbley (1997, p. 17); les travaux de L. Guilbert sur le changement linguistique sont de nature socioterminologique : « Though Louis Guilbert died young, his work was carried on in varying directions including the important and innovative school of socioterminology. »

Dans son livre *La créativité lexicale* (1975), c'est sous un aspect social que L. Guilbert aborde le changement linguistique. Pour lui, ce changement ne doit pas être étudié en dehors des rapports entre création lexicale et développement d'une technique nouvelle. Son intérêt pour la sociolinguistique se manifeste progressivement à tel point que celui-ci finit par l'intégrer à l'étude du fonctionnement des terminologies.

Conférencier au Québec, en 1975, dans le cadre de sa participation au colloque international de terminologie qui se donne pour tâche de définir la terminologie, L. Guilbert s'intéresse notamment au lien entre terminologie et processus discursifs pour souligner que l'acte de dénomination s'intègre toujours dans un discours. Plus tard, le thème de ses publications témoigne de sa volonté d'opérer un rapprochement entre linguistique et terminologie (1976a et 1976b).

En 1979, A. Rey (1979, p. 90), linguiste éminent, s'intéresse également à la terminologie. Comme L. Guilbert, il participe lui aussi aux colloques internationaux sur la terminologie, qui ont lieu principalement au Québec, et souligne « l'intérêt d'une approche ayant recours aux méthodes sociolinguistiques ». Les travaux et réflexions de cette période sont à l'origine d'une remise en cause plus profonde de la terminologie. Une remise en cause déclarant notamment l'état d'urgence pour une socioterminologie (Gambier, 1987, p. 320) :

« Nous croyons que la terminologie, avec ses contradictions, dépend d'une réflexion plus large sur la communication entre spécialistes pris entre l'hyperspécialisation et l'interdisciplinarité, sur la dynamique des " domaines " du savoir et de la production (dialectique de l'intégration et de la division); nous croyons aussi qu'elle doit se transformer d'urgence en socio-terminologie, pour comprendre la circulation des termes, les réactions aux néologismes, les résistances devant les listes terminologiques officielles, pour permettre de définir et d'évaluer des politiques d'aménagement terminologique. »

Cet extrait, tiré d'un document clé pour la socioterminologie, que l'on peut qualifier d'« acte de naissance » de la socioterminologie, met clairement en évidence le lien entre socioterminologie et aménagement terminologique. Il est intéressant de remarquer que l'objet d'étude de cette approche se rapporte alors à une compréhension plus fine de l'activité terminologique intégrant un triple objectif : comprendre la circulation des termes, la réaction des usagers face aux néologismes et la résistance au changement linguistique. C'est donc principalement sur ses trois aspects qu'une socioterminologie d'urgence est déclarée.

Remise en cause des présupposés (1987-1988)

Cette période correspond à une prise de conscience des *a priori* de la terminologie classique. Les détracteurs s'interrogent sur les bases théoriques de la terminologie wüstérienne. Dans son texte fondateur, Y. Gambier aborde les problèmes terminologiques des pluies acides pour revendiquer un renouvellement méthodologique, soit une méthodologie socioterminologique. La méthodologie ne peut faire l'impasse de questions fondamentales : « Qui utilise quoi ? Qui innove ? Comment et par qui les termes se diffusent-ils ? Comment s'opèrent les réajustements terminologiques ? Les reformulations ? [...] » (Gambier, 1987, p. 320).

Cette orientation préconise le choix d'un corpus plus hétérogène ainsi qu'une plus grande réflexion sur les postulats de départ. Le questionnement porte sur différents points : les notions de domaine, de monosémie et d'univocité sont-elles acceptables ? Peut-on faire de la terminologie hors de l'histoire, hors des rapports de sens ? Peut-elle exister hors des pratiques sociales ? Ou encore, est-elle en mesure de rendre compte de la circulation des termes ?

1.3.2.2 Constitution d'un champ (1989-1993)

L'année 1989 marque le début de la constitution d'un champ avec une littérature plus abondante sur le sujet et la reprise, par le Groupe de Recherche en Terminologie ou GRT⁹, du concept de socioterminologie comme piste de recherche. L. Guespin et F. Laroussi (1989, p. 16) insistent sur la nécessité de trouver un compromis « entre une terminologie normalisée, trop éloignée des pratiques communicatives réelles et une terminologie de situation trop diversifiée ». Ce compromis serait « la socioterminologie »¹⁰. De son côté, Y. Gambier propose des prolégomènes à la socioterminologie dès 1989 (1991b).

⁹ Groupe de recherche du Centre national de la recherche scientifique : l'URA CNRS 1164 de l'Université de Rouen.

¹⁰ Terme cité entre guillemets par les auteurs.

C'est à l'occasion d'une coopération franco-allemande que L. Guespin s'est orienté vers la terminologie. Les premiers travaux du GRT de Rouen, groupe créé en 1988, développent très tôt une approche sociolinguistique des questions terminologiques, et proposent un renouvellement des pratiques terminographiques. Le recours à la méthodologie des enquêtes sociolinguistiques (Gaudin, 1991) témoigne de cet intérêt majeur pour l'observation du fonctionnement langagier. Y. Gambier, considéré comme un Rouennais exilé, se joint au groupe¹¹. Cette collaboration va être à l'origine de travaux innovants dans le domaine de la terminologie.

Comme nous l'avons indiqué, dès 1991, des ouvrages collectifs vont marquer cette deuxième période. Quelques auteurs comme J.-C. Baudet, D. Candel, Ad Hermans ou encore P. Lerat participent à cette première réflexion commune. Néanmoins, les pistes de recherche varient selon les orientations de chacun comme la sociologie (A. Hermans), l'édition (J.-C. Baudet) ou encore de l'oral de spécialité (D. Candel).

En France, la constitution de ce champ socioterminologique est attribuée à L. Guespin. Il est considéré par ses anciens collègues (Marcellesi, 2000, p. 89) comme le fondateur du domaine car « seul, l'approfondissement de 25 ans de travaux permet de mesurer et d'exploiter l'apport du père de la socioterminologie ». Il a très vite compris l'intérêt d'appliquer les outils théoriques et méthodologiques de la sociolinguistique en terminologie. Ainsi, dès son orientation terminologique qui se concrétise par la création d'un groupe de recherche en terminologie, il incite fortement ses étudiants à commencer des travaux en socioterminologie.

1.3.2.3 Période d'application (à partir de 1993)

Pour la période d'application, nous avons choisi la date de 1993 dans la mesure où elle correspond, comme nous l'avons dit, à la première publication française portant

¹¹ En 1994, dans la conférence inaugurale de la revue *Terminologies nouvelles* n° 12, F. Gaudin présente Y. Gambier de la façon suivante : « C'est alors que nous avons commencé à travailler ces questions avec un Rouennais exilé en Finlande. »

sur la socioterminologie, l'adaptation de la thèse de F. Gaudin (1993b), dirigée par L. Guespin et soutenue à Rouen en 1990. F. Gaudin présente une approche critique de la terminologie dite classique et consacre une partie de son livre à des pistes possibles pour une socioterminologie. D'une manière générale, on peut dire que la socioterminologie, telle qu'elle est pratiquée à Rouen, prône la fréquentation du terrain et la prise en compte de la variation pour le traitement des termes. De nombreux articles témoignent de cet intérêt pour une véritable confrontation avec le terrain, avec le milieu professionnel ou scientifique, notamment par le recours aux enquêtes socioterminologiques (Gaudin, 1991; Guespin et Gaudin, 1993; Delavigne, 1994; Gaudin, 1994; Gaudin, 1995b et Depecker, 1997).

Pour le traitement des termes, l'idée d'appliquer une approche socioterminologique sur un corpus est principalement suivie, tout au moins au début, par les travaux du Groupe de Recherche de Rouen (GRT). Néanmoins, certaines publications, en dehors de celles issues de la triade fondatrice (à savoir Y. Gambier, L. Guespin et F. Gaudin) annoncent très tôt cette nouvelle perspective que la terminologie se doit de suivre. Les pistes de recherche suivantes reflètent cette nouvelle perspective : « La normalisation : pour une approche socioterminographique » (Assal, 1991, p. 133) ou encore « Approche socioterminologique des discours du nucléaire » (Delavigne, 1995, p. 308).

Pour terminer, nous dirons que l'intérêt pour la socioterminologie est de plus en plus manifeste après 1993 et que celle-ci jouit alors d'une certaine visibilité internationale. Nous avons vu que, très tôt, le Québec sait tirer profit des outils théoriques et conceptuels que lui procure cette nouvelle approche. L'aménagement et l'implantation terminologiques sont les deux techniques d'intervention qu'a choisies le Québec pour mettre en application la Charte de la langue française. Ces techniques relèvent de la sociolinguistique, « discipline qui permet d'identifier les conditions d'acceptabilité d'une terminologie dans un groupe en analysant les différents facteurs de résistance au changement linguistique planifié » (Auger, 1982, p. 1), dont les outils méthodologiques intéressent la socioterminologie.

De la même façon, on commence à envisager le recours à la socioterminologie pour l'activité dictionnaire au Brésil. En effet, la socioterminologie offre aussi des solutions aux besoins terminologiques des communautés linguistiques diverses en offrant un cadre théorique pour l'élaboration de glossaires ou de dictionnaires. Ainsi, pour R. G. Stehler (1995), la socioterminologie doit servir de base pour l'élaboration de glossaires, ce qui amène l'auteur à présenter un glossaire issu de trois milieux professionnels pour intégrer la variation : les producteurs de pièces détachées, les revendeurs et les mécaniciens. Signalons, par la même occasion, les recherches d' E. Faulstich (1995), qui revendique également l'apport méthodologique de la socioterminologie pour le traitement des termes. Toutefois, notre propos n'est pas de dresser un panorama exhaustif des nouveaux adeptes de la socioterminologie, mais de souligner que la discipline est reconnue au niveau international dès le milieu des années 1990.

1.4 Conclusion

Dans ce premier chapitre, le concept de socioterminologie a fait l'objet d'une présentation détaillée : l'émergence du terme, sa définition et les concepts clés de cette nouvelle discipline. Par la suite, nous avons mis en évidence l'émergence de la socioterminologie dans le contexte franco-québécois en présentant les enjeux théoriques et méthodologiques qui lui ont donné sa spécificité.

Dans le contexte québécois, on est surpris de constater que les premiers grands travaux terminologiques ont favorisé très tôt l'émergence du terme. Nous avons donc présenté les premiers travaux québécois à orientation socioterminologique qui ont contribué à la reconnaissance de ce nouveau courant. Toutefois, c'est dans le contexte français que la socioterminologie a été véritablement reconnue, et ce de façon progressive. Pour nous, trois grandes étapes caractérisent l'évolution de ce nouveau courant : la remise en cause des postulats (1975-1988), la constitution d'un champ (1989-1993) et la période d'application, à partir de 1993.

Aujourd'hui, de nouvelles pistes s'offrent à la socioterminologie qui légitiment son incursion dans les préoccupations de la vulgarisation, de la sémantique relationnelle,

des métaphores ou de la diachronie (Gaudin, 2003). En fait, le courant socioterminologique permet de proposer des solutions ambitieuses plus proches des besoins sociaux et du fonctionnement du langage, tout en revigorant la discipline d'une nouvelle force créatrice. Cette discipline peut prendre ainsi plusieurs visages et, selon l'orientation de la recherche, s'applique non seulement à l'aménagement linguistique (politiques linguistiques, glottopolitique, production, diffusion, normalisation et implantation des termes) mais aussi à des préoccupations moins politiques, des préoccupations liées au déficit de la communication (discours spécialisés, discours de vulgarisation ou discours d'interface). Dans cette thèse, c'est l'orientation glottopolitique qui a été retenue. En effet, nous avons choisi d'appliquer un modèle glottopolitique pour analyser la production terminologique au Québec et c'est dans le chapitre 2 que nous présentons cette orientation.

Chapitre 2. Le modèle glottopolitique

2.1 La glottopolitique : un concept sociolinguistique

2.1.1 Travaux préliminaires à la glottopolitique

Au milieu des années 1970, la rencontre entre sociolinguistique et aménagement linguistique, entre les travaux français et les travaux québécois est propice à l'émergence du concept de *glottopolitique*. Regroupés autour de l'École de Rouen, des linguistes français s'intéressent à une nouvelle discipline : la sociolinguistique. Tout d'abord, la publication du livre *Introduction à la sociolinguistique*¹² de B. Gardin et J.-B. Marcellesi (1974) introduit les nouveaux concepts d'une matière dont aucune synthèse n'a encore été publiée en France. En 1978, les chercheurs rouennais poursuivent la réflexion dans le cadre du colloque *Sociolinguistique : approches, théories, pratiques* (1980) organisé à Rouen. Ces premiers travaux contribuent à développer la réflexion sociolinguistique en France et on peut dire que les socioterminologues sauront en tirer profit pour développer le concept de *glottopolitique*. Ce colloque est surtout le point de départ qui favorise la rencontre entre la sociolinguistique et les politiques linguistiques, avec notamment l'article de A. Martin (1978) pour le cas du Québec. Celui-ci propose une description de la situation linguistique du Québec à la lumière de la notion de diglossie.

Pour revenir au concept de *glottopolitique*, disons que le premier travail conceptuel relatif à la notion de *glottopolitique* revient à deux sociolinguistes de l'Université de Rouen : L. Guespin et J.-B. Marcellesi au milieu des années 1980. Depuis, peu de travaux théoriques ont permis de poursuivre la réflexion. Pour eux, le choix du néologisme *glottopolitique* se justifie de la façon suivante (Guespin et Marcellesi, 1986, p. 5) :

¹² Dans cet ouvrage, les auteurs font référence à plusieurs travaux linguistiques dont ceux de William Labov, linguiste américain et auteur incontournable de la sociolinguistique.

« Sans l'avoir inventé, nous avons mis en avant le mot "glottopolitique" à l'occasion d'un symposium dont les actes viennent de paraître (Winther, 1985). Essentiellement, il offre à nos yeux l'avantage de neutraliser, sans s'exprimer à son égard, l'opposition entre langue et parole. Il désigne les différentes approches qu'une société a de l'action sur le langage, qu'elle en soit ou non consciente et peut porter autant sur la langue, le discours que la parole. »

Ces premiers éléments définitoires permettent d'élargir l'objet d'étude de la politique linguistique. Il ne s'agit plus de se focaliser sur la langue, mais de prendre en considération d'autres composantes du langage. Par conséquent, on peut dire que les auteurs n'opèrent pas une substitution de concept, mais procèdent à son extension de façon à intégrer le discours et la parole à leur objet d'étude. Concrètement, cela signifie qu'il est essentiel, non seulement de tenir compte des législations linguistiques à l'origine du changement linguistique planifié, mais que d'autres interventions, apparemment anodines et qui peuvent prendre la forme de micro-interventions, méritent également toute notre attention. Ces interventions ne sont pas étrangères d'ailleurs à ce que l'on nomme le changement spontané, c'est-à-dire un changement qui n'est pas imputable à une action concertée sur la langue. Elles se situent autant au niveau de la langue que de la parole (ce qui peut être mis en évidence par l'analyse des interactions verbales) et du discours. Imposer un discours, ou un ensemble d'usages linguistiques codifiés et attachés à un type de pratiques sociales, relève de la glottopolitique, ce qui nous amène aussi à souligner les enjeux importants de l'éditologie (comme la mise en évidence des conséquences linguistiques du monopole des revues dans une discipline donnée).

Les actions glottopolitiques passent souvent inaperçues. À titre d'exemple, au Québec, quand on parle d'aménagement linguistique menant à la Charte de la langue française, on fait très souvent référence aux trois lois majeures (loi 63, loi 22 et loi 101). Pourtant, la Loi instituant le ministère des Affaires culturelles¹³, adoptée en 1961,

¹³ Cette loi comporte trois articles qui, non seulement permettent la création de l'Office de la langue française, mais définissent aussi sa composition et sa mission.

constitue le point de départ de l'aménagement linguistique. Cet oubli s'explique par le fait que le titre de la loi masque l'intervention sur la langue. Par ailleurs, les agents glottopolitiques ne sont pas nécessairement des législateurs ni des linguistes. Ainsi, les signataires de l'ALENA (traité qui prévoit l'élimination des droits de douane sur les échanges entre le Mexique, les États-Unis et le Canada) n'ont pas été conscients de l'impact de leur action sur le développement de la production terminologique au Canada¹⁴. Par contre, dans la préface du *Vocabulaire trilingue des véhicules de transport routier* (Côte, 1995), N. René, présidente de l'Office, révèle le facteur glottopolitique à l'origine de la production du lexique :

« En plus d'être la première publication trilingue de l'Office, elle a été préparée à la demande d'un pays voisin, le Mexique [...]. La signature de l'Accord de libre-échange nord-américain aura été l'élément déclencheur prouvant ainsi que la terminologie peut être un élément important de négociations commerciales. »

Ces agents ne sont pas non plus nécessairement humains car, la glottopolitique émane autant des organismes officiels que des individus. Ainsi, la société peut revêtir la forme du politique par l'impact d'une action institutionnelle¹⁵ (l'État, l'École, l'Église, les médias, etc.), d'une initiative collective (association, corporations.etc.), d'un événement (culturel, religieux, politique, etc.) ou d'un contexte (série d'événements) à l'origine de changements linguistiques. Identifier ces agents glottopolitiques pour comprendre le changement linguistique est certes difficile, mais paraît incontournable si l'on souhaite mieux comprendre l'action de la société sur la langue.

¹⁴ La traduction des normes techniques met à la disposition des locuteurs la terminologie nécessaire à la description des étapes de production.

¹⁵ Déjà en 1972, dans un texte intitulé « Éléments d'une théorie de l'aménagement linguistique », J.-C. Corbeil décrivait les forces pouvant modifier le comportement linguistique des individus. Il parlait alors de procédés de standardisation linguistique : l'enseignement de la langue commune, l'enseignement de la langue technique, la langue du travail, la langue des mass-média. ou encore les groupes de normalisation technique. À tous ces niveaux, des modèles linguistiques sont véhiculés.

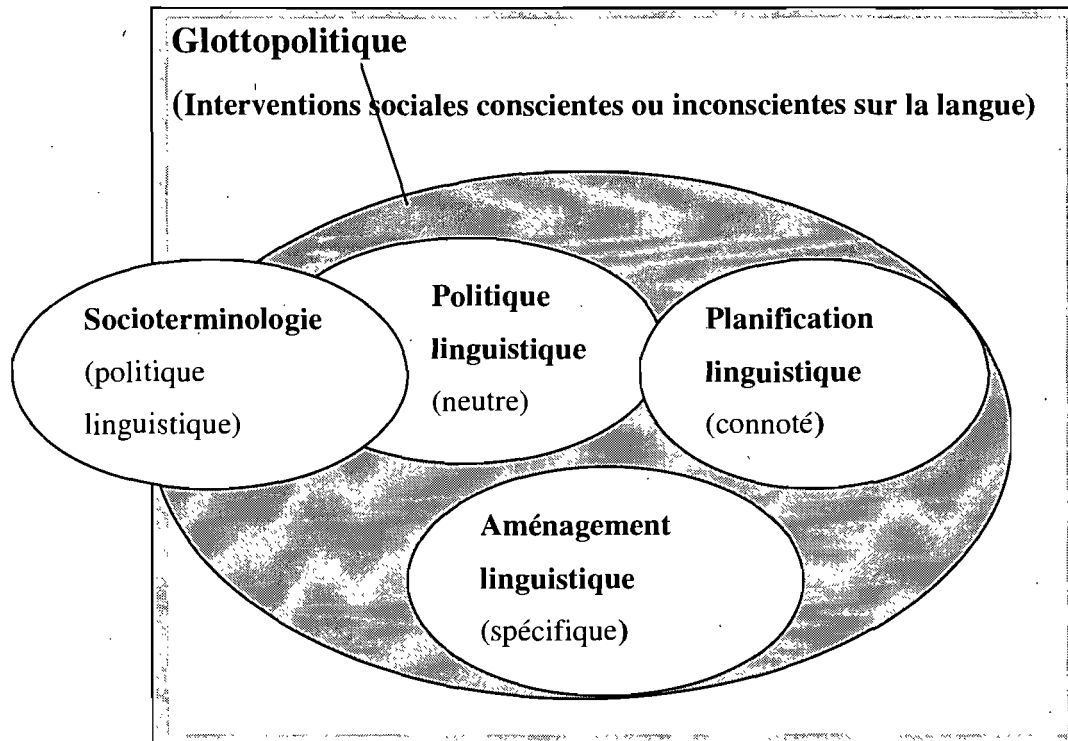
Selon J.-B. Marcellesi, co-inventeur du concept « glottopolitique », il convient de reprendre le texte¹⁶ paru dans le numéro 83 de *Langages* (Guespin et Marcellesi, 1986) comme base de définition. Celui-ci dénonce, de façon justifiée, un usage abusif du concept sans pour autant avoir fait l'objet d'une définition préalable. Dans le cadre de la présente thèse, la glottopolitique a été définie de la façon suivante : la glottopolitique est la discipline qui permet de réfléchir à la pluralité des forces qui influent sur les pratiques langagières (langue, discours ou parole) et qui n'agissent pas nécessairement de façon consciente. Pour terminer sur la délimitation du concept, il est possible d'ajouter que si Y. Gambier (1987, p. 319) affirme qu'il n'y a pas de terminologie hors de pratiques sociales, il en va de même pour la glottopolitique : il n'y a pas de politique linguistique hors des pratiques sociales.

2.1.2 Glottopolitique ou politique linguistique ?

Pour mieux comprendre le concept de glottopolitique, nous avons choisi de le présenter dans un système notionnel, ce qui permet de voir ce qui le différencie ou ce qui le rapproche d'autres notions comme la politique linguistique ou l'aménagement linguistique. Nous reprenons donc les concepts que nous avons déjà abordés auparavant pour les mettre en relation avec la glottopolitique. La figure 1 permet de schématiser ces relations.

¹⁶ Texte consacré à la glottopolitique comme discipline.

Figure 1. Glottopolitique et politique linguistique



De par sa définition, la glottopolitique est une notion moins restrictive qui englobe trois autres notions (la planification linguistique, la politique linguistique et l'aménagement linguistique) et partage des domaines d'étude avec une quatrième notion (la socioterminologie). Nous avons vu les éléments définitoires de la glottopolitique, ce qui nous conduit maintenant à aborder la politique linguistique, notion proche de la glottopolitique, plus connue, mais qui est souvent en concurrence avec d'autres dénominations, comme l'aménagement linguistique ou la planification linguistique. Il convient donc de revenir sur toutes ces notions de façon plus détaillée en soulignant ce qui les oppose, mais aussi ce qu'elles ont en commun. Les trois notions font référence à l'interventionnisme linguistique et sont donc étroitement associées au dirigisme linguistique. Cependant, nous verrons que certaines nuances sont intéressantes.

Par ordre d'apparition, nous aborderons la planification linguistique. Elle correspond à la première traduction du terme anglais *language planning* (ou *language policy*). Lorsque le terme *language planning* apparaît dans un texte fondateur d'Einar Haugen en 1959, il est utilisé pour présenter les efforts de standardisation linguistique

menés en Norvège. Le terme anglais est ensuite traduit par *planification linguistique* et fait référence, à cette époque, à l'intervention sur le système linguistique et à la discussion des problèmes de standardisation du code lui-même. À la fin des années 1960, la notion de *language planning* est reprise et élargie à tout type d'intervention¹⁷. Dans ce même courant apparaît la notion de *politique linguistique*, à laquelle est subordonnée la planification linguistique, qui est considérée comme la mise en application d'une telle politique. L'étude diachronique de la notion nous permet donc d'affirmer que d'une part, *planification linguistique* est le premier terme français faisant référence à l'interventionnisme linguistique et que d'autre part, il a d'abord désigné la planification du corpus. Ce n'est que dix ans plus tard que la planification du statut (en liaison avec une prise de conscience du besoin de gérer les rapports entre les langues) fait son apparition. Toutefois, ce terme est aujourd'hui connoté négativement et nous verrons dans quelle mesure certains auteurs lui préfèrent *aménagement linguistique*.

Le terme *politique linguistique* est un terme plus neutre, qui renvoie aux deux types d'intervention (statut et corpus). Il correspond donc à l'ensemble des mesures ou des stratégies ayant pour but de régler autant le statut que la forme d'une ou plusieurs langues. Cependant, il peut y avoir politique linguistique sans qu'il y ait planification, comme cela a été le cas en France au cours de la III^e république. On a, par exemple, décidé d'exclure l'usage des langues régionales à l'école (Dubois et autres, 1994, p. 369). Le sociolinguiste L.-J. Calvet (1987, p. 155) souligne, par ailleurs, le caractère conscient de la politique linguistique quand il nous dit qu'il s'agit de « l'ensemble des choix conscients effectués dans les domaines des rapports entre vie sociale et plus particulièrement entre langue et vie nationale ». Ainsi la politique linguistique, non seulement se focalise sur la langue, mais elle le fait de façon consciente.

En Amérique du Nord, principalement au Québec, le terme *language planning* est d'abord traduit par *planification linguistique*. Cependant, nous avons vu que ce terme est

¹⁷ Le linguiste allemand Heinz Kloss établit une distinction entre « status planning » et « corpus planning ». Dorénavant, on parlera aussi de « planification du statut ».

remplacé, dans les années 1970, par le terme *aménagement linguistique*, sous l'influence du linguiste J.-C. Corbeil. L'auteur du terme fait référence, la plupart du temps, à la mise en place de la politique linguistique lorsqu'un État a choisi d'intervenir explicitement sur la question des langues. Sachant que J.-C. Corbeil a participé très activement à la rédaction de la Charte de la langue française (1977) et à la mise au point d'un plan d'aménagement linguistique québécois, on peut dire que son néologisme n'a pas été choisi au hasard. En effet, le terme *aménagement linguistique* est utile pour l'auteur, puisqu'il a l'avantage de ne pas faire uniquement référence à l'intervention planificatrice de l'État. En préférant le concept *aménagement* à celui de planification, les Québécois adoptent une perspective sociolinguistique et soulignent que le terme *planification linguistique* peut connoter un plus grand dirigisme dans l'intervention étatique, ce qui est contraire aux orientations choisies par l'État québécois qui souhaite orienter l'évolution de la société « sans la brusquer mais au contraire en réclamant son adhésion et sa participation » (Corbeil, 1980, p. 9). En fait, le recours au terme *aménagement linguistique* correspond à une importante différence de perspective qui reflète la dynamique sociolinguistique particulière de chaque collectivité. À chaque cas de politique linguistique (terme neutre) pourrait correspondre un néologisme (terme spécifique) soulignant la spécificité du type d'intervention sur la langue. Il est vrai qu'au Québec, l'aménagement linguistique va de pair avec une prise de conscience de trois conditions à remplir : diversité linguistique, conflit linguistique et adhésion de la société pour le changement linguistique. Cette troisième condition est cruciale pour la réussite de l'intervention linguistique tout en introduisant une nouvelle perspective : l'acquisition de ce changement. Les théoriciens anglo-saxons, regroupés autour de la problématique de la politique linguistique, s'engagent également dans cette nouvelle perspective comme en témoignent M. C. Cormier et P. St-Pierre (1997, p. 106) dans un article intitulé « Language planning and terminology : The Case of Québec » :

« Language planning is used here in the meaning proposed by Cooper (1989 : 45): "Language planning refers to deliberate efforts to influence the behaviour of others with respect to the acquisition, structure, or function of their language codes." As Labrie (1993 : 27-28) points out, this definition has the advantage of going beyond a purely dualist vision of language planning, involving only status

and corpus. In addition to these structural (corpus) and functional (status) aspects, the definition adds an additional element relating to acquisition. »

Outre la notion de respect, cette définition élargit la conception de la politique linguistique (ou *language planning*) qui ne fait plus uniquement référence à deux types d'intervention (intervention sur le corpus et intervention sur le statut), mais qui en intègre une troisième, l'« acquisition » en anglais. Concrètement, cela signifie que la politique linguistique doit maintenant tenir compte du processus d'implantation. En effet, derrière la question de l'acquisition de la langue, on peut y voir la problématique de l'implantation linguistique.

Il reste maintenant à expliquer le lien entre socioterminologie et glottopolitique. Pour cela, il est utile de reprendre les propos de F. Gaudin (1994, p. 12). La socioterminologie, qui est une approche sociolinguistique de la terminologie, relève aussi de la glottopolitique dans la mesure où, nous dit-il, elle « est intéressée aussi bien par la politique linguistique que les interactions où se négocient les dénominations ». Ainsi, la socioterminologie partage son objet d'étude avec la glottopolitique. Elle est donc en intersection avec la glottopolitique de par son intérêt pour la prise en compte du social dans les pratiques langagières et, de façon plus spécifique, parce qu'elle ne peut faire l'impasse d'une réflexion dans le champ de la politique linguistique.

Pour résumer, reprenons les propos de L. Guespin et J.-B. Marcellesi, qui soulignent que la glottopolitique s'oppose à la politique linguistique sur deux points principaux : elle ne se focalise pas uniquement sur la langue et elle considère que certaines actions sur le langage ne se font pas toujours consciemment. De plus, elle est nécessaire pour englober tous les faits de langage ou l'action de la société revêt la forme du politique. Un silence ou une prise de parole dans l'interaction langagière peut être révélateur d'une politique de la parole. Il en va de même pour le discours¹⁸, qu'il soit éditorial ou oral : il transmet des informations qui sont observables et qui relèvent d'une politique du discours.

Par le recours au préfixe *glotto-*, on neutralise donc les oppositions langue/discours/parole et on s'intéresse aux approches conscientes ou inconscientes, c'est-à-dire qu'on considère que certaines interventions peuvent, au départ, ne pas porter sur la langue, mais avoir des répercussions importantes sur celle-ci. En fait, c'est l'ensemble du fonctionnement langagier qui est concerné.

En 1994, le terme *glottopolitique* est répertorié dans le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (Dubois et autres, 1994, p. 225) en l'opposant aussi à politique linguistique :

« Par différence avec planification ou politique linguistique, la glottopolitique désigne l'ensemble des recherches ou des propositions qui tendent à l'aménagement des situations linguistiques en agissant sur toutes les pratiques langagières où certaines d'entre elles. Contrairement à la planification ou à la politique linguistique, la glottopolitique s'occupe plus largement du fonctionnement langagier. »

Il est intéressant de constater que l'essence de sa définition passe par une opposition avec le terme *politique linguistique*. Ce qui est mis en perspective, là encore, c'est l'extension de la notion au profit d'une prise en compte des pratiques langagières, du fonctionnement langagier. Il s'agit en fait de replacer la politique linguistique dans son contexte social pour mieux saisir les forces en présence et se diriger vers un interventionnisme éclairé.

2.1.3 Glottopolitique et aménagement du corpus

L'intérêt pour la glottopolitique est de plus en plus marqué depuis le début des années 2000. Comme nous l'avons dit, ce sont au départ les sociolinguistes qui souhaitent jeter un regard nouveau sur le lien entre glottopolitique et gestion des langues. Toutefois, en

¹⁸ Ensemble d'usages codifiés attaché à un type de pratiques sociales.

2001, la reconnaissance est encore timide comme en témoignent les propos du linguiste H. Boyer (2001, p. 75) :

« Il ne sera question ici que de politiques linguistiques institutionnelles, mais on ne saurait oublier que les interventions glottopolitiques (cf. Guespin et Marcellesi, 1986) ne sont pas l'apanage des États : des structures associatives peuvent fort bien, précisément dans le cas de conflits de langues ignorées des pouvoirs publics, tenter de peser par une action militante sur la situation sociolinguistique. Ainsi les associations "calendreta" et "diwan" ont œuvré respectivement dans l'espace occitan et en Bretagne pour imposer un enseignement en occitan et en breton à l'école maternelle et en primaire. »

Certains chercheurs commencent donc à souligner l'intérêt d'intégrer le concept de glottopolitique pour aller plus loin dans leur champ de recherche. Ainsi, L. Depecker, dans sa conception d'un aménagement terminologique cohérent qu'il prévoit en huit étapes, indique qu'il serait intéressant d'adapter ce concept aux recherches liées à l'implantation terminologique. C'est donc en aval qu'il perçoit l'intégration du concept, au moment de l'implantation des termes (Depecker, 2001, p. 595) :

« Il serait sans doute nécessaire aussi d'aller plus loin dans cette voie en adaptant par exemple, à ce champ de recherche, le concept de « glottopolitique » développé par l'école de Rouen (Marcellesi et Guespin) : est d'ordre glottopolitique toute mesure qui, dans une société, change les rapports de parole. L. Guespin cite à ce propos, magistralement, les lois Auroux qui modifient les pouvoirs du travailleur dans l'entreprise et donc la circulation de la parole. Ainsi également, n'a-t-on pas encore pris toute la mesure des modifications entraînées par la création de l'Union européenne ou par celle de l'Alena. »

Bien qu'ancré au départ dans la problématique de la politique linguistique, le concept est repris par d'autres disciplines, notamment en sociolinguistique urbaine (Bulot, 1999) et en littérature¹⁹.

En dépit de ces pistes de recherche, peu de travaux, à notre connaissance, s'intéressent au lien entre terminologie et glottopolitique. Cependant, on retrouve des préoccupations glottopolitiques dans le champ de la socioterminologie. En effet, les travaux de F. Gaudin (2003, p. 176-178) accordent une place à l'élaboration du concept tout en établissant un lien entre la glottopolitique et l'aménagement du corpus :

« On connaît mal les relais, les agents, les vecteurs, les relais des actions concertées. Or une approche glottopolitique doit s'efforcer de penser et d'analyser les différents niveaux qui vont de la décision à l'usage, mais aussi de l'usage à sa description. De ce point de vue, une telle approche englobe les préoccupations désignées par le terme d'aménagement linguistique et l'on sait que l'aménagement terminologique en constitue le cœur dans la mesure où il permet de faire face aux besoins dénominatifs en matière de transfert des connaissances. »

Du point de vue de la normalisation terminologique, l'approche glottopolitique, telle qu'elle a été préconisée par L. Guespin et F. Laroussi (1989, p. 7), est nécessaire dans la mesure où elle prône « une politique minimisant le désordre terminologique mais dans le respect d'une certaine variabilité linguistique ». Autrement dit, si certains secteurs ne peuvent connaître de variations pour toutes sortes de raisons (sécurité, droit, protection du consommateur), d'autres ont intérêt à disposer de différentes dénominations pour assurer le transfert des connaissances. Ainsi, au Québec, on peut parler de *fasciite nécrosante* et risquer d'inquiéter seulement une partie de la population (le personnel de santé), alors que la dénomination *maladie dévoreuse de chair* est connue du grand public et ne laisse aucun doute sur les symptômes de la maladie (autrefois, on

¹⁹ L'institut de recherche en langues et littératures européennes de Mulhouse (L'ILLE) regroupe deux équipes dont une à orientation linguistique ayant parmi ses axes de recherche la glottopolitique.

parlait même de *gangrène*). Le fait de relever, décrire et respecter les forces qui agissent en faveur de cette variabilité linguistique utile au transfert de connaissances consiste à adopter une approche glottopolitique. Cette attitude va de pair avec une attitude de conseil, le linguiste, le terminologue ou le langagier engagé dans une démarche glottopolitique doit décrire une situation langagière particulière, établir un diagnostic et proposer des solutions (Gaudin, 2005, p. 84).

Il est intéressant de noter que, depuis 2003, l'Université de Rouen publie une revue en ligne consacrée à la sociolinguistique. Intitulée *Glottopol*²⁰, la revue fait évidemment référence au concept de *glottopolitique*, même si elle propose des thèmes plus larges, rejoignant ainsi d'autres chercheurs, ayant en commun les pratiques et les représentations langagières dans des situations de plurilectalisme (contact des langues). Toutefois, parmi les onze numéros consultables en ligne en 2008, seuls les numéros 1 et 3 traitent plus spécifiquement d'aspects glottopolitiques. Ces aspects sont nombreux, ce qui nous a amenée, dans le cadre de cette thèse, à délimiter notre étude et à nous concentrer sur un « modèle glottopolitique ». Ainsi, après avoir exposé ce que nous entendons par ce terme, nous aborderons la question liée à l'intérêt de recourir à un modèle glottopolitique.

2.2 L'intérêt d'un modèle glottopolitique

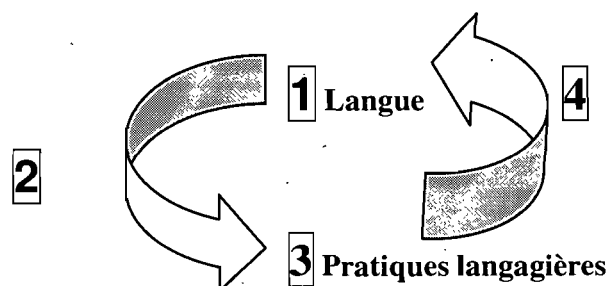
2.2.1 Le modèle glottopolitique

Nous empruntons cette terminologie de « modèle glottopolitique » à F. Gaudin (2004, p. 42), qui fait référence à un processus dynamique. Le « modèle glottopolitique », tel qu'il a été conçu à Rouen, considère que les modèles théoriques (dictionnaires, ouvrages terminologiques, etc.) sont des supports linguistiques qui nous servent à parler mais que, d'un autre côté, nous ne nous limitons pas à leur utilisation. Nous créons, nous aussi, de la langue et exerçons une influence sur elle. La créativité

²⁰ Site de l'Université de Rouen à l'adresse suivante : <http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/>

lexicale et/ou terminologique n'est pas toujours conçue en dehors des pratiques langagières, de même que les forces influençant cette créativité ne relèvent pas toujours de la politique linguistique. Ce modèle est donc avant tout un modèle dynamique qui a fait l'objet d'une représentation schématique (Gaudin, 2007, p. 30) afin de rendre compte du rapport dialectique²¹ entre deux pôles : la langue et les pratiques langagières (parole et discours).

Figure 2. Modèle glottopolitique de F. Gaudin



Par le recours à cette représentation graphique (figure 2), l'auteur cherche à mettre en évidence le circuit, qui relie la parole et la langue, et dans lequel des interventions plus ou moins visibles, de l'intervention étatique aux microdécisions, se répercutent sur la langue.

Selon F. Gaudin, le circuit est découpé en quatre temps : le temps 1 (temps de la langue en incessante formation) est une abstraction qui sert de référence aux individus. Le temps 2 (temps de l'influence des pratiques langagières) est le temps où la langue sert de référence et peut être consignée dans des outils linguistiques de référence. Le temps 3 (temps de la parole) est le temps où l'individu s'approprie le système abstrait, la langue, et l'utilise de façon individuelle. Enfin, le temps 4 (genèse) est le temps de la genèse des langues, de la formation des entités linguistiques.

²¹ L'un n'existe pas sans l'autre. Les pratiques langagières s'appuient sur la langue et la langue est une abstraction qui se concrétise à travers les pratiques langagières.

Dans ce schéma, la terminologie tend à agir au niveau 1 du circuit et la politique terminologique peut créer directement des formes « hors des pratiques langagières », c'est le cas de la néologie. En revanche, la politique linguistique intervient au niveau 4 en facilitant l'enregistrement en langue de formes linguistiques issues de pratiques langagières. Si cette représentation vise à comprendre la circulation des termes et la nécessité de prendre en compte tout le fonctionnement langagier dans l'intervention linguistique, il serait intéressant maintenant d'aborder le second aspect de la glottopolitique relatif aux choix, plus ou moins conscients, de l'intervention linguistique. Autrement dit, après avoir vu à quels niveaux peuvent se situer les interventions linguistiques, il faudrait tenter de saisir la nature de ces interventions, ce qui nous renvoie au deuxième aspect de la définition.

Le deuxième aspect de la définition oppose glottopolitique à politique linguistique, à laquelle on reproche de ne prendre en compte que les actions les plus visibles. F. Gaudin (2007, p. 30) donne quelques exemples de ces décisions (micro- ou macrodécisions) qui se répercutent sur la langue. Toutefois, pour mieux comprendre ces actions, il est intéressant d'utiliser le concept de « marché linguistique ». Pour cela, nous faisons référence à l'article de L.-J. Rousseau (2007, p. 65), qui est utile pour comprendre les actions qui se situent dans le domaine de la glottopolitique. L'auteur propose d'abord une définition du marché linguistique : « Le marché linguistique peut se définir comme étant la somme des forces qui s'exercent dans une société en matière d'usage linguistique », avant de dresser la liste des principaux acteurs sociaux impliqués dans ces forces. Comme il le dit, les acteurs sociaux qui influent sur l'aménagement linguistique sont nombreux (organisations à vocation linguistique, association de consommateurs, monde de l'enseignement, organisations syndicales, médias, grand public, etc.). Cependant, nous pensons que ces acteurs « officiels » qui influencent le marché par leur attitude et par leurs pratiques langagières ne constituent qu'une partie du marché linguistique. D'autres forces, que nous avons qualifiées d'agents sociaux « non officiels » (par opposition aux acteurs qui renvoient principalement à l'intervention humaine), influent directement ou indirectement sur la langue (loi non linguistique, événement culturel ou social, changement économique, représentation linguistique,

individu, etc). Ces forces sont difficilement prévisibles mais sont néanmoins présentes en aménagement linguistique. Si les acteurs sociaux peuvent être facilement mis à contribution dans l'application d'une politique linguistique, les agents sociaux interviennent sans en avoir conscience et sans être préalablement invités à cette contribution.

Sur le plan individuel, les forces glottopolitiques paraissent anodines mais ont des répercussions sur l'usage. Si on reprend la typologie des politiques linguistiques proposée par J. Leclerc et reprise par L.-J. Rousseau (2007, p. 59), il est possible d'établir une première typologie des glottopolitiques linguistiques :

1. Glottopolitique d'assimilation : bannir une langue d'immigration à la maison.
2. Glottopolitique sectorielle : bannir une langue de communication dans une entreprise, dans certains lieux.
3. Glottopolitique éditoriale : bannir l'usage d'un terme dans une communication scientifique.
4. Glottopolitique de non-intervention : ne pas offrir d'interprètes dans un colloque, refuser des subventions à des manifestations culturelles ethniques.
5. Glottopolitique de valorisation de la langue officielle : bannir l'usage des langues vernaculaires à la maison pour privilégier la langue officielle.
6. Glottopolitique de bilinguisme : choisir d'éduquer son ou ses enfants dans deux langues.
7. Glottopolitique de multilinguisme : choisir d'éduquer son ou ses enfants dans plusieurs langues.

Cette typologie n'est pas exhaustive : elle constitue juste un point de départ pour une démarche descriptive des forces glottopolitiques. Ce qu'il faut toutefois garder à l'esprit, c'est qu'un modèle glottopolitique vise à mieux comprendre les interventions sur la langue par une analyse de l'environnement linguistique. Comme l'indique L.-J. Rousseau (2005, p. 95) :

« L'aménagement implique généralement des décisions d'ordre glottopolitique, mais il englobe aussi des choix relatifs aux domaines et aux modes d'intervention.

Ces choix supposent une connaissance approfondie de la situation linguistique et des enjeux sociaux du territoire visé et l'identification de problèmes à résoudre. »

2.2.2 Notre modèle glottopolitique

L'apport de la glottopolitique, pour décrire le changement terminologique offre un regard nouveau, qui s'inscrit dans une approche socioterminologique. En général, l'intérêt que l'on porte à l'aménagement terminologique se situe au niveau des forces conscientes : les lois linguistiques, ou encore les interventions officielles (interventions gouvernementales liées au statut et au corpus de la langue ou des langues en contact). Pour nous, il est important d'élargir cette vision.

Recourir à un modèle glottopolitique pour analyser la production terminologique au Québec constitue donc une option intéressante en socioterminologie dans la mesure où l'élargissement du cadre d'intervention linguistique permet de mieux comprendre les forces en présence, tout en jetant un nouvel éclairage sur l'action de la société sur la langue. Il est donc utile de se placer dans le cadre d'un modèle glottopolitique pour réfléchir à l'ensemble des actions qui, des microdécisions quotidiennes aux législations linguistiques, sont à l'origine des changements linguistiques. Pour cela, nous avons tenu compte de ce que nous appelons *facteur glottopolitique*, soit toute action ou tout événement, volontaire ou involontaire, ayant un impact sur les choix linguistiques des individus ou les décisions gouvernementales sur la langue (législatives ou non).

Dans le cadre de la présente thèse, nous avons émis l'hypothèse que l'utilisation d'un modèle glottopolitique pour l'analyse de l'activité terminologique au Québec permet :

- d'intégrer un ancrage socio-historique à l'approche sociolinguistique;
- de saisir les différentes approches de la société québécoise en matière d'aménagement terminologique;
- de mettre en évidence les facteurs glottopolitiques à l'origine de la production terminologique afin de mieux saisir l'action de la société sur le langage.

En premier lieu, nos objectifs visent donc à intégrer une approche diachronique jugée indissociable de l'approche sociolinguistique. On ne peut comprendre la terminologie en dehors de son histoire et hors de son contexte social. Une analyse documentaire est donc nécessaire pour se pencher sur la genèse et les fondements de la terminologie au Québec.

En second lieu, il s'agit de présenter les différentes approches utilisées par l'Office québécois de la langue française en matière d'aménagement terminologique en identifiant les caractéristiques des principales périodes de cet aménagement. Ces caractéristiques rendent compte des décisions et des orientations liées à la fois au corpus et au statut de la langue, soulignant ainsi le caractère indissociable de ces deux éléments. En dernier lieu, nous avons cherché à mettre en évidence les facteurs glottopolitiques en œuvre en matière de production terminologique, et ce à partir de l'étude des deux secteurs suivants : automobile et alimentation. Pour chaque secteur, nous avons procédé à l'analyse des principaux facteurs glottopolitiques en œuvre au cours des six périodes identifiées. La méthodologie utilisée est la suivante :

- Étude des rapports d'activité de l'organisme mandaté par l'État pour aménager la langue (Office de la langue française et Régie de la langue française) ;
- Analyse de contenu des documents archivés par l'organisme en lien avec les deux secteurs choisis ;
- Mise en évidence des périodes caractérisant la production terminologique au Québec;
- Étude et analyse du discours éditorial contenu dans les publications terminologiques des deux secteurs étudiés;
- Enquêtes auprès des terminologues des chantiers terminologiques concernés et du premier directeur linguistique de l'organisme.

Pour finir, il convient d'expliquer les raisons qui nous ont incitée à appliquer le modèle glottopolitique à la production terminologique du Québec. Pour nous, les nombreux chantiers terminologiques entrepris pour l'équipement linguistique (amélioration de la qualité de la langue, normalisation, etc.), la francisation des milieux de travail ou encore la modernisation de la langue (création néologique, enrichissement

de la langue), constituent un cadre d'observation privilégié pour la mise en évidence de ce que nous avons appelé les facteurs glottopolitiques de l'aménagement terminologique. Nous allons maintenant nous pencher sur l'application de ce modèle glottopolitique à la production terminologique du Québec.

2.3 Application du modèle glottopolitique à la production terminologique

L'application du modèle glottopolitique suppose la prise en compte de facteurs glottopolitiques. Nous les avons appelés facteurs, mais nous aurions aussi pu parler de forces ou de vecteurs. Ces facteurs glottopolitiques, que nous avons regroupés à l'intérieur de différentes dimensions (politique, économique, sociale etc.) permettent de mieux saisir les actions que la société a sur le langage (langue/discours/parole). En effet, les motivations de l'aménagement terminologique sont multiformes et il nous semble important de pouvoir les identifier en dépassant le cadre législatif.

Si notre intérêt porte, en amont, sur les motivations (souvent conscientes) de l'aménagement terminologique, nous avons également tenté, en aval, de rendre compte des conditions de production des termes (conscientes et inconscientes²²), et ce par le relevé des facteurs glottopolitiques en présence, ainsi que par le recours à l'enquête socioterminologique. En effet, il nous semble que l'enquête socioterminologique est un outil pertinent pour saisir les conditions de production des termes.

Au Québec, l'Office québécois de la langue française est chargé de l'application de la Charte de la langue française, soit de l'aménagement de la langue française. Par conséquent, c'est dans le cadre de cette institution que nous étudierons le discours lié à l'aménagement terminologique.

²² L'adjectif utilisé ici fait référence à ce qui échappe à notre conscience, les conditions de production de termes sont régies par des forces ou des dynamiques sociales dont il faut rendre compte.

La thèse vise deux objectifs principaux. Le premier objectif est de mettre en évidence les grandes périodes de production terminologique au Québec de 1961 (date de la création de l'OLF) à 2001 (fin du plan triennal 1998-2001 basé sur les recommandations du *Comité interministériel sur la situation de la langue française*) et de relier celles-ci au développement de la production terminologique de chaque secteur.

Nous verrons donc dans quelle mesure les grandes orientations suivies par l'OLF au cours de chaque période servent d'arrière-fond à l'analyse du contexte de production terminologique pour chaque secteur. Elles serviront donc de cadre de référence pour analyser de façon plus spécifique l'action de l'Office. Pour atteindre cet objectif, nous étudierons les rapports d'activités de l'OQLF ainsi que les dossiers des archives de chaque secteur concerné : le secteur de l'automobile et le secteur de l'alimentation. Les informations recueillies nous permettront de proposer une interprétation des caractéristiques de la production terminologique au Québec.

Pour le second objectif, nous relèverons les facteurs glottopolitiques (facteurs proposés par la grille d'observation ou nouveaux facteurs si tel est le cas) présents dans le discours de présentation des publications terminologiques de deux secteurs : le secteur de l'automobile et celui de l'alimentation²³. Le tableau 2 présente la démarche suivie pour la collecte de ces facteurs. L'analyse des données constitue l'étape suivante. Nous avons également élaboré un questionnaire pour les terminologues de ces secteurs afin de compléter les résultats de l'analyse du discours. Ce second objectif doit permettre de saisir, en amont, les motivations de l'aménagement terminologique.

Le modèle glottopolitique nous permet donc de disposer de deux éclairages distincts pour comprendre la production terminologique au Québec : un éclairage historique par la mise en évidence des grandes périodes caractéristiques des orientations terminologiques préconisées par l'Office et un éclairage socioterminologique.

²³ Les secteurs choisis présentent l'avantage de pénétrer rapidement la langue commune du fait de la demande et des besoins terminologiques qu'ils engendrent.

2.3.1 Le modèle glottopolitique

Le modèle glottopolitique que nous proposons est un modèle descriptif composé d'une interprétation de données relatives aux caractéristiques de la production terminologique (rapports d'activités et archives de l'organisme responsable de l'aménagement terminologique), d'une analyse de contenu (étude du discours éditorial de l'OLF) et de l'utilisation d'outils sociolinguistiques (enquêtes socioterminologiques) auprès des terminologues concernés. L'analyse de contenu est une technique d'investigation scientifique indirecte. Nous l'avons utilisée sur des productions écrites (discours de présentation de publications terminologiques), ce qui nous a permis de mettre en évidence les forces en présence au moment de la publication de produits terminologiques (lexique, vocabulaire ou guide linguistique).

Pour compléter notre analyse de contenu, un questionnaire auto-administré, c'est-à-dire un formulaire de questions à remplir par les terminologues responsables de la terminologie proposée, a été élaboré. Cette technique d'investigation permet d'accéder directement aux informateurs (en leur faisant parvenir le questionnaire chez eux) et de relever des informations complémentaires à l'analyse de contenu. Toutefois, certains terminologues ont accepté de nous rencontrer dans le cadre d'entrevues, ce qui nous a permis de recueillir personnellement les informations. Une copie de l'entrevue a été envoyée par la suite pour demander aux terminologues si les informations recueillies dans le questionnaire étaient bien conformes à ce qu'ils avaient exprimé.

2.3.1.1 Grille d'observation

La grille d'observation est composée de deux parties. La première colonne présente les différentes dimensions susceptibles d'être relevées dans les discours de présentation des produits terminologiques (préface ou introduction). La deuxième colonne affine les dimensions et vise à dégager les différents facteurs glottopolitiques permettant de caractériser les dimensions proposées.

Les actions de francisation, implantation et diffusion de la terminologie ont été classées dans la dimension politique, dans la mesure où ces actions relèvent d'un

organisme mandaté pour la mise en application d'une politique linguistique. En effet, au Québec, ces actions font partie du mandat de l'OQLF. Toutefois, bien que relevant du mandat de l'OQLF, les actions centrées plus spécifiquement sur la langue (normalisation, amélioration, enrichissement de la langue, etc.) qui nécessitent un travail sur l'objet langue ont été classées dans la dimension linguistique. Le tableau 2 présente la grille d'observation que nous avons utilisée dans le cadre de notre analyse.

Tableau 2 : Grille d'observation

| DIMENSIONS | FACTEURS GLOTTOPOLITIQUES |
|----------------|--|
| 1. POLITIQUE | <ol style="list-style-type: none"> 1. Loi ou toute action politique relevant de l'État 2. Francisation de la terminologie 3. Implantation de la terminologie 4. Diffusion de la terminologie |
| 2. ÉCONOMIQUE | <ol style="list-style-type: none"> 1. Besoins terminologiques propres à un secteur économique 2. Conjoncture économique nouvelle 3. * Protection du consommateur |
| 3. IDENTITAIRE | <ol style="list-style-type: none"> 1. Reconnaissance de spécificités linguistiques et culturelles 2. Défense de la langue |
| 4. CULTURELLE | <ol style="list-style-type: none"> 1. Événement culturel (manifestation culturelle ou sportive, exposition, pratique religieuse, etc.) 2. Besoins terminologiques liés à la connaissance culturelle |
| 5. SOCIALE | <ol style="list-style-type: none"> 1. Groupes associatifs (corporation, association, etc.) 2. Changement social (mutations liées à un phénomène social comme la féminisation du marché du travail). 3. Demande des usagers (consommateurs ou langagiers) 4. Équipement terminologique lié aux biens de consommation (ex : électroménager) 5. * Motivation socioterminologique (concertation avec les usagers de la terminologie) 6. * Contexte social (ex : climat social) |
| 6. ÉDUCATIVE | <ol style="list-style-type: none"> 1. Apprentissage de la langue (appropriation des termes du secteur en question pour un public débutant) 2. Connaissance des termes du domaine (bonne maîtrise des concepts du secteur en question pour un |

| | |
|-----------------|---|
| | public professionnel ou scientifique) |
| 7. LINGUISTIQUE | <ol style="list-style-type: none"> 1. Normalisation, standardisation et harmonisation de la terminologie 2. Amélioration, correction et qualité de la langue 3. Enrichissement de la langue (langue technique et scientifique) 4. Lutte contre les anglicismes 5. Guide linguistique |

(suite de la grille)

Cette grille est utile pour relever des données, mais elle ne constitue pas un outil fixe. En ce sens, elle est évolutive, car nous avons envisagé la possibilité d'inclure d'autres dimensions ou facteurs lors de notre analyse. L'analyse du discours de présentation peut donc mettre en évidence d'autres facteurs auxquels nous n'aurions pas pensé. Ainsi, à la fin de l'analyse des deux secteurs, trois facteurs glottopolitiques ont été ajoutés. Ces nouveaux facteurs sont indiqués dans le tableau par un astérisque (*) : *protection du consommateur*, *motivation socioterminologique* et *contexte social*. Par ailleurs, notre but n'est pas d'utiliser toutes les composantes de la grille, mais plutôt de faire ressortir les dimensions et les facteurs dominants pour chaque secteur. Ainsi, on peut comprendre que le facteur 2.3 **Protection du consommateur* soit plus dominant dans le secteur de l'alimentation que dans le secteur de l'automobile et que certaines dimensions, comme les dimensions identitaire et culturelle, soient inexistantes dans le cadre de l'étude de ces deux secteurs.

2.3.1.2 Analyse du discours éditorial

Comme nous l'avons dit, pour mettre en évidence les facteurs glottopolitiques liés à la production terminologique, nous avons procédé à l'analyse du discours éditorial contenu dans les préfaces, introductions et quatrièmes de couverture des produits terminologiques de l'OQLF. Dans un premier temps, les publications terminologiques relatives à chaque secteur étudié ont été regroupées : lexiques, guides linguistiques et vocabulaires. Nous avons relevé, dans le discours d'introduction de chaque publication (préface, introduction, etc.), tous les facteurs glottopolitiques. La plupart de ces facteurs étaient déjà codifiés par notre grille d'observation (tableau 2). Dans le cas contraire, les

nouveaux facteurs rencontrés au cours de la collecte ont été ajoutés dans la grille d'observation.

Le tableau 3 permet d'expliquer la démarche suivie pour l'analyse du discours. Le nom du produit, à gauche, indique qu'il s'agit du troisième fascicule du *Vocabulaire de l'automobile*. Dans la partie centrale, un extrait du discours que nous avons prélevé a été reproduit. Cet extrait, jugé pertinent pour appliquer notre grille, est alors codifié dans la partie de droite pour indiquer la dimension et le facteur correspondant. Dans ce cas précis, nous avons une dimension politique ayant pour facteur *la diffusion de la terminologie*. Puis, nous avons une dimension sociale à laquelle nous avons rattaché un facteur, que nous n'avons pas préalablement retenu et, que nous qualifions de *motivation socioterminologique* dans la mesure où il fait référence à une collaboration étroite du milieu. Ce dernier exemple souligne le caractère évolutif de la grille, comme nous l'avons mentionné plus haut.

Chaque nouveau facteur est identifié par l'ajout d'un astérisque. Ici, c'est le * 5.5. En se rapportant à la grille d'observation, on peut voir que le premier 5 correspond à une dimension (dimension sociale) et que le second 5 est un nouveau facteur (identifiable par l'astérisque), qui renvoie à *Motivation socioterminologique* (* facteur ne faisant donc pas partie de la grille d'observation initiale).

Tableau 3 : Application de la grille d'observation

| Nom du produit terminologique | Discours de présentation | Dimensions et facteurs |
|--|--|--|
| <i>Vocabulaire de l'automobile</i> : fasc. 3 – La transmission (1978 éd. provisoire) | Nous publions ce fascicule en édition provisoire sans illustrations pour diffuser le plus rapidement la terminologie française [...] et dans l'espoir que [...] nous puissions compter sur la collaboration des personnes intéressées pour nous en faire part. | 1.4 POLITIQUE Diffusion de la terminologie * SOCIALE 5.5 Motivation socioterminologique (collaboration des usagers de la langue) |

Des représentations graphiques permettent de mettre en relief les résultats obtenus. L'analyse des résultats obtenus a permis de poser un diagnostic glottopolitique pour chaque secteur étudié.

Ainsi le discours de chaque publication a fait l'objet d'une codification qui sera présentée dans les chapitres 5 et 6 de la thèse. Pour faciliter le repérage des publications analysées, la référence de chaque ouvrage utilisé est indiquée dans la colonne de gauche. En revanche, ces publications ne sont pas incluses dans la bibliographie pour éviter des répétitions. Voici maintenant la présentation des ouvrages, élaborés par l'Office de la langue française, ayant fait l'objet d'une analyse de discours.

2.3.1.3 Ouvrages terminologiques du secteur automobile

Pour le secteur de l'automobile, dix-sept textes d'introduction de 1973 (première publication) à 2001 (dernière publication) ont été analysés. Nous avons relevé le discours éditorial contenu dans les préfaces ou introductions de chaque publication. Les ouvrages sont présentés en tenant compte des six périodes de la production terminologique, car c'est dans le cadre de ces périodes qu'ils ont été analysés.

PÉRIODE 1 (1961-1969) : aucun ouvrage

Absence de discours d'introduction dans les rares publications de cette période.

PÉRIODE 2 (1969-1974) : 2 ouvrages

1973 - *Vocabulaire de l'automobile (français-anglais) fasc. I : Le moteur*

1974 - *Vocabulaire de l'automobile (français-anglais) fasc. II : L'entretien et la réparation* (édition provisoire)

PÉRIODE 3 (1974-1977) : 2 ouvrages

1977 - *Vocabulaire de l'automobile (français-anglais) fasc. I : Le moteur*

1977 - *Vocabulaire de l'automobile (français-anglais) fasc. II : L'entretien et la réparation* (édition définitive)

PÉRIODE 4 (1977-1989) : 8 ouvrages

1978 - *Vocabulaire de l'automobile (français-anglais) fasc. I : Le moteur*

1978 - *Vocabulaire de l'automobile (français-anglais) fasc. III : La transmission* (édition provisoire)

1978 - *Vocabulaire de l'automobile (français-anglais) fasc. IV : Le châssis et la carrosserie* (édition provisoire)

1979 - *Vocabulaire de l'automobile (français-anglais) fasc. II : L'entretien et la réparation* (réédition)

1980 - *Vocabulaire de l'automobile (français-anglais) fasc. III : La transmission*

1980 - *Vocabulaire de l'automobile (français-anglais) fasc. IV : Le châssis et la carrosserie*

1986 - *Le français sur quatre roues* (mini-lexique tiré du *Vocabulaire de l'automobile*)

1986 - *Lexique de l'automobile* (anglais-français)

PÉRIODE 5 (1989-1996) : 4 ouvrages

1992 - *Vocabulaire de la mécanique automobile (anglais-français) fasc. I : Le moteur*

1993 - *Vocabulaire de la mécanique automobile (anglais-français) fasc. II : La transmission*

1996 - *Vocabulaire de la mécanique automobile (anglais-français) fasc. III : La suspension et le freinage*

1996 – *Lexique anglais-français, français-anglais - norme SAE (Society Automotive engineers) J1930*²⁴

PÉRIODE 6 (1996-2001) : 1 ouvrage

2001 – *Dictionnaire de l'industrie automobile*

2.3.1.4 Ouvrages terminologiques du secteur de l'alimentation

Les sous-secteurs de l'alimentation sont plus nombreux. En tout, seize sous-secteurs de l'alimentation ont fait l'objet de recherches terminologiques depuis l'ouverture du chantier en 1967 et la dernière publication en 1992.

- | | |
|------------------------------|---------------------------------|
| 1. Produits de la pêche | 9. Pâtes alimentaires |
| 2. Bœuf | 10. Rédaction de menus |
| 3. Fruits | 11. Restauration chinoise |
| 4. Légumes | 12. Charcuterie |
| 5. Industrie laitière | 13. Industrie de la boulangerie |
| 6. Chimie alimentaire | 14. Brasserie |
| 7. Épices et assaisonnements | 15. Acériculture |
| 8. Boissons gazeuses | 16. Ustensiles de cuisson |

Dans les seize sous-secteurs, l'Office a produit des ouvrages terminologiques que nous avons regroupés pour notre analyse. Au total, trente-neuf publications ont été intégrées dans le corpus. Voici la liste des publications par période.

PÉRIODE 1 (1961-1969) : 1 ouvrage

²⁴ Ouvrage qui recense l'ensemble des termes, abréviations et acronymes utilisés pour désigner les systèmes électriques et électroniques (ainsi que leurs composants) mis en œuvre dans le contrôle de pollution de l'air des véhicules automobiles.

1968 - *Vocabulaire anglais-français de l'alimentation* - édition provisoire

PÉRIODE 2 (1969-1974) : 6 ouvrages

1971 - *Lexique des produits de la pêche (anglais-français) fasc. I* : Poissons, crustacés et mollusques

1972 - *Lexique des produits de la pêche (anglais-français) fasc. II* : Produits et sous-produits de la pêche mis en conserve, surgelés, traités, importés et termes de conditionnement

1972 - *Lexique anglais-français du bœuf* (édition provisoire)

1973 - *Lexique anglais-français des fruits et légumes*

1974 - *Lexique anglais-français des fruits et légumes*

1974 - *Lexique anglais-français des produits laitiers*

PÉRIODE 3 (1974-1977) : 4 ouvrages

1975 - *Lexique anglais-français de la chimie alimentaire* (édition provisoire)

1976 - *Lexique des épices et assaisonnements* (anglais-français) - édition provisoire

1976 - *Lexique des boissons gazeuses* (anglais-français)

1977 - *Lexique du bœuf* (anglais-français)

PÉRIODE 4 (1977-1989) : 24 ouvrages

1978 : *Lexique des pâtes alimentaires* (anglais-français)

1979 - *Guide de rédaction des menus* (anglais-français)

1979 - *Lexique des boissons gazeuses* (anglais-français)

1979 - *Lexique des pâtes alimentaires* (anglais-français)

1980 - *Lexique des produits de la pêche* (anglais-français) - fasc. I

1980 - *Lexique des produits de la pêche* (anglais-français) - fasc. II

1980 - *Lexique des boissons gazeuses* (anglais-français)

1980 - *Lexique des épices et assaisonnements*

1980 - *Lexique de la restauration chinoise*

1980 - *Lexique de la charcuterie* – édition provisoire

1980 - *Lexique des fruits et légumes*

1980 - *Lexique des pâtes alimentaires*

1980 - *Guide de rédaction des menus* (anglais-français)

1980 - *Lexique de la chimie alimentaire* (anglais-français)

1981 - *Lexique de la chimie alimentaire* (anglais-français)

1981 - *Lexique de l'industrie laitière*- première tranche (édition provisoire)

1982 - *Lexique de l'industrie laitière* (édition provisoire)

1984 - *Lexique de la restauration chinoise*

1984 - *Guide de rédaction des menus* (anglais-français)

1984 - *Lexique de l'industrie de la boulangerie* (anglais-français)

1985 - *Lexique de l'industrie laitière anglais-français*

1986 - *Lexique de la brasserie anglais-français*

1988 - *Lexique de la chimie alimentaire anglais-français*

1988 - *Vocabulaire de l'acériculture* (ou industrie du sucre d'érable)

PÉRIODE 5 (1989-1996) : 4 ouvrages

1990 - *Vocabulaire des ustensiles de cuisson* (anglais-français)

1991 - *Lexique des fruits* (français-anglais- latin)

1992 - *Lexique des légumes* (français-anglais- latin)

1992 - *Lexique des produits de la pêche* (anglais-français)

PÉRIODE 6 (1996-2001) : Aucun ouvrage

Au cours de cette période, l'Office suspend ses publications et incite les usagers à consulter le *Grand dictionnaire terminologique*, organe de production et de diffusion des termes.

2.3.2 Difficultés méthodologiques

Étant donné que la première partie de notre étude se situe au début des années 1960, nous avons rencontré quelques difficultés pour constituer notre documentation. Tout d'abord, même si la consultation des archives de l'Office nous a été facilitée par une personne-ressource très compétente, nous n'avons pas pu avoir accès à toute la documentation des secteurs étudiés. Cela s'explique par le fait que les archives de l'Office étaient en cours de classification (nouvelle codification) et que les dossiers étaient encore regroupés par thèmes dans différentes boîtes. De plus, tous les documents des terminologues (travaux, correspondances, etc.) n'ont pas été systématiquement transmis aux archives, ce qui accentue le déséquilibre dans la collecte des données. Certains sous-secteurs ont donc été mieux documentés que d'autres.

En ce qui concerne les enquêtes, elles ne sont pas systématiques. C'est-à-dire que pour certaines publications, que ce soit dans le secteur de l'automobile ou de l'alimentation, nous n'avons pas pu rejoindre les terminologues responsables des thèmes étudiés. En effet, certains terminologues ont pris leur retraite ou changé d'emploi. Néanmoins, ceux qui ont participé aux enquêtes ont permis d'apporter un éclairage nouveau à l'analyse de discours ainsi qu'aux informations déjà recueillies par les archives.

2.4 L'enquête socioterminologique

Cette enquête s'inspire des travaux réalisés à Rouen pendant plusieurs années par le GRT, groupe de recherche en terminologie. L'application des principes méthodologiques de la socioterminologie doit permettre, par l'observation et la description de pratiques langagières variées, de mieux comprendre comment les termes sont produits, par qui, dans quelles situations, avec quelles réticences et en réponse à quels besoins.

L'observation et l'analyse de la production terminologique du Québec se font donc en tenant compte, non seulement de l'écrit, mais également de l'oral. En effet, si l'analyse des écrits est déterminant pour connaître les grandes orientations suivies par l'institution responsable de cette production, l'oral est quant à lui incontournable pour approfondir le contexte de production terminologique et si possible apporter des éléments qui complètent ou corroborent l'analyse. Le choix du recours aux sources écrites et orales a été motivé par la volonté de comprendre comment la société agit sur la langue de façon consciente ou pas.

Nous avons donc eu recours à une enquête socioterminologique dans la mesure où nous avons cherché à prélever des informations relatives au contexte de production des termes. Dans quels contextes ces termes étaient-ils produits ? Répondaient-ils à des besoins ? Quelle était la méthodologie suivie ? Ou encore, comment assurait-on la diffusion des termes ? Cet ensemble de questions a pour unique but de mettre en évidence les options choisies (de façon consciente) ou suivies (de façon inconsciente) par la société québécoise pour la production terminologique.

2.4.1 Présentation du questionnaire

Afin de compléter les données recueillies dans notre analyse de contenu, nous avons donc élaboré un questionnaire pour recueillir des informations auprès du ou des²⁵ terminologues de l'Office qui, ayant travaillé dans les secteurs qui nous intéressent, pouvaient compléter nos données. Ce questionnaire a été soit auto-administré (les informateurs ont reçu et rempli le questionnaire chez eux) soit utilisé dans le cadre d'entretiens semi-directifs (les informateurs ont répondu aux questions en présence de l'interviewer²⁶).

²⁵ Pour les deux secteurs, nous avons interrogé plusieurs terminologues responsables de différents sous-secteurs.

²⁶ En présence de l'interviewer, par téléphone ou par visioconférence.

Le questionnaire s'articule autour de 3 thèmes principaux et se compose de 12 questions. Les trois thèmes abordés sont les suivants : le contexte de publication, la méthodologie utilisée pour les publications et la diffusion terminologique. Même si le contexte de publication est le thème principal de notre recherche, les questions relatives à la méthodologie ou à la diffusion terminologique sont aussi pertinentes dans la mesure où elles peuvent justifier la nécessité d'autres publications. Cela a été le cas du *Lexique de l'automobile*, publié à la demande de la Division des linguistes-conseils pour faciliter la consultation des premières publications. En effet, dans les premières publications des termes de l'automobile dans les années 1970, la méthodologie suivie étaient onomasiologique (cf. *Le moteur*). Par conséquent, les termes français étaient regroupés par notions, ce qui rendait la consultation difficile pour les travailleurs et travailleuses qui ne connaissaient que le terme anglais²⁷.

Il convient d'ajouter que même si nous reconnaissons le mérite et l'apport inestimable des terminologues en matière de travaux terminologiques, nous ne les citerons pas dans notre corpus. Nous optons ainsi pour une démarche scientifique en mettant l'accent sur les données et en respectant l'anonymat des informateurs.

QUESTIONNAIRE AUTO-ADMINISTRÉ

Questions relatives au contexte de publication

1. Quelles ont été les motivations à l'origine du thème de vos publications ?
2. Avez-vous choisi le thème de vos publications ? Si oui, pourquoi ce thème ?
3. L'OLF vous a-t-il donné des recommandations ? Si oui, lesquelles ?
4. Existait-il une demande sociale (association, groupes sociaux, etc.) pour votre publication ?

²⁷ Cela supposait une connaissance de la notion française qui contenait le terme.

5. Avez-vous fait face à des difficultés dans la conception de vos publications, si oui lesquelles ? Si oui, lesquelles ?

Questions relatives à la méthodologie suivie

6. Avez-vous suivi une méthodologie particulière ? Si oui, laquelle ?
7. Avez-vous travaillé en collaboration avec d'autres personnes (terminologues ou experts) ? Précisez.
8. Avez-vous interrogé les usagers de la terminologie décrite ?
9. Avez-vous fait face à des difficultés dans le traitement de certains termes de vos publications ? Si oui, lesquelles ?

Questions relatives à la diffusion terminologique

10. Sous quelle forme avez-vous diffusé les termes décrits ?
11. Avez-vous eu des échos de vos publications par des lecteurs ou des utilisateurs ? Si oui, lesquels ?
12. Connaissez-vous le nombre de tirages ou le tirage de vos publications ?

2.4.2 Le corpus d'enquêtes

Pour réaliser ces enquêtes, nous avons interrogé plusieurs terminologues dans chaque secteur. Au total, sept terminologues ont été interrogés : deux terminologues²⁸ dans le secteur de l'automobile et cinq terminologues dans le secteur de l'alimentation. Les enquêtes ont porté sur dix-sept publications au total. Si certains terminologues ont

²⁸ Pour préserver l'anonymat des informateurs, nous parlerons du ou des terminologues en privilégiant le masculin.

travaillé individuellement²⁹ sur plusieurs lexiques différents, d'autres terminologues ont travaillé en collaboration, ce qui explique la présence de plusieurs commentaires dans certaines enquêtes, qui ont fait l'objet de réponses collectives, (voir annexe 14). Voici le titre des publications qui ont fait l'objet d'une enquête :

Secteur de l'alimentation

1. *Lexique de la chimie alimentaire*
2. *Lexique des boissons gazeuses*
3. *Lexique des épices et assaisonnements*
4. *Guide de rédaction des menus*
5. *Lexique des fruits*
6. *Lexique des légumes*
7. *Lexique de la restauration chinoise*
8. *Lexique des pâtes alimentaires*
9. *Lexique des pâtes alimentaires*
10. *Lexique de l'industrie laitière*

Secteur de l'automobile

1. *Vocabulaire de l'automobile - fasc. I : Le moteur*
2. *Vocabulaire de l'automobile - fasc. II : L'entretien et la réparation*
3. *Vocabulaire de l'automobile- fasc. III : La transmission*
4. *Vocabulaire de l'automobile - fasc. VI : Le châssis et la carrosserie*
5. *Vocabulaire de la mécatronique automobile - fasc. I : Le moteur*

²⁹ Le terme *individuellement* indique qu'il n'y a pas d'autres terminologues engagés dans le travail, mais ne signifie pas qu'il n'y a pas eu collaboration avec d'autres intervenants.

6. *Vocabulaire de la mécatronique automobile - fasc. II : La transmission*

7. *Vocabulaire de la mécatronique automobile - fasc. III : La suspension et le freinage*

Pour le secteur automobile, les caractéristiques de l'émergence du chantier terminologique (années 1970) nous ont été présentées par le premier terminologue, qui a conçu les quatre premiers fascicules du *Vocabulaire de l'automobile*. Le second terminologue a pris en charge, vingt ans plus tard, les trois fascicules du *Vocabulaire de la mécatronique*. Pour le secteur de l'alimentation, l'enquête inclut également les témoignages des terminologues en activité à l'ouverture (années 1970) et à la fin du chantier (début des années 1990). Une présentation plus détaillée sera proposée au chapitre 6.

2.5 Conclusion

Dans le cadre de ce deuxième chapitre, nous avons présenté le cadre théorique et la méthodologie que nous avons suivie pour la collecte de nos données. Cette méthodologie s'appuie sur un cadre théorique socioterminologique qui inclut des outils sociolinguistiques tels que le modèle glottopolitique et l'enquête de terrain (ou enquête socioterminologique).

Après avoir présenté le concept de *glottopolitique*, nous avons décrit le modèle glottopolitique et exposé les raisons qui nous ont incitée à l'utiliser. Nous avons également procédé à la description des outils méthodologiques utilisés pour appliquer un modèle glottopolitique : analyse de contenu, élaboration d'une grille d'observation, collecte des facteurs glottopolitiques contenus dans le discours de présentation de l'Office et analyse de ce discours. Cette analyse s'inscrit donc dans un contexte préalablement décrit et découpé en six périodes. Ce découpage est le résultat d'une analyse de contenu des rapports d'activités de l'institution responsable de l'aménagement terminologique au Québec. Cet arrière-plan est indispensable à la compréhension des facteurs glottopolitiques présents dans le discours de présentation de l'Office.

Enfin, une dernière section a permis de nous pencher sur certains points méthodologiques et sur les enquêtes socioterminologiques. Nous avons qualifié ces

enquêtes de socioterminologiques dans la mesure où il s'agit de comprendre, à travers le discours des informateurs, le contexte de production et de diffusion des termes ainsi que la méthodologie suivie. Ces enquêtes visent à apporter un témoignage différent ou complémentaire sur la production des termes.

La deuxième partie de cette thèse, intitulée « Termes, histoire et société » souligne les liens entre la terminologie, l'histoire et la société.

DEUXIÈME PARTIE : TERMES, HISTOIRE ET SOCIÉTÉ

Chapitre 3. La genèse de la terminologie au Québec

Au Québec, l'intérêt pour les langues spécialisées, et plus spécialement pour la terminologie, est présent bien avant le développement de la discipline. Il existe des travaux terminologiques, que nous qualifierons de travaux préterminographiques, dès la fin du XIX^e siècle. En tant que discipline, la terminologie émerge au début des années 1960 au Québec. Néanmoins, si l'activité terminologique s'intensifie avec les lois linguistiques (la loi 63 en 1969, la loi 22 en 1974 et la Charte de la langue française en 1977), nous considérons que l'activité préterminographique remonte à la fin du XIX^e siècle et inclut les années 1960 dans la mesure où la théorisation est en gestation³⁰. Cette activité préterminographique est l'œuvre de pionniers de la terminologie que nous tenterons d'identifier dans ce chapitre. Par la suite, nous traiterons de l'intensification des activités terminologiques avant d'aborder la structuration de la discipline.

3.1 Les pionniers de la terminologie

Alors que beaucoup d'études portent sur les questions théoriques et méthodologiques de la discipline, peu de travaux, à notre connaissance, ont porté sur les premiers terminologues du Québec, les pionniers de la terminologie au Québec. Seul, J. Delisle (2008) s'est penché sur la question dans un ouvrage intitulé *La terminologie au Canada. Histoire d'une profession*. Il est aussi possible de remonter aux origines de la terminologie canadienne pour retracer quelques initiatives ponctuelles dans le domaine de la langue de spécialité. En effet, les sources documentaires existent.

Dans un article de J. Delisle (1980), intitulé « Les origines de la recherche terminologique au Canada », J.-É. Prince (1851-1923) est désigné comme le premier terminologue au Québec. L'auteur remonte au XIX^e siècle pour présenter l'émergence de la terminologie au Québec. À cette époque, les travaux lexicographiques dominent, leurs auteurs cherchant à consigner le patrimoine linguistique transmis par les premiers

³⁰ Aucune méthodologie reconnue ne guide les premiers travaux terminologiques avant 1973.

francophones canadiens tout en s'efforçant de freiner l'évolution de la langue française au Canada. En effet, cette évolution est perçue comme une dégradation du français.

En 1818, P. Gagnon propose une étude sur la langue parlée au Nord-Ouest canadien incluant un glossaire de 60 mots employés par des traiteurs et des coureurs des bois. Il s'agit d'une des premières listes terminologiques liées à un groupe social franco-canadien (Dulong, 1966, p.6). D'autres travaux, moins volumineux cependant, abordent la terminologie, comme celui de M. Bibaud, en 1831, portant sur *Les noms vulgaires, populaires et scientifiques de quelques plantes remarquables au Canada* (Dulong, 1966, p. 7). On y trouve une liste de 31 vocables (français-anglais-latin) tels que *ail des bois*, *colombine sauvage*, etc. Parmi ces travaux lexicographiques, il faut signaler le *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents*, publié en 1864, par un membre de la Société typographique du Québec. Ce recueil contient de nombreux termes techniques anglais utilisés par les typographes et d'autres corps de métiers tels que menuisiers, plombiers, briqueteurs et plâtriers. Toutefois, il ne s'agit pas véritablement d'un ouvrage terminologique dans la mesure où les termes techniques côtoient les barbarismes et les anglicismes de la langue courante. En fait, au Québec, peu d'ouvrages spécifiquement consacrés aux langues de spécialité ont été produits durant le XIX^e siècle³¹.

La situation se modifie au début du XX^e siècle. Pour J. Delisle (1980, p. 26) et P. Horguelin (1984, p. 25), l'année 1902 marque une date importante dans l'histoire de la terminologie au Québec. Deux événements marquants favorisent en effet la recherche et la diffusion terminologique. D'une part, en 1902, paraît la première étude proprement terminologique au Canada. Cette étude, réalisée par J.-É. Prince (1902, p. 5), traite de la construction et de l'exploitation des chemins de fer. D'autre part, la Société du parler

³¹ Selon C. Poirier (2000, p. 117), ce n'est qu'au début du XX^e siècle que sont entrepris les premiers travaux structurés en vue de franciser les terminologies apprises en anglais.

français au Canada³² prend la décision de présenter aux Québécois le fruit de ses recherches et, par l'intermédiaire d'une revue, diffuse pour la première fois des travaux terminologiques. La Société crée ainsi un organe de diffusion linguistique efficace qui prend le nom de *Bulletin du parler français au Canada* (ou le BPFC). C'est à l'occasion de la publication du premier numéro du BPFC que les Canadiens français³³ découvrent la première étude terminologique réalisée au Québec, celle de J.-É. Prince.

Les recherches historiques de J. Delisle (1980) permettent de comprendre qui était ce pionnier de la terminologie et de souligner dans quelle mesure ces travaux constituent un point de départ pour la recherche terminologique au Québec. Nous aborderons donc l'œuvre de ce pionnier avant de décrire brièvement le rôle du *Bulletin du parler français au Canada* que nous compléterons par la présentation de quelques travaux précurseurs.

1.1.1 J.-É. Prince : pionnier de la terminologie au Québec

Amateur de terminologie, J.-É. Prince³⁴ était docteur en droit et avocat de profession. Il a également assumé les fonctions de professeur de droit à l'Université Laval avant d'être nommé premier titulaire de la nouvelle chaire d'économie politique de cette même université (Delisle, 1980, p. 28). Dès 1902, il siège au bureau de la direction de la Société du parler français au Canada. Il est ainsi membre et collaborateur actif de la

³² La Société du parler français au Canada (1902-1962), véritable autorité linguistique de la première moitié du XX^e siècle, se consacre dès le début de sa création à l'étude et au perfectionnement de la langue française au Canada. Elle est à l'origine de vastes travaux, notamment d'un glossaire et de nombreuses publications.

³³ Sous le Régime britannique, l'appellation « Canadiens » désigne les descendants des colons français qui se sont établis en Nouvelle-France et qui continuent à parler français par opposition « aux Britanniques » ou aux nouveaux immigrants. Cependant, vers la fin de cette période, ces derniers se font appeler « Canadiens », ce qui justifie l'apparition du terme « Canadiens français » (Conseil de la langue française, 2000, p. 56).

³⁴ Joseph-Évariste Prince est né le 15 mai 1851 à Saint-Célestin de Nicolet où il fréquente, à partir de 1868, le séminaire de Nicolet. En 1879, il est reçu au barreau et pratique le droit à Québec avant d'accepter un poste de professeur de droit romain à l'Université Laval. En 1920, il part pour Saint-Roch de Québec où il accepte la charge de directeur de poste. Il s'éteint le 6 juin 1923 à l'âge de 72 ans (Delisle, 1980, p. 33).

Société, à laquelle il offre ses services, que ce soit pour le BPFCC ou le *Glossaire du français parler au Canada*³⁵ (1930). Pour souligner son engagement, Camille Roy, autre membre de la Société, rendra hommage à J.-É. Prince en disant de lui qu'il était « l'homme de tous les comités où il y avait du dévouement à donner, très instruit des parlars de Nicolet, et qui sous la lampe cruelle à ses yeux malades, feuilletait inlassablement le dictionnaire de ses souvenirs » (Mercier, 2002, p. 133).

Sa contribution la plus significative est une étude de termes techniques. Il profite alors de sa position stratégique au sein de la Société pour présenter, dès le tout premier numéro en 1902, un article intitulé « TERMINOLOGIE – Les chemins de fer » (Société du parler français au Canada, 1902, p. 5). L'étude compte au total 153 termes et une introduction exposant les principes qui ont guidé l'auteur pour la réalisation de ce travail. Dans cette introduction, l'auteur souligne qu'il s'agit plutôt d'un recueil de termes et d'expressions usités en France dans la construction et l'exploitation des chemins de fers que d'un dictionnaire : « la plupart du temps, nous ne définissons pas; nous nous bornons simplement à reproduire les phrases dans lesquelles apparaissent les mots » (Société du parler français au Canada, 1902, p. 5). Il s'agit des premiers principes méthodologiques en terminologie qui privilégient, entre autres, le relevé des contextes et la langue en situation. Pour mieux saisir les principes méthodologiques qui ont prévalu lors de cette étude, nous proposons le tableau 4, qui présente les principes méthodologiques suivis par J.-É. Prince, tels qu'ils ont été mis en évidence dans l'article de J. Delisle (1980).

Tableau 4 : Principes méthodologiques dans l'étude thématique de J.-É. Prince

| Domaine d'application | Principes méthodologiques |
|------------------------------|---|
| La méthode | <ul style="list-style-type: none"> - Choix du domaine et des sous-domaines (Chemin de fer - construction et exploitation) - Dépouillement de textes originaux |

³⁵ Le *Glossaire du parler français au Canada* est une des œuvres maîtresses de la lexicographie québécoise. Paru en 1930, ce répertoire offre une représentation des différents usages qui avaient cours au Québec en utilisant des données fournies par une enquête linguistique.

| | |
|-------------------------|---|
| | - Recherche thématique comparée (français-anglais) |
| Les sources | - Utilisation d'ouvrages français récents pour l'époque (entre 1886 et 1890). L'étude paraît en 1902. - Terme-vedette avec la source indiquée (sauf pour l'équivalent anglais) |
| Les contextes | - Nombreux termes relevés dans des contextes définitoires |
| Les relations lexicales | - Présence de synonymes et de variantes géographiques - Renvois permettant de traiter les synonymes ou les variantes |
| Le choix des termes | - Présence de termes fonctionnels et de termes conceptuels dans la nomenclature |

Ainsi, le tableau 4 vise à dégager les éléments importants d'une approche terminologique qui adopte des principes méthodologiques permettant d'affirmer que l'auteur a vraiment effectué une recherche terminologique pour cette étude. Même si cette approche est imparfaite³⁶, elle est innovante dans la mesure où il faudra attendre les années 1970 au Québec pour que certains de ces principes soient adoptés par les terminologues.

Selon J. Delisle (1980), la recherche de J.-É. Prince se distingue aussi des travaux lexicographiques ou dialectologiques antérieurs du point de vue des principes méthodologiques suivis (dépouillement terminologique) et de la matière étudiée. Si d'autres recherches thématiques, publiées dans le BPF, méritent notre attention, celle de J.-É. Prince a le privilège d'inaugurer la première série de travaux en terminologie technique. Elle s'intègre parfaitement aux objectifs de la Société du parler français au Canada, qui annonce, dans son avis aux lecteurs de la première livraison du mensuel, que le *Bulletin* est consacré, entre autres, à la terminologie technique (Société du parler français au Canada, 1902, p. 1) :

« Son programme est celui de la Société : la phonétique, le lexique, la morphologie, la syntaxe du langage populaire. Ajoutons l'étymologie populaire, la dialectologie comparée, la terminologie technique, la littérature orale [...] »

³⁶ L'auteur ne cite pas les sources des équivalents anglais.

Pendant treize ans (1902-1915), J.-É. Prince occupe la fonction de directeur de la Société et s'intéresse aux questions linguistiques liées aux langues spécialisées. Son intérêt pour la terminologie se manifeste également pendant le premier Congrès de la langue française, en 1912, au cours duquel il préside la sous-section juridique (section scientifique). Au cours de cette période, nous allons voir que d'autres auteurs, membres ou collaborateurs du BPF, peuvent être considérés, à leur tour, comme pionniers de la terminologie au Québec.

3.1.1 Rôle du *Bulletin du parler français au Canada*

La publication du *Bulletin du parler français au Canada* marque le deuxième événement important pour l'histoire de la terminologie au Québec. La revue est publiée par une association³⁷, placée sous le patronage de l'Université Laval, qui se consacre à l'étude, à la défense et à l'illustration de la langue française au Canada. Le groupe de fondateurs se compose d'une vingtaine de représentants de l'élite intellectuelle de Québec fermement décidés à entretenir chez les Canadiens français, le culte de la langue maternelle (Mercier, 2002, p. 3). Ils proposent donc un programme ambitieux qui comprend notamment « la publication et la propagande d'ouvrages, d'études et de bulletins assortis à ce dessein » (Mercier, 2002, p. 4). Le 11 juin 1902, la jeune société prend une décision qui sera déterminante pour la diffusion des premiers travaux linguistiques québécois. Elle décide de se doter d'un organe de diffusion, *le Bulletin du parler français au Canada*, dont la responsabilité est confiée à un petit comité : S. Lortie, E. Pouillard et A. Rivard. Trois mois plus tard, le tout premier numéro, incluant l'étude terminologique de J.-É. Prince, est envoyé à tous les membres de la Société. *Le Bulletin* est également mis en vente dans les dépôts de journaux de Québec. Le comité reçoit les encouragements de l'Académie française en 1910, qui lui attribue le prix Saintour³⁸. Progressivement, il pénètre les communautés canadiennes-françaises des provinces voisines passant de 800 à plus de 2000 exemplaires en 1911 (Mercier, 2002, p. 44).

³⁷ La Société du parler français au Canada.

³⁸ Il s'agit d'une récompense décernée aux meilleurs ouvrages consacrés à l'étude du français.

Cependant, en 1918, le *Bulletin* change de nom et d'orientation. Il est rebaptisé *Le Canada français* et, tout en restant sous le patronage de l'Université de Laval, cesse d'être un organe de diffusion linguistique ou terminologique. *Le Canada français* vise alors à refléter « les œuvres intellectuelles » de l'Université Laval et met progressivement au second plan les préoccupations trop linguistiques (Mercier, 2002, p. 56).

C'est donc pendant la courte période de 1902 à 1918, soit pendant 16 ans, que les pionniers de la terminologie française du Québec se sont manifestés. Aux côtés de J.-É. Prince, d'autres collaborateurs font des recherches en terminologie unilingue ou bilingue. Ce type de travaux, portant sur le vocabulaire spécialisé, prend de l'importance à partir du deuxième volume (septembre 1913). Cet intérêt pour les termes techniques coïncide avec la fondation, en 1913 de la Ligue des droits du français pour la diffusion du français dans l'industrie et le commerce³⁹, qui commence à livrer ses premières « listes d'expressions » techniques qu'elle diffuse dans le *Bulletin du parler français*.

D'autres travaux terminologiques méritent toute notre attention : il s'agit de ceux qui sont publiés dans le *Bulletin* entre 1902 et 1918. Nous présentons succinctement la nature de ces travaux afin de mettre en évidence l'apport de ces précurseurs dans la production terminologique. Nous limitons volontairement notre propos à cette période puisque notre objectif n'est pas de donner une liste exhaustive de toutes les études à caractère terminologique, mais de proposer un recensement des premiers travaux terminologiques.

3.1.2 Quelques travaux précurseurs

Les travaux de l'abbé Vincent-Pierre Jutras

³⁹ Ligue d'action nationale fondée à Montréal en 1913 dont un des objectifs majeurs vise à rendre, à la langue française, la place à laquelle elle a droit, dans les différents domaines où s'exerce l'activité des Canadiens français et particulièrement dans l'industrie.

Ami personnel de A. Rivard⁴⁰, l'abbé V.-P. Jutras répond favorablement à l'invitation du Comité du *Bulletin* dès la publication du volume 1 (1902-1903). Il s'intéresse au parler populaire de sa région, ce qui le conduit à réaliser des enquêtes auprès de la population. Il explore méthodiquement tous les sujets qu'il aborde, comme l'industrie du sirop d'érable, la maison ancestrale, la vieille grange, le métier à tisser, le harnachement et la cordonnerie domestique (Mercier, 2002, p. 224).

Publiées de 1903 à 1914 dans le *Bulletin*, ces « études lexicologiques », comme on les nomme à l'époque, accueillent de nombreux termes techniques dans leur nomenclature. De plus, l'auteur propose un découpage du domaine pour présenter les notions. Le tableau 5 présente quelques arbres de domaine proposés par V.-P. Jutras.

Tableau 5 : Illustration de quelques travaux terminologiques de l'abbé V.-P. Jutras

| Domaines | Sous-domaines |
|---|--|
| <p>L'industrie du sirop d'érable</p> <p>Vocabulaire unilingue⁴¹ (variantes, synonymes, phonétique, termes fonctionnels, jargon)</p> | <p>I. État naturel II. Exploitation (1. ustensiles, 2. outils, 3. véhicules, 4. termes usités) III. Fabrication (1. fabrique et mobilier, 2. ustensiles, 3. produits, 4. termes usités) IV. Fabricants et manœuvres (1. vêtements, aliments, etc.)</p> |
| <p>Harnachement</p> <p>Vocabulaire unilingue (synonymes, phonétique, termes fonctionnels, jargon)</p> | <p>I. Bride (ensemble de courroies qui font le harnachement de la tête du cheval) II. Collier (harnachement du cou du cheval de trait) III. Sellette (partie du harnais qui supporte la limonière) IV. Selle V. Acculoire VI. Accessoires VII. Quelques expressions qui se rapportent au</p> |

⁴⁰ Rédacteur principal du BPF.

⁴¹ Nous utilisons le terme *vocabulaire* dans le sens de répertoire unilingue, bilingue ou multilingue de termes propres à un domaine spécialisé, qui comprend des définitions ou autres types de justifications textuelles de concepts concernés.

| | |
|--|--|
| | harnachement |
| Le métier à tisser Articles définitoires ⁴² | I. Charpente II. Mécanisme III. Accessoires IV. Termes usités |

(suite du tableau)

Certes, ces travaux n'ont pas la rigueur méthodologique qui caractérise les études terminologiques actuelles et la terminologie traitée se situe à mi-chemin entre langue de spécialité et langue commune. Néanmoins, la prise en compte du contexte social nous permet de mieux saisir les enjeux de cette production terminologique. En effet, la première phase de détérioration de l'image du français se situe, grosso modo, de 1867 à 1910 (Bouchard, 1998, p. 97). Au cours de cette période, la préoccupation principale est d'éviter le recours aux anglicismes. Certains reprochent à la classe ouvrière, travaillant pour le compte d'Anglo-Saxons, d'adopter trop rapidement le vocabulaire qu'on leur fournit. D'autres souhaitent que la langue se modernise en rejetant les archaïsmes qui font pourtant la fierté de ceux qui pensent que les Canadiens français ont conservé le pur français du XVII^e siècle. Les avis sont partagés mais le sentiment de détérioration de la langue est de plus en plus présent à la fin du XX^e siècle.

Pour la deuxième phase, allant de 1910 à 1940, C. Bouchard parle d'activisme dans la mesure où les Canadiens français s'engagent dans des batailles pour obtenir le plus souvent des victoires symboliques. Ils se sentent de plus en plus menacés et la question linguistique est au cœur des débats. La loi Lavergne⁴³, adoptée par l'Assemblée législative du Québec en 1910, constitue une première victoire et contribue à dissiper ce climat d'insécurité linguistique. En 1927, le gouvernement fédéral émet les premiers timbres-poste bilingues. De plus, les anglophones pratiquants souhaitent angliciser la religion catholique pour permettre une plus grande diffusion de cette religion au Canada.

⁴² L'auteur procède à une mise en relief des termes qui sont ensuite définis dans la marge.

⁴³ Cette loi rend le bilinguisme obligatoire dans les services publics : compagnies de transport, d'électricité, de gaz, etc.

L'idée de la langue française gardienne de la foi prend alors tout son sens. Elle est largement véhiculée par Henri Bourassa qui vient de fonder *Le Devoir*, journal qui contribue largement à la diffusion de cette idéologie. C'est une période clé pour les travaux linguistiques, car la prise de conscience de cette détérioration du français contribue à la création d'un grand nombre d'organismes, de journaux et de revues (Bouchard, 1998, p.124). C'est dans ce contexte de défense du français que des études terminologiques ou lexicologiques, des chroniques ou encore des listes d'expressions apparaissent.

La terminologie, à cette époque, est abordée de façon très personnelle. Si on prend l'exemple de V.-P. Jutras, L. Mercier (2002, p. 225) précise que « ces études se présentent généralement comme des inventaires ethnographiques où l'auteur accorde autant d'importance aux objets eux-mêmes qu'à leurs noms, ce qui l'amène à mettre sur le même pied tous les mots qu'il a relevés, que ceux-ci soient particuliers ou non au français canadien ». Le traitement terminologique n'est pas dépourvu d'éléments subjectifs ou de détails sur les coutumes de l'époque, comme en témoignent les définitions présentées dans le tableau 6 pour : la terminologie du métier à tisser (Société du parler français au Canada, 1909a, p. 228), la terminologie de l'industrie du sirop d'érable (Société du parler français au Canada, 1903a, p. 19) et la terminologie de la vieille grange (Société du parler français au Canada, 1907a, p. 214) :

Tableau 6 : Quelques définitions proposées par l'abbé V.-P. Jutras

| Domaines | Définitions |
|-----------------------------|---|
| Métier à tisser | Gros-capot-d'étoffe-à-capuchon Longtemps le seul préservatif reconnu contre le froid et les poudreries de l'hiver était fait de <i>grosse étoffe grise</i> . |
| Industrie du sirop d'érable | Érable L'un des plus beaux arbres de nos forêts, et dont la sève fournit <i>l'eau d'érable</i> ; sa feuille ressemble à celle de la vigne. Il est l'emblème de la nationalité canadienne-française [...]. |
| La vieille grange | Bouquette Bouquet, tête d'un jeune sapin [...] que l'on |

| | |
|--|--|
| | plante au sommet de la grange quand on a fini d'en monter la charpente. C'est le signal de réjouissances qui commencent pour un repas, auquel sont conviés ceux qui ont pris part à <i>la corvée</i> . |
|--|--|

Une dernière étude de V.-P. Jutras mérite également notre attention puisqu'elle est intitulée « Broyage du lin – Terminologie canadienne » (Société du parler français au Canada, 1910, p. 219-228). L'utilisation du terme *terminologie* pour qualifier cette étude nous permet de nous interroger sur la pertinence de cette dénomination. En effet, cette étude ne se distingue pas, au niveau méthodologique, des autres travaux qualifiés de lexicologiques. On retrouve la division en sous-domaines (1. préparation, 2. manœuvre, 3. produits) et la même organisation des données terminologiques. Cela nous amène à conclure que V.-P. Jutras est bien un précurseur de la terminologie canadienne-française et que les études terminologiques commencent à se démarquer des travaux de lexicologie.

Les travaux d'Adjutor Rivard

La contribution d'A. Rivard en matière de travaux terminologiques se limite à trois études de terminologie technique portant sur le loquet, la serrure et la clef (Société du parler français au Canada, 1907b, p.102-104). Chaque étude se présente comme un court texte où les termes définis sont en surbrillance. Cette brève contribution se justifie par le plan d'action de la Société. En effet, si les études terminologiques sont admises, elles n'en sont pas pour autant prioritaires. Cette terminologie technique, qui permet surtout de rectifier la terminologie en usage, est présentée sous forme d'article avec une définition par composants essentiels. Voici, à titre d'exemple, le début de l'article présentant le loquet :

« Le **loquet** est une fermeture de porte, que nous désignons généralement, au Canada, sous le nom de *clenche*. La clenche n'est pas le loquet, mais une pièce du loquet. Le loquet se compose d'un battant et d'un mentonnet.

Le **battant du loquet** est une petite lame de fer, de bois, parfois fixé à la porte, et qui se soulève ou s'abaisse par un bout. C'est cette pièce, proprement dite le battant,

qu'on appelle aussi clenche, clenchette, clanche, clinche ou cadole. Ces termes sont admis comme synonymes.

Le **mentonnet** est l'espèce de gâche, fixée au chambranle, et qui reçoit le **battant** quand on ferme la porte.»

Autre raison invoquée pour justifier sa faible participation aux recherches terminologiques, l'emploi du temps de l'auteur. Rédacteur principal du *Bulletin* et premier secrétaire de la Société, A. Rivard est considéré comme l'âme de l'organisation. Pendant les seize premières années de la Société, il est au cœur de toutes les activités et se dépense sans compter pour le succès de cette entreprise. Sa compétence dans le domaine linguistique est largement reconnue. Il écrit d'ailleurs de nombreux articles de fond sur le français canadien et ses origines (Mercier, 2002, p. 51). Outre les travaux portant sur la terminologie technique, des études sur la terminologie sportive font leur apparition. Il semble que l'anglicisation des termes sportifs fasse aussi partie des préoccupations de l'époque.

Les travaux terminologiques dans le domaine du sport

Dès sa fondation, la Société du parler français au Canada s'est occupée de la création de cercles d'études locaux pour s'adjoindre d'autres participants dans la lourde tâche de description qui lui incombe. Parmi ses collaborateurs, le Cercle d'étude de Sainte-Hyacinthe offre, et ce dès 1909, les premiers travaux terminologiques dans le domaine du sport : la balle au champ (Société du parler français au Canada, 1908, p. 149)⁴⁴ et le gouret⁴⁵ (Société du parler français au Canada, 1909b, p. 311). Il s'agit des premiers lexiques⁴⁶ bilingues anglais-français portant sur des sports populaires. Notons que ce travail sera repris quelques années plus tard, dans les années 1930, au début de la

⁴⁴ Le base-ball, autrefois appelé la grande thèque, est remplacé par les deux termes suivants : la balle au camp ou la balle au champ.

⁴⁵ Le terme *gouret* est alors préféré au terme *hockey*.

⁴⁶ Un lexique est un répertoire bilingue ou multilingue de termes appartenant à un domaine et ne comportant pas de définitions.

campagne d'épuration destinée aux milieux scolaires. M. Geoffrion poursuit ce travail de description en élaborant des petits lexiques bilingues portant sur quelques sports très populaires auprès des jeunes. Publié dans la revue *Le Canada Français*, le vocabulaire anglais-français des jeux du hockey, du tennis et de la balle aux buts (base-ball) est jugé difficile mais nécessaire pour la francisation (Mercier, 2002, p. 74) :

« Ce travail, simple et court en apparence, présentait bien des difficultés. Ainsi le hockey et la balle aux buts sont des jeux américains. La France, qui les connaît peu, ne s'est pas souciée d'en traduire le vocabulaire. Elle s'en est remise, pour ce travail à M. Geoffrion, à M. l'abbé Étienne Blanchard et à quelques autres philologues de chez nous. Aujourd'hui, grâce à eux, nos jeunes jouent en français. »

Cette remarque permet de mettre en relief l'utilité de ces premiers travaux terminologiques. De plus, elle nous offre l'occasion de mentionner les travaux de l'abbé É. Blanchard qui, dès 1914, par son *Dictionnaire du bon langage*, diffuse son travail de recherche terminologique⁴⁷. Son dictionnaire comprend les termes de l'automobilisme⁴⁸, de la radiophonie et du tennis. Ce dictionnaire constitue un des premiers travaux destinés à la francisation du Québec.

Enfin, en 1915 et 1916, A. Verreault, collaborateur externe du *Bulletin*, publie pas moins de dix vocabulaires normatifs sur autant de disciplines sportives : la paume au filet (lawn tennis), le jeu de barette (football), le jeu de galets (curling), le jeu de balle aux bases (base-ball), etc. (Delisle, 1980, p.30). On lui doit également des travaux

⁴⁷ L'abbé É. Blanchard complète son travail terminologique en proposant, en 1916, *Les mots par l'image ou 2000 mots illustrés*, ouvrage contenant cinquante planches d'objets usuels, avec entre autres, balle au camp, tennis, gouret, automobilisme, chemin de fer, voiturerie, orfèvrerie, serrurerie, garnitures électriques et valiseries. Puis, *Le vocabulaire bilingue par l'image* (Blanchard, 1919), ouvrage pédagogique principalement destiné aux élèves, poursuit cet objectif de mise en culture des connaissances. En effet, outre l'aspect linguistique, l'auteur formule des questions pour faciliter l'acquisition de la terminologie.

⁴⁸ Terme général utilisé à l'époque pour désigner tout ce qui concerne les véhicules automobiles.

terminologiques bilingues, d'orientation technique, sur la dactylographie et la photographie en 1915 (Mercier, 2002, p. 74).

Pour conclure cette présentation des activités terminologiques du *Bulletin*, on peut dire que dès la parution du *Bulletin du parler français au Canada*, on voit apparaître les premières études terminologiques du français canadien. Cette présentation, qui n'est certes pas exhaustive, vise surtout à mettre en évidence l'œuvre des précurseurs de la terminologie, membres et/ou collaborateurs du *Bulletin*. Enfin, parmi les collaborateurs externes, il convient de citer La ligue des droits du français, qui dès 1913, propose une « Liste d'expressions pour le commerce et l'industrie » et participe ainsi au projet d'épuration des termes techniques.

3.2 Le « réveil terminologique » au Québec

Nous avons emprunté l'expression « réveil terminologique »⁴⁹ à P. Horguelin (1984, p. 26) pour caractériser la période d'émergence terminologique au Québec. Ce réveil terminologique, qui correspond à une présence plus manifeste de l'activité terminologique, s'accompagne d'une prise de conscience collective de la situation difficile des Canadiens français dans le contexte nord-américain. Le réveil revêt donc plusieurs aspects et mène à une prise de conscience douloureuse, puisque génératrice de conflits, et libératrice dans la mesure où elle débouche sur des lois linguistiques.

J.-C. Corbeil (1989, p. 186) distingue deux grandes phases dans l'évolution des politiques linguistiques au Québec : une phase qualité, qui s'amorce avec la création de l'Office de la langue française en 1961, et une phase statut, qui annonce l'intervention étatique en matière de législation linguistique dès le début des années 1970.

⁴⁹ L'auteur qualifie de « réveil terminologique » la période qui débute au début des années 1960 et qui correspond à une vaste entreprise de refrancisation du vocabulaire, notamment celui de l'administration, du commerce et de l'industrie. Si les premières initiatives sont attribuées au secteur privé, l'action de l'Office nouvellement créé devient de plus en plus significative.

Pour saisir les enjeux linguistiques de cette période et mettre en relief les interrelations entre langue et société, nous avons dégagé quatre grands axes : le contexte sociolinguistique, le contexte sociopolitique, le contexte socioéconomique et le contexte socioculturel. Néanmoins, il ne s'agit pas de présenter une étude exhaustive pour chaque contexte, mais plutôt de donner des repères et des éléments de réflexion susceptibles de nous aider à comprendre dans quel contexte l'activité terminologique s'est développée au Québec.

3.2.1 Contexte sociolinguistique : de la Révolution tranquille à la « révolution linguistique »

Pour aborder le contexte sociolinguistique, il nous semble intéressant de nous pencher sur le concept de *qualité* de la langue. Puis, nous nous attarderons sur la querelle du joul⁵⁰ avant d'aborder la question de la langue française perçue comme langue de traduction au Québec. En dernier lieu, nous présenterons les caractéristiques d'une crise linguistique : la crise de Saint-Léonard. Nous avons volontairement choisi les éléments qui nous semblent déterminants et que nous mettrons en relation avec le contexte sociopolitique.

Au début des années 1960, la situation du français au Québec n'est pas très différente de la situation du début du siècle, comme l'indiquent les propos de G. Cholette (1993, p. 45) :

« Le vocabulaire français dont se servait la population québécoise avait vieilli et ne s'était pas enrichi considérablement, si ce n'est par la création de quelques néologismes pour désigner des réalités nord-américaines. Il avait en plus été envahi par des mots anglais à mesure que les contacts avec les milieux anglo-saxons s'intensifiaient et que la révolution industrielle, qui en Amérique du Nord

⁵⁰ Selon le *Grand dictionnaire terminologique* (2006), il s'agit de « la forme de parler populaire québécois attribuée historiquement aux habitants des quartiers ouvriers urbains, caractérisée par un vocabulaire réduit et anglicisé, une prononciation relâchée et une syntaxe simplifiée ».

fait l'affaire des anglophones, charriait dans son sillage des centaines de mots techniques et scientifiques nouveaux, dont les équivalents français, créés en France en même temps et au même rythme, ne se rendaient pas jusqu'au Québec et restaient donc inconnus. »

De la conquête anglaise en 1759 jusqu'au début des années 1960, les relations entre la France et le Québec sont donc presque inexistantes. H. Cajolet-Laganière et P. Martel (1995, p. 41) expliquent que les deux siècles de séparation linguistique sont à l'origine d'un repli de la communauté française sur elle-même. Par ailleurs, la langue anglaise devient ainsi la langue dominante dans tous les secteurs : textes gouvernementaux, législatifs, juridiques, affichage commercial, etc., favorisant ainsi une anglicisation du monde du travail et l'implantation de terminologies anglo-saxonnes.

La question de la qualité de la langue constitue une préoccupation majeure pour les Canadiens français. Elle surgit sporadiquement dans l'histoire de la langue française au Québec. Il semble donc que la prise de conscience, liée au danger de la détérioration de la langue, ne soit pas si récente. D'après C. Bouchard (2000, p. 197), plusieurs phénomènes ont contribué, et ce dès le milieu du XIX^e siècle, à alimenter l'inquiétude des francophones à l'égard de leur langue, comme le préjugé du *French Canadian Patois*⁵¹. Ce préjugé est répandu à travers l'Amérique du Nord dès la fin du XIX^e siècle, et ce par des ouvrages présentant le Canadien français comme un être illettré, pauvre et d'une grande simplicité. Ainsi, la publication en 1897 du livre de W. H. Drummond, *The Habitant*, mettant en scène des paysans canadiens-français utilisant un « mauvais anglais mêlé, ça et là de mots français » (Bouchard, 2000, p.104), discrédite les francophones tout en renforçant l'image traditionnelle de l'habitant. L'auteur connaît un grand succès et publie d'autres ouvrages, dans la même veine, qui sont diffusés dans les journaux de langue anglaise. Il en résulte que le préjugé du *French Canadian Patois* justifie, dès le

⁵¹ Il semble difficile de déterminer avec précision la naissance du mythe du *French Canadian Patois*. On en retrouve des traces dès le début du XX^e siècle, mais c'est en 1860 qu'il commence à inquiéter les lettrés. En effet, c'est à cette période que les Anglo-Saxons répandent l'idée que les Canadiens français parlent un patois plutôt que le « vrai français », qualifié celui-là de *Parisian French* (Bouchard, 2000, p. 104).

début du XIX^e siècle, les premières campagnes d'épuration et de correction de la langue, préconisées par l'élite canadienne-française, et contribue à la formation d'une image identitaire négative.

Au début des années 1960, l'image identitaire négative est si bien intégrée (Bouchard, 2002, p. 203) qu'elle favorise la mobilisation de l'opinion publique sur la question de la qualité de la langue. Défendre la langue devient donc un enjeu majeur pour la population francophone, qui prend alors conscience, par la même occasion, que le problème du français au Québec n'est pas un problème uniquement linguistique mais politique, donc une question de statut du français par rapport à l'anglais (J.-C. Corbeil, 1989, p. 188).

La création, tant attendue, d'un organisme chargé de veiller à la correction et à l'enrichissement de la langue française parlée et écrite constitue une réponse à cette angoisse collective. L'Office de la langue française est créé le 24 mars 1961 par la *Loi instituant le ministère des Affaires culturelles*. Il ouvre la voie aux activités terminologiques puisqu'une de ses missions consiste à mettre à la disposition du public toutes les ressources du français moderne. C'est la première fois qu'un organisme officiel est institué pour la défense de la langue française au Québec. L'État intervient pour défendre et enrichir le corpus de la langue française au Québec et rassurer, par la même occasion, l'opinion publique sur la question du jocal. Ainsi, c'est dans une perspective culturelle que la protection et l'enrichissement de la langue française sont inscrits, comme en font foi les propos du ministre des Affaires culturelles en 1962 dans le *Bulletin de l'Office*⁵² *de la langue française* (Ministère des Affaires culturelles, 1962b, s.p.) :

« Il serait mauvais de fonder l'œuvre de l'Office sur une simple défense de la langue française. Il ne peut être question que d'un renouveau culturel général et profond. C'est ce qui explique le rattachement de l'Office au ministère des Affaires culturelles. »

⁵² Il s'agit du texte d'introduction de G.-É. Lapalme paru dans le premier numéro.

C'est dans ce contexte que se développe la polémique suscitée par la publication de l'ouvrage intitulé *Les Insolences du frère Untel*⁵³, œuvre-phare dans l'édition québécoise et catalyseur du mécontentement général. C'est le début de la querelle du joul, objet de honte pour certains ou arme d'identification pour d'autres. Dans ce livre, la question de la qualité de la langue y est longuement débattue, et ce à partir du terme *joul*, néologisme dont l'auteur ne revendique pas la paternité (Desbiens, 1988, p. 31) :

« Le 21 octobre 1959, André Laurendeau publiait une "Actualité" dans Le Devoir, où il qualifiait le parler des écoliers canadiens-français de "parler joul". C'est donc lui, et non pas moi, qui a inventé ce mot. Le nom est d'ailleurs fort bien choisi. Il y a proportion entre la chose et le nom qui la désigne. Le mot est odieux et la chose est odieuse. [...] parler joul : c'est précisément dire joul au lieu de cheval. »

La question linguistique est donc au cœur des enjeux pour cette décennie qui prépare « tranquillement » sa révolution linguistique (Conseil de la langue française, 2000, p. 237). Pour lutter contre ce fléau, que des intellectuels comme G. Miron⁵⁴ qualifient d'aliénation linguistique, les exigences de la population québécoise sont de plus en plus pressantes. Si on réclamait timidement la création d'un organisme de

⁵³ Tout a commencé dans les pages du journal *Le Devoir* en 1959. Un dialogue s'est établi entre le rédacteur en chef du quotidien de l'époque, André Laurendeau, et un jeune mariste, sur le phénomène du «joul» au Québec. Le jeune inconnu, surnommé par Laurendeau «Frère Untel», dénonce alors l'échec du système d'éducation québécois et affirme que la dégradation de la langue est un problème de civilisation. Quelques mois plus tard, il rassemble ses lettres dans un court ouvrage, *Les Insolences du Frère Untel* (Desbiens, 1988, p. 33).

⁵⁴ Cité par A. Brochu (2000, p. 264), Gaston Miron décrit l'aliénation linguistique : «En fait, à cette époque [1950-1955], j'étais un monsieur Jourdain de l'aliénation linguistique, je la parlais sans le savoir. Personne n'en mourrait, mais tous étaient atteints à des degrés divers. [...] Presque tout ce que je voyais était de l'anglais en français, ou du genre traduit du [...]. »

protection de la langue dès les années 1930⁵⁵, c'est avec une grande détermination, nourrie d'une prise de conscience aiguë de la crise linguistique, que les Canadiens français exigent, dès le début des années 1960, une intervention rapide. Un extrait d'une des lettres de J.-P. Desbiens (1988, p. 31), parue entre 1959 et 1960, nous donne un avant-goût de l'état d'esprit de l'époque :

« Il est question d'un Office provincial de la linguistique. J'en suis. La langue est un bien commun, et c'est à l'État comme tel de la protéger. L'État protège les orignaux, les perdrix et les truites. On a même prétendu qu'il protégeait les grues. L'État protège les parcs nationaux, et il faut bien : ce sont là des biens communs. La langue est un bien commun, et l'État devrait la protéger avec autant de rigueur. Une expression vaut bien un orignal, un mot vaut bien une truite. »

Cette notion de bien commun relatif à la langue souligne la détermination des francophones à protéger ce qu'ils considèrent comme un héritage légitime. La langue et la communauté linguistique ne font qu'un; c'est le devoir de l'État de veiller à leur épanouissement. Autre caractéristique importante de cette période, la prise de conscience du statut de la langue. La langue française est alors essentiellement une langue de traduction (Cajolet-Laganière et Martel, 1995, p.52). Cette situation s'explique par le statut de l'anglais par rapport au français. L'omniprésence du premier comme langue de première rédaction des textes dans presque tous les secteurs d'activité a favorisé l'anglais écrit, le recours au français écrit ne se justifiant que pour la traduction des textes.

Depuis le XIX^e siècle, le statut du français écrit est largement minoré par rapport à l'anglais. Même dans la presse, si l'on exclut les éditoriaux et commentaires, généralement rédigés par des journalistes qui manient bien leur langue, une large part est

⁵⁵ C. Bouchard explique (2001, p. 11) que c'est en 1937, lors du deuxième Congrès de la langue française, que la Société du parler français au Canada, faisant le constat de la détérioration de la langue, recommande la création d'un organisme de redressement de la situation.

laissée à la traduction : les nouvelles de l'étranger sont traduites de journaux anglais ou américains, les annonces commerciales et avis publics sont calqués sur l'original anglais.

De la même façon, dans le secteur de l'enseignement paraissent divers manuels dans lesquels il est parfois difficile de faire la part entre traduction, adaptation et création originale⁵⁶. Il semble donc que la traduction élargisse son influence pour s'exercer aussi sur les modes de pensée et les méthodes. Traduite ou adaptée, la pédagogie est sous influence anglophone. L'influence de la traduction dépasse alors les mots pour « s'exercer aussi sur les modes de pensée et les méthodes » (Horguelin, 1984, p. 443). Toujours selon cet auteur, on a qualifié le XIX^e siècle de « période noire » de la traduction, dans la mesure où les traducteurs du Québec, isolés dans un monde anglo-saxon, ont trop souvent recours au calque et à l'emprunt pour décrire les nouvelles réalités.

Enfin, toujours dans le domaine de l'enseignement (Robert, 2000, p. 244), la crise de Saint-Léonard⁵⁷, en 1967, débute par la décision des commissaires d'école, à la rentrée de 1967, de mettre fin aux classes bilingues et de les remplacer par des classes unilingues françaises. Cette mesure vise alors à limiter l'anglicisation des immigrants. Elle renvoie à une nouvelle prise de conscience douloureuse pour les Québécois : le français n'attire pas les allophones et son statut de langue d'enseignement est menacé par les classes bilingues. La raison est simple : la langue anglaise est perçue comme langue de prestige et d'avancement (promotion sociale et avantages économiques) alors que la langue française n'a aucun pouvoir d'attraction.

La crise de Saint-Léonard se poursuit à la rentrée 1968. Les parents allophones refusent d'envoyer leurs enfants dans les classes de langue française et, appuyés par les

⁵⁶ J.-F. Perrault, qui jette les bases de l'enseignement laïque au Bas-Canada pendant la première moitié du XIX^e siècle, s'inspire directement des méthodes de l'Anglais Lancaster, qu'il a fait connaître par une traduction en 1821, lorsqu'il fonde une école élémentaire publique à Québec (Horguelin, 1984, p. 443).

⁵⁷ Saint-Léonard est une banlieue de Montréal qui connaît alors une croissance rapide. Au moment de la crise, la population est francophone à 60 %, d'origine italienne à 30 % avec quelque 10 % provenant de communautés diverses (Robert, 2000, p. 244).

médias anglophones, allèguent que la constitution canadienne donne droit au libre choix d'enseignement. C'est avis n'est pas partagé par la communauté francophone, qui dénonce le danger d'une anglicisation massive des immigrants pour leur avenir linguistique. Pour régler la question, le gouvernement intervient en novembre 1968 en proposant le projet de loi 85 dont la pièce maîtresse est la liberté de choix. Celui-ci provoque un tollé dans l'opinion publique francophone et oblige le gouvernement à retirer son projet en mars 1969. Finalement, la non-intervention de l'État est à l'origine d'une détérioration de la situation qui se traduit par des affrontements entre militants francophones et parents italiens et qui conduit à la proclamation de la Loi sur l'émeute.

3.2.2 Contexte sociopolitique : l'époque des grandes commissions

Le contexte sociolinguistique, que nous venons de décrire, conduit progressivement à des mutations profondes et agit sur le contexte sociopolitique. Le premier changement est amorcé par l'accès au pouvoir du Parti libéral, dirigé par Jean Lesage, plus sensible aux préoccupations linguistiques et qui se dit prêt à intervenir, comme l'indique le slogan « C'est l temps qu' ça change ! ». Dès lors, les actions gouvernementales des trois partis politiques, qui se succèdent au pouvoir durant cette décennie, visent à offrir des pistes de solutions aux préoccupations linguistiques. Dans cette partie, nous mettrons en évidence comment, à partir d'une prise de conscience aiguë des problèmes linguistiques, l'État cherche, par divers moyens, des modes d'intervention susceptibles d'apaiser les esprits.

La prise de conscience sociale alimente une prise de conscience politique qui se concrétise dans les conclusions fournies par les grandes commissions. Nous avons choisi d'analyser ce contexte sociopolitique à partir de trois moments clés : la Commission Parent (1960-1964), la Commission Laurendeau-Dunton (1963-1969) et la Commission Gendron (1968-1972).

La première Commission sonne le réveil des Québécois et de leur gouvernement. Sous la pression des événements (voir tableau 7) et des tensions relatives aux questions

d'éducation et donc de langue d'enseignement⁵⁸, le gouvernement de Jean Lesage est forcé de réagir. Pour cela, il décide de se doter d'institutions compétentes (ministères) et d'avoir recours à des grandes commissions d'enquêtes pour justifier ses interventions. Selon J.-C. Gémar (2000, p. 247), la Commission Parent exige une réforme radicale du système éducatif québécois tout en créant un impact considérable sur la langue française :

« Elle a permis la mise en place des infrastructures qui ont facilité massivement la formation et l'affirmation des francophones. Enfin, elle a aidé la langue française à se dégager des pesanteurs du passé, à perdre en quelque sorte son caractère de langue de traduction face à l'anglais, à réaffirmer son autonomie et sa personnalité comme langue d'expression. »

Le tableau 7 met en relation quelques manifestations sociales et le type d'interventions de l'État. Il met en évidence le fait que les manifestations sociales ont conduit à deux types d'interventions. En premier lieu, une intervention indirecte, qui consiste à mandater un organisme pour régler les problèmes de correction linguistique ou d'enrichissement de la langue, et une Commission d'enquête pour étudier les grandes faiblesses de l'enseignement du français. En second lieu, une intervention directe, qui mène à la création des grandes institutions nécessaires au rayonnement de la culture et de la langue française au Québec.

⁵⁸ À cette époque, les discours épilinguistiques dominants sont les suivants : le statut du français comme langue d'enseignement est en danger, le français est une langue de traduction ou encore le français n'est pas une langue d'expression.

Tableau 7 : La Commission Parent (1961-1964)

| Manifestations sociales | Intervention indirecte de l'État (délégation du pouvoir) | Intervention directe de l'État (institution et législation) |
|--|--|--|
| <p>1960 : Publication des <i>Insolences du frère Untel</i> qui dénonce le laxisme de l'État sur la question de la défense de la langue française</p> <p>1960 : Fondation du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN)⁵⁹</p> <p>1962 : Déclaration de Donald Gordon⁶⁰ sur les Canadiens français qui provoque la colère des francophones (manifestation)</p> | <p>1961 : Création de la <i>Commission royale sur l'enseignement dans la province de Québec</i> ou Commission Parent (Rapport remis en 1963)</p> <p>1961 : L'Office de la langue française est chargé de la normalisation de la langue française</p> | <p>1961 : Création du ministère des Affaires culturelles</p> <p>1961 : Création de l'Office de la langue française</p> <p>1964 : Création du ministère de l'Éducation</p> |

C'est l'Office de la langue française, service ministériel et gouvernemental, qui reçoit le mandat de veiller au développement normal de la langue française au Québec. L'Office est donc au point de départ un organisme de normalisation de la langue au service de l'État. Il s'occupe alors et avant tout de fixer les règles du bon usage et de l'accord ou harmonisation de la langue parlée au Québec avec les règles du français international (Cholette, 1971, p.151).

⁵⁹ Parti voué à la promotion de l'indépendance du Québec qui a existé de 1960 à 1968.

⁶⁰ Donald Gordon, président du service de transport ferroviaire (Canadien National ou CN), se fait d'abord connaître en 1955 alors qu'il envisage d'édifier un grand hôtel à Montréal. Par son refus d'opter pour le nom de Château Maisonneuve plutôt que celui de Queen Elizabeth, il provoque la colère des francophones. Il récidive en 1962 en déclarant ne pas avoir trouvé de Canadien français compétent pour remplir un poste de cadre supérieur à la société Canadien National.

Tableau 8 : La Commission Laurendeau-Dunton (1963-1968)

| Manifestations sociales | Intervention indirecte de l'État (délégation du pouvoir) | Intervention directe de l'État (législation) |
|--|---|--|
| <p>Inquiétudes face à l'assimilation des minorités francophones au Canada</p> <p>Insatisfaction face à la maigre place faite à la langue française dans les institutions fédérales et provinciales</p> <p>Prise de conscience du statut d'infériorité des Canadiens de langue française</p> <p>André Laurendeau⁶¹ réclame une enquête pour évaluer la situation des francophones sur l'ensemble du territoire canadien.</p> <p>Montée du nationalisme (FLQ, etc.)</p> | <p>1963 : Création de la Commission Laurendeau-Dunton ou Commission B.B. ou <i>Commission Royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme</i></p> | <p>1969 : Adoption, par le gouvernement fédéral, de la Loi sur les langues officielles</p> <p>La loi reconnaît un statut officiel à l'anglais et au français dans le cas de tous les organismes et institutions relevant du gouvernement fédéral.</p> |

Le tableau 8 met en relation quelques manifestations sociales en lien avec l'intervention étatique, qu'elle soit directe ou indirecte. Ainsi, dans un contexte social d'insatisfaction, le gouvernement fédéral s'en remet à la Commission Laurendeau-Dunton chargée de faire le point sur la situation linguistique des francophones. La Commission reconnaît dans le Québec les principaux éléments d'une société distincte et réaffirme fortement le principe d'égalité entre les deux peuples qui ont fondé la Confédération canadienne (Gémar, 2000, p. 248). C'est la première intervention d'un gouvernement canadien sur les questions de langue. En 1969, la Loi sur les langues officielles constitue l'intervention directe de ce gouvernement qui reconnaît un statut à la langue française égal au statut de la langue anglaise.

⁶¹ A. Laurendeau (1912-1968) a contribué à la vie sociale et politique québécoise à plusieurs titres : il a été, entre autres, rédacteur en chef et éditorialiste du quotidien *Le Devoir* pendant vingt ans (1943-1963) et coprésident de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton, de 1963 à 1968).

Cette commission a eu comme effet de rendre évidente pour les Québécois la nécessité de changer les rapports en ce qui touche l'usage de l'anglais et du français au Québec, surtout dans le monde du travail (Corbeil, 1980, p. 48). Elle reconnaît les principaux éléments d'une société francophone distincte et constate le bien-fondé des doléances des Québécois : leur langue et leur culture n'occupent pas la place qui leur revient dans l'ensemble canadien. Cette loi contribue à l'effervescence terminologique du début des années 1970 en stimulant les activités langagières (traduction, interprétation et terminologie).

Dès lors, la question de la langue française au Canada semble résolue, mais le statut du français au Québec suscite de vifs mécontentements. C'est la Commission Gendron qui, dès 1968, se charge d'informer l'État provincial de la situation de la langue française au Québec et des droits linguistiques. Un des facteurs à l'origine des projets de loi 85, en 1968, et 63 en 1969, est la crise scolaire de Saint-Léonard. En effet, c'est à Saint-Léonard, banlieue montréalaise, que les parents d'origine italienne contestent la décision des autorités scolaires de donner l'enseignement en français. Au départ, le gouvernement de l'Union nationale, ainsi que l'opposition se rangent du côté des immigrants, mais les francophones, progressivement séduits par les idées nationalistes, deviennent de plus en plus conscients des changements qui s'imposent pour redresser la situation linguistique et le statut du français. C'est l'affirmation du fait français (Cayer, 2002, p. 113) qui est au cœur des débats avec deux priorités initiales pour le gouvernement : l'éducation et la culture.

À la fin de la décennie, les nombreuses pressions que subit le gouvernement québécois pour faire du français la langue de travail, ou la langue prioritaire au Québec, justifient la stratégie suivie par l'Union nationale, parti qui détient le pouvoir au Québec. Encore une fois, l'État décide de s'en remettre à une commission d'enquête avant d'agir. La crise de Saint-Léonard constitue le principal facteur à l'origine de la création de la

Commission Gendron⁶². Elle cristallise la colère des francophones qui prennent alors conscience que le français n'est pas la langue choisie par les immigrants.

Les francophones prennent alors conscience que les mesures proposées par l'État ne permettent pas de protéger la langue française.⁶³ Cette prise de conscience intervient alors même que l'on assiste à la reprise des relations franco-qubécoises. L'année 1965 est marquée par une entente sur la coopération culturelle entre le Québec et la France. Dans les cinq premiers articles de cette entente, le Québec et la France s'engagent notamment à coopérer étroitement pour la promotion et la diffusion de la langue française, à favoriser le travail en commun des organismes et institutions qui veillent à la qualité de la langue, et surtout à faciliter l'organisation de réunions de spécialistes et de stages ayant pour objet de contribuer à la définition et à l'amélioration de la terminologie scientifique et technique française. Cette entente fournit à l'Office de la langue française un cadre approprié pour l'intensification de ses relations avec la France. Celui-ci crée des liens avec l'Association française de normalisation⁶⁴ qui devient alors, pour l'Office, « une mine d'or dans le domaine de la terminologie technique » (Cholette, 1997, p. 28).

En ce qui concerne le français langue prioritaire, l'idée fait progressivement son chemin. Pierre Laporte (1965c), en qualité de ministre des Affaires culturelles, prépare dès 1965, un livre blanc sur la politique culturelle afin de conférer au français le statut de « langue prioritaire » et de doter l'Office d'un service de recherches linguistiques et d'un centre de terminologie. Selon lui, l'État a le devoir d'intervenir dans le domaine linguistique pour faire du français la langue prioritaire au Québec. Pour Jean Lesage, premier ministre du Québec (1960-1966), ce projet est trop ambitieux, il en interdit la publication et même la discussion en conseil des ministres (Corbeil, 1980, p. 140). Nous

⁶² En effet, la Commission Gendron est mise sur pied le 9 décembre 1968, en pleine crise de Saint-Léonard. Le gouvernement du Québec subit des pressions pour faire du français la langue du travail et la langue prioritaire au Québec : « Il cherche à y voir clair et confie à la Commission Gendron le soin de faire enquête et rapport sur la situation du français comme langue d'usage au Québec dans tous les secteurs d'activités. » (Gémar, 2000, p. 249)

⁶³ L'adoption de la loi 63 fait douter de la volonté du gouvernement de protéger la langue française.

⁶⁴ On dit aussi l'AFNOR. En France, cette association agit dans la normalisation industrielle.

verrons de façon plus détaillée le rôle joué par l'Office dans l'élaboration de ce livre blanc.

Tableau 9 : La Commission Gendron (1968-1972)

| Contexte sociolinguistique | Intervention indirecte de l'État (délégation du pouvoir) | Intervention directe de l'État (institution et législation) |
|---|--|---|
| <p>1965 : Présentation du livre blanc de Pierre Laporte pour que le français devienne langue prioritaire au Québec.</p> <p>1967 : Crise de Saint-Léonard</p> <p>1965 : Entente sur la coopération culturelle entre la France et le Québec</p> <p>1967 : Discours du général de Gaulle qui réjouit les indépendantistes par son « Vive le Québec libre ! »</p> | <p>1968 : Création de la Commission Gendron ou Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec</p> | <p>1968 : Projet de loi 85 Le projet consacre le libre choix de la langue d'enseignement. Rejeté par la communauté francophone, le gouvernement est forcé de le retirer.</p> <p>1969 : Loi 63 ou Loi sur la promotion de la langue française</p> <p>La Loi 63 est adoptée alors que la Commission n'a pas encore rendu son rapport.</p> |

Le rapport Gendron⁶⁵ (1973) est une autre forme d'intervention indirecte de l'État. Le tableau 9 présente le contexte sociolinguistique associé à sa création ainsi que l'action étatique qui en découle. Ce rapport doit donc permettre au gouvernement d'y voir clair et de prendre les décisions qui s'imposent à la lumière des résultats d'une enquête sur la situation du français au travail. C'est le concept *français langue de*

⁶⁵ Le rapport final est divisé en trois documents : la langue du travail, les droits linguistiques et les groupes ethniques.

*travail*⁶⁶ qui alimente le débat politique. Il s'agit alors d'une nouvelle orientation en faveur de la francisation du monde du travail. C'est d'ailleurs la francisation du monde du travail qui va favoriser l'essor des travaux terminologiques au Québec.

Autre apport important de la Commission Gendron, l'établissement d'une distinction entre francisation et francophonisation. La Commission propose le concept de francophonisation, qui souligne l'intérêt « d'augmenter graduellement, à compétence égale, la présence des francophones aux échelons moyens et supérieurs de la hiérarchie administrative jusqu'à un taux moyen qui dans la majorité des établissements se rapproche sensiblement de celui qu'on trouve dans la main-d'œuvre québécoise ». (Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, 1972, p.166). La Commission a aussi étudié le pouvoir du Gouvernement du Québec de légiférer sur l'usage des langues et a conclu par l'affirmative. Cet aspect du rapport de la Commission Gendron constitue un point essentiel et très original parce qu'il lie de façon indissociable statut de la langue et statut des locuteurs. Agissant ainsi, elle modifie *de facto* les représentations langagières qui accompagnent et influencent les pratiques langagières.

Enfin, l'année 1969 est une date charnière en matière d'intervention étatique au Québec. En effet, sous la pression de l'opinion publique, le gouvernement de l'Union nationale n'attend pas les résultats du rapport Gendron⁶⁷ pour légiférer, et s'ouvre alors « l'époque des lois linguistiques ». En moins de huit années, trois gouvernements différents font adopter successivement la Loi 63 de 1969, la Loi 22 de 1974 et la Loi 101 de 1977.

⁶⁶ Le concept « français langue de travail » est attribué à Philippe Garigue, qui en 1957, alors qu'il était doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal, avait mené une enquête sur les raisons à l'origine des tensions entre les francophones et les anglophones d'une entreprise. Ses conclusions avant-gardistes soulignaient la nécessité d'offrir plus de postes clés aux Canadiens-français et de faire du français la langue de travail (Corbeil, 1980, p. 41). Il s'exprime dans le journal *Le Devoir* du 5 août 1957.

La Loi 63 est une loi sectorielle limitée essentiellement à la langue de l'enseignement. Elle maintient le droit des parents de choisir l'anglais ou le français comme langue d'enseignement et réussit le tour de force de mécontenter tout le monde, les anglophones et les francophones. Néanmoins, elle reste déterminante pour le développement des activités terminologiques au Québec. Elle annonce une ère nouvelle en assignant à l'Office de la langue française la responsabilité de promouvoir l'utilisation de la langue française au Québec. Le gouvernement lui confie alors la tâche de proposer des mesures législatives et administratives qu'il pourrait prendre afin de faire du français « la langue d'usage dans les entreprises publiques et privées et pour que la langue française soit prioritaire dans l'affichage public » (Cholette, 1971, p. 152). Après avoir rempli un rôle de normalisation, l'Office devient le conseiller direct de l'État dans le domaine linguistique et obtient carte blanche pour le développement de programmes de francisation. Il doit également créer un centre de recherches linguistiques et coordonner toutes les activités en ce domaine afin d'éviter les chevauchements de tâches. C'est une plus grande reconnaissance du rôle de l'institution qui doit chercher à modifier les rapports sociopolitiques entre deux communautés du Québec.

Les rapports sociopolitiques existant entre la communauté anglophone et la communauté francophone sont alors le reflet de la société :

- une société traduite, unilingue anglophone et dominante;
- une société « traduisante », bilingue et dominée.

La décennie se termine comme elle a commencé, dans un climat de mécontentement général que l'État ne parvient pas à dissiper, ce dont témoignent les propos de J. Leclerc (1992, p. 612) :

⁶⁷ Les recherches effectuées par la Commission Gendron confirmaient ce que tout le monde savait déjà : la prépondérance de l'anglais dans les communications administratives et techniques des travailleurs, dans les communications verbales et dans les exigences linguistiques du marché du travail.

« La loi 63 était symptomatique de l'attitude des gouvernements québécois d'avant 1970 qui, pleins de bonnes intentions dans leurs discours, se montraient timorés lorsqu'il s'agissait de passer aux actes. »

3.2.3 Dimensions socioéconomiques et socioculturelles

3.2.3.1 Dimensions socioéconomiques

Pour compléter notre panorama sociohistorique du développement de la terminologie au Québec, nous présentons maintenant quelques caractéristiques des contextes socioéconomique et socioculturel ayant favorisé la remise en cause de la situation des francophones au Québec.

En ce qui concerne la situation socioéconomique des Québécois, nous avons retenu deux caractéristiques qui permettent de saisir les enjeux socioéconomiques de cette période liés à la question linguistique : la domination économique des anglophones et l'anglicisation de l'économie québécoise. Il sera également question, dans la présentation de ces caractéristiques, du statut du français dans les secteurs économiques.

Certes, dans les années 1960, presque tous les secteurs de l'économie sont contrôlés par les anglophones. Ce n'est pas un fait nouveau pour les Québécois, ils admettent que la domination économique des anglophones date de la Conquête (1760), comme l'indiquent les propos de P.-É. Laporte (1989, p. 81) :

« Au Québec, la vie économique était, de tout temps, entre les mains de la communauté anglophone, qui dominaient l'industrie⁶⁸, le commerce et la finance tandis que les élites francophones brillaient surtout dans les professions libérales. »

⁶⁸ L'industrialisation est assurée par les grandes sociétés anglo-saxonnes ou américaines qui imposent leur langue et vivent en marge de la population locale. Elles profitent alors d'une main-d'œuvre francophone bilingue et bon marché assumant des postes inférieurs (Corbeil, 1980, p. 14).

Ce qui change, au cours de cette période, c'est que les francophones commencent à remettre en cause cet état de fait. J.-C. Corbeil (1980, p. 23) parle d'une idéologie de dépassement qui se constitue peu à peu, vers 1962, et dont l'idée centrale est que le Québec n'a rien à rattraper, mais qu'il doit se projeter lui-même dans l'avenir, en définissant lui-même ses objectifs. Parmi les principales caractéristiques de cette idéologie, deux sont directement liées à cette volonté d'émancipation économique : reprendre le contrôle de l'économie québécoise et assurer une certaine qualité à la vie des Québécois dans les domaines économique (salaire minimum décent, conditions de travail non aliénantes), social, culturel et écologique.

Cette idéologie semble être partagée par le Parti libéral qui, dès 1962, cherche à concrétiser les nouvelles aspirations économiques des Québécois et des Québécoises. Le temps de «La Grande Noirceur⁶⁹» est bien fini et les Québécois rêvent à une société plus moderne dont ils détiendraient les pouvoirs économiques. Comme l'indiquent H. Cajolet-Laganière et P. Martel (1995, p. 61), les Québécois et les Québécoises veulent devenir «Maîtres chez eux» (Slogan adopté par le Parti libéral à l'élection de 1962) et récupérer, sur leur territoire qui leur est propre et où ils sont majoritaires, les pouvoirs économiques.

De plus, la domination de la vie économique par les anglophones est largement démontrée dans le rapport final de la Commission Laurendeau-Dunton en 1969. En effet, les auteurs de ce rapport concluent que les travailleurs québécois constituent une collectivité économiquement inférieure ayant moins de chances que les anglophones d'occuper des postes supérieurs (Maurais, 1987, p. 363). Elle confirme aussi que le statut économique des Canadiens français est inférieur à la plupart des autres groupes ethniques du Canada avec un salaire moyen se situant alors au douzième rang dans l'échelle des revenus. Ce constat est d'ailleurs corroboré en 1972 par les résultats de la Commission Gendron, qui prouvent que les francophones forment une classe de prolétaires. Des

⁶⁹ Période qui débute avec la Crise économique et se termine avec la Révolution tranquille (1930-1960). Maurice Duplessis en sera la figure dominante. Cette période doit son appellation si peu flatteuse au climat qui règne, à l'atmosphère qui étouffe les éléments les plus progressistes de la société. Elle correspond à une idéologie de conservation sous tutelle religieuse.

appellations péjoratives circulent au Québec pour désigner les travailleurs francophones comme l'expression « porteurs d'eau » (Cajolet-Laganière et Martel, 1995, p. 62). Cette critique du comportement des travailleurs québécois marque fortement les consciences si bien que beaucoup de francophones ont trop bien intégré les rapports socioéconomiques existants. L'expression « né pour un petit pain »⁷⁰, utilisée par les francophones, souligne la domination des anglophones dans les secteurs importants de l'économie. Néanmoins, c'est au cours de cette période que les francophones prennent progressivement conscience que la promotion du français est fortement liée à son développement au Québec. La domination va également de pair avec une anglicisation massive de tous les secteurs de l'activité économique. C'est le deuxième aspect que nous aborderons ici. Elle est une des caractéristiques de la formation de la classe ouvrière au Québec qui, comme dans tous les autres pays, se constitue d'abord à partir du surplus de la population rurale. Les Québécois ruraux qui décident donc d'aller travailler en usine quittent leur campagne tout en se résignant à apprendre l'anglais (Corbeil, 1980, p. 27) :

« Les Québécois ruraux [...] sont les plus vulnérables, les plus démunis, enfin ceux dont le taux de scolarité est le plus bas. Aux prises avec l'anglais comme seule langue de travail, chacun de son côté tentera de se tirer d'affaire en baragouinant la langue du patron, tout en se convainquant qu'il est né pour un petit pain. »

L'anglicisation affecte en second lieu la communication spécialisée et les outils conceptuels puisque le français n'est plus qu'une langue de traduction et que la plupart des supports écrits disponibles ne sont disponibles qu'en anglais (Cajolet-Laganière et Martel, 1995, p. 54) :

« Presque tous les manuels (techniques, administratifs), les notices et modes d'emploi, les livres scientifiques étaient en langue anglaise. Jusqu'aux années

⁷⁰ Expression familière utilisée pour traduire une attitude de résignation, l'acceptation de sa condition modeste ou encore la fatalité d'un destin sans horizon (Poirier, 1998, p. 392).

1970, le français écrit dans ces secteurs d'activité a été essentiellement une langue de traduction. »

L'anglais devient la principale langue utilisée dans tous les secteurs. Il est présent dans les secteurs industriel, technique et technologique alors que le français, surtout employé par les ouvriers pour communiquer entre eux, est de plus en plus perçu comme une langue de seconde zone. C'est dans ce contexte que tout le vocabulaire des langues spécialisées est d'abord accessible en anglais et que les Québécois conceptualisent les nouveaux domaines de connaissance. Avec la montée de l'industrialisation, les vocabulaires techniques vont imposer la terminologie anglaise⁷¹ avec succès puisqu'on ne connaît pas l'équivalent français (Tétu de Labsade, 2001, p. 111). À ce propos, J.-C. Corbeil (1980, p. 30) signale qu'il ne s'agit pas de mots isolés, mais de vocabulaires entiers qui s'imposent dans le monde du travail :

« À l'intérieur de l'usine, le vocabulaire anglais est omniprésent tant sur les plans de la fabrication et sur les cartes de travail des employés que sur les modes d'emploi ou d'entretien des machines-outils ou encore dans les catalogues des pièces et d'accessoires et sur les tableaux de contrôle. La notion d'emprunt ne réussit plus à expliquer ce phénomène. »

Enfin, l'anglicisation est manifeste dans l'affichage. Là encore, ce n'est pas un fait nouveau, « le visage du Québec » est anglais depuis la Conquête. C'est la langue de l'affichage que l'on trouve dans les commerces, dans l'étiquetage des biens de consommation, dans les circulaires publicitaires et dans les catalogues. Ce qui apparaît comme un élément nouveau, c'est la revendication de plus en plus pressante, et ce dès la fin des années 1950, du « visage français » du Québec. Des voix s'élèvent pour interdire l'unilinguisme anglais pour tout ce qui atteint le public, pour adopter des raisons sociales en français ou encore pour présenter des produits sous des étiquettes françaises (Corbeil

⁷¹ Jusque dans les années 1970, l'industrie appartient en majorité à des Anglais ou à des États-Uniens et toutes les spécialités modernes utilisent l'anglais. Les tournures françaises vont se calquer sur ce qui s'entend et se lit.

1980, p. 34). Selon André Brochu (2000), ces contestations caractérisent ce que R. Giguère nomme « l'âge de la parole⁷² » et annoncent un contexte socioculturel bien différent des années précédentes.

3.2.3.2 Dimensions socioculturelles

Dans la présente section, nous allons aborder l'affirmation identitaire des Québécois et des principales manifestations culturelles qui en résultent. Cette affirmation identitaire s'inscrit dans une ère nouvelle : une ère qui va laisser libre cours à la parole des Québécois. Pour comprendre ce phénomène, les propos d'A. Brochu (2000, p. 264) sont utiles :

« La Révolution tranquille se caractérisait par la prise de parole de tous ceux qui, depuis si longtemps se taisaient, convaincus de leur inaptitude à penser et à s'exprimer convenablement. Désormais, le reproche de s'exprimer en mauvais français n'a plus prise sur le "peuple". »

La vitalité de ce discours retrouvé se manifeste de diverses façons. Certains, comme P. Vallières, dénoncent avec force la situation peu enviable des francophones. Son livre, *Nègres blancs d'Amérique*, paru en 1969, ébranle les consciences et enrichit le débat politique. D'autres, comme les écrivains groupés autour de la revue *Parti pris* (1963-1968), forment un véritable mouvement littéraire en faisant du jocal le symbole de l'acculturation collective (Cajolet-Laganière et Martel, 1995, p. 65). Mais, ce qui est plus important encore, c'est la volonté de préserver l'instrument de ce discours : la langue. Certains événements marquent cette nouvelle orientation. Tout d'abord, comme nous l'avons vu, l'Office de la langue française a comme mandat la promotion et l'enrichissement de la langue. Par ailleurs, un rapprochement linguistique s'opère avec la France avec, en 1965, les accords Peyrefitte-Johnson, qui annoncent une reprise des

⁷² Le poète Roland Giguère a appelé « âge de la parole » cette ère inaugurée par la disparition des contraintes morales et religieuses qui avaient fortifié la soumission des Québécois face à leur destin séculaire (Brochu, 2000, p. 260).

relations franco-québécoises par l'entremise d'une entente de coopération culturelle⁷³ (Cholette, 1997, p. 28). Ce rapprochement intensifie les échanges et offre un cadre privilégié pour les activités terminologiques. D'après M. Cayer (2002, p. 113), les Québécois sont alors soucieux d'affirmer leur appartenance à la culture française qui leur confère un caractère distinct.

Si « l'éveil » de la parole stimule profondément les mutations liées à la Révolution tranquille, il permet également d'entamer une véritable réflexion sur la situation de « peuple colonisé ». Le lien direct entre infériorité économique et niveau d'instruction étant démontré, les Québécois prennent conscience de la nécessité de remédier à la sous-scolarisation⁷⁴ (Cajole-Laganière et Martel, 1995, p. 63). Ainsi, une scolarisation plus poussée est à l'origine de l'émergence d'une classe moyenne, compétente et sûre d'elle. Sous son influence, la francisation de l'espace économique s'intensifie et concourt à la valorisation du « capital linguistique » francophone (Thériault, 2000, p. 257). Cette nouvelle classe sociale (fonctionnaires, professeurs, cadres, etc.), instruite et laïque, forme une élite intellectuelle civile qui comprend vite que la langue parlée et écrite au Québec demande quelques aménagements pour s'adapter à leurs ambitions culturelles et économiques comme en témoignent les propos de P. Martel (2000, p. 732) :

« Cette nouvelle classe dominante francophone est maintenant suffisamment instruite et nombreuse pour constituer une force et pour jouer un " leadership " culturel et linguistique au sein de la société québécoise. »

De plus, la société québécoise des années 1960 est une société qui se veut moderne et ouverte sur le monde. Elle a besoin d'un instrument à la hauteur de ses

⁷³ Les cinq premiers articles de cette entente portent sur la langue française.

⁷⁴ C'est à cette époque que de grands panneaux publicitaires, disséminés un peu partout dans la province, font la promotion de l'instruction par l'entremise du slogan « Qui s'instruit s'enrichit ».

aspirations, d'où l'importance de la langue. L'affirmation identitaire est donc, et ce dès le départ, en liaison étroite avec l'affirmation linguistique⁷⁵.

Selon J.-Y. Thériault (2000, p. 254), trois processus permettent de « baliser l'audace nouvelle que prend alors la langue dans son rapport avec l'identité québécoise : l'autonomisation, la territorialisation et la politisation de la langue. L'autonomisation de la langue renvoie à sa valeur symbolique au sein de la communauté francophone. D'abord associée à une revendication principalement politique avant 1840, la langue est ensuite symboliquement liée à la religion (1840-1960), comme en fait foi l'expression largement répandue à cette époque « la langue gardienne de la religion », et finit par acquérir une plus grande autonomie autour des années 1960 comme élément fondamental de l'identité québécoise. La langue se détache alors de l'Église pour se rattacher à l'État, que les Québécois considèrent alors comme l'instrument privilégié pour la promotion du statut du français. C'est la condition préalable à une laïcisation de la société, ce qui facilite également l'entrée de la société québécoise dans la modernité.

Le processus de territorialisation suit le processus d'autonomisation. La langue autonome se cherche un territoire politique et se déleste de sa référence culturelle canadienne (Thériault, 2000, p. 255). En 1967, les États généraux du Canada définissent l'État québécois comme le territoire des Canadiens français. C'est l'heure du réglage terminologique : les Canadiens français deviennent des Québécois et les francophones des autres provinces des FHQ, autrement dit des « francophones hors Québec ». Il semble que ce soit à cette période que s'exprime le plus fortement le sentiment identitaire des Québécois (Conseil de la langue française, 2000, p. 233).

Le troisième processus, la politisation, fait référence à la langue en tant que nouvel enjeu politique surtout pour les Québécois qui souhaitent que le français aspire à une identité politique et au statut de langue publique. Un mouvement populaire émerge et se donne comme objectif de doter la langue française d'un statut correspondant à cette

⁷⁵ Les termes *aliénation linguistique* et *aliénation culturelle* sont omniprésents au cours de cette période.

nouvelle identité de majoritaires que viennent de se donner les Québécois francophones (Thériault, 2000, p. 257). Cette construction identitaire, en lien avec une affirmation linguistique de plus en plus manifeste, s'appuie également sur des résurgences du passé car la langue française est toujours perçue comme un patrimoine à protéger.

Pour protéger ce patrimoine, différents organes (comité, service de linguistique, centre de linguistique, office de la langue, etc.) prennent en charge l'activité linguistique incluant les travaux terminologiques. C'est sur ce dernier point que nous allons conclure ce chapitre consacré à la genèse de l'activité terminologique au Québec.

3.2.4 Le « réveil » de l'activité terminologique au Québec

Un rapide tour d'horizon permet de présenter les principales activités terminologiques qui émergent au Québec dans les années 1960. Ces activités terminologiques se répartissent dans le secteur public et le secteur privé. La présente section a pour objectif de décrire les principales activités terminologiques de cette période avant de finir sur l'émergence d'une réflexion méthodologique.

3.2.4.1 Activités terminologiques dans le secteur public

Nous l'avons vu, le premier geste de l'État consiste à s'attaquer à l'aménagement du corpus – le terme ne sera créé que plus tard – par l'entremise de l'Office de la langue française. Certains ministères gèrent leur propre terminologie. Par exemple, en 1964, le ministère de la Voirie forme un comité de révision pour la terminologie de la signalisation routière. Toujours la même année, le ministère du travail s'attaque aux termes d'organisation du travail en formant un comité d'étude des termes⁷⁶. D'autres publient les résultats de leurs travaux, c'est le cas notamment du ministère de l'Éducation, qui publie, en 1968, un vocabulaire, et du ministère des Affaires municipales, qui se lance dans l'élaboration du *Dictionnaire bilingue de la prévention des incendies* (Kerpan, 1977, p. 50).

⁷⁶ Le *Journal du travail* a publié la liste d'une centaine de termes étudiés (Ministère des Affaires culturelles, 1965, p. 231).

Cependant, dans le secteur public, le principal acteur du développement de la terminologie durant cette période est, sans contredit, l'Office de la langue française. Créé par la Loi instituant le ministère des Affaires culturelles, l'Office a pignon sur rue le 2 avril 1962 avec un effectif de trois personnes (Cholette, 1993, p. 21). Seulement trois articles de cette loi (13, 14, 15) traitent de l'Office et un seul explicite son mandat :

« 14. Il doit veiller, sous la direction du ministre, à la correction et à l'enrichissement de la langue parlée et écrite. »

Ainsi, dès le départ, l'Office devient un organisme de normalisation (Cholette 1971, p.151) et de promotion de la langue française. Composé de trois personnes, et doté d'un budget modeste, l'Office n'a pas les moyens de ses ambitions. Néanmoins, il va tâcher, et ce jusqu'à son deuxième mandat en 1969, de fonder les principes et les structures nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme.

L'activité terminologique s'inscrit dans la poursuite de ce double mandat et, même si elle est loin d'égaliser la période subséquente, elle n'en constitue pas moins une part importante des travaux de l'Office (Cholette, 1993, p. 45) :

« Les travaux terminologiques de l'Office ont toujours été l'une des plus importantes activités de l'OLF et l'un des grands moyens qu'il a choisis pour remplir sa mission, que ce soit avant ou après 1969, c'est-à-dire à l'époque où l'on doit veiller à la correction et à l'enrichissement de la langue parlée, ou la période subséquente où la langue de travail devient la nouvelle priorité. »

Pour accomplir sa mission, l'Office définit six champs d'action jugés prioritaires qui sont les suivants : administration, enseignement, étiquetage des produits, raisons sociales, affichage public et publicité. L'administration et l'enseignement sont, par ailleurs, les deux champs privilégiés.

En ce qui concerne l'administration, l'Office est convaincu que l'appareil gouvernemental doit donner l'exemple pour l'utilisation d'un français de qualité; cela se

traduit par la création de comités pour l'étude ou la révision de termes avec un intérêt marqué pour les appellations d'emploi.

L'enseignement, de son côté, est considéré comme un champ d'action privilégié dans la mesure où on lui attribue la responsabilité du déclin de la langue française au Québec. Une réflexion s'engage sur l'enseignement du français (réforme, programmes et manuels) ainsi que sur la définition d'une norme du français en accord avec la « doctrine » élaborée par la Commission consultative⁷⁷ de l'Office. Cette doctrine est définie ainsi par G. Cholette (1993, p. 22) :

« C'est dans ce cadre que s'élaborera ce que l'on pourrait appeler la "doctrine" de l'Office : cap sur le français international, promotion des canadianismes de bon aloi et lutte contre les anglicismes, à l'exception de ceux qui comblent de véritables lacunes du vocabulaire français, normalisation de la langue au Québec et intervention de l'État pour mettre en œuvre une politique globale de la langue qui tiendra compte notamment de l'importance de la motivation socioéconomique pour faire du français la langue prioritaire au Québec. »

Cette doctrine privilégie donc de suivre un modèle. Dès 1964, le rapport annuel de l'Office indique que la norme doit, pour l'essentiel, coïncider à peu près entièrement avec celle qui prévaut à Paris, Genève, Bruxelles, Dakar et dans toutes les grandes villes d'expression française. En bref, l'usage doit s'aligner sur le français international (norme francophone) tout en faisant place à l'expression des réalités spécifiquement nord-américaines (Ministère des Affaires culturelles, 1965b, p. 6). Quelques années après sa création, l'Office dispose donc d'une norme et se comporte à la manière d'une académie québécoise de la langue parlée et écrite, et ce en symbiose avec sa Commission consultative.

⁷⁷ La Commission consultative de l'Office est d'abord formée de quatre professeurs du département de linguistique de l'Université Laval : Roch Valin, Jean Dalbernet, Gaston Dulong et Jean-Denis Gendron (Cholette, 1993, p. 22). L'Office travaille en étroite collaboration avec la Commission consultative avant de prendre des décisions.

Le secteur de l'enseignement est principalement visé par les premières publications terminologiques de l'Office, à savoir le bulletin *Mieux dire* et les feuillets *Guide de terminologie*.⁷⁸ Il est important de signaler que les publications constituent un des moyens de diffusion privilégiés pour l'Office, et ce dès le début de sa création. Le bulletin *Mieux dire* (1962-1969) diffuse des textes écrits par des linguistes, des chroniques de langue mais aussi les premières études terminologiques de l'Office. *Mieux dire* est le premier bulletin de linguistique de l'Office de la langue française. Pendant sept ans, de novembre 1962 à avril 1969, la revue accueille des articles divers sur la langue française ainsi que les premières listes terminologiques (lexiques) compilées par les linguistes de l'Office. La revue sera remplacée par la collection des *Cahiers de la langue française* suite à la décision du ministère des Affaires culturelles de diffuser des vocabulaires bilingues. Le bulletin est envoyé aux députés, aux enseignants, aux normaliens, aux élèves de l'enseignement du second degré et à ceux de l'enseignement technique. L'Office vise surtout l'amélioration de la langue courante, ce qui ne l'empêche pas de publier des lexiques et vocabulaires (Cholette, 1993, p. 48).

Si l'Office met l'accent sur le secteur de l'enseignement, c'est parce que sa Commission a émis un avis défavorable indiquant qu'« une des causes principales de la dégradation de la langue française au Québec sont les manuels à l'usage des classes » (Ministère des Affaires culturelles, 1964, p. 129). Cette constatation est à l'origine de la première commission interministérielle composée de membres de l'Office et du ministère de l'Éducation. Celle-ci est chargée de faire l'examen des manuels et de dresser la liste des fautes (anglicismes, calques, barbarismes et solécismes). L'intervention du sous-ministre des Affaires culturelles s'avère nécessaire pour demander aux intéressés de collaborer. L'Office n'a pas encore la reconnaissance nécessaire pour coordonner les actions sur la langue, comme la création de commissions interministérielles.

Pour le secteur de la presse, l'Office propose une première étude, *Petit lexique de la radio et de la télévision*, qui paraît en 1963. Composé d'une centaine de termes, c'est

⁷⁸ Il s'agit de feuillets principalement destinés aux fonctionnaires, journalistes et publicitaires (Cholette, 1993, p. 48).

un lexique élaboré par Maurice Beaulieu, alors directeur adjoint de l'Office, et Robert Dubuc. La publication inclut également quelques études terminologiques du Comité d'étude des termes techniques français, du ministère de l'Éducation ou d'autres organismes, comme l'Académie française (voir annexe 1). Nous l'avons dit, en 1969, le bulletin est remplacé par des lexiques spécialisés présentés sous forme de cahiers. Il s'agit d'une collection connue sous le nom de *Cahiers de la langue française*, inaugurée en 1965 par une brochure intitulée *Norme du français écrit et parlé au Québec* (1965b). Trois autres publications sont réalisées au cours de cette décennie, le *Vocabulaire des assurances sociales* (1966), le *Vocabulaire bilingue des assurances sur la vie* (1969) et les *Canadianismes de bon aloi* (1969). Au cours de la décennie suivante, les publications de l'Office se multiplient à une vitesse considérable. Dans la plupart des cas, il s'agit de lexiques anglais-français destinés au monde du travail, conformément à la nouvelle législation des années 1970.

En ce qui a trait aux choix des domaines traités, ils reflètent souvent les orientations de l'Office. Néanmoins, nombreux sont les travaux répondant à des demandes provenant de l'extérieur⁷⁹. De plus, le manque d'effectif et de moyens oblige souvent l'Office à recourir à des collaborateurs externes pour des travaux de terminologie effectués souvent en réponse à des demandes venant de l'extérieur. Ainsi, au début de l'année 1964, le Comité d'étude des termes de médecine, créé à l'initiative de deux médecins⁸⁰, a pour objectif de « faire prendre conscience aux médecins québécois de leurs responsabilités dans la sauvegarde du français » (Ministère des Affaires culturelles, 1965a, p. 224).

⁷⁹ À la demande de la Fédération des syndicats de l'industrie papetière, un lexique anglais-français des termes de l'étude du travail et de la convention collective de travail est établi. Il paraît dans le numéro 8 du bulletin *Mieux dire* (Ministère des Affaires culturelles, 1964, p.137).

⁸⁰ Il s'agit de G. Desrosiers et de J. Boulay, qui établissent un petit lexique des termes médico-administratifs et un vocabulaire fondamental des sciences infirmières.

Parmi les quatre autres champs d'action de l'Office⁸¹, seul l'étiquetage des produits a fait l'objet d'une intervention significative de l'Office. Cette intervention est légitimée par l'entrée en vigueur, en 1967, d'un nouveau règlement sur les aliments. Celui-ci stipule que l'usage du français est obligatoire pour toutes les inscriptions concernant les produits agricoles et les aliments. Très rapidement, l'Office collabore avec le ministère de l'Agriculture pour donner effet à ce règlement. Il se charge alors de trouver les mots français liés au secteur de l'alimentation. À cette époque, les fabricants et les traducteurs⁸² éprouvent des difficultés pour trouver les bons termes. Un chantier terminologique, qui vise à couvrir tout le champ des produits alimentaires, est ouvert. Celui-ci a un impact considérable sur la langue commune (Cholette, 1993, p. 40) :

« C'est le début d'un redressement spectaculaire dans un domaine qui a beaucoup d'influence dans la vie quotidienne de toute la population, car tout le monde est consommateur. »

En 1968, l'Office réalise un *Vocabulaire anglais-français de l'alimentation* dont l'édition provisoire est soumise à enquête publique⁸³. C'est d'ailleurs à partir de ce premier travail de collecte de termes, réalisé pour des sous-domaines précis (poissons, boucherie, pâtes alimentaires, charcuterie, etc.) que l'Office oriente ses futurs travaux.

En ce qui concerne l'aspect méthodologique, le travail terminologique n'est pas uniforme. D'après J.-C. Corbeil, qui fut directeur de l'Office de 1971 à 1978, les terminologues ne disposaient pas de méthode fiable pour la rédaction d'ouvrages terminologiques. Nous avons recueilli son témoignage en 2003 dans le cadre d'un entretien réalisé à Montréal (voir annexe 2) :

⁸¹ Étiquetage des produits, raisons sociales, affichage public et publicité commerciale.

⁸² En 1970, G. Colpron propose, pour les traducteurs, le premier ouvrage de référence qui porte sur les anglicismes. Il inclut les termes proposés par l'Office de la langue française dans son *Vocabulaire anglais-français de l'alimentation* (1968).

⁸³ Lorsque les travaux d'un chantier sont bien avancés, l'Office publie une édition provisoire du lexique ou du vocabulaire qui est soumise à enquête publique. La Commission consultative a, par la suite, le dernier mot concernant la normalisation des termes contenus dans l'ouvrage.

A : Il n'y avait pas de méthodologie / il n'y avait rien / chacun travaillait à sa manière et au mieux de sa connaissance et / le Comité consultatif / déjà à l'époque / avait essayé de leur donner un certain nombre de conseils sur la manière de travailler / mais / on n'avait pas d'autorité donc on n'avait rien à dire / donc au fond c'était ou bien des traducteurs / ou bien des amateurs de langue / je pense que j'ai été le premier linguiste / donc formé en linguistique / à arriver à l'Office de la langue française // en arrivant / ma grande préoccupation a été de doter ces gens-là de méthodes de travail / et surtout de les sortir de leur bureau / parce qu'ils ne travaillaient que sur documents écrits / ils faisaient de la recherche documentaire / ils rédigeaient leurs affaires et puis ils consultaient leur (xxx) / ils travaillaient chez eux / et puis quand ils avaient fini / bien ils publiaient ça /

Même si G. Cholette (1993, p. 46) parle de la création d'une « chaîne de production terminologique », il s'agit plutôt de rationalisation *a posteriori* puisqu'il n'existe aucun manuel méthodologique au cours de cette période. Cette chaîne inclut l'utilisation de la documentation française pour un dépouillement parallèle des termes dans les deux langues, la mise en regard des termes anglais et français, et la confrontation des conclusions à celles d'experts extérieurs. Cette méthodologie est censée augmenter la qualité et la fiabilité tout en assurant une plus grande crédibilité.

La plupart du temps, dans les secteurs techniques, les termes anglais servent d'introduction aux termes français, car pour les francophones les termes anglais sont souvent familiers. Les données des dépouillements faits par les linguistes commencent à être colligés dans des fichiers. Au cours de son deuxième mandat (1962-1963), l'Office crée un service de terminologie qui a pour tâche de « dépouiller des ouvrages techniques et scientifiques et d'établir des glossaires anglais-français. Il satisfait les demandes de renseignements, sauf celles qui portent sur des questions de grammaire » (Ministère des Affaires culturelles, 1964, p.137). Par contre, c'est au Centre de documentation qu'on effectue l'élaboration de fichiers. Par manque d'effectif et de moyens, l'élaboration de fiches est confiée au Centre de documentation. À partir des données des dépouillements faits par le service de terminologie, le Centre constitue des fichiers : un fichier des termes

de la voirie, des fichiers de termes divers et un fichier de canadianismes. Il se charge également du classement des fiches reçues de l'extérieur (fichier français de Berne, du Comité d'étude des termes techniques français et du Comité linguistique de Radio-Canada). Le stock de fiches ainsi constitué sera versé, au cours de la prochaine décennie, dans la banque terminologique de l'Office. Une présentation plus détaillée de l'action de l'Office en matière d'intervention linguistique et terminologique sera présentée dans les pages suivantes.

3.2.4.2 Activités terminologiques dans le secteur privé

Parmi les événements majeurs qui ont marqué l'essor de la terminologie au Québec, N. Kerpan (1977, p. 48) et J. Delisle (1990, p. 332) signalent la création du Comité linguistique de Radio-Canada, radiodiffuseur public et national du Canada. C'est un constat de diglossie au sein la société qui est à l'origine de cette création. En effet, le français et l'anglais ne cohabitent pas avec le même statut au sein de Radio-Canada. Certains y voient d'ailleurs une des raisons de la détérioration de la qualité de la langue française, comme en témoignent les propos de R. Dubuc (1990, p. 135) :

« Il faut se rappeler qu'à l'époque, le français n'avait vraiment de caractère officiel qu'à l'antenne et que toutes les communications internes avec le siège social ne s'effectuaient qu'en anglais. L'espèce de bilinguisme à sens unique qui avait cours alors exerçait une influence contaminante sur le français en usage, qui n'était le plus souvent qu'une pâle démarcation de l'anglais. »

Instauré le 12 septembre 1960⁸⁴, ce comité a le mandat suivant : améliorer la langue à l'antenne, améliorer la langue de la gestion interne, servir d'organisme

⁸⁴ C'est à Philippe Dejardins, chef des services de traduction au siège social de Radio-Canada à Ottawa que revient l'origine du Comité linguistique de Radio-Canada. Dès 1959, celui-ci multiplie les contacts avec ses collègues de Montréal en vue de redresser la situation du français dans l'entreprise. Il décide, la même année, de créer un comité provisoire de travail pour franciser les appellations d'emploi. Quelques mois plus tard, le comité propose un premier répertoire bilingue des appellations d'emploi au sein de Radio-

consultatif en matière de langue et recueillir des matériaux nécessaires à la compilation de la terminologie de la production (radio et télévision) et de la gestion. En 1963, le Comité acquiert une reconnaissance internationale en recevant la coupe Émile de Girardin pour sa contribution exceptionnelle à l'amélioration de la qualité du français en radiotélévision. Ce prix, décerné par un organisme français appelé l'Office du vocabulaire français de Paris, facilite les contacts avec les partenaires européens et encourage les échanges de travaux et de documentation.

Au tout début, le Comité s'attaque à la traduction des appellations d'emploi. Par la suite, il étend progressivement son champ d'action en répondant aux demandes des individus et des organismes externes aussi bien qu'à celles de son personnel (Cajolet-Laganière et Martel, 1995, p. 96). Ce Comité travaillera plus de trente ans avant de subir les compressions budgétaires des années 1990. Pendant trente ans, il publie plus de 7000 fiches relatives à des questions grammaticales ou de terminologie dans son bulletin *C'est-à-dire*. Des demandes affluent de toutes parts pour réclamer l'accès à la publication, orientée à l'origine pour répondre aux seuls besoins de l'entreprise. Le bulletin contribue alors à la diffusion d'une norme qui, d'après le rédacteur de la revue, ne s'appuie pas sur la norme de l'Office, mais sur une norme interne largement inspirée par des ouvrages produits en France (Dubuc, 2001a, p. 129) :

« Il (le Comité) a fait paraître dix-huit volumes du bulletin "C'est-à-dire", où ont trouvé place d'innombrables études inspirées d'une norme, définie par Jean-Marie Laurence⁸⁵, linguiste et grammairien, entré au service de Radio-Canada à la fin des années 50. En matière de morphologie et de lexique, les grands

Canada. Enfin, après bien des démarches, il obtient de la haute direction l'officialisation d'un comité linguistique (Dubuc, 1990, p. 135).

⁸⁵ Il s'intéresse aussi à la question de la langue populaire à l'antenne. Il établit une démarcation entre, d'une part la langue officielle de Radio-Canada qui suit cette norme pour les informations, les émissions culturelles et les affaires publiques, et d'autre part, la langue des productions dramatiques et de variétés, plus ouverte aux manifestations populaires. R. Dubuc (1990, p. 137) justifie ce choix par le souci de la vérité artistique et la prise en compte du reflet de la réalité.

dictionnaires du français commun constituent la référence. Pour la grammaire, c'est "Le bon Usage" de Maurice Grevisse, le "Dictionnaire des difficultés de la langue française" d'Adolphe Thomas qui sont les ouvrages dont l'autorité est le plus souvent invoquée. »

Grâce au Comité, les réseaux français se dotent d'un véritable service de linguistique qui assure, par la même occasion, une permanence au Comité. Ce service prend l'initiative de recherches terminologiques en divers domaines (radio et télévision, théâtre, droit d'auteur, sport, gestion, etc.). Les nombreuses recherches terminologiques et la documentation accumulée permettent d'assurer un service de consultation linguistique au sein du personnel. De plus, le Comité suit de près les émissions de radio et de télévision en langue française pour relever les expressions fautives, en faire l'étude et proposer des solutions dans chaque cas. Il fait même preuve d'audace dans son intervention, comme le signale N. Kerpan (1977, p. 48) :

« Mais bientôt, par la publication du Bulletin "C'est-à-dire" et des fiches qui l'accompagnent, il déborde la terminologie de la radio-télévision, et audace rare à l'époque, n'hésite pas à créer des néologismes de facture canadienne. »

En 1973, le Comité devient un comité de référence auquel sont soumis les travaux de groupes de travail pour commentaires. Il s'agit d'une restructuration qui réduit alors de moitié le nombre des membres du Comité. Néanmoins, le travail de francisation se poursuit. En 1975, des recherches terminologiques sont menées sur divers aspects de la langue de travail, notamment en audiovisuel. Il y a lieu d'indiquer ici le rôle de celui qu'on appellera plus tard le « père de la terminologie » au Québec, R. Dubuc⁸⁶. Après avoir fait ses armes à Montréal, au Comité linguistique de Radio-Canada, il joue un rôle actif dans l'essor de la terminologie. C'est alors qu'il acquiert son expérience

⁸⁶ En 1962, Robert Dubuc est traducteur et secrétaire du Comité linguistique de Radio-Canada. En 1967, il est promu chef du Service de linguistique de Radio-Canada (Delisle, 1990, p. 346).

terminologique dont il fait profiter, dès 1970, l'Université de Montréal, en acceptant le poste de terminologue en chef de la Banque de terminologie⁸⁷.

À Montréal, la terminologie se développe en tant qu'activité professionnelle pour répondre aux besoins de traduction et de rédaction. N. Kerpan (1977, p. 49) n'hésite pas à parler « d'effervescence terminologique sans précédent » pour caractériser l'activité terminologique qui se développe rapidement dans les services de traduction des grandes entreprises. En effet, bien avant la législation linguistique, des besoins terminologiques sont apparus dans l'ensemble des professions langagières favorisant l'émergence de nouveaux langagiers appelés *terminologues*⁸⁸. Ces professionnels s'organisent, petit à petit, et forment « l'École de Montréal », dirigée par R. Dubuc (Rousseau, 1990, p. 6). Le tableau 10 présente les principales entreprises engagées dans le développement terminologique des années 1960.

Tableau 10 : Quelques exemples de l'activité terminologique dans le secteur privé

| Nom de l'entreprise | Activité terminologique |
|---|--|
| Bell Canada | 1965 : Élaboration d'un fichier de 1200 désignations des postes cadres à partir duquel sont fabriqués des lexiques et des vocabulaires |
| La Société des chemins de fer nationaux | 1966 : Premier service de terminologie autonome au Québec 1968 : Publication de <i>Vocabs</i> (feuilles terminologiques illustrés), d'un <i>Vocabulaire du service voyageurs</i> et d'un <i>Vocabulaire de cybernétique ferroviaire</i> |
| Hydro-Québec | 1967 : <i>Dictionnaire électrotechnique</i> et <i>Vocabulaire nucléaire</i> |
| C.I.L. (Canadian Industries Limited) | 1965 : Création d'un comité linguistique, publication du bulletin <i>Nota</i> et de fiches |

⁸⁷ L'expérience de R. Dubuc est déterminante pour le développement de la BTUM (Banque de terminologie de l'Université de Montréal).

⁸⁸ Terme de facture québécoise attesté dans *Le Petit Robert* en 1977 (Delisle, 1990, p. 335). Le terme circulait néanmoins au Québec dans les années 1960.

| | |
|---|--|
| | bilingues techniques sur les peintures, explosifs et autres produits |
| Société Radio-Canada | Mars 1960 ; Publication du bulletin <i>C'est-à-dire</i> |
| Aluminium du Canada ltée | Établissement d'un lexique anglais-français de l'aluminium |
| Compagnie d'Assurance Prudentielle d'Amérique ⁸⁹ | 1968 : Publication d'un bulletin mensuel portant sur le vocabulaire des assurances |

(suite du tableau)

Il y a lieu de signaler le rôle des associations dans le développement terminologique au Québec, notamment celui de l'Ordre des comptables agréés du Québec, qui dès 1965, crée un comité de terminologie française et publie *Terminologie comptable*, dans le but avoué de répandre le bon usage parmi les usagers de cette terminologie (Kerpan, 1977, p. 49).

3.2.4.3 Émergence d'une réflexion méthodologique

C'est dans le cadre des premiers colloques en linguistique que la réflexion méthodologique émerge. Ainsi, quand la STIC⁹⁰ organise un colloque de traducteurs et de linguistes en 1965, à Stanley House (en Gaspésie), les premières observations méthodologiques portent sur la nécessité d'un dépouillement des ouvrages de référence dans les deux langues ainsi que sur la mise à disposition d'un personnel chargé de cette tâche. Il s'agit d'un premier pas vers la reconnaissance⁹¹ d'une profession nouvelle, liée à la traduction, mais dont les tâches sont bien spécifiques.

⁸⁹ L'objectif est de franciser la terminologie des assurances qui, au Canada, est très souvent calquée sur l'anglais (Dubeau et Vallée, 1970, p. 82.).

⁹⁰ Société des traducteurs et interprètes du Canada.

⁹¹ Le désir d'une reconnaissance professionnelle est né des terminologues d'entreprises et en particulier de D. Lemay et N. Bélanger. En 1975, un premier groupe « Groupe Termino » est constitué afin d'organiser des rencontres et d'envisager l'accréditation officielle du premier noyau de terminologues. En 1978, vingt-deux terminologues agréés se réunissent pour créer la Sector, section des terminologues au sein de la Société des traducteurs du Québec. La terminologie est alors reconnue comme profession distincte (Delisle, 1990, p. 338-339).

Ce colloque est aussi l'occasion de réfléchir sur la faisabilité d'une centrale terminologique. J.-P. Vinay recommande la création d'une centrale terminologique pour remédier à la dispersion des efforts dans ce domaine. L'Université de Montréal, qui possède un département de linguistique et de philologie, se tourne alors vers des projets de recherche en terminologie. Dès 1968, l'Université approuve un projet de banque électronique de mots lancé par A. Clas et auquel R. Dubuc, nommé directeur linguistique du projet, apporte son expertise. Les fiches de Radio-Canada seront les précurseurs des futures fiches de la Banque de terminologie de l'Université de Montréal (BTUM) d'après Marcel Paré (1992, p. III). Le projet constitue le premier effort en vue de la création de ce qu'on appellera plus tard une banque terminologique. À cette époque, il est question de « dictionnaire automatique » ou de banque de mots (Dubeau et Vallée, 1970, p. 82). La banque prend ensuite le nom de BTUM, avant d'être cédée, pour un sou symbolique, au Bureau de la traduction au début des années 1970. Elle sera rebaptisée TERMIUM⁹².

En ce qui concerne la réflexion engagée dans le cadre des colloques, N. Kerpan (1977, p. 48) mentionne deux colloques dans les années 1960; un en 1966 sur la normalisation et la diffusion de la terminologie et un en 1968 sur la traduction. Ce dernier donne l'occasion aux participants de souligner la nécessité de créer un centre de documentation automatique⁹³ en vue des besoins terminologiques en traduction. Il faut dire que le développement de fichiers terminologiques pose alors un réel problème d'organisation et de gestion. De surcroît, la terminologie est encore une discipline largement empirique puisqu'il n'existe pas encore de méthodologie de la recherche terminologique fiable. Il en résulte une diversification des pratiques qui soulève une certaine inquiétude (Dubuc, 2001b, p. 18) et qui engendre un vocabulaire hybride. Par

⁹² Le Bureau fait l'acquisition de la banque de données de l'Université de Montréal (dont le nom est tiré de *Terminologie et Université de Montréal*) à la fin de 1975, mais c'est en 1976 que le produit devient véritablement le sien.

⁹³ Dans le cadre de ce colloque sur la traduction, organisé par l'OLF du 24 au 26 octobre 1968 à la Bibliothèque nationale de Montréal, A. Clas recommande la mise sur pied « d'un dictionnaire automatique au moyen d'un ordinateur » (Ministère des Affaires culturelles, 1969, p. 1).

ailleurs, le recours à des formes françaises, calquées sur des mots anglais, favorise la diffusion d'un vocabulaire sans enracinement réel dans la langue.

L'avantage de la participation universitaire réside dans le fait que le projet s'inscrit dans le cadre d'une recherche à but non lucratif. Contrairement aux entreprises privées, l'université bénéficie de subventions provinciales et fédérales lui permettant d'absorber plus facilement les coûts d'équipement; c'est la période de l'informatique lourde. De plus, celle-ci n'est pas soumise à la rentabilité, ce qui lui laisse une plus grande marge de manœuvre pour la conduite de son projet. Il s'agit avant tout de recherches pour servir l'intérêt général.

Enfin, *Meta*, le journal des traducteurs créé en 1965 et publié par l'Université de Montréal, accueille dans ses pages études terminologiques et vocabulaires. Par ailleurs, à la même période, l'Université Laval de Québec publie un bulletin linguistique où il est question de terminologie. Ainsi, au Québec, les entreprises, l'Office de la langue française, les associations et les universités contribuent à la diffusion des études terminologiques et des termes dès les années 1960.

3.3 La structuration de la terminologie : vers la reconnaissance d'une discipline

3.3.1 Colloques des années 1970 : lieu de théorisation de la terminologie

3.3.1.1 Colloques internationaux et réflexion théorique

Comme l'indique Alain Rey (1979, p. 115), ce qui caractérise l'activité terminologique au Canada, ce n'est pas seulement son importance et les moyens créés pour faciliter le travail terminologique, c'est aussi l'effort de théorisation et de systématisation qui a été manifeste dans les années 1970 (Rey, 1979, p. 115) :

« Si la théorie terminologique est bien vivante en Autriche, en URSS, en Allemagne, en Suède, au Danemark ou en France, son aspect sociolinguistique,

sa méthodologie, ses implications pédagogiques – formation de terminologues – sont particulièrement remarquables dans l'Amérique du Nord francophone. »

Ce qui ressort de cette citation liée à la situation terminologique au Québec, c'est le fait que les linguistes québécois cherchent, dès le départ, à maintenir un lien entre la théorie et la pratique. Cet intérêt pour les applications pratiques de la théorie de la terminologie débouche sur une réflexion multiforme visant les aspects sociolinguistiques, méthodologiques et même pédagogiques puisque l'enseignement de la terminologie est partie intégrante de cette réflexion. Pour G. Rondeau⁹⁴ (1984, p. 42-43), la démarche canado-québécoise se caractérise par les cinq caractéristiques suivantes.

1. *Sa jeunesse*, puisqu'on situe son émergence au début des années 1970. Comme nous l'avons vu, des travaux terminologiques existent dans les années 1960, mais ils deviennent plus systématiques au cours de cette décennie.
2. *Un grand dynamisme* qui se concrétise par de nombreuses rencontres (colloques, tables rondes) et la mise en place de nombreux cours de terminologie à l'Université.
3. *Une ouverture d'esprit* qui se manifeste par la volonté d'élargir la réflexion théorique et méthodologique sur le plan international (colloques internationaux).
4. *La poursuite d'un double objectif* dans le cadre de l'objectif général de l'amélioration de la communication dans les sciences et la technologie. Une vocation traductionnelle pour le Bureau de la traduction et l'École de Montréal et une vocation sociolinguistique pour l'Office de la langue française et les groupes qui s'y rattachent (UQTR, UQAM, etc.).

⁹⁴ Guy Rondeau est professeur titulaire de terminologie à l'Université Laval jusqu'en 1987, année de son décès. En 1978, il crée le GIRSTERM (Groupe interdisciplinaire de recherche scientifique et appliquée en terminologie). Ce groupe a pour mission de former des terminologues et des chercheurs. Il participe également aux travaux de deux groupes gouvernementaux ainsi que de l'entreprise privée (Rondeau, 1984, p. 43).

5. *Des priorités* qui sont, dans l'ordre, le développement des méthodes de travail, la formation des terminologues (terminographes) et la formulation de principes directeurs destinés à harmoniser les travaux terminologiques.

Au Québec, la réflexion théorique, liée à l'activité terminologique, s'élabore dans un premier temps, au rythme des colloques et tables rondes organisés dès le début des années 1970. La discipline cherche à s'organiser rationnellement, à définir son outillage conceptuel (notions, principes et règles). Elle tente également d'adopter une méthode commune qu'il faut mettre à l'épreuve de l'expérience. On peut dire que la terminologie acquiert, au cours de cette période, une autonomie de fait. Elle est une discipline nouvelle, apparentée à la lexicographie mais ayant sa propre démarche, ses méthodes et sa finalité.

Afin de proposer une présentation chronologique des principaux colloques et tables rondes de cette période, nous avons intégré un tableau synoptique de toutes ces rencontres dans l'annexe 3. Ce tableau synoptique permet de mettre en évidence les objectifs visés par chaque rencontre ainsi que les thèmes principaux.

Dès 1972, l'Office de la langue française, par le soin de son directeur linguistique⁹⁵, organise des colloques internationaux de terminologie réunissant chacun une cinquantaine d'experts en linguistique, de spécialistes, de documentalistes ou de gestionnaires en politique linguistique (Auger, 2001, p. 83). Pour P. Auger, ces rencontres « sur invitation » visent à obtenir un consensus parmi les principaux acteurs des activités terminologiques. En effet, c'est au début des années 1970 que le besoin d'harmonisation des méthodes de travail est le plus manifeste au Québec. De plus, les linguistes accordent peu d'intérêt à cette discipline en émergence, qui ne dispose pas encore d'outils conceptuels crédibles. C'est donc pour contrecarrer cette tendance que la série des colloques internationaux de terminologie est amorcée, comme l'indique J.-C. Corbeil dans la préface des Actes du premier colloque international de terminologie intitulé *Les données terminologiques* (Office de la langue française, 1973, s.p.) :

« La terminologie n'est pas une discipline : chacun travaille à sa manière. D'où une grande variété de méthodes, d'où de grandes variations dans la qualité des résultats. Il est difficile de profiter du travail d'autrui, à condition, toutefois qu'on le connaisse. C'est ainsi que l'Office de la langue française en est venu à réunir en colloque des personnes qui s'intéressent à la terminologie. Notre intention est de leur permettre de se connaître et de travailler ensemble à la recherche de solutions uniformes à des problèmes communs. »

Les trois premiers colloques consacrent leur réflexion à une question précise. En 1972, le premier colloque porte sur les données terminologiques⁹⁶. Il s'agit d'examiner la question du contenu de la fiche terminologique en vue de la normalisation des données terminologiques. J.-C. Corbeil présente un certain nombre de faits à l'origine du colloque parmi lesquels « l'inquiétude des terminologues soucieux d'éviter le double emploi [...] ». Ce colloque revêt une importance particulière dans la mesure où il amorce une réflexion théorique propre à la terminologie et ce, en partenariat avec des linguistes européens : Bernard Quemada pour la réflexion liée au domaine d'emploi, Louis Guilbert pour le contenu sémantique de l'entrée lexicale, et Pierre Agron pour la normalisation des termes. De plus, pour faire suite aux vœux des participants⁹⁷ de ce colloque, l'Office met sur pied une banque de documentation terminologique appelée Terminoq 2. Celle-ci est intégrée à la Banque de terminologie du Québec et gère l'inventaire permanent des travaux de terminologie connus au Québec ainsi que les projets en cours de préparation. En 1973, ce fichier n'est pas automatisé à cause du nombre restreint des travaux qu'il contient. Cependant, l'Office choisit de publier périodiquement un répertoire des travaux afin d'éviter les chevauchements et favoriser les échanges entre personnes rédigeant des travaux dans le même secteur.

⁹⁵ Le directeur linguistique est Jean-Claude Corbeil.

⁹⁶ 1^{er} colloque international de terminologie intitulé *Les données terminologiques* et organisé du 1^{er} au 3 octobre 1972 (Baie Saint-Paul, Québec).

⁹⁷ Le premier inventaire des travaux de terminologie est publié en 1974 par l'Office de la langue française.

En 1973, le deuxième colloque⁹⁸ aborde la question de la normalisation linguistique (et terminologique) en présence d'E. Wüster⁹⁹. Plus précisément, les spécialistes cherchent à comprendre comment, surtout dans les langues spécialisées, on peut arriver à orienter l'usage linguistique en matière de vocabulaires. Par la même occasion, la réflexion s'attarde sur le traitement de la synonymie dans les vocabulaires spécialisés et l'influence des commissions françaises de terminologies créées en 1972.

En 1974, le troisième colloque¹⁰⁰ international de terminologie s'intéresse à l'aménagement de la néologie¹⁰¹. Après avoir abordé les questions théoriques liées à la néologie, les experts réunis cherchent à dépasser le cadre du partenariat dans lequel chacun se limite à exposer les résultats de ses travaux de recherche. C'est de coopération qu'il s'agit. Ainsi, après avoir fait l'inventaire des éléments dont chacun dispose pour constituer la première phase d'un réseau franco-québécois de néologie scientifique et technique, les congressistes passent à l'analyse des éléments nécessaires à la constitution de ce réseau. C'est au cours de ce colloque que J.-C. Corbeil jette les bases des fonctions qu'un réseau de néologie pourrait assumer et c'est d'ailleurs à la suite de ses propositions que le projet est constitué. Le Réseau franco-québécois de néologie scientifique et technique (1974) a alors cinq objectifs : mettre en place un dispositif rapide de création de termes, proposer des néologismes pour remplacer certains termes étrangers, appuyer l'action d'organismes qui travaillent à la diffusion de la langue française, enrichir le stock lexical français et enfin observer le cas de variation des néologismes entre le français du Québec et le français de France.

⁹⁸ 2^e colloque international de terminologie intitulé *La normalisation terminologique* et organisé du 16 au 19 octobre 1973 (Lac Delage, Québec).

⁹⁹ Eugen Wüster appartient au courant linguistico-terminologique qui constitue le noyau dur du développement de la terminologie moderne. Ce courant est principalement représenté par l'École de Vienne, ou école autrichienne (1930), dont il est le fondateur et qui fait la synthèse de tous les travaux tant théoriques que pratiques produits avant 1930. (Auger, 1994b, p. 124).

¹⁰⁰ 3^e colloque international de terminologie intitulé *L'aménagement de la néologie* organisé du 29 septembre au 2 octobre 1974 (Lévis, Québec).

Signalons également qu'à cette époque, en matière de néologie, le Québec (travaux de l'OLF¹⁰² et de l'Université de Montréal¹⁰³ qui a mis sur pied un Observatoire du français contemporain) et la France (travaux du CILF¹⁰⁴) sont les principaux membres de la francophonie à s'intéresser à la question. C'est pour cette raison que le Réseau est constitué originellement d'un module québécois (OLF) et d'un module français (d'abord le CILF, puis l'Association française de terminologie). Il est rejoint par la Belgique en 1980, puis le gouvernement du Canada en 1982. En matière de néologie, le Québec joue donc un rôle de premier plan dans la francophonie puisqu'il est à l'origine de ce projet.

L'enjeu du 4^e colloque¹⁰⁵, en 1975, est de taille puisqu'il s'intitule *Essai de définition de la terminologie*. Des questions relatives à la parenté de la terminologie avec la lexicographie sont soulevées dans le cadre de ce colloque et la discipline précise sa terminologie (Auger, 2001, p. 85). Il est question notamment de proposer les néologismes *terminographie/terminographe* pour désigner la pratique de la terminologie et le praticien. De même que pour lever l'ambiguïté créée par la polysémie du terme *terminologie*, A. Rey propose d'utiliser *terminographie* à côté de *terminologie*, sur le

¹⁰¹ Un premier colloque sur la néologie avait déjà eu lieu en 1971. Organisé par le Conseil international de la langue française (CILF), il traitait de l'aspect théorique de la néologie.

¹⁰² Depuis 1973, l'Office a mis sur pied une équipe expérimentale de néologie. Il cherche à développer une méthode de recherche néologique spécifiquement adaptée à la situation linguistique québécoise, ce qui l'incite à créer une équipe chargée d'explorer les diverses facettes de la néologie. Cette équipe a pour mandat de relever les néologismes apparaissant dans un certain nombre de périodiques de langue anglaise, afin de proposer des termes français de remplacement, dans l'espoir de les voir pénétrer l'usage (Célestin, 2003, s.p.).

¹⁰³ L'Observatoire du français contemporain travaille principalement à partir du dépouillement de journaux et de revues locales, ainsi que d'œuvres de littératures québécoises. Sont considérés néologiques, les mots d'usage ancien et courant du français québécois, mais qui ne sont pas consignés dans les dictionnaires usuels hexagonaux et, d'autre part, les termes relevés dans les dictionnaires spécialisés, mais non dans les dictionnaires usuels.

¹⁰⁴ Le Conseil international de la langue française (CILF) a été fondé en 1968. Cette association a fini par se consacrer à la publication de dictionnaires spécialisés ainsi qu'à la revue *La banque des mots*.

¹⁰⁵ 4^e colloque international de terminologie intitulé *Essai de définition de la terminologie* et organisé du 5 au 8 octobre 1975 (Manoir du Lac Delage, Québec).

modèle de *lexicographie/lexicologie*. Enfin, L. Guilbert offre une solution de rechange pour remplacer *terme* par *terminologisme*, mais la proposition n'aura pas autant de succès. Ce colloque marque également une étape décisive pour la discipline qui s'attache à démontrer qu'elle dispose d'un corps de connaissances distinct de la linguistique. Le but de ce colloque est donc de définir la terminologie et la profession de terminologue. Des invités prestigieux et reconnus dans le domaine s'expriment, tel Eugen Wüster, le père de la terminologie moderne, qui propose une communication intitulée « La théorie générale de la terminologie », ou encore Alain Rey¹⁰⁶, qui expose un « Préalable à une définition de la terminologie ». Ainsi, comme l'indique Jean-Claude Boulanger, les principaux travaux européens qui intéressent les acteurs de la terminologie québécoise et qui contribuent à sa genèse sont autrichiens et français (1984, p. 20) :

« Dès sa genèse, la terminologie québécoise a nécessité des recherches du côté de la normalisation et de la lexicographisation¹⁰⁷. Il fallait rendre officielles les terminologies élaborées et trouver des canaux de diffusion. [...] L'attention des chercheurs québécois s'est donc tournée vers les travaux européens. La stratégie de normalisation a puisé ses sources auprès des travaux autrichiens en matière de terminologie systématique, dont on sait qu'Eugen Wüster fut l'un des chefs de file. Parallèlement, la stratégie lexicographique s'inspirait de l'expérience française. »

Enfin, les deux derniers colloques organisés respectivement en 1976 et 1977 offrent un cadre de réflexion plus général. La discipline est maintenant reconnue et le thème terminologie suffit à lui-même pour poursuivre la réflexion. Celle-ci se poursuit à

¹⁰⁶ Comme Louis Guilbert, Alain Rey est un éminent linguiste français qui s'intéresse à la terminologie. Il participe aux colloques internationaux en orientant la réflexion à partir de son expérience de lexicographe. Plus tard, il soulignera l'intérêt d'une approche ayant recours aux méthodes sociolinguistiques (procédures d'enquêtes) pour toutes les terminologies liées à une pratique (Rey, 1979, p. 90).

¹⁰⁷ Cette opinion est partagée par L.-J. Rousseau (1990, p. 6), qui soutient que deux sources sont venues alimenter la détermination des principes de travail : la lexicographie française et l'École de Vienne avec l'utilisation de l'approche systémique dans l'étude des notions et de leurs dénominations.

Paris, dans le cadre du cinquième colloque¹⁰⁸ international de terminologie organisé par l'Association française de terminologie, et à Pointe-au-Pic (Québec) pour le dernier colloque¹⁰⁹. Le thème principal demeure la terminologie autour duquel s'articule la réflexion internationale (voir annexe 3).

Pour G. Rondeau (1984, p. 43), les principales tendances du point de vue des travaux théoriques au Québec ont été : la primauté de la notion, les caractéristiques du terme, la définition de la terminologie, la normalisation terminologique (dans une perspective sociolinguistique), les relations entre terminologie et planification linguistique et la néologie terminologique (appelée aussi *néonymie*¹¹⁰).

3.3.1.2 Colloques et réflexion méthodologique

Le développement méthodologique au Québec précède la réflexion théorique. Comme nous l'avons vu, avant de se lancer dans l'élaboration de théories nouvelles, les acteurs de la terminologie québécoise disposaient déjà d'une méthodologie leur permettant de préparer des travaux terminologiques. Cela s'explique par le fait que le développement terminologique est lié à des problèmes pratiques urgents qu'il fallait résoudre. En outre, selon G. Rondeau (1984, p. 42), les principaux chercheurs canado-québécois ont préféré, en premier lieu, « se livrer à une synthèse critique des travaux des quarante premières années et notamment ceux de Wüster ». De même qu'ils ont suivi une évolution similaire à celle des anciennes « écoles¹¹¹ » européennes dont la pensée s'est élaborée à partir d'observations de terrain.

¹⁰⁸ 5^e colloque international de terminologie intitulé *Terminologies 76* et organisé du 15 au 18 juin 1976 à Paris.

¹⁰⁹ 6^e colloque international de terminologie organisé du 2 au 8 octobre 1977 à Pointe-au-Pic (Québec).

¹¹⁰ Ce terme, créé par Cellard et Sommant (1979, p.77), comme équivalent plus moderne de néologisme, a été proposé par G. Rondeau pour faire référence à la notion de néologie terminologique.

¹¹¹ G. Rondeau fait référence ici aux trois « écoles » du courant linguistico-terminologique de la terminologie que sont : l'École de Vienne, l'École de Prague et l'École de Moscou (Cabré, 1998, p. 37).

La réflexion méthodologique se manifeste de diverses façons au Québec. Elle a surtout lieu dans le cadre de tables rondes ou de colloques-rencontres organisés par la Société des traducteurs du Québec¹¹² (STQ) et la Régie de la langue française (voir annexe 4).

En ce qui concerne les tables rondes, elles apportent un éclairage nouveau sur l'émergence de la réflexion théorique et méthodologique au Québec dans la mesure où elles révèlent les préoccupations des principaux acteurs de la terminologie. Réunis autour d'une table pour discuter, à tour de rôle, d'un thème précis, les intervenants participent à la construction collective d'outils conceptuels et méthodologiques. Les thèmes abordés sont les suivants (voir annexe 3) : enseignement de la terminologie (1977 et 1986), la méthodologie de la terminologie (1977) et découpage du terme (1978). La table ronde sur la méthodologie de la terminologie, organisée dans le cadre du 6^e colloque international de terminologie en 1977, aborde l'état de la question et se penche plus spécifiquement sur les deux aspects suivants :

1. La rareté des descriptions de méthodologies du travail terminologique. Les différentes méthodologies alors disponibles sont celles de l'ISO, l'AFNOR. La Direction de la terminologie du Secrétariat d'État à Ottawa et l'Office de la langue française.
2. La variété des formes que prend la pratique de la terminologie, selon les situations et les théories, ou selon la nature des domaines traités. La variation du cheminement méthodologique se justifie par le type de recherche (unilingue ou bilingue, ponctuelle ou thématique et sémasiologique ou onomasiologique).

Pour résumer le débat qui s'ensuit, nous présentons le tableau 11, qui constitue une synthèse des premiers principes méthodologiques issus de cette table ronde.

¹¹² La STQ est l'ancêtre de l'OTTIAQ (Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec). Fondée le 14 février 1940, sous le nom de Société des traducteurs de Montréal, pour relever les conditions de travail des traducteurs et améliorer leurs compétences professionnelles, la Société finit par obtenir la reconnaissance professionnelle des traducteurs.

Tableau 11 : Premiers principes méthodologiques

| Thèmes | Principes méthodologiques |
|--|--|
| La notion | Reconnaissance de l'analyse de la notion comme un acte primordial en recherche terminologique. Il convient de mettre en évidence le système de notions (analyse systématique) et d'éviter de traiter un terme isolé. |
| La documentation | Nécessité de travailler sur des textes originaux et non sur des traductions et de mentionner les références. L'aspect documentaire est défini comme une des bases de la recherche terminologique. Établissement de règles fondamentales pour l'appréciation de la documentation (hiérarchisation des documents et critères de sélection). |
| Terminologie ponctuelle et terminologie systématique (ou thématique) | Prise en compte des différences entre terminologie ponctuelle et terminologie thématique en raison de l'approche même de la recherche. Il est suggéré que le terminologue, lorsqu'on ne lui demande que l'équivalent d'un terme, fournisse tout l'ensemble ou le sous-ensemble qui gravite autour. Toutefois, il y a absence de consensus sur la question. |
| Terminologie bilingue, unilingue et multilingue | Questionnement sur la méthode selon le type de terminologies traitées. Pour l'OLF, la terminologie bilingue ne diffère pas tellement de la méthodologie multilingue en ce sens que le cheminement proposé dans la <i>Méthodologie de la recherche terminologique</i> ne s'écarte pas tellement de celui de la terminologie unilingue. |
| Statut de la méthodologie | Nécessité d'instituer la terminologie comme science pour créer une méthodologie de la terminologie. |

Signalons, pour finir, la question du découpage du terme, qui fait l'objet d'une table ronde pour cerner les problèmes et les décrire avec précision, afin de pouvoir ensuite soumettre à la réflexion générale un certain nombre de solutions sous forme d'hypothèses de travail.

Pour P. Auger (2001, p. 85-86), les colloques-rencontres ont contribué au développement parallèle de la terminologie dans les institutions de l'État et les entreprises commerciales par une action concertée de ceux qu'on nommera, dans les années 1990, « les langagiers ». De même qu'ils « ont permis, fait très important,

d'harmoniser les méthodes de travail entre l'Office et ses partenaires locaux dans une perspective de complémentarité et de partage des tâches ».

Ainsi, du côté des colloques, l'année 1976 annonce les deux premières rencontres qui ont pour but d'analyser l'impact de l'application de la Loi 22 ou Loi sur la langue officielle sur la recherche terminologique. Elles visent aussi la mise en commun des moyens et des méthodes afin d'assurer une diffusion efficace des terminologies nécessaires à la francisation des entreprises. Cette réflexion méthodologique se poursuit dans les années 1980 sur le rôle du spécialiste¹¹³ dans les travaux de terminologie, l'aménagement de la terminologie¹¹⁴, la terminologie et la communication¹¹⁵ et l'ère nouvelle de la terminologie¹¹⁶. Mais à partir des années 1980, les terminologues cherchent surtout à préciser leur place sur la scène linguistique québécoise (Delisle, 1990, p. 343). C'est donc pour une affirmation de leur rôle et une plus grande reconnaissance de leur discipline que les rencontres et les colloques se maintiennent au cours de cette décennie¹¹⁷ (voir annexe 4).

3.3.2 Contribution de l'Office de la langue française à la réflexion théorique et méthodologique de la terminologie

3.3.2.1 École de Québec

La réflexion théorique à l'Office de la langue française est étroitement liée au courant aménagiste représenté par l'École de Québec. Contrairement au courant traductionnel qui le précède et qui a pour chef de file R. Dubuc (l'École de Montréal), le

¹¹³ 3^e colloque OLF-STQ.

¹¹⁴ 4^e colloque OLF-STQ.

¹¹⁵ 5^e colloque OLF-STQ.

¹¹⁶ 6^e colloque OLF-STQ.

¹¹⁷ J. Delisle signale d'autres colloques organisés dans cette optique : « Les relations entre terminologues, traducteurs et rédacteurs » (1979), « Les stages en traduction et en terminologie » (1981), « La terminologie : outil de francisation » (1982) ou encore « La terminologie et ses liens avec la traduction » (1984).

courant aménagiste ne s'intéresse pas au lien qui unit la terminologie et la traduction, mais aux tentatives d'aménagement linguistique et terminologique sur le terrain (Auger 1994b, p. 125). Liée à l'adoption des lois à caractère linguistique du début des années 1970, l'école « aménagiste », créée et développée à Québec sous la direction de J.-C. Corbeil, se préoccupe de la situation du français au Québec tant au niveau du corpus que du statut de la langue.

Comme nous l'avons vu, les lois linguistiques ayant favorisé un nouveau contexte de francisation, notamment dans les milieux de travail, de nouveaux besoins terminologiques sont apparus. C'est pour répondre à ces besoins que l'École de Québec a cherché à doter le Québec des ressources terminologiques du monde francophone, à adopter des principes d'intervention et des méthodes susceptibles de favoriser une implantation systématique de la terminologie française dans tous les domaines d'activité. Comme l'indique L.-J. Rousseau (1990, p. 6) :

« Ce sont donc l'ensemble des fonctions de la terminologie qui dans cette approche ont été mises en lumière : aux fonctions conceptuelles et linguistiques, qui se sont imposées d'emblée, se sont ajoutées des fonctions socioéconomiques et socio-politiques. »

À cette citation, nous pouvons ajouter la fonction glottopolitique qui, contrairement à la politique linguistique, s'occupe plus largement du fonctionnement langagier. Ainsi, l'orientation terminologique de l'École de Québec n'est pas uniquement conçue en fonction des lois ou des politiques linguistiques; elle préconise une véritable réflexion socioterminologique qui intègre une prise en compte de la circulation, la réception et la diffusion des termes. Cette orientation glottopolitique, délibérément choisie par J.-C. Corbeil, se justifie tout d'abord par sa double formation universitaire de linguiste-anthropologue (annexe 2) :

« A : J'ai fait les deux spécialités / pendant mes études de linguistique / pour la simple raison que j'avais un professeur qui était très mordru d'anthropologie / et j'ai très vite compris qu'il y avait un joint entre langue et société / d'autant plus que Saussure / la première chose qu'on apprend quand on lit Ferdinand de

Saussure c'est que la langue est un fait social / hors toutes les études que je voyais en linguistique s'occupaient uniquement de la langue et pas de la société / je me disais où est l'adjectif social dans / le phénomène social / je me disais ça a pas d'allure / je peux pas décrire uniquement le système / je n'ai que la moitié de la réalité / il me manque l'autre moitié qui est la partie sociale / donc j'ai beaucoup travaillé dans cette orientation »

D'autre part, J.-C. Corbeil adopte une véritable démarche de « glottopoliticien », qui le conduit à l'observation de terrain et qui le mène au cœur de la communication, pour définir les moyens d'intervention nécessaires à l'implantation terminologique (annexe 2) :

« [...] quand je suis arrivé à l'Office / j'étais profondément convaincu que pour intervenir dans les phénomènes que // là où nous voulions intervenir / l'affichage / l'étiquetage / le monde du travail / etc. / la première chose qu'il fallait faire / c'était de revenir sur le terrain et d'essayer de comprendre comment ça fonctionne / en me disant qu'on ne peut pas intervenir / sans s'insérer dans le mécanisme normal de la communication d'un milieu donné / autrement dit / fallait rentrer dedans / comprendre quelles sont les sources de communication à l'intérieur de ce réseau-là / et // faire porter l'action sur les nœuds / là où les choses s'élaborent / pour moi le reste c'est de la consommation / »

Pour terminer, nous dirons que ce courant a donné un souffle nouveau à la terminologie au Québec. La dimension sociale est au centre de cette nouvelle approche de la terminologie. Elle se manifeste tout d'abord par la volonté de proposer des concepts plus conformes au contexte québécois permettant d'inclure des aspects plus sociolinguistiques. Ainsi, le concept de planification linguistique est revu et jugé trop connoté. Évoquant un certain dirigisme (de type bureaucratique), il est remplacé par le terme *aménagement linguistique* beaucoup plus neutre. Cette prise en compte, voire ce respect, de l'aspect social se retrouve dans la définition du concept d'aménagement terminologique comme en témoignent les éléments définitoires suivants (Auger, 1994b, p. 126) :

« un processus éclairé et réfléchi par lequel sont conçues, élaborées et implantées des terminologies dans le vécu langagier d'un groupe-cible ».

Là encore, se dessine une conception sociale du changement terminologique dans la mesure où les modes d'intervention sont indissociables d'une véritable réflexion liée au succès de l'implantation terminologique dans un groupe-cible. Nous verrons plus loin les caractéristiques de l'aménagement linguistique au Québec.

3.3.2.2 Banque de terminologie de l'Office : outil de diffusion

La création ou le développement de la banque de terminologie du Québec (BTQ) correspond à la période de structuration (1960-1975). Selon P. Auger (1988, p. 39), les trois tendances principales de cette période sont l'apport de l'informatique lourde, le progrès des disciplines documentaires et la mise en place d'une véritable organisation internationale de la terminologie. La banque de terminologie de Québec bénéficie donc du développement de l'informatique lourde pour traiter un volume de données jusque-là impossible à traiter et diffuser rapidement un grand nombre de termes. Jusqu'au début des années 1970, le travail terminographique à l'Office se fait manuellement et c'est au service de terminologie, créé en 1969, qu'incombe la lourde tâche de gérer les fiches et les documents terminologiques. Tout d'abord, l'Office signe une entente avec le centre de documentation de l'Université Laval pour l'enregistrement sur ruban magnétique des mots-clés de 30 000 fiches et pour le microfilmage de ces dernières. Il crée ainsi son premier fichier semi-automatisé. Mais ce système, peu souple et peu efficace, ne correspond pas véritablement aux besoins de l'Office qui vise une diffusion rapide de l'information terminologique (Fortin et Lebel-Harou, 1976, annexe 3).

En 1971, l'Office s'associe à la banque de terminologie de l'Université de Montréal (BTUM)¹¹⁸, mais vise plutôt la reconnaissance de la fonction normalisatrice de

¹¹⁸Le 26 mars 1970, l'Office s'associe à la banque de l'Université de Montréal par le *Protocole d'entente entre le ministère des Affaires culturelles du Québec et l'Université de Montréal*. Ce document constitue une reconnaissance de la BTUM qui accepte que l'Office soit l'organisme officiel de normalisation en matière linguistique (Cholette, 1993, p. 244).

l'organisme (Cholette, 1993, p. 244). Quelques mois plus tard, l'Office change de cap et revendique sa propre banque de terminologie pour assurer son rôle de maître d'œuvre de la politique linguistique québécoise. Pour éviter des chevauchements entre l'Office et la BTM, une lettre du ministre F. Cloutier est adressée au recteur de l'Université de Montréal afin de redéfinir la situation (Cholette, 1993, p. 248) :

« L'Office, qui est le principal instrument du gouvernement du Québec, pour la mise en œuvre de sa politique linguistique, [...] a entrepris la révision de ces fichiers et la mise en place d'une banque de terminologie. Cette banque a pour but de rendre les mots facilement et gratuitement accessibles à la population en général et aux agents de la vie économique, en utilisant le microfilm ainsi que l'informatique. [...] Il me paraît peu souhaitable que l'on crée, avec les impôts des contribuables québécois, des chevauchements injustifiés. Voilà pourquoi je crois que la situation devrait être redéfinie¹¹⁹. »

C'est en mars 1973 que sont entamés les démarches et les travaux d'analyse préalables à la création de la Banque de terminologie du Québec, en collaboration avec le service informatique du ministère de l'Éducation. Cette collaboration mène, un an plus tard, aux projets plus structurés de TERMINOQ 1 (fichier de terminologie et de soutien) et TERMINOQ 2 (inventaire des travaux de terminologie) qui permettent une meilleure transmission des données (Fortin et Lebel-Harou, 1976, annexe 3).

Aujourd'hui, la Banque de terminologie du Québec a été rebaptisée *Le grand dictionnaire terminologique*. D'abord disponible par abonnement ou sur cédérom, ce dictionnaire est, depuis septembre 2000, accessible gratuitement par Internet et répond ainsi à sa vocation initiale qui est d'offrir au grand public mais surtout à la communauté francophone, un outil de référence en matière de terminologie technique et scientifique. Comme l'indique R. Dubuc (2001b, p. 23), les travaux terminologiques de l'Office

¹¹⁹ Comme nous l'avons vu, le Bureau de la traduction deviendra acquéreur, en 1975, de la Banque de terminologie de l'Université de Montréal (BTM ou BTUM), rebaptisée TERMIUM.

« constituent l'apport le plus valable et le plus original de ce dictionnaire, au capital terminologique imposant¹²⁰ ».

3.3.2.3 Outils méthodologiques de l'Office de la langue française

À partir du début des années 1970, les terminologues chargés de l'élaboration de lexiques sont obligés de s'adapter à la nouvelle orientation de l'Office. Ils étaient jusqu'alors habitués à traiter la langue commune, ils doivent désormais s'occuper des langues de spécialité. Comme l'indique G. Cholette (1993, p. 96) :

« Ayant travaillé jusque-là au rythme qui convient à des opérations de longue haleine comportant des contacts occasionnels avec des experts, les voici confrontés, à titre de chefs de secteur fraîchement émoulus et sans support logistique approprié, aux pressions des hommes politiques, des entreprises et des syndicats de travailleurs. »

Les terminologues sont donc propulsés à l'avant-scène pour devenir des agents de relations publiques. Pour eux, la tâche est d'autant plus difficile qu'il n'existe pas encore de méthodologie de la recherche des travaux terminologiques. Cette méthodologie émerge au cours de cette décennie. L'Office, en règle générale, choisit de travailler de l'anglais vers le français. En effet, les Québécois étant plus familiers avec les termes anglais en ce qui concerne l'ensemble des secteurs économiques, les produits terminologiques¹²¹ sont rédigés à partir de l'anglais. Les équivalents français sont souvent méconnus car ils ont été créés en France, au même rythme que les néologismes anglais, sans toutefois être diffusés au Québec.

Les méthodes de travail de l'Office de la langue française sont issues des réflexions engagées, dès le début des années 1970, par les terminologues tant publics que privés. C'est progressivement, au fil des colloques, rencontres et discussions qu'elles ont

¹²⁰ Le grand dictionnaire terminologique donne accès à près de 3 millions de termes français et anglais du vocabulaire industriel, scientifique et commercial, dans 200 domaines d'activité.

¹²¹ Les produits terminologiques font référence aux outils de référence comme les lexiques, les vocabulaires ou autres produits composés de listes de termes.

été affinées pour s'adapter au contexte socioprofessionnel des langagiers exerçant au Québec. Très vite, l'originalité de ses méthodes de travail est reconnue et l'Office peut exporter son expertise dans les milieux québécois, canadiens et internationaux¹²² de la terminographie (Auger, 2001, p. 88).

La méthodologie de la recherche terminologique

Tout d'abord, le premier ouvrage méthodologique de l'Office, paru en 1973 et intitulé *Guide de travail en terminologie*¹²³, répond à une triple vocation : théorique, méthodologique et normalisatrice. Une vocation théorique qui se justifie par le fait que beaucoup de terminologues engagés à l'Office, à l'époque, ne sont pas tous de formation linguistique. Une vocation méthodologique car il s'agit alors de dégager les grandes lignes d'une méthode de travail méthodologique. Enfin, une vocation normalisatrice puisque la nécessité d'uniformiser la présentation des résultats du travail terminologique est de plus en plus ressentie. Néanmoins, les auteurs de cet ouvrage sont tout à fait conscients des lacunes que peut comporter ce premier essai, comme en témoignent les propos de J.-C. Corbeil tenus dans l'introduction (Auger, Bessé, Salvail, Fortin et Baudouin, 1973, p. 9) :

« Nous vous demandons d'accueillir cette première version d'un guide de travail avec la même simplicité que nous avons mise à la préparer. Nous sommes très conscients du fait qu'il s'agit d'un essai dont le contenu évoluera au fil des années, au fur et à mesure que nous accumulerons les résultats de nos expériences ou que nous connaîtrons les avis de nos collègues. »

¹²² En 1984, la Catalogne publie la traduction et l'adaptation en catalan de la *Méthodologie de la recherche terminologique* de P. Auger et L.-J. Rousseau, qui devient, selon les propos de M. T. Cabré, « un de nos trois livres de chevet avec *l'Introduction à la terminologie* de Guy Rondeau, alors professeur à l'Université Laval, et le *Manuel de terminologie* d'H. Felber, disciple d'E. Wüster et successeur de ce dernier à la tête d'*Infoterm*. » (Cabré, 2001, p. 136).

¹²³ Cette première version méthodologique a été préparée par P. Auger, B. de Bessé, B. Salvail, J.-M. Fortin et A.-M. Baudouin, tous agents culturels de l'Office sous la direction de J.-C. Corbeil.

C'est donc à partir des expériences et des observations de terrain que ce premier document fait l'objet d'un remaniement pour devenir la *Méthodologie de la recherche terminologique*¹²⁴ en 1978. Contrairement à la première version, ce document est considéré comme un ouvrage fondamental qui doit orienter et discipliner le travail terminologique à l'intérieur de l'Office, mais aussi dans tous les milieux de la terminologie (Dubuc, 2001b, p. 18). Il aborde la préparation et la réalisation du travail terminologique¹²⁵, la terminologie et la néologie ainsi que la recherche terminologique ponctuelle.

Pour P. Auger (2001, p. 88), la spécificité des approches méthodologiques de l'Office s'explique par une idéologie aménagiste :

« [...] une idéologie aménagiste de la terminologie qui tente de réconcilier les besoins particuliers de la normalisation des discours de LSP avec les contraintes d'une linguistique de terrain orientée vers l'usage et les conditions optimales d'implantation de terminologie. En cela, la réflexion et les travaux de l'Office ont permis de telles approches orientées-client. »

Ces approches « orientées-clients » s'expliquent également par le contexte sociopolitique du Québec. En effet, dès sa création, l'Office de la langue française offre des services d'assistance (service de consultations téléphoniques entre autres) en matière de correction et d'enrichissement de la langue française, et ce pour répondre aux besoins linguistiques et terminologiques de la population (Célestin, 1984, p. 11). Les recherches terminologiques portant sur des problèmes isolés de terminologie commencent à poser problème au niveau méthodologique, si bien que les terminologues de l'Office finissent par former un comité d'étude. Ce comité, réuni en 1982, a pour mandat de préparer *La*

¹²⁴ La *Méthodologie de la recherche terminologique* est l'œuvre de P. Auger et L.-J. Rousseau sous la direction de J.-C. Corbeil.

¹²⁵ Voir M. Cayer (1990b) pour une étude détaillée de la méthode de recherche terminologique systématique de l'Office de la langue française.

*méthodologie de la recherche ponctuelle*¹²⁶, qui paraît en 1984. L'accent est mis sur le rôle formateur de la recherche ponctuelle, la rigueur de la démarche et l'importance de cette activité comme service public. Toutefois, la recherche terminologique ponctuelle reste, aux yeux des terminologues, une activité déconsidérée, un « travail de pompier » qui gêne l'application de solutions à long terme par le biais d'une recherche plus systématique (Célestin, 1984, p. 7).

Par ailleurs, les auteurs de ce manuel ont soigneusement utilisé la terminologie mise au point par R. Boutin-Quesnel et ses collègues dans le *Vocabulaire systématique de la terminologie*¹²⁷ qui paraît en 1985. Comme l'indique R. Dubuc (2001b, p. 19), « la terminologie a pu ainsi s'éviter le reproche d'être un cordonnier mal chaussé. Enseignants et praticiens, grâce à cet ouvrage, ont pu trouver un terrain d'entente pour identifier et définir les démarches et les notions fondamentales ». Ce vocabulaire se présente en quatre chapitres portant respectivement sur la terminologie (notions fondamentales et objet de la terminologie), la terminographie (travail terminologique et consignation des résultats), les répertoires (terminologies relatives aux répertoires utilisés et produits) et la normalisation.

Enfin, deux types de publications de l'Office peuvent être considérés comme des outils méthodologiques ayant eu un impact sur l'utilisation de la terminologie adéquate dans un contexte donné. Le premier groupe rassemble les guides de rédaction, ou autres documents d'aide à la rédaction, proposés par l'Office dans différents secteurs d'activité, et ce dès les années 1960 : *Guide de terminologie à l'intention des journalistes* (1966), *Comment formuler une raison sociale en français règles d'écriture des raisons sociales* (1975), *Guide de rédaction des menus* (1979), *Guide linguistique à l'intention des*

¹²⁶ Les membres de ce comité sont T. Célestin (présidente), G. Godbout et P. Vachon-L'heureux.

¹²⁷ Cet ouvrage, publié en 1985, constitue une mise à jour de la première édition (préparée par R. Boutin-Quesnel, N. Bélanger, N. Kerpan et L.-J. Rousseau), qui avait été conçue comme un document provisoire, car la relative jeunesse de la discipline ne permettait pas la présentation d'un état définitif de sa terminologie.

imprimeurs (1987), *Guide de féminisation des titres de fonction et des textes* (1991), ou encore *Guide d'écriture des imprimés administratifs* (1992).

La seconde catégorie de publications, beaucoup plus théoriques, se donne comme objectif de guider les professionnels et les usagers de la langue en ce qui concerne l'utilisation des québécismes, le traitement des emprunts, la féminisation des titres de fonction, la néologie et la normalisation terminologique incluant les critères d'officialisation.

La méthodologie du traitement des canadianismes ou québécismes et des emprunts

La réflexion théorique portant sur les canadianismes commence dès 1969 avec la publication de la quatrième livraison du bulletin¹²⁸ de l'Office de la langue française intitulé *Canadianismes de bon aloi*. En 1977, il est reproduit intégralement¹²⁹. S'appuyant sur *La norme du français écrit et parlé*¹³⁰ (Ministère des Affaires culturelles, 1965b), l'Office traite de langue courante mais aussi, dans une moindre mesure, de terminologie et aborde les domaines suivants : mesures, faune, flore, poissons, nourriture, politique, hiver, vêtement, etc. L'Office de cette époque, explique L.-J. Rousseau, n'intègre pas dans la norme le phénomène de variation linguistique. Cette ligne de conduite est donc perceptible dans la brochure des canadianismes (L.-J. Rousseau, 2001, p. 68) :

¹²⁸ Il s'agit des *Cahiers de l'Office de la langue française*.

¹²⁹ Ce Cahier comprend 62 canadianismes jugés bien formés et répondant aux besoins des francophones du Québec. « Le choix a été fait par l'Office et sa Commission consultative suivant les principes exposés dans la *Norme du français écrit et parlé* » qui prônent l'alignement de l'usage sur le français international, « tout en faisant sa place à l'expression des réalités spécifiquement nord-américaines » (Office de la langue française, 1977, p. 3).

¹³⁰ Ce premier *Cahiers de l'Office de langue française*, publié en 1965 (Ministère des Affaires culturelles), a été établi essentiellement par la Commission consultative dont s'est dotée l'Office pour appuyer ses décisions sur l'opinion de linguistes.

« La brochure de l'Office, intitulée Canadianismes de bon aloi publié en 1969, respectera cette ligne de conduite qui tend à expurger la langue parlée et écrite au Québec de ses particularités, à l'exception des statalismes. »

Dans les années 1980, deux raisons principales incitent l'Office à réviser la politique linguistique¹³¹ relative aux québécismes : « l'évolution rapide des mentalités, au regard de la norme linguistique québécoise à promouvoir, et l'importance prise par le dossier linguistique québécoise » (Auger, 1985b, p. 1). Cette révision se traduit par la publication, en 1985, d'un *Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes* (Office de la langue française, 1985b). L'énoncé vise à guider les choix quotidiens des terminologues ayant à décider des termes à privilégier dans les ouvrages terminologiques. Selon L.-J. Rousseau (2001, p. 74), ce texte est « particulièrement innovateur par le ton qu'il adopte et par les lignes directrices qu'il propose ». De plus, le choix du terme « québécisme » plutôt que « canadianisme, régionalisme ou particularisme » marque une rupture avec le passé. En effet, il s'agit alors d'éviter toute connotation péjorative, négative ou hiérarchique avec « la norme centrale ». Cette démarche plus respectueuse des usages et des traditions terminologiques s'intègre dans la perspective montante de la socioterminologie décrite, par P. Auger (1988, p. 42), dans le bilan historique de la terminologie au Québec :

« Ici, c'est l'aspect social de la terminologie qui est mis en évidence et les théoriciens commencent à se pencher sur des notions nouvelles comme la sociologie du terme et l'implantation terminologique. Nous verrons plus loin qu'une grande partie de la recherche contemporaine en terminologie repose sur cette nouvelle approche. On pourrait même parler d'une nouvelle tendance fondée sur l'écologie langagière et qui privilégie des approches "douces" dans la mise en œuvre de projets d'aménagement linguistique. »

¹³¹ Cet énoncé se justifie principalement par le nouveau mandat accordé à l'Office par la Charte en 1977. L'Office crée, en 1978, une commission de terminologie (CTOLF) dont une des missions consiste à veiller à l'élaboration de politiques de l'Office en matière linguistique (Villers, 2001, p. 30).

C'est aussi dans les années 1980 que l'Office décide d'intervenir pour le traitement des emprunts. Là encore, une approche plus « douce » se dessine dans les distinctions qui sont faites pour préciser les modalités d'application. Ainsi, la politique de l'emprunt peut varier selon qu'il s'agit de la langue générale ou des langues de spécialité qui sont davantage visées. De plus, une différence s'établit entre usage officiel et usage personnel, ce dernier n'étant pas visé directement.

En 1980, la publication de *l'Énoncé d'une politique relative à l'emprunt de formes linguistiques et étrangères* (Office de la langue française, 1980b) se justifie par le contexte de francisation du Québec. Les travaux terminologiques, menés tant dans l'Administration que dans les entreprises, visent à contrôler le recours à l'emprunt massif de terminologies à l'anglais dans tous les domaines. Comme l'indique L.-J. Rousseau (2001, p. 72) :

« L'énoncé de politique ne rejette pas le recours à l'emprunt, mais souhaite en baliser l'usage par une série de critères d'acceptation, de non-intervention et de rejet de l'emprunt. »

De plus, dans la conclusion de l'énoncé, l'accent est mis sur la créativité lexicale comme premier recours pour la dénomination des concepts. Il s'agit d'une orientation vers le développement du français scientifique et technique qui se retrouve dans les nombreux travaux de néologie de l'Office. Pour L.-J. Rousseau (2001, p. 72), ces travaux sont à l'origine, en 1986, de la création du Réseau international de néologie et terminologie (RINT¹³²) et contribuent à l'élaboration de la socioterminologie. Cet énoncé

¹³² Le RINT ou Réseau international de néologie et terminologie, dont l'Office assume le secrétariat, est créé à l'occasion du premier sommet des pays ayant le français en partage organisé en 1986 à Paris. Au départ, il est constitué par des organismes à vocation terminologique officiellement mandatés par la France, la Suisse, la Belgique, le Canada et le Québec. Il a pour objectif le développement du français, principalement dans les langues de spécialité, en stimulant et en organisant la création terminologique et en diffusant les travaux réalisés en cette matière. Il remplace le Réseau franco-québécois de néologie scientifique et technique. Le RINT a lui-même fait place, en 2000, au Réseau international francophone d'aménagement linguistique (Rifal).

de politique a été largement diffusé et repris dans la formation menant aux professions langagières (traduction, terminologie, rédaction, révision et communication) qui « ont généralement fait leurs les critères d'acceptation ou le rejet des anglicismes proposés par l'Office pour les communications publiques de registre courant ou soutenu, dans l'usage officiel de la langue (Villers, 2001, p. 39) ». En 2003, une révision de l'énoncé est proposée par C. Loubier dans son ouvrage *Les emprunts : traitement en situation linguistique d'aménagement linguistique*. Cette étude vise à proposer « une nouvelle politique de l'emprunt en l'adaptant à la situation actuelle du français au Québec, en Amérique et dans le monde » (Loubier, 2003, préface). Elle présente des principes et des critères d'analyse des emprunts issus de la nouvelle conception de l'Office relative à cette question.

La méthodologie du traitement des néologismes

Le Québec a été un pionnier dans l'aménagement néologique du français. Depuis sa création, l'Office s'est toujours intéressé à la néologie, qui est d'ailleurs intimement liée à la terminologie. Prenant graduellement conscience de l'impact des emprunts sur leur identité linguistique, les Québécois sont favorables au développement de travaux de néologie dès la fin des années 1960. Il faut dire que sa situation géographique (province principalement francophone dans un milieu majoritairement anglophone) et sociopolitique sont des facteurs importants qui incitent le Québec à réagir avant d'autres au phénomène de l'emprunt massif à la terminologie anglaise. C'est donc vers un aménagement néologique que le Québec s'oriente, une activité institutionnelle organisée et planifiée. Le colloque qui porte sur l'aménagement de la néologie (1974), nous l'avons vu, est déterminant pour l'Office. La réflexion théorique qui s'ensuit permet de convenir de la définition de la néologie et d'établir les bases théoriques à partir desquelles l'institution bâtira son plan d'aménagement néologique pour les années à venir. En ce qui concerne le plan d'action, l'Office décide de se pencher sur le développement d'une méthode de recherche terminologique et néologique adaptée au contexte québécois et de créer un réseau franco-québécois de néologie.

Pour l'Office, il est urgent de proposer une méthodologie fiable et solide pour les travaux de néologie. Les premières expériences néologiques suivent une démarche empirique qui est concrétisée par la création, en 1973, d'une équipe expérimentale de néologie. Les premiers chantiers portent sur les néologismes de la langue générale mais s'étendent rapidement aux langues de spécialité (Célestin, 2003, s.p.). Ainsi au cours du printemps 1973, l'équipe de l'Office, spécialisée en néologie, est à l'origine d'une série de cahiers dans la collection « Néologie en marche » qui portent sur la langue générale (Conseil de la langue française, 1991, p. 18). Cette collection a d'abord pour objectif de rendre compte des expérimentations dans le domaine de la néologie et constitue l'organe officiel de diffusion du Réseau franco-québécois de néologie. En 1976, on assiste à la publication des premiers numéros de la série B (langues de spécialités) de *Néologie en marche*. Le deuxième numéro de cette série, publié lui aussi en 1976, est l'œuvre du « module français » du réseau. En fait, de 1974 à 1987, l'Office publie 52 cahiers composés majoritairement de textes à portée théorique dans lesquels sont présentés une série de réflexions et de travaux à caractères néologiques : étude des causes du phénomène, description des divers procédés de création et dépistage des besoins, ou encore destin des néologismes. De nombreuses propositions néologiques sont également consignées dans ces cahiers contribuant du même coup à l'évolution des pratiques. Ces premiers textes guident la démarche empirique avant la publication d'un numéro spécial, en 1978 (n° 4, série b), intitulé « Néologie et terminologie »¹³³, qui décrit les méthodes de la recherche néologique, telles qu'elles sont toujours pratiquées aujourd'hui par l'Office (Célestin, 2003, s.p.). Toutefois, un an auparavant, il est question d'une méthode de travail en néologie dans la *Méthodologie de la recherche terminologique* (1978), qui inclut un chapitre sur l'approche terminologique de la néologie. Dans cette approche, les auteurs présentent le rôle de la néologie et ses caractéristiques, la définition de la néologie et du néologisme ainsi qu'une typologie générale de la néologie. Cette typologie distingue trois grands modes de création néologique : la néologie de forme, la néologie de sens et l'emprunt. De plus, le recours aux critères d'acceptabilité est un des moyens que l'Office utilise pour une meilleure implantation des termes. Celui-ci part du principe

¹³³ Ce cahier a été préparé par Jean-Claude Boulanger.

qu'il ne suffit pas de créer des termes nouveaux pour répondre aux besoins que l'on a dépistés, mais qu'il faut également veiller à prendre des précautions pour que ce terme pénètre dans l'usage.

D'un point de vue méthodologique, la principale motivation est l'étude de domaines lacunaires. Le travail des « néologues » à l'Office est généralement organisé en cinq étapes : le recensement, la création, la consignation, la diffusion et l'implantation. Tout d'abord, l'équipe de néologie procède à une veille technologique pour identifier les secteurs à forte tendance néologique et répondre aux besoins les plus urgents. Cette recherche se fait au début, dans les périodiques spécialisés et aujourd'hui, de plus en plus, en utilisant les nouveaux outils en ligne. L'activité néologique est indissociable de l'activité terminologique et intervient dans les dernières phases du chantier terminologique. Lorsqu'un secteur lacunaire est identifié, un chantier terminologique est mis en œuvre : constitution du corpus, dépouillement terminologique, vérification avec un corpus d'exclusion, établissement des équivalences entre les termes anglais et les termes français, sélection des néologismes, adaptation des emprunts, création de formes nouvelles et rédaction de fiches. Les étapes fondamentales de la recherche néologiques ont peu évolué même si l'évolution des techniques a contraint les terminologues à modifier leurs façons de travailler en s'adaptant aux nouveaux outils informatiques. Par ailleurs, ceux-ci facilitent l'implantation des néologismes dans la mesure où les outils de navigation et de recherche sur Internet permettent de gagner du temps pour déterminer le degré de lexicalisation des termes et procéder à des études de fréquence. On le sait bien, une plus grande rapidité d'intervention en néologie est déterminante pour la réussite de l'implantation.

Dans son plan d'action, l'Office prévoit aussi de créer, nous l'avons vu, un réseau de néologie franco-québécois. Celui-ci apparaît dans un contexte propice à la collaboration franco-québécoise caractérisée par les accords Bourassa-Chirac de décembre 1974. En effet, les premiers ministres Bourassa et Chirac se prononcent en

faveur de la création de néologismes et mettent en place un programme¹³⁴ (1975-1979) incluant des missions de terminologie et des missions de francisation. Les missions terminologiques ne sont pas nouvelles. Elles apparaissent dès 1972 dans le cadre de la mise en place de la Commission permanente de la coopération France-Québec. Elles sont organisées en collaboration avec les grands organismes français de normalisation et les institutions d'enseignement. Dans son rapport d'activités 1973-1974, l'OLF annonce qu'il a mis en place trois types de missions : des missions terminologiques (pour les terminologues qui souhaitent valider leurs travaux), des missions cadres des entreprises (pour les cadres Québécois prêts à constater l'usage du français en milieu de travail et à créer des liens avec des entreprises françaises) et des stages de cueillette de documentation terminologique (destinés aux agents culturels linguistes souhaitant parfaire leurs méthodes de travail en terminologie). Pour les missions de francisation ou missions cadres des entreprises, elles sont directement liées au contexte sociopolitique du Québec. À cette époque, le déficit néologique¹³⁵ du français est alors constitué, en très grande partie, de mots techniques et scientifiques. Dans son rapport annuel de 1976, l'Office définit son action de la façon suivante (Cholette, 1997, p. 44) :

« L'objectif principal de ces missions est d'aider les missionnaires québécois, par des visites dans des industries analogues et des rencontres avec leurs homologues, à se familiariser avec la technique française en ce qui a trait aux instruments de gestion, de documentation et terminologie. »

Cette démarche anthropologique d'observation du terrain est utilisée pour lutter contre le scepticisme et les préjugés qui persistent au Québec à l'égard de la place de la

¹³⁴ Le programme regroupe des missions de cadres, missions terminologiques, missions pour ingénieurs français, stages pour enseignants québécois du secteur technique. Seuls les stages pour techniciens et ingénieurs québécois en France ont été rejetés par la France, qui craignait l'espionnage industriel du fait de la présence au Québec de concurrents dangereux dont les propriétaires sont des Américains (Cholette, 1997, p. 42).

¹³⁵ Selon le rapport du Conseil de la langue française (1991, p. 18), les problèmes de néologie sont en partie explicables par l'existence d'une tradition, selon laquelle un néologisme constitue une faute.

langue française dans le monde des entreprises. Il s'agit de comparer le fonctionnement des entreprises québécoises sur le plan linguistique avec celui des entreprises françaises pour se rendre compte que le changement terminologique est possible. Mais pour les missionnaires, il s'agit de néologismes plutôt que de terminologies dans la mesure où la plupart des termes français utilisés sont nouveaux pour eux.

La méthodologie de la féminisation des titres et fonctions

La féminisation des titres est un autre domaine d'introspection de l'Office en matière d'orientation de l'usage. Là encore, le contexte sociolinguistique joue un rôle important dans les décisions de l'Office. En effet, un an après l'adoption de la loi 101, des Québécoises¹³⁶ expriment leur malaise par rapport au langage et déplorent l'absence d'équivalents féminins. Elles souhaitent que, parallèlement à la francisation des entreprises, la « désexisation » devienne un objectif de l'Office de la langue française. C'est donc pour répondre à une pression sociopolitique manifeste que l'Office s'engage dans une voie innovatrice. Selon l'article 114 de la Charte de la langue française, l'Office a la possibilité d'assister les organismes et individus en matière de correction et d'enrichissement de la langue. La féminisation s'appuie donc sur des initiatives extérieures même si l'étude de formes féminisées de termes s'insère en terminologie. En effet, comme le précise J. Lamothe (2001, p. 95) :

« On peut concevoir que l'aspect morpholexical de la féminisation s'insère en terminologie, à savoir la recherche des appellations d'emploi pour les femmes propres à chaque domaine de l'activité humaine [...] ».

Le 28 juillet 1979, la *Gazette officielle du Québec* publie des recommandations concernant les formes féminines des titres et fonctions. Là encore, pour adapter la langue à l'évolution sociale que représente l'accession des femmes à des fonctions de plus en

¹³⁶ Ces revendications sont principalement attribuées aux auteures du document *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*, publié en 1978 par le Conseil du statut de la femme, élaboré en vue de l'adoption d'une politique de la condition féminine sous la responsabilité de la ministre Lise Payette (Lamothe, 2001, p. 94).

plus diverses, le Québec est pionnier. Il est le premier État francophone à intervenir dans le dossier de la féminisation linguistique. Sur le plan méthodologique, l'Office souhaite entériner l'usage naissant dans plusieurs milieux de travail. L'avis de recommandation de 1979 propose alors quatre méthodes pour utiliser une forme féminine chaque fois que possible :

- l'utilisation d'une forme existant déjà dans la langue : *avocate, infirmière;*
- l'utilisation d'un terme épïcène précédé du déterminant féminin : *une ministre, une architecte;*
- la création d'une forme féminine ne contrevenant pas aux règles morphologiques : *la députée, la praticienne;*
- l'adjonction du mot femme : *femme-ingénieur, femme-chef d'entreprise, femme-magistrat.*

Ce n'est qu'en 1986 que la France tente de suivre son exemple en diffusant, dans le *Journal Officiel*, la circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métiers, fonction, grade ou titre. Cette loi, qui constitue l'aboutissement des travaux d'une commission de terminologie mise place en 1984 par Yvette Roudy, alors ministre aux droits de la femme, ne sera jamais appliquée¹³⁷.

Le 4 avril 1986, l'Office de la langue française approuve un texte, *Titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage*, qui se propose de privilégier certaines formes, parmi lesquelles une *cadre*, une *juge*, une *contremaîtresse*, une *mairesse*, une *notaire*, une *peintre*, une *poète*, une *soldate*, une *coopérante*, une *matelot*, une *camelot*, une *substitut*, une *chargée de*, une *chef*, une *commis*, etc. Cette fois-ci, le souci d'harmonisation¹³⁸ motive l'intervention de l'Office. En effet, la systématisation

¹³⁷ Le gouvernement de Laurent Fabius cède alors sa place au gouvernement Chirac. Cette circulaire n'est pas diffusée par le nouveau gouvernement qui ne l'encourage pas.

¹³⁸ Nous l'avons dit, la féminisation s'impose donc comme problématique relevant de l'aménagement linguistique. Pour J. Lamothe (2001, p. 95), l'aspect morpholexical de la féminisation s'insère en terminologie, à savoir la recherche des appellations d'emploi pour les femmes propres à chaque domaine de l'activité humaine.

progressive de l'usage du féminin des titres étant, à l'époque, une pratique langagière incontrôlée, « dans un environnement controversé, des usages divers avaient commencé à s'implanter et les services linguistiques étaient très sollicités à la fois par les tenants et les adversaires de cette pratique innovatrice » (Rousseau, 2001, p. 77). Ce document pose alors les jalons pour une féminisation rationnelle des titres et des fonctions.

Il faut attendre 1991 pour que l'Office publie un autre ouvrage de référence intitulé *Au féminin, guide de la féminisation des titres de fonction et des textes*. Il faut mentionner, qu'avant l'arrivée de ce guide, le ministère de l'Éducation avait publié un autre guide de féminisation (1988) qui était largement répandu et le retard de l'Office avait favorisé la circulation de formules variées. Ce guide arrive donc à temps pour calmer les réfractaires et proposer des règles de féminisation de base ainsi que des procédés d'écriture facilitant la féminisation des textes. Il constitue aujourd'hui le document de base utilisé dans tous les milieux de travail (Lamothe, 2001, p. 99).

La Suisse adopte une loi dès 1988, qui préconise l'utilisation des formes féminisées dans l'administration. Par ailleurs, le 21 juin 1993, la Belgique francophone se dote d'un décret concernant l'utilisation, dans les textes de ses administrations et de ses institutions, de formes féminisées pour désigner les femmes au travail. La position de recul de la France dans le dossier de la féminisation linguistique soulève alors le problème de l'harmonisation francophone des formes féminisées. Cette position est toutefois abandonnée quand, le 8 mars 1998¹³⁹, une nouvelle circulaire impose la féminisation des appellations professionnelles et annonce la préparation d'un guide¹⁴⁰ chargé de recenser les termes utilisés dans les pays francophones. Les linguistes québécois de l'Office se réjouissent de cette nouvelle attitude comme le fait observer P. Vachon-L'heureux (2004, s. p.) :

¹³⁹ Le Premier ministre Lionel Jospin choisit le 8 mars, Journée internationale des femmes, pour apporter son soutien à ses ministres femmes en publiant dans le *Journal Officiel* une nouvelle circulaire appelant le gouvernement à recourir les nouvelles formes.

¹⁴⁰ Intitulé *Femme, j'écris ton nom*, le guide d'aide à la féminisation est publié en juillet 1999. La féminisation se voit finalement dotée d'un instrument de diffusion plus efficace.

« *La publication de "Femme, j'écris ton nom" marquera l'entrée très attendue de la France dans la francophonie féminisante. Il était temps que la France réponde aussi à cette évolution des besoins linguistiques et que des linguistes à l'esprit ouvert fassent contrepoids à la résistance têtue de certains membres de l'Académie française. Le guide sera utile et contribuera à renforcer la sécurité linguistique des francophones en matière de féminisation.* »

La méthodologie de la normalisation terminologique

Peu après l'adoption de la loi 101, l'Office en 1978 se dote d'une commission de terminologie (ou CTOLF) constituée de spécialistes en terminologie de l'Office, des entreprises et des universités. Cette commission a pour mission d'aider les membres de l'Office à remplir le mandat de normalisation qui lui a été confié. Pour ce faire, la commission étudie, tout d'abord, les termes soumis par le public, les commissions ministérielles de terminologie¹⁴¹ ou les terminologues de l'Office, mais élabore également des politiques linguistiques, comme nous l'avons vu précédemment. Pour offrir un panorama plus complet, il convient de citer la politique linguistique de l'Office relative à la normalisation. Le premier ouvrage, *La normalisation terminologique*, est publié en 1976 et constitue un point de départ pour la réflexion méthodologique. Le champ d'application de la normalisation se limite à l'Administration selon l'article de la Charte 118. Ainsi, l'emploi des termes normalisés et publiés dans l'organe de diffusion la *Gazette officielle du Québec*¹⁴² devient obligatoire dans tous les types d'écrits provenant de l'Administration. L'idée, derrière cette stratégie, est que la langue de l'Administration peut influencer la langue des institutions politiques, celle des entreprises et des citoyens. De surcroît, la responsabilité du changement linguistique ne repose plus sur les individus,

¹⁴¹ La CTOLF instituée par l'Office avait pour mission de préparer des projets d'avis de recommandation ou de normalisation, de créer des commissions de terminologie ministérielles pour étudier des vocabulaires thématiques (éducation, transport...) et veiller à l'élaboration de politiques de l'Office en matière linguistique (Villers, 2001, p. 30).

¹⁴² L'Office émet et diffuse deux catégories d'avis : des avis terminologiques, qui se rapportent aux vocabulaires spécialisés, et des avis linguistiques, qui peuvent porter sur différentes composantes de la langue.

comme c'était le cas auparavant lors des campagnes de correction de la langue, mais sur les institutions qui doivent jouer un rôle d'entraînement (Dubuc, 2001b, p. 30). La pratique de la normalisation a continué à alimenter la réflexion jusque dans les années 1990. En 1993, une démarche plus variationniste est préconisée en matière de normalisation. L'Office adopte donc un nouvel énoncé de politique sur les critères d'officialisation dans lequel le recours à la normalisation au sens strict est plus limité que dans les années précédentes (Rousseau, 2001, p. 78). L'officialisation est préférée à la normalisation et doit être perçue, selon l'énoncé, comme un moyen de créer des consensus terminologiques, de moderniser la terminologie et de diminuer l'insécurité linguistique.

C'est donc dans la lignée de l'approche socioterminologique que cet énoncé se situe. Tous ces ouvrages ont joué un rôle considérable dans l'orientation de l'usage tout en offrant un cadre à la fois normatif (offrir des critères de choix) et préventif (favoriser l'aménagement du corpus du français québécois) pour que la langue française utilisée au Québec puisse manifester son autonomie. Si l'Office apporte une grande contribution à la terminologie en la dotant d'outils conceptuels et méthodologiques, les terminologues œuvrant dans le secteur privé débordent également d'initiatives et d'énergie pour mener cette discipline émergente vers une certaine reconnaissance.

3.3.3 Reconnaissance d'une profession

La reconnaissance de la profession de terminologue est une spécificité du Québec. Dans aucun État au monde, la terminologie n'a subi une telle effervescence de la part de ses adeptes. Au Québec, le rapport privilégié entre traduction et terminologie est historiquement important puisqu'il permet de comprendre les raisons de l'effervescence terminologique. En effet, dès les années 1960, c'est autour des milieux de la traduction (universités, Société des traducteurs du Québec, entreprises) que s'est formé le noyau de terminologues à l'origine d'une activité terminologique intense. Ce n'est pas un hasard si le métier de *terminologue* est d'abord décrit dans le *Petit Robert* comme une réalité québécoise. Les premiers terminologues sont souvent des traducteurs convertis à la recherche ponctuelle ou thématique. Ils deviennent de plus en plus nombreux à entrer en scène, c'est certainement pour cette raison que la terminologie finit par obtenir ses lettres

de noblesse. Dans les années 1950, on voit apparaître le terme *terminologiste* qui fait concurrence à *terminologue*¹⁴³. Finalement ce dernier l'emporte. Selon J. Delisle¹⁴⁴, la première attestation du terme terminologue remonte à la fin des années 1960, dans le journal *Le Droit* daté du 29 juin 1967. Il apparaît dans le texte d'une offre d'emploi du Bureau des traductions.

3.3.3.1 La terminologie : un besoin social

Dans le secteur privé du Québec, la profession de terminologue apparaît donc dans un contexte de traduction (Delisle, 1990, p. 332). Les traducteurs, disposant de moins en moins de temps pour effectuer les tâches de recherche documentaire et terminologique nécessaires à la qualité de leur travail, encouragent le fractionnement des tâches et délèguent une partie de leur travail à de nouveaux professionnels : les terminologues. En ce qui concerne la genèse de la profession de terminologue au Canada, trois grandes périodes se distinguent.

La première période correspond au « réveil terminologique ». Déjà, au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, les traducteurs commencent à remarquer que la langue se transforme rapidement sous la poussée des innovations technologiques. Comme nous l'avons vu précédemment, c'est au cours des années 1960 que les terminologues vont devoir répondre aux besoins du marché. On assiste au développement exponentiel des terminologies et à la multiplication des « services linguistiques », notamment dans les entreprises montréalaises. Les traducteurs ressentent le besoin d'un vocabulaire plus stable ainsi que d'une documentation sérieuse sur le domaine pour améliorer la qualité de leur travail. Ils reprochent également le caractère obsolète des dictionnaires. Ils ont

¹⁴³ À l'Office de la langue française, dès l'émergence du terme, les terminologues sont souvent des langagiers (linguistes, traducteurs, etc.) reconvertis. En 1971, ils sont qualifiés de rééducateurs linguistiques dans le rapport annuel de l'Office (Ministère de l'Éducation, 1972, p. 99). Ce qualificatif se justifie par l'orientation normalisatrice de ce premier organisme voué à la défense de la langue française.

¹⁴⁴ Conférence de Jean Delisle intitulée « La terminologie au Canada : genèse d'une profession » et organisée par l'OTTIAQ dans le cadre du Grand rendez-vous des terminologues 2007, le 8 février 2007 à Montréal.

besoin de terminologues pour travailler en amont de leur traduction, de professionnels capables de faire des recherches non empiriques pour leur fournir le terme adéquat. C'est aussi la période où les traducteurs rêvent de banques informatisées de termes ou de dictionnaires exploitables par ordinateur. L'État est de plus en plus disposé à injecter de l'argent en vue de leur mise en place, car nous sommes encore à l'époque de l'informatique lourde et des gros systèmes coûteux. Ainsi, dans le secteur privé, les premiers terminologues sont souvent des traducteurs convertis à la terminologie pour répondre à un besoin social. Les premiers terminologues de l'Office, quant à eux, sont principalement des linguistes qui remplissent ou trient des fiches de terminologie (fiches manuscrites ou sténographiées) qu'ils créent ou qu'ils reçoivent de l'extérieur. La recherche terminologique n'est pas pratiquée de façon systématique ni avec une grande rigueur scientifique, en un mot on tâtonne. Au cours de cette période, il y a un véritable besoin social pour la terminologie qui va naître de la pratique. En effet, pour être professionnels, les terminologues doivent s'organiser. Tout d'abord, ils doivent mettre en place et suivre une méthodologie commune. En second lieu, ils doivent relier cette méthodologie à une assise théorique solide. Mais surtout, ils visent une certaine reconnaissance dans le milieu des langagiers.

3.3.3.2 Rationalisation de la terminologie

La structuration de la terminologie entraîne la rationalisation des méthodes de travail. Les nombreux colloques et journées d'étude qui se multiplient au début des années 1970 facilitent cette rationalisation. C'est à cette époque que l'empirisme recule en matière de méthodologie. La terminologie s'organise, définit son outillage conceptuel, précise ses méthodes de travail et met en place une méthodologie susceptible d'être enseignée. Comme nous l'avons vu, les banques de terminologie sont mises en place. Celle de l'Université de Montréal est rachetée par le Bureau de la traduction et se délocalise à Ottawa alors que l'Office met en chantier sa propre banque dès le début de la décennie. Des stages de formation en terminologie sont offerts par les responsables des banques de terminologies, ce qui témoigne de l'essor de la discipline. Nous l'avons dit, le premier guide de travail en terminologie, proposé par l'Office, est disponible dès 1973. Au milieu des années 1970, l'Office compte environ 150 terminologues répartis dans les

trois services de sa direction : Recherche terminologique, Banque de terminologie et Linguistes-conseils. Ainsi, un peu mieux outillés, les terminologues sont en mesure de jouer un rôle utile sur la scène linguistique nationale. De plus, l'avènement des lois linguistiques offre d'autres possibilités pour les terminologues. Au sein de l'Office, ils deviennent des agents responsables de l'application des politiques linguistiques du Québec. Ils peuvent prendre place dans les commissions ou comités de terminologies ou intervenir comme linguistes-conseils auprès des entreprises qui veulent obtenir leur certificat de francisation pour se conformer à la loi 101.

3.3.3.3 Reconnaissance de la profession

À partir de 1978, c'est la période de reconnaissance de la terminologie en tant que discipline et activité professionnelle. Cette reconnaissance est l'œuvre de tous les terminologues québécois, qu'ils soient théoriciens ou praticiens, acquis à la cause d'une nouvelle discipline. Trois changements majeurs annoncent cette reconnaissance : l'enseignement de la terminologie se démarque de l'enseignement de la traduction, les terminologues se regroupent pour leur affirmation professionnelle et, pour finir, les journaux accordent une première visibilité à cette discipline.

En ce qui concerne l'enseignement de la terminologie, c'est en 1977, dans le cadre du 6^e Colloque international de terminologie¹⁴⁵ que la réflexion sur l'enseignement de la terminologie prend un tournant capital. En effet, une table ronde sur l'enseignement de la terminologie permet de faire l'état de la question tout en cristallisant des préoccupations du moment. Plusieurs spécialistes de pays différents viennent confronter leur expérience en matière d'enseignement de la terminologie. Au Québec, des cours de terminologie sont déjà offerts à Montréal, Québec et Trois-Rivières. Néanmoins, l'Université de Montréal est la doyenne puisqu'elle commence à offrir des cours de terminologie en 1969 au niveau du baccalauréat en traduction. Il s'agit alors d'un cours d'initiation au travail pratique en terminologie, axé sur l'établissement d'une fiche de terminologie. Cette orientation s'explique par la présence de l'équipe de la BTUM au

¹⁴⁵ Colloque organisé à Pointe-au-Pic (Québec) du 2 au 6 octobre 1977.

sein de l'Université. Comme l'explique J. Delisle (1990, p. 243), c'est dans l'enceinte de cette dernière institution qu'ont lieu la plupart des événements importants ayant marqué le monde de la traduction au cours des années 1960.¹⁴⁶ De plus, la mise en place d'un programme d'enseignement de la traduction favorise une formation plus complète de la profession qui ne peut que préparer l'éclatement des spécialités : terminologues, rédacteurs, terminologues. Il semble donc qu'une dizaine d'années sépare l'émergence d'un programme de traduction et les préoccupations pour la formation en terminologie (Delisle, 1990 p. 243) :

« L'inauguration, en 1968, d'une licence en traduction [...], fit faire un bond en avant à l'enseignement de la traduction, et consacra l'Université de Montréal comme chef de file dans le domaine de la formation et de la recherche en traduction au Québec. »

Cependant, dès 1977, R. Dubuc souligne, dans le cadre de la table ronde du 6^e Colloque international de terminologie, la faiblesse théorique des cours de terminologie qui, nous l'avons vu, se basent principalement sur la fiche de terminologie. De son côté, P. Auger, qui témoigne de l'enseignement proposé à l'Université de Trois-Rivières, soumet un nouveau programme de base à « coloration linguistique » pour les traducteurs du premier cycle. Selon lui, le cours de terminologie comporte d'importants développements sur la méthodologie de la terminologie, mais présente quelques faiblesses : les exercices sont encore imparfaitement développés. De son côté, l'Office de la langue française expose le mode de recrutement des terminologues et la question des compétences nécessaires est à l'ordre du jour. L'engouement pour une véritable formation en terminologie se fait sentir et, selon P. Auger, plusieurs universités au Québec se penchent sur l'éventualité d'inaugurer une maîtrise en terminologie. À la lumière des propos recueillis, il est clairement établi que l'enseignement de la terminologie existe au Québec même si celui-ci nécessite encore quelques ajustements.

¹⁴⁶ L'Université de Montréal attire les traducteurs et détrône l'Université McGill qui se contentait d'offrir des cours du soir pour les traducteurs. Elle commence par accueillir les États généraux de 1963 et le colloque de la STQ en 1967 sur l'organisation de la profession.

Cette table ronde marque le départ d'une réflexion sur l'enseignement de la terminologie et la prise de conscience d'un besoin de formation spécifique. L'année suivante, en 1978, le Colloque international sur l'enseignement de la terminologie¹⁴⁷ permet de continuer la réflexion entamée dans le cadre de cette table ronde tout en légitimant les préoccupations de formation en terminologie. Pour les terminologues, l'enseignement de la terminologie est une forme de reconnaissance de leur profession qui acquiert, au cours de cette période, une autonomie de fait. Cette reconnaissance leur permet d'aller plus loin, de s'affirmer professionnellement.

Si la fin des années 1960 marque l'affirmation professionnelle des traducteurs au Québec, c'est au milieu des années 1970 que les terminologues éprouvent le désir de s'engager, à leur tour, dans la voie du professionnalisme. Cette décennie correspond au besoin des terminologues de voir naître une section capable de les représenter et, pourquoi pas, de revendiquer un statut juridique. C'est donc dans ce contexte que certains terminologues visent un regroupement professionnel. L'initiative d'un tel regroupement est née de terminologues d'entreprise et, en particulier de D. Lemay et de N. Bélanger. Ces terminologues se connaissent puisqu'ils sont presque tous affiliés à la STQ (Société des traducteurs du Québec) et qu'ils ont déjà eu l'occasion de se rencontrer pour discuter des méthodes de travail en usage dans leurs services respectifs. La première rencontre a lieu le 11 septembre 1975 dans un restaurant de Montréal. Au début, ils sont huit terminologues à vouloir changer les choses mais, peu à peu, d'autres terminologues se joignent au noyau initial. Les membres de ce groupe se font connaître familièrement sous le nom de « Groupe Termino » et n'ont d'autre but que de faire de « l'activisme terminologique », selon les mots de N. Kerpan (Delisle, 1990, p. 236). Outre les réunions mensuelles qui permettent de dégager des pistes d'action et de réflexion, le groupe organise deux rencontres entre traducteurs et terminologues avec la Régie de la langue française en 1976. Puis, il est rapidement question de créer une section de terminologues au sein de la STQ. Lors d'une réunion mensuelle, R. Dubuc soulève la question de l'accréditation officielle des terminologues. Pour accréditer les terminologues, le premier

¹⁴⁷ Colloque organisé à l'Université Laval du 28 au 30 août 1978.

jury, formé de trois personnes (N. Bélanger, R. Dubuc et N. Kerpan), est créé le 16 septembre 1977. Il doit plancher sur un examen car il n'existe aucun modèle dont il puisse s'inspirer. Finalement, le jury opte pour une épreuve pratique, d'une durée de trois heures, visant à tester l'aptitude des candidats dans les domaines de la recherche ponctuelle, thématique et documentaire¹⁴⁸. La STQ est alors la première association de traducteurs à décerner une accréditation professionnelle à des terminologues. Vingt-deux terminologues¹⁴⁹ obtiennent l'agrément lors du premier examen qui a lieu le 15 avril 1978. Toutes les conditions sont maintenant réunies pour que la section des terminologues voie enfin le jour. Le 12 mai 1978, les vingt-deux agréés sont réunis à Montréal pour créer officiellement la section des terminologues, ou Sector, au sein de la STQ. Le mot d'ordre de N. Kerpan, la présidente lors du premier exercice, est l'action collective à vingt-deux. Comme l'indique J. Delisle, la Sector est très active dès le début de sa création (Delisle, 1990, p. 340) :

« Ce premier bataillon gagné à la terminologie et préoccupé d'organisation et d'affirmation professionnelle ne tarde pas, en effet, à se lancer avec l'ardeur des prosélytes dans une action intense, tous azimuts. La première année de la Sector, comme celle de toutes les associations qui l'ont précédée, se caractérise par une extraordinaire fébrilité. Tout est à bâtir. On prépare le premier examen d'admission et le deuxième examen d'agrément; on amorce, en collaboration avec l'OLF, la production d'un document sur la recherche ponctuelle, on entreprend la rédaction de monographies sur le terminologue et le documentaliste; on organise pas moins de six stages avec l'OLF et des entreprises de la métropole. »

Parmi les activités proposées aux membres de la Sector figurent des déjeuners-causeries, des conférences, des visites d'entreprises, des journées d'étude, la diffusion de

¹⁴⁸ Le contenu de l'examen est annoncé de façon détaillée dans la revue *L'Antenne* de la STQ la même année.

¹⁴⁹ Dix-neuf terminologues réussissent l'examen et les trois membres du jury obtiennent l'agrément d'office de par leurs compétences.

fiches et de documentation aux membres de la Section et l'établissement d'un réseau de relations avec les partenaires de la terminologie (les universités, les associations, le CLE, ...). La Secter se fait connaître et dispose d'une réelle autonomie avec un budget de 2 500 dollars. Au terme de son premier mandat, la Secter compte 77 membres, ce qui permet de dissiper les doutes quant à la viabilité d'un groupement professionnel.

Par ailleurs, les outils terminologiques prolifèrent durant cette période. En 1978, Robert Dubuc propose un *Manuel pratique de la terminologie* alors que de son côté l'Office diffuse une *Méthodologie de la recherche terminologique*¹⁵⁰ et un *Vocabulaire systématique de la terminologie*¹⁵¹ un an plus tard, en 1979. Les nombreux colloques, journées d'étude ou tables rondes organisés sur le thème de la recherche terminologique ont largement contribué à l'émergence de tels outils. Ces rencontres sont d'ailleurs propices aux échanges d'expertise entre secteur privé et secteur public. En effet, la Société des traducteurs collabore étroitement avec l'Office de la langue française. Celui-ci diffuse ses recommandations terminologiques par l'intermédiaire du bulletin de la STQ, appelé *Le Furet*¹⁵². De leur côté, les chercheurs québécois commencent à se tourner vers la réflexion terminologique internationale. En 1981, G. Rondeau, avec la collaboration de H. Felber, publie un recueil de textes sur les approches théoriques et méthodologiques des différentes écoles de terminologie dans le monde. Ce recueil, intitulé *Textes choisis de terminologie*, introduit une nouvelle vision de la terminologie par l'accessibilité des textes offerts en version française. La période de rationalisation commence enfin à porter ses fruits. Dotés d'outils de travail officiellement reconnus, les terminologues sont désormais plus confiants pour exercer leur profession, ce qui justifie leur besoin de reconnaissance publique, tout comme les traducteurs avant eux.

Cette reconnaissance publique se manifeste aussi par l'intérêt des journaux pour la nouvelle discipline. En effet, la presse commence à accorder une certaine visibilité à la

¹⁵⁰ Cette méthodologie a été préparée par P. Auger et L.-J. Rousseau.

¹⁵¹ Il s'agit d'une édition provisoire.

¹⁵² *Le Furet* (1977-1983), bulletin d'une dizaine de pages créé par le comité de bibliographie de la STQ, public, outre des recensions de dictionnaires, des profils de domaine (banque, médecine, informatique, ...).

terminologie dès le milieu des années 1970. En juin 1978, Guy Milot consacre un long article à cette jeune profession dans *La Presse*. Néanmoins, la véritable reconnaissance médiatique a lieu en 1981. En effet, le 24 septembre 1981, le journal *Le Devoir* consacre un cahier spécial aux professions langagières intitulé *La révolution langagière*. Selon le journal (*Le Devoir*, 1981), cette révolution langagière est marquée par trois étapes : la constitution de services de traduction, l'émergence d'une nouvelle profession appelée la terminologie et la diffusion massive de l'information langagière. Dans ce cahier, plusieurs articles traitent de la terminologie et présentent la profession de terminologue au public néophyte : « La terminologie : un instrument de précision pour notre temps » de R. Dubuc (1981), « Être en bons termes » de N. Guilloton (1981), ou encore « Un nouvel homme-orchestre : le terminologue (1981) » de M. Valiquette. Cette dernière présente les activités de terminologie telles qu'elles sont pratiquées au Bureau des traductions du Secrétariat d'État. En effet, ce publi-reportage (tel qu'il est nommé par le quotidien) n'est pas exclusivement réservé à la présentation des langagiers du Québec, c'est aussi l'occasion de découvrir les activités terminologiques du gouvernement canadien. C'est d'ailleurs dans les pages de ce cahier que le gouvernement du Canada saisit l'occasion qui lui est donnée de s'exprimer pour rendre hommage à tous les professionnels de la communication incluant les terminologues. Le ministre des Communications, Francis Fox (1981), souligne le mérite des langagiers dans le journal *Le Devoir* :

« Traducteurs, interprètes, terminologues plus qu'un trait d'union, un lien ! Le gouvernement du Canada rend hommage à tous ces professionnels de la communication qui, dans les administrations publiques, comme dans le secteur privé, aident les concitoyens à mieux se comprendre, dans le respect de leurs langues et de leurs cultures respectives. »

Au Québec, cette reconnaissance trouve un aboutissement au début des années 1990. En effet, la terminologie est une profession à part entière, reconnue par l'Assemblée nationale depuis 1992. C'est dire l'importance que le gouvernement accorde à la terminologie.

En fait, c'est d'abord l'Assemblée législative de l'Ontario qui accorde aux terminologues, dès 1989, le titre réservé de « terminologue agréé(e) ». La même année, c'est au tour du Nouveau-Brunswick de reconnaître la profession de terminologue. Pour le Québec, la Société des traducteurs du Québec entre dans le système professionnel le 28 mai 1992, permettant aux terminologues d'accéder au rang de professionnels, tout comme les traducteurs et les interprètes (Delisle, 2008, p. 160). La STQ est alors rebaptisée la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec (CPTIAQ) jusqu'en 1994 où elle devient l'Ordre des traducteurs et interprètes du Québec (OTIAQ). Bien qu'au Québec les terminologues soient alors reconnus sur le plan professionnel, on constate que les associations professionnelles ne leur accordent que peu de visibilité dans le choix de leur désignation. Il faudra attendre l'année 2000 pour que le nom de leur profession soit ajouté à la désignation officielle de l'OTIAQ, qui deviendra l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ). En 2003, c'est au tour au Conseil des traducteurs et interprètes du Canada d'inclure le nom de la profession dans sa désignation. Le CTIC deviendra le CTTIC, soit le Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada. J. Delisle (2008, p. 162) en conclut que :

« le Canada est en avance sur les autres pays en ce qui concerne la promotion et la reconnaissance de la profession de terminologie : trois provinces ont reconnu cette profession par voie législative et quatre organismes professionnels affichent le nom de la profession dans leur appellation officielle ».

Le statut de la profession de terminologue a donc été revalorisé et les tâches du terminologue canadien ont évolué avec l'introduction des nouvelles technologies et l'internétisation.

Les principales tâches du terminologue

Dans le contexte canadien, le terminologue doit s'acquitter principalement de trois tâches : la recherche terminologique, la gestion de l'information et la diffusion.

1. La recherche terminologique consiste à effectuer des recherches ponctuelles ou thématiques sur la terminologie de divers domaines d'activités. La recherche

ponctuelle englobe l'aide à la rédaction sous forme de renseignements concernant la grammaire, la syntaxe, etc. À l'Office de la langue française, la recherche thématique se faisait souvent dans le cadre de comités de référence formés de spécialistes et bien sûr de terminologues. Le résultat de cette démarche était consigné sur divers supports. De par sa nature, la recherche terminologique nécessite des délais raisonnables, surtout lorsqu'elle s'effectue dans un domaine de pointe.

2. La gestion de l'information occupe une part importante des tâches terminologiques. Le fruit des recherches terminologiques est consigné dans des bases de données qui doivent être gérées. Les terminologues peuvent aussi se voir confier la gestion des centres de documentation. La nature de leur travail exige qu'ils établissent des réseaux de personnes-ressources et exploitent des banques de données spécialisées.

3. La diffusion englobe tous les moyens utilisés par les terminologues pour répandre l'information linguistique. Les données terminologiques sont souvent consignées dans des banques de données ou des dictionnaires électroniques accessibles aux usagers comme le *Grand dictionnaire terminologique* du Québec. Avant l'arrivée des nouvelles technologies de diffusion, les recherches thématiques faisaient l'objet de publications sous forme de vocabulaires ou de lexiques. La diffusion de chroniques langagières, publiées dans les journaux d'entreprise, permettaient d'atteindre des publics ciblés. On peut ajouter que la participation des terminologues à l'élaboration des supports de diffusion ne se résume pas au contenu; leurs responsabilités s'étendent souvent à l'organisation des données, à la recherche d'illustration, ou encore à la localisation. Localiser la terminologie signifie en adapter l'usage à la culture et à la variété de la langue cible. Cette nouvelle caractéristique de la diffusion prend une place grandissante dans l'internationalisation des logiciels. Enfin, dans certains cas, les terminologues peuvent être amenés à prévoir des stratégies de diffusion.

Les deux principales recherches terminologiques

Dès 1979, une version provisoire du *Vocabulaire systématique de la terminologie* est proposée par l'Office de la langue française. Mise à jour en 1985 (Boutin-Quesnel et autres), le vocabulaire distingue clairement deux types de recherche terminologique. Cette distinction s'avère utile pour les terminologues qui s'appuient alors sur une terminologie fiable et une méthodologie qui la précède. Selon ce document, la recherche terminologique ponctuelle porte sur un terme isolé ou sur un groupe restreint de termes relatifs à un ou plusieurs domaines alors que la recherche terminologique thématique traite un ensemble de termes appartenant à un seul domaine (même si celui-ci peut-être multidisciplinaire). La recherche thématique vise à établir, de façon plus ou moins exhaustive l'ensemble des termes et des notions qui se rapportent :

- à un domaine d'activité (le vocabulaire de l'industrie textile, le vocabulaire de la plongée);
- à un sous-domaine (la section emballage dans une entreprise import-export de fruits);
- à une discipline ou à une science (un nouveau programme offert à des étudiants nécessite un lexique de la discipline);
- à une technique (le vocabulaire de la distillation de la bière);
- à un art (lexique de la peinture sur soie).

On peut proposer des lexiques ou des vocabulaires pour chaque domaine de la connaissance.

La recherche thématique peut être ouverte (pas de restriction pour le nombre de termes) ou fermée (le nombre de termes est déterminé à l'avance). Elle peut être unilingue, porter sur les termes et les notions propres à une langue ou être comparée (bilingue ou multilingue).

3.4 Conclusion

Le chapitre trois ajoute un ancrage socio-historique à notre approche sociolinguistique de la production terminologique au Québec. Nous avons insisté sur la genèse des activités terminologiques au Québec en commençant par le début du XIX^e siècle. En effet, peu d'auteurs se sont intéressés, à notre connaissance, à l'essor de la terminologie en dehors du contexte de la Révolution tranquille considérant que

l'effervescence terminologique allait de pair avec la législation linguistique. Il est vrai que l'activité terminologique, qui se développe avant les années 1970, est davantage exploratoire puisqu'il s'agit de répondre au mieux à une demande sociale de plus en plus forte. Toutefois, tous ces pionniers de la terminologie ont cherché à organiser les connaissances avec les outils théoriques de l'époque et ont parfois même tenté d'innover. De plus, nous avons vu que les premiers travaux terminologiques au Québec s'inscrivent dans le prolongement des activités des lexicographes, linguistes ou chroniqueurs du XIX^e siècle, résolus à défendre la qualité de la langue française.

Par la suite, c'est dans le cadre de ce que l'on a appelé la Révolution tranquille que la « Révolution linguistique » est amorcée, favorisée par une prise de conscience collective de la part de la population francophone. La présentation du contexte sociolinguistique a souligné que l'image identitaire négative des Canadiens français est si bien intégrée, au début des années 1960, qu'elle favorise la mobilisation de l'opinion publique sur le concept de « qualité » de la langue, ce qui sera favorable au développement des travaux terminologiques. L'impact du contexte sociolinguistique sur le contexte sociopolitique se traduit par des mutations profondes. Nous avons vu ce contexte sociopolitique à la lumière des événements sociaux et à partir des trois grandes commissions mandatées pour conseiller l'État. Celui-ci est progressivement passé d'une action indirecte par le biais des commissions, censées proposer des solutions adaptées aux problèmes, à une action directe (création d'institutions ou projet de loi) pour dissiper les tensions. Enfin, les dimensions socioéconomiques et socioculturelles ont complété le panorama sociohistorique rattaché au développement de la terminologie au Québec. Les enjeux socioéconomiques de cette période liés à la question linguistique sont de deux ordres : la domination économique des anglophones et l'anglicisation de l'économie québécoise. De plus, nous avons vu que d'un point de vue socioculturel, l'affirmation identitaire des Canadiens français est en liaison étroite avec l'affirmation linguistique. La société québécoise des années 1960 a besoin d'un instrument à la hauteur de ses aspirations pour s'affirmer, d'où l'importance de la langue et de l'équipement linguistique.

Enfin, le développement des activités terminologiques des années 1960, qualifié de « réveil terminologique », est manifeste, autant dans le secteur privé que dans le secteur public. Dans le secteur public, nous avons vu que l'Office de la langue française est un acteur qui joue un rôle important dans le développement des activités terminologiques. Néanmoins, l'absence d'une véritable politique linguistique sur laquelle il pourrait s'appuyer, doublée d'un manque de moyens (financiers, humains, etc.) lui rend la tâche assez difficile. Nous verrons, dans le cadre du chapitre quatre, qui constitue le prolongement du chapitre trois, les moyens mis en place par l'État pour tenter de répondre aux problèmes soulevés au cours des années 1960.

Chapitre 4. Les fondements de la terminologie au Québec

Les fondements de la terminologie au Québec datent du début des années 1970. De nombreux événements politiques et sociaux ont favorisé le développement d'outils conceptuels et méthodologiques liés à la terminologie. Pour mettre en lumière l'émergence et la mise en place des fondements terminologiques au Québec, nous les avons d'abord situés dans le prolongement des activités de francisation ainsi que dans le contexte des lois linguistiques du début des années 1970. Cette perspective permet de mettre en relief le rôle et l'impact des phénomènes sociaux et des décisions politiques dans le développement de l'activité terminologique.

4.1 La francisation : un préalable au développement terminologique

Avant d'aborder les implications terminologiques des lois linguistiques, il convient de revenir un peu sur le contexte d'émergence de ces lois. Tout d'abord, comme nous l'avons vu, l'événement déclencheur majeur de l'intervention du gouvernement dans « le dossier linguistique » est la crise Saint-Léonard. Pour calmer les esprits, le gouvernement de l'Union nationale propose de créer, en 1968, la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques (dite Commission Gendron) et de voter la loi 63 en 1969. Comme l'indique Pierre Martel (2000, p. 733) :

« C'est fondamentalement cette crise linguistique qui fit comprendre à l'ensemble de la population du Québec qu'il n'était pas logique d'obliger les enfants des immigrants à fréquenter l'école française, celle de la majorité au Québec, si la langue de travail, dans l'industrie, devait demeurer l'anglais [...]. »

Ainsi, dans les années 1970, ce n'est plus uniquement la qualité de la langue qui inquiète les francophones mais plutôt la question du français langue de travail. Néanmoins, des craintes et des doutes subsistent quant à la possibilité de faire du

français, en Amérique, une langue normale de l'activité industrielle, même si, dès 1969, le rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme oppose un démenti catégorique. Elle cite à l'appui de ses affirmations, l'expérience pilote de la francisation d'Hydro-Québec (Bouthillier et Meynaud, 1972, p. 747) :

« L'importance de l'anglais comme véhicule de communication dans l'industrie et la technique étant chose bien connue, la francisation pourrait paraître un objectif impossible en milieu nord-américain. C'est pourtant la construction du complexe Manicouagan-Outardes qui a déclenché le mouvement en 1963. Les responsables de l'entreprise ont réussi à changer les habitudes de travail en donnant systématiquement l'exemple. Des équipes d'ingénieurs se sont formées spontanément pour traduire les termes techniques. Pour la première fois, des ouvriers et des contremaîtres d'Hydro-Québec rédigeaient leurs rapports en français à l'aide de manuels et de lexiques français. Des mots comme « blondin », « batardeau » ou « fardier » sont devenus courants et ainsi la preuve a été faite, sur une grande échelle, que l'on pouvait se servir du français pour parler technique. »

C'est de changement du corpus (ou intervention sur le lexique) dont il est question ici. Pour assurer le statut du français langue de travail, toutes les terminologies techniques doivent être francisées. Ce travail a commencé par des études-pilotes dans quelques entreprises multinationales, dont Hydro-Québec, la plus grande entreprise québécoise. Selon J. Maurais (1985, p.15), ces expériences ont favorisé la promotion de la francisation :

« Ces expériences ont montré que la francisation de l'entreprise pouvait se faire de l'intérieur et qu'au fond, un programme de francisation pouvait être géré comme n'importe quelle activité de l'entreprise. Ces expériences ont aussi permis d'établir une grille d'analyse de la situation linguistique de l'entreprise. »

De plus, c'est dans le cadre de la Commission Gendron que les premières recommandations d'ordre terminologique font leur apparition. Les recommandations

contenues dans le premier mémoire¹⁵³ et préparé par des membres de l'entreprise d'Hydro-Québec peuvent être considérées comme des propositions avant-gardistes pour la francisation. Néanmoins, ce texte est rejeté au profit d'un second mémoire¹⁵⁴, qui inclut également des recommandations terminologiques (Bouthillier et Meynaud, 1972, p. 747). Ainsi, la cinquième recommandation aborde les préoccupations terminologiques (Bouthillier et Meynaud, 1972, p. 748) :

« c) que [...] le gouvernement du Québec multiplie et diffuse largement des glossaires de termes français dans tous les domaines de la technologie et de l'administration ; d) que l'on tire notamment parti de la grande qualité linguistique de certains catalogues d'achat au détail de grands magasins français afin de corriger la tendance aux anglicismes qui sévit en ce qui touche les produits industriels destinés à la consommation. »

Dans un même ordre d'idées, la contribution d'Alcan Aluminium limitée mérite également notre attention. Les premières activités de francisation de cette compagnie d'aluminium sont relatées dans le livre d'Aimé Gagné¹⁵⁵ (1998) intitulé *Le français au-delà des mots : un cheminement linguistique*. Dans l'avant-propos, l'auteur signale son intention de constituer un témoignage fidèle des premières actions de francisation menées au Québec auxquelles il a été associé de près. Ces actions n'ont pas suivi de plan précis et, si Alcan a été une grande pionnière en matière de francisation, elle le doit à la détermination des employés canadiens-français. Néanmoins, la francisation de

¹⁵³ Ce mémoire fut rejeté par les dirigeants d'Hydro-Québec qui considéraient que les recommandations qu'il contenait allaient trop loin et étaient de nature à effrayer les milieux économiques. Un deuxième mémoire fut alors préparé. Ce texte reprenait l'essentiel du premier mémoire sans les recommandations jugées trop fermes. Il fut soumis à la Commission Gendron en septembre 1970.

¹⁵⁴ En septembre 1970, un mémoire est présenté par la Commission hydroélectrique de Québec à la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec.

¹⁵⁵ Aimé Gagné a été vice-président aux relations publiques d'une des principales filiales d'Alcan. Dès les années 1940, il fut associé à la francisation des milieux de travail si bien que certains n'hésitent pas à lui donner le qualificatif de « père » de la francisation. (Gagné, 1998, p. 12)

l'entreprise a tout de même suivi une progression non planifiée dont il est intéressant de retracer rapidement les étapes principales.

Tout d'abord, c'est la francophonisation qui constitue la première action vers la francisation (Gagné, 1998, p. 20) :

« On ne répétera jamais assez, c'est la francophonisation¹⁵⁶, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de cadres dans les usines, qui a été à la base de la francisation de la société Alcan. »

Dans un premier temps, et avant d'entreprendre la francisation des usines, la direction d'Alcan s'attache à favoriser graduellement le bilinguisme dans les activités des usines et à francophoniser celles-ci en recrutant de plus en plus de cadres francophones (Gagné, 1998, p. 63). Par conséquent, la francisation d'Alcan s'est faite, au début, par la « bilingualisation » et la francophonisation des usines. Il s'agit alors d'intervenir avec souplesse pour ne pas brusquer l'opposition. Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, cette opposition ne vient pas exclusivement des milieux anglophones. En effet, certains francophones, notamment les contremaîtres ou les cadres intermédiaires francophones qui assurent le pont linguistique¹⁵⁷ entre les cadres supérieurs et les travailleurs, voient d'un mauvais œil la perte de leurs privilèges (Gagné, 1998, p. 45) :

« Ces francophones ne s'opposaient pas ouvertement bien entendu, mais plutôt par toutes sortes d'allusions ou de remarques plus ou moins insidieuses. Je les comprenais jusqu'à un certain point. N'avaient-ils pas agi, jusque-là comme des interprètes plus ou moins officiels entre la direction et les travailleurs ? Au cours

¹⁵⁶ Ce terme, dont A. Gagné (1998, p. 20) revendique la paternité, désigna d'abord l'augmentation du nombre de travailleurs francophones tant aux échelons inférieurs qu'aux postes administratifs et de haute direction.

¹⁵⁷ Aimé Gagné utilise le terme de pont linguistique pour expliquer le rôle joué par les contremaîtres bilingues. Ceux-ci assuraient la communication entre les deux communautés unilingues : d'un côté les cadres anglophones et de l'autre les travailleurs francophones.

des années ils en avaient acquis un certain prestige. Ainsi virent-ils la montée du français comme une menace à leur statut privilégié. »

En ce qui concerne la francisation proprement dite, elle se fait, elle aussi, de façon progressive. Pour les premières actions, il n'est nullement question de franciser les activités de travail, et encore moins l'entreprise, mais d'assurer une meilleure communication en français. La promotion du français passe alors par un poste stratégique de communicateur au sein de la société. Cette fonction, assurée par A. Gagné¹⁵⁸, le rend plus sensible à l'utilisation du français dans les communications avec les employés. Il crée alors un nouvel outil de communication qu'il considère comme le principal outil de francisation de l'usine : le journal d'entreprise. Il fonde alors *La Revue de l'aluminium* (1942), publication unilingue française bimensuelle, qui est, selon l'auteur, le premier journal d'entreprise exclusivement en français¹⁵⁹ (Gagné, 1998, p. 26). Il est intéressant de noter que ce premier outil de francisation accorde une place importante à la terminologie (Gagné, 1998, p. 27) :

« Grâce à notre nouvel outil de communication, nous avons pu diffuser graduellement la terminologie française de l'industrie de l'aluminium [...]. Faute d'être en contact avec d'autres entreprises françaises de l'aluminium en raison de la guerre qui sévissait, notre vocabulaire se trouvait coloré malheureusement par un certain nombre d'anglicismes. Mais le mouvement était lancé ! »

Dès 1943, un autre journal de la société, *Le lingot*, contribue à la francisation des activités de travail par l'élaboration du premier lexique de l'industrie de l'aluminium.

¹⁵⁸ « Mes fonctions de directeur des communications internes et externes des usines d'Arvida allaient m'amener, sans l'avoir cherché ni sollicité, à devenir progressivement et presque inconsciemment le fer de lance de la francisation régionale d'Alcan » (Gagné, 1998, p. 52). A. Gagné est embauché en 1939 mais c'est en 1942 qu'il obtient le poste de directeur des communications.

¹⁵⁹ A. Gagné précise qu'il existait quelques publications en français dans d'autres entreprises québécoises, mais que c'était habituellement une version de l'édition originale anglaise.

Une fois terminé, ce travail sert de base au premier *Vocabulaire de l'aluminium*, publié en 1973 (Gagné, 1998, p. 54).

D'autres actions de francisation, présentées dans le livre d'A. Gagné, témoignent de la préoccupation grandissante de certains précurseurs favorables à la promotion du français dans les milieux de travail. Comme nous l'avons dit, il n'existe pas, à l'époque, de programme de francisation bien défini. Ceux qui s'intéressent à l'utilisation du français au travail interviennent de façon ponctuelle par des initiatives individuelles ou collectives, telles que des cours de langue et d'apprentissage des métiers en français, des cours d'introduction à la culture francophone¹⁶⁰, des évaluations de tâches en français, des négociations de convention collective en français, ou encore des actions pour améliorer la communication entre les employés. Ce qui nous amène à conclure que, pour Alcan, les initiatives de francisation et de francophonisation ne visent pas l'utilisation exclusive du français langue de travail. C'est plutôt un moyen de faciliter les communications et d'améliorer les rapports entre les employés et la direction et, par ricochet, d'accroître la productivité. En effet, une meilleure communication, facilitée par la possibilité de travailler dans sa langue, peut améliorer la productivité car, sur le plan cognitif, l'exécution des tâches est plus rapide si les employés travaillent dans leur langue maternelle et, sur le plan de la motivation, la reconnaissance de leur langue stimule les travailleurs. En fait, toutes ces initiatives ne sont pas dénuées d'intérêt pour les législateurs qui en prendront note dans le cadre de la Commission Gendron¹⁶¹.

Pour terminer cette section sur la francisation, nous présentons une réflexion d'A. Gagné, issue de son expérience en entreprise, sur l'importance de l'affiche pour la diffusion de la terminologie et la sécurité des employés. Tout d'abord, la situation qu'il décrit n'est pas favorable à la diffusion d'un français correct puisque c'est l'anglais, le français, voire le jargon qui dominent dans l'affichage à l'intérieur de l'entreprise. Il en est de même pour les affiches portant sur la sécurité au travail (Gagné, 1998, p. 60) :

¹⁶⁰ Il s'agit de créer un contexte favorable à la francisation.

« Je me souviens d'une autre occasion où, faute d'avoir affiché en français les instructions ayant trait au fonctionnement d'une pièce de machinerie, un employé fut grièvement blessé. Francophone unilingue, il n'avait tout simplement pas compris les instructions rédigées uniquement en anglais, de sorte qu'il ouvrit une valve plutôt que de la fermer. »

Par ailleurs, sa réflexion l'amène à considérer l'affiche, quelle que soit sa forme, comme l'outil didactique par excellence pour enrichir ou épurer le vocabulaire des travailleurs sans parler de la promotion proprement dite d'une langue (Gagné, 1998, p. 59) :

« L'affiche, selon moi, remplit le rôle du tableau du maître. N'est-ce pas par le visuel que le tout petit apprend à s'exprimer ? Par le message qu'elle communique, les illustrations qu'elle diffuse, l'affiche aide les travailleurs à désigner de façon précise les outils, appareils et équipements qu'ils utilisent. Elle joue un rôle aussi important que le journal dans la diffusion d'une langue donnée, surtout lorsque plusieurs langues cohabitent. [...] Il ne faut donc pas se surprendre que le législateur québécois ait tenu à réglementer l'affichage. »

Selon ces premières réflexions, issues d'un contexte de francisation, la diffusion d'une terminologie correcte dans les milieux de travail passe par le journal de l'entreprise et l'affichage. De plus, dans un contexte de bilinguisme, le souci d'une terminologie de qualité est déterminant dans la mesure où la langue dominée peut subir l'influence de la langue dominante. Nous verrons, dans la section traitant de l'aménagement terminologique, que ces réflexions sont pertinentes.

¹⁶¹ Au mois d'octobre 1969, la société Alcan est invitée à faire état de l'usage des langues et à s'exprimer publiquement sur sa politique linguistique devant la Commission Gendron (Gagné, 1998, p. 85).

4.2 L'impact des trois premières lois linguistiques sur la terminologie

Les années 1970 annoncent une ère nouvelle pour la terminologie dont le développement s'inscrit dans la foulée des trois lois linguistiques qui marquent la décennie. En fait, quatre lois sont déterminantes pour la terminologie au Québec. La première est à l'origine de la création de l'Office de la langue française et les trois autres sont des lois proprement linguistiques. Au début des années 1960, la Loi instituant le ministère des Affaires culturelles, adoptée le 24 mars 1961, fonde, par la même occasion, un Office dédié à la qualité de la langue. Nous l'avons vu, les premières actions menées par cet organisme incluent des travaux en terminologie. Plus tard, trois textes juridiques se succèdent rapidement, la Loi pour promouvoir la langue française au Québec, dite loi 63, adoptée le 20 novembre 1969 par le gouvernement de l'Union nationale, la Loi sur la langue officielle, dite loi 22, proposée par le gouvernement du Parti libéral de Robert Bourassa et approuvée le 31 juillet 1974, et, enfin, la Charte de la langue française, dite loi 101, votée le 26 août 1977 par le Parti québécois sous René Lévesque. Cette intervention étatique directe sur le statut de la langue française au Québec se fait de façon rapide et progressive. Signalons que cette loi constitue le premier effort de la part d'un gouvernement québécois pour rendre officielle la langue française dans la province. Nous verrons que chaque loi implique des orientations terminologiques différentes et des plans d'action de plus en plus innovants.

4.2.1 Loi instituant le ministère des Affaires culturelles

Cette loi est déterminante pour la question linguistique. Elle offre, en effet, un cadre au développement des activités linguistiques et terminologiques par la création de l'Office de la langue française. De plus, nous verrons, dans la partie traitant des six périodes de l'activité terminologique à l'OLF, que le rôle de la Commission consultative de l'Office est important durant cette période puisqu'elle influence directement et indirectement les décisions gouvernementales (cf. le livre blanc du ministère des Affaires culturelles). L'Office est rattaché au ministère des Affaires culturelles avec comme mandat de faire la promotion du français. Dans la section II de la Loi instituant le

ministère des affaires culturelles, qui a pour titre « Office de la langue française », trois articles de cette loi (art.13, art.14 et art. 15) sont déterminants pour le développement des activités linguistiques. Ces articles portent respectivement sur la composition de l'Office, sa mission et la coopération avec les organismes de l'administration provinciale. C'est l'article 14 qui retient notre attention puisqu'il définit la mission de l'organisme pour cette décennie : « 14. Il doit veiller, sous la direction du ministre, à la correction et à l'enrichissement de la langue parlée et écrite. »

| RÔLE | TÂCHES |
|---------------------|--|
| Action sous-tutelle | Veiller, sous la direction du ministre, à la correction et à l'enrichissement du français. |

Certes, l'action de l'Office a d'abord été prévue pour la langue commune dans son mandat, mais la réalité est différente sur le terrain dans la mesure où l'Office est rapidement amené à intervenir en langue de spécialité, c'est-à-dire à revoir, corriger ou élaborer la terminologie de certains secteurs économiques et ministères. De plus, l'organisme doit rendre des comptes au ministre, ce qui réduit son autonomie.

4.2.2 Loi 63 ou Loi pour promouvoir la langue française au Québec

La loi 63, adoptée le 28 novembre 1969, est en fait un remodelage du projet de loi 85, enterré par le gouvernement lui-même qui revient sur sa proposition. En effet, au lendemain des événements de Saint-Léonard, le nouveau gouvernement de l'Union nationale, dirigé par Jean-Jacques Bertrand¹⁶², prépare un projet de loi destiné à annuler les décisions des commissaires et à assurer aux immigrants un enseignement dans la langue de leur choix. Devant le mécontentement populaire, le projet est retiré mais l'idée du libre choix persiste. La seconde proposition est la loi 63 qui a pour but d'assurer que les enfants de langue anglaise du Québec acquièrent une connaissance d'usage de la langue française tout en laissant la liberté aux parents du choix de la langue d'enseignement. Le gouvernement cherche alors à s'allier l'électorat anglophone sans

¹⁶² Jean-Jacques Bertrand succède à Daniel Johnson, qui meurt subitement en fonction.

attendre les recommandations de la Commission Gendron. Pour certains, cette attitude est symptomatique de la difficulté du gouvernement à trouver une solution adéquate à la question

Cette loi est principalement une réponse à la question de la langue d'enseignement pour les immigrants. Toutefois, elle prévoit des dispositions pour le ministère des Affaires culturelles qui élargit le mandat que l'Office a reçu en 1961. Pour les activités linguistiques et terminologiques, cette loi est primordiale puisqu'elle permet à l'Office de devenir le maître d'œuvre officiel de la politique linguistique du Québec. S'il conserve sa mission de veiller à la qualité de la langue, il se voit aussi confier la nouvelle tâche de favoriser l'utilisation du français comme langue des affaires et du travail en concertation avec les entreprises. Comme l'indiquent P. Bouchard et A. Francœur (2001, p. 45), l'élargissement de ce mandat contribue au développement des activités terminologiques de l'Office :

« Cet ajout vient considérablement modifier l'orientation des travaux terminologiques alors en cours et celle des travaux à venir en y intégrant les besoins terminologiques immédiats des entreprises et les besoins plus généraux de certains secteurs d'activité économique. Il en résulte quelque quinze publications dans différents domaines d'activité et la création d'un embryon de la Banque de terminologie du Québec. »

L'article 14 de la Loi instituant le ministère des Affaires culturelles¹⁶³ est modifié pour donner à l'Office de nouvelles responsabilités. Nous proposons le tableau 12 pour souligner les changements qui sont imputables à cette modification. Ce tableau met en évidence le double rôle qui lui est confié, soit de conseiller le gouvernement en matière de politique linguistique et de profiter de la liberté d'action qui lui est offerte pour mettre en place des pistes d'action, principalement pour le français « langue du travail ».

¹⁶³ Loi 63, L. Q. 1969, article 14 de la Loi du ministère de Affaires culturelles.

Tableau 12 : Rôles et tâches de l'Office de la langue française en vertu de la loi 63

| RÔLE | TÂCHES |
|---------|---|
| Conseil | Proposer des mesures législatives et administratives que le gouvernement pourrait utiliser afin de faire du français la langue de travail. |
| Conseil | Proposer des mesures législatives et administratives que le gouvernement pourrait utiliser pour que la langue soit prioritaire dans l'affichage public. |
| Action | Veiller à la correction et à l'enrichissement de la langue parlée et écrite. |
| Action | Élaborer, de concert avec les entreprises, des programmes pour faire en sorte que la langue française y soit la « langue d'usage ». |
| Action | Élaborer, de concert avec les entreprises, des programmes pour assurer aux dirigeants et aux employés une bonne connaissance du français. |
| Action | Créer un centre de recherches linguistiques et coordonner toutes les activités en ce domaine afin d'éviter des chevauchements de tâches. |

On passe de la focalisation de la qualité du français au statut du français et son utilisation effective dans le milieu du travail. L'organisme peut donc élargir son action vers le secteur industriel pour favoriser une bonne connaissance du français et en faire la « langue d'usage ». Il y a également une préoccupation pour l'affichage public en français pour donner au Québec un « visage français ». Enfin, pour éviter les problèmes de chevauchements, dénoncés par l'Office au cours de son premier mandat, et définir les responsabilités de chacun, l'Office doit créer un centre de recherches linguistiques. Cinq mois après l'adoption de la loi 63, c'est l'arrivée au pouvoir du Parti libéral avec son idée-force : « le français, langue de travail ». Ce changement est orchestré, dès 1971, par J.-C. Corbeil, qui prend en charge la direction linguistique de l'Office et recrute une équipe de jeunes linguistes pour s'occuper du travail terminologique. D'après L.-J. Rousseau (2001, p. 69), cette nouvelle équipe s'attache à révolutionner les méthodes traditionnelles et à concrétiser ce changement :

« Cette nouvelle équipe, qui vient un peu bousculer le personnel plus ancien – de formation majoritairement littéraire – multiplie les expériences de francisation de la terminologie en introduisant le travail sur le terrain et en créant de nouvelles méthodes de travail fondées sur les principes et méthodes de la linguistique. Les anciens documents normatifs sont peu à peu mis en veilleuse pour faire place à

une nouvelle approche que l'on nommera beaucoup plus tard la "socioterminologie". »

Cette période est donc déterminante pour le développement de la terminologie au Québec puisqu'elle applique un renouvellement méthodologique inspiré d'une approche théorique que l'on qualifiera plus tard d'approche socioterminologique. Comme nous le verrons, ce nouveau mandat, constitué de tâches mieux définies pour l'Office, contribue soit directement, soit indirectement, au développement des activités terminologiques. De plus, c'est la première fois que l'État intervient dans le domaine linguistique au Québec. Il donne même à l'OLF un pouvoir d'enquête (après dépôt d'une plainte relative au droit d'usage de la langue française comme langue de travail) et tous les pouvoirs d'un commissaire.

Le mouvement est lancé, et la loi 22 va permettre à l'État de poursuivre son rôle interventionniste et d'aller plus loin dans la définition de sa politique linguistique.

4.2.3 Loi 22 ou *Loi sur la langue officielle*

Avec la loi 63, J.-J. Bertrand et son gouvernement se sont mis à dos les nationalistes, ce qui contribue largement à leur défaite en 1970. Le nouveau Premier ministre du Parti libéral, Robert Bourassa, évite de tomber dans le même piège en s'élançant trop rapidement dans un projet de loi. Il préfère s'appuyer sur le rapport de la *Commission Gendron*. Celui-ci, déposé en 1972, propose, entre autres, au gouvernement québécois de « faire du français la langue commune des Québécois¹⁶⁴ ». Cette proclamation possède à la fois une valeur symbolique et pratique. Le fait d'accorder le statut de langue officielle au français permet d'offrir à la volonté d'affirmation des francophones un degré de légitimité sociale qu'elle n'avait pas auparavant. D'un point de

¹⁶⁴ « Nous recommandons au Gouvernement du Québec [...] de proclamer dans une loi-cadre le français langue officielle du Québec, ainsi que le français et l'anglais langues nationales du Québec [...] » (Québec, Gouvernement du, 1972, p. 155).

vue pratique, en modifiant le statut de la langue, la loi 22 vise des retombées positives sur l'usage du français dans la vie sociale.

Le gouvernement dépose donc un projet de loi, sanctionné le 31 juillet 1974, qui fait du français la langue officielle pour la première fois au Québec. Il propose en 123 articles « les principes et les conditions de fonctionnement d'une politique de la langue française touchant tous les secteurs, mais avant tout le monde du travail, des entreprises et des affaires ». Il crée une Régie de la langue française pour remplacer l'Office de la langue française et pour mettre en application les dispositions prévues par la loi 22. Celle-ci reçoit le mandat, entre autres, de veiller à l'implantation des programmes de francisation des entreprises et de mener des enquêtes, de collaborer avec les entreprises à la mise en œuvre de programmes de francisation, de normaliser le vocabulaire utilisé par les entreprises et par l'administration publique et de poursuivre sa mission de correction et d'enrichissement de la langue parlée et écrite, celle-ci se limitant dorénavant aux communications institutionnalisées¹⁶⁵ (Bouchard et Francoeur, 2001, p. 46). Il faut rappeler qu'à cette période, les francophones qui travaillent dans les entreprises privées ont tendance à vouloir perfectionner leur anglais pour avancer dans leur carrière. Par ailleurs, les activités de travail techniques et spécialisées augmentent avec l'avancement de la carrière et le manque de souci des francophones à faire usage des mots français pour les accomplir constitue un problème tant sur le plan de la diffusion du vocabulaire français dans les activités de travail que sur le plan de la qualité de leur français individuel¹⁶⁶ (Laporte, 1978, p. 133).

En ce qui concerne l'impact direct ou indirect de la loi 22 sur le développement des activités terminologiques, cette loi stipule¹⁶⁷ que les programmes de francisation

¹⁶⁵ Expression empruntée à J.-C. Corbeil faisant référence aux communications officielles (écrits techniques, contrats, normes, etc.), à des textes soumis à une certaine norme terminologique (Loubier, 1990, p. 8).

¹⁶⁶ En 1974, la Commission Gendron indique que 30 % des francophones se plaignent d'avoir à sacrifier la qualité de leur langue pour améliorer leur bien-être financier et leurs chances de mobilité professionnelle.

¹⁶⁷ Loi 22, L.Q. 1974, Titre III, chap. 3, art. 29.

doivent porter, entre autres¹⁶⁸, sur la terminologie employée (art. 29). Elle ne précise pas les moyens que les entreprises doivent mettre en place pour favoriser l'utilisation de la terminologie française au travail, mais elle reconnaît officiellement l'importance du développement de la terminologie dans le monde du travail. De plus, l'obligation d'étiqueter les produits en français et de fournir une version française des documents ou notices qui accompagnent ces produits (art. 34)¹⁶⁹ stimule les activités terminologiques du secteur de l'alimentation, qui ont été entamées à la fin des années 1960. Il est vrai que cette orientation vers l'étiquetage des produits n'est pas nouvelle. Déjà, le ministère de l'Agriculture a fait œuvre de pionnier en avril 1967 avec l'article du règlement sur les produits alimentaires et agricoles qui rend obligatoire la présence du français sur les emballages. Dans son programme de reconnaissance officielle du français, la loi 22 élargit donc ces premières dispositions (notices relatives aux produits, certificats de garantie, menus et cartes de vins) tout en signifiant sa volonté de maintenir la visibilité de la terminologie française sur les produits de consommation alimentaire. Par ailleurs, il ne s'agit pas de dispositions incitatives puisque la loi prévoit des moyens coercitifs pour l'application de cet article en infligeant des amendes allant de 25 \$ à 1000 \$ dans le cas d'une entreprise. En revanche, l'affichage public peut se faire en français, ou à la fois en français et dans une autre langue, ce qui tend plus vers la reconnaissance du bilinguisme que vers l'instauration de la langue officielle dans ce domaine.

Si la Régie de la langue française poursuit toujours l'objectif de correction et d'enrichissement de la langue parlée et écrite, elle a toutefois un nouveau rôle à jouer dans le domaine de la normalisation. Le législateur lui confie la normalisation linguistique, qui inclut la normalisation terminologique. Il lui demande de « normaliser le vocabulaire utilisé au Québec et d'approuver les expressions et les termes recommandés

¹⁶⁸ Ils doivent également porter sur la connaissance de la langue officielle, la présence francophone dans l'administration, la langue des manuels et documents distribués au personnel et enfin les dispositions que doit prendre l'entreprise pour faciliter la communication en français des membres du personnel.

¹⁶⁹ Loi 22, L.Q. 1974, Titre III, chap. 4, art. 34.

par les commissions de terminologie » (art. 55)¹⁷⁰. Il va sans dire que cette nouvelle tâche doit avoir normalement un impact sur les activités terminologiques de l'Office, notamment sur la création de commissions. Toutefois, c'est par l'intermédiaire du lieutenant-gouverneur que le législateur envisage la mise en place des commissions. Celui-ci peut, par règlement, instituer des commissions dont il détermine la composition et les modalités de fonctionnement. Il peut les déléguer auprès des ministères et organismes de l'administration publique (art. 50)¹⁷¹. Ces commissions peuvent faire l'inventaire des mots techniques employés dans le secteur qui leur est assigné, indiquer les lacunes et dresser la liste des termes qu'elles préconisent, notamment en matière de néologismes et d'emprunts (art. 51)¹⁷². Cette précision indique que le législateur reste centré sur la mission de correction et d'enrichissement de la langue. Il s'agit de donner la possibilité d'intervenir pour relever les néologismes et les emprunts qui émergent dans les différents domaines. Dans ce cadre-là, la Régie fait office de comité scientifique puisqu'elle a le devoir d'approuver ou non les termes qui lui sont soumis. La liste des termes normalisés est ensuite redirigée vers les organismes intéressés qui peuvent les entériner et en dresser la liste (art. 52)¹⁷³. Le dernier intervenant dans ce processus complexe de normalisation est la *Gazette Officielle du Québec*; cette revue étatique se charge de la diffusion des termes normalisés et du caractère obligatoire de leur usage dans les textes et documents émanant de l'administration publique, les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche, publiés en français et approuvés par le ministre de l'Éducation (art. 53)¹⁷⁴. Finalement, à la lecture du texte de loi, on s'aperçoit que c'est un processus complexe et que la Régie de la langue française n'a pas le pouvoir d'instituer des commissions de terminologie. Elle est plutôt dépendante des décisions qui sont prises par le lieutenant-gouverneur. Néanmoins, cela lui donne, pour la première fois, le pouvoir d'exercer officiellement un rôle de normalisation.

¹⁷⁰ Loi 22, L.Q. 1974, Titre IV, chap. 2, art. 55.

¹⁷¹ Loi 22, L.Q. 1974, Titre IV, chap. 1, art. 50.

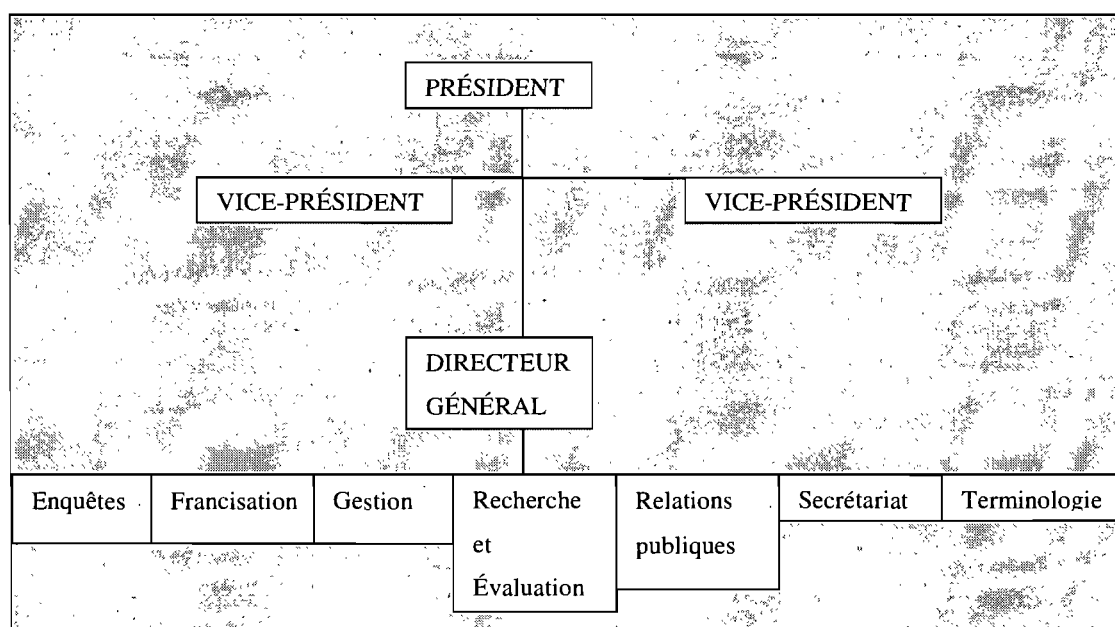
¹⁷² Loi 22, L.Q. 1974, Titre IV, chap. 1, art. 51.

¹⁷³ Loi 22, L.Q. 1974, Titre IV, chap. 1, art. 52.

¹⁷⁴ Loi 22, L.Q. 1974, Titre IV, chap. 1, article 53.

La Régie de la langue française dispose également d'une plus grande autonomie administrative, ce qui va lui permettre d'entamer une réorganisation administrative pour répondre aux nouvelles fonctions définies par la loi. La structure administrative va refléter un cadre d'action bien défini, comme le démontre l'organigramme élaboré en 1975 et présenté dans la figure 3.

Figure 3. Organigramme de la Régie de la langue française



Le premier rapport annuel de la Régie (Régie de la langue française, 1976a, p. 111) révèle que sept directions sont alors constituées pour répondre à un besoin de structuration lié au développement de l'organisme. Les travaux de terminologie ne dépendent plus du service de linguistique, mais acquièrent une véritable reconnaissance et autonomie sous la Direction de la terminologie. Celle-ci est composée de trois services : Travaux terminologiques, Banque de terminologie et Linguistes-conseils.

C'est durant cette décennie, c'est-à-dire les années 1970, que cet organisme prend de plus en plus d'importance; l'augmentation de son budget et la hausse des

effectifs témoignent de cette mutation. Le tableau 13 met en évidence ces changements¹⁷⁵.

Tableau 13 : Évolution de l'Office de la langue française¹⁷⁶

| Date | Effectif de l'Office | Effectif pour la Direction des services linguistiques | Budget |
|------------------------------------|----------------------|--|---------------|
| 1962 | 3 | | 14 000 \$ |
| 1969 | 23 | | 288 000 \$ |
| 1971 | 49 | | 853 600 \$ |
| 1974 (en décembre ¹⁷⁷) | 183 | | 1 516 800 \$ |
| 1976 | 254 | Mise en place de la Direction de la terminologie ¹⁷⁸ | 3 725 700 \$ |
| 1978 | 546 | 94 (Direction de la terminologie) | 5 160 800 \$ |
| 1981 | 413 | 156 (70 pour la banque de terminologie et 86 pour la terminologie) | 13 779 790 \$ |
| 1985 | 319 | 103 (59 pour la banque de terminologie et 44 en terminologie) | 14 379 400 \$ |
| 1990 | 291 | 90 | 17 347 500 \$ |
| 2000 | 223 | 43 | 15 565 700 \$ |
| 2006 | 256 | 43 | 18 513 600 \$ |

Ce tableau permet de comprendre l'évolution de l'Office tant sur le plan budgétaire que sur le plan des ressources humaines affectées à la terminologie. Cette évolution est profitable au développement terminologique tant sur le plan du personnel

¹⁷⁵ Les données présentées dans ce tableau proviennent des rapports annuels de l'organisme.

¹⁷⁶ Nous désignons cet organisme d'État par Office de la langue française même si, de 1974 à 1976, il prend le nom de Régie de la langue française et qu'aujourd'hui il est désigné par le sigle OQLF (Office québécois de la langue française).

¹⁷⁷ Date du rattachement de l'Office de la langue française à la Régie de la langue française.

¹⁷⁸ Au cours de cette période, la Direction de la terminologie est mise en place et on procède d'abord au recrutement des cadres.

affecté aux activités terminologiques¹⁷⁹, puisque le nombre de terminologues s'accroît progressivement pendant les années 1970 avant de diminuer à partir des années 1980, que sur le plan des projets de l'Office. En effet, l'augmentation du budget permet l'ouverture de nouveaux chantiers terminologiques pour répondre notamment aux besoins de la francisation.

La loi 22 limite également le libre choix de la langue d'enseignement, ce qui aura pour effet de mécontenter à la fois les anglophones et les allophones qui jugent cette loi trop limitative et les francophones qui, de leur côté, la considèrent trop permissive. De plus, les mesures liées au processus de francisation sont jugées trop incitatives¹⁸⁰ pour être efficaces (Lamy, 1988, p. 61). En fait, cette loi est fortement imprégnée du principe de dualité linguistique prônée dans le contexte fédéral. La loi reconnaît officiellement à l'anglais la place qu'il a toujours occupée et ce malgré l'affirmation du fait français. Tout comme en 1970, une loi linguistique sera à l'origine de la chute d'un gouvernement aux élections de 1976.

4.2.4 Loi 101 ou Charte de la langue française

Si à l'époque de la loi 63 et de la loi 22, l'action législative du gouvernement québécois obéit davantage à des tâtonnements qu'à un plan directeur, il en va différemment avec la Charte de la langue française. J.-C. Gémar (2000, p. 253) précise que « c'est à cette période que s'opère le passage d'une société de traduction à une société d'expression » et que le pas décisif sera franchi avec la Charte de la langue française « qui ne représente plus un simple projet de loi, mais bien un projet de société de langue française ». Pour répondre à ce projet de société, qui prévoit la revalorisation

¹⁷⁹ Dans le rapport d'activités de l'Office pour l'exercice financier 1972-1973, on signale que « L'activité terminologique a été très intense durant l'année 1972-73, grâce tout particulièrement à l'augmentation des effectifs en personnel occasionnel » (Ministère de l'Éducation, 1973, p. 2).

¹⁸⁰ Ce n'est pourtant pas le cas pour l'étiquetage des produits, comme nous l'avons vu, ni pour l'affichage public qui prévoit la destruction des panneaux-réclames et des enseignes contrevenant aux dispositions (Loi 22, art. 38).

du statut de la langue française, la terminologie joue un rôle central puisqu'il s'agit d'offrir les moyens d'expression aux francophones et ce pour « une question de justice sociale¹⁸¹ » (Rocher, 2000, p. 276).

Constituée de 232 articles, la loi 101 est plus ambitieuse que les lois précédentes. Déjà, le qualificatif de Charte, normalement associé aux droits et libertés de la personne, annonce un projet de loi d'une portée historique majeure, qui se démarque des lois précédentes (Rocher, 2000, p. 277). En effet, même si l'article 1 de la Charte de la langue française rejoint la précédente loi 22 (Loi sur la langue officielle) en se focalisant sur le statut de la langue et en proclamant que «le français est la langue officielle du Québec»¹⁸², cette loi va beaucoup plus loin que la loi 22, tant par l'affirmation du français dans tous les domaines que par son caractère coercitif. Outre l'enseignement, la francisation du milieu de travail devient un objectif prioritaire de la Charte qui va bien au-delà des mesures incitatives de la loi 22. Selon G. Rocher (2000, p. 278), Camille Laurin, père et défenseur de la Charte, s'est rendu compte au cours des travaux d'élaboration et de rédaction de la Charte, qu'il était en pratique impossible de simplement amender la loi 22. Celle-ci avait le tort de poursuivre en même temps deux objectifs divergents : l'un de francisation du Québec, et l'autre de bilinguisme institutionnel. Avec la Charte, le processus de francisation¹⁸³ devient obligatoire pour toute entreprise employant 50 personnes ou plus. De plus, le français devient la langue de la législature et de la justice, de l'administration publique, des organismes parapublics et

¹⁸¹ Dans un discours prononcé par le père de la Charte, Camille Laurin, le 19 juillet 1977 à l'Assemblée Nationale, la notion de justice sociale est omniprésente : « [...] La majorité francophone, à l'exception des quelques notables qui ont perdu contact avec elle dans leur trop longue fréquentation du pouvoir anglophone, accorde son appui total à une politique libératrice qu'elle attend avec un espoir secret depuis deux siècles. Cette loi lui paraît juste aussi bien pour elle que pour les diverses minorités. » (Picard, 2003, p. 502)

¹⁸² Loi 101, L.R.Q. 1977, Titre premier, chap. 1, article 1.

¹⁸³ Au terme de ce processus, l'entreprise obtient un certificat de francisation délivré par l'Office de la langue française. L'échéance est fixée au début de l'année 1983.

des ordres professionnels, du travail, du commerce, des affaires, de l'enseignement, de l'affichage.

La Charte de la langue française impose aussi à l'Office le devoir de « normaliser les termes et expressions qu'il approuve »¹⁸⁴ (art. 113), mais la portée juridique de ce pouvoir de normalisation est limitée puisque l'emploi des termes normalisés n'est obligatoire que « dans les textes et documents émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche, publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation ainsi que dans l'affichage public¹⁸⁵ » (art. 118)¹⁸⁶.

À cette époque, on pense que l'utilisation par l'État des termes normalisés influera sur l'usage linguistique des entreprises et des citoyens en général. À partir de la Charte, l'Office reprend le pouvoir autrefois attribué au lieutenant-gouverneur, celui d'« instituer des commissions de terminologie, en déterminer la composition et le fonctionnement et, au besoin, les déléguer auprès des ministères et organismes de l'Administration »¹⁸⁷ (art. 114a).

Cette redéfinition de tâches lui procure une plus grande autonomie et lui permet d'élargir sa marge de manœuvre. Son action se concrétise par la création de la Commission de terminologie de l'Office de la langue française (CTLOF) en 1978. Guy Rocher (2000, p. 277) résume les grandes articulations de la loi 101 en disant qu'elle poursuit cinq objectifs :

¹⁸⁴ Loi 101, L.R.Q. 1977, Titre II, chap. 2, article 113.

¹⁸⁵ Selon É. Bédard et J. Maurais (1983), un dépliant publié par l'Office indique, à propos des terminologies présentées à la Commission de terminologie, que ces terminologies peuvent être préparées soit par les entreprises ou les comités interentreprises dans le cadre de leurs travaux de francisation, soit par les commissions de terminologie prévues par la Charte, soit encore par le Service des travaux terminologiques de l'Office de la langue française. Cependant, la loi n'oblige pas les entreprises à accepter la normalisation de l'Office.

¹⁸⁶ Loi 101, L.R.Q. 1977, Titre II, chap. 2, article 118.

¹⁸⁷ Loi 101, L.R.Q. 1977, Titre II, chap. 2, article 114a.

« [...] définir la nature linguistique de la société québécoise, assurer l'intégration scolaire des enfants immigrants, franciser le monde du travail, pourvoir aux conditions de respect de la majorité francophone, créer des organismes chargés de la mise en œuvre de la Charte. »

Parmi les organismes chargés de la mise en œuvre de la Charte, on retrouve l'Office de la langue française. Celui-ci remplace la Régie de la langue française et doit « veiller à ce que le français devienne, le plus tôt possible, la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires dans l'administration et dans les entreprises ». Concrètement, ce vaste mandat implique une participation de l'Office dans le processus de francisation. En effet, celui-ci est chargé d'approuver les programmes de francisation des entreprises publiques et privées et aussi de les aider dans la définition et l'élaboration de leurs programmes. Il acquiert donc un rôle clé dans le processus de francisation des milieux de travail. De plus, il se voit confier, par la Charte, la responsabilité de la recherche terminologique (Rocher, 2000, p. 282). C'est ainsi que l'organisme contribue à la qualité de la langue technique, commerciale et publicitaire : il doit aider les entreprises à adopter les termes français et les versions françaises de qualité dans la documentation en circulation. Par contre, en ce qui concerne la langue scientifique, l'Office ne semble pas avoir défini de plan d'action pour veiller à la qualité de la langue dans ce domaine.

Enfin, les auteurs de la Charte se sont également préoccupés de promouvoir la francisation du « visage du Québec ». La terminologie géographique et la dénomination des lieux constituent un enjeu majeur qui semble avoir été trop longtemps négligé (Rocher, 2000, p. 283). Pour remédier à cette situation, la Charte contribue à la mise en place de la Commission de toponymie chargée « d'établir les critères de choix et les règles d'écriture de tous les noms de lieux et d'attribuer en dernier ressort des noms aux lieux qui n'en ont pas encore aussi bien que d'approuver tout changement de nom de lieu » (Rocher, 2000, p. 283).

Du point de vue des implications terminologiques de la Charte, on assiste à une certification intense, jumelée à une large diffusion de la terminologie, au cours de cette période (René et Bouchard, 2003, p. 151). Pour diffuser la terminologie, on compte beaucoup sur l'action des langagiers qui jouent le rôle d'intermédiaires auprès des

entreprises et de l'administration publique. La diffusion est également assurée par les comités¹⁸⁸ de terminologie, interentreprises¹⁸⁹ ou intraentreprises¹⁹⁰, nouvellement créés dans le but d'harmoniser la terminologie en circulation. La Charte prévoit la francisation de tous les secteurs de l'activité économique et sociale, et l'utilisation de la terminologie française se retrouve dans tous les programmes de francisation. Il en résulte une intense activité terminologique dans tous les milieux et un partage des tâches avec les entreprises. Pour éviter le chevauchement des travaux menés et la diffusion de terminologies parallèles, il a fallu que l'Office trouve des solutions adaptées. C'est ainsi que sont nés les comités interentreprises (Rousseau, 1983, p. 9). Ces comités sont incontournables pour la francisation et la diffusion de la terminologie. Selon N. Bélanger (1983, p. 11), ils assurent l'acceptation des termes nouveaux par « un noyau de spécialistes qui ont bonne presse dans leur milieu », ce qui facilite leur implantation. De plus, l'implantation terminologique¹⁹¹ n'est pas absente des préoccupations de cette période puisque de nombreux projets d'animation voient le jour (auprès des concessionnaires, des restaurateurs et d'autres groupes cibles). Enfin, en ce qui concerne la production terminologique proprement dite, plus de cinquante vocabulaires et lexiques sont publiés entre 1977 et 1989. Ils visent principalement les domaines reliés au travail (comme la gestion de la production, l'industrie minière ou encore la manutention).

¹⁸⁸ Un comité de terminologie se différencie d'une commission de terminologie par son caractère non officiel. Dans le cas d'un comité, il peut s'agir d'une volonté commune d'harmoniser les termes en circulation entre les entreprises ou à l'intérieur d'une même entreprise.

¹⁸⁹ Un comité interentreprises est un groupe de travail, composé de représentants d'un certain nombre d'entreprises, qui est constitué en vue d'effectuer des travaux terminologiques portant sur un domaine spécifique. On cherche alors à regrouper les entreprises qui œuvrent dans un même secteur économique ou industriel et qui ont des problèmes terminologiques communs pour qu'elles partagent leurs connaissances et leurs ressources. Un comité intraentreprise est un groupe de travail composé de représentants d'une même entreprise. Le réglage terminologique se fait donc à l'intérieur de l'entreprise.

¹⁹⁰ Les premières initiatives de comités intra-entreprises reviennent à IBM, Bell Canada et Hydro-Québec. Les services linguistiques de ces organismes ont été parmi les premiers à amorcer les démarches visant à intégrer des spécialistes au processus d'établissement des terminologies. (Bélanger, 1983, p. 10).

Pour résumer, la loi 101 a fixé avec précision les cadres législatifs des activités terminologiques sur le territoire québécois tout en permettant à la terminologie de devenir l'un des principaux instruments pour conduire efficacement le processus de francisation (Boulanger, 1984, p. 19). Il convient de rappeler que les nouvelles contraintes législatives laissent alors peu de place à l'improvisation et que les interventions définies par la Charte touchent surtout aux institutions (communication institutionnelle), soit l'usage officiel des termes, et ne concernent aucunement l'usage individuel (communication individuelle). Enfin, selon J.-C. Boulanger (1984, p. 20), ce qui caractérise la terminologie québécoise, c'est sa double articulation : elle est interventionniste¹⁹² et institutionnelle. De plus, elle s'inscrit dans un projet innovateur dans la mesure où, à cette époque, le Québec est parmi les rares pays au monde à avoir légiféré sur le plan de la langue de travail. Selon G. Lamy, il n'existait pas de modèle de processus administratif « susceptible d'aider l'Office à clarifier la gestion de la francisation » et un climat d'incertitude marque les premières actions de l'Office en matière de francisation (Lamy, 1988, p. 143).

Ce rappel de la législation linguistique a permis de mettre en évidence le caractère évolutif du mandat dévolu à l'Office de la langue française tout en soulignant l'impact des lois sur le développement terminologique. L'organisme gouvernemental responsable des activités terminologiques a dû s'adapter aux modifications législatives, réorienter ses priorités et redéfinir son action linguistique.

4.3 L'aménagement terminologique au Québec

En premier lieu, nous aborderons le concept d'*aménagement linguistique* et nous tenterons de définir les caractéristiques de l'aménagement terminologique au Québec. En second lieu, après une présentation macrolinguistique de l'aménagement linguistique, qui

¹⁹¹ C'est à la fin des années 1980 qu'est né le concept des outils d'implantation comme moyens de diffusion multifonctionnels. (René et Bouchard, 2003, p. 151).

¹⁹² Son intervention est manifeste dans son action de normalisation : avis de recommandation ou normalisation dans le cadre des comités ou commissions de terminologie.

a pour principal objectif de mettre en lumière l'intervention de l'État dans le domaine linguistique, nous terminerons par une approche microlinguistique destinée à expliciter la mise en application du changement linguistique par l'organisme gouvernemental qui en a la charge.

4.3.1 Apparition du concept de l'aménagement linguistique

La coexistence de groupes linguistiques sur un même territoire géographique est une réalité sociale bien connue qui pose des problèmes sociolinguistiques difficiles à gérer. Dans la majorité des cas, cette réalité oblige l'État à intervenir (souvent par des politiques ou des lois linguistiques) pour aménager les rapports entre les groupes linguistiques en présence au sein d'un territoire géopolitique donné. Ce type d'intervention linguistique officielle a été désigné par le terme *aménagement linguistique*.

En anglais, on utilise le terme *language planning* depuis les années 1950. La première fois que le terme *language planning* apparaît, c'est dans un texte fondateur du linguiste américain d'origine norvégienne Einar Haugen en 1959. Celui-ci utilise le terme *language planning* pour présenter les efforts de standardisation linguistique menés en Norvège. Il s'agit alors de « l'élaboration d'une orthographe normative, d'une grammaire et d'un dictionnaire pour guider l'usage écrit et oral dans une communauté linguistique non homogène » (Daoust et Maurais, 1987, p. 8), ce qui laisse de côté tout ce qui a trait au statut de la langue. Le terme anglais est aussitôt traduit par *planification linguistique* et fait référence essentiellement, à cette époque, à l'intervention sur le système linguistique et à la discussion des problèmes de standardisation du code lui-même. À la fin des années 1960, la notion de *language planning* est reprise et élargie à tout type d'intervention pour régler des problèmes sociolinguistiques. Dans ce même courant apparaît la notion de politique linguistique intégrant la planification linguistique, cette dernière étant considérée comme la mise en application d'une telle politique. Diverses appellations synonymes sont également utilisées dans d'autres contextes. Les Catalans ont recours au terme *normalisation*, car il s'agit pour eux de normaliser (au sens de rendre normal) l'utilisation du catalan dans les divers domaines de la vie sociale. De leur côté, les sociolinguistes français, en particulier ceux de l'Université de Rouen (Guespin et

Marcellesi, 1986, p. 5), préfèrent le terme de *glottopolitique* aux termes d'aménagement linguistique, de planification linguistique et même de politique linguistique qu'ils définissent comme « toute action de gestion de l'interaction langagière où intervient la société ». Ces divers emplois terminologiques font l'objet d'une étude synonymique dans le chapitre deux visant à présenter le concept de *glottopolitique*.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'un plan d'aménagement linguistique n'est pas transposable d'un contexte à l'autre, car chaque collectivité a des besoins et des buts différents, de même que des conditions politiques, sociales et économiques différentes. Il existe autant de stratégies et de plans d'aménagement linguistique qu'il y a de situations linguistiques. Par conséquent, ce domaine d'intervention nécessite de suivre un modèle conceptuel cohérent pour répondre à des besoins spécifiques. Depuis plusieurs années, l'aménagement linguistique est devenu un champ de recherche interdisciplinaire qui compte sur plusieurs domaines (droit, sociologie, géolinguistique, démoulinguistique, sociolinguistique, etc.) pour enrichir et construire son cadre théorique destiné à guider la pratique.

En 1969, à l'occasion d'un séjour au CIRB (Centre international de recherche sur le bilinguisme)¹⁹³ de l'Université Laval, le linguiste allemand Heinz Kloss a proposé d'établir une distinction entre « status planning » et « corpus planning ». H. Kloss propose de parler de « planification du corpus » pour corpus planning, quand (Daoust et Maurais, 1987, p. 9) :

« un organisme, une personne ou des groupes de personnes visent un changement au niveau de la forme ou de la langue elle-même en proposant ou en imposant soit l'utilisation de nouveaux termes techniques, soit des changements en matière d'orthographe, soit encore un nouvel alphabet ».

¹⁹³ Ce centre a été remplacé par le CIRAL (Centre international de recherche sur l'aménagement linguistique puis, à partir de 2001, Centre interdisciplinaire de recherches sur les activités langagières).

Il s'agit alors d'une intervention directe sur la langue elle-même, ce que l'on désignera ensuite par le terme *aménagement du corpus*. Par opposition, la « planification du statut », pour *status planning*, est une intervention humaine qui porte sur l'aspect social de la langue, sur la position d'une langue par rapport aux autres langues, sur la répartition des fonctions entre langues dans une même société.

4.3.2 Aménagement linguistique au Québec

Au Québec, le terme *language planning* est d'abord traduit par *planification linguistique*. Mais ce terme est remplacé dans les années 1970 par le terme *aménagement linguistique*, sous l'influence du linguiste J.-C. Corbeil¹⁹⁴ qui justifie ce choix par le fait que « planification linguistique » peut avoir une connotation péjorative d'intervention étatique, de dirigisme. Le terme *aménagement linguistique* fait alors référence à la notion élargie de *language planning* et évoque (Corbeil, 1980, p. 9) :

« un effort à moyen et à long terme pour mieux tirer parti d'une ressource collective, la ou les langues, en fonction des besoins et des intérêts de la nation, selon un plan souple qui oriente l'évolution de la société sans la brusquer mais au contraire en réclamant son adhésion et sa participation ».

Le terme *aménagement linguistique* n'est pas choisi par hasard, puisqu'il a l'avantage de ne pas faire uniquement référence à l'intervention planificatrice de l'État. Il s'agit d'aménager la langue française sans brusquer la société québécoise. En retenant le concept d'*aménagement* de préférence à celui de *planification*, l'école québécoise adopte une perspective sociolinguistique qui privilégie une démarche d'aménagement de la langue souple et participative. Pour J.-C. Corbeil, cette approche conditionne le succès de l'intervention linguistique. Le terme s'impose rapidement et a d'ailleurs été adopté largement au sein de la Francophonie. En 1991, un centre de recherche est créé à l'Université Laval (Canada) pour orienter ces travaux en fonction de cette approche : le

¹⁹⁴ J.-C. Corbeil participe alors à la rédaction de la Charte de la langue française (1977) et à la mise en œuvre d'un plan d'aménagement linguistique québécois.

Centre international de recherche en aménagement linguistique (CIRAL), ou Centre interdisciplinaire de recherches sur les activités langagières depuis 2001.

Au Québec, nous l'avons vu, c'est une prise de conscience qui est à l'origine du conflit linguistique et de l'intervention de l'État. Les Québécois prennent conscience qu'il existe une concurrence linguistique qui agit en leur défaveur. La concurrence entre l'anglais et le français est profitable aux anglophones alors que les francophones sont majoritaires. Il y a donc des raisons démographiques (assimilation des francophones politiquement dominés) et socioéconomiques (domination des anglophones qui imposent l'usage public de leur langue) qui motivent et poussent les Québécois à réclamer une intervention étatique.

La Charte de la langue française (1977) est, sans aucun doute, une des grandes initiatives de l'État à cette prise de conscience. Elle est la plus connue et la plus élaborée des réponses et on peut dire qu'elle constitue la base de l'aménagement linguistique québécois. Cependant, les premières lois linguistiques et les actions menées par l'Office de la langue française dès sa création en 1961 constituent également une réponse de l'État qui est partie intégrante de l'aménagement linguistique. En effet, l'aménagement linguistique a comme objet d'étude (ou d'intervention) la gestion des langues et comprend deux aspects : la gestion des rapports entre les langues et la gestion du code linguistique. L'intervention de l'État québécois pour la gestion des rapports entre les langues débute en 1969 avec la loi 63 alors que la gestion du code linguistique est bien antérieure. En fait, ce qui caractérise l'aménagement linguistique du Québec, c'est qu'il s'est d'abord concentré sur l'amélioration et l'enrichissement du code linguistique.

Avec la création de l'Office en 1961, l'action de l'État porte donc sur la gestion du code linguistique (aménagement du corpus) ou ce qu'on appelle aussi l'aménagement terminologique. Nous préférons ce dernier terme dans la mesure où il a été défini dans le contexte de l'aménagement linguistique du Québec. En outre, le terme « aménagement du corpus » présente un inconvénient, celui d'utiliser le mot « corpus » dans un sens jusque-là inhabituel en linguistique. En effet, le « corpus » est généralement un ensemble d'énoncés sur lesquels se base l'étude d'un phénomène linguistique. Il peut prêter à confusion, car il s'agit alors d'étudier un échantillon de la langue, alors que le code

linguistique représente l'ensemble des constituants de la langue. Au Québec, l'aménagement linguistique a d'abord un objectif d'amélioration de la qualité de la langue (aménagement terminologique) dans les années 1960. Cet objectif se poursuit toujours en 1977, date à laquelle s'ajoute un objectif de promotion de l'usage du français (aménagement du statut de la langue) avec l'instauration de la Charte de la langue française. Par conséquent, à partir de 1977, l'aménagement linguistique du Québec se définit par la poursuite de ces deux objectifs.

4.3.3 Aménagement terminologique au Québec

L'aménagement terminologique concerne principalement le développement des ressources linguistiques. Il a plusieurs objectifs comme la modernisation des terminologies, le développement des ressources lexicales, l'élaboration de normes grammaticales ou encore le développement d'un code graphique dans le cas d'une langue non encore écrite.

Au Québec, l'aménagement terminologique vise d'abord un objectif de développement des ressources lexicales, puis de modernisation des terminologies. Il existe donc un consensus qui se dégage et qui prône un changement des ressources lexicales. On parle aussi de changement linguistique planifié pour l'aménagement terminologique. Le changement terminologique planifié est surtout une intervention sur le lexique. Il comporte deux types d'intervention : la francisation des terminologies scientifiques et techniques pour assurer le statut du français et l'aménagement de la langue générale; dans ce dernier cas, il s'agit d'intervenir sur une ou plusieurs composantes de la langue. En premier lieu, l'Office de la langue française se concentre sur ce deuxième aspect. Ces deux interventions ne sont pas concomitantes, mais elles finissent par coexister. Nous présentons ci-dessous les deux aspects de l'aménagement terminologique au Québec.

Premier aspect de l'aménagement terminologique au Québec : la langue générale

Les premiers efforts entrepris ont pour motivation principale la survivance du français au Québec. C'est la qualité du français qui est visée à travers l'élaboration d'une norme. C'est donc dans l'élaboration et l'application d'une norme que l'Office trouve un

des « deux moyens les plus efficaces de remplir la mission qui lui a été confiée de valoriser dans le Québec l'épanouissement de la langue maternelle » (Ministère des Affaires culturelles, 1964, p. 128).

Dans son rapport d'activités de 1964-1965, l'Office de la langue française annonce sa décision d'établir une norme afin d'aligner l'usage sur le français international. Son programme est alors ambitieux dans la mesure où il choisit de s'étendre à tous les aspects de la langue (Ministère des Affaires culturelles, 1964, p. 124) :

« La norme ainsi conçue doit s'étendre à tous les aspects de la langue : phonétique, morphologie, syntaxe et lexique, mais pour ce qui est des trois premiers, qui sont d'ordre structural, la marge de variation doit être inexistante, compte tenu de très légères différences d'accent que la géographie peut justifier. »

Pour l'aménagement linguistique, l'État choisit donc d'intervenir principalement sur le lexique (les anglicismes, les archaïsmes et les canadianismes) et la phonétique. On a très peu parlé de l'intervention de l'Office sur la composante phonétique de la langue : pourtant l'Office a vraiment cherché à modifier l'usage dans cette composante. Pour cela, il a proposé une distinction entre l'orthoépie (répartition et utilisation des sons dans les mots) et l'orthophonie (réalisation articulatoire de ces mêmes sons) pour faciliter son intervention. En effet, c'est du point de vue orthoépique qu'il veut concentrer ses efforts, comme en témoignent les propos suivants (Ministère des Affaires culturelles, 1964, p. 125) :

« Les mots du français au Canada doivent être, d'une façon presque absolue, phonétiquement conformes au modèle fourni par la langue normative : il est tout à fait inacceptable de prononcer "souèr" pour "swar" (soir), alors qu'il suffit de substituer la voyelle " (a) " à la voyelle " (è) " pour rejoindre l'usage actuel. »

L'Office pense également à proposer des domaines d'application pour que cette norme soit suivie. Il cible d'abord son action sur l'administration, l'enseignement, les tribunaux, le culte et la presse. Le principe de base de l'intervention sur la langue générale, c'est que les usages linguistiques sont façonnés par les usages linguistiques des

institutions, notamment l'État, les universités, les médias, la publicité, etc. Ceux-ci doivent donner l'exemple du changement linguistique et agir de façon incitative. Selon J. Maurais (1985, p. 17-18), « L'état devient à la fois moteur et modèle du changement dans le corpus ».

Cette première intervention, caractérisée par des mesures incitatives, est basée sur l'autorité morale dont jouit l'institution. Elle ne produit pas d'effets immédiats comme dans le cas d'une loi qui peut s'accompagner de mesures coercitives. Elle a toutefois constitué une étape préalable de sensibilisation nécessaire à la formation d'un consensus sur lequel le législateur a pu compter pour la deuxième intervention.

Deuxième aspect de l'aménagement terminologique au Québec : la francisation des termes techniques et scientifiques

Pour la deuxième intervention, les préoccupations linguistiques ne portent pas uniquement sur la qualité de la langue, mais se concentrent davantage sur la façon de franchir les étapes vers la reconnaissance officielle du français, la langue prioritaire au Québec. Cet aspect de l'aménagement terminologique du Québec émerge progressivement avant les premières lois linguistiques, notamment dans le cadre d'études pilotes au tout début des années 1970. Parmi ces études-pilotes, nous avons déjà abordé celle d'Hydro-Québec (entreprise d'électricité), la plus grande société d'État, qui décide que le français sera la langue utilisée pour les travaux de construction du barrage Manic 5. Inauguré en 1968, il fut un des plus importants barrages au monde. En mars 1970, la raffinerie *Aigle-d'or*, près de Québec, entame les premières démarches pour faire du français la langue du travail. Elle se dote d'une politique linguistique et, avec la collaboration de l'OLF, parvient à terminer son programme d'implantation du français dans l'entreprise en moins d'une année (Ministère des Affaires culturelles, 1971, p. 89). Toutes ces expériences ont montré que la francisation de l'entreprise était possible de l'intérieur et qu'un programme de francisation pouvait être géré comme n'importe quelle activité de l'entreprise. Une grille d'analyse de la situation linguistique de l'entreprise a vu le jour grâce à ces expériences et la Charte de la langue française a pu rendre obligatoire une telle analyse à toutes les entreprises de plus de 50 employés. Pour la francisation, le changement linguistique est de la responsabilité des entreprises. La

stratégie consiste donc à utiliser la structure du pouvoir dans l'entreprise pour modifier les usages linguistiques. Pour implanter le français dans l'administration publique, la Charte de la langue française a confié à l'OLF le pouvoir de constituer des commissions de terminologie dans les ministères. Les travaux de ces commissions doivent être approuvés par l'Office qui en garantit ainsi la qualité et qui décide s'il doit les normaliser. Tous les travaux de réflexion et de recherche terminologique ainsi que toute l'expérience et la pratique accumulées au sein de l'Office de la langue française sont à l'origine de la création du concept d'aménagement terminologique. Ce concept renvoie à la francisation (c'est-à-dire l'actualisation du changement terminologique) des domaines de l'activité humaine. Selon P. Auger (1986, p. 48), la mise à disposition, dans un délai assez court (une dizaine d'années), des terminologies nécessaires aux Québécois pour réaliser le transfert linguistique visé par la loi, nécessite une approche en termes de *marketing*.

Cette approche originale est socioterminologique dans la mesure où elle vise une meilleure implantation des termes par la prise en compte du facteur social. La communauté visée par l'intervention linguistique doit être prête à vivre le changement et donner son adhésion aux terminologies que l'État souhaite implanter. C'est un concept dynamique composé de six fonctions. Ces fonctions peuvent correspondre à autant de phases qui vont de la conception initiale d'un produit terminologique jusqu'à son implantation. L'implantation étant une des phases ultimes, le terme *aménagement terminologique* est parfois remplacé par *implantation terminologique*, mais nous allons voir que ce dernier ne constitue qu'une étape dans ce processus.

4.3.3.1 Le concept d'aménagement terminologique

Comme nous l'avons vu précédemment en abordant le courant aménagiste, dans lequel a émergé l'École de Québec, l'aménagement terminologique est défini par P. Auger¹⁹⁵ (1980, p. 1) comme « un processus éclairé et réfléchi par lequel sont conçues,

¹⁹⁵ Pierre Auger a travaillé à l'OLF de 1971 à 1987. Il a occupé plusieurs postes et fonctions dans les domaines de la terminologie, de la terminographie et de la normalisation terminologique : linguiste-

élaborées et implantées des terminologies dans le vécu langagier d'un groupe-cible ». En 1980, ce processus est décrit en neuf phases : 1. Identification d'un projet, 2. Conception globale du produit terminologique, 3. Élaboration d'un produit en symbiose avec le milieu, 4. Normalisation de la terminologie d'entreprise, 5. Formatage de l'information terminologique, 6. Mise en œuvre de techniques d'animation et de motivation dans le milieu, 7. Utilisation de la terminologie par les usagers dans leur travail, 8. Évaluation périodique de l'utilisation de la terminologie et 9. Mise à jour de la terminologie utilisée dans l'entreprise. C'est donc par une planification rigoureuse et l'approche de « marketing social » que les aménagistes québécois visent l'introduction des terminologies dans les habitudes langagières du monde du travail. Ce processus est construit en lien avec la francisation des entreprises, ce qui explique que le premier modèle d'aménagement terminologique s'applique particulièrement au contexte de la terminologie industrielle plutôt que scientifique.

En 1986, fort de l'expérience acquise en tant que directeur de la terminologie au sein de l'Office (1977-1986), P. Auger précise son modèle et dégage six fonctions. Ces fonctions correspondent à des étapes qui vont de la conception initiale d'un produit terminologique jusqu'à son implantation dans la communauté visée. Les terminologies sont toujours considérées comme des produits résultant d'une conception et d'une élaboration qui précèdent leur implantation, et ce pour trouver des acquéreurs susceptibles de devenir de vrais consommateurs. La nouveauté de ce modèle réside dans l'intégration d'une fonction recherche, qui tient compte des travaux de néologie scientifique et technique, reconnaît le rôle déterminant des services de consultations terminologiques ponctuelles et souligne l'importance de la formation et du développement des méthodes de travail en terminologie. De plus, la fonction diffusion de la terminologie offre deux approches : une approche traditionnelle (répertoires divers) et

terminologie (1971-1974), chef des travaux terminologiques (1975-1977), directeur de la terminologie (1977-1986), adjoint au président (1987), président-fondateur de la Commission de terminologie de l'OLF (1976-1987) et membre de la Commission (1987-2001). Actuellement, il est professeur de terminologie à l'Université Laval, à Québec.

une approche moderne (utilisation de l'informatique). Nous présentons dans le tableau 14 les caractéristiques de ces six fonctions.

4.3.3.2 Les six fonctions de l'aménagement terminologique selon Auger

Tableau 14 : Les six fonctions de l'aménagement terminologique selon Auger (1986)

| FONCTIONS | CARACTÉRISTIQUES |
|---|---|
| <p>1. Fonction recherche</p> <p>Recherche appliquée principalement pour cette première étape</p> <p>Cette étape est constituée de trois phases</p> <p><u>Première phase</u></p> <p><u>Deuxième phase</u></p> <p><u>Troisième phase</u></p> | <p>Travaux de terminographie : élaboration de recueils terminologiques (lexiques, vocabulaires, dictionnaires terminologiques) selon une approche systématique.</p> <p>Travaux de néologie scientifique et technique : recherche et élaboration des terminologies de pointe, recherche de néologismes, terminologies néologiques et mise à jour des terminologies de pointe.</p> <p>Service de consultations terminologiques ponctuelles : réponse à des demandes ponctuelles urgentes émanant de la clientèle de francisation (surtout les entreprises).</p> <p>Développement de méthodes de travail à jour : mise au point de guides de travail et de méthodologies du travail terminologique.</p> <p>Formation de terminologues : participation active au développement de la science terminologique sur le plan international par la présence de terminologues suffisamment formés.</p> <p>Identification d'un projet après analyse des besoins (analyse linguistique ou enquête sur le terrain).</p> <p>Conception globale d'un produit terminologique adapté aux besoins du groupe-cible (profil général du projet et création d'un échéancier).</p> <p>Élaboration du produit en symbiose avec le milieu visé. C'est la recherche terminologique proprement dite.¹⁹⁶</p> |

¹⁹⁶ La recherche terminologique s'appuie sur la *Méthodologie de la recherche terminologique* (Auger et Rousseau, 1978). De plus, l'Office mène également une recherche pour tenter de définir le rôle que peuvent jouer les banques de terminologie à cette étape du processus d'aménagement terminologique.

| | |
|--|--|
| <p>2. Fonction normalisation¹⁹⁷ ou standardisation</p> | <p>Acquisition d'un consensus d'abord au sein de l'équipe sectorielle de l'élaboration du projet terminologique puis auprès du groupe-cible.</p> <p>Définition de registres selon le type de communication impliquée : argot de métier, argot d'usine, vocabulaire technique général, vocabulaire de spécialité, vocabulaire de la gestion.</p> <p>Recours aux techniques de simplification terminologique : réduction syntagmatique autorisée à partir d'un certain type de communication si elle ne nuit pas à l'efficacité de la terminologie proposée.</p> |
| <p>3. Fonction diffusion¹⁹⁸ (caractérisée par deux conceptions)</p> | <p>Conception traditionnelle : les terminologies sont diffusées par des répertoires terminologiques divers (lexiques bilingues, vocabulaires, dictionnaires souvent illustrés, guides d'application, affiches terminologiques, etc.).</p> <p>Conception actuelle : les terminologies sont diffusées par des banques de terminologie avec tous les avantages de rapidité et de volume que possèdent ces systèmes informatiques.</p> |
| <p>4. Fonction implantation (pièce maîtresse de l'aménagement terminologique)</p> | <p>Techniques d'intervention permettant le passage de la connaissance passive de la terminologie à son implantation dans l'usage linguistique : techniques d'intervention relevant d'une approche sociolinguistique pour la mise en œuvre des moyens d'implantation, comme identifier les critères d'acceptabilité d'une terminologie dans un groupe-cible ou encore analyser les facteurs de résistance qui s'affirment dans la mise en œuvre de l'aménagement terminologique.</p> <p>Sensibilisation et animation du milieu : activités spécifiques menées auprès des milieux visés et outils spécifiques d'implantation élaborés à cet effet. Il s'agit de modifier les habitudes langagières pour franchir le plus rapidement possible la barrière de résistance au changement linguistique.</p> |

¹⁹⁷ P. Auger fait référence ici au processus par lequel un système terminologique donné s'auto-régularise au fur et à mesure que le milieu concerné est en train de s'effectuer. Il ne s'agit pas du pouvoir de normalisation d'une institution qui peut imposer des termes.

¹⁹⁸ Cette fonction est considérée comme primordiale pour la réussite de tout projet d'aménagement terminologique.

| | |
|---|--|
| | Création de comités interentreprises de terminologie regroupant des intervenants d'un même secteur d'activité réunis pour s'entendre sur une terminologie française unique pour l'ensemble de leur industrie. Il s'agit d'obtenir un consensus pour les terminologies du secteur, ce qui favorise leur implantation. L'OLF préconise cette approche. |
| 5. Fonction évaluation et contrôle | Évaluation des résultats obtenus tout au long du processus : connaissance des attentes des usagers par rapport aux termes, examen constant des rétroactions, étude et révision des stratégies, mesure de la réelle implantation des termes. Établir des outils de contrôle du degré d'implantation terminologique. |
| 6. Mise à jour | Mise à jour terminologique par des recherches néologiques. Suivi dans le temps de l'évolution des terminologies scientifiques et techniques ainsi que des terminologies implantées. |

D'un point de vue théorique, l'aménagement terminologique est donc un long processus constitué de plusieurs fonctions ou étapes à franchir avec comme pièce maîtresse l'implantation terminologique. Nous allons maintenant étudier la mise en œuvre de l'aménagement terminologique dans le cadre de l'Office de la langue française, l'institution qui est mandatée par l'État pour mettre en place l'aménagement terminologique.

4.3.4 Aménagement terminologique à l'Office de la langue française

Du début des années 1960 jusqu'à aujourd'hui, l'activité terminologique de l'Office a dû s'adapter aux nombreuses contraintes sociopolitiques, socioéconomiques et socioculturelles. Pour mettre en évidence les caractéristiques de l'activité terminologique de l'Office de la langue française, nous avons dégagé six périodes que nous présentons

ci-dessous¹⁹⁹. Cette structuration nous permet d'explicitier, par une approche microlinguistique, comment l'État a cherché à aménager la terminologie au Québec.

4.3.4.1 Période 1 : qualité de la langue (1961 à 1969)

Comme nous l'avons dit précédemment, cette période se caractérise par une prise de conscience collective de la nécessité de défendre la langue française au Québec. De plus, il s'agit au départ d'une réaction contre l'anglicisation de la population, une volonté de réorienter le français québécois sur ce que l'Office appelle le français international pour l'éloigner ou l'épurer des anglicismes implantés progressivement depuis la Conquête anglaise, comme l'indique J.-C. Corbeil dans l'entretien présenté dans l'annexe 2 :

« L'Office était inclus dans les activités de / / du ministère / c'est la première fois que l'on constituait l'Office / et qu'on lui confiait une fonction / un mandat / / et ce mandat-là était strictement orienté vers la qualité de la langue / ce que les Québécois appellent la qualité de la langue / ça c'est déjà un concept qu'il faut définir parce qu'on est les seuls / à avoir cette terminologie-là / / donc le premier mandat était strictement lié à la qualité de la langue / au fond à la préoccupation d'assurer un réalignement du français québécois sur le français français ou ce qu'on appelait à ce moment-là / très souvent le français universel / / donc réorienter le français québécois sur le français standard et l'éloigner ou l'épurer des anglicismes qu'on avait intégrés à partir de la Conquête anglaise / / parce qu'on ne peut pas ne pas tenir compte du fait qu'au moment où l'Office de la langue française se constitue / c'est dans la foulée d'une préoccupation de la

¹⁹⁹ Ce découpage s'inspire de deux articles. Le premier est un article de P. Bouchard (1995) intitulé « L'implantation de la terminologie française au Québec : bilan et perspectives ». Le deuxième est un texte de N. René (2001) qui a pour titre « Implantation terminologique. Le rôle de l'Office de la langue française en matière de diffusion terminologique » et qui a fait l'objet d'une présentation dans le cadre d'une conférence à Vitoria. Nous avons cependant ajouté d'autres attributs pour caractériser ces six périodes en nous référant aux différentes missions proposées par chaque loi linguistique (loi 69, loi 22 et loi 101).

société québécoise / en réaction à l'égard de l'anglicisation / qui s'amorce quasiment dès le départ de la Conquête anglaise / / donc il y a un long cheminement avant l'Office / tout au long du XIX^e siècle / fin XVIII^e / tout au long du XIX^e où des gens constatant l'anglicisation de la population réagissent / c'est l'époque de dites-ne dites pas / il y a beaucoup de choses qui se font à ce moment-là / des moments très importants comme par exemple les Congrès de la société /du bon parler français. »

Cette prise de conscience est à l'origine de la création de l'Office dont l'initiative revient à G.-É. Lapalme, alors ministre des Affaires culturelles (1961-1964). Pour diriger ce nouvel organisme, celui-ci choisit J.-M. Léger, un journaliste soucieux de la qualité de la langue française et auteur de nombreux articles sur la question dans les journaux québécois de l'époque. Selon J.-M. Léger (Léger, 2005, s.p.), la mission du premier organisme d'État consacré à la langue est définie par le ministre G.-É. Lapalme de la façon suivante :

« J'ai décidé de créer un Office de la langue française. Nous avons grand besoin de diffuser, d'améliorer et de défendre notre langue. Consentiriez-vous à être le premier directeur de cet Office ? »

La période (1961-1969) débute avec l'expression de la volonté gouvernementale d'améliorer la qualité de la langue. La première mission de l'Office est donc clairement orientée vers la défense de la langue : veiller, sous la direction du ministre, à la correction et à l'enrichissement du français. Pour maintenir la qualité de la langue, deux options ont donc été choisies : correction et enrichissement de la langue. Une Commission consultative est créée et celle-ci joue très rapidement un rôle de normalisation. C'est donc un projet de défense de la langue française qui voit le jour avec en amont, un programme de correction des anglicismes et autres faits linguistiques jugés fautifs et, en aval, un programme d'enrichissement de la langue par le recours aux néologismes et la mise en place de comités d'étude de termes. Il convient de garder à l'esprit qu'aucune législation linguistique ne guide alors la mission de cet organisme, qui va progressivement mettre en place un plan d'action linguistique

Cette mission concerne surtout la langue commune, ce qui explique, qu'au début, on laisse de côté la langue technique et le monde du travail. Les travaux de terminologie sont moins abondants qu'au cours des autres périodes puisque l'effort porte sur des ouvrages et des travaux de correction linguistique. Cependant, progressivement au cours de cette période, et ce malgré l'absence de législation linguistique ou de modèle d'intervention linguistique connu, l'Office met en place de nombreux moyens d'action qui débordent sa mission et qui vont être repris au cours des autres périodes. Il convient de souligner qu'au cours de ces huit années, l'organisme est très créatif et élargit lui-même sa mission et ses moyens d'action qui se développent par rétroaction. Pour souligner les premières réalisations de cette période, toujours dans une perspective terminologique, nous avons suivi deux axes : la redéfinition du mandat de l'Office et la mise en place des moyens d'action.

2.3.4.1.1 La redéfinition du mandat de l'Office

Nous avons choisi de suivre une présentation chronologique afin de mettre en évidence les changements survenus progressivement au cours de cette période.

Le premier rapport annuel de l'Office (Ministère des Affaires culturelles, 1962a) ne fait pas mention de son mandat. L'organisme se cherche une orientation et se limite à faire des projets. Il recommande une restructuration des services avec plus de moyens financiers et la possibilité de recruter un personnel compétent. Deux projets lui tiennent à cœur : la création d'un centre de documentation, qui serait à la fois culturel et économique, et la publication d'une revue trimestrielle pour faire connaître le mouvement littéraire. À la lecture de ce rapport, il ressort que l'orientation choisie est plus culturelle que linguistique et que rien n'a encore été mis en place pour l'aménagement linguistique proprement dit. Cette orientation se justifie par le fait que l'Office n'est pas une institution à part entière et que son fonctionnement dépend, en grande partie, du ministère qui l'a créé, soit le ministère des Affaires culturelles de la province de Québec. Comme l'indique G.-É. Lapalme, ministre des Affaires culturelles, il n'est pas question de fonder l'œuvre de l'Office sur une simple « défense de la langue française ». En 1962, dans la page d'introduction du premier numéro du bulletin *Mieux*

dire (Ministère des Affaires culturelles, 1962b, p.1), celui-ci parle plutôt d'un renouveau culturel et profond qui nécessite une collaboration étroite avec tous les milieux (enseignement, journalisme, syndicalisme, industrie et commerce).

En 1962-1963, au cours du deuxième mandat de l'OLF, le rapport annuel indique que l'organisme se compose d'un service de terminologie et d'un centre de documentation (Ministère des Affaires culturelles, 1963, p. 85). La création de ce service, qui apparaît dans l'organigramme du ministère, annonce une orientation normalisatrice. En effet, l'organisme présente son mandat qui vise alors à accomplir trois tâches : établir une norme franco-canadienne de lexique et de prononciation, élaborer une réforme de l'enseignement du français et mettre au point un programme de revalorisation linguistique de la fonction publique. Comme dans le premier rapport, le manque d'effectif qualifié constitue un frein aux ambitions de l'organisme qui souhaite développer différents services, dont un service de recherches linguistiques. Néanmoins, même si les structures ne sont pas encore en place, le plan d'action est maintenant prêt avec un troisième volet indirectement lié à la terminologie puisqu'il concerne la langue de la fonction publique.

Dans le rapport annuel 1963-1964 de l'Office, l'orientation normalisatrice est confirmée. Pour remplir sa mission, l'Office compte sur la collaboration de linguistes : la fonction de terminologie n'existe pas encore. Le département de linguistique le plus proche se trouve à l'Université Laval à Québec et l'Office compte demander une collaboration. Dès 1963, à l'initiative du directeur du département de linguistique, un comité de liaison est formé avec trois membres issus de l'Université : J. Dalbernet, G. Dulong et J.-D. Gendron. L'année suivante, ce comité porte le nom de Commission consultative. Le département est très actif et projette même de constituer un nouveau type de licence ès lettres pour former de futurs ingénieurs de la langue. Par ailleurs, le mandat de l'organisme est précisé dans ce rapport annuel (Ministère des Affaires culturelles, 1964, p. 123) :

« L'Office de la langue française a pour objet de restaurer le français dans le Québec, en y propageant le français international. Parmi les tâches à accomplir, l'Office et la Commission consultative ont donc fait un choix dicté par l'efficacité,

par la volonté de faire un examen approfondi de l'état présent de notre langue, pour, le plus tôt possible, recommander que soit mis en œuvre un programme de restructuration du français au Québec. La première tâche du directeur de l'Office, en accord avec sa Commission consultative, a donc été d'établir une norme du français écrit et parlé (au Québec).»

Finalement, l'Office choisit d'abord de porter son action sur une seule des tâches définies l'année précédente, à savoir l'établissement d'une norme du français parlé et écrit au Québec. C'est la première tâche du directeur de l'Office, en accord avec sa Commission consultative. C'est aussi par souci d'efficacité qu'il justifie ce choix de concentrer ses efforts pour qu'un programme de restructuration du français soit mis en place. En plus d'un service de terminologie, il intègre un service de rédaction-révision chargé d'appliquer la norme dans tous les textes traités. Ainsi, créé au départ pour défendre la langue française, l'Office choisit rapidement de passer à l'offensive en proposant un plan ambitieux de restauration du français au Québec. Néanmoins, l'organisme ressent le besoin de s'émanciper du ministère qui limite son autonomie. La Commission de l'Office souhaite que le ministre envisage un projet de loi tendant à modifier la loi portant création du ministère des Affaires culturelles, à l'effet de préciser la compétence de l'Office.

Les informations contenues dans le rapport de l'Office pour l'année 1964-1965 permettent de comprendre que certains choix sont revendiqués par le ministère des Affaires culturelles comme en témoigne l'avant-propos du ministre sur le texte de la norme (Ministère des Affaires culturelles, 1965a, p. 215) :

« Aussi avons-nous demandé à l'Office de la langue française et à sa commission consultative, pour assurer l'intégrité et l'épanouissement de notre langue, d'établir, pour le Québec, une norme [...].

De plus, certaines décisions de l'Office sont parfois contestées, notamment celles qui ont trait au processus de normalisation, comme en témoigne également le conflit entre le premier directeur de l'Office et le Premier ministre J. Lesage, qui refuse de retenir l'expression de l'Office « priorité à droite » pour remplacer le terme « yield »

utilisé dans la terminologie de la signalisation routière (Cholette, 1993, p. 24). Les champs d'application de la norme du français parlé et écrit au Québec sont, au départ, au nombre de cinq avec parfois des motivations sous-jacentes : l'administration pour un effet d'entraînement, l'enseignement jugé responsable de la dégradation du français, les tribunaux pour améliorer la qualité linguistique des projets de lois, le culte qui ne fait l'objet d'aucune mention explicite dans les rapports de l'Office, et la presse, organe important de diffusion linguistique. L'Office met en place des moyens d'intervention, plus ou moins importants, selon ces domaines.

En ce qui concerne son mandat de 1964-1965, l'Office a pour objet de veiller au développement normal du français au Québec, c'est-à-dire le français qui répond à la norme choisie, soit le français international. Ainsi, après l'établissement de la norme, l'Office se donne une mission de veille linguistique pour s'assurer du respect de la norme. Selon le rapport, l'Office porte un diagnostic sur l'état du français au Québec en présentant des facteurs de dégradation de la langue dont l'absence de motivation socio-économique pour l'emploi du français considéré comme le facteur le plus nocif. En proposant une norme du français écrit et parlé au Québec, l'Office pense répondre aux besoins des francophones et aux exigences du ministère. Cependant, la Commission consultative ne s'arrête pas là, elle demande de poursuivre la réflexion sur ce thème en la complétant par une étude sur la motivation socioéconomique du français au Québec, qui utilisera les travaux des sociologues canadiens-français. Cette demande indique que, très tôt, la Commission consultative veut comprendre les forces qui sous-tendent l'emploi du français au Québec pour renforcer son modèle interventionniste sur la langue. À cette époque, l'Office voit dans l'élaboration et l'application de la norme un des deux moyens les plus efficaces pour favoriser l'épanouissement de la langue maternelle, le second moyen étant la motivation socioéconomique. Pour accomplir cette tâche, on compte beaucoup sur le concours des pouvoirs publics et des enseignants qui doivent susciter un effet d'entraînement dans le domaine public. Cette responsabilisation imposée a pour effet de culpabiliser les intervenants choisis par l'État comme modèles et ne donne pas les résultats escomptés.

L'année 1965-66 est une date charnière pour l'Office en matière de planification. En effet, celui-ci, établit de façon précise des jalons qui le guident alors dans sa mission. Dans son rapport annuel (Ministère des Affaires culturelles, 1966), il présente son but, ses moyens d'action, sa composition et son fonctionnement.

Il reprend le but qu'il s'est donné l'année précédente, à savoir veiller au développement normal du français au Québec. En d'autres termes, il vise à défendre et à propager le français commun. Il se donne un rôle de diffuseur de canadianismes de bon aloi dans le monde francophone et revendique une reconnaissance des termes québécois identifiés comme des termes de civilisation.

Pour les moyens d'action, c'est par la publication d'ouvrages et de décisions que l'Office définit son premier moyen d'action (son bulletin *Mieux dire*, ses lexiques et glossaires, les décisions de sa Commission consultative, les fiches du Comité d'étude des termes techniques français). Son deuxième moyen d'action consiste à mettre en relation des spécialistes pour l'étude des termes (comités de liaison, comités d'études ou colloques). En d'autres termes, diffusion et création de structures de référence sont les deux moyens d'action choisis par l'Office.

Pour sa composition, il existe à l'Office un service de recherche et d'études linguistiques, un centre de documentation, un centre de terminologie et un service de rédaction-révision. Enfin, dans son fonctionnement, il prévoit des colloques, la création d'une commission interministérielle et un projet sur le français prioritaire. Ce projet novateur, réalisé à la demande de P. Laporte, ministre des Affaires culturelles, présente les conclusions de la Commission consultative relative au français prioritaire. En effet, en 1965, P. Laporte veut préparer un livre blanc sur la politique culturelle du Québec. Le 10 avril 1965, le directeur de l'Office fait part à la Commission de la décision du ministre de confier à la Commission le soin de préparer un projet relatif au français prioritaire. Celle-ci s'attelle à la tâche et finit par conclure que (Ministère des Affaires culturelles, 1966, p. 221) :

« *Le statut prioritaire doit avoir pour effet d'augmenter l'utilité de la langue, de lui donner la motivation socioéconomique nécessaire à son épanouissement, d'en*

souligner l'importance, d'en faire la langue de la promotion sociale en lui conférant le prestige dont elle a besoin pour voir la langue des jeunes devenir la langue des immigrants. »

Le 2 septembre 1965, l'Office recommande au gouvernement de prendre toutes les dispositions pratiques pour que le français devienne la langue du travail. C'est la première fois que l'Office joue le rôle de conseiller de l'État dans le dossier de la politique linguistique. À la suite de ce projet, la première conclusion du livre blanc relative à la langue française revendique ce statut (Ministère des Affaires culturelles 1965c, p. 3) :

« Vu l'état périlleux où se trouve dans le Québec la langue de la majorité, le français, le gouvernement conférera à cette langue le statut de langue prioritaire ».

Finalement, même si certaines des conclusions présentées seront appliquées (création d'un centre de terminologie²⁰⁰, création d'un service de recherches linguistiques), la recommandation relative au français prioritaire restera lettre morte. Ce livre blanc, qui non seulement ne sera jamais publié mais sera dénié par le nouveau gouvernement en place, a sans doute souffert de son contexte d'émergence. En effet, le Parti libéral cède la place à l'Union nationale qui juge sans doute le projet trop avant-gardiste²⁰¹.

²⁰⁰ En fait, nous l'avons vu, l'Office a déjà créé une unité de terminologie au début de son mandat, mais la demande faite à l'État concerne un véritable centre de terminologie avec un budget plus important et l'effectif suffisant pour mener à bien des chantiers terminologiques. Ce dernier est créé en mai 1968 pour se consacrer à l'organisation systématique de la cueillette de données terminologique, à la recherche terminologique et au classement des fiches (Ministère des Affaires culturelles, 1972, p. 101).

²⁰¹ Au cours des débats de l'Assemblée législative du Québec du jeudi 10 mai 1967, l'ex-ministre J.-N. Tremblay soutient à P. Laporte que ce document n'a jamais existé puisqu'il s'agissait d'un document de travail inachevé. Pour P. Laporte, le document ne requerrait qu'une approbation du Conseil des ministres.

Les rapports des deux années suivantes ne donnent pas d'éléments nouveaux quant à l'évolution du mandat de l'Office au cours de cette période. Par contre, l'année 1968-1969 marque l'aboutissement de cette période de réflexion et de définition du mandat de l'Office. C'est un programme plus structuré qui nous est présenté. De plus, et ce pour la première fois, la prise en compte du volet terminologique apparaît dans les quatre tâches que se fixe l'Office :

1. Assurer le développement harmonieux du français dans toutes les classes de la société québécoise;
2. Rectifier la langue de l'enseignement et le langage de l'administration;
3. Aider les spécialistes à établir des terminologies conformes au bon usage;
4. Collaborer avec des organismes québécois, canadiens et étrangers à la diffusion du français universel.

Des changements visent la composition de l'Office et se traduisent par la réorganisation de ses structures. Le directeur reçoit l'aide d'un attaché d'administration et un spécialiste des questions langagières vient seconder le chef du centre de documentation. Enfin, un terminologue entre en fonction à l'Office, ce qui est justifié par le fait que la distinction entre linguiste et terminologue est alors possible.

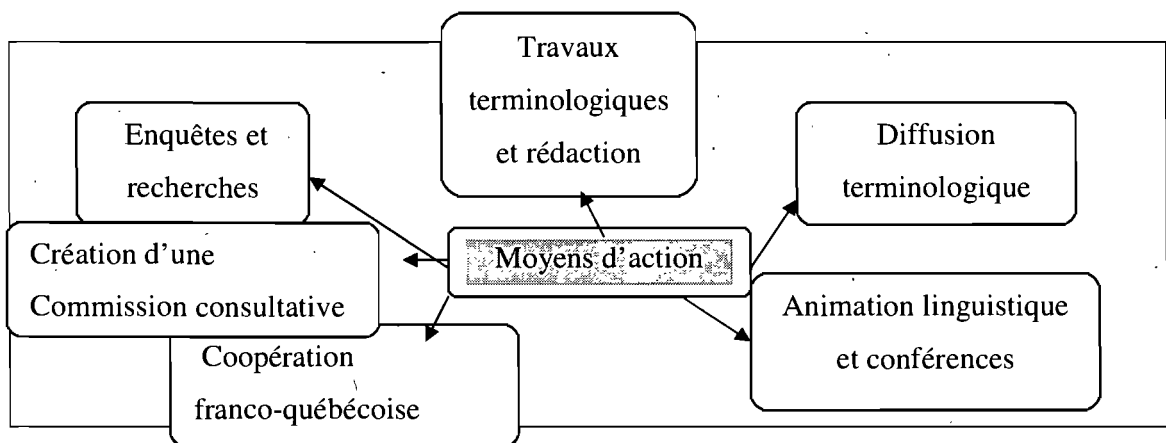
Ce que nous pouvons dire, c'est que l'étude chronologique des rapports annuels de l'Office nous permet de mettre en évidence les options choisies par l'Office pour redéfinir son mandat. Un mandat qui s'avère difficile sans soutien préalable : comment corriger et enrichir la langue française au Québec ? Les orientations suivies peuvent sembler irréalistes ou inappropriées pour certains. Il n'en reste pas moins que l'organisme tente de répondre à une demande avec le peu de moyens et de structures dont il dispose. Il prend très vite conscience, après avoir proposé une norme, de sa difficulté de fonctionner sans législation linguistique. Ainsi, son intérêt bascule progressivement du corpus vers le statut de la langue. Avant la Commission Gendron, il recommande au gouvernement que le français soit prioritaire au Québec. En fait, ce qui caractérise le plus la démarche de l'Office, c'est la rapidité et l'originalité de son intervention en dépit de

moyens d'action connus. Les moyens d'action, il doit les trouver, c'est ce qu'il s'efforce de faire tout en redéfinissant son mandat.

2.3.4.1.2 Les premiers moyens d'action de l'Office

Pour accomplir sa mission, l'Office doit créer des moyens d'action qu'il juge pertinents par rapport à la définition de son mandat. Pour rendre compte des six moyens d'action élaborés par l'Office, nous proposons la figure 4 :

Figure 4. Moyens d'action de l'Office de la langue française (1961-1969)



La création d'une Commission consultative est, sans aucun doute, le premier moyen d'action que l'Office met en place pour réaliser son mandat. L'organisme, devant l'ampleur de la tâche, ressent le besoin de s'entourer de collaborateurs qu'il juge compétents et qualifiés pour le seconder. Son choix se tourne donc vers des universitaires qui, en formant un comité, offrent la possibilité à l'Office de jouir du soutien d'un comité scientifique. La commission joue, au cours de ces huit années, un rôle crucial au sein de l'Office. Elle soutient l'organisme et tente même, en 1964, d'interférer auprès de l'État pour le responsabiliser quant à l'usage officiel du français.

Il s'agit en fait de la première incitation de l'Office à légiférer sur la langue (Ministère des Affaires culturelles, 1964, p. 132) :

« Bien qu'il ne lui appartienne pas de proposer des solutions politiques, la Commission estime nécessaire, toutefois, d'informer le Ministre qu'il incombe à l'État de veiller sur tout usage officiel du français, c'est au gouvernement de statuer sur les mesures à propos à régulariser, à valoriser et à motiver le français. »

Pour conclure, on peut dire que son action porte principalement sur les points suivants : normaliser, conseiller l'État, participer à des comités, et enfin superviser des recherches et des enquêtes.

Autre moyen d'action, les travaux d'enquêtes et de recherche sont souvent réalisés par le Département de linguistique de l'Université Laval. Des subventions sont offertes à des professeurs pour mener à terme des travaux de recherche. C'est ainsi, par exemple, que l'Office profite des travaux de recherche de G. Dulong sur les canadianismes. Cependant, l'Office mène aussi, de son côté, ses propres enquêtes. En 1962-1963, l'organisme annonce dans son rapport annuel qu'il a mené une enquête auprès de linguistes, de professeurs, d'industriels, de fonctionnaires, d'employés et d'ouvriers sur la situation de la langue française au Québec. En décembre 1964, de jeunes linguistes québécois s'associent à l'Office pour des projets d'enquêtes sur la langue parlée au Québec. On fait alors le constat que très peu d'enquêtes ont été entreprises dans le passé qui aient une réelle valeur scientifique. Sur la proposition du directeur, la Commission décide de rédiger un projet d'enquêtes lexicologiques. Il convient de souligner que ces enquêtes ne sont pas des enquêtes terminologiques. Il s'agit surtout de faire le point sur le français au Québec, de s'appuyer sur des données fiables pour prendre des décisions.

Pour la recherche, on compte aussi sur les colloques pour alimenter la réflexion. En octobre 1966, l'Office réunit vingt spécialistes québécois et français pour le premier colloque de terminologie sur le thème suivant : le français face à la civilisation scientifique et technique. Réunis pour se prononcer sur l'aptitude du français à exprimer les réalités scientifiques et techniques du monde contemporain, les terminologues se prononcent en faveur « d'un dirigisme linguistique éclairé parce que la terminologie

scientifique et technique doit être fidèle à la vision du monde que propose la langue française » (Ministère des Affaires culturelles, 1967, p. 45). Une façon pour l'Office d'aligner la norme terminologique sur le français international. Enfin, l'Office prépare également le projet de mise en place d'un service de recherches linguistiques qui serait dirigé par un sociolinguiste. Il envisage donc de créer son propre service. En 1965, ce service est créé mais celui-ci ne pourra pas remplir sa mission efficacement de 1961 à 1969 dans la mesure où le peu d'effectif disponible pénalise le service. En effet, la plupart des linguistes sont utilisés pour la production de lexiques. Toujours dans le domaine de la recherche, c'est encore la Commission consultative qui est à l'origine de la notion de français prioritaire dont nous avons parlé.

Pour remplir sa mission, l'Office a surtout recours aux travaux de terminologie. Pour lui et les gouvernements successifs, les lexiques sont les principaux instruments de travail pour mettre à la disposition du public les ressources du français moderne. Nous avons déjà décrit les caractéristiques des travaux relatifs aux activités terminologiques dans le secteur public. Ce qu'il faut souligner, c'est la diversité des secteurs couverts par l'Office à cette période. Même si les travaux terminologiques sont moins importants que lors de la décennie qui suivra, ils témoignent de la volonté de ne pas intervenir uniquement sur la langue commune. De plus, la création d'un service de rédaction-révision en 1963 lui permet de répondre à sa mission de correction. Le service est chargé de revoir, de corriger ou de refondre, en liaison avec le directeur de l'Office et le chef du service de terminologie, des manuscrits et des imprimés. Il s'agit principalement de documents administratifs mais il faut également répondre aux demandes d'entreprises et d'associations.

Autre moyen d'action, la diffusion terminologique par publications ou par consultations. La publication est un des moyens privilégiés par l'Office pour la diffusion du français. Ces publications sont principalement destinées aux fonctionnaires (l'administration), aux enseignants, aux publicitaires et aux journalistes, bref aux langagiers plutôt qu'aux citoyens. Le bulletin *Mieux dire* vise surtout l'amélioration de la langue courante, mais il s'intéresse également à la langue technique même si ce n'est pas sa vocation première. En mars 1964, le Service régional de la langue française, chargé de

diffuser les publications et les décisions de l'Office, publie le premier bulletin régional intitulé *Tu parles*. La consultation est un service dont peuvent profiter les individus qui s'adressent à l'Office par téléphone ou par écrit. Ils peuvent obtenir des renseignements d'ordre terminologique ou grammatical. Ces demandes, de plus en plus nombreuses, vont permettre d'orienter les actions de l'Office et constitueront plus tard les entrées d'un dictionnaire de référence au Québec : *Le Multidictionnaire*. Dans l'entretien avec J.-C. Corbeil (voir annexe 2), nous abordons la question du rôle de ce service et de ce qu'il a permis de créer.

La coopération avec le milieu francophone est un autre moyen choisi par l'Office pour répondre au moins à un de ses objectifs : l'alignement de l'usage sur le français international pour la norme qu'il doit mettre en place. L'Office se met donc en rapport avec la France dès le début de sa création en créant notamment des liens avec des organismes français du domaine linguistique. Entre autres, il entre en contact avec le Comité d'étude des termes techniques français qui l'autorise à reproduire ses fiches terminologiques. Il échange des publications avec le Sénégal, mais le principal intervenant reste la France. Nous l'avons dit, en 1965, les relations avec la France sont facilitées par une entente de coopération culturelle entre le Québec et la France. Rappelons que, dans les cinq premiers articles de cette entente, le Québec et la France s'engagent à coopérer étroitement pour la promotion et la diffusion de la langue française et à favoriser le travail en commun des organismes et institutions qui veillent à la qualité de la langue. Cette entente est à l'origine de la création d'un service de coopération au ministère des Affaires culturelles, qui favorise les échanges franco-québécois (linguistes français invités à participer à des colloques ou coopérants comme personnes-ressources à l'Office).

L'animation linguistique fait référence au Service régional de la langue française. Fondé en 1963 par l'abbé Jean Ratté²⁰², professeur de français, il a pour objet de « veiller

²⁰² Au début, il s'agit d'une association privée subventionnée par l'OLF. En 1967, un autre service est créé à Chicoutimi. En 1968, trois autres services sont ajoutés : un à Québec, l'autre à Hull et le dernier Montréal. En 1969, ces services changent de nom et deviennent les bureaux régionaux de diffusion du

au développement normal de la langue française et à la diffusion des publications de l'Office en Abitibi et au Témiscamingue »²⁰³. Ce service, qui a son siège à Amos, agit sur plusieurs plans : organisation de colloques, de journées d'étude, mise à la disposition des mineurs de vocabulaires français, création et diffusion de quelques vocabulaires (automobile, sports d'hiver, télécommunications, etc.). Il a un centre de documentation et assure la préparation, la publication et la diffusion du bulletin *Tu parles*, dont nous avons déjà parlé. Il s'agit d'une adaptation du bulletin *Mieux dire* aux besoins de la population régionale composée de stimulants sous forme de jeux, de concours et de rencontres interscolaires. En fait, le rôle de ces bureaux est de vulgariser les travaux de spécialistes, de créer des instruments de correction de la langue utile au public et d'animer un mouvement permettant une prise de conscience du public quant à la tâche entreprise par le gouvernement dans le domaine de la re francisation et de la correction du français parlé et écrit. L'Office justifie son existence de la façon suivante (Ministère des Affaires culturelles, 1965a, p. 236) :

« L'Office donne des directives générales. [...] À partir de ceci, les différents bureaux vont étoffer la matière première, lui donner corps, l'adapter aux besoins d'une population gardant son caractère régional. Et c'est là que le rôle de « Tu parles » prend toute son importance : stimuler l'enthousiasme de tous par des jeux, concours, rencontres, interscolaires, pour toucher tout le monde. [...] Reprenant les idées de Mieux dire, il lui donne le souffle personnel qui animera toute notre population. »

Quant aux conférences, elles permettent à l'Office de faire connaître son point de vue tout en sensibilisant le milieu à la nécessité de défendre et améliorer la langue française. En 1964, le directeur de l'Office fait une tournée de conférences dans une dizaine de villes québécoises sur le thème : Pour une revalorisation de la langue française

français (BRDF). Ils sont alors semi-autonomes et paragouvernementaux et agissent comme répondants de l'Office dans les régions. L'Office choisit plutôt d'utiliser les journaux, la radio et la télévision.

²⁰³ Il bénéficie de la bienveillance et de l'aide du directeur de l'Office (Ministère des Affaires culturelles, 1965, p. 235).

au Québec. Il intervient également dans les congrès et les colloques pour conscientiser les scientifiques sur la situation de la langue française au Québec²⁰⁴.

L'accent a été mis sur cette première période en proposant une description détaillée des options suivies par l'Office. Celles-ci permettent de saisir comment l'Office envisageait de construire les bases d'une intervention étatique dans le domaine linguistique et de démontrer que, malgré l'insuffisance des moyens et le manque d'effectif, l'Office a tout de même trouvé les ressources nécessaires pour la mise en application d'un premier schéma d'intervention. Pour la période suivante, la promotion du français au travail, nous tiendrons compte du témoignage du directeur linguistique de l'Office pour mieux comprendre l'action de l'Office. Nous pensons que la plupart des dispositions de la Charte s'inspirent des travaux antérieurs. Par contre, pour les autres périodes, nous nous limiterons à une présentation des caractéristiques générales.

4.3.4.2 Période 2 : promotion du français au travail (1969 à 1974)

À partir de cette période, l'orientation des travaux linguistiques et terminologiques peut s'appuyer sur des textes de loi. On ne peut maintenant s'empêcher de faire le lien entre la législation linguistique et les décisions de l'Office en matière d'action linguistique même si d'autres facteurs sont présents au cours de cette période. De 1969 à 1974, c'est à partir de la loi pour promouvoir la langue française que l'Office peut redéfinir sa mission. En réalité, la lecture du texte de loi nous indique qu'il est surtout question, au début de cette période, du français « langue d'usage ». En effet, les auteurs du texte de loi souhaitent que « la langue française soit la langue d'usage dans les entreprises publiques et privées au Québec » (article 14b.) et demandent à l'Office « d'élaborer, de concert avec les entreprises, des programmes pour faire en sorte que la langue française y soit la langue d'usage » (article 14a.). Autrement dit, il n'est pas encore question de promotion du français au travail. La promotion de la « langue

²⁰⁴ Les communications sont les suivantes : « Situation de la langue française dans le Québec », « La motivation de la langue », « Parlons-nous français ? », « Langue et motivation », « Pour une politique de la langue » et pour finir « Unilinguisme et bilinguisme ».

d'usage » se limite à la production de lexiques et le « français langue du travail » n'est pas un virage suivi par l'Union nationale. Quelques mois après l'adoption de la loi 63, le journal *Le Devoir* dévoile la politique linguistique de l'Office. D'une part, le programme est jugé trop timide et, d'autre part, on reproche à l'Office de ne pas proposer de mesures spécifiques pour la promotion du français dans le monde du travail (Lépine, 1981, p. 6, col. 1) :

« En réalité, comme mesure immédiate et concrète, le programme ne mentionne que la diffusion de lexiques et de glossaires. Des études nombreuses sont entreprises en vertu de ce programme mais pour l'homme de la rue, elles ne signifieront quelque chose que lorsqu'elles aboutiront à des mesures concrètes qui le toucheront dans sa vie quotidienne. »

La lecture du premier rapport annuel de l'organisme après l'adoption de la loi 63 corrobore cette critique dans la mesure où aucune mention à la promotion du français au travail n'apparaît clairement (Ministères des Affaires culturelles, 1970, p. 54). Il semble, au contraire, que l'on suive les orientations de la dernière décennie, à savoir la diffusion du français international avec comme moyens d'action la publication de lexiques et le soutien aux acteurs de diffusion de la terminologie française.

Dès l'arrivée du Parti libéral au pouvoir, en avril 1970, la notion de « français langue du travail » est prioritaire. En juin 1970, le gouvernement définit sa nouvelle politique visant à faire du français la langue de travail partout au Québec. Pour l'Office, le mandat général est de veiller à la qualité de la langue française, mais sa priorité de travail est de coordonner toute activité de promotion du français comme langue de travail. Ses programmes sont articulés en tenant compte de cette priorité. Les mesures concrètes ne se font pas attendre. Ses mesures vont avoir un impact considérable sur l'activité terminologique pratiquée au sein de l'Office.

L'Office propose une nouvelle orientation des travaux terminologiques « qui consiste à faire des lexiques dans certains domaines communs à toutes les entreprises : gestion, prévention des accidents, usage du téléphone, relations professionnelles, affichages industriels, etc. » (Cholette, 1993, p. 147). Ainsi, on ne se limite plus à des

lexiques dits verticaux (pouvant servir aux entreprises d'une même branche d'activité) pour s'intéresser à des lexiques dits horizontaux (pouvant s'appliquer à toutes les entreprises sans exception). En fait, la production terminologique se caractérise par une orientation de plus en plus marquée vers les besoins des entreprises. Les travaux de terminologie et l'implantation du français forment un tandem complémentaire puisque la préparation de lexiques et la mise en place d'une banque de terminologie sont des opérations qui visent à offrir aux entreprises les termes dont ils ont besoin pour fonctionner en français. En 1971, le manque d'effectif pose encore des problèmes, notamment pour les contacts avec les entreprises et en attendant de surmonter les contraintes bureaucratiques, l'Office poursuit ses activités terminologiques. Pour le directeur de l'Office, la poursuite des travaux terminologiques n'est pas incompatible avec l'orientation de francisation, bien au contraire (Cholette, 1993, p. 132) :

« Il faut dire aussi qu'il n'y a pas de raison de vouloir tout chambarder car je suis persuadé que les travaux de terminologie en cours à l'Office sont absolument indispensables dans le cadre d'une politique de francisation du monde du travail. »

Dès 1971, le ministre des Affaires culturelles annonce une restructuration de l'organisme avec une répartition des rôles. L'équipe de Québec se consacrera aux travaux terminologiques alors que l'équipe montréalaise se chargera de l'implantation du français. À Québec, l'Office veut être le maître d'œuvre incontesté d'une banque de terminologie et n'a pas l'intention de sous-traiter une activité qui est au cœur de sa politique. C'est donc au cours de cette période que l'Office met en place sa propre banque de terminologie (la BTQ). Cet engagement plus marqué pour la promotion du français au travail apparaît dans les différents rapports annuels du ministère de l'Éducation, organisme dont dépend l'Office de 1972 à 1974. Les objectifs reprennent mot pour mot la loi 63, des liaisons sont explicitées entre les objectifs et les programmes d'action et, progressivement, la priorité de travail devient la promotion du français comme langue de travail. Cette orientation est de plus en plus manifeste, si bien qu'en 1973, elle apparaît clairement dans le rapport annuel, comme en témoigne l'extrait suivant (Ministère de l'Éducation, 1974, p. 97) :

« *PRIORITÉS DE TRAVAIL EN 1973/1974. Promotion du français comme langue de travail, en collaboration avec le secteur privé : production de matériel linguistique, expériences-pilotes sur le terrain (dans quelques entreprises), mises au point de deux instruments permettant à l'OLF d'étendre son action dans le monde du travail [...], préparation d'un "Guide général d'implantation du français dans l'entreprise", et l'assistance technique aux entreprises pour l'application de la politique linguistique du gouvernement du Québec.* »

Si la priorité de l'Office est la promotion du français au travail, il serait intéressant de se pencher sur la définition du verbe *promouvoir* pour bien saisir les enjeux de cette priorité. Selon le dictionnaire *Le Petit Robert*, le verbe *promouvoir* a trois sens distincts : 1. Élever à une dignité, un grade. 2. Encourager, favoriser, soutenir quelque chose. 3. Mettre (un produit) en promotion, chercher à attirer l'attention des clients. Seules les deux dernières acceptions nous intéressent dans la mesure où elles vont guider l'action de l'Office au cours de cette période. En effet, tout en cherchant à encourager, favoriser et soutenir le statut du français dans les milieux de travail, l'Office va mettre en place de nombreux outils de promotion pour attirer l'attention des Québécois sur son nouveau produit « le français langue de travail ». Pour son action de promotion, il compte sur son service de promotion-diffusion alors que pour les activités de soutien, c'est principalement le service des relations avec le monde du travail qui en a la charge.

Le service de promotion-diffusion est rebaptisé dès 1971. Il prend le nom d'information-diffusion puisqu'il est ensuite chargé d'établir des liaisons avec les moyens d'information existant (presse, radio et télévision). Il prépare de nombreux programmes audiovisuels comme support à l'activité générale de l'OLF : la promotion du français dans le cadre du programme d'implantation en milieu de travail. Au cours de cette période, l'OLF s'appuie considérablement sur du matériel audiovisuel de promotion pour promouvoir la langue. Avec la collaboration de l'Office national du film, il produit de nombreux outils de promotion : des films de motivation pour promouvoir l'usage du

français, des programmes audiovisuels pour illustrer quelques lexiques produits par l'OLF ou encore des programmes « audio-vision » (diapositives avec bande sonore)²⁰⁵ pour présenter l'OLF, son programme d'implantation²⁰⁶, la motivation des ouvriers et celle des cadres. La promotion passe aussi par la diffusion de messages radiophoniques de sensibilisation à la question de la langue française au Québec ainsi que la création de messages publicitaires dans la presse pour informer les milieux (milieux anglophones, investisseurs qui se proposent d'établir de nouvelles entreprises). En fait, l'Office utilise au maximum tous les moyens médiatiques pour promouvoir la langue française et, par conséquent, favorise la promotion de la terminologie. Il en profite même pour se constituer une banque de données audiovisuelles (composée de films, diapositives et enregistrements) en vue de disposer d'une documentation témoin des expériences en cours d'implantation du français en milieu de travail. Outre la promotion du français langue de travail, l'Office utilise aussi les médias pour améliorer la qualité de la langue parlée et écrite en préparant du matériel distribué gratuitement aux médias d'informations. Ces actions visent à intéresser les Québécois aux faits de langage²⁰⁷, à l'utilisation d'une terminologie correcte.

Il faut dire qu'au cours de cette période, la normalisation n'est pas soutenue par la législation. Les travaux de terminologie sont d'abord normalisés par les acteurs de la discipline ou de l'activité visée, ensuite, dans les cas litigieux, par le comité consultatif de l'OLF. Pour guider la normalisation, l'Office se contente d'organiser des colloques et de préparer des instruments de travail : un guide des travaux de terminologie et une fiche de terminologie standard²⁰⁸. Ce guide des travaux terminologiques, expérimenté durant la

²⁰⁵ Quatre programmes audiovisuels : les relations de travail, la prévention des accidents, le moteur de l'automobile et les canadianismes de bon aloi.

²⁰⁶ Au cours de l'exercice 1972-1973, l'Office prépare trois programmes audiovisuels pour illustrer les différentes étapes proposées par son *Guide général d'implantation du français dans les entreprises*.

²⁰⁷ Depuis 1971, l'Office publie des chroniques linguistiques humoristiques (dessins, humoristiques et textes) préparées par L.-P. Béguin, agent culturel, dans des hebdomadaires de langue française du Québec.

²⁰⁸ En 1973, l'Office compte proposer cette fiche à toutes les équipes de terminologie du Québec et espère qu'elle servira de pièce centrale à la mise en place de la BTQ.

première moitié de l'année 1972-1973, est destiné à normaliser l'activité terminologique de l'OLF, mais vise également les travaux terminologiques réalisés par tous les acteurs de la terminologie.

Pour soutenir l'implantation du français dans les entreprises, le service des relations avec le monde du travail s'ajoute à l'organigramme de l'Office²⁰⁹ et une équipe d'intervention²¹⁰ est créée en avril 1972. Ce service mène des expériences-pilotes auprès des compagnies volontaires. Dans le choix des entreprises qui ont participé à ces expériences, l'Office a visé celles qui étaient les plus importantes, en retenant les secteurs d'activité dans lesquels les travaux de terminologie étaient les plus avancés. L'équipe d'intervention est chargée d'entreprendre des négociations avec les entreprises pour faire reconnaître l'usage du français langue de travail et, si les propositions de l'OLF sont acceptées par les entreprises en question, d'analyser ensemble la situation linguistique de l'entreprise pour ensuite décider des améliorations globales à apporter.

Enfin, en dernière étape, comme l'explique F. Barbeau (1971) dans la presse, le personnel de l'OLF doit se transformer en personnel d'animation pour aider l'entreprise à mettre au point sa documentation, à corriger son affichage et lui fournir les termes techniques nécessaires (Barbeau, 1971, p. 3, col. 2). Le service des relations avec le monde du travail a donc pour mission de travailler à l'implantation du français dans le monde du travail (Ministère de l'Éducation, 1973, p. 110). Une méthodologie d'approche est établie et un guide pratique d'implantation du français dans l'entreprise voit le jour.

²⁰⁹ Les B.R.D.F (bureaux régionaux de diffusion du français) sont intégrés à ce service pour soutenir les activités de ce nouveau service en région, notamment pour trouver les organismes régionaux aptes à collaborer au programme d'implantation. Il s'agit d'organismes semi-autonomes et para-gouvernementaux, subventionnés annuellement par l'Office depuis 1964. D'abord appelés services de la langue française (S.L.F), les B.R.D.F sont au nombre de cinq en 1972. Un coordonnateur est chargé de superviser leur programmation et leur administration.

²¹⁰²¹⁰ Cette équipe d'intervention est constituée de représentants de l'industrie (Hydro-Québec, CN, Alcan, Banque du Canada), de représentants de syndicats (CSN et FTQ), de représentants des ministères du travail, de l'industrie et du commerce, de la fonction publique ainsi que de trois personnes de l'Office, dont J.-C. Corbeil.

Quelques entreprises, dont la CGE²¹¹ (compagnie d'électricité), participent à l'implantation du français mais beaucoup de chemin reste à faire pour promouvoir la langue et convaincre le milieu des entreprises. Parmi les moyens de promotion pour convaincre les futurs acteurs de l'aménagement terminologique, l'Office a recours, nous l'avons vu, à des missions de sensibilisation au français langue de travail. Outre la réflexion liée à la promotion du français, l'Office se préoccupe également de la diffusion des termes. Cette préoccupation n'apparaît pas dans les rapports annuels de l'Office, elle est néanmoins présente dans le discours d'un acteur clé de cette période.

Dans l'entretien réalisé auprès de J.-C. Corbeil, directeur linguistique au cours de cette période (annexe 2), nous avons cherché à comprendre la conception de l'Office quant aux moyens utilisés pour mettre en œuvre la nouvelle politique de promotion du français dans le monde du travail. Deux éléments se dégagent de cette conception, la théorie des nœuds, qui fait référence à une stratégie de diffusion des termes, et la sectorisation, qui vise à rentabiliser l'action de l'Office en délimitant les champs d'intervention.

Ainsi, selon le directeur linguistique, la réflexion sous-jacente à la mise en place de ces moyens est la prise en compte de nœuds. Tenir compte de ces nœuds, c'est découvrir où les termes techniques sont sélectionnés, ou créés, et mis en circulation dans des types de communications. C'est donc dans le cadre d'une stratégie de diffusion que le directeur fait référence à des nœuds (annexe 2).

« J'ai simplement adapté la théorie de Linton à la linguistique [...]. C'est là que j'ai trouvé à me constituer une sorte de théorie qui fonctionne, et quand je suis arrivé à l'Office, j'étais profondément convaincu que pour intervenir dans les phénomènes où nous voulions intervenir (étiquetage, raisons sociales, monde du travail), la première chose qu'il fallait faire, c'était de revenir sur le terrain et d'essayer de comprendre comment cela fonctionne, en me disant qu'on ne peut

²¹¹ L'implantation systématique du français à la CGE commence en 1973.

intervenir sans s'insérer dans le mécanisme normal de la communication d'un milieu donné. »

Selon cette théorie, il faut comprendre les sources de la communication à l'intérieur d'un réseau et faire porter l'action sur les nœuds, là où les choses s'élaborent (Linton, 1977). Il faut donc viser les acteurs de la communication, car le locuteur n'est qu'un consommateur de langue, ce n'est pas un acteur. Cette conception se démarque de l'approche traditionnelle de l'Office qui consistait à responsabiliser le locuteur individuel pour s'orienter vers une sensibilisation des principaux acteurs de la communication, ceux qui font circuler les termes (colloques, réunions, rencontres individuelles, etc.). À chaque nœud doit correspondre un soutien linguistique. Ce soutien peut être apporté par l'OLF, par l'entreprise, ou offert sous forme d'animation. Selon J.-C. Corbeil, le problème de l'implantation des termes tel qu'il apparaît dans les années 1980-1990 est l'absence de prise en compte de la communication verbale. On a mis l'accent sur la communication écrite, et on a délaissé la communication verbale. Le nœud, c'est la formation du personnel. C'est là, selon J.-C. Corbeil, qu'il fallait intervenir en terminologie et solidement, avec autorité.

Pourtant, l'OLF choisit de s'en tenir strictement à la communication écrite. Pour J.-C. Corbeil, la production importante de vocabulaires a servi à implanter les termes en communication écrite mais elle représente la moitié du travail, la partie la moins importante. Toujours dans le même ordre d'idées, la disparition des bureaux régionaux est symptomatique d'un changement de conception. Pour J.-C. Corbeil, on perd de vue les fonctions que peuvent exercer ces bureaux-là, et les présidents de l'époque, par souci d'économie, s'en débarrassent : « comme ils avaient quitté le terrain, ils ne voyaient plus le rôle de l'animation, ils ne se voyaient plus comme animateurs linguistiques mais comme diffuseurs de terminologie » (annexe 2).

Selon J.-C. Corbeil, la conception de la diffusion est liée de très près à la fabrication de la terminologie. Dès le départ, l'Office prévoit une diffusion non pas sous forme de publications et de campagnes orientées vers le grand public, mais une diffusion qui s'inscrit dans « la théorie des nœuds ». Cette théorie ou stratégie de diffusion et

d'implantation des termes est donc avant-gardiste de par sa démarche. Observer le « circuit de la communication dans des lieux réels où on voulait favoriser l'emploi généralisé de la langue et de la terminologie françaises » (Corbeil, 2007a, p. 94) relève aujourd'hui de la socioterminologie et plus spécifiquement de la glottopolitique. En cherchant à comprendre par qui et par quels moyens se diffusent les termes spécialisés et par quelles voies ils sont implantés, on réfléchit à la pluralité des forces qui influent sur les pratiques langagières. Toutefois, l'auteur souligne que certaines communications ont fait l'objet de plus d'attention que d'autres. Ainsi, toutes les communications dites institutionnalisées²¹² par opposition aux communications individualisées ont été privilégiées dans cette approche, et ce par respect de la libre expression des individus. Il s'agit principalement de communications officielles : industrielles (gestion de la production, etc.), administratives (gestion du personnel, etc.), commerciales (publicité, etc.), gouvernementales (textes de loi, etc.), scientifiques et techniques (diffusion de l'innovation).

Certes, pour diffuser ou implanter la terminologie dans un secteur donné, le recours aux communications institutionnalisées est utile dans la mesure où ces communications remplissent un rôle de modèle linguistique à suivre auprès des utilisateurs de terminologie. Cependant, pour comprendre par qui et par quels moyens se diffusent les termes spécialisés et par quelles voies ils sont implantés, le recours aux communications individualisées ne doit pas être délaissé. Ces communications moins officielles et informelles peuvent être décrites par des techniques d'investigation directe au sein d'un groupe ou auprès d'un individu. Les outils méthodologiques de la sociolinguistique (enquête socioterminologique) ou de l'anthropologie (observation participante) sont, par exemple, des pistes intéressantes pour accéder aux représentations et aux discours épilinguistiques des usagers de la langue. Par ailleurs, en dehors des

²¹² Dans les communications institutionnalisées, l'acte de communiquer est impersonnel et s'effectue au nom d'une personne morale (par exemple l'État). Dans les communications individualisées, il est personnel et « engage la seule responsabilité de l'émetteur, autant dans le style que dans le choix du vocabulaire » (Corbeil, 2007a, p. 95).

communications observables, d'autres facteurs peuvent intervenir dans la diffusion ou l'implantation de la langue. Ainsi, l'informatisation subite de l'activité économique (industrielle, commerciale, etc.) au Québec a d'abord perturbé les communications dans la mesure où les premiers logiciels disponibles étaient en anglais. Par conséquent, l'anglicisation refaisant surface, l'Office a dû intervenir pour proposer un plan de diffusion et d'implantation terminologique qui tienne compte de cette nouvelle donnée sociale.

Pour comprendre le modèle sous-jacent à la stratégie des nœuds, nous proposons le tableau 15, qui présente quelques liens entre mode de fonctionnement du domaine (qui suppose le recours à une terminologie française) et type d'intervention (après repérage d'un nœud potentiel) selon le mandat de l'Office et les domaines visés. Ces liens sont tirés de l'entretien avec J.-C. Corbeil présenté dans l'annexe 2.

Tableau 15 : Modèle sous-jacent à la stratégie des nœuds

| Mandat | Domaines | Mode de fonctionnement du domaine | Type d'intervention (en lien avec le nœud) dans le domaine |
|--------------------------------------|---|--|---|
| Qualité de la langue | Publicité | Rédaction de slogans publicitaires dans les catalogues, les journaux ou les revues | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'Association des publicitaires du Québec • Rencontre avec les rédacteurs de catalogues • Rencontre avec les rédacteurs de publicité pour les magasins de détails, etc. |
| Qualité de la langue | Français langue d'enseignement Enseignement technique | Cours Utilisation de manuels | <ul style="list-style-type: none"> • Intervention dans la formation des professeurs • Collaboration dans la rédaction de manuels • Révision de manuels • Soutien terminologique (préparation de lexiques en collaboration avec le milieu) |
| Francisation | Compagnie de produits laitiers Alimentation en général | Étiquetage | <ul style="list-style-type: none"> • Création de liens avec l'Organisation des producteurs laitiers qui régit la terminologie • Création de comités de fonctionnaires chargés de l'application de la loi sur l'étiquetage des aliments |
| Francisation | Entreprises | Utilisation de la terminologie française dans les activités de l'entreprise | <ul style="list-style-type: none"> • Identification des diffuseurs de terminologie (visite d'entreprises) • Collaboration dans la formation du personnel |
| Qualité de la langue et francisation | Traducteurs | Traduction de catalogues, de manuels, etc. | <ul style="list-style-type: none"> • Établissement de liens avec l'Association des traducteurs (STQ). • Organisation de colloques |

| | | | |
|--------------------------------------|--------------|---|---|
| Francisation | Comptabilité | Utilisation de la terminologie française | <ul style="list-style-type: none"> Établissement de liens avec l'Ordre des comptables |
| Francisation et qualité de la langue | Automobile | Utilisation du français dans les modes d'emploi | <ul style="list-style-type: none"> Choix d'un niveau d'intervention : le mécanicien d'entretien |
| Qualité de la langue et francisation | Traducteurs | Traduction de catalogues, de manuels, etc. | <ul style="list-style-type: none"> Établissement de liens avec l'Association des traducteurs (STQ). Organisation de colloques |
| Francisation | Comptabilité | Utilisation de la terminologie française | <ul style="list-style-type: none"> Établissement de liens avec l'Ordre des comptables |
| Francisation et qualité de la langue | Automobile | Utilisation du français dans les modes d'emploi | <ul style="list-style-type: none"> Choix d'un niveau d'intervention : le mécanicien d'entretien |

Ainsi, quand on intervient dans le domaine de la publicité, c'est la rédaction de slogans qui constitue le mode de fonctionnement. Pour cela, il est nécessaire d'intervenir sur le terrain en créant des liens avec les principaux partenaires.

Le directeur linguistique partage l'avis du directeur de l'Office de l'époque, G. Cholette, à savoir qu'il y a des liens étroits entre activité terminologique et francisation qui ne sont pas explicités dans le mandat de l'Office. Dans le mandat de l'Office, on met l'accent sur le français « langue de travail » et la qualité de la langue. Pour l'équipe de l'OLF, il s'agit donc d'innover et de définir les marges d'intervention. La théorie des nœuds émerge dans ce contexte de francisation. On peut dire qu'on retrouve, en arrière plan de cette conception, l'influence de la double formation de J.-C. Corbeil en linguistique et en anthropologie. Ce ne sont pas les activités humaines qu'il allait observer mais la circulation de la terminologie sur le terrain. Sa théorie, nous l'avons vu, est fortement influencée par *Le fondement culturel de la personnalité* de Ralph Linton. Dans la préface de ce livre, on peut lire que « L'anthropologue, aussi bien que le psychologue et le sociologue, doivent aider à améliorer les structures de l'autorité, l'organisation de la production économique, et plus généralement le fonctionnement des institutions », (Linton, 1977, p. 9). Pour celui qui se penche sur les stratégies d'intervention en vue de franciser le Québec et qui devient, jusqu'en 1978, l'artisan de l'aménagement linguistique, cette phrase a une résonance particulière quand on sait que

son modèle d'intervention linguistique se veut souple et orienté vers les besoins sociaux. Il est le pionnier de ce que l'on pourrait appeler la « terminologie anthropologique ».

Par ailleurs, devant l'ampleur de la tâche, la sectorisation est rapidement perçue comme indispensable. La question de l'organisation de ce monde du travail se pose rapidement. Qui doit-on inclure dans ce monde ? De là se dégage la nécessité de sectoriser. La sectorisation se traduit par une nouvelle répartition des activités de l'Office en plusieurs secteurs. Au départ, il y a le secteur qualité de la langue pour les domaines de l'automobile ou du textile, et un autre secteur centré sur ce qui est vraiment la langue de travail. Ce secteur va évoluer rapidement, pendant quatre à cinq ans, jusqu'à la loi 22 et ensuite la loi 101. Il y a une continuité de 1971 jusqu'à la loi 101 puisque c'est la même équipe qui travaille. Au départ, l'équipe choisit des domaines qui correspondent à la structure économique du Québec de 1970. Elle choisit donc les industries primaires et notamment les ressources naturelles (mines, pâte à papier) où le nombre de travailleurs est assez important. Les banques et les assurances, de leur côté, acceptent volontairement de soutenir l'effort gouvernemental, ce qui constitue un autre critère de choix dans la mesure où c'est plus facile de travailler avec ceux qui souhaitent coopérer. La première chose que l'Office demande à ces entreprises volontaires est de faire la description de la situation d'un point de vue linguistique. Cette demande découle de la période d'observation que l'Office a réalisée au sein des entreprises pour comprendre la circulation de la communication. On identifie les domaines où il faut intervenir en priorité à partir de la thématique des nœuds. Pour intervenir, l'OLF se fait aider d'un expert en temps élémentaire (spécialiste des modes de production par rapport au temps). Comme l'explique le directeur linguistique (voir annexe 2), l'OLF ne sait pas ce qu'est un processus. Il faut partir d'une situation de départ alors que l'OLF a en tête une situation d'arrivée qu'il faut inventer. À cette époque, l'Office ne sait pas exactement ce qu'il est possible de faire. Il finit par comprendre qu'entre les deux situations (une situation de départ et une situation d'arrivée), son rôle est de trouver des étapes permettant d'intervenir efficacement sans ralentir la fabrication et sans augmenter les coûts de fabrication.

Pour résumer, on peut dire que durant cette période de promotion du français, l'Office ne cherche pas à définir une politique de francisation, mais à élaborer un programme d'implantation du français susceptible d'être appliqué dans toutes les entreprises. Pour ce programme, il est indispensable de trouver les instruments sur lesquels l'Office pourra compter pour franciser le monde du travail. Ce programme est constitué de deux étapes : création d'un groupe de travail et animation auprès des utilisateurs. Cette deuxième étape ne sera pas franchie par manque de moyens. Deux instruments sont choisis : la définition de la notion « français langue de travail »²¹³ et un guide général d'implantation du français dans les entreprises. Ce guide d'implantation s'adresse aux entreprises qui veulent se donner un programme de francisation et est constitué de trois phases : analyse de la situation, établissement d'un calendrier comportant des actions concrètes et chiffrées, enfin l'implantation proprement dite (Cholette, 1993, p. 149-150). C'est dans la dernière phase qu'on retrouve des activités terminologiques, mais il faut attendre mars 1973 pour qu'un autre groupe de travail se charge de l'élaboration de cette étape. En effet, en 1973, l'Office consacre ses efforts à l'Opération 500, grande opération visant les 250 entreprises qui comptent 500 employés et plus afin que celles-ci amorcent un processus d'implantation systématique du français. L'objectif de cette opération est d'accélérer le programme d'implantation du français avec la mise en circulation de la trousse spéciale qui va permettre aux entreprises de faire elles-mêmes l'analyse de leur situation linguistique, les travaux terminologiques et le programme d'implantation, l'OLF n'agissant qu'à titre d'organisme conseil.

C'est donc dans l'urgence que l'organisme finalise son instrument d'implantation. La trousse d'auto-implantation du français est composée des éléments suivants : la définition de la notion du « français langue du travail », le guide d'analyse de la situation, le guide d'implantation, le guide des travaux de terminologie, un dépliant sur les services

²¹³ C'est à la demande du gouvernement que l'Office reçoit la consigne de délimiter le concept. En effet, après la réception d'un questionnaire destiné à évaluer la situation du français dans le milieu du travail, beaucoup d'entreprises demandent au gouvernement d'expliquer clairement ce qu'il veut dire quand il leur demande de faire du français la langue du travail (Cholette, 1993, p. 85).

de l'OLF, les lexiques utiles à toute entreprise (dits horizontaux). Là encore, le lien indissociable entre terminologie et implantation est manifeste dans la composition de cette trousse. Cependant, si en 1973 les instruments d'implantation sont pratiquement opérationnels, le gouvernement ne se sent pas suffisamment soutenu par la législation pour entamer une action de cette envergure. Par conséquent, l'Opération 500 est rapidement abandonnée (Cholette, 1993, p. 231). Néanmoins, cette volonté de promouvoir la langue française trouve un écho et se concrétise par l'adoption de la loi 22. Le gouvernement Bourassa s'appuie alors sur les conclusions de la Commission Gendron (1972) quant à la nécessité d'agir sur le statut de la langue française. Ainsi, la promotion du français langue de travail est facilitée par le nouveau statut de la langue française. Devenue langue officielle, la langue française peut compter sur un cadre législatif plus solide pour être implantée dans les milieux de travail.

4.3.4.3 Période 3 : processus de francisation et normalisation terminologique (1974 à 1977)

Au cours de cette période, la Régie construit le processus de francisation. Elle n'a pas encore mis en place les moyens nécessaires pour la réalisation de son nouveau mandat, qui implique notamment la francisation de l'Administration et des entreprises. La Régie s'attend à ce que la loi 22 et les exigences linguistiques liées à l'émission de certificats de francisation provoquent une intensification des travaux de terminologie dans l'Administration publique et dans les entreprises. Cette intensification des travaux implique :

- une augmentation du volume de l'activité terminologique;
- une uniformisation de la normalisation;
- la centralisation et l'implantation de cette terminologie.

La période 1974-1977 est surtout consacrée à la mise en place des moyens et des outils nécessaires au processus de francisation. Pour mettre en œuvre une procédure technique commune capable de canaliser toute cette nouvelle énergie, la Régie sollicite la collaboration de divers partenaires comme les entreprises, les associations syndicales et patronales, en bref, tous les artisans potentiels à la transformation linguistique du Québec.

C'est surtout une période déterminante pour les deux aspects suivants : la mise en place des structures qui soutiendront l'aménagement linguistique au Québec et l'élaboration d'un processus de normalisation. Pour les travaux de terminologie, la Régie poursuit les travaux déjà engagés par l'ancien OLF, mais redéfinit également ses orientations en fonction de son nouveau plan de francisation. Ainsi, les programmes des travaux terminologiques sont redéfinis en 1975 en fonction de l'ordre dans lequel les catégories²¹⁴ d'entreprises seront appelées à demander un certificat de francisation.

De façon générale, on peut dire que les dispositions contenues dans la loi 22 indiquent une évolution dans la volonté du gouvernement de passer à une autre étape, de s'attaquer véritablement au statut du français. Alors qu'en 1969, on vise l'élaboration de programmes pour soutenir la langue française afin que les dirigeants et les employés des entreprises possèdent une connaissance d'usage du français, en 1974 il ne s'agit plus de promouvoir le français mais de mettre en place de véritables « programmes de francisation ». Certes, les expériences-pilotes réalisées au cours de la période précédente permettent d'avoir un plan d'action quant à la mise en place de ces programmes. Ceux-ci doivent porter non seulement sur la connaissance d'usage du français, devenu langue officielle, mais aussi sur la francophonisation, la langue des documents distribués au personnel d'entreprises, les dispositions prises pour favoriser la communication en français au sein de l'entreprise, et pour ce qui nous concerne, la terminologie employée. Le fait d'avoir des exigences quant à la terminologie employée constitue une avancée majeure pour le développement des activités terminologiques à l'Office, mais également au sein des entreprises. Celles-ci envisagent de faire appel à des linguistes-conseils et de prévoir progressivement l'inclusion d'un service linguistique dans leur organigramme pour faciliter l'application de la loi ou encore de faire appel à des organismes linguistiques.

²¹⁴ La Régie s'attaque aux travaux reliés à la première catégorie : entreprises de 500 employés et plus dont les revenus sont réalisés dans les trois premiers secteurs d'activités choisies.

De plus, si l'on retrouve dans l'article 55 le rôle de la première période (enrichissement et correction de la langue parlée et écrite) et celle de la seconde période (la promotion du français dans les entreprises à travers des programmes de francisation), la Régie a maintenant un nouveau rôle de normalisation. Il s'agit en fait d'une double fonction linguistique : normalisation des termes auprès des entreprises et de l'Administration et normalisation d'ordre général, c'est-à-dire du vocabulaire utilisé au Québec ainsi que la correction et l'enrichissement de la langue parlée et écrite (Régie de la langue française, 1976a, p. 35). Dotée de ce nouveau statut, la Régie doit maintenant mettre en place une politique de normalisation ainsi que des outils solides pour les travaux de normalisation. Il s'agit de la première reconnaissance officielle de l'institution en tant qu'organisme de normalisation.

La Régie de la langue française a publié deux rapports annuels qui permettent de mettre en lumière les caractéristiques de cette période. En 1976, son premier rapport s'attache surtout à rappeler le cadre dans lequel s'insère l'action de la Régie pour rassurer le public et établir un climat de confiance. Dotée d'une structure administrative élargie et d'une plus grande autonomie, la Régie se retrouve dans une période de transition qui se traduit par une réflexion profonde quant au modèle québécois à bâtir pour la francisation. « Les quatorze premiers mois de fonctionnement de la Régie ont été consacrés pour l'essentiel à définir les choses et à organiser le travail » (Régie de la langue française, 1976a, p. 87). Ainsi, elle élabore six programmes tout en donnant la priorité au programme d'information auprès des citoyens et organismes. (Régie de la langue française, 1976a, p. 70). Pour la terminologie, « les travaux de la direction sont fortement axés sur la francisation et la normalisation du vocabulaire utilisé dans l'entreprise et dans l'administration publique » (Régie de la langue française, 1976a, p. 72). En 1977, son deuxième rapport indique que la Régie a poursuivi son effort et acquis une certaine expérience en matière de francisation tout en développant des instruments pour mesurer, contrôler et améliorer la situation du français. Ces instruments sont, pour s'en tenir aux

principaux; le formulaire d'analyse linguistique²¹⁵ (formulaire B), les travaux entrepris pour donner un contenu à la notion de francisation, le système d'information pour gérer les programmes de francisation, la Banque de terminologie du Québec, le service de consultation linguistique et terminologique, etc. (Régie de la langue française, 1977, p119). Toutefois, nous allons voir que les instruments reliés au domaine terminologique, comme la Banque de terminologie et le service de consultation, nécessitent encore des ajustements pour être vraiment opérationnels et que les stratégies de normalisation sont à définir. La terminologie s'inscrivant dans le cadre de la francisation des entreprises, il est intéressant de tenter de comprendre comment s'articulent les activités terminologiques dans un tel contexte.

En 1975-1976, le plan d'action de la Régie est en construction. Il vise à aider l'entreprise à s'engager dans le processus de francisation en prévoyant quatre orientations : étaler dans le temps la francisation, définir les principes de sa collaboration, formuler des objectifs de francisation et établir les premiers éléments d'une stratégie. Pour mettre en place le processus de francisation, la Direction de la francisation²¹⁶ s'attache à établir les catégories d'entreprises qui apparaissent dans le projet de règlement sur la francisation des entreprises : « ces règlements établissent des catégories d'entreprises suivant leur genre d'activités, l'importance de leur personnel, l'ampleur des programmes à adopter et les autres éléments pertinents » (loi 22, art. 26). Elle établit 13 catégories d'entreprises et élabore un processus type de francisation en tenant compte de quatorze études effectuées par l'ancien Office de la langue française dans les principaux secteurs de l'industrie. Ce premier travail amène la Régie à développer un cheminement

²¹⁵ L'analyse linguistique est un portrait de la situation linguistique d'une entreprise à un moment donné. C'est un document qui contient des données sur la structure organisationnelle de l'entreprise, les réseaux de communications et la composition linguistique des effectifs. Elle permet d'établir quels seront les moyens d'action susceptibles d'encourager et de réaliser la francisation de l'entreprise.

²¹⁶ Des ministères, des compagnies, des commissions, des coopératives, de nombreux spécialistes en économie et en démographie ont été tour à tour mis à contribution pour faire un inventaire des statistiques disponibles dans les organismes publics et privés afin d'établir les éléments de base d'un fichier des entreprises visées par l'article 26 de la loi 22 (Régie de la langue française, 1976a, p. 88).

critique des étapes de la francisation et à se faire une idée plus précise de l'assistance technique qu'elle devra fournir aux entreprises. Là encore, de nombreux spécialistes collaborent à la mise en place de ce plan d'ensemble de la francisation, notamment le Centre de calcul de l'École polytechnique de Montréal, qui permet à la Régie d'utiliser des technologies de pointe en procédant à la simulation par ordinateur de ce plan d'ensemble (Régie de la langue française, 1976a, p. 89). Enfin, toujours au cours de cette période, elle met au point les instruments d'analyse et d'évaluation de la francisation : le formulaire B (l'analyse linguistique), un fichier-maître (renseignements sur les douze premières catégories d'entreprises) et des principes directeurs (modalités d'autofrancisation pour les entreprises) pour concevoir, élaborer et réaliser un programme de francisation (Régie de la langue française, 1976a, p. 162-163).

En 1976, on peut dire que la Régie a élaboré une stratégie globale²¹⁷. Elle a mis en place un cheminement à suivre en vue de l'obtention d'un certificat de francisation et créé des instruments indispensables pour mesurer et contrôler ce processus. Le principe général qui sous-tend cette stratégie est de mener de front tous les travaux terminologiques (vocabulaires de tronc commun et vocabulaires spécifiques), de façon à ne pas retarder l'application de la loi 22 et à respecter le laps de temps (6 ans) prévu pour le processus de francisation.

Les instruments choisis pour le tandem francisation-terminologie au cours de cette période sont : la Banque de terminologie, le service de consultation, *l'Énoncé de politique sur le partage des tâches en matière de travaux terminologiques* (Régie de la langue française, 1976b) et *La normalisation terminologique* (Régie de la langue française, 1976d), autre énoncé de politique sur la langue. Les deux premiers sont des instruments mis en place au cours de la période précédente, mais qui ont pour la Régie un même objectif ultime : « mettre à la disposition du public québécois les ressources

²¹⁷ Une des opérations fondamentales, préalable à l'établissement de cette stratégie globale, est la définition des troncs communs telle qu'elle est présentée dans l'énoncé du partage des tâches entre l'entreprise et la Régie.

terminologiques et linguistiques nécessaires à l'amélioration de la qualité de la langue, en particulier de la langue technique » (Régie de la langue française, 1977, p. 30) alors que les deux derniers visent à rentabiliser l'action de la Régie.

La Banque de terminologie du Québec (à partir de 1974)

La francisation est considérée comme une opération de longue envergure et doit s'appuyer sur des instruments fiables. La Banque de terminologie est un allier incontournable vu que la Régie la considère comme la mémoire de cette opération (Régie de la langue française, 1976a, p. 93) : une machine distribuant les biens que sont les mots français à l'ensemble des Québécois. Son premier objectif est en lien avec la loi 22, c'est-à-dire recueillir à long terme le vocabulaire utile à la correction et à l'enrichissement de la langue parlée et écrite au Québec (Régie de la langue française, 1976a, p. 93), mais elle doit également soutenir le processus de francisation.

Nous avons vu précédemment les circonstances de la création de la BTQ en 1973. En 1974, la Régie en hérite et continue à la développer, mais fait rapidement face à de gros problèmes qu'elle n'hésite pas à exposer dans son rapport annuel de 1976. En effet, son développement est restreint pour trois raisons principales : une politique d'embauche désastreuse, qui a sérieusement ralenti les travaux d'alimentation et de correction des fiches, l'absence de soutien informatique²¹⁸ et les réticences de la volonté politique.

En outre, il est resté quelques suspicions à l'endroit de cet instrument qu'est la Banque de terminologie du Québec et ce malgré « les preuves tangibles et publiques qui ont été données de la validité du système » (Régie de la langue française, 1977, p. 32). La BTQ, contenant 160 000 fiches (dont 111 000 sont complètement corrigées), est prête pour être accessible au service public et, pour la Régie, il est clair que la restriction du développement de la BTQ condamne cet instrument à des retards qui se répercuteront sur les calendriers de francisation. Elle souligne que l'établissement simultané de dizaines de

²¹⁸ La Régie, n'étant plus rattachée au ministère de l'Éducation, a perdu la possibilité de faire appel au SIMEQ (Service informatique du ministère de l'Éducation du Québec) en cas de problèmes informatiques.

vocabulaires dans un laps de temps aussi court, comme le prévoit la francisation des entreprises, ne peut se passer des cinq banques de données (terminologie, domaines d'emploi, sources, rédacteurs, transcripteurs, inventaire) dont la banque a organisé le développement.

Si la nécessité d'une banque de terminologie ne fait pas l'unanimité parmi les élus au cours de cette période, les langagiers (traducteurs, terminologues et autres professionnels de la langue) s'accordent à souligner le rôle déterminant qu'elle pourrait jouer pour la diffusion rapide de la terminologie. Ainsi, au cours de cette période, on commence à envisager la diffusion terminologique par d'autres moyens que les publications. Pour eux, la collaboration des entreprises avec la Régie doit avoir pour résultat la constitution d'un réseau qui alimentera la banque de terminologie de la Régie (Régie de la langue française, 1976c, p. 11) :

« Les comités représentant l'entreprise pourraient déposer leurs recherches dans une banque centrale qui serait mise à la disposition de tous les Québécois [...] Cette centrale terminologique nous permettrait de répondre rapidement à toutes les demandes de consultation et serait alimentée régulièrement par l'apport de tous les adhérents du réseau. »

C'est au cours de la période suivante que la Banque de terminologie est véritablement reconnue comme la clef de voûte du processus de francisation. C'est un instrument évolutif comme l'est aussi le service de consultation linguistique et terminologique.

Le service de consultation linguistique et terminologique

La Régie a hérité du service de consultation linguistique et terminologique de l'OLF créé en 1961. C'est donc un service ancien mais très achalandé. L'augmentation en flèche des renseignements demandés par le public oblige la Régie à restructurer ce service en lui donnant plus d'ampleur tout en imposant des restrictions aux services que l'État peut rendre en cette matière. Cette restructuration se traduit par l'adoption d'une nouvelle politique axée sur quatre domaines (Régie de la langue française, 1977, p. 34) :

1. une politique large et dynamique pour les consultations d'ordre terminologique liées aux urgences de la francisation, c'est-à-dire aux besoins des entreprises qui souhaitent se franciser et aux besoins de l'administration publique pour la correction du vocabulaire de spécialité;
2. une politique restrictive pour les consultations touchant la langue générale afin de répondre aux besoins essentiels du grand public tout en l'aidant à devenir autonome pour les questions de langue dont la solution est facile;
3. une politique très restrictive pour la révision et la rédaction de textes, ainsi qu'à la traduction afin d'éviter de donner à la Régie une charge trop importante de travail. Cependant, cette restriction ne s'applique pas à l'administration publique amenée à délivrer des messages officiels qui doivent servir de modèles en matière de langue.
4. une politique restrictive relativement à la rédaction des raisons sociales, des affiches et des étiquettes. La Régie entend ainsi limiter son action à l'aide relative aux questions d'ordre terminologique ou de langue générale²¹⁹.

Cette nouvelle politique correspond à une prise de conscience, de la part de la Régie, de la charge de travail qu'on lui demande et des ressources insuffisantes dont elle dispose. Elle cherche donc à responsabiliser les Québécois tel que le prévoit le processus de francisation (Régie de la langue française, 1977, p. 35) :

« L'État a des limites qu'il ne peut dépasser. Ainsi, la politique de la Régie a-t-elle pour principe depuis le début que la francisation est l'affaire des administrés et que l'État n'intervient qu'à titre de conseiller et d'adjuvant, quand la chose est indispensable. »

²¹⁹ La Régie de la langue française se contente de fournir les termes de spécialité ou les conseils en matière de langue générale, ou encore, pour ce qui concerne les raisons sociales, de fournir sur demande un guide de rédaction et d'assister les ministères et les organismes concernés.

Énoncé de politique sur le partage de tâches en matière de travaux terminologiques (1976)

Cet énoncé recommande une étroite collaboration entre l'entreprise et l'État pour les travaux terminologiques que la Régie justifie de la façon suivante (Régie de la langue française, 1976b, p. 3) :

« L'implantation du français dans les entreprises du Québec provoquera une intense recherche du vocabulaire sur des centaines de milliers de termes. Pour arriver à modifier les situations linguistiques du monde du travail dans un laps de temps raisonnablement court, il est nécessaire que l'Entreprise et l'État s'entraident. »

Ainsi, en proposant cet énoncé, qui vise donc une distribution équitable du travail à accomplir, la Régie présente la politique qu'elle entend suivre en matière de travaux terminologiques. Elle propose de s'occuper de troncs communs terminologiques qui regroupent des activités qui ne sont pas propres à une entreprise, que l'on retrouve dans presque toutes les entreprises. Comme l'explique J.-C. Corbeil (2007b, 171), la responsabilité des vocabulaires de spécialités appartient avant tout aux spécialistes eux-mêmes dans la mesure où ce sont eux qui les utilisent et les diffusent dans des textes de toutes sortes (publications, manuels, etc.). Pour lui, « l'Office se devait de les consulter et de les associer à ses travaux terminologiques ». Le tableau 16 présente la répartition de la production terminologique selon les partenaires.

Tableau 16 : Partage des tâches à la Régie de la langue française

| Partenaires | Production terminologique |
|--|--|
| Régie de la langue française | Tronc commun de gestion Tronc commun industriel |
| Entreprises | Terminologie technique spécifique |
| Ministère de l'Éducation et Universités | Vocabulaire des métiers et professions |

La Régie entend par tronc commun de gestion « l'ensemble de la terminologie nécessaire au fonctionnement administratif », soit le vocabulaire utilisé pour la mise en marché des produits, la comptabilité, la gestion du personnel, les relations publiques, etc. Le tronc commun industriel correspond à « l'ensemble des terminologies techniques qui sont d'usage courant dans la plupart des entreprises industrielles » (Régie de la langue française, 1977, p. 318), soit le vocabulaire technique lié à des activités classées en deux catégories : les vocabulaires de métiers (menuiserie, plomberie, etc.) et le vocabulaire des procédés industriels (mécanique des fluides, procédés de contrôle de fabrication, organisation industrielle, les procédés de fabrication).

De son côté, l'entreprise est chargée du vocabulaire lié à la vocation même de son entreprise. Elle s'occupe donc de sa terminologie spécialisée et de l'étiquetage de ses produits. Elle bénéficie de l'aide de linguistes-conseils mis à la disposition de l'entreprise par la Régie. Ceux-ci évaluent les besoins linguistiques de l'entreprise, aident à la mise en marche des travaux de terminologie et jouent un rôle de coordonnateur au sein de l'entreprise (gestion des terminologies, centralisation des travaux dans la BTQ et normalisation selon la procédure de la Régie). En 1977, le service des linguistes-conseils est au stade de l'organisation : quatre professionnels seulement ont été affectés à ce service.

En général, les sections de terminologie dûment constituées sont peu nombreuses dans les entreprises. Elles ont toutefois su mettre en place les mécanismes de recherche et de diffusion qui leur permettent de répondre aux besoins de l'entreprise. De plus, la fonction terminologique se définit de plus en plus comme une activité autonome par rapport à la traduction. Dans la plupart des cas, il s'agit surtout d'une recherche ponctuelle plutôt que thématique (Régie de la langue française, 1976c, p. 3).

Les stratégies de normalisation

En 1975, la Régie interprète la loi 22 pour son rôle de normalisation. Pour elle, il convient de remplir une double fonction linguistique, l'une de normalisation terminologique auprès des entreprises et de l'administration publique et l'autre, d'ordre général, touchant la normalisation du vocabulaire utilisé au Québec ainsi que la

correction et l'enrichissement de la langue parlée et écrite. Pour la deuxième fonction, la Régie doit se pencher sur la définition d'une norme du français utilisé au Québec et les moyens pour la répandre. Pour la première fonction, la loi lui permet de normaliser les termes retenus par les commissions de terminologie instituées par le lieutenant-gouverneur. Les termes normalisés par la Régie sont publiés dans la *Gazette Officielle* et deviennent obligatoires.

Pour l'Administration publique, la Régie s'engage à fournir, par le truchement des commissions de terminologie, le vocabulaire français normalisé dont elle a besoin pour ses activités techniques, professionnelles et administratives ainsi que tout autre conseil relatif à la documentation en langue française nécessaire à ses opérations. La Régie, qui doit normaliser les termes et les expressions préconisées et en transmettre la liste aux intéressés a, dès le départ, cherché à fonder ses décisions sur des bases scientifiques. Pour cela, elle a mis au point une méthode de travail²²⁰ pour en faire profiter les commissions de terminologie et préconisé des mesures pour s'immiscer pleinement dans le processus de normalisation. Ces mesures prévoient (Régie de la langue française, 1976a, p. 58-59) :

1. que les commissions de terminologie poursuivent leurs travaux avec une grande rigueur scientifique, et, pour ce faire, que la Régie soit toujours invitée à donner son avis sur tous les projets de constitution de commissions de terminologie; que les commissions travaillent selon la méthodologie mise au point par la Régie; que la coordination des travaux des diverses commissions soit confiée à la Régie;
2. que les commissions soient composées, d'une part, d'experts désignés par les organismes et les ministères intéressés, en accord avec la Régie, et, d'autre part,

²²⁰ Le guide des travaux de terminologie, préparé en 1973, a été proposé en deux versions dès 1975 : l'une détaillée visant à constituer un ouvrage de référence pour le travail de haute tenue en terminologie; l'autre, condensée en des directives simples, en vue d'un travail exécuté plus rapidement, comme ce sera le cas dans l'administration publique et dans les entreprises. Ces guides visent l'uniformité des travaux terminologiques conduits par la Régie (Régie de la langue française, 1976a, p. 91).

qu'un terminologue de la Régie siège au sein de chaque commission, dont la fonction serait d'animer et de guider les travaux des commissions;

3. que, pour assurer de façon continue la qualité des travaux et faciliter ainsi la normalisation des termes et des expressions retenues, une relation constante soit maintenue entre les membres des commissions et la Direction de la terminologie de la Régie, par l'intermédiaire du terminologue de la Régie qui siège dans ces commissions.

De plus, l'intervention de l'État est plus coercitive vu que l'omission d'employer les termes entérinés par la Régie peut avoir pour conséquence d'invalider le contrat ou le document passé entre l'administration publique et une partie privée ou encore, le refus du ministre de l'Éducation d'utiliser l'ouvrage d'enseignement qui ne tient pas compte de la terminologie recommandée.

Toutefois, le lieutenant-gouverneur n'a toujours pas créé de commissions de terminologie, car le règlement d'application établissant le mode de création, la composition et le fonctionnement de ces commissions n'a pas été publié dans la *Gazette officielle du Québec*. Même si la Régie procède à des travaux de normalisation pour deux secteurs névralgiques de l'administration (la langue juridique et la langue administrative), il faut vraiment attendre la période suivante pour l'établissement de commissions de terminologie. En attendant, la Banque de terminologie est chargée de constituer un inventaire des travaux de terminologie en France ou au Québec ainsi qu'un inventaire de la terminologie des métiers et des professions qui doivent permettre d'alimenter les comités et commissions de terminologie qui vont confectionner les lexiques nécessaires à la francisation.

La Régie n'attend pas après les commissions de terminologie pour procéder à la normalisation. Ainsi, au cours de l'année 1976, elle normalise les termes contenus dans onze lexiques et vocabulaires, c'est-à-dire qu'elle les recommande comme devant être utilisés dans l'emploi public ou officiel du français (Régie de la langue française, 1977,

p. 55). À l'exception de quelques récalcitrants²²¹, ce processus de normalisation, qui intègre des experts à diverses étapes, est bien accueilli par la population. Il n'en reste pas moins que la Régie se pose des questions quant aux problèmes d'ordre linguistique et juridique liés à la normalisation. C'est pour tenter de répondre à ces questions qu'elle organise un colloque sur la normalisation terminologique à l'automne 1976. La grande majorité des participants sont alors d'accord pour dire que la normalisation doit davantage reposer sur l'incitation par la négociation que sur la coercition par la sanction. Cela confirme bien l'approche suivie jusqu'ici par la Direction de la terminologie dans ses activités de normalisation.

Par ailleurs, la réflexion se poursuit dans le cadre des rencontres organisées par la Régie pour réunir terminologues et traducteurs. La rencontre, en 1976, des traducteurs et terminologues du Québec témoigne de l'intérêt des participants pour la mise en place d'une structure de normalisation qui n'existe pas encore (Régie de la langue française, 1976c, p. 9) :

« La synchronisation de toute l'activité terminologique nécessitera la mise en place d'une superstructure responsable de la qualité et de l'uniformité des travaux. Les membres seraient recrutés parmi les terminologues et les traducteurs qui ont une compétence reconnue et une vaste expérience du travail en entreprise. »

Cette première rencontre des traducteurs et terminologues du Québec est déterminante pour la mise en place des moyens nécessaires à l'uniformisation du travail terminologique. Au cours de cette rencontre, on aborde la constitution de comités interentreprises comme modèle à suivre pour l'uniformisation. En 1976, il existe un

²²¹ Quelques membres de l'Association des embouteilleurs du Québec mèneront une guerre d'usure de quatre ans en refusant d'utiliser sept équivalents français pour désigner des boissons gazeuses (Régie de la langue française, 1977b, p. 56).

comité-pilote²²² dans le domaine des télécommunications. Il est défini comme (Régie de la langue française, 1976c, p. 9) :

« [...] un regroupement qui a pour objectif la standardisation de la production terminologique par des échanges d'informations, de documentation, de fiches ou de lexiques et des travaux de groupe [...] Le même principe pourrait servir à l'établissement et au traitement du vocabulaire de tronc commun. »

En fait, au cours de cette rencontre, on recommande la Régie de la langue française pour participer à la mise en place de ces comités en établissant le plan d'ensemble des travaux à entreprendre et en déterminant les besoins terminologiques les plus urgents. De plus, la plupart des participants souhaitent « la présence de la Régie afin de neutraliser les conflits qui pourraient exister entre les entreprises et servir de caution dans les cas de désaccord ou pour assurer la vitalité de l'effort terminologique » (Régie de la langue française, 1976c, p.10). On peut donc dire que la Régie, bien avant la mise en place des moyens de normalisation, jouit d'une reconnaissance unanime au sein des entreprises pour assurer son futur rôle de normalisation.

En ce qui concerne les outils d'uniformisation, la Régie travaille, nous l'avons dit, à la mise au point d'un guide de travail en terminologie prévu dans le courant de l'année 1976. Contrairement au premier guide proposé en 1973 pour aider le personnel de l'Office à la rédaction des fiches, ce guide est destiné à devenir un instrument de référence méthodologique pour harmoniser le travail terminologique des nouvelles équipes de travail des comités interentreprises. Toutes les réflexions et les travaux de la Régie liés à la normalisation sont à l'origine d'un énoncé de politique sur la normalisation terminologique. Publié le 24 février 1976, cet énoncé permet à l'Office de donner un avis à caractère officiel sur des questions d'ordre linguistique ou terminologique (Régie de la langue française, 1976d). Il répond donc à la double fonction

²²² Ce comité existe depuis 1975 et est formé de techniciens de la discipline, de terminologues et de traducteurs. Les entreprises-membres sont Bell Canada, CN-Télécommunications, Northern Telecom et Recherches Bell-Northern.

linguistique que nous avons présentée ci-dessus en choisissant « le niveau de la langue officielle²²³ » et en proposant trois démarches distinctes : constat de l'usage (démontrer qu'il y a accord généralisé des locuteurs), uniformisation de l'usage (proposer un terme de préférence à un autre) et normalisation terminologique proprement dite (choisir tel terme ou telle manière de faire à l'exclusion de toute autre). Avec cet énoncé, la Régie affirme son rôle d'organisme de normalisation et se donne des directives pour intervenir sur la langue. Jusqu'alors, elle ne jouit que du soutien de la loi et de l'autorité qui s'attache à l'organisme et à la qualité de ses travaux.

Signalons, pour finir, que cette période correspond également à la création de liens avec d'autres organismes en matière de terminologie. On cherche à harmoniser les travaux terminologiques francophones et à éviter les chevauchements. Après la création d'un réseau franco-qubécois de néologie scientifique et technique (1974), dont nous avons déjà parlé, une convention est signée en 1976 entre l'Association française de terminologie et la Régie pour la mise en commun des ressources terminologiques des deux organismes, la collaboration pour un inventaire permanent des travaux et organismes de terminologie, pour la normalisation terminologique et pour les recherches d'ordre méthodologiques (Régie de la langue française, 1977, p. 50).

4.3.4.4 Période 4 : production, normalisation et diffusion terminologiques (1977 à 1989)

Au lendemain de l'adoption de la Charte de la langue française, la Régie de la langue française est rebaptisée Office de la langue française. Celui-ci définit son nouveau mandat de la façon suivante (Office de la langue française, 1978, p. 3) : « franciser le Québec en francisant les entreprises et l'Administration et assurer la qualité du français utilisé au Québec. » Il propose un plan de développement quinquennal qui peut maintenant s'appuyer sur un cadre législatif plus solide et profite des acquis de la période

²²³ Cette langue officielle est décrite comme « une forme de langue très soignée, caractérisée par un haut niveau de conscience au moment de l'usage, qui poursuit des intentions de clarté, d'efficacité, de politesse très nette » (Régie de la langue française, 1976d, p. 3).

précédente pour appliquer son modèle d'intervention. On peut dire que cette période constitue l'âge d'or de la production terminologique au Québec. L'organisme compte alors trois groupes de professionnels, les négociateurs²²⁴, les linguistes-conseil et les terminologues. Ces derniers sont les plus nombreux à l'Office. Comme l'indique G. Lamy (1988, p. 97), de 1979 à 1986, les terminologues représentent en moyenne 60,2 % des effectifs qui travaillent pour la recherche terminologique, la création de lexiques ou encore l'assistance terminologique. Les activités reliées à l'aspect terminologique sont donc prédominantes. Cette prédominance s'explique autant par le mandat de l'Office que par l'existence assez ancienne des programmes reliés au volet terminologique. Les orientations de l'OLF évoluent progressivement au cours de cette période. Alors que les deux premiers plans quinquennaux (1977-1987) se consacrent à la première phase de francisation (mise en place et suivi du processus²²⁵), à partir de 1987, l'OLF annonce qu'il poursuit sa deuxième phase de francisation : celle de la consolidation du français. En 1983, après le premier plan quinquennal, la loi 57 modifie certaines dispositions de la Charte pour apporter des assouplissements²²⁶ et donner un caractère permanent à la francisation des entreprises en supprimant la date limite du 31 décembre 1983. Après avoir demandé l'assistance des entreprises et de l'Administration, l'OLF se tourne alors vers les citoyens et les citoyennes pour qu'ils s'impliquent individuellement. À la fin de cette période, c'est donc la permanence de la francisation qui est visée.

Dès le premier plan quinquennal, l'action de l'Office se précise quant aux moyens jugés nécessaires pour répondre aux besoins terminologiques dans un contexte de francisation. Cette action est triple : production intense, normalisation et diffusion

²²⁴ Les négociateurs interviennent auprès des entreprises pour les aider à négocier les programmes de francisation avec l'OLF alors que les linguistes-conseils s'occupent principalement du volet terminologique.

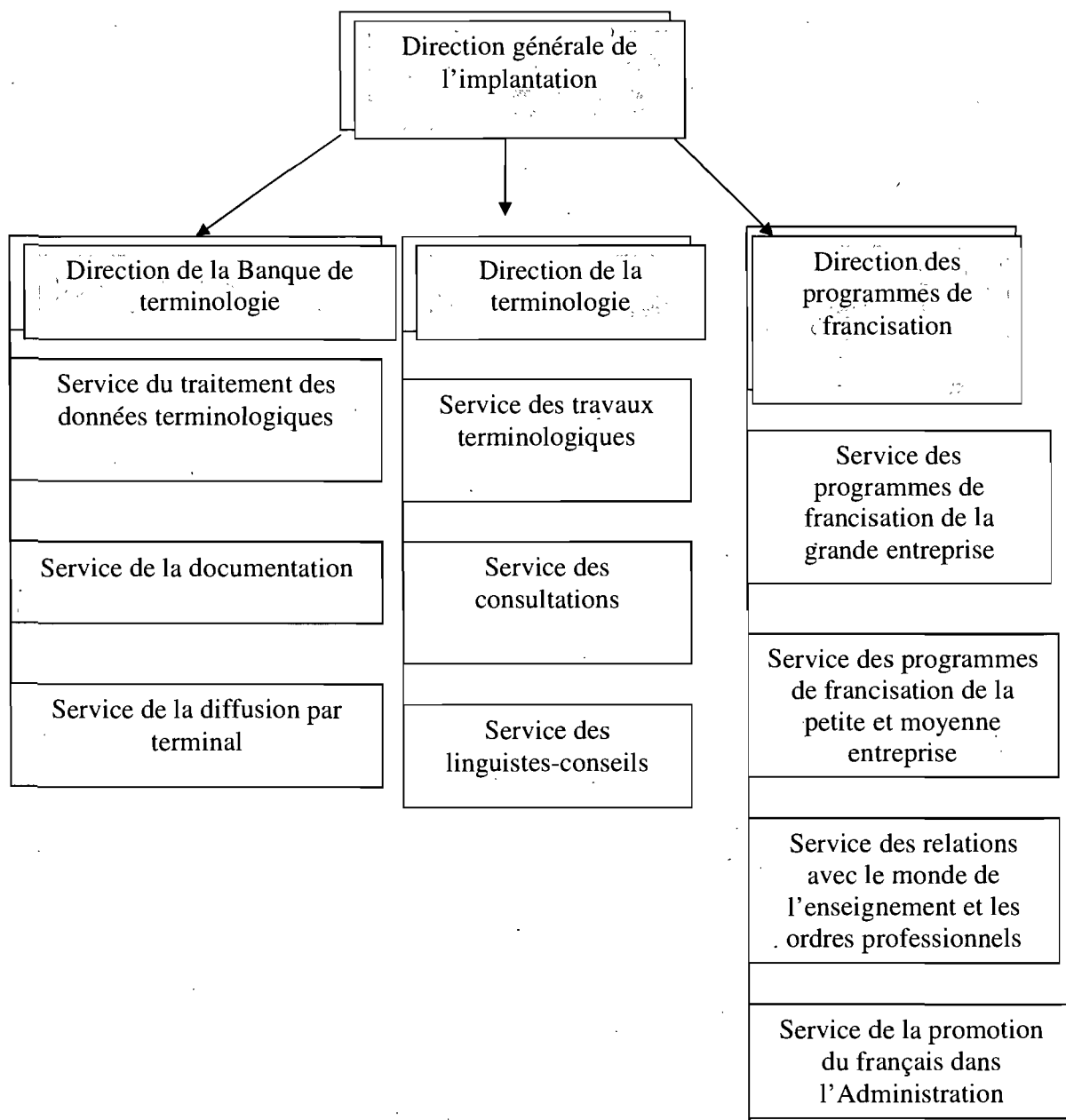
²²⁵ Le plan quinquennal adopté en 1982-1983 marque le début du suivi de la certification. L'OLF modifie alors sa structure et met sur pied la Direction des services à la clientèle, qui reflète la nouvelle politique de l'OLF d'aide et d'assistance avec une attention particulière à la diffusion et à l'utilisation de la terminologie française dans les grandes entreprises.

²²⁶ Les directives pour les institutions anglophones sont assouplies.

terminologiques. Pour répondre à son mandat, la structure administrative est modifiée²²⁷ et les activités terminologiques sont regroupées sous la Direction générale de l'implantation. Celle-ci supervise trois directions ayant des liens plus ou moins directs avec la terminologie. La figure 3 présente le modèle choisi par l'OLF pour répondre aux besoins terminologiques.

²²⁷ En 1982, un remaniement de cette structure entraîne la disparition de la Direction générale de l'implantation. Les trois directions sont considérées comme des entités administratives distinctes.

Figure 5. Organigramme de l'Office de la langue française en 1978



Cette nouvelle structure met en évidence l'importance accordée aux travaux terminologiques ainsi que la relation privilégiée qu'entretient la terminologie avec la francisation. L'activité terminologique se répartit donc dans les différents services de trois directions. Elles sont liées au développement de la Banque de terminologie, aux chantiers terminologiques anciens et nouveaux (politique du partage des tâches), à l'assistance terminologique (consultation, linguistes-conseils), au processus de normalisation terminologique, à la nécessité de diffusion terminologique et aux besoins terminologiques exprimés lors du suivi des programmes de francisation auprès des linguistes-conseils.

L'Office choisit six moyens d'action qui sont les suivants :

1. Implantation du français et généralisation de son utilisation dans les entreprises;
2. Implantation du français et généralisation de son utilisation dans l'Administration et les ordres professionnels;
3. Mise au point de supports linguistiques et terminologiques nécessaires à l'application de la Charte;
4. Mise au point de programmes de recherche et d'évaluation nécessaires à l'application de la Charte;
5. Mise au point d'une politique de subvention en matière de recherche linguistique et de diffusion du français;
6. Élaboration de la réglementation nécessaire à l'application de la Charte.

Parmi les six moyens d'action que l'organisme met en place pour atteindre les objectifs de son nouveau mandat (Office de la langue française, 1979, p. 15), le troisième moyen favorise le développement des activités terminologiques. Il prévoit la mise au point de cinq supports terminologiques nécessaires à l'application de la Charte. Les deux premiers supports (mise au point de terminologies spécialisées et augmentation de l'assistance terminologique) visent la production terminologique, le troisième et le quatrième (mise en place de mécanismes de normalisation et développement de la fonction « conseil ») concernent davantage le bon fonctionnement du processus de francisation alors que le dernier support (accent sur la diffusion terminologique) conduit l'Office à réfléchir sur un plan d'action en matière de diffusion terminologique.

Le premier support terminologique

Le premier support vise à développer la recherche terminologique. L'Office s'oriente vers la mise au point de terminologies spécialisées conformément à la politique de partage des tâches pour répondre aux besoins de francisation. Il s'occupe également de terminologies normalisées pour la mise à jour du fichier de terminologie de la BTQ et de terminologies *ad hoc* dans le domaine de la néologie, de l'étiquetage, des produits alimentaires et de l'Administration. Son intérêt se porte aussi sur l'élaboration d'une terminologie juridique de base dans la mesure où les textes de loi ont des répercussions sur la langue des règlements, de l'Administration, des imprimés administratifs et, par voie de conséquence, sur la langue générale.

Cette production terminologique est principalement assurée par deux directions : la Direction de la BTQ et la Direction de la terminologie. Les activités de la Direction de la BTQ sont prévisibles, elles visent le traitement, la gestion et la diffusion de données terminologiques. L'OLF décrit la BTQ comme un système central de gestion et de diffusion des terminologies et de la documentation terminologique que l'OLF a mis au point pour produire le matériel nécessaire au processus de francisation. La Direction de la terminologie de son côté dispose d'un service des travaux terminologiques qui a deux fonctions : la recherche terminologique (néologie, langue juridique, comités interentreprises épuration et mise à jour de fichiers) et la recherche fondamentale (développement de méthodes et d'instruments de travail).

Dès le début des années 1980, l'Office décide de faire une étude exhaustive des besoins terminologiques sur la base des données figurant dans les analyses linguistiques. Cette étude vise à préciser l'aide terminologique qu'elle peut apporter aux entreprises, à l'Administration et au public en général. Elle lui permet de mieux circonscrire les domaines où il y a un besoin pressant de terminologies mais aussi de prendre des décisions concernant la BTQ et les travaux terminologiques. Les résultats obtenus amènent donc l'Office à intervenir dès l'année suivante. Ainsi, en 1981, le service des travaux terminologiques suspend les travaux relatifs à l'élaboration de lexiques et de vocabulaires pour s'occuper de l'amélioration de la qualité des fiches de la BTQ.

L'Office accorde alors une importance accrue aux travaux relatifs au développement de la BTQ et à l'épuration des fichiers. Plusieurs employés sont affectés à cette tâche d'épuration et on assiste à l'apparition d'une nouvelle fonction : le terminologue épurateur. C'est au cours de cette période que les premiers arbres de domaine font leur apparition. Ils visent à faciliter l'indexation des termes pour une meilleure utilisation des fichiers. La BTQ est également alimentée par le travail de collaborateurs externes. Ainsi, des comités interentreprises²²⁸ et des universités versent le résultat de leurs travaux dans la Banque²²⁹.

En 1984-1985, les travaux terminologiques sont orientés vers les domaines des technologies de pointe où la terminologie est lacunaire. Pour rendre celle-ci immédiatement disponible, l'OLF établit en 1987-1988 des contacts étroits avec une centaine d'abonnés afin d'obtenir leur production terminologique en échange de crédits d'interrogation de la BTQ. Il annonce qu'il a créé deux réseaux de producteurs de terminologies : un réseau interne composé des différents services de l'OLF et un réseau externe de 11 participants qui contribuent à orienter la production de l'OLF.

Le deuxième support terminologique

Le deuxième support a pour objectif d'augmenter l'assistance terminologique pour accélérer la francisation des entreprises et la généralisation de l'utilisation du français dans l'Administration. Pour cela, les services de consultation portant sur la terminologie sont consolidés. Durant les trois derniers mois de l'année 1980, l'activité principale du service des consultations porté presque exclusivement sur le traitement de

²²⁸ Au cours de l'année 1980-1981, un comité interentreprises, formé par quatre importants fabricants de lampes installés dans la région de Trois-Rivières, a publié un vocabulaire illustré de la terminologie de la fabrication de lampes. Ce comité, comme tant d'autres, était animé par un linguiste de l'OLF (Office de la langue française, 1980, p. 59).

²²⁹ L'Office signe « des protocoles d'entente avec des usagers dans le but d'alimenter ou même d'épurer certains secteurs ». Un de ces protocoles a été signé avec l'Université de Québec à Trois-Rivières dans le but de franciser les terminologies de la fabrication du papier avec le concours des entreprises de ce secteur (Office de la langue française, 1981, p. 50).

demandes concernant la version française de raisons sociales. Cette effervescence est due à l'application de l'article 65 de la Charte qui impose la francisation de toutes les raisons sociales au 31 décembre 1980. En 1983, un réseau d'assistance terminologique est mis en place. Les programmes de ce réseau sont axés sur les grandes caractéristiques de cette période : la production, la normalisation et la diffusion d'une terminologie de qualité. Les principaux acteurs de ce réseau sont le personnel de l'OLF, les comités interentreprises, les commissions de terminologie, les chercheurs subventionnés par l'OLF et les intervenants de la coopération internationale.

Enfin, la fonction d'assistance fait également partie des objectifs du programme de coopération internationale de l'Office, qui sont la sensibilisation à la francisation par des échanges (industriels), l'alimentation et la mise à jour du réseau d'assistance terminologique et, pour finir, la réalisation de travaux spécialisés. Ces travaux ont d'ailleurs donné lieu à des échanges de spécialistes pour comparer des stratégies (implantation, aménagement, normalisation etc.). Grâce aux accords Bourassa-Chirac, 650 représentants d'entreprises se sont rendus en France de 1976 à 1985 dans le cadre des programmes de sensibilisation à la terminologie française. En 1984, et conformément à sa politique d'assistance aux grandes entreprises, l'OLF établit un plan d'assistance linguistique pour 650 entreprises et distribue des lexiques et des bibliographies. On peut dire qu'au cours de cette période, l'évolution de la consultation terminologique est importante puisqu'elle a pratiquement doublé (48 518 en 1978-1979 et 104 703 en 1988-1989). De plus, les questions d'ordre terminologique augmentent jusque dans les années 1982-1983 pour diminuer par la suite. Cette diminution peut s'expliquer par la mise en place progressive de l'accès direct à la BTQ qui réduit le nombre de consultations des entreprises.

Par ailleurs, l'assistance terminologique passe aussi par le développement du Réseau de néologie. En 1985, à la suite du colloque portant sur « La terminologie et les technologies nouvelles », celui-ci est restructuré pour être étendu au reste de la francophonie. Il devient le Réseau international de néologie technique et scientifique de langue française.

En dernier lieu, il est important de souligner le rôle déterminant des linguistes-conseils pour assister la production terminologique. Ils interviennent auprès des entreprises pour les aider à évaluer leurs besoins terminologiques, à élaborer des programmes de recherche et de travaux terminologiques, à utiliser des méthodes de travail et des instruments développés par l'OLF et à créer des services de terminologie ou de traduction. Ce sont eux qui orientent parfois les travaux de la BTQ grâce aux renseignements recueillis lors de leurs interventions et qui assurent le suivi des projets subventionnés par l'OLF visant à produire des vocabulaires avec des partenaires. Pour cette raison, les linguistes-conseils sont de véritables agents glottopolitiques. Ces linguistes-conseils se distinguent donc des autres professionnels de l'Office de par leur grande polyvalence. En 1981, on les retrouve dans le secteur de l'enseignement pour l'assistance terminologique à la rédaction de manuels²³⁰. En 1983, ils assurent même la coordination des travaux relatifs à l'édition des versions française et anglaise du manuel terminologique d'Eugen Wüster²³¹, considéré comme le fondateur de la discipline (Office de la langue française, 1983, p. 22). Nous verrons plus tard que leur rôle ne se limite pas à la production terminologique. On leur confie également des missions importantes dans le cadre de la normalisation.

Le troisième support terminologique

Le troisième support concerne la mise en place de mécanismes de normalisation. Pour assurer une production terminologique de qualité, on met en place quatre mécanismes de normalisation terminologique et linguistique qui sont :

²³⁰ D'avril 1981 à mars 1982, les linguistes-conseils évaluent de nombreux manuscrits en procédant à la révision linguistique et terminologique des manuels de l'enseignement collégial professionnel (Office de la langue française, 1982, p. 41).

²³¹ Le manuel est intitulé *Introduction à la théorie générale de la terminologie et à la lexicographie terminologique*.

1. la création à l'Office d'une commission permanente de normalisation²³² (CTOLF), qui reçoit deux types de dossiers : des termes isolés provenant d'un organisme ou d'une personne qui demande un avis officiel, ou un ensemble de termes préparés par les comités interentreprises, les commissions de terminologie ou le service des travaux terminologiques de l'OLF dans le cadre de leurs travaux de francisation;
2. la création de commissions de terminologie au sein de l'Administration, qui ont pour mandat de faire l'inventaire des problèmes terminologiques à résoudre dans le domaine qui leur est assigné;
3. la création de comités de terminologie (intraentreprises et interentreprises);
4. la création de missions de normalisation terminologiques. Les missions terminologiques permettent d'envoyer des terminologues québécois en France pour rencontrer des spécialistes français et examiner, avec eux, le résultat des travaux terminologiques en cours. L'Office les définit comme des missions de normalisation (Office de la langue française, 1979, p. 84).

En 1980, l'Office annonce que les fichiers de la BTQ ont subi toutes les étapes de transfert de la Génération I (fichier de travail) à la Génération II. Il précise qu'il « entend par Génération II, le 2^e fichier de terminologie dit « de diffusion » (par opposition au fichier "de travail"). Il comprend uniquement des termes normalisés, recommandés ou reconnus » (Office de la langue française, 1980a, p. 30). L'année suivante, paraît le premier répertoire des avis de normalisation et de recommandation. Comme nous pouvons le constater, la CTOLF joue le rôle d'une commission de terminologie générale auprès des autres instances de normalisation, dont elle étudie les avis avant de les transmettre au secrétaire de l'Office. Elle coordonne ainsi les travaux de ces instances, où siège généralement un linguiste-conseil.

²³² Adoptée le 28 avril 1978, la CTOLF a pour rôle de soumettre à l'OLF, après examen des dossiers, des avis de normalisation et de recommandation.

Au fur et à mesure des travaux, les méthodes de travail évoluent tant sur le plan des orientations que sur le plan des procédures. Parmi les modifications apportées, on peut citer la loi 57 de 1983, qui modifie la Charte de la langue française pour écartier l'affichage public comme domaine d'application de la normalisation et qui contraint l'OLF à normaliser uniquement l'affichage émanant de l'Administration. De même, en février 1984, la procédure de normalisation est modifiée. Elle prévoit une période de recommandation de douze mois avant de procéder à la normalisation, et ce dans le but de faciliter l'implantation terminologique et d'assurer une consultation élargie des milieux. Enfin, la CTOLF est également chargée de la politique de l'Office en matière terminolinguistique. Pour cela, elle doit rédiger plusieurs textes relatifs à la politique de la langue française au Québec. Ces énoncés de politique, dont le premier²³³ est publié en 1980, « visent à orienter les travaux de la Commission de terminologie pour l'établissement d'une norme québécoise » (Office de la langue française, 1981, p. 49).

Le quatrième support terminologique

Le quatrième support cherche à consolider la fonction « conseil » auprès des entreprises et de l'Administration. Ce support justifie la création d'un service de linguistes-conseils voués à soutenir les entreprises sur la manière de conduire des travaux terminologiques de qualité. Pour cela, l'Office crée une équipe volante de linguistes-conseils qui a également pour mission de maintenir un lien entre les partenaires de la francisation et les services techniques de l'OLF. En plus des fonctions liées à la production terminologique présentées ci-dessus, les linguistes-conseils sont donc amenés à créer et coordonner des comités interentreprises et des commissions de terminologie²³⁴, à présenter des recommandations en vue de l'approbation des terminologies créées par

²³³ Un énoncé de politique sur la normalisation a été produit au cours de la période antérieure, mais l'*Énoncé d'une politique relative aux emprunts de formes linguistiques étrangères* est le premier texte produit par la CTOLF.

²³⁴ À partir de 1983, les comités interentreprises relèvent du Service des travaux terminologiques. Les terminologues de ce service reprennent donc les fonctions des linguistes-conseils. Il en va de même pour les commissions de terminologie (Office de la langue française, 1985c, p. 6).

leurs clients et à obtenir la collaboration de l'OLF pour les travaux de terminologie et le bon fonctionnement des mécanismes de normalisation. Pour bien comprendre le rôle des linguistes-conseils auprès des entreprises qui doivent implanter un programme de terminologie, on peut circonscrire leur champ d'intervention de la façon suivante:

- dépannage des personnes aux prises avec des difficultés terminologiques;
- encadrement de la recherche terminologique en entreprise;
- recherche et diffusion de la terminologie sous toutes ses formes.

Au cours de cette période, les linguistes-conseils sont très sollicités car les ressources internes des entreprises font souvent défaut. Pour pallier l'absence de lexiques dans certains domaines, ils proposent des listes plus ou moins élaborées de termes constitués par interrogation de la BTQ. Ainsi, on peut dire que les linguistes-conseils, du fait de leur situation stratégique auprès des entreprises, ont un rôle important dans le processus de diffusion terminologique.

Le cinquième support terminologique

L'Office accorde une plus grande importance à la diffusion terminologique après la Charte de la langue française. Le cinquième support traduit cette volonté de l'institution de rendre accessible les terminologies « exactes et particulières au français » (Office de la langue française, 1978, p. 9). L'Office se dote d'un plan d'action en matière de diffusion, qui prévoit de poursuivre le développement de la terminologie en fonction des besoins, de faire connaître les ressources terminologiques par centralisation des informations sur des banques de données, et enfin de diffuser de façon sélective l'information terminologique sur le territoire québécois. Il vise ainsi les catégories d'utilisateurs de la BTQ (entreprises, Administration et langagiers).

De plus, à la Direction de la BTQ (qui a fait son apparition dans l'organigramme), le service de traitement des données terminologiques complète le travail de la Direction de la terminologie. En effet, la diffusion de la terminologie est aussi assurée par les activités d'épuration des fichiers terminologiques et par la préparation de publications terminologiques par secteurs d'activité. Le service de traitement des données terminologiques est soutenu par le service de la diffusion par terminal qui est le

principal instrument de diffusion des données terminologiques et documentaires de la banque. Ce dernier a pour mission de mettre à la disposition des entreprises et du public les fiches terminologiques et les références documentaires (Office de la langue française, 1984, p.11). En 1978, le service de la diffusion a trois fonctions : impression de publications de toute nature (en régie ou en contrat), distribution et diffusion des documents avec la collaboration des bureaux régionaux et l'Éditeur officiel du Québec et enfin participation de l'Office à certains événements (colloques, expositions, etc.) afin de promouvoir ses publications (Office de la langue française, 1978, p. 49). Signalons que la diffusion est également assurée par d'autres moyens qui ne font pas partie d'une stratégie de diffusion clairement exprimée. Ainsi, outre son rôle d'assistance, le service des consultations diffuse les termes issus de recherches ponctuelles et les chroniques radiophoniques régionales traitent à l'occasion de terminologie, comme en témoignent les propos suivants (Office de la langue française, 1981, p. 59) :

« Afin de faire connaître à un plus large public le contenu des lexiques et des vocabulaires de l'Office, les linguistes des bureaux régionaux les utilisent pour faire des chroniques radiophoniques [...]. »

Dès 1980, l'OLF constate que la BTQ est sous-exploitée et envisage la diffusion de son contenu comme un objectif majeur. On prévoit de publier des lexiques et des vocabulaires techniques à partir de la BTQ pour rendre accessibles dans un court laps de temps les termes techniques utiles aux entreprises (Office de la langue française 1980, p. 4). L'Office installe des terminaux dans les bureaux des grandes entreprises et des organismes ayant un service de traduction. En 1981, la BTQ commence à desservir cinq entreprises en accès direct (Alcan, Canadien Pacifique, CGE, Hydro-Québec et Société d'Énergie de la Baie James). Il considère que ces usagers sont des grands diffuseurs de terminologie. Non seulement ils peuvent avoir un impact sur la francisation, mais ils sont aussi susceptibles d'alimenter la BTQ par le biais de leur service de traduction. En effet, le mode de facturation adopté permet aux entreprises de verser à la BTQ les fiches terminologiques qu'elles ont rédigées en échange de 45 dollars (prix d'une heure d'utilisation de l'ordinateur en direct). Pour les grandes entreprises qui n'ont pas accès à

la BTQ, l'OLF distribue des lexiques et des bibliographies répondant aux besoins terminologiques. Si la documentation est inexistante, il forme des comités interentreprises pour combler leurs besoins et leur offre de l'aide par l'intermédiaire de son service de diffusion par terminal (SDT).

En ce qui concerne la diffusion des informations liées aux activités terminologiques, elle est assurée, dès le début des années 1980, par deux revues distinctes. La première, intitulée *Terminogramme* (1979-2002), est rédigée par des terminologues de l'OLF et diffusée dans plusieurs pays pour faire connaître les travaux terminologiques de l'organisme. La seconde, *La francisation en marche*²³⁵ (1980-2002), comme son nom l'indique, concerne davantage la francisation que la terminologie même si le lien entre les deux est parfois indissociable. Elle vise à informer la presse, les entreprises, les comités de francisation et l'Administration des progrès liés au processus de francisation. En 1982, la création de la revue « Réseau BTQ » permet de tenir les abonnés au courant des activités de stockage et d'épuration des fichiers ainsi que du développement du réseau. Au cours de cette période, l'OLF déclare avoir trois canaux de diffusion terminologique : les publications, les consultations ponctuelles et les terminaux de la BTQ. Néanmoins, aucune stratégie de diffusion n'apparaît explicitement dans les rapports d'activité. Pour l'Office les grands diffuseurs de la terminologie sont les grandes entreprises, les grands organismes de l'Administration et les lieux d'enseignement (cégeps et les universités). Cette focalisation sur les grandes entreprises et les institutions le conduit à négliger les petites et moyennes entreprises qui feront l'objet d'une plus grande attention dans les années précédentes.

L'analyse de cette période révèle que beaucoup d'efforts portent sur la certification au détriment d'une francisation réelle (Bouchard, 1995, p. 62). Mis à part le travail de terrain des linguistes-conseils, les travaux terminologiques réalisés dans le

²³⁵ En novembre 1980, l'Office lance le numéro 1 de *La francisation en marche*. « L'objectif est d'offrir une tribune aux comités de francisation des entreprises et leur permettre ainsi de raconter, d'expliquer, d'épiloguer sur leur stratégie de francisation. Dans le but de régionaliser l'information, sept éditions régionales sont ajoutées à l'édition provinciale » (Office de la langue française, 1980c, p. 1).

contexte de certification n'incluent pas d'activités d'implantation terminologique. Certes, quelques outils d'implantation sont créés et diffusés, mais rien n'a été prévu pour évaluer l'impact de ces outils. Par conséquent, les problèmes liés à l'utilisation effective des termes conduit l'Office à revoir sa stratégie de diffusion au cours de la période suivante et à se préoccuper davantage de l'implantation. En effet, il ne suffit pas de diffuser les termes, il faut aussi mettre en place des stratégies d'implantation. L'Office en arrive au constat suivant (Office de la langue française, 1981, p. 21) :

« Mais aurions-nous toute la terminologie française, notre banque serait-elle à la hauteur des espoirs que nous avons placés, il faut que les usagers aient accès à ces terminologies courantes ou spécialisées dans leurs activités diverses. »

En 1982, la Société des traducteurs du Québec, préoccupée par l'implantation terminologique, s'associe à l'OLF pour le colloque intitulé *Aménagement de la terminologie : diffusion et implantation*. Ce colloque attire l'attention sur l'importance de l'implantation des termes. Il permet, entre autres choses, de préciser ce qu'on entend par « implantation terminologique » et « diffusion » en indiquant qu'il s'agit d'étapes différentes dans le processus d'aménagement terminologique. Par ailleurs, on souligne que les facteurs de réussite sont différents selon le type de communication : les communications institutionnalisées ou les communications individualisées²³⁶. C'est aussi dans le cadre de ce colloque que l'Office annonce qu'un « comité de travail sera créé sous peu pour élaborer une politique d'implantation terminologique²³⁷ » (Auger, 1983, p. 36) qui doit tenir compte des résultats de l'étude réalisée par *Sorecom* – cabinet conseil

²³⁶ Pour les communications individualisées, la prise en compte du groupe est importante ainsi que la nécessité de reconnaître la coexistence de terminologies à des niveaux divers en tant que phénomène d'identification (Office de la langue française, 1983, p. 2).

²³⁷ Cette politique ou stratégie d'implantation est également mentionnée dans le rapport d'activités pour l'exercice 1981-1982 (Office de la langue française, 1982, p. 64). Elle prévoit de laisser la responsabilité d'implantation terminologique aux entreprises qui ont deux étapes à franchir : obtenir des fournisseurs la terminologie française propre à leur domaine et faire en sorte que les employés l'utilisent.

ayant étudié la diffusion et l'utilisation de la terminologie technique de langue française dans douze entreprises québécoises.

Cette prise de conscience est aussi alimentée par les travaux du service de recherche sociolinguistique de l'Office mis en place au cours de cette période. Celui-ci réalise des études visant à mieux comprendre le processus d'implantation et contribue à orienter le programme de subventions à la recherche. L'intérêt se porte vers la diffusion et l'utilisation des terminologies dans l'entreprise. À l'instar de l'étude réalisée par *Sorecom*, d'autres études portent sur la connaissance et l'utilisation des terminologies de grande diffusion, notamment dans le sport et l'automobile (Martin, 1983, p. 3). Si la méthodologie utilisée est jugée discutable, ces recherches apportent des connaissances importantes sur deux points. D'une part, les recherches indiquent une tendance marquée à la francisation et, d'autre part, la francisation n'est pas synonyme d'uniformisation dans la mesure où elle génère un foisonnement synonymique. Parfois, l'Office accorde quelques subventions pour des recherches visant à approfondir les questions d'ordre terminologique. Citons, entre autres, en 1981, les recherches de G. Rondeau²³⁸ et de M. Heller²³⁹ (Office de la langue française, 1981, p.64-65). Toutes ces recherches alimentent progressivement la réflexion de l'Office.

Pour conclure, on peut dire que la diffusion terminologique est surtout assurée par le travail des linguistes-conseils, les publications de l'Office, le service de consultation, le Réseau de néologie et les bureaux régionaux, qui préparent des chroniques radiophoniques et qui inaugurent des expériences d'implantation. Par ailleurs, dès le début des années 1980, l'Office est confronté à une diminution du budget de fonctionnement et à une diminution des effectifs, qui ont des répercussions sur l'activité générale de l'organisme et qui l'amènent à revoir sa stratégie d'intervention. Celle-ci vise une meilleure adaptation des produits et méthodes aux besoins des usagers. Il s'agit

²³⁸ Il propose l'*Analyse des facteurs terminologiques qui peuvent jouer dans l'implantation du français dans les entreprises*.

²³⁹ Elle fait une étude sur *Les composantes du processus de francisation et d'implantation terminologique dans une entreprise à Montréal*.

d'une stratégie basée sur la satisfaction des usagers, d'où l'émergence du terme « marketing linguistique ». La notion de « marketing linguistique », largement explorée dans le cadre du colloque sur l'aménagement de la terminologie (1982b), permet de considérer les termes comme des produits à vendre. Cependant, si l'approche marketing favorise une meilleure adaptation de la production terminologique, elle ne permet pas de répondre efficacement à la question de l'implantation terminologique. Comme l'indique J.-C. Corbeil (1983, p. 70), le marketing linguistique correspondrait à une campagne d'incitation auprès des usagers, principalement basée sur l'affichage, dans le but d'utiliser les termes, « opération qui a déjà été tentée à l'époque de la loi 63 et qui a échoué lamentablement ». Par conséquent, les questions liées à la réussite du processus d'implantation des termes n'étant pas résolues, elles vont prendre beaucoup d'importance au cours de la période suivante.

4.3.4.5 Période 5 : implantation de la terminologie (1989 à 1996)

Pour présenter cette période, nous commencerons par aborder les grandes caractéristiques de cette période en les inscrivant dans un contexte précis avant de présenter les moyens choisis par l'Office pour remplir sa mission.

Au cours de cette période, le bilan de la certification des entreprises étant relativement satisfaisant, l'OLF peut s'intéresser à la consolidation du français dans les entreprises. Ainsi, en 1987, après dix ans de francisation, l'organisme annonce qu'il entre dans la deuxième phase de francisation du Québec, celle de la consolidation du français (Office de la langue française, 1987, p. 33). Deux ans plus tard, cette orientation se confirme, comme en témoignent les propos suivants (Office de la langue française, 1989, p. 33) :

« Car l'Office entrevoit déjà le moment où il pourra prioritairement se consacrer à la consolidation de la francisation plutôt qu'à son implantation uniquement. Et il en est de même dans tous les secteurs d'activité. L'Office verra donc à continuer à administrer la francisation, mais consacrera de plus en plus d'énergie à assurer la permanence du statut du français et de la francisation. »

L'expression clé de cette période est d'ailleurs « la permanence du français ». L'intérêt pour l'implantation terminologique part d'un double constat : d'une part, l'utilisation du français varie d'une entreprise certifiée à l'autre. Par conséquent, certaines entreprises sont certifiées, mais n'envisagent pas forcément la francisation comme un processus continu et durable. De ce fait, l'Office craint la régression de l'usage du français, qui peut également être menacé par des changements organisationnels ou technologiques subis au sein des entreprises.

Par ailleurs, les stratégies de diffusion et d'implantation terminologiques utilisées jusqu'ici ne font pas l'unanimité et le besoin de recourir à des stratégies efficaces se fait sentir. De plus, toutes les années de grande diffusion d'ouvrages linguistiques et terminologiques ainsi que certaines études tendent à démontrer que le fait de se contenter de mettre la terminologie à la disposition des usagers n'implique pas son utilisation effective et généralisée. C'est la fonction sociale de l'aménagement linguistique qui a été ainsi négligée. Le milieu de travail est mal appréhendé dans la mesure où l'on ne connaît pas le fonctionnement des communautés linguistiques pour lesquelles la terminologie est destinée. Il devient alors difficile de modifier les habitudes langagières des locuteurs.

Cette prise de conscience est en lien avec l'émergence d'une socioterminologie au Québec dans la mesure où elle amène à reconsidérer la nécessité d'une observation directe²⁴⁰ des milieux de travail afin d'adapter les ouvrages qui leur sont destinés. Elle est à l'origine d'une réorientation de l'action de l'Office, qui tient compte également des recommandations du groupe de travail tripartite (entreprises, gouvernement, syndicats) sur le français langue de travail. Pour ce groupe, il faut maintenant s'attaquer aux méthodes de francisation des entreprises pour dépasser l'étape de francisation et faire progresser l'utilisation du français dans les entreprises. La réorientation est placée sous le

²⁴⁰ Cette démarche de terrain permet de décrire et d'analyser les conditions de production de termes. Elle vise à recueillir des données sur les attitudes linguistiques, les interactions langagières et les réseaux de circulation et de diffusion des termes.

thème : vers une francisation réelle et durable. Autrement dit, vers une réelle implantation²⁴¹ des termes.

Au cours de cette période, l'Office porte donc ses efforts sur l'implantation terminologique et commence à considérer l'implantation du français non seulement comme un objectif, mais comme un processus composé de plusieurs étapes²⁴². En 1993, dans le cadre du *Colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique* tenu à Chicoutimi, au Québec, C. Loubier présente les différentes étapes de ce processus ainsi qu'une définition de la notion d'implantation du français (Loubier, 1994a, p. 36) :

« Le terme d'implantation du français se définissant d'abord comme l'action d'introduire et, si cette introduction est déjà faite, de faire se développer d'une façon durable l'usage du français dans les différents milieux de travail du Québec, mais également comme le résultat recherché, en l'occurrence la généralisation de l'utilisation effective du français, laquelle correspond en fait à une francisation réelle et durable. »

Comme le souligne C. Loubier dans sa définition, il ne s'agit plus de se focaliser sur l'attente de résultats pour assurer l'implantation des termes, il faut agir pour faire en sorte de développer l'usage du français ou l'utilisation de la terminologie française. C'est donc dans ce nouveau contexte, favorisant l'émergence d'une socioterminologie, que l'action de l'Office va s'inscrire. Nous avons vu qu'à partir de 1989, l'Office définit ses grandes orientations en fonction du thème du groupe de travail tripartite : « Vers une francisation réelle et durable. » Ces orientations, élaborées par les membres du conseil d'administration, sont exprimées sous forme de priorités, reliées au mandat de l'Office, et de priorités organisationnelles. Ainsi, les activités terminologiques répondent

²⁴¹ On peut remarquer que le terme *implantation* ne figure pas dans le texte de la Charte de la langue française. On y parle de diffusion ou de généralisation de l'utilisation du français qui s'approche du concept d'implantation.

²⁴² Ces étapes sont au nombre de six : préparation et conditionnement préalable, connaissance, persuasion, décision, mesures d'implantation dans les milieux visés et confirmation (Loubier, 1993).

principalement aux priorités reliées à la recherche linguistique et à la terminologie. Toutefois, elles font également partie des priorités reliées à la francisation et aux priorités organisationnelles. En 1991, avec l'arrivée d'un nouveau président à l'Office, les orientations précédentes sont revues dans le cadre du nouveau plan quinquennal 1991-1996. Celui-ci vise une meilleure efficacité de l'action de l'Office et, pour cela, centre la production terminologique sur des secteurs prioritaires, prône l'autonomie des usagers de l'assistance terminologique et se lance dans la stratégie de mise en marché pour ses produits linguistiques. De plus, en 1991, l'OLF entre dans l'ère du marketing terminologique²⁴³. Celui-ci révisé son système de gestion de la demande pour mettre en place une procédure qui met l'accent sur la description des besoins, la clientèle visée, le partenariat et les moyens de diffusion et de promotion. Les projets réalisés sont maintenant décidés selon une procédure plus lourde dans la mesure où c'est un comité de gestion de la demande qui recommande les recherches terminologiques.

Enfin, le 22 décembre 1993, l'adoption du projet de loi 86 amène quelques modifications à la Charte de la langue française qui, favorisent la permanence du français. Parmi les principales modifications, on peut citer la disposition visant la francisation des entreprises. En fait, la loi 86 renforce les dispositions en matière de langue de travail en introduisant l'obligation, pour les entreprises ayant obtenu leur certificat de francisation, de faire un rapport à l'OLF sur l'évolution du français. Cette disposition permet de soutenir l'objectif de permanence du français en exigeant un suivi plus rigoureux des moyens mis en place pour implanter le français dans les entreprises.

De façon générale, l'Office a choisi de poursuivre trois types de priorités. Ces priorités sont mises en œuvre par différentes activités :

1. des activités reliées à la francisation ou l'implantation²⁴⁴ du français;

²⁴³ Le marketing est l'ensemble des actions ayant pour but la création du marché du produit et la satisfaction du client à l'aide de ce produit. Il s'agit d'une technique qui est apparue aux États-Unis avant la première guerre mondiale. Elle permet de dynamiser les ventes.

²⁴⁴ Dans la table des matières de son rapport annuel 1993-1994, l'Office change son vocabulaire. Il est davantage question d'activités d'implantation du français dans des milieux de travail, du commerce et des

2. des activités reliées à la recherche linguistique et terminologique;
3. des activités fonctionnelles.

Les activités reliées à la francisation ou à l'implantation du français

Pour réaliser le volet de son mandat qui vise la francisation ou l'implantation de la terminologie, l'Office met en place de nombreux programmes. Les principaux programmes sont les suivants :

1. le programme de certification des entreprises et des organismes de l'Administration;
2. le programme de permanence de la francisation dans les entreprises et les organismes qui détiennent leurs certificats;
3. le programme de soutien financier à la promotion du français;
4. le programme de promotion du français dans l'informatique;
5. le programme de promotion du français dans les entreprises employant de 10 à 49 personnes²⁴⁵.

Parmi ces cinq programmes, c'est le programme de permanence de la francisation qui caractérise le mieux cette période dans la mesure où l'implantation terminologique est l'objectif sous-jacent. Dans le cadre de ce programme, l'OLF reprend contact chaque année avec un certain nombre d'entreprises ou d'organismes ayant obtenu leur certificat pour assurer la continuité et la durabilité de la francisation. C'est ce qu'on a appelé « l'Opération contact ». Au début, cette opération vise une simple reprise de contact avec 200 entreprises, mais l'accueil réservé aux conseillers en francisation incite l'OLF à mettre en place un programme de permanence. Chacun des partenaires a ainsi l'occasion de prendre conscience de l'évolution de la place du français au sein de l'entreprise. Au cours de ces rencontres, l'Office en profite pour valoriser le rôle et le mandat du comité

affaires que d'activités de francisation. Ce changement de terminologie souligne l'orientation de cette période.

²⁴⁵ Dans le cadre de ce programme, on visite les entreprises et on s'attaque aux raisons sociales, à l'affichage, à l'acquisition de systèmes informatiques en français et à la terminologie.

de francisation et offre ses produits et ses services pour soutenir la francisation. Dans l'ensemble, l'accueil est favorable et les entreprises acceptent de mettre en œuvre des mesures de redressement. Le programme de permanence favorise le dépassement de la certification et, de ce fait, s'inscrit dans l'optique de l'implantation du français. Il s'agit de dépasser la connaissance passive des terminologies pour aller jusqu'à l'utilisation effective. De plus, c'est aussi une occasion pour l'Office d'identifier sur le terrain les facteurs à l'origine des retards²⁴⁶ de francisation, autrement dit les problèmes liés à l'implantation terminologique.

Parmi les problèmes cités, on note les communications avec les fournisseurs et l'introduction de l'informatique. Au début, l'informatisation du milieu de travail n'est pas vraiment un problème pour l'Office, qui considère qu'elle agit comme un catalyseur de la francisation. Pour lui, c'est un outil de diffusion de la terminologie française, si et seulement si l'entreprise a exigé de son fournisseur que les logiciels, écrans et documents soient en français. L'Office est cependant amené à intervenir dans ce secteur qui constitue un défi à l'avancement et à la consolidation du français. Au cours de l'exercice 1989-1990, un programme de promotion du français dans l'informatique est mis en place. Celui-ci favorise le développement de la terminologie de l'informatique au Québec en proposant quatre types d'activités : informer, assister, colliger et participer. La première activité consiste à informer les milieux de travail des attentes de l'Office en matière de francisation de l'informatique alors que la deuxième activité offre une assistance ponctuelle aux entreprises. La troisième activité vise, par le dépouillement systématique de revues spécialisées en informatique, la cueillette et la diffusion de renseignements et la dernière activité a pour but d'inciter l'Office à participer à toute concertation relative à l'informatique (comités²⁴⁷, colloques, salons, etc.). De plus en plus

²⁴⁶ On constate également des améliorations liées à l'affichage interne, la qualité de la langue écrite et l'utilisation de la terminologie technique.

²⁴⁷ L'Office participe, entre autres, aux réunions du CAFI (Comité d'action pour le français dans l'informatique) créé en 1988.

d'études, reliées à la francisation de l'informatique, alimentent la réflexion de l'Office et favorisent l'implantation de la terminologie de l'informatique.

Par ailleurs, l'Office prévoit d'intégrer la banque de terminologie de la société IBM du Canada à la BTQ. À partir de 1990, le tirage du bulletin bimensuel *Informatique-Éclair*²⁴⁸, créé en 1985 par l'Office, est augmenté en raison d'une demande de plus en plus forte. Il fournit le nom des produits disponibles en français et informe des projets de recherche dans ce domaine. Traitant exclusivement d'informatique, il s'adresse aux utilisateurs de matériel informatique dans les entreprises et l'Administration. L'intérêt de l'Office pour la promotion du français dans l'informatique est à l'origine de l'élaboration d'une politique d'achat comportant des clauses linguistiques favorisant l'acquisition d'appareils et de documentation en français (Office de la langue française, 1991, p. 21).

Pour les organismes de l'Administration, la stratégie d'implantation est différente. Au début, l'Office préfère réunir les principaux intéressés et offrir des sessions d'information pour leur rappeler les dispositions de la Charte ainsi que sa politique sur la langue. Plus tard, la permanence de la francisation est surtout assurée par la mise en place de la *Politique gouvernementale d'utilisation du français dans les technologies de l'information*²⁴⁹ et par l'adoption d'une politique linguistique appropriée aux activités de chaque organisme. Progressivement, l'Office prend vraiment conscience qu'il ne peut réaliser seul cet objectif de permanence du français. Afin de contourner ce problème, il compte sur la collaboration de partenaires et met en place de nombreux programmes de concertation avec les partenaires de la francisation.

²⁴⁸ Cette revue a été publiée de décembre 1985 (numéro 1) à mai 1992 (numéro 49).

²⁴⁹ Adoptée par le gouvernement du Québec le 25 novembre 1992, cette politique oblige chaque organisme gouvernemental à élaborer un plan de francisation de ses technologies de l'information et à le réaliser dans une période de 5 ans. Elle vise à assurer l'utilisation intégrale du français dans les communications informatiques entre l'Administration et les citoyens. C'est l'OLF qui est chargé de la gestion et du suivi de ces plans (Office de la langue française, 1995, p. 23).

À l'automne 1989, le ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française annonce la mise sur pied d'un programme de soutien financier à la promotion du français dans les entreprises et il en confie la gestion à l'OLF. Ce programme de soutien financier doit contribuer à assurer la permanence du français en faisant la promotion du français dans les entreprises (projets d'animation) ou en visant l'accroissement de la participation des travailleurs à la francisation des milieux de travail par des subventions aux centrales syndicales. Celles-ci sont particulièrement actives dans le processus d'implantation, comme en témoignent les nombreux projets présentés dans les rapports annuels de l'Office. Parmi ces projets, beaucoup concernent le soutien aux comités de francisation²⁵⁰ et d'autres visent l'implantation terminologique. Ainsi, en 1990, dans le cadre du programme de soutien financier à la promotion du français, la FTQ (Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec) et la CSD (Centrale des syndicats démocratiques) reçoivent chacune une subvention pour l'implantation de la terminologie française. À titre d'exemple, la FTQ présente deux projets d'implantation : un pour les secteurs de l'aéronautique et l'aérospatial, et l'autre pour le secteur des garages et la CSD s'intéresse à l'industrie du vêtement et de la chaussure (Office de la langue française, 1990, p. 21). Cette collaboration est primordiale pour l'Office d'autant plus que les interventions s'effectuent dans des secteurs où la francisation est peu avancée.

Pour terminer, le programme de promotion du français dans les entreprises de 10 à 49 employés, également mis en place au début de cette période, est aussi une nouveauté pour l'organisme. L'intérêt de l'Office pour ces entreprises qui ne sont pourtant pas concernées par la Charte s'explique par deux raisons principales. Elles appartiennent à des secteurs qui sont jugés prioritaires « soit à cause de leur impact sur la francisation des grandes entreprises dont elles sont les fournisseurs, soit à cause d'un retard dans la francisation des PME et des grandes entreprises du même secteur » (Office de la langue

²⁵⁰ Pour l'Office, le comité de francisation « demeure encore le meilleur moyen pour conserver au français le statut que les programmes de francisation ont pour objet d'assurer ». Il faut continuer à l'utiliser comme fer de lance (Office de la langue française, 1991, p. 46).

française, 1990, p. 27). Même si la participation des entreprises se fait strictement sur une base volontaire, les résultats sont encourageants puisque, sur 257 entreprises contactées en 1990, 90 % d'entre elles acceptent de collaborer avec l'Office. On assiste ici à un changement de cap de la part de l'OLF. En effet, si au début de la francisation on néglige les petites entreprises considérant que les grandes entreprises jouent un rôle d'entraînement, il en va différemment au cours de cette période. On considère maintenant que les petites entreprises ont un rôle déterminant auprès des grandes entreprises, surtout quand elles interviennent en tant que fournisseurs auprès de ces dernières et que la documentation fournie ne véhicule pas toujours la terminologie française.

Les activités reliées à la recherche linguistique ou terminologique

Au début de cette période, les priorités reliées à la recherche linguistique et à la terminologie s'articulent autour de deux programmes majeurs : un programme de production terminologique et un programme de diffusion et d'implantation du français (Office de la langue française, 1991, p. 29). L'élaboration de produits reliés à l'implantation terminologique dans les entreprises est une activité relativement importante. Pour l'exercice 1989-1990, elle représente 40 % de l'ensemble de la production linguistique et terminologique de l'Office. Néanmoins, l'optimisation de la BTQ se poursuit d'autant plus que cet outil répond également à un objectif de permanence du français.

Nous l'avons vu, la planification stratégique 1991-1996 prévoit de centrer la production terminologique sur des secteurs prioritaires (Office de la langue française, 1991, p. 46). Outre les troncs communs, l'Office envisage de concentrer son énergie sur la mise à jour et l'élaboration de terminologies de domaines de pointe. L'ère des nouvelles technologies incite donc l'Office à orienter sa production dans les secteurs prioritaires du développement économique. Les secteurs sont jugés prioritaires en raison du degré de difficulté plus élevé quant à la probabilité d'implanter l'usage du français (matériel électrique, équipement de transport, plastiques, produits chimiques, fabrication de produits métalliques et première transformation des métaux). Ainsi cette nouvelle

orientation est reliée au souci de la permanence du français étant donné que le critère de l'implantation intervient dans le choix des secteurs prioritaires.

Pour favoriser la diffusion et l'implantation des terminologies, le programme d'implantation terminologique, centré sur la diffusion d'outils d'implantation (Office de la langue française, 1991, p. 31), devient crucial au cours de cette période²⁵¹. Le programme, lancé en 1988 sous le nom de SOIT (supports et outils d'implantation terminologique), a pour objectif de répondre à des besoins exprimés par les utilisateurs de la terminologie et par les représentants des travailleurs siégeant aux comités de francisation. Ces besoins sont les suivants : des outils d'implantation simples, facilement accessibles, et qui répondent aux besoins des travailleurs. L'idée de diffuser la terminologie française à l'aide d'affiches n'est pas nouvelle²⁵², mais la façon de le faire, dans le cadre de programmes de francisation, est une innovation. Il s'agit, selon le chef du service de l'implantation de la terminologie (Desrapes, 1991, p. 4), de mettre sur pied une brigade spéciale d'intervention tactique pour atteindre, non pas le grand public, mais des cibles précises dans le monde du travail.

Une centaine d'outils d'implantation ont été produits au cours de cette période. Au départ, ils prennent la forme d'affiches, de micro-lexiques bilingues ou de fiches contextuelles replaçant des termes en contexte d'utilisation pour évoluer progressivement vers des outils plus diversifiés comme des guides linguistiques, des fiches explicatives sur des termes donnés ou encore des feuilles de route relatives à chacune des étapes de

²⁵¹ Ces outils doivent répondre aux conditions de travail des entreprises. Cependant, après la distribution des jeux d'affiches et des micro-lexiques, l'Office indique qu'il reste à faire l'expérience de ces outils en entreprises et à vérifier leur efficacité comme support d'apprentissage de la terminologie française. On ne sait pas évaluer l'efficacité de ces outils.

²⁵² Selon Desrapes (1991, p. 4), « dès les années 1970, l'OLF publiait en effet plusieurs lexiques dont certains étaient accompagnés de grandes affiches. Tout ce matériel était distribué avec une grande générosité, un peu à monsieur et madame-tout-le-monde. C'était alors les années de vaches grasses ». En fait, si avant 1977, la production d'affiches vise le grand public, un virage est amorcé après l'adoption de la Charte de la langue française pour orienter l'action de l'Office vers les travailleurs.

fabrication (René, 2001, p. 3). Le choix des sujets à traiter sous cette forme est fait en consultation avec les représentants des centrales syndicales, compte tenu des secteurs identifiés comme prioritaires par l'OLF. Ces choix sont stratégiques (Desrapes, 1991, p. 5) :

« On commence par dresser la liste des thèmes susceptibles de toucher le plus grand nombre d'entreprises, dont le plus grand nombre de personnes – les organes mécaniques, les organes d'assemblages et la manutention, par exemple — et on aborde par la suite la production de matériel en s'adressant d'abord au service des travaux terminologiques. Ce service commence par repérer les appareils, machines, outils qu'on veut illustrer, avec la collaboration des entreprises. On cherche ensuite les mots qui servent à les désigner et on complète le tout avec leurs équivalents anglais. Par la suite, on a recours à l'infographie pour parfaire les illustrations, et les maquettes une fois prêtes sont acheminées au service des communications qui se chargent de la publication. »

Il s'agit donc d'un processus long, jalonné d'étapes et incluant la participation de nombreux intervenants pour chaque jeu d'affiches ou de mini-lexiques, tiré souvent à mille exemplaires et distribué prioritairement aux entreprises en voie de francisation²⁵³, qui sont systématiquement visitées par l'OLF. Pour mesurer l'impact de ces outils, on distribue des questionnaires de rétroaction mais, en 1991, seulement 20 % des entreprises touchées ont répondu au questionnaire en des termes très encourageants. L'OLF n'est pas alors en mesure de savoir si ces résultats sont fiables ou s'ils correspondent à une faible participation.

Les outils ont été conçus pour atteindre des cibles distinctes. L'affiche est destinée aux travailleurs. Elle propose une illustration d'un objet (appareil ou machine) accompagnée d'une dizaine de termes désignant ses parties. La fiche contextuelle,

²⁵³ Les conseillers en francisation présentent le matériel dans des séances d'animation. Les entreprises qui ont déjà leur certificat de francisation reçoivent le matériel par la poste.

constituée d'éléments linguistiques pour parler de l'objet, est destinée aux magasiniers, aux acheteurs et à tous ceux qui doivent décrire les objets illustrés. Quant au microlexique, il constitue un support de renforcement qui accompagne l'affiche et vise à rassurer le travailleur qui retrouve le terme anglais qu'il connaît bien.

Pour comprendre le contexte ayant favorisé le recours plus systématique à de tels outils, il faut revenir aux orientations du plan stratégique 1991-1996. L'Office opte alors pour une stratégie de mise en marché. Cette stratégie part du constat suivant (Office de la langue française, 1991, p. 47) :

« L'Office ne peut plus se contenter de production d'outils linguistiques et terminologiques de qualité, tout en espérant qu'ils soient utilisés de façon à modifier automatiquement les comportements langagiers. »

Cette stratégie prône une triple action : identification précise des usagers à desservir, intensification du contact direct entre producteur et utilisateur de terminologies et facilitation de la diffusion par des moyens adéquats. De plus, l'Office annonce que la responsabilité de l'implantation revient d'abord aux dirigeants d'entreprises et aux comités de francisation étant donné que le personnel de l'Office n'est pas en mesure d'aller implanter la terminologie dans toutes les entreprises du Québec. En revanche, il reconnaît que la mise à disposition d'outils d'implantation adaptés aux milieux de travail relève de sa responsabilité. En d'autres termes, il s'agit d'un partage des tâches en matière d'implantation, comme il en avait été question pour la production terminologique. L'Office compte procéder à l'implantation terminologique avec l'aide de ses partenaires²⁵⁴ : il se focalise sur l'élaboration des moyens en produisant des outils terminologiques et en définissant des moyens d'action et les entreprises sont chargées de la mise en œuvre de ces moyens.

²⁵⁴En 1991, la directrice de la francisation annonce que l'OLF travaille sur une nouvelle approche pour diminuer les coûts de production des outils d'implantation en intéressant les industries à collaborer au programme (Desrapes, 1991, p. 5).

Afin de mettre à disposition les outils nécessaires à l'implantation terminologique et d'assumer le rôle qu'il s'est donné, l'Office ne se contente pas de produire des outils d'implantation. Il cherche à optimiser la Banque de terminologie par la refonte des systèmes informatisés de production et de diffusion, qui s'appuie sur une analyse des besoins. Pour lui, l'optimisation de la Banque doit permettre de faciliter l'implantation terminologique (Office de la langue française, 1996a, p. 29) :

« Les interventions sur le contenu de la banque découlent des produits terminologiques élaborés par le personnel de l'Office compte tenu des besoins d'implantation du français et surtout des productions terminologiques de l'extérieur. »

Par ailleurs, le travail d'interrogation de la banque par les terminologues de l'Office pour répondre aux nombreuses consultations terminologiques est considéré comme une activité de soutien à l'implantation du français (Office de la langue française, 1995, p. 30). Les abonnés qui peuvent consulter la banque à distance pour trouver les réponses à leurs questions terminologiques diminuent ainsi le nombre de consultations téléphoniques acheminées à l'Office. Dans le même esprit, l'implantation du Téléphone linguistique²⁵⁵ vise à soulager le service de consultations téléphoniques des questions répétitives de langue générale et à améliorer du même coup l'accessibilité à l'assistance terminologique pour une meilleure implantation. Il faut dire que, dans son plan d'action, l'Office vise l'autonomie linguistique des usagers pour alléger son travail.

À partir de 1994, l'Office n'accepte plus de nouveaux abonnés. Il souhaite ainsi alléger le réseau de communication et inciter les clients à se procurer la nouvelle

²⁵⁵ Opérationnel le 18 mars 1991, ce nouveau service de diffusion linguistique entièrement automatisé et accessible 24 heures sur 24, dessert d'abord la région de Montréal. Il diffuse des renseignements linguistiques sous forme d'enregistrements, selon les instructions qui sont fournies au client et qui lui permettent de demander ce qui l'intéresse au moyen des touches du téléphone à clavier. De plus, il demande peu d'investissements en ressources humaines et financières.

technologie mise en place : la BTQ sur disque optique (le DOC). À la fin de cette période, il commence à envisager la diffusion de la BTQ sur le réseau Internet.

Les activités fonctionnelles

L'Office définit ses priorités organisationnelles ou fonctionnelles : la qualité, l'efficacité et le rayonnement institutionnel. Nous nous intéresserons à la première priorité qui a un impact sur l'implantation terminologique. En effet, pour assurer la priorité liée à la qualité de ses services, l'Office s'appuie notamment sur la Direction de la recherche et du secrétariat dont une partie importante des travaux portent sur l'évaluation et l'implantation du français. En effet, celle-ci est responsable de nombreuses recherches évaluatives et notamment de recherches relatives à l'implantation. Ces recherches mènent à une réflexion sur le concept d'implantation terminologique, qui est à l'origine de l'approche systémique que nous décrivons ci-dessous.

Pour bien comprendre les raisons qui ont incité l'Office à changer d'approche, il faut remonter à l'exercice 1994-1995 (Office de la langue française, 1995, p. 11). L'organisme annonce alors qu'il a terminé sa réflexion stratégique²⁵⁶ sur le concept d'implantation du français qui a découlé d'observations recueillies par le personnel de l'Office. Ces observations visaient à comprendre l'utilisation réelle du français dans les situations de travail autant dans les entreprises certifiées que dans celles appliquant un programme de francisation.

La réflexion est alimentée par deux constats majeurs. Premièrement, l'atteinte des objectifs de francisation ne constitue pas une garantie que toutes les activités de travail se déroulent toujours en français et, deuxièmement, il existe des liens d'interdépendance entre les entreprises, les fournisseurs, les clients et les établissements de formation d'un même secteur d'activité. L'Office finit par en conclure qu'une approche entreprise par entreprise ne permet pas dans de nombreux cas, « d'assurer une implantation réelle et durable du français » et à mettre en place une nouvelle stratégie d'intervention en matière

²⁵⁶ Cette réflexion a duré trois ans.

d'aménagement linguistique : l'approche systémique (ou approche sectorielle). Cette nouvelle stratégie permet de considérer l'environnement global et les liens entre les différents acteurs des milieux de travail pour augmenter l'efficacité des interventions en vue de l'objectif de l'utilisation réelle et durable du français. Il nous semble que c'est en cherchant à franciser l'informatique que l'Office prend conscience que l'approche par activité ou secteur d'activité n'est pas adaptée pour résoudre tous les problèmes. En effet, il fait face à des difficultés²⁵⁷, notamment la mondialisation progressive des logiciels qui, par le biais des intermédiaires, inonde les entreprises de produits informatiques non adaptés aux francophones. L'approche sectorielle, incluant les sous-traitants ou autres acteurs incontournables du secteur, devient alors plus adaptée.

Parmi les activités fonctionnelles de l'Office, celles de la Direction de la recherche et du secrétariat portent donc sur des études évaluatives ainsi que sur l'implantation du français. Ces études contribuent à alimenter la réflexion de l'Office sur le processus d'implantation et à guider ses actions : *Le processus d'implantation terminologique* (1992), *Élaboration d'une mesure du degré d'implantation du français* (1994). Par ailleurs, l'implantation se retrouve au cœur des initiatives internationales. En effet, l'action de l'Office dans le domaine de la coopération est particulièrement importante au cours de cette période puisque l'Office peut maintenant profiter des nouvelles structures de coopération mises en place. Cette action vise à développer des liens avec des partenaires internationaux²⁵⁸ importants, et ce pour trois raisons principales (Office de la langue française, 1996a, p. 39) :

²⁵⁷ Selon l'OLF (1993, p. 20), l'informatisation grandissante du travail et des communications, particulièrement auprès des clientèles touchées par la Charte, pose un défi majeur à l'avancement et à la consolidation de la francisation.

²⁵⁸ Au cours de l'exercice 1995-1996, l'Office participe à diverses rencontres, notamment avec le Réseau international de néologie et de terminologie (RINT), le Réseau international des observatoires francophones des industries de la langue (Riofil), le Réseau pan-latin de terminologie (Réaliter), l'ONU, et le Comité technique 37 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

« [...] pour soutenir l'implantation du français, assurer son rayonnement et développer l'expertise de l'Office en matière de terminologie et des stratégies d'implantation du français. »

À la fin de cette période, en 1995 plus précisément, le gouvernement²⁵⁹ confie à un *Comité interministériel sur la situation de la langue française au Québec*, supervisé par la présidente de l'Office, N. René, le mandat de décrire et d'analyser l'évolution de la situation de la langue française depuis l'adoption de la loi 101. Le chef de service de la recherche produit alors 25 dossiers d'analyse ayant trait à la francisation et à l'implantation du français²⁶⁰ dans les milieux de travail. Ces dossiers sont ensuite analysés par les rédacteurs du rapport interministériel. Nous allons voir que ce rapport contribue à l'orientation des actions de l'Office pour la période suivante.

4.3.4.6 Période 6 : établissement de priorités (1996-2001)

Cette période est marquée par deux événements qui permettent de justifier ce découpage : le rapport du *Comité interministériel sur la situation de la langue française* (René, 1996) et la fin du plan triennal en 2001. Si, en 1998, l'Office organise ses orientations²⁶¹ en fonction des recommandations du *Comité interministériel sur la situation de la langue française* (1996)²⁶², l'exercice 2000-2001 coïncide avec le nouveau plan stratégique en matière de politique linguistique avec comme arrière-fond, pour les années suivantes, les recommandations de la *Commission des États généraux sur*

²⁵⁹ Louise Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, chargée de l'application de la Charte de la langue française, crée ce comité le 7 septembre 1995.

²⁶⁰ Deux dossiers ont pour sujet l'implantation : *La BTQ comme moyen d'intervention dans le processus d'implantation terminologique* et *Impact des ententes particulières sur l'implantation du français*.

²⁶¹ Plan triennal 1998-2001.

²⁶² Le comité avait reçu le mandat de réaliser un bilan de la situation de la langue française au Québec où on décrirait et analyserait l'évolution de la situation depuis l'adoption de la Charte de la langue française, dans différents domaines de l'aménagement linguistique.

la situation et l'avenir de la langue française au Québec, mise sur pied en juin 2000²⁶³. Le *Rapport du Comité interministériel*, publié en mars 1996, est donc important au cours de cette période. Il met en lumière 68 constats sur la situation de la langue française au Québec, qui contribuent à guider les nouvelles orientations de cette période quant au dossier linguistique.

La période (1996-2001) marque un tournant pour l'évolution de la production terminologique au Québec. Les changements sociopolitiques et socioéconomiques influent sur l'activité terminologique pratiquée à l'OLF. Nous allons d'abord présenter les caractéristiques de ces changements pour déterminer leur impact sur la production terminologique. Puis, nous aborderons les priorités que l'Office envisage de suivre au cours de cette période.

Le contexte socioéconomique

Au cours de cette période, l'Office prend de plus en plus conscience que le contexte socioéconomique atténue la portée de ses succès. De nouveaux défis compliquent la réalisation de son mandat, tels que la prise en compte du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), l'explosion d'Internet, l'accroissement du nombre d'immigrants et leur intégration au monde du travail, la mondialisation des marchés et la fusion des entreprises. Parmi ces changements, c'est la mondialisation de l'économie associée au développement des technologies qui est très préoccupante pour l'Office. Selon la présidente de l'Office, (Office de la langue française, 2000, p. 13) :

« [...] les TI sont le nouveau terrain d'influence de l'anglais, ce qui se traduit par un emprunt massif de termes anglo-américains qui se répercutent dans tous les domaines de l'activité humaine, dans la mesure où seulement 4 % du contenu

²⁶³ Le rapport final des États généraux, déposé le 17 août 2001, s'intitule *Le français, une langue pour tout le monde*. Il propose 149 recommandations.

Internet est en français, sans parler du contenu des systèmes informatiques des entreprises et des organismes de l'Administration ».

La mondialisation apporte aussi des modifications qui perturbent le processus de francisation. En 20 ans, la mondialisation des marchés a fait en sorte que le nombre de clients internationaux des entreprises québécoises est plus important. Ceux-ci utilisent l'anglais comme *lingua franca*. Ce changement a augmenté l'exposition à l'anglais. De plus, la langue des fournisseurs de l'extérieur du Québec est surtout l'anglais et la plupart des produits fournis aux entreprises québécoises ne sont pas francisés. On peut dire que le développement des nouvelles technologies ré-anglicise les entreprises.

Pour finir, la création d'un marché unique en Amérique du Nord (ALENA²⁶⁴), associé au phénomène de la mondialisation, amène une harmonisation des normes techniques en usage et l'adoption de normes internationales rédigées en anglais la plupart du temps. Les travailleurs ne disposent donc pas toujours des traductions et de terminologies françaises nécessaires.

Le contexte sociopolitique

L'arrivée du gouvernement de Jacques Parizeau, en 1994, est à l'origine des changements apportés au contexte politique de cette période. Peu après sa formation, le gouvernement de J. Parizeau décide de reprendre en main le dossier linguistique en faisant le point sur la situation de la langue française au Québec depuis la Charte. Il souhaite donner une vigueur nouvelle à la politique linguistique. En janvier 1996, à la suite de l'échec du référendum de 1995, celui-ci démissionne pour laisser la place au chef du Bloc québécois Lucien Bouchard, qui continue alors l'œuvre de son prédécesseur.

Le contexte sociopolitique de cette période se caractérise donc par une recrudescence d'actions politiques en faveur de la langue française au Québec. Ces

²⁶⁴ Accord de libre échange nord-américain.

actions politiques se manifestent principalement sous deux formes : création de comités chargés d'éclairer le gouvernement sur la situation de la langue française depuis la Charte – bilan du *Comité interministériel* (mars 1996), dépôt du *Rapport Grant*²⁶⁵ (décembre 1996) – et élaboration de politiques à suivre pour améliorer le statut de la langue française : nouvelle proposition de politique linguistique soumise à la population québécoise pour consultation (1996), *Politique gouvernementale relative à l'emploi et la qualité de la langue dans l'Administration* (novembre 1996), mise en place de politiques linguistiques (pour l'OLF et autres organismes ou ministères).

De plus, le projet de loi 40 (juin 1997) permet l'ajout de garanties au bénéfice des consommateurs, notamment en matière de commercialisation des logiciels. En fait, les changements économiques liés au développement des TI sont pris en compte dans les décisions politiques. Selon la loi 40, des modifications doivent permettre aux consommateurs d'avoir un plus grand accès à des produits en français. Après le dépôt du *Rapport Grant* (décembre 1996), on assiste à la mise en œuvre des 17 recommandations portant sur la promotion du français auprès des entreprises de 10 à 49 employés. Nous verrons dans la section suivante, quelles sont les implications de ce rapport sur la terminologie.

La proposition de la nouvelle politique linguistique (1996), intitulée *Promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune du Québec*, a pour but de redonner à la Charte de la langue française et à la politique linguistique du Québec le poids de volonté gouvernementale dont elles ont besoin pour être appliquées. Par une approche globale d'affirmation du français, le gouvernement souhaite compléter la Charte de la langue française et se doter d'indicateurs pour évaluer de très près l'impact des mesures qui seront adoptées après consultation. Dans le cadre de cette politique, on

²⁶⁵ C'est en décembre 1996 que le groupe de travail tripartite (employeurs, syndicats et Administration) dépose son rapport. Mis sur pied par le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française pour étudier le dossier de la francisation des entreprises qui comptent 49 personnes et moins, le rapport contient des recommandations dont l'Office tiendra compte (*Office de la langue française*, 1997, p. 13).

souligne le lien entre formation linguistique et apprentissage d'une terminologie spécialisée pour justifier qu'une partie de l'enseignement professionnel soit donnée en français. Quant à la qualité de la langue, l'Office s'appuie sur la banque de terminologie considérée comme un bon instrument de diffusion même si la mise à jour du contenu et la modernisation de son interface de communication sont jugées nécessaires.

En ce qui concerne la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue dans l'Administration*, il est apparu, à la lumière du rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française, que le gouvernement devait redéfinir sa politique générale relative à la langue de l'Administration. En effet, le bilan du Comité révèle que certaines pratiques de l'Administration ne concourent pas à refléter le statut de langue officielle accordé au français depuis 1974. On y constate également que l'Administration, compte tenu de son importance à la fois stratégique et symbolique, ne remplit pas adéquatement la responsabilité éminente qui est la sienne en matière d'affirmation et de promotion de la langue française. Pour résumer, l'Administration entre dans une nouvelle ère. L'orientation générale de l'Administration impose à chaque ministère et organisme l'obligation de rendre des comptes sur ses résultats (nomination d'un vérificateur général à l'Office, création d'indicateurs de gestion pour guider les actions, optimisation des ressources et adaptation des produits aux attentes du public).

Pour jouer un rôle de chef de file dans l'application de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, l'Office forme un comité pour élaborer sa politique linguistique. Le but poursuivi est de faire en sorte que l'OLF soit un modèle de francisation auprès des ministères et organismes de l'Administration. En mars 1998, toutes les directions de l'Office sont représentées dans ce Comité. Ce dernier s'attaque à la refonte de la politique linguistique en vigueur depuis 1992 et propose un plan de redressement après avoir effectué sa propre analyse linguistique. L'analyse révèle qu'un certain relâchement a permis l'acquisition de produits non conformes, notamment en informatique (logiciels). En mars 1998, la quasi-totalité des mesures correctives préconisées sont appliquées. De plus, par un contrôle rigoureux de ses achats et services, notamment pour l'acquisition de logiciels, l'informatique en français devient une réalité. En 1999, 98 % des logiciels en

usage à l'Office sont en version française. Pourtant, quelques problèmes subsistent, notamment la francisation intégrale des banques centrales (noms des personnes et des lieux), comme la Régie de l'assurance maladie, le ministère du Revenu ou encore Hydro-Québec.

Impact des changements politiques et économiques sur l'activité terminologique

Les réductions budgétaires et une baisse des effectifs affectent le fonctionnement de l'Office (Office de la langue française, 2000, p. 14). Par ailleurs, les ressources financières affectées à l'aménagement de la terminologie sont réduites et le personnel de la Direction des services linguistiques (DSL) est moins nombreux. On constate également un désintérêt des différents milieux (universités, entreprises ou Administration) pour l'activité terminologique. La plupart des entreprises et des organismes de l'Administration ont supprimé leurs services linguistiques, ce qui prive l'Office de précieux partenaires autrefois engagés dans la production et la diffusion terminologiques.

Ainsi, le contexte socioéconomique a des répercussions sur l'effectif de l'Office. Les rapports annuels ne précisent pas les raisons qui poussent l'Office à réduire son personnel mais il est évident que les réductions budgétaires ont un impact direct sur cette diminution des ressources humaines. Celui-ci est donc amené, d'une part, à réduire ses effectifs et les ressources affectées au développement de produits terminolinguistiques et, d'autre part, à imposer des frais pour ses services d'assistance linguistique personnalisée. Le budget de l'Office, présenté dans les différents rapports annuels de cette période, ne permet pas de connaître la nature exacte de la réduction budgétaire relative aux activités terminologiques. Cependant, les informations concernant les effectifs nous permettent de présenter le tableau 17, qui met en évidence la réduction progressive du personnel rattaché au domaine linguistique.

Tableau 17 : Réduction des effectifs à l'OLF au cours de la période 6

| Dates | 1994-1995 | 1996-1997 | 1999-2000 | 2000-2001 |
|-------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Postes occupés à la DSL | 74 | 42 | 43 | 43 |
| Postes occupés à la | 103 | 91 | 85 | 85* |

| | | | | |
|------------------------------|--|--|--|--|
| Direction de la francisation | | | | |
|------------------------------|--|--|--|--|

* dont cinq postes à temps partie (suite du tableau)

Pour N. René, présidente de l'OLF au cours de cette période, le nouveau contexte économique exige des interventions terminologiques plus soutenues. Pourtant, on assiste à un désengagement terminologique (Office de la langue française, 2000, p. 13-14) :

« Alors que les nouvelles données sollicitent un effort considérable pour le renouvellement des terminologies, on observe au Québec une diminution constante, depuis plus d'une décennie, des ressources consacrées à l'aménagement linguistique, la plupart des entreprises et des organismes de l'Administration ont aboli leurs services linguistiques, ce qui prive l'Office d'un précieux partenariat. »

De plus, les effets de la mondialisation et la progression des nouvelles technologies de l'information ne sont pas favorables au développement de la terminologie française. Confronté à cette réduction des ressources affectées à l'aménagement terminologique, l'Office définit des priorités. Il ne peut plus poursuivre le développement des terminologies dans tous les domaines, ce qui l'amène à concentrer sa production terminologique sur quatre secteurs prioritaires : les technologies de l'information, les sciences de la santé, tronc commun industriel et de gestion, transport automobile. En réalité, ces ressources permettent difficilement d'assurer la mise à jour et le renouvellement du contenu du GDT dans tous les domaines qui font l'objet de demandes. « Quant aux publications terminologiques qui ont contribué à la réputation nationale et internationale de l'Office, leur élaboration et leur mise à jour ont été suspendues, au profit de l'enrichissement du GDT » (Office de la langue française, 2000, p. 14).

Pour comprendre les nouvelles orientations de l'OLF en matière de développement terminologique au cours de cette période, il faut se reporter à son plan de développement triennal (1998-2001). L'OLF se donne alors huit grandes priorités :

1. Assurer l'utilisation du français dans les technologies de l'information (milieu de travail et formation professionnelle);
2. Réduire les délais de réalisation des programmes de francisation et accélérer l'intégration linguistique des allophones;
3. Assurer la permanence de la francisation dans les entreprises;
4. Favoriser l'usage du français dans les entreprises qui emploient entre 10 et 49 personnes;
5. Faire du GDT une référence dans la francophonie dans les 4 secteurs prioritaires;
6. Faire en sorte que l'Administration soit exemplaire en matière de francisation et de qualité du français;
7. Augmenter l'efficacité et l'efficience de l'Office;
8. Positionner l'Office comme chef de file en ce qui a trait au rayonnement du français.

Dans le rapport annuel 1999-2000, N. René (Office de la langue française, 2000, p. 14) précise que le choix de ces priorités est dicté par les ressources dont l'organisme dispose, mais qu'il est cependant conscient que le mandat global qui lui a été confié par le législateur mériterait des interventions plus diversifiées et de plus grande envergure. Parmi ces huit priorités, deux caractérisent bien cette période : d'une part, la francisation des technologies de l'information et leur utilisation dans les milieux de travail et dans la formation des élèves du secteur professionnel et, d'autre part, l'évolution du GDT.

Pour ce qui concerne l'impact politique sur la francisation, la loi 40 permet à l'Office de légitimer son action dans le domaine des TIC. Elle fait en sorte que le public utilisateur francophone ait accès aux produits informatiques en français. À ce titre, l'Office entreprend des démarches auprès des distributeurs et fabricants de jeux électroniques pour les sensibiliser au problème et obtenir à défaut un manuel d'instruction en français.

Avec le *Rapport Grant*, l'Office est concerné par la recommandation 12 qui traite de terminologie. Celle-ci propose que le gouvernement mette en place un programme de formation linguistique pour les immigrants, suffisamment flexible pour être une occasion

de diffusion de la terminologie française. De plus, le rapport est à l'origine d'un programme d'aide financière pour la francisation et l'adoption de projets parmi lesquels la diffusion d'outils terminologiques dans les domaines de l'automobile, de l'électroménager et des technologies de l'information. L'impact des politiques gouvernementales est également ressenti dans les activités terminologiques. En ce qui concerne la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, mise en œuvre en 1997 par l'Office, elle fait également suite aux recommandations de ce rapport. L'Office met à disposition des ministères et organismes les outils nécessaires à l'application de cette politique. Parmi ces outils, il offre 50 cédéroms du *Grand dictionnaire terminologique*.

Ce nouveau contexte est bien évidemment à l'origine de la cinquième priorité du bilan triennal (1998-2000), qui consiste à faire de la BTQ, rebaptisée *Grand dictionnaire terminologique*, un outil de référence pour le Québec et la francophonie. Pour cela, l'Office opte pour l'accès gratuit à tous en le diffusant gratuitement sur Internet dès septembre 2000. En matière d'implantation terminologique, on veut privilégier les actions situées en amont, au stade de la formation professionnelle. Deux objectifs opérationnels encadrent les travaux terminologiques : produire juste à temps des terminologies de qualité et rendre accessible le GDT à de nouveaux groupes cibles (les spécialistes de la communication et de l'écrit). Le GDT devient donc la priorité absolue de l'Office qui veut en faire un centre de référence dans la francophonie pour les secteurs prioritaires, et ce pour le début du troisième millénaire. Quatre objectifs opérationnels sont prévus pour atteindre cet objectif prioritaire :

1. Recentrage des activités terminologiques : la Direction des services linguistiques affecte 70 % de ses ressources à des activités de production terminologique. Le reste est affecté aux nécessaires activités de diffusion en 1997-1998. On met ainsi fin à des activités morcelées pour recentrer les ressources sur des produits et un service de base : le GDT et l'assistance terminolinguistique. On compte sur la production de sous-produits du GDT pour répondre aux besoins de divers segments de clientèle;

2. Plan de développement terminologique : moderniser et rendre conviviale la banque, mettre petit à petit l'accent sur la veille néologique et terminologique dans les secteurs clés;
3. Révision des procédés de travail en recherche terminologique : revoir les procédés de travail en recherche terminologique pour réorganiser la chaîne de production. Une nouvelle politique éditoriale est proposée en 1998. Celle-ci définit les options terminologiques et terminographiques du GDT qui orientent et encadrent toute la production;
4. Soutien aux commissions linguistiques de l'Administration : faire du GDT un instrument puissant et adapté aux besoins de ses clientèles dont ceux de l'Administration.

À la fin de cette période, c'est vers la gratuité du GDT que l'organisme s'engage. En 1998, l'Office conclut une entente avec l'Agence universitaire de la francophonie pour fournir un accès gratuit à l'ensemble des universités membres. La même année, il recommande au gouvernement de permettre la diffusion gratuite de l'ensemble du GDT à des publics cibles (bibliothèques, public de l'éducation, etc.). Selon l'Office, le GDT mis en ligne gratuitement doit contribuer à l'implantation terminologique (Office de la langue française, 2000, p. 13). Un service gratuit d'assistance terminologique nommé @ssisterme accompagne le GDT. Ce service, offert principalement aux entreprises sous gestion à l'Office, aux journalistes et aux employés de l'Administration, vise aussi l'implantation de la terminologie, même si on ne peut s'empêcher de se demander dans quelle mesure le GDT peut rejoindre les travailleurs.

Toutefois, l'ère nouvelle de l'Administration²⁶⁶ impose des changements liés à la reddition de comptes. L'Office doit, entre autres, produire une déclaration de services.

²⁶⁶ L'État s'engage dans la modernisation de sa gestion publique. La *Loi sur l'administration publique* prescrit qu'un organisme qui fournit directement des services à la population et aux entreprises doit adopter une déclaration de services contenant des objectifs quant au niveau des services offerts et à la qualité de ces services et la rendre publique.

C'est dans le cadre de cette déclaration, disponible sur le site Internet de l'organisme, qu'il indique ses devoirs quant au GDT (Office québécois de la langue française, 2007, s.p.) :

« Le grand dictionnaire terminologique est mis à jour mensuellement dans Internet. En outre, l'Office prend l'engagement d'enrichir le GDT de termes nouveaux ou de corriger et de mettre à jour les informations existantes à partir des signalements ou des demandes des usagers qui ont recours au service des consultations téléphoniques tarifées ou au service @ssisterme. En guise de réponse à sa demande, l'utilisateur du service @ssisterme reçoit une copie des fiches nouvelles ou modifiées dans un délai maximal de cinq jours ouvrables. Il est important de noter que seules sont traitées les demandes d'ordre terminologique provenant de journalistes, de représentants d'entreprises assujetties au processus de francisation et d'employés de l'Administration. »

Comme nous pouvons le constater, la stratégie d'enrichissement du GDT est complexe. Elle est axée, comme nous l'avons vu, sur les besoins des usagers et sur la rétroaction du public utilisateur du GDT (Internet), mais aussi sur la veille néologique dans les secteurs les plus stratégiques (notamment les nouvelles technologies) et sur la mise à jour des domaines et des termes les plus demandés par les usagers.

Pour terminer, l'intérêt de l'Office pour la francisation des technologies de l'information se manifeste différemment au cours de cette période. Compte tenu de l'omniprésence des technologies de l'information, celui-ci met les bouchées doubles pour s'assurer de l'usage du français dans ce domaine. Nous l'avons vu, il intervient auprès des entreprises et de l'Administration à la fois pour s'assurer de l'acquisition et de l'usage de versions françaises de logiciels et veiller à l'obligation d'installer ces versions sur tous les postes de travail. Il se donne aussi comme objectif stratégique d'assurer l'utilisation du français dans les technologies par deux moyens :

1. Mise en service de la base de données informatiques PIF (produits informatiques en français) en juin 1999 sur le site Internet de l'Office;

2. Création du Betel (ou Banc d'évaluation technolinguistique)²⁶⁷ visant à assurer la fiabilité linguistique des logiciels et à favoriser des échanges constructifs avec les entreprises conceptrices de produits informatiques.

De plus, le lien entre francisation des nouvelles technologies de l'information et formation linguistique devient de plus en plus manifeste pour l'Office. C'est de cette manière qu'il conçoit l'implantation terminologique au cours de cette période. Dans un mémoire intitulé *La formation linguistique*, présenté par l'OLF à la *Commission des états généraux sur l'éducation* en 1995, l'Office propose (Office de la langue française, 1996b, p. 5) :

« [...] que la formation de base en langue de spécialité soit améliorée, qu'une documentation de base en français soit fournie, et surtout que l'on encourage l'utilisation de nouvelles technologies de l'information pour offrir des outils utiles à une meilleure formation linguistique et favoriser ainsi l'utilisation du français. »

Au cours de cette période, l'organisme a donc misé sur la francisation des technologies de l'information et la démocratisation de la terminologie française par le biais du GDT. Le choix stratégique de l'Office a consisté à recentrer sa production terminologique autour de la production et de la diffusion du GDT pour en faire l'outil de référence par excellence au Québec.

Cette période se termine par une autre opération d'envergure menée au cours de l'exercice 2000-2001 par la *Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*. Contrairement au Comité interministériel de 1996, qui s'est efforcé de fournir un portrait chiffré de la situation, la Commission des États

²⁶⁷ Cette démarche doit permettre de repérer et de faire connaître les produits qui répondent le mieux aux besoins de la langue française, et si possible de leur apposer un label de qualité reconnu dans la francophonie. La grille d'évaluation conçue à l'Office porte sur quatre aspects du produit : son profil linguistique général, l'évaluation technolinguistique de ses diverses fonctions, la qualité de sa documentation écrite et électronique, enfin sa conformité avec la législation linguistique.

généraux²⁶⁸ (Larose, 2001) opte plutôt pour un bilan qualitatif en organisant des audiences publiques, des journées thématiques et des colloques sur des sujets précis liés à la langue française. Elle fait ressortir les progrès réalisés depuis 1977, mais juge que cette situation n'est pas irréversible et qu'il convient de la surveiller. Enfin, suite aux recommandations de la Commission, la loi 104 (2002) permet au gouvernement de suivre l'évolution de la langue française en produisant un rapport obligatoire tous les cinq ans. L'OLF change de nom le 1^{er} octobre 2002 pour devenir l'Office québécois de la langue française. Ce changement s'accompagne de nouvelles orientations qui marquent la période 7. Cependant, nous n'aborderons pas cette période qui déborde de notre cadre d'analyse.

4.4 Conclusion

Ce quatrième chapitre nous a permis de mettre l'accent sur la décennie 1970 qui pose les jalons, dans une quasi-fébrilité terminologique, des fondements de la terminologie québécoise. Nous avons beaucoup insisté sur cette décennie dans la mesure où nous considérons que c'est au cours de cette décennie que la terminologie cherche à s'organiser rationnellement et à s'ériger en théorie. Par ailleurs, des prolongements ont été mentionnés afin de mettre en évidence les différentes orientations de l'Office de 1980 à 2000. Ces prolongements sont organisés en six périodes à l'intérieur desquelles sont présentées les principales caractéristiques de l'activité terminologique. Nous avons choisi de limiter notre étude à la fin des années 1990 car, comme nous l'avons dit, c'est au cours de l'exercice 2000-2001 que l'Office s'engage dans une voie nouvelle en matière de production terminologique et qu'il choisit d'interrompre la conception de publications terminologiques.

Pour mettre en relief les tenants et les aboutissants de cette période charnière, située entre l'émergence de la terminologie et sa véritable reconnaissance en tant que discipline linguistique, nous avons présenté le contexte de francisation. Au cours de cette décennie, ce n'est plus la qualité de la langue qui est préoccupante, mais la question du

²⁶⁸ On parle aussi du Rapport Larose, du nom du président de la Commission.

français langue de travail. Il est question de quelques actions de francisation (expériences pilotes, journaux d'entreprises, etc.) ayant préparé le terrain au développement des activités terminologiques et alimenté la réflexion des législateurs dans le cadre de la Commission Gendron.

Puis, nous avons vu l'impact des lois linguistiques sur le développement de l'activité terminologique. Nous avons aussi tenu compte de la loi instituant le ministère des Affaires culturelles, qui est un exemple d'intervention glottopolitique dans la mesure où, au départ, celle-ci vise à instituer un ministère. Par la section II, cette loi a toutefois eu un impact considérable sur le développement de l'activité terminologique au Québec en créant l'Office de la langue française ayant pour mandat de veiller à la correction et à l'enrichissement de la langue. Par la suite, chaque loi linguistique est présentée en lien avec le développement des activités terminologiques : la Loi 63, première loi linguistique, est déterminante pour le développement terminologique. La Loi 22 stimule la terminologie en stipulant que les programmes de francisation doivent porter, entre autres, sur la terminologie employée et en obligeant l'étiquetage des produits en français (accompagnés de document francisés). Enfin, la Loi 101 est, sans contredit, la plus élaborée des lois linguistiques. Elle offre à la terminologie la structure nécessaire pour son élaboration et pour chercher les outils nécessaires à son implantation.

Pour présenter la réflexion théorique centrée sur la terminologie, qui vise en premier lieu l'avancement de la discipline linguistique par la création d'outils théoriques et méthodologiques et, plus tard la reconnaissance de la profession de terminologue, nous avons abordé les questions soulevées lors des rencontres ou colloques de terminologie. Cette incursion dans le domaine théorique témoigne, de façon manifeste, du rôle non négligeable joué par les terminologues québécois pour doter la terminologie de postulats théoriques fiables. De plus, les aspects méthodologiques ne sont pas absents de cette réflexion, qui se développe en lien étroit avec la pratique. Si cette contribution se justifie par le mandat qui est dévolu à l'Office pour conduire la politique linguistique, il n'en reste pas moins que l'effervescence terminologique de cette période est l'œuvre d'une équipe dynamique prête à envisager des coopérations multiformes et des méthodologies innovantes.

Pour finir ce chapitre quatre, nous avons proposé un découpage en six périodes pour l'étude de l'activité terminologique au Québec. Ce découpage nous a servi de cadre d'analyse pour notre modèle glottopolitique. En effet, c'est à partir de ces six périodes que nous allons contextualiser notre analyse et étudier le discours éditorial de la production terminologique. Chaque période nous a permis de nous rendre compte des différentes orientations de l'Office quant à la production terminologique de 1961 à 2001.

TROISIÈME PARTIE :

ANALYSE DE LA PRODUCTION

**TERMINOLOGIQUE DE L'OFFICE DE LA
LANGUE FRANÇAISE : ÉTUDE DE DEUX
SECTEURS**

Chapitre 5. La production terminologique dans le secteur de l'automobile

5.1 Les origines de la terminologie automobile au Québec

5.1.1 La terminologie française dans le secteur automobile

Pour comprendre l'émergence de la terminologie française dans le secteur automobile²⁶⁹ au Québec, il est intéressant de se pencher sur le rapport de Stanley Aléong, alors professeur au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal, présenté le 26 juin 1980 à l'Office de la langue française. Ce rapport, tiré des archives²⁷⁰ (Office québécois de la langue française, 1980a, Boîte 918 F352), a d'ailleurs fait l'objet d'un article, paru dans la revue *la Banque des mots* (Aléong et autres, 1981b). Il offre une perspective historique de la terminologie automobile au Québec. On y retrouve également une réflexion que l'on peut qualifier, après coup, de socioterminologique, quant au rôle de l'évaluation de l'implantation terminologique. Enfin, il présente la mise en œuvre, par l'Office de la langue française, de la terminologie de l'automobile. Nous commencerons par une présentation du contexte d'émergence du secteur automobile.

Quand l'automobile fait son apparition au Canada français au tournant du siècle, les termes d'origine sont le produit de la combinaison des terminologies anglo-américaine et britannique. Selon S. Aléong et autres (1981b, p. 48), « Le contexte sociolinguistique dans lequel cette innovation se situe est caractérisé par le fait que l'anglais jouit alors d'un prestige incontesté comme langue de la technologie et du commerce ». La terminologie de l'automobile est une terminologie technique qui n'est pas restreinte à un petit nombre d'utilisateurs et elle connaît, dès son apparition, une

²⁶⁹ Le secteur de l'automobile comprend notamment les constructeurs d'automobiles, les concessionnaires, les distributeurs de pièces, les écoles de métiers et toute entreprise du domaine automobile.

²⁷⁰ Les archives de l'Office québécois de la langue française étaient en réorganisation au moment de notre recherche. Nous indiquons cependant les références en notre possession au moment de la recherche dans la bibliographie.

grande diffusion du fait de sa grande popularité. Bien que lacunaires, les données historiques permettent de penser que la terminologie populaire, qui s'est développée spontanément au Québec en français, est issue de trois sources principales :

1. le lexique général, auquel on a emprunté des formes pour les destiner à de nouvelles fonctions techniques;
2. les terminologies associées à des réalisations technologiques connexes, (voiture hippomobile, locomotives, tramways et bicyclettes) dont l'apparition précède l'avènement de l'automobile;
3. la terminologie de l'automobile de langue anglaise.

Durant les premières années de l'histoire de l'automobile, la France participe de façon déterminante à l'évolution technologique, et cela, à cause des frères Renault. Par conséquent, la terminologie française de l'automobile, en raison des innovations d'origine française, compte alors de nombreux néologismes. Cependant, l'enrichissement de la terminologie automobile n'a pas subi, en France, la même évolution qu'au Québec où la langue anglaise était omniprésente. Étant donné le contexte politique de l'époque et la distance séparant le Canada français de l'Europe, la terminologie de France a eu très peu d'influence sur la formation de l'usage terminologique populaire au Québec.

Enfin, comme le souligne S. Aléong et autres (1981b, 49), la caractéristique la plus frappante de la terminologie populaire, apparue au Québec dès le début du siècle, concerne la présence de nombreux emprunts lexicaux et sémantiques provenant de l'anglais américain (comme *bumper*, *tire*, *hood*, *windshield*, *fan*, *muffler* ou encore *clutch*), qui sont entrés dans le lexique à cette époque. Plusieurs de ces mots ont été intégrés morphologiquement et ont fonctionné comme des mots français (ex : *Je vais checker les plugs* pour *Je vais vérifier les bougies*). Par ailleurs, l'auteur souligne également le fait que la terminologie de l'automobile au Québec, dans son ensemble, est en vérité constituée d'éléments lexicaux issus du français autochtone (c'est-à-dire de traductions de termes de l'anglais vers le français) et de l'anglais. Ainsi, des emprunts comme *wipers* ou *bumpers* coexistent avec les formes françaises telles que *radiateur* ou *pompe à eau*.

5.1.2 Premiers travaux de description de la terminologie automobile

Comme nous l'avons vu dans le troisième chapitre de cette thèse, la première tentative visant à offrir une description de la terminologie de l'automobile revient à l'abbé Étienne Blanchard. En 1916, celui-ci consacre deux pages à l'automobilisme dans son ouvrage intitulé *Les mots par l'image ou 2000 mots illustrés*. La première page présente 25 termes numérotés de façon à permettre de les visualiser grâce aux illustrations de la seconde page (voir annexe 5). Les travaux de terminologie de l'abbé É. Blanchard se caractérisent alors par deux objectifs : un objectif de correction linguistique et un objectif pédagogique. Sept ans plus tard, une autre tentative de vulgarisation du vocabulaire de l'automobile est proposée par A. F. Herry (1923). Son ouvrage, *L'automobilisme au Canada français*, est abondamment illustré (250 figures ou planches) et tente de vulgariser plusieurs aspects de l'automobilisme : les principes, la construction, l'automobile moderne, les véhicules spéciaux, les conseils de conduite et de réparation au garage et pour finir les conseils sur la route.

Dans les années 1930, É. Blanchard a toujours des visées pédagogiques quand il publie le *Vocabulaire bilingue par l'image*. Par la mention « Observons mieux – Parlons mieux » sur la page de couverture de l'ouvrage, l'auteur rappelle au lecteur son objectif de correction de la langue alors que la seconde mention « leçons de choses et rédaction » concerne surtout l'accès aux connaissances (la démocratisation du savoir). Cet ouvrage est pour lui l'occasion de présenter six pages²⁷¹ liées à la terminologie automobile tout en optant pour la même présentation (termes et planches). Cette fois-ci, l'auteur substitue le terme *automobilisme* par le terme *automobile* et la visée est davantage encyclopédique dans la mesure où un texte question-réponse complète la présentation. Ce texte permet au lecteur de lire les termes en contexte et de se familiariser avec les problèmes de traduction. À titre d'exemple, voici le texte question-réponse pour l'emploi du terme *char* dans le sens d'automobile. L'auteur prend position et guide le lecteur en lui proposant le terme qui lui semble meilleur (Blanchard, 1931, p. 60) :

²⁷¹ Ces pages présentent divers véhicules et des accessoires liés à l'automobile.

« Que pensez-vous de l'emploi du mot char dans le sens d'automobile ? C'est un anglicisme. Le fait que les Anglais appellent une automobile « a car », ne nous autorise pas à traduire « a car » par « un char », pour la bonne raison que ces deux mots, malgré leur analogie ou leur ressemblance orthographique, ont un sens bien différent. »

Enfin, en 1942, A. Labrie est à l'origine d'un dictionnaire français-anglais normatif qui a pour titre *Le vocabulaire de l'automobile*²⁷². Publiés également en 1942 dans la revue *Le Canada Français* de l'Université Laval, les travaux d'A. Labrie suivent une démarche pré-terminologique. En effet, l'avant-propos de l'auteur nous permet de comprendre comment fut composé le vocabulaire. Il exploite deux types de sources écrites : primaires (monographies spécialisées) et secondaires (ouvrages de référence). Quand c'est possible, il ajoute des contextes tirés des monographies spécialisées pour illustrer ses termes et fait réviser son travail par un comité d'experts (Labrie, 1942, p. 234) :

« En faisant ce travail, j'ai voulu servir à ma façon la langue française. Bien des fois, assis près du chauffeur, j'ai essayé d'apprendre de lui le mécanisme et le vocabulaire français de sa voiture. Dirai-je que j'ai trouvé l'un de beaucoup supérieur à l'autre ? Le fait n'offre rien de surprenant quand on voit des centaines d'ingénieurs consacrer leur vie à perfectionner le premier, et si peu de personnes, du moins chez nous, s'appliquer à connaître le second. »

Par la suite, livres, brochures ou chroniques de journaux ne cessent de déplorer l'état lacunaire de cette partie du vocabulaire du français québécois. Pour S. Aléong et autres (1981b, p. 50), l'impact de ces efforts de correction a été limité. Toutefois, ces efforts sont à l'origine d'une « tradition terminologique de l'automobile du français québécois "correct". (terminologie franco-québécoise), tradition suivie par les traducteurs, les auteurs d'ouvrages techniques et le gouvernement ». En 1966, la

²⁷² Cet ouvrage a été recensé dans la *Bibliographie linguistique du Canada français* (1966).

terminologie correspondant à cette tradition a été utilisée dans la première traduction du principal ouvrage de référence utilisé dans toutes les écoles d'enseignement technique : l'ouvrage de W. H. Crouse, intitulé *Automotive Mechanics*²⁷³.

Pour finir, soulignons que cette tradition se base sur les ressources lexicales du français au Québec et ne correspond pas toujours à la terminologie utilisée en France bien que les différences ne soient pas très importantes. La terminologie de l'automobile au Québec semble, selon S. Aléong et autres (1981, p. 50), utiliser plus de calques de l'anglais que la terminologie de France, qui préfère d'autres équivalents. Ainsi, le terme *distributor* est un *distributeur* au Québec et un *allumeur* en France. Cette tradition ne sera pas toujours suivie par l'OLF qui, nous l'avons vu, la remet en cause en s'alignant sur le français international²⁷⁴ dans les années 1960.

5.2 La mise en œuvre du chantier de l'automobile à l'OLF

5.2.1 Période 1 (1961-1969) : premières interventions de l'Office

À l'Office, les premières interventions terminologiques dans le secteur automobile ont été réalisées dès le début des années 1960. En effet, dès le mois d'octobre 1963, le bulletin de l'Office de la langue française *Mieux dire* publie les deux premières pages du *Vocabulaire anglais-français de l'automobile* (Ministère des Affaires culturelles, 1963b). Ce vocabulaire, qui paraîtra dans trois numéros du bulletin (octobre, décembre et janvier 1963), est un lexique anglais-français qui offre à ses lecteurs la terminologie de base de l'automobile, soit 350 termes (voir annexe 6). Aucune indication n'a permis d'identifier l'auteur de cette terminologie ni de comprendre les choix terminologiques adoptés. Néanmoins, la présence de nombreux termes de base (*accélérateur, portière, freins, pare-chocs, pédale d'embrayage, etc.*) semble indiquer le souci de francisation de l'Office et son désir d'intervenir dans un domaine fortement

²⁷³ En fait, le livre *Mécanique automobile* (1966) est la traduction de la 5^e édition de l'ouvrage de W. H. Crouse.

²⁷⁴ L'Office s'appuie alors sur la *Norme du français écrit et parlé au Québec* (1966).

anglicisé. Comme l'indique D. Boucher (s.d.), responsable de la francisation du secteur automobile à l'OQLF, tout le secteur de l'automobile fonctionne en anglais :

« On enseignait en anglais, on facturait avec le nom anglais des pièces, on utilisait des documents en anglais qui provenaient en majorité des États-Unis, on consultait des documents en anglais dans les ateliers de mécanique. »

Il est possible que ces publications s'inscrivent dans la tradition terminologique décrite plus haut puisque, selon S. Aléong et autres (1981b, p. 51), ce n'est qu'à partir de 1967 qu'elle sera remise en cause par l'Office de la langue française :

« Mais le statut de cette terminologie standard en français québécois a été mis en question quand, en 1967, l'Office de la langue française entreprit l'élaboration d'une terminologie définitive de l'automobile pour le Québec. Au moyen d'une méthodologie mise au point par l'Office (voir Auger et coll., 1978), les terminologues ont élaboré un lexique basé sur le français européen en excluant délibérément le lexique québécois à l'exception de quelques formes. »

Toutefois, cette remise en question semble avoir pris effet beaucoup plus tôt, comme en témoigne le rapport annuel du ministère dont dépend l'OLF (Ministère des Affaires culturelles, 1963a, p. 86), dans lequel on peut lire qu'« un glossaire anglo-américain-français international de l'automobile est en préparation ».

5.2.2 Période 2 (1969-1974) : ouverture du premier chantier

Le chantier terminologique de l'automobile commence au cours de la deuxième période. Quelques listes de termes apparaissent dans le bulletin *Mieux dire* (voir annexe 9) et font l'objet d'une publication au début des années 1970 sous le titre *Conduisons... en français. Petit Vocabulaire de l'automobile*²⁷⁵. Le contenu de ce document de 12 pages est identique au *Vocabulaire de l'automobile* du bulletin *Mieux dire*. Au cours de

²⁷⁵ Cet ouvrage, sans date, n'est pas un vocabulaire mais un lexique.

l'exercice 1970-1971, le rapport annuel de l'Office signale que l'organisme met la dernière main au premier cahier du vocabulaire de l'automobile qui doit contenir 1500 termes normalisés. Il a formé, pour cela, un comité de spécialistes de l'industrie automobile qui travaille à intervalles réguliers à la préparation de ce vocabulaire (avec la collaboration des agents culturels²⁷⁶ de l'OLF). L'année suivante, les bureaux régionaux, qui assurent les services de l'OLF en région, ne se contentent pas de diffuser son matériel. Le rapport annuel de 1971-1972 souligne leurs efforts, qui se traduisent par la publication d'un petit vocabulaire de l'automobile, d'une affiche-automobile et d'un dépliant d'information (Ministère de l'Éducation, 1972, p. 103). De plus, l'Office se fixe comme objectif la préparation de programmes audiovisuels comme support à l'activité générale. Ces programmes doivent permettre d'illustrer cinq lexiques publiés par l'OLF parmi lesquels on retrouve celui de l'automobile (Ministère de l'Éducation, 1972, p. 106).

Cependant, il faut attendre l'année 1973 pour que l'édition provisoire du premier *Vocabulaire de l'automobile* soit proposée par l'OLF. Le terminologue en charge du secteur opte pour un classement systématique des notions, qu'il accompagne d'une définition, d'une explication ou d'une illustration. La première publication porte sur le moteur et comprend 643 termes. C'est aussi en 1973 que l'OLF réalise un programme audiovisuel intitulé *Le Moteur de l'automobile* et se lance dans le projet « affiches automobiles » lui permettant de distribuer, au cours d'une visite, la série de douze affiches à tous les concessionnaires de régions où il compte des représentants. L'opération est concluante, comme en témoigne son rapport annuel (Ministère de l'Éducation, 1974, p. 106) :

« Un résultat très net : dans tous les cas, le public visé par cette initiative a pu se rendre compte que les termes techniques français traitant de l'automobile non seulement existaient, mais étaient aussi à portée de main. Dans les cinq régions,

²⁷⁶ Le terme *agent culturel* est l'appellation d'emploi utilisée par l'Office pour désigner une catégorie d'employés. Il renvoie à linguiste, terminologue ou linguiste-conseil.

nos représentants ont pu visiter à plusieurs reprises l'établissement d'un concessionnaire et y recueillir les commentaires des vendeurs, des mécaniciens et des clients. »

Il apparaît donc que, dès le début, la mise à disposition de la terminologie de l'automobile est en lien direct avec les initiatives de francisation. Elle vise en premier lieu le monde du travail et se soucie plus particulièrement de l'appropriation de cette terminologie par le recours aux illustrations, aux affiches ou aux programmes audiovisuels.

5.2.3 Périodes 3 et 4 (de 1974 à 1989) : mise en œuvre du chantier

C'est au cours des périodes 3 et 4 que l'Office diffuse la première série des termes de l'automobile. Les fascicules sont vendus aux Publications du Québec (éditeur officiel), mais l'Office en offre aussi des exemplaires gratuits aux entreprises qui en ont besoin. Au cours de l'année 1974, l'édition provisoire sur l'entretien et la réparation est prête (731 termes). Elle est suivie, en 1978, par une liste de 279 termes sur la transmission et enfin, la même année, par une dernière liste de 461 termes sur le châssis et la carrosserie. La somme totale de ces termes s'élève à 2114 termes. Il semble toutefois que le découpage des domaines ait subi des modifications. À l'origine, l'Office prévoyait cinq publications. En effet, la dernière page du *Petit vocabulaire de l'automobile* (Office de la langue française, s.d., p. 12) indique :

« Le vocabulaire bilingue de l'automobile actuellement en préparation à l'O.L.F. se composera de cinq (5) cahiers illustrés (le Moteur, la Transmission, le Châssis, l'Équipement électrique, la Carrosserie, et enfin l'Atelier de mécanique automobile). »

Ainsi, des facteurs glottopolitiques inconnus modifient la production terminologique prévue. Les modifications apportées au chantier terminologique initial concernent les terminologies de l'équipement électrique et de l'atelier mécanique qui disparaissent au profit de la terminologie de l'entretien et de la réparation.

Pour les premières publications concernant la terminologie du secteur de l'automobile, c'est la même personne qui est chargée de la réalisation des quatre premiers fascicules (moteur, entretien et réparation, transmission et châssis et carrosserie). Pour faciliter l'implantation des termes contenus dans ces publications, l'Office continue à produire des affiches illustrées. Elles sont diffusées dans le milieu, c'est-à-dire dans les écoles de métiers, chez les constructeurs, les concessionnaires, les distributeurs de pièces et toute autre entreprise du domaine (Boucher, s.d.).

Une seconde traduction de l'ouvrage de W. H Crouse a été proposée au cours de cette période (Aléong et autres, 1981b, p. 51). Ainsi, en 1973, l'ouvrage est traduit par un traducteur européen avec, cette fois-ci, une terminologie conforme à celle proposée par l'Office de la langue française.

C'est toujours à partir de ces quatre fascicules que l'Office produit le *Lexique de l'automobile* (1986). Élaboré par la Division des linguistes-conseils, il répond à un besoin exprimé par les travailleurs qui souhaitent disposer d'un lexique anglais-français des quatre fascicules du *Vocabulaire de l'automobile*. Ce lexique a donc pour objectif principal de faciliter la consultation des premières publications par le recours aux renvois (chaque terme proposé dans le *Lexique de l'automobile* comporte un renvoi au fascicule qui contient le terme).

En ce qui concerne la mise en œuvre du chantier terminologique, deux points de vue divergent quant au recours à une stratégie préalable à l'intervention terminologique. Selon S. Aléong et autres (1981b, p. 52), la mise en œuvre du chantier automobile ne semble pas avoir été guidée par une stratégie clairement définie :

« L'Office de la langue française n'a eu recours à aucune stratégie inspirée d'une politique explicite pour la mise en œuvre de sa terminologie de l'automobile, son action s'étant limitée à la publication des lexiques. »

Selon eux, les terminologues prennent le parti d'élaborer un lexique basé sur le français européen en rejetant le lexique autochtone, à l'exception de quelques formes, et en offrant des néologismes en remplacement des anglicismes présents dans la

terminologie européenne. En ce qui concerne la stratégie d'implantation du vocabulaire automobile, elle semble limitée à la publication et à la diffusion d'outils terminologiques, dans la mesure où les autorités chargées de la planification linguistique comptent alors sur l'emploi constant de ces terminologies dans des contextes privilégiés (affichage, publicité, presse écrite, etc.) et la disparition progressive des éléments terminologiques jugés indésirables. En 1980, le statut de cette terminologie n'est pas clairement défini et « par le seul fait de sa publication sous l'égide de l'Office de la langue française, cette terminologie a acquis, une sorte de statut semi-officiel » (Aléong et autres, 1981b, p. 52).

La politique terminologique de la période 2-3 et 4, jugée non interventionniste par S. Aléong, est démentie par J.-C. Corbeil lors de l'entretien (voir annexe 2). Celui-ci fait référence à sa théorie des nœuds pour rendre compte du modèle d'intervention terminologique dans tous les secteurs jugés prioritaires. Par ailleurs, nous retrouvons des objectifs précis dans les discours des différentes préfaces du *Vocabulaire de l'automobile* qui correspondent à des éléments de stratégie de diffusion. En 1977, soutenu par la loi 101, le service des travaux terminologiques travaille sur 13 domaines jugés prioritaires dont l'automobile, ce qui justifie la poursuite de son intervention dans le domaine. En avril 1977, le terminologue responsable du secteur automobile est envoyé en mission en France pour la terminologie mécanique diesel. Les difficultés rencontrées sur place pour l'accès à la documentation et les craintes liées à l'espionnage industriel sont à l'origine de l'échec de la mission (Baudouin, 1977). Encore une fois, des facteurs glottopolitiques modifient la production terminologique initialement prévue.

Autre événement important pour le secteur de l'automobile, l'Office crée le comité de l'automobile au début des années 1980. Ce comité regroupe des conseillères et des conseillers des divers services de l'Office (administration, petites entreprises et grandes entreprises) qui mettent en commun leur connaissance du secteur. Une linguiste-conseil est invitée à participer aux rencontres (Boucher, s. d., p. 2). La création de ce comité correspond donc à une volonté de l'Office d'élaborer une stratégie plus efficace dans le secteur de l'automobile.

Pour sa part, le milieu des années 1980 est marqué par des projets d'animation liés à la diffusion de la terminologie de l'automobile et le début des activités d'épuration

des fiches terminologiques liées au secteur de l'automobile. Pour diffuser la terminologie, la politique de l'Office consiste à susciter un vaste mouvement de participation communautaire à des programmes d'amélioration du français écrit et parlé²⁷⁷. Pour cela, il met en place, dès 1984, le programme « Initiative francisation » avec pour objectif d'inciter les Québécois à parachever eux-mêmes la francisation de leur milieu. La même année, 36 projets sont acceptés dont un projet portant sur la vulgarisation en mécanique automobile par voie d'affiches (Office de la langue française, 1985a, p. 23). De leur côté, les bureaux régionaux accordent une attention particulière aux petites entreprises de 49 employés ou moins pour l'implantation du français. Après avoir définis des moyens et des méthodes d'intervention, ils mettent en place des projets d'animation dans plusieurs secteurs dont celui de l'automobile (Office de la langue française, 1985a, p. 26).

L'activité terminologique entre dans une phase d'épuration de la terminologie au cours de la période 4 et le secteur de l'automobile n'échappe pas à cette opération. Au cours de l'exercice 1985-1986, 8562 fiches portant sur le *Vocabulaire de l'automobile* doivent être épurées. Cette opération vise à éliminer les chevauchements et à résoudre les ambiguïtés occasionnées par l'opération de stockage massif. Il s'agit d'une activité préalable aux activités de mises à jour et de constitution de fichiers qui simplifiera l'interrogation des fichiers. C'est au cours de cette période qu'apparaissent les domaines d'emploi qui ont pour premier objectif de faciliter la consultation par une bonne structuration du fichier.

C'est aussi en 1985 que la publication *Le français sur 4 roues*²⁷⁸ apparaît dans le programme des publications de l'Office. Cette publication (petit carnet pouvant se glisser facilement dans la poche des travailleurs) fait suite aux actions menées par les bureaux

²⁷⁷ Les premiers projets de promotion du français avec la participation de la population québécoise apparaissent au cours de l'exercice 1982-1983 sous le nom de projets « faire-faire ».

²⁷⁸ En 1977, le Bureau régional de Hull entreprend de se faire connaître de tous les milieux de l'Outaouais lors d'événements publics culturels, par l'envoi de documentation aux corps de métiers. Il envoie un lexique intitulé *Le français sur quatre roues*. L'appellation est reprise pour les concours de terminologie.

régionaux de l'Office pour faciliter l'implantation du français dans les régions. Parmi ces actions, il faut citer les concours portant sur la terminologie. *Le français sur quatre roues*, premier concours portant sur la terminologie française de l'automobile, est organisé en collaboration avec la Corporation des concessionnaires automobiles de la section Laurentides-Lanaudière au cours de l'exercice 1984-1985. L'origine de ce projet revient à François Grou et André Leclerc, deux linguistes responsables du bureau régional de Saint-Jérôme qui s'intéressent au rôle d'animation dans le milieu. L'industrie automobile leur semble alors un secteur approprié pour différentes raisons (Richard, 1987, p. 8) :

« Et dans ce domaine, il est tellement facile d'employer l'anglais qu'il nous a semblé que ce sujet en était un privilégié pour introduire les termes français appropriés. De plus, le matériel didactique s'y rapportant existait déjà; il était adéquat et intéressant. Nous avons donc cherché le moyen le plus simple de mettre à profit et les travailleurs de l'industrie automobile nous sont apparus comme étant les personnes toutes désignées pour en profiter. »

Au cours des années suivantes, le concours est proposé dans plusieurs régions avec succès. Ce concours reprend les termes des affiches de l'automobile et incite les travailleurs à apprendre la terminologie en offrant des récompenses financières. Les concessionnaires participants reçoivent une liste mensuelle de termes anglais avec leur équivalent français, ou encore une illustration comportant les termes corrects de chacun de ses éléments. Deux semaines plus tard, un questionnaire est distribué aux participants qui, après l'avoir rempli, le font parvenir au bureau d'animation pour la correction. Le gagnant est désigné par tirage au sort.

Le mini-lexique *Le français sur 4 roues* a surtout été utilisé par les bureaux régionaux pour implanter les termes de base dans les milieux de travail. Conçu comme outil d'implantation, ce mini-lexique a d'ailleurs fait l'objet de négociations entre les travailleurs, l'animateur linguistique et le terminologue, comme l'indique un document interne (Bibliothèque et Archives de l'Office québécois de la langue française, 1989a, Boîte 659-A852). L'animateur linguistique souhaite qu'on lui facilite la tâche sur le terrain. Certains termes irritent les utilisateurs, ce qui amène l'animateur à proposer une

révision des termes. Le terminologie est ouvert à certains changements mais il maintient sa position sur la terminologie française (Bibliothèque et Archives de l'Office québécois de la langue française, Boîte 659-A852) :

« La sélection des termes de ce mini-lexique est très discutable [...]. Quant à la terminologie française "irritante" pour les lecteurs, c'est bien dommage mais il est absolument impérieux de leur donner les bons termes. Le lexique aurait besoin d'un remaniement. Je supprimerais tous les termes qui se rapportent à l'outillage, ou j'en ferais un chapitre à part. Je mettrais tous les termes qui se rapportent au moteur sous un même titre de chapitre, tous les termes se rapportant à la transmission sous un autre et ainsi de suite afin d'avoir une présentation cohérente. »

On peut donc dire que ce mini-lexique répond à un besoin terminologique sur le terrain et que sa mise en place correspond à une approche socioterminologique. On vise une meilleure circulation des termes et une appropriation adéquate par les travailleurs. L'approche socioterminologique correspond donc à un objectif de prise en compte des utilisateurs de la terminologie. Il en va de même pour le *Lexique de l'automobile* publié en 1986 à partir des 4 fascicules de l'automobile. Élaboré par la Division des linguistes-conseils, il répond à un besoin exprimé par le monde du travail, qui souhaite disposer d'un lexique anglais-français des quatre fascicules du *Vocabulaire de l'automobile*. Son objectif principal est de faciliter la tâche aux personnes qui ne connaissent que le terme anglais et qui cherchent un terme français (chaque terme comporte un renvoi au fascicule qui contient le terme).

Cet objectif de rapprochement avec le milieu pour mieux comprendre l'usage et la circulation des termes se retrouve également dans les interventions du comité de l'automobile. En 1989, un compte rendu de la réunion du Comité de l'automobile (Bibliothèque et Archives de l'Office québécois de la langue française, 1989b, Boîte 52-I273) relate les principales interventions du Comité (rencontre avec les fabricants japonais, les syndicats, les écoles de formation) et expose les difficultés rencontrées (francisation des immigrants travaillant dans le secteur, traduction des manuels

américains relatifs à l'industrie de l'automobile ou encore réticence des travailleurs à utiliser la terminologie française).

5.2.4 Période 5 (1989-1996) : modernisation et harmonisation

La terminologie de l'automobile a évolué depuis sa mise en chantier à la fin des années 1960. Les domaines sont maintenus, mais modernisés par l'apport de l'électronique dans les années 1990. Cette modernisation se fait en collaboration étroite avec le milieu de l'industrie automobile et « à la demande des grandes entreprises du secteur (Baudouin et autres, 2001, p. 8). Au début de la période 5, on assiste donc à une modification technologique par l'introduction de l'électronique dans la construction automobile. Dès 1989, l'Office décide de poursuivre la recherche terminologique dans le secteur automobile, mais en tenant compte des innovations technologiques. Les terminologues indiquent, dans la préface du *Vocabulaire de la mécatronique : Le moteur* (1992), que « l'importance qu'ont prise, ces dernières années, l'informatique et l'électronique dans le fonctionnement de l'automobile, [...] a incité l'Office de la langue française à élaborer un vocabulaire français dans ce domaine précis ».

Les publications préparées suivent alors la structuration proposée dans les publications antérieures de l'Office, à savoir le moteur, l'entretien et la réparation, la transmission auxquels on ajoutera la suspension et le freinage. Là encore, l'Office a modifié son plan d'action pour se limiter à trois publications au lieu de quatre. En effet, le fascicule IV de la mécatronique, annoncé dès la première publication et qui devait porter sur l'habitacle et le tableau de bord, ne sera pas publié.

Pour préparer ce remaniement terminologique, un comité de la terminologie de la mécatronique est alors constitué au début des années 1990. Il est composé des principaux constructeurs automobiles faisant affaire au Québec et, signe de l'évolution de la société, comprend principalement des représentants de sociétés asiatiques (Honda, Nissan, Toyota, Hyundai) et moins de représentants de marques européennes.

La période 5 est également marquée par une volonté d'harmonisation terminologique. Tout d'abord, avec le reste de la francophonie, puisque dès 1990 un

terminologie de l'Office se rend en France et en Belgique dans le cadre d'une mission terminologique portant sur la mécanique. Outre la collecte de la documentation et la visites des usines et des chaînes de montage, il compte vérifier « si les problèmes rencontrés par les constructeurs et concessionnaires québécois sont les mêmes qu'en Europe et si les applications de l'électronique et de l'informatique destinées à l'automobile sont semblables » (Office de la langue française, 1990, p. 43). De par cette mission, l'Office manifeste sa volonté d'harmoniser la terminologie de la mécanique avec ses partenaires francophones. Il souhaite aussi que le « projet mécanique » dépasse les frontières du Québec pour s'inscrire dans le cadre de travaux de la francophonie, soit ceux du RINT (Réseau international de néologie et de terminologie).

De la même façon, en 1996, le *Lexique*²⁷⁹ anglais-français établi à partir de la version revue de septembre 1995 de la norme SAE J1930, dédié au domaine de la pollution de l'air, poursuit lui aussi un objectif d'harmonisation. La demande provient d'une association de constructeurs de véhicules qui a sollicité la collaboration de l'OLF²⁸⁰ et du comité de la mécanique, comme le mentionne le profil sectoriel (Boucher et autres, 1995, p. 166) :

« Cette volonté d'uniformisation se reflète dans le Clean Air Act, une loi américaine sur la protection de l'environnement qui touche le domaine de l'automobile. Les constructeurs américains souhaitent uniformiser, par le biais de cette loi, toutes les désignations anglaises qui seront utilisées pour l'étiquetage des pièces reliées au système antipollution. Ce besoin

²⁷⁹ Ce lexique anglais-français de 265 termes, issu de la traduction du glossaire de la SAE (Society of Automotive Engineering), recense l'ensemble des termes, abréviations et acronymes utilisés pour désigner les systèmes électriques et électroniques (ainsi que leurs composants) mis en œuvre dans le contrôle de pollution de l'air des véhicules automobiles.

²⁸⁰ L'association fournit une liste d'environ 150 appellations (composée de nombreuses abréviations). Le but est d'uniformiser la terminologie et de produire une liste bilingue accompagnée d'illustrations susceptibles d'alimenter le futur dictionnaire de l'automobile.

d'uniformisation se répercute en français et c'est pourquoi la NVMA a sollicité la collaboration de l'OLF et du comité de mécanique. »

Cette citation nous permet de comprendre comment une loi américaine peut avoir un impact sur la production terminologique au Québec et constituer une force glottopolitique qu'il est intéressant de prendre en compte. La décision de produire cette terminologie n'émane pas, au départ, de l'institution, mais d'individus qui eux-mêmes réagissent à l'adoption d'une loi ne visant pas la terminologie mais le contrôle antipollution.

Le secteur de l'automobile suit une nouvelle voie au cours de cette période. L'ancien comité de l'automobile est remanié pour devenir l'équipe sectorielle de l'automobile dès 1994. C'est l'avènement de l'approche sectorielle qui est à l'origine de ce remaniement, qui se traduit par le besoin de consigner par écrit les connaissances acquises en matière de francisation dans les divers secteurs de l'activité. C'est ainsi que naît le concept de « profil sectoriel », qui n'a d'ailleurs jamais fait l'objet d'une définition précise et que chaque équipe adapte selon son secteur. Le profil sectoriel de l'automobile²⁸¹ est présenté à la Direction de la francisation en 1995. Ce rapport constitue une mine de renseignements pour l'OLF qui peut s'appuyer maintenant sur un document de référence bien documenté. La modernisation du secteur entraîne des changements et les difficultés rencontrées par l'équipe sont de deux ordres : cerner le secteur de l'automobile qui comporte une foule d'activités et d'entreprises et admettre que les secteurs ne sont pas hermétiques (nécessité de travailler en intersectoriel). Composé de six parties²⁸², le profil sectoriel aborde la terminologie et constitue une force glottopolitique importante pour la période précédente dans la mesure où les conseils et

²⁸¹ L'équipe sectorielle reprend d'abord les travaux du comité de l'automobile et jugeant les connaissances mentionnées insuffisantes se documente sur le secteur en entrant en communication avec les principaux partenaires du secteur. C'est à partir de la documentation recueillie qu'elle dresse le profil sectoriel.

²⁸² Les parties abordées dans ce documents sont : la situation socioéconomique, lois et règlements, situation de la francisation, formation, terminologie et pour finir partenaires éventuels de la francisation.

recommandations proposées dans ce rapport auront des répercussions dans la mise à disposition de la terminologie de l'automobile.

5.2.5 Période 6 (1996 -2001) : impact de l'approche systémique

Nous l'avons dit, l'approche systémique est à l'origine du profil sectoriel de l'automobile. Ce profil sectoriel dresse les lacunes terminologiques du chantier de l'automobile et propose des pistes de solution qu'il conviendrait de suivre pour surmonter ces lacunes. Parmi les lacunes mentionnées, une concerne l'abus de substantifs dans les ouvrages terminologiques au détriment du vocabulaire fonctionnel (verbes et autres), ce qui amène à dire que la phraséologie devrait être davantage traitée. Une seconde lacune mentionnée concerne la place des termes liés au nouvel outillage électronique utilisé dans les garages. Ce thème est très peu abordé même dans les ouvrages récents. En fait, le projet du *Dictionnaire de l'industrie automobile*, que l'OLF songe à entreprendre au cours de la période 6, doit tenir compte selon les auteurs des lacunes mentionnées dans ce profil sectoriel. Le *Dictionnaire de l'industrie automobile* est censé être un outil pratique et utile pour guider davantage les langagiers ainsi que les personnes qui travaillent à la francisation. Cependant, si on observe la fiche d'évaluation contenue dans ce dictionnaire pour juger de la satisfaction de la clientèle, on s'aperçoit que la majorité des personnes mentionnées sont des langagiers. Les auteurs du profil sectoriel indiquent aussi la nécessité d'y inclure un index pour faciliter la consultation et de nombreuses illustrations pour mieux comprendre les notions. Ces illustrations pourraient aussi servir à la production d'affiches qui sont considérées par les travailleurs et travailleuses comme indispensables à l'implantation. Finalement, l'OLF proposera deux index, un arbre de domaine, quelques verbes (pour la phraséologie), mais n'optera pas pour les illustrations.

Le *Dictionnaire de l'industrie automobile* devrait également inclure les technologies qui ont vu le jour depuis les années 1980. Certes, certaines ont déjà été traitées dans les publications de la mécatronique (Office de la langue française, 1995b, p. 164), mais le travail est incomplet, notamment pour la sécurité du véhicule automobile (dispositif anti-vol électronique, coussins gonflables), la voiture électrique ou encore la

télématique routière. Finalement, le dictionnaire tiendra compte des travaux du passé et des travaux plus récents, comme en témoignent les propos de l'introduction (Baudouin et autres, 2001, p. 9) :

« *Cet ouvrage, qui est la somme de données extraites du Grand dictionnaire terminologique est collectif. Non seulement il intègre les travaux du passé mis au goût du jour, mais il propose aussi les travaux les plus récents qui émanent de la veille terminologique menée par l'équipe du transport et du tronc commun industriel (TTCI).* »

Autre élément nouveau, les notes contenues dans le *Dictionnaire de l'industrie automobile* accordent une plus grande place à la diachronie²⁸³ pour suivre l'évolution des notions et à la socioterminologie pour comprendre l'utilisation des termes dans le discours²⁸⁴.

5.3 Le discours de présentation du secteur automobile

Pour analyser le discours de présentation du secteur de l'automobile, les données ont d'abord été organisées dans un tableau. Le tableau 18 présente l'ensemble des données relatives au secteur automobile et correspond donc au corpus des publications du secteur de l'automobile. Il se compose de trois colonnes. Dans la première colonne, le titre du produit terminologique est indiqué. Il peut s'agir d'un lexique, d'un vocabulaire ou d'un guide terminologique. Afin de préciser le type de document analysé, nous indiquons également l'année et le type d'édition (définitive ou provisoire). Ces indications sont utiles car l'Office a parfois publié différentes versions dans le même sous-secteur. La seconde colonne, intitulée *Discours de présentation*, permet de présenter les extraits, tirés des publications, qui nous permettent d'attribuer des facteurs

²⁸³ Une note de ce dictionnaire indique que l'antivol Newman, dispositif le plus connu, a été remplacé par un système électronique complexe (Baudouin et autres, 2001, p. 28).

²⁸⁴ Les notes indiquant « très utilisé en discours », font leur apparition dans le dictionnaire (Baudouin et autres, 2001, p. 136).

glottopolitiques au discours de présentation (les éléments choisis étant en caractères gras). Enfin, la dernière colonne, *Dimensions et facteurs*, est utilisée pour codifier le discours en fonction de la grille d'observation établie. Comme nous l'avons expliqué, si l'extrait ne correspond à aucun facteur préalablement établi, il est possible d'en introduire d'autres et de les signaler par un astérisque. Les facteurs glottopolitiques, nous l'avons vu, sont intégrés dans différentes dimensions qui nous permettent d'avoir une vision globale des différentes motivations à l'origine de l'ouverture et de la poursuite des chantiers terminologiques.

Dans un second temps, nous procédons au comptage des dimensions et facteurs glottopolitiques indiqués dans la troisième colonne. Les résultats de ce comptage font l'objet de représentations graphiques présentées dans le cadre de l'analyse.

Tableau 18 : Construction du corpus des publications du secteur de l'automobile

| Nom du produit terminologique | Discours de présentation | Dimensions et facteurs |
|---|---|---|
| PÉRIODE 2 | | |
| <i>Vocabulaire de l'automobile : fasc. I</i> – Le moteur (1973) | L'Office de la langue française poursuit deux objectifs : faire du français la langue du travail et améliorer la qualité du français. Le vocabulaire du moteur de l'automobile répond à ces deux préoccupations. C'est dire que notre rôle n'est pas seulement d'information, mais de normalisation. | POLITIQUE 1.2 Francisation de la terminologie LINGUISTIQUE 7.2 Amélioration, qualité de la langue LINGUISTIQUE 7.1 Normalisation |
| <i>Vocabulaire de l'automobile : fasc. II</i> – L'entretien et la réparation (1974 éd. temporaire) | Par cette publication, nous espérons contribuer à l'amélioration du français comme langue de travail. | LINGUISTIQUE 7.2 Amélioration, correction, qualité de la langue |
| PÉRIODE 3 | | |
| <i>Vocabulaire de l'automobile : fasc. I</i> | Le vif intérêt qu'a suscité la parution de ce cahier consacré à la terminologie | SOCIALE 5.3 Demande des |

| | | |
|---|--|--|
| <p>– Le moteur (1977)</p> | <p>du moteur nous a incités à en présenter une seconde édition améliorée.</p> <p>En présentant cette édition, l'Office de la langue française indique sa volonté de veiller à la correction et à l'enrichissement de la langue technique et scientifique.</p> | <p>usagers</p> <p>LINGUISTIQUE 5.2 Correction de la langue LINGUISTIQUE 7.3 Enrichissement de la langue</p> |
| <p><i>Vocabulaire de l'automobile : fasc. II</i> – L'entretien et la réparation (1977)</p> | <p>Par cette publication, nous espérons ainsi contribuer à l'amélioration du français comme langue de travail.</p> <p>La Régie de la langue française poursuit deux objectifs complémentaires : faire du français la langue du travail, des affaires et améliorer la qualité du français au Québec.</p> <p>En présentant ce deuxième fascicule[...], la Régie croit qu'elle contribue à atteindre ce double objectif, soit fournir une terminologie à la fois française et correcte à tous ceux qui travaillent à l'atelier de montage, dans le garage ou la station-service, aussi bien qu'aux étudiants en équipement motorisé et à celui qui utilise quotidiennement sa voiture.</p> | <p>LINGUISTIQUE 7.2 Amélioration de la langue</p> <p>POLITIQUE 1.2 Francisation de la terminologie LINGUISTIQUE 7.2 Amélioration de la langue</p> <p>POLITIQUE 1.2 Francisation LINGUISTIQUE 7.2 Correction de la langue</p> |
| PÉRIODE 4 | | |
| <p><i>Vocabulaire de l'automobile : fasc. III</i> – La transmission (1978 éd. provisoire)</p> | <p>Nous publions ce fascicule en édition provisoire sans illustrations pour diffuser le plus rapidement la terminologie française et dans l'espoir que, si quelques inexactitudes s'étaient glissées, nous puissions compter sur la collaboration des personnes intéressées pour nous en faire part.</p> | <p>POLITIQUE 1.4 Diffusion de la terminologie</p> <p>* SOCIALE 5.5 Socioterminologie</p> |
| <p><i>Vocabulaire de l'automobile : fasc. IV</i> – Le châssis et la</p> | <p>Comme pour le fasc. III, nous publions celui-ci en édition provisoire sans illustrations afin de diffuser la</p> | <p>POLITIQUE 1.4 Diffusion de la terminologie</p> |

| | | |
|---|--|--|
| carrosserie (1978 éd. Provisoire) | terminologie française le plus rapidement possible. | |
| <i>Vocabulaire de l'automobile : fasc. I</i> – Le moteur (1979) | <p>Le vif intérêt qu'a suscité la parution de ce cahier consacré à la terminologie du moteur nous a incités à en présenter une seconde édition améliorée.</p> <p>En présentant cette édition, l'Office de la langue française indique sa volonté de veiller à la correction et à l'enrichissement de la langue technique et scientifique.</p> | <p>SOCIALE 5.3 Demande des usagers</p> <p>LINGUISTIQUE 7.2 Correction de la langue LINGUISTIQUE 7.3 Enrichissement de la langue</p> |
| <i>Vocabulaire de l'automobile : fasc. II</i> fl'entretien et la réparation (1979) | <p>Par cette publication nous espérons contribuer à l'amélioration du français comme langue de travail.</p> <p>L'Office poursuit deux objectifs complémentaires : faire du français la langue du travail, des affaires et améliorer la qualité du français au Québec.</p> <p>En présentant ce deuxième fascicule [...], l'Office croit qu'elle contribue à atteindre ce double objectif, soit fournir une terminologie à la fois française et correcte à tous ceux [...].</p> | <p>LINGUISTIQUE 7.2 Amélioration de la langue</p> <p>POLITIQUE 1.2 Francisation de la terminologie LINGUISTIQUE 7.2 Amélioration de la langue</p> <p>POLITIQUE 1.2 Francisation LINGUISTIQUE 7.2 Correction de la langue</p> |
| <i>Vocabulaire de l'automobile : fasc. III</i> – La transmission (1980) | Nous publions ce fascicule en édition provisoire sans illustrations pour diffuser le plus rapidement la terminologie française [...] et dans l'espoir que [...] nous puissions compter sur la collaboration des personnes intéressées pour nous en faire part. | <p>POLITIQUE 1.4 Diffusion de la terminologie</p> <p>* SOCIALE 5.5 Socioterminologie</p> |
| <i>Vocabulaire de l'automobile : fasc. VII</i> – Le châssis et la carrosserie (1980) | Comme pour le fasc. III, nous publions celui-ci en édition provisoire sans illustrations afin de diffuser la terminologie française le plus rapidement possible. | <p>POLITIQUE 1.4 diffusion de la terminologie</p> |
| <i>Lexique de l'automobile</i> (1986) | Cet ouvrage se veut un apport nouveau au processus de francisation | <p>POLITIQUE 1.2 Francisation</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | déjà amorcé dans le domaine de l'automobile. [...] nous espérons qu'il devienne un moyen d'incitation auprès des personnes qui désirent implanter une terminologie française correcte. | POLITIQUE 1.3 Implantation de la terminologie |
| <i>Le français sur 4 roues</i> (1986) | Les bureaux d'animation ²⁸⁵ de l'OLF ont comme mandat d'aider les travailleurs à trouver des moyens d'implanter une terminologie française de qualité dans leurs milieux de travail respectifs. Pour atteindre cet objectif, nous avons créé ce mini-lexique, dans le cadre du projet d'animation, <i>Le français sur 4 roues</i> , maintenant en cours de réalisation dans l'Outaouais, [...]. | POLITIQUE 1.3 Implantation de la terminologie |
| PÉRIODE 5 | | |
| <i>Vocabulaire de la mécatronique : fasc. I - Le moteur</i> (1992) | Le présent vocabulaire [...] a pour objectif d'apporter des réponses aux besoins les plus pressants en ce qui concerne l'aspect nouveau de ce secteur en constante évolution C'est donc par souci de permettre une implantation progressive de cette nouvelle terminologie. De plus, cet ouvrage deviendra, [...], un outil de référence pour tous ceux et celles qui auront à communiquer, tant à l'oral qu'à l'écrit, avec des interlocuteurs de plus en plus soucieux du mot juste. L'importance qu'ont prise, ces dernières années, l'informatique et l'électronique dans le fonctionnement de l'automobile [...] a | ÉCONOMIQUE 2.1 Besoins terminologiques propres à un secteur économique POLITIQUE 1.4 Implantation de la terminologie LINGUISTIQUE 7.5 Guide linguistique ÉCONOMIQUE 2.2 Conjoncture économique nouvelle |

²⁸⁵ Cette publication fait suite aux actions menées par les bureaux régionaux de l'Office pour faciliter l'implantation du français dans les régions.

| | | |
|---|--|--|
| | <p>incité, à l'automne 1989, l'Office de la langue française à élaborer un vocabulaire français dans ce domaine [...].</p> <p>Les modules du RINT, [...], se sont montrés intéressés par ces travaux dans la poursuite d'un même objectif : l'utilisation du français dans un domaine de pointe dont les techniques importées de pays non francophones risquent, [...] de s'implanter sous leur nom d'origine.</p> <p>Nous espérons que le <i>Vocabulaire de la mécanique automobile, Fascicule I : le moteur</i> permettra de poursuivre les efforts considérables déjà entrepris pour assurer l'utilisation du français dans ce secteur névralgique de l'activité humaine.</p> | <p>POLITIQUE 1.3 Implantation de la terminologie LINGUISTIQUE 7.4 Lutte contre les anglicismes</p> <p>POLITIQUE 1.3 Implantation de la terminologie</p> |
| <p><i>Vocabulaire de la mécanique : fasc. II</i> – La transmission (1993)</p> | <p>Devant le très bon accueil réservé au premier fascicule [...], l'Office de la langue française poursuit ses efforts d'uniformisation de la terminologie technique française dans le domaine de l'automobile [...].</p> <p>[...], l'Office participe une fois de plus à la poursuite d'un objectif cher à la francophonie, soit l'utilisation accrue des termes techniques français en général, et plus particulièrement dans les secteurs où les nouvelles technologies entraînent dans leur sillage la terminologie d'origine, le plus souvent anglaise.</p> <p>L'Office de la langue française, toujours soucieux de mettre à la disposition du public une terminologie technique française, et ce le plus rapidement possible, poursuit ses efforts en ce sens [...].</p> <p>Le présent vocabulaire vise à fournir</p> | <p>LINGUISTIQUE 7.1 Normalisation, standardisation et harmonisation de la terminologie</p> <p>POLITIQUE 1.3 Implantation de la terminologie</p> <p>LINGUISTIQUE 7.4 Lutte contre les anglicismes</p> <p>POLITIQUE 1.4 Diffusion de la terminologie</p> |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>aux instructeurs et aux communicateurs de ce milieu très dynamique un outil indispensable, en complément des quatre fascicules [...] parus il y a déjà une dizaine d'années.</p> <p>[...] nous souhaitons que cet ouvrage constitue un outil de référence de première importance pour tous ceux et celles qui se soucient d'utiliser le terme juste dans leurs communications quotidiennes.</p> | <p>LINGUISTIQUE 7.5 Guide linguistique</p> <p>LINGUISTIQUE 7.5 Guide linguistique</p> |
| <p><i>Vocabulaire de la mécatronique : fasc. III – La suspension et le freinage (1996)</i></p> | <p>En publiant le troisième et dernier fascicule du <i>Vocabulaire de la mécatronique automobile</i> portant sur la terminologie relative à la suspension et au freinage, l'Office est heureux d'ajouter un autre maillon à la chaîne de l'implantation de la terminologie française dans le domaine de l'automobile.</p> <p>C'est pour pallier cette pression sur le marché québécois par la technologie américaine et son contingent naturel de termes anglais que l'Office continue à offrir, grâce à ses nombreux partenaires privés, et en collaboration avec [...], les outils nécessaires pour travailler le plus possible en français.</p> <p>[...] il contribuera à faire avancer encore un peu plus l'utilisation du français par les travailleurs et travailleuses du secteur de l'automobile.</p> <p>Nous espérons que cet ouvrage contribuera à ce que ce secteur névralgique de l'économie qu'est l'industrie automobile fasse un pas de plus vers une implantation réelle du français dans ses opérations de production, de commercialisation et de service à la clientèle.</p> | <p>POLITIQUE 1.3 Implantation de la terminologie</p> <p>LINGUISTIQUE 7.4 Lutte contre les anglicismes</p> <p>POLITIQUE 1.2 Francisation de la terminologie</p> <p>POLITIQUE 1.3 Implantation du français</p> <p>POLITIQUE 1.3 Implantation du français</p> |
| <p><i>Lexique anglais-</i></p> | <p>En produisant le présent document,</p> | <p>LINGUISTIQUE</p> |

| | | |
|---|---|---|
| <p><i>français, français-anglais établi à partir de la version revue de septembre 1995 de la norme SAE J1930 (1996)</i></p> | <p>l'Office veut répondre à un besoin d'uniformisation de la terminologie française exprimé par l'Association des fabricants de véhicules motorisés.</p> <p>En fin de compte, notre principal objectif est de simplifier la tâche de tous ceux et celles qui doivent utiliser cette terminologie française afin d'en réaliser une implantation facile et durable.</p> | <p>7.1 Normalisation, harmonisation SOCIALE 5.1 Groupes associatifs.</p> <p>POLITIQUE 1.3 Implantation de la terminologie</p> |
| PÉRIODE 6 | | |
| <p><i>Dictionnaire de l'industrie automobile (2001)</i></p> | <p>Dans une période d'implantation soutenue de la terminologie française comme celle que vit le Québec moderne, la publication d'ouvrages [...] permet à l'OLF [...] de mettre à la disposition des Québécoises et Québécois le vocabulaire nécessaire à une utilisation généralisée [...].</p> <p>La publication du <i>Dictionnaire de l'automobile</i> [...] vise à accroître cette accessibilité afin de convaincre toutes les usagères et tous les usagers de la langue française au Québec qu'il est possible de maîtriser le vocabulaire français de l'automobile et de l'utiliser avec aisance.</p> <p>Le domaine de l'industrie automobile occupe une place de grande importance dans le secteur économique. [...] le domaine d'activité offre une multitude d'emplois [...] et même, un nouveau domaine d'application de l'électricité, de l'informatique et de l'électronique</p> <p>La vitalité du secteur économique à lui seul justifie l'effort de développement et de diffusion de la</p> | <p>POLITIQUE 1.3 Implantation</p> <p>LINGUISTIQUE 7.3 Enrichissement de la langue</p> <p>ÉCONOMIQUE 2.2 Conjoncture économique nouvelle</p> <p>ÉCONOMIQUE 2.2 Conjoncture économique nouvelle</p> |

| | | |
|--|---|---|
| | <p>terminologie française du domaine.</p> <p>De 1980 à l'an 2000, l'activité du domaine de l'industrie automobile s'est accrue de façon spectaculaire, et la production s'est transformée. La mise à jour de la terminologie s'imposait. D'exclusivement tangibles et pratiques qu'elles (les tâches dans le domaine), elles deviennent théoriques, conceptuelles, systémiques.</p> <p>Le profil de compétence se modifie, déclarent les formateurs et les formatrices. À l'instar des entreprises qui les embauchent, le réparateur et la réparatrice se spécialisent par marque, par système, par niveau ou par technologie. La réalité se complexifie : celle de l'usine comme celle du garage.</p> <p>Par cette publication nouveau genre, nous espérons vous inciter à consulter <i>Le grand dictionnaire terminologique</i> [...]; ce qui vous permettra de participer avec nous à l'enrichissement de la terminologie du domaine de l'automobile en nous adressant vos demandes terminologiques et vos commentaires.</p> <p>Il (le dictionnaire) vous aidera à employer le mot juste [...]. Assurez-vous de bien maîtriser le vocabulaire de l'automobile en consultant régulièrement le <i>Dictionnaire de l'automobile.</i></p> | <p>POLITIQUE 1.4 Diffusion terminologique</p> <p>ÉCONOMIQUE 2.2 Conjoncture économique nouvelle LINGUISTIQUE 7.5 Guide linguistique</p> <p>ÉCONOMIQUE 2.2 Conjoncture économique nouvelle</p> <p>ÉCONOMIQUE 2.2 Conjoncture économique nouvelle</p> <p>POLITIQUE 1.4 Diffusion terminologique (par le GDT) LINGUISTIQUE 7.3 Enrichissement de la langue SOCIALE 5.5 Socioterminologie (participation des usagers)*</p> <p>LINGUISTIQUE 7.5 Guide linguistique</p> |
|--|---|---|

5.4 La description des facteurs glottopolitiques du secteur de l'automobile

5.4.1 Description des principaux facteurs du secteur

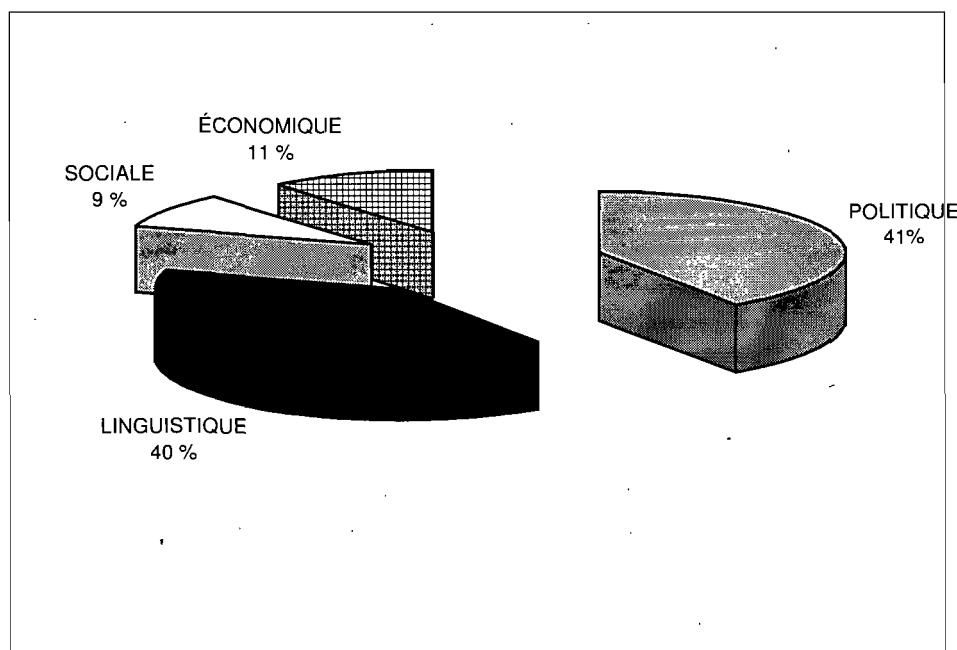
La description des facteurs glottopolitiques correspond à l'analyse des données recueillies dans la troisième colonne, *Dimensions et facteurs*, du tableau 18. Une fois le comptage terminé, les données ont été regroupées par périodes et intégrées dans des graphiques afin de procéder à l'analyse des dimensions et facteurs dominants.

Nous avons d'abord choisi de présenter une vue d'ensemble des principaux facteurs glottopolitiques en œuvre dans le secteur automobile au cours des cinq périodes. Cette vue d'ensemble est intéressante pour saisir les caractéristiques principales de ce secteur depuis l'ouverture du chantier jusqu'à la dernière publication (2001). Toutefois, elle ne rend pas compte, avec précision, de la façon dont les facteurs glottopolitiques sont apparus au cours de chaque période de la production terminologique. Par conséquent, après cette présentation générale, chaque période sera décrite par ordre chronologique, ce qui permettra de mettre évidence les principaux facteurs en présence pour chacune d'elle.

Pour le secteur automobile, la figure 6 présente d'abord les principales dimensions couvrant cinq périodes (de la période 2 à la période 6). La période 1 n'a pas été incluse dans l'analyse étant donné que ce chantier a été ouvert au cours de la période 2 et que les rares publications, relatives au secteur de l'automobile, ne contenaient pas de discours d'introduction. Dans toutes les légendes, la lettre P remplace le mot période (ex. P2 signifie période 2).

La figure 6 met en évidence, pour le secteur automobile, les principales dimensions présentes dans le discours d'introduction des ouvrages. Elle permet de faire l'inventaire et de quantifier les dimensions qui ont été relevées dans la troisième colonne du tableau 18. Ce comptage par dimensions donne un aperçu des principales dimensions du secteur automobile et de leur importance.

Figure 6. Dimensions du secteur automobile. (1973 à 2001)



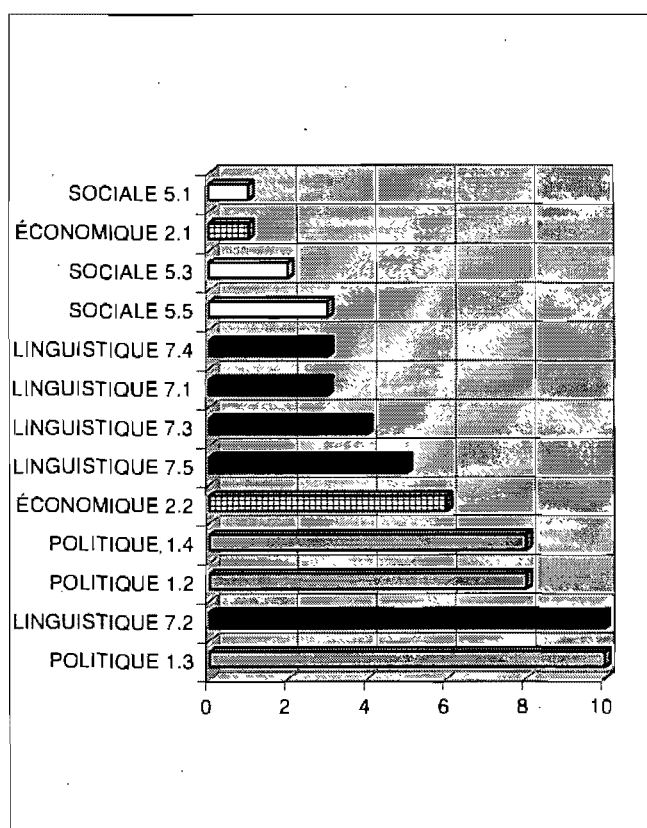
| Dimensions du secteur automobile | Nombre de points |
|----------------------------------|------------------|
| POLITIQUE | 26 |
| LINGUISTIQUE | 25 |
| SOCIALE | 6 |
| ÉCONOMIQUE | 7 |

Ces dimensions sont majoritairement politicolinguistiques même si des facteurs socioéconomiques sont également présents. De plus, le graphique révèle un relatif équilibre entre les dimensions politiques et linguistiques, ce qui nous amène à penser qu'elles ont joué conjointement un rôle important dans la mise en œuvre de ce chantier. Il en va de même pour les dimensions socioéconomiques qui se partagent presque équitablement la part restante. Une présentation des facteurs glottopolitiques dominants pour chaque dimension permettra de mieux comprendre les caractéristiques de ce discours.

La figure 7 offre une vue d'ensemble intéressante des principaux facteurs glottopolitiques du secteur automobile. Ces facteurs ont également été prélevés dans la troisième colonne du tableau 18. La figure 7 permet d'en faire l'inventaire et de les

quantifier. Elle démontre que, pour l'ensemble du chantier, soit pendant presque vingt ans, l'*Implantation de la terminologie* (1.3) et l'*Amélioration de la langue* (7.2) ont été des facteurs dominants pour la production terminologique dans ce secteur.

Figure 7. Facteurs glottopolitiques du secteur automobile (1973 à 2001)



| Facteurs glottopolitiques principaux du secteur automobile | Nombre de points |
|---|------------------|
| POLITIQUE (1.3) Implantation de la terminologie | 10 |
| LINGUISTIQUE (7.2) Amélioration, correction, qualité de la langue | 10 |
| POLITIQUE (1.2) Francisation | 8 |
| POLITIQUE (1.4) Diffusion de la terminologie | 8 |
| ÉCONOMIQUE (2.2) Conjoncture économique nouvelle | 6 |
| LINGUISTIQUE (7.5) Guide linguistique | 5 |
| LINGUISTIQUE (7.3) Enrichissement de la langue | 4 |
| LINGUISTIQUE (7.1) Normalisation | 3 |
| LINGUISTIQUE (7.4) Lutte contre les anglicismes | 3 |
| SOCIALE (5.5) Motivation socioterminologique | 3 |
| SOCIALE (5.3) Demande des usagers | 2 |

| | |
|---|---|
| ÉCONOMIQUE (2.1) Besoins terminologiques propres à un secteur | 1 |
| SOCIALE (5.1) Groupes associatifs | 1 |

Pour une description plus fine, disons que pour la dimension politique, trois facteurs glottopolitiques sont mentionnés : *Francisation* (1.2), *Implantation* (1.3) et *Diffusion terminologique* (1.4). Ceux-ci occupent une place relativement importante dans le discours de l'Office, principalement l'implantation terminologique. Pour la dimension linguistique, c'est le facteur *Amélioration de la langue* (7.2) qui est dominant, suivi de loin par le facteur *Guide linguistique* (7.5). On peut donc dire que, pour le secteur automobile, les deux principales motivations de production terminologique sont liées à une double préoccupation : améliorer la langue et implanter les termes. Par ailleurs, le facteur *Conjoncture économique nouvelle* (2.2) est également important, mais nous verrons qu'il intervient surtout au cours des deux dernières périodes.

Étant donné qu'aucun discours de présentation n'accompagne les publications de la période 1, l'analyse débute directement avec la période 2.

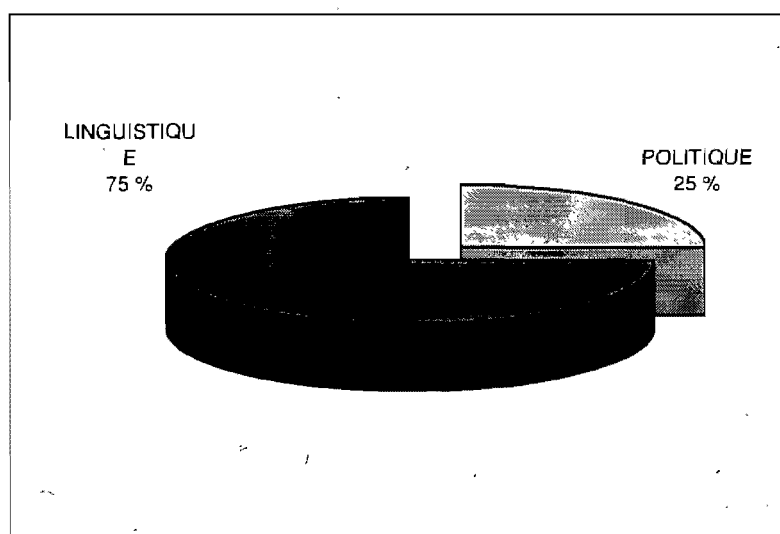
5.4.2 Analyse de la période 2

La période 2 correspond à une période de promotion du français au travail et c'est dans ce contexte que les deux premières publications de l'automobile font leur apparition en édition provisoire : d'abord le moteur, ensuite l'entretien et la réparation. La loi 63, votée en 1969, permet à l'Office d'élargir son mandat initial lié à la qualité du français. On souhaite aussi que le français soit la langue d'usage dans les entreprises. Cependant, avant l'arrivée du Parti libéral en 1970, aucune mesure à l'Office ne vient modifier les orientations linguistiques de la première période. Pour cette raison, le facteur *Francisation* (1.2) est présent mais moins important. Il reflète la volonté encore timide du gouvernement qui souhaite faire du « français langue du travail » une notion prioritaire en mettant en place un programme de francisation. Pour cela, il doit innover car il n'a pas connaissance de modèles de francisation. Au cours de cette période, les travaux terminologiques s'orientent de plus en plus vers les besoins des entreprises. Il y a des secteurs orientés vers la qualité de la langue, comme celui de l'automobile, et progressivement d'autres secteurs centrés sur la notion langue du travail. La promotion

du français se manifeste de différentes façons : par la publication et la diffusion d'affiches, par l'élaboration de programmes audiovisuels pour illustrer les lexiques ou encore par l'action des bureaux régionaux de l'Office.

La figure 8 fait apparaître la principale dimension de cette période, soit la dimension linguistique. La période 2 se caractérise donc par l'importance de la dimension linguistique (75 %) par rapport à la dimension politique (25 %). On peut expliquer ces résultats par deux raisons principales. D'une part, la période 2 est encore sous l'influence de la période 1, durant laquelle le mandat de l'Office est strictement orienté vers la qualité de la langue, autrement dit vers des aspects linguistiques. D'autre part, le souci de la correction linguistique est manifeste dans un secteur jugé fortement anglicisé.

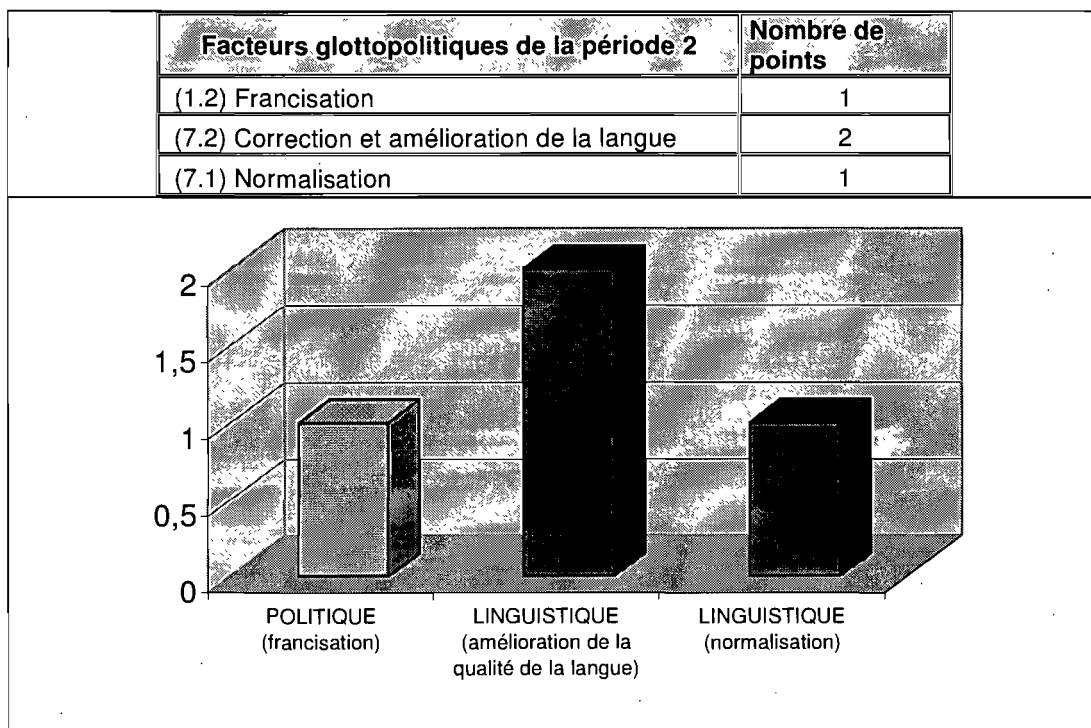
Figure 8. Dimensions du secteur automobile - P2 (1969-1974)



| Dimensions de la période 2 (1969-1974) | Nombre de points |
|--|------------------|
| POLITIQUE | 1 |
| LINGUISTIQUE | 3 |

Pour aller plus loin dans cette description, la figure 9 permet de mettre en évidence les facteurs glottopolitiques en lien avec ces dimensions.

Figure 9. Facteurs glottopolitiques du secteur automobile - P2 (1969-1974)

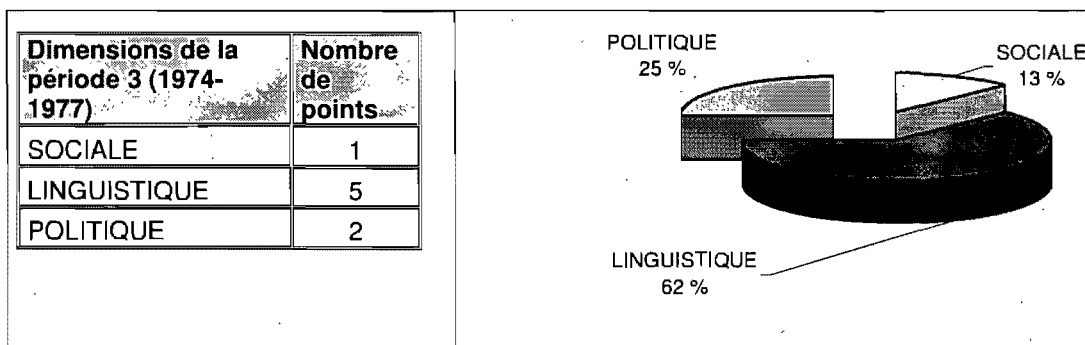


Comme l'indiquent les graphiques, le discours de l'Office donne une justification linguisticopolitique avec une nette dominance des facteurs linguistiques. C'est surtout pour l'*Amélioration de la langue* (7.2) que cette intervention en matière de production terminologique se justifie. De plus, la normalisation linguistique préoccupe l'Office, qui ne dispose pas encore de moyens adéquats pour répondre efficacement à cet objectif. On peut donc dire que, bien que le facteur *Normalisation* (7.1) soit mentionné, il n'existe pas encore de mécanismes de normalisation reconnus. L'Office semble penser que le seul fait de publier octroie un statut semi-officiel aux termes.

5.4.3 Analyse de la période 3

C'est dans un contexte de mise en place du processus de francisation et de normalisation que les éditions définitives des publications du secteur automobile sont publiées. Au cours de la période 3 (1974-1977), la Régie, qui remplace l'Office, s'appuie sur une nouvelle loi linguistique, la loi 22, pour orienter ses travaux. Adoptée en 1974, cette loi fait du français la langue officielle du Québec. La Régie est chargée d'élaborer des programmes de francisation qui doivent porter, entre autres²⁸⁶, sur la terminologie employée dans les entreprises (art. 29). De plus, si on retrouve dans la loi 22 le rôle de la première période (correction et enrichissement de la langue), celui de la seconde période (la promotion du français dans les entreprises à travers des programmes de francisation), le nouvel organisme a aussi un rôle officiel de normalisation. Pour mener de front tous les travaux terminologiques et ne pas retarder l'application de la loi 22, la Régie est amenée, en 1976, à se prononcer en faveur d'un partage équitable des travaux terminologiques entre l'entreprise et l'État.

Figure 10. Dimensions du secteur automobile - P3 (1974-1977)

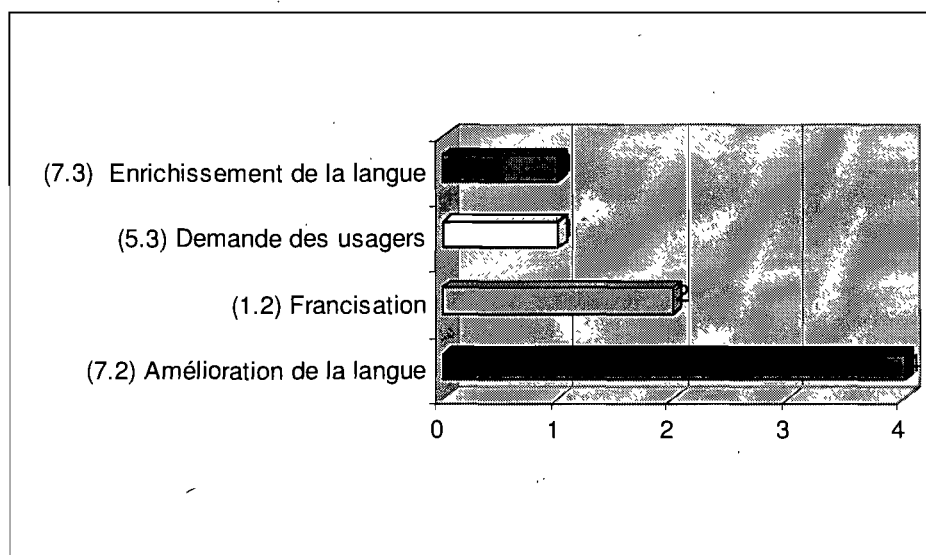


La figure 10 indique, comme pour la période précédente, une nette domination de la dimension linguistique (62 %) par rapport à la dimension politique (25 %). La

²⁸⁶ Les programmes de francisation doivent également porter sur la connaissance de la langue officielle, la présence francophone dans l'Administration, la langue des manuels et documents distribués au personnel et enfin les dispositions que doit prendre l'entreprise pour faciliter la communication en français des membres du personnel.

dimension sociale est l'élément nouveau de cette période (13 %). Pour aller plus loin dans l'analyse de ces dimensions, la figure 11 nous permet de mettre en évidence les facteurs glottopolitiques de cette période.

Figure 11. Facteurs glottopolitiques du secteur automobile – P3 (1974-1977)



| Facteurs glottopolitiques de la période 3 | Nombre de points |
|---|------------------|
| (1.2) Francisation de la terminologie | 2 |
| (7.3) Enrichissement de la langue | 1 |
| (7.2) Amélioration, correction de la langue | 4 |
| (5.3) Demande des usagers | 1 |

L'étude de la figure 11 indique que le facteur glottopolitique dominant est toujours l'*Amélioration de la langue* (7.2) alors qu'on entre, au cours de cette période, dans un contexte de francisation. On peut expliquer cette tendance par le fait que la terminologie automobile concerne autant les entreprises que les particuliers et que l'objectif de l'Office s'inscrit dans un cadre plus général. Celui-ci souhaite autant la francisation des entreprises, ce qui explique la présence du facteur *Francisation* (1.2), que la diffusion d'une terminologie correcte au sein de la société québécoise. De plus, l'organisme est à l'écoute des éléments sociaux et justifie la seconde édition de la publication sur le moteur par le facteur *Demande des usagers* (5.3) relatif au succès de la publication. C'est donc une version améliorée qui est proposée pour les usagers de cette terminologie au cours de

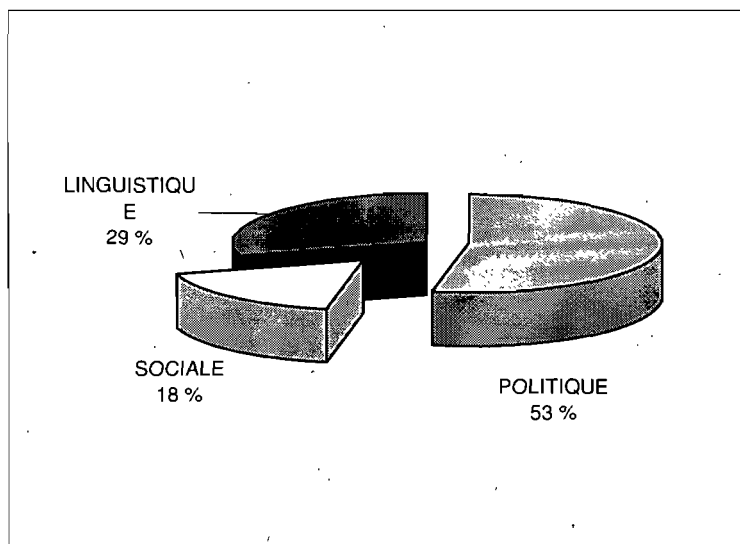
cette période. Curieusement, le discours ne fait aucune référence au facteur de *Normalisation* (7.1) alors que l'Office a un rôle officiel de normalisation à partir de cette période. Toutefois, il n'a pas encore mis en place ses moyens de normalisation.

5.4.4 Analyse de la période 4

Au cours de la période 4 (1977-1989), la Charte de la langue française, adoptée en 1977, a renforcé les dispositions visant à faire du français la langue commune des Québécois. L'Office de la langue française²⁸⁷ a maintenant le mandat de franciser le Québec et de veiller à la qualité de la langue. Pour remplir sa mission, il met en place des moyens d'actions. Un des moyens choisis est la mise au point de supports terminologiques qui s'articulent autour de trois axes : production, normalisation et diffusion terminologiques. On peut dire que cette période constitue l'âge d'or de la production terminologique tant par la production de lexiques et vocabulaires que par le développement de la banque de terminologie. Celle-ci devient le système central de gestion et de diffusion des termes nécessaires au processus de francisation. L'Office procède à l'épuration de ses fichiers dès 1981, dont ceux de l'automobile. C'est aussi la période où des mécanismes de normalisation sont mis en place et où la diffusion prend de plus en plus d'importance pour l'Office.

²⁸⁷ La Régie est remplacée par l'Office de la langue française.

Figure 12. Dimensions du secteur automobile - P4 (1977-1989)

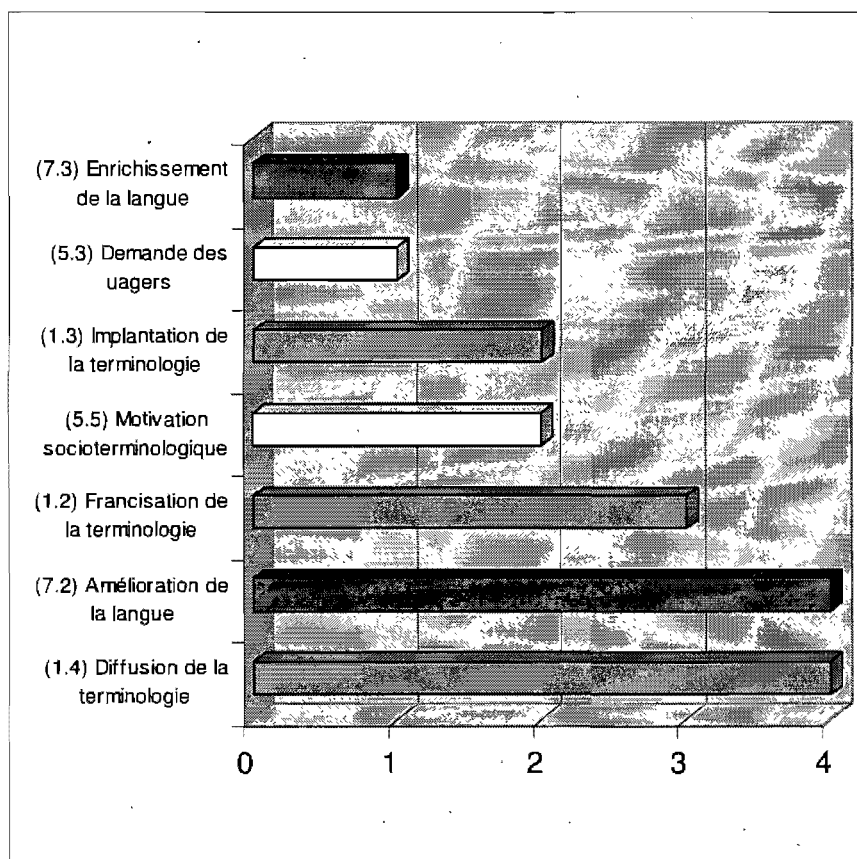


| Dimensions de la période 4 (1977-1989) | Nombre de points |
|--|------------------|
| POLITIQUE | 9 |
| SOCIALE | 3 |
| LINGUISTIQUE | 5 |

Pour la période 4, la figure 12 indique que le discours de l'Office se caractérise toujours par des dimensions majoritairement politique (53 %) et linguistique (29 %). Cependant, cette période annonce un changement par rapport aux périodes précédentes dans la mesure où la dimension principale est maintenant politique.

La période 4 n'est plus linguisticopolitique, elle devient politicolinguistique. Cela démontre qu'avec la Charte de la langue française, l'Office justifie davantage son discours de production terminologique par des motivations politiques. De plus, la dimension sociale est plus marquée au cours de cette période (18 %). Elle se manifeste par l'intérêt de la population pour ce genre de publications. Le graphique 13 met en évidence les facteurs politiques qui sont plus importants au cours de cette période.

Figure 13. Facteurs glottopolitiques du secteur automobile - P4 (1977-1989)



| Facteurs glottopolitiques de la période 4 | Nombre de points |
|---|------------------|
| (7.2) Amélioration, correction de la langue | 4 |
| (1.4) Diffusion de la terminologie | 4 |
| (1.2) Francisation de la terminologie | 3 |
| (1.3) Implantation de la terminologie | 2 |
| (5.5) Motivation socioterminologique | 2 |
| (7.3) Enrichissement de la langue | 1 |
| (5.3) Demande des usagers | 1 |

Trois facteurs de la dimension politique sont importants au cours de cette période avec, par ordre d'importance, *Diffusion de la terminologie* (1.4), *Implantation de*

la terminologie (1.3) et *Francisation de la terminologie* (1.2). Néanmoins, le facteur linguistique *Amélioration de la langue* (7.2) est toujours présent dans le discours de l'Office. Il est toujours le facteur le plus important de la dimension linguistique.

Le facteur *Diffusion de la terminologie* (1.4) est dominant au cours de cette période et constitue une suite logique à l'action normative de l'Office. En effet, si les premières périodes étaient consacrées à la correction linguistique, il est temps maintenant de passer à la diffusion rapide de cette terminologie revue et corrigée. Ce facteur correspond donc au besoin, plus prégnant, de mise en circulation des publications de l'automobile. C'est aussi au cours de cette période que l'Office prépare le projet d'animation « Le français sur 4 roues ». Lancé dès 1984, il sera repris dans différentes régions comme moyen de diffusion et d'implantation.

Le facteur *Implantation du français* (1.3), bien que moins important, reflète une prise de conscience de plus en plus manifeste de la nécessité d'implanter les termes. Néanmoins, la réflexion n'en est qu'à ses débuts et évoluera au cours de cette période. Le service de la recherche de l'Office réalise d'ailleurs de nombreuses études sur la question au cours de cette période.

Enfin, le facteur glottopolitique *Francisation* (1.2) est maintenant justifié par le fait que la Charte de la langue française donne le mandat à l'Office de franciser le Québec. L'organisme peut maintenant justifier son action auprès de la population. Il n'est donc pas surprenant de voir apparaître ce facteur dans le discours éditorial de l'Office.

En ce qui concerne la dimension sociale de la période 4, elle se caractérise toujours par le facteur *Demande des usagers* (5.3). Les usagers ayant bien réagi aux publications antérieures, cela incite l'Office à poursuivre son action. La dimension sociale intègre également un nouveau facteur glottopolitique, qualifié de *Motivation socioterminologique* (5.5), qui a été ajouté à notre grille d'observation. C'est le facteur prédominant de la dimension sociale au cours de cette période. Dans le discours éditorial des publications, ce facteur est associé à la volonté d'une diffusion rapide de la terminologie. Il s'agit de solliciter la participation des experts et acteurs sociaux de cette

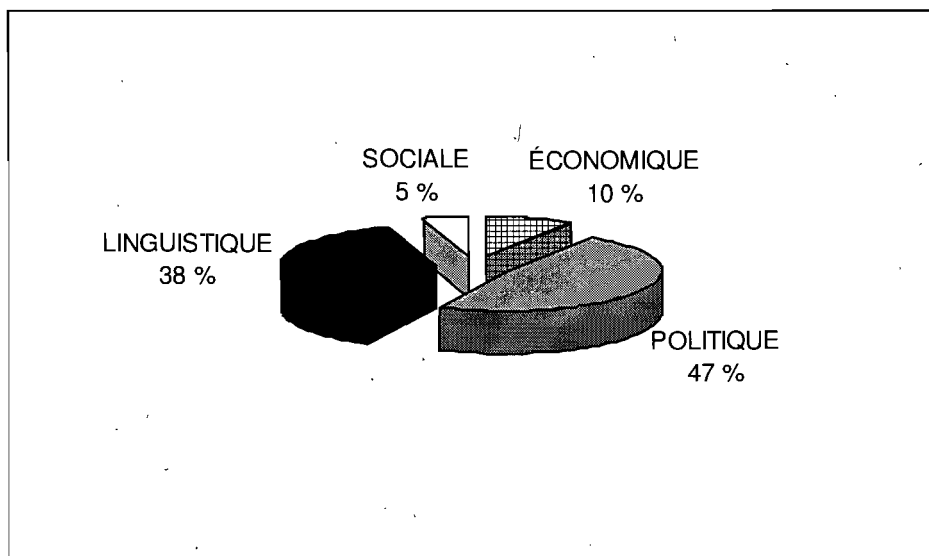
terminologie pour répondre rapidement mais aussi adéquatement aux besoins terminologiques du secteur.

C'est par l'intermédiaire de questionnaires, placés à la fin des versions provisoires et envoyés aux entreprises ainsi qu'aux principaux partenaires du secteur, que l'Office recueille les avis sur les termes et les données épilinguistiques des utilisateurs pour en tenir compte lors des futures éditions. Pour finir, le facteur *Normalisation* (7.1) n'apparaît toujours pas dans le discours alors que les mécanismes de normalisation sont en place.

5.4.5 Analyse de la période 5

La période 5 (1989-1996) est marquée par le souci d'implanter les termes proposés. La période précédente a, en quelque sorte, préparé le terrain. Le bilan de la francisation des entreprises étant relativement satisfaisant, l'Office peut se donner un autre objectif : la permanence du français. Pour cela, il sollicite les différents partenaires du milieu et à la fin de cette période, il annonce que sa réflexion sur l'implantation est terminée. En ce qui concerne le discours de l'Office au cours de cette période, le graphique 14 révèle toujours un discours principalement politico-linguistique. De plus, La dimension politique (47 %) est toujours plus importante que la dimension linguistique (38 %), même si celle-ci gagne du terrain.

Figure 14. Dimensions du secteur automobile - P5 (1989-1996)



| Dimensions de la période 5 (1989-1996) | Nombre de points |
|--|------------------|
| POLITIQUE | 10 |
| LINGUISTIQUE | 8 |
| ÉCONOMIQUE | 2 |
| SOCIALE | 1 |

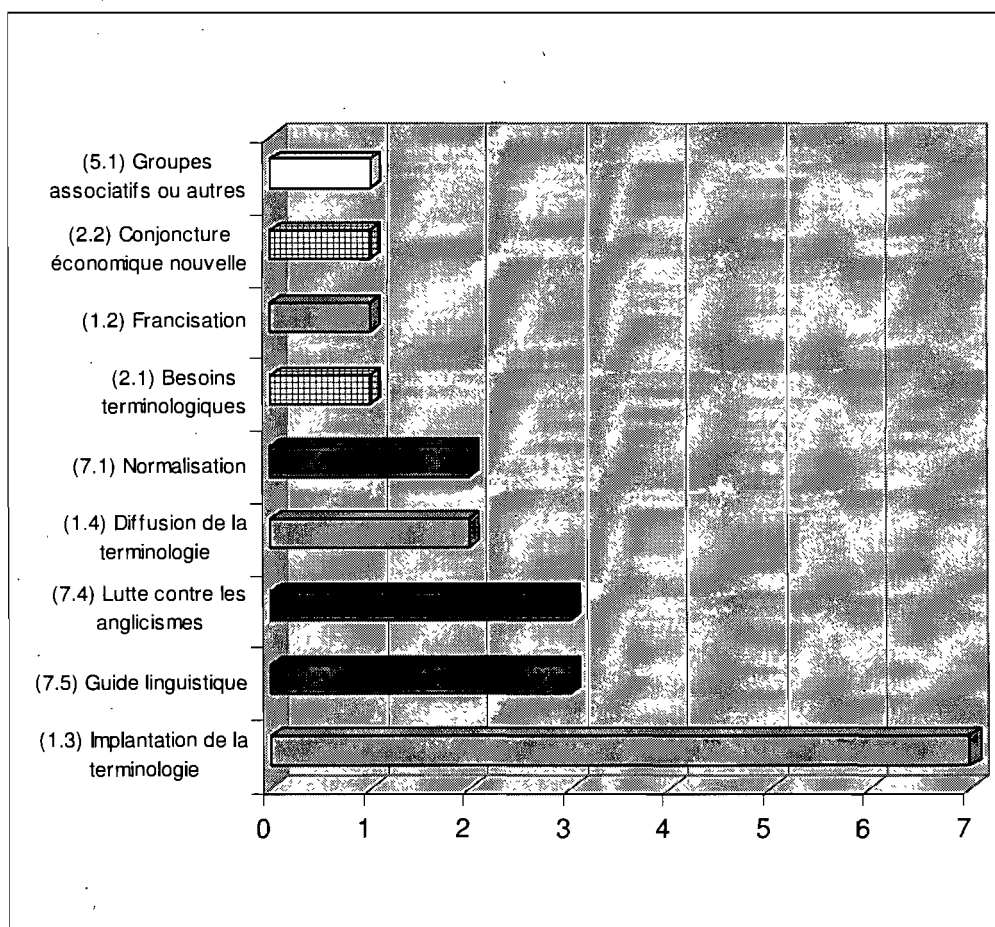
Outre la dimension sociale (5 %), une autre dimension apparaît au cours de cette période : la dimension économique (10 %). Celle-ci va prendre de plus en plus d'importance au cours de cette période pour devenir majoritaire pendant la période 6.

La figure 15 souligne l'importance de deux facteurs politiques au cours de cette période : *Implantation de la terminologie* (1.3) et *Francisation de la terminologie*. Toutefois, le premier facteur *Implantation* (1.3) est presque deux fois plus important que le second *Francisation* (1.4). On peut donc en déduire que, dans un contexte de francisation, l'Office accorde beaucoup d'importance à l'implantation de la terminologie au cours de cette période.

En ce qui concerne la dimension économique, les facteurs glottopolitiques mentionnés *Conjoncture économique nouvelle* (2.2) et *Besoins terminologiques* (2.1)

s'expliquent par le fait que plusieurs exemplaires du *Vocabulaire de la mécanique* ont été publiés au cours de cette période. L'Office signale, dans son discours éditorial, qu'au cours des dernières années, l'informatique et l'électronique ont pris beaucoup d'importance dans le fonctionnement de l'automobile, ce qui l'a incité, à l'automne 1989, à élaborer un vocabulaire français dans ce domaine.

Figure 15. Facteurs glottopolitiques du secteur automobile - P5 (1989-1996)



| Facteurs glottopolitiques de la période 5 | Nombre de points |
|---|------------------|
| (1.3) Implantation de la terminologie | 7 |
| (7.5) Guide linguistique | 3 |
| (7.4) Lutte contre les anglicismes | 3 |
| (1.4) Diffusion de la terminologie | 2 |
| (7.1) Normalisation | 2 |
| (2.1) Besoins terminologiques | 1 |

| | |
|---------------------------------------|---|
| (1.2) Francisation | 1 |
| (2.2) Conjoncture économique nouvelle | 1 |
| (5.1) Groupes associatifs ou autres | 1 |

Suite de la figure 15

Les ouvrages portant sur la mécatronique tiennent compte de l'introduction de l'informatique et de l'électronique dans le fonctionnement de l'automobile. La terminologie de l'automobile n'échappe donc pas à la nouvelle conjoncture économique et aux besoins terminologiques qui en découlent.

Pour revenir au facteur politique dominant de cette période, soit le facteur (1.3) *Implantation de la terminologie*, on peut dire que l'Office a fait des efforts au cours de cette période : production d'outils d'implantation notamment dans le secteur de l'automobile, études évaluatives, stratégies, réflexion. La stratégie choisie est, encore une fois, basée sur le partage des tâches. L'Office produit les outils d'implantation et les entreprises sont chargées de les implanter. À la fin de cette période, la réflexion sur l'implantation est terminée et est à l'origine d'une nouvelle approche : l'approche systémique²⁸⁸. Selon cette approche, les interventions ne peuvent être efficaces si on ne tient pas compte de l'environnement global, des liens entre les différents acteurs en présence. Elle mène à l'élaboration d'un profil sectoriel pour déterminer les actions jugées nécessaires pour la prochaine période.

Enfin, sur le plan linguistique, les motivations invoquées sont beaucoup plus diversifiées qu'au cours des périodes précédentes; avec le facteur *Guide linguistique* (7.5), on cherche à proposer un outil de référence. Cet outil de référence vise un public large puisque nous avons vu qu'il s'agit, au cours de cette période, d'harmoniser les travaux terminologiques de la mécatronique avec ceux de la France et de la Belgique dans le cadre du Réseau international de néologie et terminologie (RINT). Les anglicismes sont également visés avec le facteur *Lutte contre les anglicismes* (7.4) et on

²⁸⁸ L'approche systémique a été décrite dans son contexte d'émergence lors de la présentation de la période 5 dans le chapitre 2.

accorde plus d'importance à la *Normalisation* (7.1). Cet effort de normalisation est à rapprocher des objectifs d'harmonisation de la terminologie technique française à l'intérieur de la francophonie, mais il répond également à un besoin d'uniformisation exprimé par l'Association des fabricants de véhicules motorisés qui souhaite suivre le pas des constructeurs américains. Nous avons vu que c'est à la suite de la promulgation d'une loi américaine sur la protection de l'environnement que des besoins terminologiques ont été exprimés.

Autre changement significatif, le discours de l'Office ne mentionne plus le facteur *Amélioration de la langue* (7.2). Il n'apparaît pas non plus au cours de la période suivante, ce qui nous autorise à dire qu'à partir de la période 5, le discours lié à la correction de la langue, dans le secteur de l'automobile, ne semble plus pertinent pour l'Office.

5.4.6 Analyse de la période 6

Le contexte de la période 6 (1996-2001) marque un tournant pour l'évolution de la production terminologique au Québec. Tout d'abord, les réductions budgétaires et la baisse des effectifs affectent le fonctionnement de l'Office. Ensuite, on assiste à un désintérêt des différents milieux pour la terminologie. Enfin, l'impact de la mondialisation sur la production terminologique n'est pas non plus favorable à son développement.

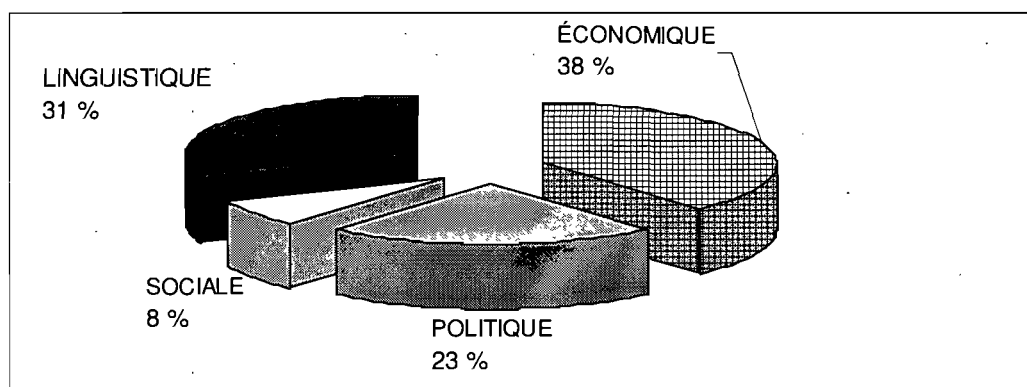
Confronté à ce nouveau contexte, l'Office définit des priorités. Il centre sa production terminologique sur quatre secteurs : les technologies de l'information, les sciences de la santé, les tronc communs industriel et de gestion, et pour finir, le transport automobile. Ainsi, au cours de cette période, l'Office choisit de maintenir le secteur de l'automobile comme secteur prioritaire pour la production terminologique.

Outre les priorités, l'Office choisit de nouvelles stratégies : faire de la BTQ (rebaptisée *Grand dictionnaire terminologique*) un outil de référence pour le Québec et la francophonie en le diffusant gratuitement sur Internet, produire juste à temps des terminologies de qualité et atteindre de nouveaux groupes cibles (les spécialistes de la

communication): C'est donc dans un contexte de mise à disposition du contenu du GDT et de définition de nouvelles priorités qu'il faut situer le dernier ouvrage relatif au secteur de l'automobile : le *Dictionnaire de l'industrie automobile* (2001). Il correspond à la somme des fiches du GDT incluant autant les travaux anciens que récents. De nombreux sous-domaines sont venus s'ajouter témoignant de la vitalité du secteur.

La figure 16, qui présente les dimensions dominantes pour la période 6, révèle l'importance de la dimension économique (38 %) au cours de cette période. On peut d'ailleurs lire dans l'introduction que « la vitalité du secteur économique à lui seul justifie l'effort de développement et de diffusion de la terminologie française du domaine » (Baudouin et autres, 2001, p. 11).

Figure 16. Dimensions du secteur automobile – P6 (1996 -2001)



| Dimensions de la période 6 (à partir de 1996) | Nombre de points |
|---|------------------|
| ÉCONOMIQUE | 5 |
| LINGUISTIQUE | 4 |
| POLITIQUE | 3 |
| SOCIALE | 1 |

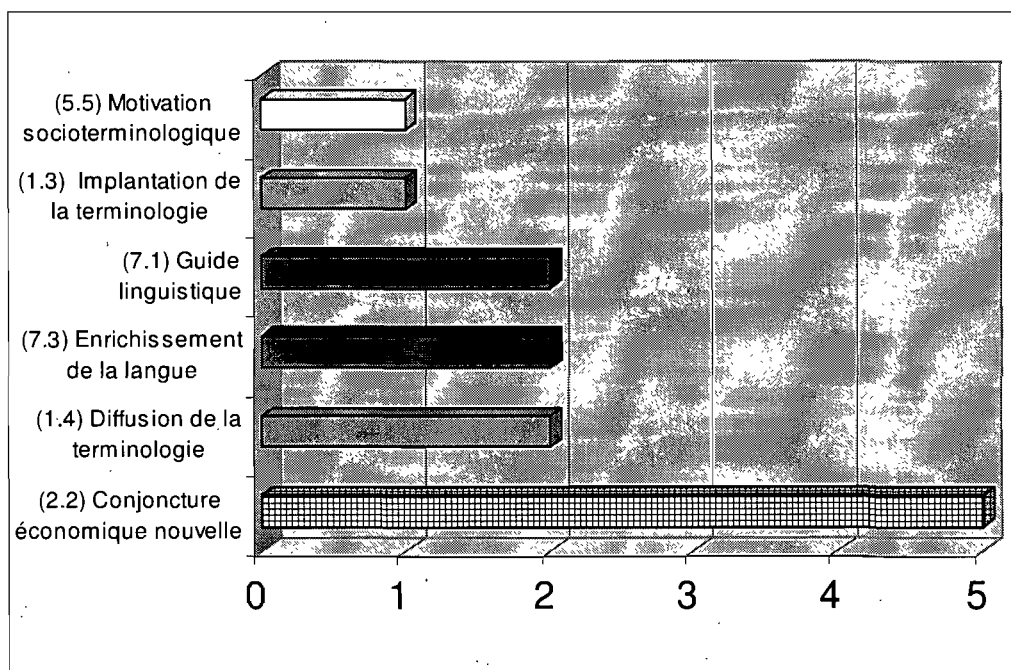
Pour l'Office, l'activité du domaine s'est accrue et la production s'est transformée, ce qui impose une mise à jour de cette terminologie. De plus, la dimension linguistique (31 %) reprend de l'importance, comme le soulignent les facteurs glottopolitiques présentés dans la figure 17.

Avant d'aborder les facteurs glottopolitiques de la dimension linguistique, il est intéressant de se pencher sur les facteurs glottopolitiques de la dimension économique

qui deviennent majoritaires au cours de cette période. Quels sont ces facteurs économiques que l'Office prend en considération et qui sont à l'origine la publication intitulée le *Dictionnaire de l'industrie automobile* (Baudouin et autres, 2001) ?

Il s'agit du facteur *Conjoncture économique nouvelle* (2.2), plusieurs fois mentionné dans le discours de l'Office. Il est clair que, pour l'organisme, des adaptations terminologiques sont nécessaires. Des recommandations d'ordre terminologique ont d'ailleurs été proposées dans le rapport déposé à l'Office par l'équipe sectorielle de l'automobile. Intitulé *Profil sectoriel de l'automobile* (Boucher et autres, 1995), ce rapport, nous le verrons, est déterminant pour cette période.

Figure 17. Facteurs glottopolitiques du secteur automobile - P6 (1996-2001)



| Facteurs glottopolitiques de la période 6 (1996-2001) | Nombre de points |
|---|------------------|
| (2.2) Conjoncture économique nouvelle) | 5 |
| (1.4) Diffusion de la terminologie | 2 |
| (7.3) Enrichissement de la langue | 2 |
| (7.1) Guide linguistique | 2 |

| | |
|---------------------------------------|---|
| (1.3) Implantation de la terminologie | 1 |
| (5.5) Motivation socioterminologique | 1 |

Suite de la figure 17

Progressivement, la vitalité de ce secteur économique génère de multiples emplois (distribution, commerce de gros et de détail, entretien et atelier de réparation, assureurs, auto-écoles, stations-service et autres). Plusieurs changements sont à l'origine des mutations du secteur : introduction de nouvelles technologies et techniques ainsi que de nouveaux matériaux ; modification des tâches des travailleurs (plus théoriques, conceptuelles et systémiques), tendance à la spécialisation (par marque, système ou technologie); changement du profil de compétence (les formateurs doivent maintenant préparer les futurs travailleurs à ces changements) et terminologie multisectorielle (la terminologie qui ne s'applique qu'à l'automobile de façon exclusive représente un faible pourcentage), qui inclut de nombreux autres secteurs comme le caoutchouc, le plastique et les produits métalliques, pour ne citer que les principaux. Toutes les raisons invoquées témoignent donc d'une réalité économique de plus en plus complexe : celle de l'usine comme celle du garage dont l'OLF veut tenir compte.

Comme nous l'avons dit, l'Office retire de son discours éditorial le facteur *Amélioration de la langue* (7.2) au profit d'autres facteurs moins normatifs. La dimension linguistique de cette période est marquée par deux facteurs : *Enrichissement de la langue* (7.3) et *Guide linguistique* (7.5) pour les langagiers et les acteurs de la francisation qui doivent connaître les principales technologies apparues depuis 1980 dans le secteur de l'automobile.

Il convient maintenant de rappeler que, dès 1995, dans le document *Profil sectoriel* présenté par l'équipe sectorielle de l'automobile à la Direction de la francisation, il est fait mention des besoins terminologiques du secteur. Le projet du *Dictionnaire de l'automobile* doit répondre aux lacunes relevées par l'équipe sectorielle et devenir « ainsi un ouvrage pratique qui guiderait davantage les langagiers et langagières et toutes les personnes qui travaillent à la francisation dans le milieu de

l'automobile » (Boucher et autres, 1995, p. 164). Toujours selon ce document, on déplore l'abondance de substantifs dans les anciens ouvrages au détriment de la phraséologie²⁸⁹ qui « devrait occuper une place plus grande dans les ouvrages » (Boucher et autres, 1995, p. 163). Les auteurs souhaitent également que le *Dictionnaire de l'industrie automobile* contienne de nombreuses illustrations pour favoriser la compréhension des notions et servir à la production d'affiches illustrées (moyen d'implantation privilégié jugé indispensable par les travailleurs et travailleuses du domaine). De la même façon, des index doivent faciliter la consultation.

En dépit de ces demandes, l'Office ne tiendra pas compte de toutes les recommandations mentionnées dans le document. Par conséquent, le *Dictionnaire de l'industrie automobile* (2001) ne contiendra pas d'illustrations et la phraséologie sera réduite à l'introduction de quelques verbes. Certes, l'organisme est, malgré tout, conscient des besoins et des demandes du secteur de l'automobile, mais son contexte de fonctionnement (réductions budgétaires, autres priorités et nouvelles orientations) est certainement à l'origine d'une intervention réduite et ciblée.

Par le facteur *Motivation socioterminologique* (5.5), l'OLF cherche à susciter l'intérêt et la collaboration du public pour cette publication nouveau genre : un dictionnaire visant à renvoyer les lecteurs à son outil de diffusion privilégié : *Le Grand dictionnaire terminologique*. Pour cela, il continue à solliciter une collaboration étroite du milieu, en demandant aux futurs collaborateurs de la terminologie de l'automobile d'adresser leurs commentaires et avis terminologiques à l'Office.

Enfin, les facteurs politiques sont toujours présents mais l'organisme modifie ses orientations. Le facteur *Implantation terminologique* (1.3) perd toujours du terrain, comme au cours de la période précédente, car l'Office tient maintenant compte du facteur

²⁸⁹ L'équipe sectorielle souligne l'intérêt des fiches linguistiques sur l'entretien et la réparation produites par l'OLF qui donnent un outil de base pour formuler les phrases d'un bon de réparation. Elle préconise également l'introduction de la phraséologie dans le *Dictionnaire de l'industrie automobile*, mais celui-ci n'intègre que quelques verbes.

Diffusion terminologique (1.4). Pour cela, il utilise les moyens technologiques dont il dispose (le *GDT* sur disque optique et, en fin de période, via Internet). Il espère ainsi atteindre plus d'usagers, les familiariser avec de nouveaux outils de diffusion et limiter les dépenses liées à la publication d'ouvrages terminologiques. On peut dire que l'objectif visé par l'OLF n'est plus une ré-appropriation linguistique, comme au cours des périodes antérieures, mais une diffusion terminologique élargie visant les spécialistes et plus particulièrement les langagiers.

5.5 Les enquêtes socioterminologiques du secteur automobile

L'enquête socioterminologique vise à prélever des informations directement auprès des terminologues. Elle s'articule autour de trois thèmes : le contexte de publication, la méthodologie des publications et la diffusion terminologique. Elle permet également de comparer le discours du terminologue avec le discours éditorial pour compléter notre analyse.²⁹⁰

Les deux terminologues interrogés ont travaillé dans des contextes socio-politiques et socioéconomiques différents puisque le premier terminologue (terminologue 1) a ouvert le chantier terminologique de l'automobile, au début des années 1970, avec les quatre publications du *Vocabulaire de l'automobile* et que le second terminologue (terminologue 2) est intervenu au début des années 1990 avec les trois publications du *Vocabulaire de la mécanique*. Nous proposons une étude comparative des réponses en suivant les trois thèmes proposés par le questionnaire. Les questionnaires de l'automobile sont présentés dans l'annexe 13.

5.5.1 Contexte de publication

Pour le terminologue 1, c'est la Commission consultative de l'Office qui a donné le feu vert à l'ouverture du chantier. Les motivations à l'origine de cette décision sont de

²⁹⁰ Pour le terminologue 1, la collecte d'informations a été effectuée par entretien téléphonique. Le second terminologue a répondu au questionnaire avant de nous le faire parvenir par Internet. Les deux terminologues ne travaillaient plus pour l'organisme.

deux ordres : la qualité de la langue et la promotion du français au travail. Il y avait une demande sociale qui émanait du Comité de référence, c'est-à-dire les personnes qui ont conseillé le terminologue et appuyé la recherche terminologique comme les sociétés Ford, Renault, Chrysler, General Motors, Peugeot, et l'École des métiers de l'automobile.

Pour le terminologue 2, l'Office de la langue française, après avoir préparé les quatre fascicules du *Vocabulaire de l'automobile*, a cru bon de s'attaquer à l'informatique associée à ce domaine. C'est donc l'Office qui a choisi le thème de la mécatronique, mais le terminologue était libre de mettre sur pied un comité d'experts et de dresser la nomenclature. Une forte demande sociale émanait des grands constructeurs automobiles qui attendaient depuis longtemps que l'Office s'attaque à cette nouvelle terminologie.

Selon le terminologue, la principale difficulté était le manque d'ouvrages « sérieux » à dépouiller dans ce domaine. Les terminologues ont dû s'en tenir presque exclusivement à la documentation technique des différents constructeurs, ce qui implique que, souvent, ils se sont heurtés à certains « secrets » de fabrication, principalement au début des travaux du comité. Lorsque les spécialistes ont commencé à travailler ensemble, un climat de confiance a été établi et les réticences sont tombées.

5.5.2 Méthodologie suivie

Le terminologue 1 a suivi sa propre méthodologie. Il a décidé de commencer par les notions reliées au moteur et a organisé la recherche par thèmes : le moteur, l'entretien et la réparation, la transmission, le châssis et la carrosserie. Il a travaillé en collaboration avec son comité de référence pour préparer les vocabulaires. En ce qui concerne les difficultés rencontrées, il y avait beaucoup de synonymes pour la nomenclature anglaise, qui pouvaient varier d'une société à l'autre. De plus, il s'est vu contraint de proposer des néologismes pour de nombreuses notions

Le terminologue 2 a suivi, à la lettre, la méthodologie de la recherche terminologique mise de l'avant par l'Office pour préparer ses ouvrages terminologiques. Elle nous est décrite de la façon suivante : « Cette méthode consiste, dans les grandes lignes, à réunir la documentation, la dépouiller, préparer une nomenclature de départ

(anglaise et française), constituer des dossiers les plus complets possibles et les soumettre au comité d'experts et, finalement, préparer la publication. » Il a effectué un travail très étroit avec les experts du domaine au Québec ou ailleurs, que ce soit en France ou en Belgique. Le terminologue ne mentionne pas de difficultés, bien au contraire. Les spécialistes lui ont fait confiance pour le choix des termes recommandés et même pour proposer de nouveaux termes, comme celui de *mécatronique*.

5.5.3 Diffusion terminologique

Pour le terminologue 1, la diffusion des termes a été réalisée en deux temps : en éditions provisoires (pour une rétroaction), puis par des publications définitives. Plus tard, ces termes ont été versés dans la BTQ. En revanche, si le terminologue a eu quelques échos de ses publications, il n'est toutefois pas intervenu dans la phase de diffusion terminologique.

Le terminologue 2 signale que des fascicules ont été publiés et que des fiches terminologiques ont été diffusées dans la BTQ de l'Office de la langue française. Il n'a pas eu d'échos sur l'impact de ces publications et n'a pas été impliqué non plus dans le processus de diffusion qui relevait des Publications du Québec.

En résumé, cette enquête fait ressortir le fait que, pour les terminologues, les deux principaux facteurs glottopolitiques liés aux publications de la terminologie de l'automobile sont la qualité de la langue et la francisation. Ces facteurs ont également été mis en évidence dans le discours éditorial des préfaces. Les deux périodes, à l'intérieur desquelles les terminologues sont intervenus, se caractérisent par une demande sociale forte pour la terminologie de l'automobile qui fait l'objet, dans les deux cas, d'une recherche en partenariat avec des spécialistes. Au cours de la première période, la méthodologie semble avoir été choisie par le terminologue alors que pour la mécatronique, le terminologue a suivi la méthodologie proposée par l'Office. C'est sans doute pour cette raison que le premier terminologue signale les difficultés rencontrées au niveau méthodologique alors que le second semble avoir gagné la confiance de ses partenaires quant au traitement des termes. En ce qui concerne la diffusion terminologique, on constate, dans les deux cas, que cette tâche n'entraîne pas dans les

fonctions du terminologue. La diffusion et l'implantation terminologique ne sont donc pas des préoccupations importantes pour les terminologues de ce chantier.

5.6 Conclusion

La première partie de ce chapitre nous a permis de saisir les interventions propres au secteur de l'automobile dans le contexte général de la production terminologique. Par ailleurs, toujours dans l'optique de maintenir un ancrage sociohistorique, nous avons évoqué les premiers travaux de description de la terminologie automobile avant d'aborder la mise en œuvre du chantier de l'automobile par l'Office de la langue française. Nous avons constaté que ces premiers travaux sont justifiés par le souci de correction linguistique d'une terminologie jugée lacunaire. L'activité préterminographique dans ce domaine avait donc un but de correction linguistique, ce qui explique la prédominance du facteur glottopolitique (7.2 correction linguistique et amélioration de la langue) associé au discours éditorial des deux premières périodes du secteur automobile. Ainsi, le besoin de correction linguistique perdure jusqu'à l'ouverture du chantier terminologique.

La mise en œuvre du chantier de l'automobile par l'Office de la langue française a été présentée dans le contexte des six périodes de la production terminologique afin de mieux saisir les interventions et orientations de l'organisme. L'analyse du discours éditorial avait pour but de relever les facteurs glottopolitiques présents dans les publications terminologiques du secteur de l'automobile. Nous avons commencé cette analyse en dégagant l'ensemble des facteurs glottopolitiques pour toute la période couvrant les activités terminologiques de ce chantier, soit de 1973 à 2001. Cela nous a permis de constater que les deux principaux facteurs linguisticopolitiques du chantier de l'automobile étaient la correction de la langue (linguistique) et l'implantation de la terminologie (politique). On peut donc dire que l'action normative et le souci d'implanter les termes proposés ont marqué la production terminologique de ce secteur.

Toutefois, une analyse par période a été nécessaire pour éviter de rester dans une vision trop schématique des facteurs glottopolitiques. Cela nous a permis de constater

qu'au cours de la période 2 et 3, soit de 1969 à 1977, le discours politicolinguistique est marqué par la correction de la langue (donc par une motivation linguistique). Le chantier terminologique ayant été ouvert dans un contexte sociolinguistique favorable à la correction de la langue, l'importance de ce facteur dans le discours éditorial de l'Office n'est pas surprenant. En revanche, à partir de la période 4 (1977-1989) jusqu'à la période 5 (1989-1996), le discours prend une orientation plus politique. Ainsi, après avoir longtemps mis l'accent sur la correction linguistique, l'Office s'est intéressé à la diffusion terminologique pour mettre les termes à la disposition des usagers.

L'organisme a alors été soutenu par un cadre législatif solide (la Charte de la langue française) qui rendait légitime la production, la diffusion et l'implantation des termes. Il est toutefois intéressant de remarquer que le facteur politique 1.1 (loi et règlements) n'apparaît à aucun moment dans le discours éditorial du secteur de l'automobile. Même au cours de la période 4, le discours de l'Office n'a pas mentionné aux usagers la loi en vigueur pour légitimer son action. Le discours éditorial a davantage insisté sur les attentes liées à cette législation soit la francisation, la diffusion ou l'implantation terminologique. Dès la période 5 (1989-1996), les symptômes de changements économiques ont fait leur apparition. Ainsi, l'introduction de l'informatique et de l'électronique dans le fonctionnement de l'automobile a révélé une conjoncture économique nouvelle à l'origine des travaux terminologiques sur la mécatronique. L'analyse a fait également apparaître un facteur glottopolitique moins prévisible, qui a pourtant été à l'origine de la production terminologique dans le domaine des pièces automobiles reliées au système antipollution. Ainsi, même si le facteur glottopolitique contenu dans le discours de l'Office fait référence à un besoin d'uniformisation (linguistique) ressenti par les fabricants, c'est le Clean Air Act (loi américaine) qui constitue le véritable facteur glottopolitique.

L'analyse de la période 6 (1996-2001) a donc fait ressortir l'impact des facteurs économiques sur la production terminologique du secteur de l'automobile en pleine mutation. Ces mutations avaient d'ailleurs été identifiées dans le cadre du profil sectoriel dressé par les principaux représentants du secteur de l'automobile : nouveaux domaines d'application, nouveaux emplois, transformation de la production, etc. L'Office a eu

connaissance de ce profil qui explicitait les changements dans ce secteur économique ainsi que les besoins terminologiques associés à ces mutations. Le discours éditorial de la période 6, contenu dans le *Dictionnaire de l'industrie automobile*, a donc été marqué par le facteur glottopolitique 2.2 *Conjoncture économique nouvelle*. Par ailleurs, au cours de la période 6, le contexte de fonctionnement de l'Office l'a conduit à une intervention réduite et ciblée. Sa production terminologique n'était plus prioritairement destinée aux entreprises, mais s'orientait vers les langagiers et les communicateurs qui pouvaient, en fin de période, profiter de l'accès gratuit au *Grand dictionnaire terminologique*. La diffusion de la terminologie par des outils informatiques, l'enrichissement de la langue plutôt que la correction linguistique et le désir de guider les usagers dans le choix des termes sont les principaux facteurs glottopolitiques qui ont caractérisé cette dernière période.

En guise de conclusion, la prise en compte des différents facteurs glottopolitiques du discours éditorial qui ont été relevés au cours de cette analyse du secteur de l'automobile a permis d'inclure différents facteurs glottopolitiques gravitant autour de facteurs dominants plus prévisibles, c'est-à-dire ceux qui sont directement liés à la mise en place d'une politique linguistique. Si au cours des différentes décennies, le secteur automobile a été contraint d'évoluer et de s'adapter aux nouvelles réalités sociales et économiques, il est toutefois resté marqué par les orientations des périodes antérieures, comme le démontre l'omniprésence des facteurs politicolinguistiques.

Chapitre 6. La production terminologique dans le secteur de l'alimentation

6.1 Les premières études relatives au secteur de l'alimentation

Avant l'intervention de l'Office de la langue française, les études portant sur la terminologie de l'alimentation au Québec sont, à notre connaissance, peu nombreuses. Ces études ne couvrent pas le secteur de l'alimentation dans son ensemble, mais plutôt une partie de celui-ci (un type d'industrie). Elles ne se limitent pas, non plus, aux produits alimentaires consommés, mais visent davantage l'industrie agroalimentaire (industrie laitière et aviculture par exemple). Ainsi, dès 1903, la première partie d'une étude lexicologique intitulée *L'industrie du sucre d'érable à la Baie-du-Febvre*, proposée par P.-V. Jutras, fait son apparition dans le bulletin de la Société du parler français au Canada (1903a, p. 19-20). Cette étude, qui présente une terminologie d'une centaine de termes utilisés dans l'industrie du sucre, se compose de quatre parties : état naturel, exploitation, fabrication, et pour finir, fabricants et manœuvres. Si la plupart des termes contenus dans cette étude se rapportent davantage à l'industrie proprement dite, on retrouve cependant quelques termes directement liés à l'alimentation dans la sous-section intitulée « Produits (pain de sucre, petit sirop, tire, etc.) », des termes de mets dont la précision des définitions reste à parfaire (*flan* ou *grands-pères*) et des termes relatifs au contexte culturel de cette industrie (*couillon*, *endormitoire*, *saucer la palette*). Voici, à titre d'exemples, quelques définitions tirées de cette étude (Société du parler français au Canada, 1903b, p. 48 et 1904, p. 145) :

« **Couillon** : se dit d'un cheval lâche et paresseux, très souvent vieux cheval qu'on emploie ordinairement à la sucrerie. »

« **Flan** : crêpe épaisse dans laquelle entrent des œufs, des tranches de lard, et que le sucrier fait lui-même sans se soucier des règles de l'art culinaire. »

Quelques années plus tard, É. Blanchard consacre deux pages à plusieurs industries agroalimentaires (termes et illustrations) dans son *Vocabulaire bilingue par l'image* (1931) à visée pédagogique (voir annexes 7 et 8). Le texte qui accompagne les illustrations offre également au lecteur des renseignements sur les caractéristiques et l'histoire de ces industries. Ainsi, l'industrie laitière n'est pas une industrie récente au Québec²⁹¹, l'aviculture possède sa propre race de poule canadienne²⁹² et l'horticulture offre des légumes²⁹³ aux vertus thérapeutiques. Toujours dans cet ouvrage, l'auteur présente huit pages dédiées aux divers ustensiles de cuisine dont certains ont aujourd'hui changé d'appellation dans le *Grand dictionnaire terminologique* de l'OQLF (cabaret, faucet, cantine²⁹⁴, etc.).

Pour finir cette présentation succincte des premiers travaux se rapportant à l'alimentation, nous pouvons ajouter la *Liste des poissons d'eau douce de la province de Québec* proposée par L. Vianney (1951). Celui-ci identifie plusieurs poissons propres au Canada et donne les noms populaires et scientifiques dans une liste de quatre pages.

On peut donc dire que, depuis le début du XX^e siècle, les interventions sont limitées et épisodiques dans le domaine de l'alimentation. La terminologie de l'alimentation ne suscite pas beaucoup d'intérêt pour les linguistes. En revanche, à la fin

²⁹¹ C'est Samuel Champlain, le fondateur de Québec, qui a introduit les vaches laitières au Québec et la première écrémeuse centrifuge en Amérique fut acquise par une beurrerie de Sainte-Marie de la Beauce en 1882 (Blanchard, 1931).

²⁹² Il y a une race de poule canadienne améliorée à l'Institut agricole d'Oka qui s'appelle la « Chantecler ». Ce nom vient d'un drame du poète Edmond Rostand, dont le héros principal, le coq, s'appelle ainsi.

²⁹³ Le céleri a la réputation de calmer les nerfs, les carottes de donner les joues rosées, le chou de fournir la matière nécessaire à la croissance et à l'entretien des dents. À quoi sert le céleri ? On l'emploie dans la salade et les sauces ou on le mange cru. Il purifie le sang (Blanchard, 1931, p. 88).

²⁹⁴ Le terme « cantine » désigne une réalité connue aujourd'hui sous le nom de « boîte à lunch ». É. Blanchard explique que « ce mot peut s'appliquer au récipient dans lequel les ouvriers et les enfants apportent leur dîner ». Toutefois, depuis 2005, le GDT recommande le terme « sac-repas » justifiant ce choix par le fait qu'une boîte est plutôt rigide (contrairement au sac) et que repas remplace « avantageusement » l'élément anglais *lunch*.

des années 1960, l'Office oriente ses travaux vers ce secteur et produit rapidement une version provisoire du *Vocabulaire anglais-français de l'alimentation*, publiée par le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. Nous allons aborder maintenant les raisons de cette intervention rapide ainsi que les caractéristiques de ce chantier au cours des différentes périodes.

6.2 La mise en œuvre du chantier de l'alimentation à l'OLF

6.2.1 Période 1 (1961-1969) : émergence du chantier de l'alimentation

6.2.1.1 Contexte sociopolitique de la première publication

L'émergence du *Vocabulaire anglais-français de l'alimentation* est fortement liée aux besoins terminologiques d'étiquetage des produits alimentaires. En mars 1967, l'article 38 du règlement n° 683 sur les produits alimentaires et agricoles (*Règlement sur les aliments pris en application de la Loi des produits agricoles et des aliments* (S.R.Q. 1964, c. 119), publié dans la *Gazette officielle de Québec* le 15 avril 1967, rend obligatoire la présence du français sur les emballages. L'article 38 stipule ce qui suit : « Dans toute inscription, l'usage du français est obligatoire et aucune inscription rédigée en une autre langue ne doit l'emporter sur celle rédigée en français. »

Après l'adoption de ce règlement, il y a création, au sein du ministère de l'Agriculture, d'un service de la loyauté des ventes, chargé du contrôle, de la qualité des aliments et de la répression des fraudes. L'Office collabore avec ce service pour donner effet à ce règlement et pour fournir les mots français que la plupart des traducteurs et fabricants ne connaissent pas (Cholette, 1993, p. 40). Au départ, c'est le ministère de l'Agriculture qui sollicite la collaboration de l'OLF, ce qui conduit à la publication du *Vocabulaire anglais-français de l'alimentation* en mars 1968. La publication apporte alors des éléments de réponse à une pression sociale, créée par la nouvelle législation, qui devient de plus en plus importante, comme l'indique l'introduction de cette

publication²⁹⁵ (Ministère des Affaires culturelles et Office de la langue française, 1968, p. 2) :

« Depuis, la plupart de producteurs et fabricants canadiens et américains, de même que la majorité des publicitaires et épiciers québécois ont réellement fait des efforts pour se conformer à cette nouvelle réglementation. Plusieurs se sont adressés au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation pour résoudre leurs difficultés d'ordre linguistique. Afin de pouvoir répondre à leurs questions, nous avons décidé de créer un comité de liaison avec l'Office de la langue française qui, heureuse coïncidence, préparait à cette époque un lexique anglais-français de l'alimentation. »

Mais le travail est complexe et de longue haleine pour couvrir tout le secteur de l'alimentation. Il ne faut pas oublier qu'au cours de cette période, les « secteurs » de l'Office sont peu nombreux et que celui-ci ne dispose pas de ressources humaines importantes. Ainsi, jusqu'en septembre 1970, au moment où on lui affecte un agent culturel, ce secteur ne compte qu'une professionnelle, qui est aussi chef du secteur. De surcroît, en plus des travaux terminologiques, celle-ci se voit confier d'autres tâches : nombreux travaux de correction de textes de tous genres (traductions commerciales, annonces publicitaires, prospectus, menus bilingues, etc.). Il faudra cependant trouver de nouvelles stratégies pour répondre à une demande croissante de la terminologie de l'alimentation d'autant plus qu'avec l'adoption de la loi fédérale sur les langues officielles, en 1969, se crée une situation nouvelle au sein des organismes fédéraux pour qui le français est devenu langue obligatoire. Il en résulte des nécessités d'ordre terminologique qui sont à l'origine de collaborations épisodiques avec le Québec pour parvenir à des conclusions satisfaisantes au plan terminologique. L'étiquetage des produits alimentaires en tire alors un grand profit.

²⁹⁵ C'est le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, Clément Vincent, qui rédige le texte d'introduction du *Vocabulaire anglais-français de l'alimentation* (1968).

6.2.1.2 Apport du *Vocabulaire de l'alimentation* (1968)

L'intérêt de cette publication est triple. D'une part, elle permet de poser un premier diagnostic linguistique sur le vocabulaire de l'alimentation au début des années 1960. D'autre part, elle propose une table des matières qui pose des jalons pour la poursuite des futures recherches terminologiques liées à ce secteur. Enfin, elle va occasionner des collaborations intergouvernementales et interministérielles pour offrir aux Québécois une terminologie normalisée et reconnue au niveau fédéral.

Le *Vocabulaire anglais-français de l'alimentation* (voir annexe 10) est le premier ouvrage, à notre connaissance, qui permet au lecteur québécois de prendre conscience des difficultés terminologiques de ce secteur. Les nombreuses notes qui accompagnent le vocabulaire sont pour lui l'occasion de découvrir que la terminologie employée au Québec utilise de nombreux génériques pour des réalités bien distinctes. Parmi les confusions relevées par les auteurs de ce vocabulaire, on notera dans les domaines des viandes et des pâtes alimentaires :

- Le terme *gigot* est employé pour tout type de viande (bœuf, porc....) alors qu'il ne s'applique qu'au mouton ou à l'agneau ;
- La distinction entre les termes *saucisse* et *saucisson* est nécessaire ;
- Les termes *poule* et *poulet* ne sont pas différenciés ;
- Le terme *fesse* est une impropriété pour *cuisseau* (veau), *jambon* (porc) et *gigot* (mouton).

La publication donne également de nombreux exemples de confusions dans le domaine des pâtes alimentaires (*nouille* comme générique), ou encore des œufs (pas de distinction pour œufs à la coque, œufs mollets ou œufs durs).

Les erreurs énoncées dans ce vocabulaire sont parfois justifiées par l'héritage linguistique laissé par la France. Ainsi, on nous explique qu'au XVII^e siècle, dans certaines régions de France, on appelait *lars*²⁹⁶ le porc (animal abattu). Par la suite, le

²⁹⁶ Le terme a cette orthographe dans le vocabulaire.

Québec a gardé cette terminologie alors que la France s'en est départie. Pour les auteurs de l'ouvrage, il s'agit d'aligner maintenant le vocabulaire québécois sur le français international (orientation linguistique de la période) et de bien différencier la terminologie utilisée (Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et Office de la langue française, 1968, p. 81) :

« Nous avons conservé cette mauvaise habitude trois siècles plus tard et il faut nous en départir, le lard n'étant qu'une partie du porc, composé de tissu sous-cutané adipeux. S'il est vivant, cet animal mâle se nomme verrat ; la femelle ; truie ; cochon s'il est châtré ; goret, cochon de lait ou porcelet s'il est jeune. »

Mais la terminologie de l'alimentation pose également des problèmes aux linguistes, notamment quand il s'agit de traduire des termes de mets nord-américains bien implantés dans la société québécoise. Ainsi, pour ne citer que certains, les termes « relish », « catsup²⁹⁷ », « hamburger », « hot dog » et « mince meat » sont jugés intraduisibles. Les auteurs du vocabulaire indiquent qu'« il s'agit, en effet, d'une préparation typiquement américaine, ayant plusieurs variantes [...] » ce qui justifie pour eux une impossibilité de traduction. Nous verrons que, par la suite, ce choix méthodologique sera modifié et que certaines traductions proposées ne feront pas l'unanimité au début²⁹⁸, comme ce fut le cas du terme « hambourgeois ».

Pour finir l'aspect linguistique, il est intéressant de noter que cet ouvrage comprend aussi des notes phonétiques²⁹⁹. Il ne faut pas oublier que la correction phonétique pour l'amélioration de la langue parlée constitue un objectif à atteindre pour

²⁹⁷ Le terme a cette orthographe dans le vocabulaire.

²⁹⁸ Aujourd'hui, on peut voir le terme « hambourgeois » sur des enseignes montréalaises, de même qu'au menu de certains restaurateurs. Le terme semble avoir survécu au tollé général et être devenu un marqueur culturel.

²⁹⁹ Ainsi, pour le terme hamburger, on peut lire « Mieux vaut adopter tel quel le terme hamburger et le prononcer à la française (han comme dans Hambourg, beur comme dans beurre et guèr comme dans guère » (p. 69).

l'Office au cours de cette période 1. Cette orientation sera cependant abandonnée au cours de la période 2 au profit de la francisation.

6.2.1.3 Composition du chantier de l'alimentation

Le *Vocabulaire de l'alimentation* (1968) constitue la première recherche terminologique globale du secteur de l'alimentation. Jugée imparfaite et lacunaire aujourd'hui, cette publication a néanmoins le double mérite d'offrir une réponse rapide à la demande sociale et de sélectionner certains des thèmes qui feront, plus tard, l'objet d'une publication. Voici les thèmes abordés par l'Office de la langue française que l'on peut regrouper en quatre catégories :

- 1) Correction de la langue : expressions fautives rencontrées le plus souvent
- 2) Appareils culinaires et ménagers
- 3) Restaurant et cuisine
- 4) Vocabulaire général de l'alimentation :
 - confiserie, gelée et confiture
 - assaisonnement
 - fruits frais, secs et en conserve, légumes
 - pâtisserie, desserts et pains
 - potage
 - viande (bœuf, mouton, porc, veau, volaille et gibier) et charcuterie
 - plats cuisinés
 - épicerie
 - crèmerie, fromages
 - épices et condiments
 - pâtes alimentaires
 - poissons, coquillages et crustacés

La mise en évidence de cette classification est intéressante, car elle permet de se rendre compte du premier découpage du secteur de l'alimentation en sous-domaines par l'OLF et de vérifier si les travaux terminologiques qui vont suivre s'appuient sur cette première sélection terminologique. De plus, les auteurs semblent conscients de la

difficulté de la tâche car dans le discours d'introduction, ils précisent qu'il ne s'agit pas d'un vocabulaire exhaustif mais plutôt d'un répertoire de suggestions. Il semble donc important de remarquer que l'intervention de l'Office dans ce secteur est rapide dans la mesure où il propose, juste un an après la réglementation, une édition provisoire ayant été soumise à enquête publique. Il est clair que la volonté des producteurs canadiens et américains, des publicitaires et des épiciers québécois de se conformer à la nouvelle réglementation constitue une force glottopolitique non négligeable dans la justification de ces travaux.

Dans ce vocabulaire provisoire, comme c'est l'habitude en pareil cas, l'OLF invite les destinataires à faire des suggestions. Nous verrons, dans la section suivante traitant de la période 2, que le ministère de l'Agriculture d'Ottawa répond à l'appel, ce qui conduira à une étroite collaboration entre les deux gouvernements. Cet intérêt du gouvernement central s'explique par le fait que certains termes, proposés dans le lexique québécois, ne correspondent pas à ceux qui sont alors utilisés par Ottawa, notamment dans les lois et règlements (Cholette, 1993, p. 120) :

« Ces différences entre les mots utilisés au Québec et Ottawa sont susceptibles de créer des problèmes, en particulier dans les cas de produits agricoles importés, exportés ou vendus dans une province autre que la province productrice. En effet, les producteurs, transformateurs et manufacturiers québécois qui désirent vendre leurs produits à l'extérieur du Québec doivent se soumettre aux exigences du gouvernement central afin d'obtenir la permission d'apposer sur leurs étiquettes le sceau "Approuvé Canada". »

Il est intéressant de noter que les attentes de l'Office pour le secteur de l'alimentation, au cours cette période 1 (1961-1969), sont révélées dans le discours d'introduction de sa première publication : le *Vocabulaire anglais-français de l'alimentation*.

Il s'agit d'abord d'initier le public aux appellations utilisées à travers la francophonie. En effet, le *Vocabulaire anglais-français de l'alimentation* (1968) indique que la norme linguistique suivie s'appuie sur le français international. Cette orientation

se justifie par le contexte de l'époque. En effet, les années 1960 font peu de place aux québécoisismes et aux régionalismes, ce qui compte alors c'est de proposer les appellations utilisées à travers la francophonie.

Ce souci d'alignement et de normalisation est également justifié par les contraintes politiques et économiques liées à l'étiquetage et l'affichage des produits. En effet, les travaux terminologiques ont d'abord été conçus pour répondre aux besoins des travailleurs et des spécialistes, ce n'est que plus tard que la langue commune a intégré cette terminologie. La publication intègre cependant certains canadianismes (*tarte à l'émincé, canneberge* ou *attoca*).

Le deuxième objectif de la publication est de proposer un répertoire de suggestions pour faciliter le travail des entreprises soumises à la loi des aliments et des produits alimentaires. Enfin, le dernier objectif mentionné concerne l'amélioration de la langue parlée.

En conclusion, on peut dire que cette publication est une bonne illustration des orientations de l'OLF au cours de la période 1 (1961-1969). On retrouve dans cette publication la doctrine de l'OLF : cap sur le français international, promotion des canadianismes de bon aloi et lutte contre les anglicismes quand ceux-ci sont jugés traduisibles. Mais l'édition définitive de ce vocabulaire, prévue au départ pour 1969, puis pour l'année suivante, comme l'indiquent les rapports annuels de l'Office, ne paraîtra pas. On assiste alors à un changement de cap, qui consiste à promouvoir la terminologie de l'alimentation par sous-secteurs. C'est donc à chaque sous-secteur de ce chantier que l'Office choisit de s'attaquer dès le début de la période 2 en commençant par ceux déjà avancés (produits de la pêche, bœuf, fruits et légumes et produits laitiers).

6.2.2 Période 2 (1969-1974) : morcellement terminologique

À partir de 1969, l'Office cherche progressivement à sectoriser son action. Il choisit donc les secteurs de l'activité économique les plus importants pour une meilleure efficacité et pour promouvoir le français « langue d'usage » dans le monde du travail. Dans le secteur de l'alimentation, il tient compte des premiers travaux terminologiques

effectués et maintient ce secteur dans ses priorités. En 1971, l'alimentation fait alors partie des 13 secteurs prioritaires en matière de terminologie et l'Office souhaite que chacun des 13 responsables du secteur effectue un séjour en France et qu'un coopérant français soit intégré à chaque secteur. C'est le début des nombreuses missions effectuées en France pour recueillir la documentation nécessaire à l'élaboration de lexiques dans ce secteur. L'équipe du secteur de l'alimentation s'agrandit de 1971 à 1974. Son effectif passe de 2 à 8 personnes, ce qui permet de répondre plus efficacement à une charge de travail importante sur place (travaux de terminologie, consultations, révision de textes) et à l'extérieur (interventions auprès des entreprises du secteur de l'alimentation et de la restauration pour la francisation des menus, étiquettes ou circulaires). Ces interventions auprès des entreprises se font en étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de la colonisation, dont relève l'application du *Règlement des aliments*.

Le travail terminologique relatif à l'étiquetage des produits prend beaucoup d'ampleur, d'autant plus que de nouveaux événements exercent une pression supplémentaire sur les activités de l'OLF. En effet, dès 1971, suite à la modification de la Loi des produits agricoles et des aliments (S.R.Q. 1964, c. 119), la « la guerre aux étiquettes » en anglais est amorcée. Étant donné que cette modification prévoit des amendes considérables, tout en accordant aux plaignants de récolter la moitié des amendes imposées aux contrevenants, les tribunaux sont alors saisis de nouvelles plaintes portées par les citoyens³⁰⁰ et en particulier des étudiants. Dès 1972, ces plaintes sont très médiatisées.³⁰¹ Par conséquent, les intervenants reliés au secteur de l'alimentation doivent s'adapter à ce nouveau contexte. Des entreprises désireuses de se prémunir contre d'éventuelles poursuites s'adressent à l'OLF pour connaître les termes français appropriés et régulariser leur situation. Il faut dire qu'à cette époque les termes français sont rares dans l'étiquetage de certaines catégories de produits alimentaires, comme les

³⁰⁰ Le législateur mettra fin à ce régime en réservant au procureur général l'exclusivité du droit de poursuivre en 1974.

³⁰¹ À titre d'exemple, le journal *Québec-Press* publie le 9 juillet 1972, une page intitulée « Conseils pratiques à ceux qui veulent faire la guerre aux étiquettes en anglais ».

produits de la pêche, et dans d'autres catégories le français peut s'avérer être de mauvaise qualité (Cholette, 1993, p. 396).

Comme dans les autres domaines d'activité, l'OLF oriente son action en fonction de la théorie des nœuds. Il s'agit donc de mettre en place une méthode qui permet d'agir d'une manière efficace aux endroits les plus stratégiques. Cette théorie suppose de bien connaître le système ou le milieu d'intervention afin d'identifier « les principaux acteurs, leur rôle et leur poids, les réseaux d'intervention, etc. » (Cholette, 1993, p. 396).

Dans le secteur de l'alimentation, l'Office commence par intervenir auprès des représentants du monde de l'alimentation (associations, distributeurs, etc.). La stratégie suivie consiste à les réunir pour leur expliquer le sens du *Règlement sur les aliments* et le rôle respectif des organismes chargés de favoriser l'application de ce règlement, soit le Service de la loyauté des ventes et l'Office de la langue française. Ces réunions visent à déterminer les meilleurs moyens d'assurer le respect du *Règlement sur les aliments* pour la francisation des produits alimentaires. À la suite de ces réunions, l'Office identifie 29 nœuds (ou agents d'intervention³⁰²) auxquels il fait parvenir un document sur un mode de collaboration où le rôle de chacun des intervenants est indiqué (Cholette, 1993, p. 477). Selon ce document, les fabricants sont chargés de créer les étiquettes et d'en assumer le coût (et la traduction si nécessaire) alors que les intermédiaires (courtiers, grossistes) et détaillants doivent faire pression auprès des premiers pour obtenir un étiquetage conforme aux exigences de la législation. Il s'agit donc d'un partage des tâches défini par l'OLF pour favoriser l'utilisation de la terminologie française sur les étiquettes. Toujours selon cette stratégie, l'OLF accorde la priorité aux actions qui sont susceptibles d'avoir les meilleures retombées. Dans le secteur de la restauration, par exemple, il privilégie les grands hôtels et s'attaque à la révision des termes contenus dans les menus. Néanmoins, à la fin des années 1970, le *Guide de rédaction des menus* visera une autre clientèle, les petits restaurateurs.

³⁰² Les 29 groupements qui ont reçu le document relatif à un mode de collaboration sont présentés dans l'annexe 31 de l'ouvrage de G. Cholette (1993).

L'alimentation étant un grand secteur, l'OLF se voit obligé de limiter son intervention aux sous-domaines (ou sous-secteurs) de l'alimentation. Il choisit d'abord plusieurs sous-domaines et élabore cinq lexiques : le *Lexique anglais-français des produits de la pêche* - fasc. I (1971), le *Lexique anglais-français des produits de la pêche* - fasc. II (1972), le *Lexique anglais-français du bœuf* (1972), le *Lexique des fruits et légumes* (1973 et 1974), et *Le lexique des produits laitiers* (1974). La charcuterie et le porc sont également traités au cours de cette période, mais ces premiers travaux ne font pas l'objet d'une publication. De même, le sous-secteur des boissons gazeuses engage des travaux qui mènent à la production d'une édition provisoire du lexique des boissons gazeuses, dont les principaux intéressés accusent réception en juillet 1972. Cet ouvrage est épuisé et nous n'avons pas pu le retrouver.

Toujours à la demande du ministre de l'Agriculture du Québec, mais cette fois-ci en collaboration avec les services du gouvernement fédéral, l'OLF s'attaque aux termes des produits de la pêche qui vont constituer la première partie du lexique général de l'alimentation. Il faut dire qu'en mai 1969, après la publication du *Vocabulaire anglais-français de l'alimentation* (1968), une commission mixte composée de spécialistes du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada est créée. Celle-ci est alors chargée de réviser le vocabulaire et s'efforce d'établir un lexique des produits de la pêche en deux fascicules. La mise en commun des ressources terminologiques et linguistiques des deux gouvernements permet de dresser la nomenclature des poissons, crustacés et mollusques (fasc. I) et de présenter les expressions relatives à la mise en conserve, au traitement et à la surgélation des produits de la pêche, ainsi que les noms des ingrédients qui servent à les accommoder (fasc. II).

Le second sous-secteur traité par l'Office est celui des viandes. L'Office s'associe pour cela au ministère de l'Agriculture du Canada. Cette fois-ci, la partie anglaise de ce lexique est normalisée par un groupe de travail interministériel fédéral alors que la partie française repose sur les travaux du Comité canadien de normalisation de la terminologie des viandes (C.C.N.T.V). Ainsi, deux groupes de travail se partagent la tâche mais, pour assurer une meilleure cohérence, un responsable est officiellement délégué pour faire partie des deux comités. Des missions sont organisées en France pour

le comité de spécialistes qui conseillent le chef de secteur afin de « se rendre compte, sur place, des différences de coupe en France et au Québec, et de leur conséquence sur le vocabulaire » (Bibliothèque et Archives de l'Office québécois de la langue française, 1972b, Boîte 486-C711). En novembre 1972, une édition provisoire, tirée de façon restreinte est soumise uniquement à des professionnels des viandes. Dans ce lexique des termes utilisés pour la mise en vente de la viande au Canada, on cherche à tenir compte du contexte nord-américain. En effet, la coupe canadienne est très différente de la coupe européenne pour le porc et, plus encore, pour le bœuf. Certes, les auteurs tentent de tenir compte de la tradition orale québécoise et proposent quelques néologismes mais la tendance est toujours de faire cap sur le français international. Un document interne de l'Office, daté de 1974, donne la justification du travail terminologique dans ce sous-secteur (Bibliothèque et Archives de l'Office québécois de la langue française, 1974, Boîte 486-C711) :

« Il [l'Office] a déjà publié, dans le domaine des viandes, un lexique du bœuf et il achève celui du porc. Ces travaux de terminologie ont été rendus nécessaires pour deux raisons. La première c'est qu'il existait une grande confusion dans les termes de boucherie et de charcuterie, lesquels étaient dominés par les appellations anglo-américaines, la seconde c'est qu'un règlement provincial sur l'étiquetage des produits alimentaires stipule qu'aucune langue ne peut occuper une place plus importante que le français. »

Pour contrer cette confusion, que l'on perçoit dans plusieurs sous-secteurs de l'alimentation, mais aussi dans d'autres secteurs (automobile, habillement, etc.), et implanter les bons termes autant dans le milieu qu'au sein de la population, l'Office crée une série de dessins qu'il envoie aux journaux accompagnés d'un texte humoristique (voir annexe 11).

Le sous-secteur des fruits et légumes fait lui aussi l'objet de deux publications au cours la période 2. Ainsi, une première version (1973), suivie d'une seconde (1974), revue et corrigée, traite du même sujet, à savoir tous les fruits et légumes frais, surgelés, confits ou en conserve, vendus au Québec, ainsi que les fruits et légumes importés ou

rare. Ce lexique est destiné principalement au monde du travail, mais l'Office souhaite également publier un bulletin sur le même sujet pour les consommateurs.

Quant au contexte de publication, un document interne de l'Office révèle que la collaboration fédérale-provinciale a été difficile pour ce sous-secteur (Bibliothèque et Archives de l'Office québécois de la langue française, 1972a, Boîte 486-C711) :

« La formation du comité intergouvernemental de révision de la terminologie des fruits et légumes, et plus particulièrement la première réunion, a donné lieu à de petits incidents et entraîné une situation qui a failli nous faire abandonner ce mode de fonctionnement. »

Québec et Ottawa s'entendent alors pour régler la situation³⁰³ et revoir leur fonctionnement en changeant les participants pour chaque comité. On verra, dans les périodes précédentes, que la collaboration fédérale-provinciale ne sera pas toujours harmonieuse et que la diffusion de lexiques dans le monde du travail sera parfois à l'origine d'une véritable résistance terminologique.

Nous terminerons cette période avec le sous-secteur des produits laitiers qui, lui aussi, dispose d'un comité mixte pour préparer son lexique. Le responsable du secteur effectue une mission de trois semaines en France auprès des sociétés de transformation des produits laitiers et des établissements d'enseignement en industrie laitière. Cette mission doit aussi permettre de vérifier les travaux en cours à l'OLF et s'inscrit bien dans l'orientation de cette période : la promotion du français en milieu de travail. L'édition proposée en 1974 constitue un condensé de ce que l'Office prévoit de publier en 1975. Il faudra pourtant attendre dix ans, soit l'année 1985, pour que l'Office atteigne cet objectif. L'originalité de ce lexique réside dans le fait que l'accent est mis sur l'étiquetage. En effet, l'Office s'efforce de distinguer par la mention « étiquetage » le terme (le plus usité dans la langue française) qui devra apparaître obligatoirement sur l'emballage. Il faut dire que l'institution n'a pas encore reçu le mandat de normaliser les

³⁰³ Dans ce cas précis, les deux gouvernements s'entendent pour exclure la personne « indésirable ».

termes. C'est au cours de la période précédente, avec la loi 22, qu'elle aura autorité. Toutefois, comme l'indique l'introduction de ce lexique, l'Office s'adresse autant aux industriels laitiers qu'aux consommateurs qui souhaitent s'y retrouver dans l'étiquetage des denrées alimentaires.

6.2.3 Période 3 (1974-1977) : francisation de l'industrie alimentaire

Au cours de cette période, le secteur de l'alimentation bénéficie d'un contexte favorable à son épanouissement. D'une part, une nouvelle loi renforce le statut de la langue française et d'autre part, la Régie de la langue française décide de poursuivre les travaux déjà entamés par l'ancien Office de la langue française, son prédécesseur, ce qui l'amène à poursuivre son action dans ce secteur.

L'adoption de la loi 22 en 1974 est donc profitable au secteur de l'alimentation et, dès la promulgation de la loi, la Régie de la langue française met en place un plan d'action (Régie de la langue française, 1976a, p. 43-44) dans le cadre duquel il prévoit un programme d'information destiné à faire connaître la Loi sur la langue officielle et à inciter les publics concernés à s'y conformer. Cette stratégie, élaborée pour aider à l'application de la loi, vise une collaboration étroite avec un certain nombre d'agents (administratifs, gouvernementaux et socioéconomiques) concernés par la loi.

La Régie définit donc des secteurs prioritaires ou spécifiques parmi lesquels le secteur de l'alimentation. Comme au cours de la période précédente, la francisation de l'étiquetage des produits alimentaires entre dans le plan d'action de la Régie de la langue française, tout en étant renforcée par les dispositions de la loi 22, notamment l'article 34 (Loi 22, L.Q. 1974, Titre III, chap. 4, art. 34) :

« L'étiquetage des produits doit se faire en français, sauf dans la mesure prévue par les règlements : il en est de même des certificats de garantie et des notices qui accompagnent les produits ainsi que des menus et cartes de vins. »

Cette nouvelle loi amène la Régie à cibler comme publics prioritaires les acteurs de l'étiquetage des produits alimentaires ainsi que ceux qui sont concernés par la

rédaction des menus et cartes de vin pour sa campagne d'information. Elle donne la liste de ces acteurs dans son rapport annuel (Régie de la langue française, 1976a, p. 44) : l'industrie alimentaire, les chaînes d'alimentation, les restaurateurs (par le truchement des associations), les consommateurs (par le truchement des associations), les importateurs, les grossistes, etc. Il va sans dire que ce premier contact est censé préparer le terrain de la francisation, permettre la participation de collaborateurs pour la préparation de lexiques et favoriser l'implantation des terminologies proposées.

Dans le cadre de cette loi, le renforcement du statut de la langue française passe également par l'article 35 (Loi 22, L.Q. 1974, Titre III, chap. 4, art. 35) :

« L'affichage public doit se faire en français, ou à la fois en français et dans une autre langue, sauf dans la mesure prévue par les règlements. Le présent article s'applique également aux annonces publicitaires écrites, notamment aux panneaux-réclames et aux enseignes. »

Là encore, la Régie définit des publics spécifiques parmi lesquels les restaurateurs, les agences et les associations de publicité, les chaînes hôtelières, etc. Autrement dit, un public qui pourrait être impliqué dans la diffusion de la terminologie de l'alimentation.

Au moment où l'ancien Office de la langue française est intégré à la Régie, en décembre 1974, de nombreux travaux d'ordre terminologique sont déjà bien entamés. De plus, ces travaux sont orientés, en bonne partie, vers la francisation des secteurs primaires et secondaires de l'activité économique québécoise. Ces travaux, d'ordre immédiatement pratique, ont été effectués, entre autres, dans le secteur de l'alimentation. Nous l'avons vu, le chantier de l'alimentation est ouvert depuis la fin des années 1960 et de nombreux sous-domaines n'ont pas encore été traités.

En 1975, le programme arrêté est encore fonction des décisions prises en 1974, car la Régie concentre son effort sur la redéfinition du programme de travaux spécifiques d'ordre terminologique, en fonction de l'ordre dans lequel les catégories d'entreprises seront appelées à demander un certificat de francisation (Régie de la langue française,

1976a, p. 92).³⁰⁴ La première catégorie est formée des entreprises de 500 employés et plus dont les revenus sont réalisés dans l'un des trois premiers secteurs de l'activité économique. Dans ces trois premiers secteurs, on retrouve les activités de l'industrie des aliments et des boissons et des restaurateurs (art. 8 du projet de règlement), ce qui justifie le fait qu'en 1976, les travaux spécifiques doivent porter sur ces activités. La Régie indique d'ailleurs que (Régie de la langue française, 1976a, p. 92) :

« Certains travaux se trouveront facilités du fait que l'ancien programme, adopté par l'Office de la langue française, s'était déjà attaqué à l'établissement de quelques-uns des vocabulaires : c'est le cas des industries du papier et des aliments et boissons. Dans d'autres cas, le vocabulaire spécifique sera à établir en son entier. »

On peut donc dire que le secteur de l'alimentation s'inscrit dans la continuité malgré les changements sociopolitiques de cette période. Le secteur peut ainsi profiter pleinement de ces acquis, des améliorations du statut de la langue et du plan d'action mis en place par la Régie.

De 1974 à 1977, la Régie propose quatre publications. Les deux premières publications sont des éditions provisoires dans deux sous-domaines : *Lexique de la chimie alimentaire* (1975) et *Lexique des épices et assaisonnements* (1976). Ce dernier sous-domaine ne surprend pas quand on sait qu'il était déjà traité dans l'édition provisoire du *Vocabulaire anglais-français de l'alimentation* (1968). En revanche, le sous-domaine de la chimie alimentaire est une nouveauté qui est justifiée dans la préface par la modernisation du Québec. Les Québécois étant de plus en plus enclins à utiliser des produits prêts, cela a entraîné l'addition constante de produits chimiques. Ces produits chimiques, mentionnés sur les emballages de produits, doivent être francisés pour respecter l'article 34 de la loi 22.

³⁰⁴C'est au cours de cette période que la Régie met en place la sectorisation pour alléger sa tâche.

Pour situer l'ampleur du travail des travaux terminologiques à effectuer par la Régie pour les vocabulaires spécifiques du secteur de l'alimentation, il est intéressant de consulter l'appendice 9 de l'annexe II, contenu dans le rapport annuel de la Régie de la langue française (1976a). Un tableau regroupe les différents secteurs et indique la durée estimative des travaux, les besoins et les ressources terminologiques. Pour le secteur de l'alimentation, la Régie estime que les besoins terminologiques sont importants³⁰⁵ (3 000 - 6 000 termes) mais qu'elle dispose de nombreuses ressources terminologiques. La durée estimative des travaux est fixée à deux années, ce qui témoigne des objectifs ambitieux de l'époque et d'une volonté affirmée de francisation.

Pour les deux autres lexiques, *Lexique du bœuf* (1977) et *Lexique des boissons gazeuses*³⁰⁶ (1976), il s'agit d'une deuxième édition. L'édition provisoire de chacune de ces publications a été diffusée au cours de la période précédente. Ces deux publications mettent en lumière un ensemble de problèmes liés à l'acceptation et à l'utilisation effective des terminologies contenues dans les lexiques. Nous aborderons rapidement les tensions qui se dessinent et qui vont devenir plus manifestes au cours de la période précédente. La préface du *Lexique du bœuf* (1977) permet de comprendre les types de problèmes rencontrés par la Régie. Ils sont de trois ordres :

1. Refus d'utilisation du *Lexique du bœuf* par le milieu;
2. Refus des bouchers de reconnaître la Régie comme organe de normalisation;
3. Refus des bouchers de se conformer à la législation en vigueur.

En fait, en dépit d'une distribution massive du lexique provisoire sur la découpe du bœuf, publié en novembre 1972, ainsi que de celui de septembre 1974 proposé par la Division de l'inspection des viandes d'Agriculture Canada (ouvrage similaire issu de

³⁰⁵ Selon la Régie, des besoins terminologiques faibles (moins de 3 000 termes) avec des ressources terminologiques importantes exigent approximativement une année de travaux.

³⁰⁶ Une édition provisoire a été produite par l'OLF en 1972, mais nous n'avons eu accès à cet ouvrage.

travaux communs), la majorité des bouchers continue de ne pas appliquer la terminologie française figurant dans l'ouvrage.

Par ailleurs, en refusant de se conformer à la terminologie préconisée, le secteur des bouchers indique qu'il ne reconnaît pas la politique de normalisation de la Régie. Ce qui incite l'organisme, dans l'édition de 1977, à rappeler son rôle aux réfractaires. La « Régie a reçu le mandat de définir une politique linguistique pour le Québec, en matière de termes utilisés publiquement, en particulier pour l'affichage et l'étiquetage » (Villa et Boivin, 1977, p. 6). De plus, pour asseoir son autorité en matière linguistique, la Régie décide d'ajouter un encadré au début de l'ouvrage stipulant que la terminologie du bœuf a été approuvée en décembre 1976 par les commissaires de la Régie de la langue française.

Pour finir, la Régie reproche au milieu de ne pas se conformer à la loi en vigueur, d'autant plus que celle-ci existe depuis presque 10 ans en 1976 et qu'elle a été renforcée par l'article 34 de la loi 22. En effet, les règlements qui en découlent sont en vigueur depuis juillet 1976. Par conséquent, pour respecter la langue officielle, mais aussi dans un souci de protection du consommateur, la Régie enjoint toutes les personnes énumérées dans sa préface à faire en sorte que l'étiquetage soit conforme, mais aussi l'affichage interne et la publicité dans les médias d'information.

Pour le *Lexique des boissons gazeuses*, on retrouve ce problème d'absence de reconnaissance des travaux terminologiques effectués par la Régie, mais cette fois-ci les tensions sont plus palpables. Un document interne du chef de secteur adressé au directeur de la terminologie (Bibliothèque et Archives de l'Office québécois de la langue française, 1975, Boîte 345-B112) révèle qu'« exceptionnellement » un soin particulier doit être apporté à la préface et au discours d'introduction « étant donné l'importance du sujet, c'est-à-dire la guerre qu'il a engendrée depuis trois ans ». Là encore, il s'agit de démontrer l'officialité du texte en impliquant les personnes qui font autorité. Ce document interne recommande au directeur de la terminologie de présenter, dans l'introduction, un récit chronologique des événements ayant entouré la fabrication de ce lexique. C'est ainsi qu'on apprend qu'à la suite du règlement d'avril 1967 ou par craintes

d'éventuelles poursuites, une demande exprimée par trois organismes du sous-domaine des boissons gazeuses a été adressée à l'Office pour qu'il fournisse la terminologie française nécessaire à la francisation. Après la première réunion du comité de référence mixte formé pour aider l'Office à établir son lexique, « les demandeurs eux-mêmes boudèrent la réunion suivante, probablement rebutés par une terminologie vraiment française à laquelle ils ne s'attendaient pas et à laquelle ils n'étaient pas préparés. Quelques grandes compagnies s'objectèrent même au changement durant des mois et des années entreprenant une lutte sérieuse contre celui-ci » (Maurais, 1976, p. 8). À travers ce refus d'adopter la terminologie recommandée par l'Office, les embouteilleurs expriment d'abord leurs réticences face à une francisation qu'ils pensent temporaire. De plus, toutes les conséquences³⁰⁷ engendrées par la francisation leur semblent certainement inacceptables dans la mesure où elles remettent en cause leur fonctionnement.

Au cours de la période 3, on pourrait imputer ces dysfonctionnements à des problèmes d'adaptation et de communication entre la Régie et le public concerné, sachant qu'une campagne d'information est jugée nécessaire dès l'adoption de la loi 22 pour que tous les milieux se familiarisent aux changements induits par la francisation. Par contre, au cours de la période précédente, il s'agit plutôt de résistances terminologiques.

6.2.4 Période 4 (1977-1989) : ententes et résistance terminologique

Dans notre section traitant de l'aménagement terminologique à l'OLF, nous avons décrit les travaux terminologiques de la période 4 selon trois axes : production, normalisation et diffusion terminologiques. Pour présenter les activités du secteur de l'alimentation au cours de cette période, nous allons suivre ces trois orientations qui sont

³⁰⁷ D'après la note de service du 8 octobre 1975, les détracteurs ne sont pas psychologiquement préparés (surtout les anglophones unilingues des sièges sociaux ontariens) à accepter d'entrée un vocabulaire totalement francisé qui les oblige à transformer radicalement leurs habitudes et à modifier leurs contenants.

dominantes au cours de cette période, tout en y intégrant des caractéristiques propres au secteur de l'alimentation.

6.2.4.1 Production terminologique dans le secteur de l'alimentation

Au cours de cette période, le service des travaux terminologiques met l'accent sur deux sortes de terminologie : la terminologie de gestion et la terminologie technique générale, qui sont communes à la plupart des organismes et des entreprises. La terminologie de l'alimentation fait partie des travaux supplémentaires qui viennent s'ajouter à cette répartition. Le rapport d'activités de l'OLF pour l'exercice 1978-1979 l'intègre dans la section étiquetage alimentaire (Office de la langue française, 1979, p. 81). Le rapport signale que : « la mise en application de la Charte de la langue française et notamment du règlement sur la langue du commerce et des affaires a provoqué une très grande demande de terminologie de l'alimentation ». En effet, au chapitre VII (La langue du commerce et des affaires), l'article 55 de la Charte reprend le contenu de l'article 34 de la loi 22 et poursuit donc l'objectif de francisation de l'étiquetage des produits alimentaires. Cette continuité assure la permanence des travaux de l'Office dans les sous-domaines du secteur de l'alimentation.

La période 4 est donc très prolifique en production terminologique. Cette production importante touche plusieurs secteurs, dont celui de l'alimentation qui produit de nombreux lexiques et vocabulaires dans différents sous-domaines. Pour les treize sous-domaines traités, vingt-quatre publications ont été produites par l'OLF au cours de cette période (incluant les éditions provisoires et les deuxièmes tirages). Les caractéristiques de cette production sont décrites dans le tableau 19. Nous y présentons les sous-domaines traités dans la colonne de gauche, le nombre de publications par sous-domaine dans la seconde colonne, les nouveaux ou anciens domaines dans la troisième colonne et pour finir la date de première publication.

Tableau 19 : Caractéristiques de la production terminologique

| Sous-domaines | Nombre de publications au cours de cette période | Nouveau sous-domaine | Date de la première publication |
|---|--|----------------------|---------------------------------|
| Produits de la pêche (fasc. I) (fasc. II) | 1 | non | 1971 1972 |
| Fruits et légumes | 1 | non | 1973 |
| Industrie laitière | 3 | non | 1974 |
| Chimie alimentaire | 3 | non | 1975 |
| Épices et assaisonnements | 1 | non | 1976 |
| Boissons gazeuses | 2 | non | 1976 |
| Pâtes alimentaires | 3 | oui | 1978 |
| Guide de rédaction des menus | 3 | oui | 1979 |
| Restauration chinoise | 2 | oui | 1980 |
| Charcuterie | 1 | oui | 1980 |
| Industrie de la boulangerie | 1 | oui | 1984 |
| Brasserie | 1 | oui | 1986 |
| Acériculture | 1 | oui | 1988 |

La production terminologique vise d'abord à terminer les travaux entamés au cours des périodes précédentes. Six sous-domaines sont donc repris par l'OLF pour présenter une version définitive des travaux. Toutefois, la période suivante, très peu prolifique en matière de publications terminologiques, reprendra deux sous-domaines pourtant traités au cours de cette période : les fruits et légumes et les produits de la pêche. Signalons également l'introduction d'une troisième langue aux côtés de la dichotomie habituelle anglais-français dans certaines publications. Il s'agit de tenir compte, pour une

meilleure francisation des milieux, de l'aspect multiculturel présent dans certains sous-domaines : pour la restauration italienne (pâtes alimentaires) ou chinoise (restauration chinoise).

Parmi les sept nouveaux sous-domaines, ceux qui ont été traités au début de la période comptent plus de publications que ceux de la fin de période. Il faut dire que le budget alloué aux publications diminue au cours la période 4 et que progressivement l'accent est mis sur le développement de la BTQ au détriment des publications. Les terminologues sont affectés à l'épuration des fiches contenues dans la BTQ dont un faible pourcentage touche l'industrie des aliments et des boissons³⁰⁸.

6.2.4.2 Normalisation terminologique dans le secteur de l'alimentation

Dès la promulgation de la loi 101, l'OLF met le cap sur la normalisation. Dans son rapport d'activités 1978-1979 (Office de la langue française, 1979, p. 79), il est indiqué qu'« une partie importante de l'activité du service des travaux terminologiques concerne l'œuvre de normalisation confiée à l'Office par la Charte de la langue française, tâche qui revient à la Commission de terminologie de l'OLF ». En 1980, l'OLF annonce que le fonctionnement de la Commission de terminologie est maintenant rodé (Office de la langue française, 1980a, p. 8). C'est donc au cours de cette période que l'OLF fait ses armes en matière de normalisation. Dans le secteur de l'alimentation, la tâche de normalisation est parfois difficile car des conflits apparaissent, notamment dans le sous-domaine de la pêche.

Vers le milieu de cette période, la Commission de terminologie est bien active. Elle étudie plusieurs ouvrages normatifs, dont le *Guide de rédaction des menus*, normalise 518 termes et en recommande 408 principalement dans cinq domaines dont celui de l'alimentation. Toutefois, on note que, dans les préfaces, le discours de l'OLF n'est pas toujours cohérent quant à la norme choisie. À titre d'exemple, si en 1980 le

³⁰⁸ Sur 833 621 fiches terminologiques épurées en 1981, 25 695 concernent le secteur de l'alimentation (Office de la langue française, 1981, p. 53).

Lexique des produits de la pêche propose des termes et des expressions propres au « français universel », les auteurs du *Guide de rédaction des menus*, publié la même année, tiennent un autre discours (Maurais et Villa, 1980, p. X) :

« *Que ce soient des Québécois de naissance ou des Québécois nés à l'extérieur, il se trouve toujours des gens bien intentionnés pour nous apporter l'éternel argument du français international. On sait qu'une telle notion n'existe pas. [...] Il faut bien se rendre compte que dans la majorité des cas, ceux qui invoquent le français international font surtout allusion aux anglicismes adoptés par les Français, donc à du franglais.* »

On peut donc dire qu'en 1980, le choix d'une norme du français au Québec est encore incertain et que le discours de l'OLF reflète cette difficulté à trouver un consensus. Par ailleurs, le concept de *français universel* ou *français international* est toujours à définir.

6.2.4.3 Diffusion terminologique dans le secteur de l'alimentation

La diffusion de la terminologie de l'alimentation est assurée par divers moyens au cours de la période 4 : animation linguistique (distribution de publications ou projets d'animation), service de consultation, diffusion d'états terminologiques et recours aux agents de diffusion et de promotion du français.

En ce qui concerne l'animation linguistique, plusieurs projets visent à contribuer à la diffusion de la terminologie de l'alimentation. Le projet du S.R.M.E.O.P³⁰⁹ s'inscrit dans le cadre du programme de coopération France-Québec prévu par l'entente Bourassa-Chirac (1974). Ce programme s'adresse à des professeurs du secteur professionnel appelés à participer à un stage³¹⁰ en France en vue de se sensibiliser à la technique d'expression française (Office de la langue française, 1979, p. 43). L'Office

³⁰⁹ Service des relations avec le monde de l'enseignement et des ordres professionnels

³¹⁰ Dans le cadre de ce stage, les participants sont amenés à définir un projet de recherche linguistique. Par ailleurs, le S.R.M.E.O.P souhaite que les professeurs soient accompagnés d'un linguiste.

cherche à sensibiliser les enseignants³¹¹ à l'utilisation de la terminologie française dans un contexte de formation pour que ceux-ci deviennent des agents de diffusion terminologique. De plus, la distribution d'ouvrages terminologiques ainsi que la mise en place de projets d'animation assurent également la diffusion terminologique au sein des milieux de travail. En 1978, le bureau régional de Hull se fait connaître par l'envoi du *Lexique du bœuf* aux corps de métiers, soit à tous les bouchers. Celui de Québec, ouvert en 1979, distribue aussi des vocabulaires de l'alimentation. En 1980, six mille exemplaires du *Guide de rédaction des menus* sont distribués aux petits restaurateurs et de nombreuses consultations avec le milieu de la restauration et l'Association des professeurs en alimentation sont prévues en vue de l'établissement d'une terminologie définitive (Office de la langue française, 1980a, p. 24).

La francisation des menus constitue un enjeu pour l'OLF, qui déploie des moyens importants pour des projets d'animation linguistique. Tout au long de cette période³¹², les rapports d'activités signalent des activités d'animation et des concours. À titre d'exemple, en Abitibi, non seulement un effort important est fait pour que tous les restaurateurs reçoivent et utilisent le *Guide de restauration des menus* et le *Lexique de la restauration chinoise*, mais le bureau régional met également en place un projet avec des étudiants pour la francisation des menus de leur cafétaria et des restaurants de la ville (Office de la langue française, 1981, p. 59). Le choix de cette publication pour diffuser la terminologie est certainement stratégique. Le *Guide de rédaction des menus* a l'avantage d'inclure une terminologie diversifiée de l'alimentation dans la mesure où son contenu inclut les différents sous-domaines (produits laitiers, viandes, boissons gazeuses, etc.). Toutefois, l'OLF n'a pas prévu de mesurer l'impact des ces projets d'animation. Les concours organisés à partir de ce guide ont pourtant un double objectif : améliorer la

³¹¹ Quinze enseignants du secteur de l'alimentation participent à un stage en 1979.

³¹² En 1987, l'OLF indique que le concours « Le français sur 4 roues » a connu un vif succès et que « d'autres concours ont également été tenus dans les domaines de la restauration et du secrétariat » (Office de la langue française, 1987, p. 25). Du 26 mars au 20 juin 1986, l'Association des restaurateurs de Granby s'associe à l'OLF pour un concours s'adressant à la clientèle de 33 restaurateurs et visant 6 000 personnes.

qualité du français dans les menus et diffuser la terminologie dans le domaine de la restauration.

Le recours aux consultations terminologiques ponctuelles est un autre moyen choisi par l'OLF pour la diffusion des termes. Le secteur de l'alimentation fait l'objet d'une demande importante au début de cette période. En 1980, sur 6 400 consultations terminologiques ponctuelles, presque 50 % concernent l'étiquetage alimentaire (Office de la langue française, 1980a, p. 40). Voici la répartition des consultations en 1980 :

Tronc commun de gestion.....1 700

Tronc commun industriel.....1 600

Étiquetage alimentaire.....2 800

Néologie.....300

Cependant, avec l'accès direct à la BTQ, les consultations terminologiques diminuent progressivement, ce qui nous amène à signaler que la terminologie de l'alimentation est diffusée par d'autres moyens (les publications et la BTQ) à la fin de cette période.

6.2.4.4 Ententes et résistance terminologique

Au cours de la période 4 (1977-1989), la production terminologique dans le secteur de l'alimentation s'inscrit dans un contexte particulier. En effet, un plus grand nombre de terminologues étant affectés à l'épuration des fichiers, des ententes avec des partenaires deviennent nécessaires pour la publication d'ouvrages terminologiques. Par ailleurs, c'est au cours de cette période qu'un plus grand nombre de problèmes surgissent et remettent en cause le travail terminologique de l'OLF. Pour nous, il s'agit d'une résistance terminologique qui prend, selon le cas, des formes différentes.

Nous l'avons dit, les restrictions budgétaires obligent l'OLF à faire de nouveaux choix en matière de production terminologique. Ces choix ne sont pas toujours favorables au développement de publications terminologiques. Ainsi, certains lexiques ou vocabulaires ne se rendent pas au stade de la publication. Nous ne sommes pas en mesure de donner la liste de toutes ces publications, mais il est possible d'en identifier certaines. Ainsi en 1979, soit au début la période 4, le *Guide de rédaction des menus*

annonce trois publications en préparation qui ne seront jamais disponibles : le *Lexique sur les potages*, le *Lexique du porc* et le *Lexique des desserts*.

Trouver des partenaires pour produire des publications terminologiques constitue une stratégie plus rentable pour l'OLF. Le type d'ententes varie selon les sous-domaines traités. Le partenaire peut être un comité intergouvernemental, un comité de francisation ou encore une association. Les ententes, qui interviennent surtout à la fin de la période 4, se justifient par le fait qu'elles nécessitent moins de ressources humaines et financières pour la publication d'ouvrages. Ainsi, le *Lexique de la brasserie* est produit en collaboration avec l'Association des brasseurs. Un protocole d'entente (Bibliothèque et Archives de l'Office québécois de la langue française, 1985, Boîte 770-E951), signé entre les deux parties le 2 avril 1985, révèle un partage des tâches visant à préparer le lexique. Par ce protocole, l'association met à la disposition de l'OLF toute sa documentation, fournit un terminologue et l'aide de spécialistes dont la tâche consiste à identifier les notions à traiter et fournir à l'OLF les renseignements techniques ainsi que l'assistance nécessaire à la marche des travaux. De son côté, l'OLF effectue un travail de vérification et choisit les termes français en collaboration avec l'Association. Trois ans plus tard, les fiches de l'Association servent de base pour la mise à jour de la BTQ et permettent de constituer un fonds terminologique important et de qualité. Elles permettent de résoudre les problèmes que l'OLF ne pouvait résoudre lors de l'épuration de ce sous-domaine en 1986.

La collaboration est aussi de mise avec l'industrie laitière dont les travaux se font en comité intergouvernemental avec le Bureau de la traduction, et ce à partir de la révision du *Lexique laitier* du ministère de l'Agriculture du Canada. Le *Lexique de l'industrie de la boulangerie* est une initiative du Conseil de la boulangerie qui, par le biais de son comité de francisation, s'attaque à la terminologie tout en réclamant à l'OLF la révision du manuscrit. Enfin, les deux lexiques des produits de la pêche sont préparés par les membres du Comité intergouvernemental et interministériel d'étude des produits de la pêche (C.I.I.E.P.P) et la plupart des termes contenus dans le fascicule. Ils proviennent de listes utilisées et régulièrement mises à jour par le ministère des Pêches et Forêts du Canada, ce qui facilite la tâche de l'OLF. De plus, un comité de

normalisation³¹³ de la terminologie des pêches commerciales se met en place dès 1979 pour développer une terminologie normalisée. Ce comité interministériel est à l'origine de la norme BNQ GB 901, publiée dans la *Gazette officielle du Québec* après approbation de la CTOLF (Commission de l'Office). Elle a pour titre *Pêche-Terminologie-Nom des espèces marines québécoise à potentiel commercial*. Alors que l'OLF se contente d'approuver les travaux, la Coopérative des Pêcheurs Unis du Québec (PUQ) s'oppose vigoureusement au choix de certains termes. Ce qui nous amène aux formes de résistance terminologique qui marquent cette période. Nous avons vu comment, au cours de la période antérieure, le secteur des boissons gazeuses a opposé une certaine résistance aux nouvelles terminologies préconisées.

La résistance terminologique de la période 4 intervient principalement dans le secteur des produits de la pêche. Toutefois, d'autres formes de résistance apparaissent dans le secteur des viandes, dans le milieu des entreprises et au niveau du gouvernement fédéral. La résistance terminologique dans le secteur des produits de la pêche intervient dès octobre 1980 et concerne principalement la normalisation de certains termes qui, selon les détracteurs, cause un sérieux préjudice à l'industrie (Bibliothèque et Archives de l'Office québécois de la langue française, 1980b, Boîte 486-C711). Ceux-ci manifestent leur désaccord par une correspondance abondante avec les principaux intervenants³¹⁴ du sous-domaine dont l'Office, leur demandant de revenir sur la normalisation terminologique³¹⁵. Selon eux, maintenir le choix de ces termes affaiblit la valeur commerciale de certains de leurs produits et provoque de graves problèmes sur certains marchés d'exportation, ce qui les amène à proposer le maintien des appellations commerciales même si ces termes sont impropres. À titre d'exemple, l'association

³¹³ Ce comité relève du Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

³¹⁴ La protestation des Pêcheurs Unis du Québec vise également le président de la Commission de normalisation des produits de la pêche.

³¹⁵ Le 20 janvier 1981, le conseil d'administration des PUQ adopte une résolution contre l'avis de normalisation du 4 octobre 1980 dans laquelle ils se disent d'accord avec le principe de normalisation à condition que celui-ci ne soit pas une entrave à la commercialisation des produits de la pêche.

souhaite conserver l'appellation *filet de sole* (l'OLF préconise *filet de plie*) invoquant le fait que la plie a une valeur commerciale faible en Europe. On comprend alors que les enjeux économiques ne sont pas étrangers aux revendications linguistiques.

Toujours au début de cette période, une affaire liée à l'utilisation de termes préconisés dans le secteur de la pêche constitue une nouvelle attaque contre l'OLF. Celui-ci est accusé d'avoir contraint une conserverie québécoise à vendre sa production sous le nom de *chair de myes* plutôt que *palourde*, terme alors inconnu par les consommateurs. Les journaux québécois s'emparent de l'affaire en avril 1981 (*Le Devoir*, *La Presse*), s'appuyant sur de fausses affirmations pour rendre l'OLF responsable de sa fermeture. Une enquête interne de l'OLF révèle les véritables raisons de la fermeture, qui sont principalement dues à des problèmes de commercialisation et à un arrêt de la production par les services d'inspection pour toxicité dans les conserves de myes. Derrière cette affaire, on retrouve, là encore, la difficile cohabitation entre enjeux économiques et normalisation linguistique, dans la mesure où l'industrie veut faire du terme *palourde* un générique pour une meilleure commercialisation alors que le rôle de l'Office est de normaliser les termes en tenant compte de leurs appellations réelles.

Les termes rejetés³¹⁶ par le milieu de la pêche sont peu nombreux mais la contestation se répand au sein d'organismes canadiens. En janvier 1981, le Conseil canadien des pêcheries s'oppose, lui aussi, à l'avis de normalisation des produits de la pêche et, deux mois plus tard, le ministère fédéral Pêches et Océans Canada écrit à son homologue provincial³¹⁷ pour manifester son mécontentement quant à la mise en application de cette norme. Même si l'OLF a travaillé en comité intergouvernemental pour la terminologie des produits de la pêche, le problème reste la diffusion des travaux

³¹⁶ Les termes préconisés par l'OLF sont : *sole grise*, *morue*, *flétan du Groënland*, *myes*, *pétoncle*, *églefin* (nouvelle orthographe). L'OLF reviendra sur sa position quant au dernier terme en acceptant *aiglefin* mais pas sur les autres termes.

³¹⁷ Selon Pêches et Océans Canada, il a été dit, lors d'un colloque qui a eu lieu à Sept-Îles, que les normes du Québec sont toutes applicables sur base volontaire par l'industrie, ce que démentira le ministère des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

au sein des différents ministères fédéraux qui changent parfois de noms et de personnel. Pour régler les conflits, le chef du secteur de l'alimentation souhaite que Pêches et Océans Canada participe aux travaux du comité de terminologie (BNQ). Le rapport d'activités de l'OLF pour l'exercice 1980-1981 révèle également des dysfonctionnements entre les gouvernements fédéral et provincial. L'Office se plaint d'un manque de reconnaissance de certains ministères fédéraux, qui n'ont pas véritablement de compétence en matière terminologique, et qui, sous le couvert de la protection du consommateur, imposent des termes et des expressions que l'OLF rejette (Office de la langue française, 1981, p. 16) :

« Nous devons déplorer les difficultés que nous avons à travailler avec Consommation et corporations Canada de même qu'avec certains ministères susceptibles d'utiliser la terminologie agro-alimentaire. »

Il faut dire que pour le *Lexique du bœuf*, le ministère fédéral de la Consommation et des Corporations résiste. D'après lui, la nomenclature du bœuf, la sienne, en vigueur depuis le premier mars 1978, revêt un caractère obligatoire en étiquetage et affichage (Bibliothèque et Archives de l'Office québécois de la langue française, 1981, Boîte 486-C711). La question se pose alors en ces termes : laquelle des deux terminologies à préséance sur l'autre en territoire québécois ? Selon le chef du secteur de l'alimentation, les travaux portant sur la terminologie des viandes ont débuté bien avant les travaux de ce ministère et il revient au Québec, foyer de la culture française en Amérique du Nord, de servir de guide en matière de qualité de la langue.

6.2.5 Période 5 (1989-1996) : implantation et marketing terminologique

Au cours de la période 5 (1989-1996), l'OLF réduit le nombre de ses publications. L'heure n'est plus à la production intensive de publications, comme c'était le cas auparavant, mais à l'implantation réelle de la terminologie et au marketing terminologique. De plus, le secteur de l'alimentation est considéré comme fortement francisé par l'Office, comme en témoignent les propos de J.-M. Fortin, directeur des

services linguistiques (Bibliothèque et Archives de l'Office québécois de la langue française, 1992c, Boîte 116-B341) :

« Il va sans dire qu'aujourd'hui le secteur de l'alimentation est un des plus francisés. Ainsi les statistiques les plus récentes sur l'avancement de la certification des entreprises de 50 employés et plus nous informent que près de 90 % des entreprises du secteur ont un certificat de francisation. »

Par conséquent, le secteur de l'alimentation n'est plus un secteur prioritaire pour l'OLF même s'il bénéficie d'une équipe sectorielle. Nous l'avons vu, la réflexion sur l'implantation terminologique, terminée en 1994, est à l'origine de l'approche sectorielle comme mode d'intervention à privilégier et quelques sous-secteurs ont des équipes sectorielles comme celui de la restauration (Office de la langue française, 1992, p. 22).

Dans ce contexte, le marketing terminologique prend beaucoup d'importance au cours de cette période. Il s'agit, pour l'organisme, de mettre l'accent sur la mise en marché de ses produits linguistiques pour assurer une certaine rentabilité, tout en tenant compte de la réduction des budgets alloués à la production terminologique. Le recours aux outils d'implantation pour accompagner les lexiques fait alors partie des stratégies choisies par l'OLF. Ainsi, sur les quatre ouvrages publiés dans le secteur de l'alimentation, trois sont accompagnés d'affiches³¹⁸.

Il faut souligner qu'en dépit d'un contexte défavorable à la réalisation de nouvelles publications, l'OLF produit quatre lexiques dans le secteur de l'alimentation : le *Vocabulaire des ustensiles de cuisson* (1990), le *Lexique des fruits* (1991), le *Lexique des légumes* (1992) et le *Lexique des produits de la pêche* (1992). Outre le premier lexique, les trois autres lexiques ne sont pas nouveaux. Il s'agit de la troisième fois que l'organisme se charge des terminologies de ces sous-secteurs. Ainsi, à chaque décennie (en 1970, 1980 et 1990), ces lexiques ont fait l'objet de travaux terminologiques.

³¹⁸ Le *Lexique des fruits*, le *Lexique des légumes* et le *Lexique des ustensiles de cuisson*.

Pourquoi ces sous-secteurs présentent-ils un certain intérêt pour l'organisme ? Dans les trois cas, l'Office justifie son intervention par la nécessité d'une mise à jour des terminologies. Pour les lexiques des fruits et légumes, c'est l'arrivée de nouveaux fruits et légumes exotiques dans les comptoirs alimentaires qui justifie une mise à jour de la terminologique alors que pour le sous-secteur des produits de la pêche, ce sont les comptoirs de poissonneries qui offrent un nombre de plus en plus grand d'espèces commerciales nouvelles pour les consommateurs. De plus, suite aux recommandations formulées par le comité de terminologie au cours de la période 4, il intègre le nom des produits de substitution à base de surimi³¹⁹.

Au cours de la période 5, la nouvelle stratégie de mise en marché prônée par l'OLF se traduit par la création d'un comité de gestion³²⁰ de la demande. Ce comité de gestion impose une procédure lourde mettant l'accent non seulement sur la description des besoins, la clientèle visée, le partenariat et, fait nouveau au cours de cette période, les moyens de diffusion et de promotion. Ainsi, le questionnaire de demande de publication, soumis au responsable de la terminologie avant les travaux, s'étoffe et passe d'une page à quatre pages. En effet, comme on peut le constater avec le *Vocabulaire du micro-ordinateur* en 1985 (voir annexe 12), aucun champ n'était attribué à la promotion de l'ouvrage au cours de la période précédente. Il en va autrement au cours de la période 5.

Le tableau 20 présente les éléments constitutifs de trois demandes de publication du secteur de l'alimentation au cours de cette période. Les colonnes permettent de juxtaposer les données des trois lexiques de l'alimentation : *Lexique de fruits*, *Lexique des légumes* et *Lexique des produits de la pêche*. Les lignes présentent, outre les champs habituels de l'ancien questionnaire, les nouveaux champs relatifs aux moyens de diffusion et de promotion. Ces nouveaux champs obligent le terminologue à fournir plus de détails à l'organisme. Dans le tableau 20, les lignes grisées permettent de mettre en évidence les nouveaux champs destinés à la diffusion et à la promotion des ouvrages.

³¹⁹ Pâte faite de protéines de poisson et traitée de manière à imiter le crabe, les crevettes et les pétoncles.

³²⁰ Comité formé par des membres de la direction et des différentes unités administratives.

Tableau 20 : Contenu des demandes de publication pour trois lexiques³²¹

| Titre de l'ouvrage | <i>Lexique des fruits</i> (1991) Cahiers de l'OLF | <i>Lexique des légumes</i> (1992) Cahiers de l'OLF | <i>Lexique des produits de la pêche</i> (1992) Cahiers de l'OLF |
|-----------------------------------|--|---|--|
| Description du contenu | 152 notions (français, anglais, latin), une centaine de notes et 25 illustrations concernant les fruits exotiques [...]. L'ouvrage comprend de plus, une préface, une introduction, une bibliographie et trois index [...]. | 164 notions (français, anglais, latin), de nombreuses notes et 25 illustrations concernant les légumes les moins connus [...]. L'ouvrage comprend de plus, une préface, une introduction, une bibliographie et trois index [...]. | 300 entrées (français, anglais, latin), les termes à éviter [...] et les termes non retenus également (régionalismes ou termes officialisés en Europe). Cette publication remplace le cahier numéro 8 de la même collection. |
| Raisons justifiant la publication | Depuis la parution, en édition provisoire, du <i>Lexique des fruits et légumes</i> (1974), l'OLF a reçu plusieurs demandes pour préparer l'édition commerciale de cette publication. Le présent ouvrage rajeunit l'information terminologique de la première édition et y greffe vingt-cinq nouvelles | Depuis la parution, en édition provisoire, du <i>Lexique des fruits et légumes</i> (1974), l'OLF a reçu plusieurs demandes pour préparer l'édition commerciale de cette publication. Le présent ouvrage rajeunit l'information terminologique de la première édition et y greffe vingt-cinq nouvelles notions relatives aux légumes apparus depuis quelques années dans | L'ouvrage est divisé en 6 chapitres [...]. Les quatre premiers correspondent aux grandes divisions du monde marin [...]. La sixième partie compte des définitions et traite des produits de substitution à base de surimi. Il y aurait intérêt à lire l'ouvrage qui compte des explications supplémentaires. |

³²¹ La demande de publication du *Vocabulaire des ustensiles de cuisson* (1990) n'était pas dans les archives.

| | | | |
|---|---|--|--|
| | notions relatives aux fruits exotiques apparus depuis quelques années dans les comptoirs d'alimentation, résultat d'une importation riche découlant des besoins toujours accrus de commercialisation. | les comptoirs d'alimentation, résultat d'une importation riche découlant des besoins toujours accrus de commercialisation. | |
| Nouvelle publication (date) | Non Ouvrage déjà publié en 1974 en diffusion restreinte | Non Ouvrage déjà publié en 1974 en diffusion restreinte | Non |
| Clientèle visée | 6 catégories (responsables de la réglementation, importateurs, etc.) | 6 catégories (responsables de la réglementation, importateurs, etc.) | Les industriels du secteur des Pêches commerciales, les transformateurs, les administratifs [...]. |
| Existe-t-il des fichiers de clientèles ? | Oui Nom du contact | Oui Nom du contact | Oui Liste jointe |
| Existe-t-il des illustrations pour sa promotion ? | Oui 25 photos touchant les fruits exotiques | Oui 25 photos touchant les légumes les moins connus | Non |
| Qui peut assurer un tremplin à la publication? | Association canadienne de la distribution de fruits et légumes, Association des grossistes en fruits et légumes du Québec | Association canadienne de la distribution de fruits et légumes, Association des grossistes en fruits et légumes du Québec | Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec Le Bureau de normalisation du Québec, Pêches et Océans (Canada) Le Bureau de la traduction (Canada) Le Centre spécialisé des pêches de Grande-Rivière |
| Quelles sont les manifestations publiques où il serait judicieux de | Congrès de l'Association des grossistes en fruits et légumes du | Congrès de l'Association des grossistes en fruits et légumes du Québec, | Salon de l'alimentation au Stade Olympique de Montréal, du 31 octobre au 8 |

| | | | |
|--|--|--|--|
| présenter la publication ? | Québec, du 15 au 18 août 1991 L'auteur sera présent. | du 24 au 27 janvier 1992 L'auteur sera présent. | novembre 1992 |
| Quels sont les médias susceptibles de promouvoir l'ouvrage ? | | | <i>Pêches Impact</i> <i>La pêche maritime</i> <i>Éco-pêche</i> <i>Protégez-vous</i> |
| Acceptez-vous de participer aux activités de promotion ? Si oui laquelle ? | Oui Activité de lancement | Oui Activité de lancement | S'il y a lancement, le Comité y assistera. |
| Tirage pour l'OLF | 300 | 300 | |
| Tirage souhaité | 1 500 | 1 500 | 3 000 |
| Durée de vie de la publication | 2 ans | 2 ans | 5 ans |
| Format suggéré | 153 mm x 216 mm | 153 mm x 216 mm | Non précisé |
| Que contiendra la publication ? | 25 photos | 25 photos | Rien à signaler |
| Motif justifiant une date de parution précise | L'organisation du lancement au Congrès de l'Association des grossistes de fruits et légumes en août est déjà entreprise. | Congrès de l'Association canadienne de la distribution des fruits et légumes en janvier 1992 | Aucun |

Cette nouvelle procédure n'est pas toujours favorable aux projets de publication qui doivent franchir plusieurs étapes avant d'être acceptés. En effet, les projets sont acheminés de la Direction des services linguistiques au Service des communications, qui entre en relation avec la DGPG (Direction générale des publications du Québec). Parfois, la Direction de la francisation intervient pour donner son avis sur la pertinence de la publication par rapport aux priorités des secteurs. Certaines réimpressions sont éliminées par ce nouveau système de gestion de la demande, comme le *Lexique de la chimie alimentaire*, qui se voit refuser la réimpression compte tenu d'un faible volume des

ventes (Bibliothèque et Archives de l'Office québécois de la langue française, 1991c, Boîte 147-I241), ou le *Lexique de l'industrie de la boulangerie*. Ce dernier est pourtant jugé très utile par les utilisateurs et une enquête interne de l'OLF permet de constater qu'il pourrait être complété en ce qui a trait aux nouveaux produits et ingrédients. Cependant, cette mise à jour n'étant pas jugée prioritaire par la Direction de la francisation, l'OLF se limite à offrir du soutien méthodologique. De plus, la réponse de l'OLF adressée au Conseil de la boulangerie souligne les difficultés budgétaires de cette période (Bibliothèque et Archives de l'Office québécois de la langue française, 1995, Boîte 92-J371) :

« Toutes nos ressources (sans cesse décroissantes) sont présentement affectées à des projets d'intervention dans des secteurs qui présentent des lacunes très importantes d'implantation du français, et sans vouloir minimiser les problèmes dont vous nous avez fait part, il m'est impossible d'affecter des ressources à votre projet. Cependant, si vous décidez de réaliser ce projet par vos propres moyens, une certaine assistance sous forme de conseils méthodologiques pourrait vous être offerte, à la condition que cela ne dépasse pas quelques jours-personnes. »

On ne peut pas vraiment dire que le *Lexique des fruits* et le *Lexique des légumes* soient des publications prioritaires pour l'OLF. Néanmoins, elles bénéficient de forces glottopolitiques favorables à la réimpression. Tout d'abord, une analyse de l'activité terminologique québécoise préparée par M.-É. de Villers (1990) révèle des besoins terminologiques dans ce domaine. Dans son analyse, l'auteure prévoit d'interroger les spécialistes et les gestionnaires de la francisation des entreprises pour connaître les besoins et les lacunes terminologiques dans différents secteurs. Pour l'alimentation, la traductrice de Culinar³²² interrogée dans le cadre de cette analyse considère que (Villers, 1990, p. 21) :

³²² Grande entreprise de fabrication et de commercialisation de produits alimentaires.

« [...] la terminologie française de l'alimentation est bien établie et que l'ensemble des vocabulaires élaborés par l'Office de la langue française ou par le Secrétariat d'État répond bien aux besoins des entreprises québécoises. Un simple travail de mise à jour des données doit être fait de façon permanente pour nommer les nouveaux produits ou les nouveaux ingrédients. »

Cependant, le chef du service de diffusion linguistique et terminologique de l'OLF ne partage pas entièrement cet avis (Villers, 1990, p. 31). Ayant connaissance des demandes des usagers par le service des consultations de l'OLF³²³, celui-ci occupe un poste d'observation stratégique des domaines lacunaires. Les domaines lacunaires qu'il signale, en collaboration avec son équipe, incluent la confiserie, la pâtisserie, les fruits et les légumes exotiques. Si la confiserie et la pâtisserie ne font pas l'objet d'une publication, c'est sans doute que les acteurs ou agents glottopolitiques ne sont pas assez présents sur le terrain. En revanche, pour la terminologie des fruits et des légumes exotiques, l'OLF s'appuie sur ces acteurs pour rendre disponible la terminologie.

Le directeur des services linguistiques de l'OLF compte beaucoup sur la participation des partenaires pour la promotion de ces publications et a même l'assurance d'une contribution financière du milieu. Ainsi, pour le *Lexique des fruits*, l'Association des grossistes en fruits et légumes du Québec écrit à l'OLF pour lui demander d'organiser le lancement officiel de ce lexique lors de leur congrès annuel (Bibliothèque et Archives de l'Office québécois de la langue française, 1991a, Boîte 116-B341). Cette initiative indique que non seulement l'accueil dans le milieu est favorable mais que la promotion est assurée. Pour le *Lexique des légumes*, des difficultés d'autofinancement perturbent les relations entre l'éditeur officiel et l'OLF. Une correspondance s'engage entre les différents services concernant les coûts de production nécessaires à la mise en marché de ce produit. Finalement, sur une contribution de 4 100 \$ jugée nécessaire pour la réimpression de cet ouvrage, l'OLF s'engage à déboursier 3 100 \$ et fait appel à

³²³ Ce service recevait annuellement plus de 80 000 consultations qui provenaient des entreprises, des organismes de l'Administration, du milieu de l'enseignement, de la presse et du grand public.

l'Association québécoise des fruits et légumes pour les 1 000 \$ restant. Là encore, la promotion de l'ouvrage est assurée par l'engagement du milieu (Bibliothèque et Archives de l'Office québécois de la langue française, 1992b, Boîte 116-B341).

Le marketing terminologique rend difficile la commercialisation des produits terminologiques. Cette correspondance met également en évidence les divergences d'opinions d'une part, entre les différents services de l'OLF et, d'autre part, avec l'éditeur officiel du Québec. Ce dernier émet quelques critiques concernant la publication des deux lexiques :

1. trop de la parcellarisation ³²⁴;
2. saturation du marché;
3. absence de demande terminologique pour le sous-secteur.

La parcellarisation est perçue comme une approche onéreuse par l'éditeur officiel. Une étude réalisée par l'OLF sur les modes de diffusion des produits terminologiques de l'OLF permet de comprendre les enjeux de cette critique (Globensky, 1991, p. 24) :

« Toutefois, il est important de clarifier, avant tout, autant auprès du personnel diffuseur que du personnel du gouvernement, qui est de vendre le plus possible, et la mission de l'OLF, qui est de franciser. Ces deux visions, d'un point de vue commercial s'opposent. On ne peut donner d'un côté et espérer vendre de l'autre. »

Ainsi, il semblerait que la francisation ne soit pas vraiment compatible avec une commercialisation rentable des produits terminologiques. Quant à la saturation du marché et à l'absence de demande terminologique, l'OLF réfute ces arguments en proposant sa propre analyse (Bibliothèque et Archives de l'Office québécois de la langue française, 1992a, Boîte 116-B341). Selon cette analyse, le marché a bien réagi pour le *Lexique des fruits* (1 224 exemplaires vendus sur 1 500), il existe un autre marché fait de

³²⁴ L'Office a toujours opté pour la parcellarisation de ses produits pour assurer une diffusion rapide de la terminologie. Outre les fruits et les légumes, dans le domaine de l'informatique, deux publications distinctes ont présenté le logiciel et le micro-ordinateur.

représentants du grand public et c'est à l'éditeur de faire preuve de plus d'imagination et de dynamisme pour la mise en marché de ces produits. Il doit, par exemple, revoir ses stratégies de promotion en insistant sur la publicité.

Outre les difficultés rencontrées avec l'éditeur officiel, la Direction des services linguistiques doit également convaincre, en interne, son comité de gestion de la demande. Pour justifier la réalisation d'outils d'implantation (affiches des fruits et légumes), le directeur des services linguistiques doit également trouver des arguments pour convaincre la Direction de la francisation (Bibliothèque et Archives de l'Office québécois de la langue française, 1991b, Boîte 116-B341), qui indique que ces outils ne rejoignent pas sa clientèle prioritaire. En dépit de toutes ces embûches, les deux lexiques et les affiches afférentes sont publiés. Les lexiques sont payants, mais les affiches (outils de francisation) sont distribuées gratuitement dans toutes les fruiteries et magasins de surface pour assurer la permanence de la francisation dans ce secteur (Bibliothèque et Archives de l'Office québécois de la langue française, 1992c, Boîte 116-B341).

Le *Vocabulaire des ustensiles de cuisson* (1990) est accompagné, lui aussi, d'outils d'implantation (affiches), mais il s'agit de l'unique nouveau sous-secteur traité au cours de cette période dans le secteur de l'alimentation. Comme pour les lexiques des fruits et légumes, le thème de cette publication ne fait pas partie des priorités de l'Office et ne justifie donc pas une intervention rapide. Cependant, l'introduction du *Vocabulaire des ustensiles de cuisson* souligne que (Michel, 1991, p. 5) :

« C'est la Division des linguistes-conseils de l'Office de la langue française qui a exprimé un besoin terminologique dans ce domaine à la Direction des services linguistiques et cette dernière a décidé d'y donner suite par l'élaboration et la publication de ce vocabulaire. »

En décidant d'y donner suite, l'OLF répond donc à une force glottopolitique interne qui l'amène à l'élaboration et à la publication de ce vocabulaire. Cette force émane de la confrontation avec le terrain. Elle est difficile à caractériser dans la mesure où il s'agit, au départ, de besoins terminologiques exprimés auprès de linguistes-conseils

et, qu'ensuite, l'action interventionniste revient à la Direction des services linguistiques de l'Office qui répond ainsi à une pression interne.

6.3 Le discours de présentation du secteur de l'alimentation

Le discours éditorial, contenu dans les préfaces et introductions des trente-neuf publications du secteur de l'alimentation, est présenté dans le tableau 21.

La démarche à suivre pour lire le tableau est la même que celle décrite pour le discours de présentation du secteur de l'automobile. Comme pour le discours du secteur automobile, les astérisques présents dans la colonne de droite signalent des facteurs qui n'apparaissent pas dans la grille d'observation.

Ce tableau correspond donc au codage de l'ensemble du discours de présentation du secteur de l'alimentation. Pour chaque période, la colonne de gauche permet de donner le nom de la publication dans laquelle le discours a été prélevé, la colonne centrale présente un extrait du discours et la dernière colonne correspond aux dimensions et facteurs glottopolitiques caractérisant ce discours. Ainsi, pour la période 1, le premier extrait présenté est tiré du *Vocabulaire anglais-français de l'alimentation (1968)*. Cet extrait est associé au code suivant : POLITIQUE 1.1 Loi. Dans la grille d'observation, le premier 1 correspond à la dimension politique, le second 1 est associé à un facteur glottopolitique (premier facteur de cette dimension dans notre grille). Par la suite, nous avons procédé au comptage de ces dimensions et de ces facteurs que nous avons présentés dans des graphiques avant de procéder à l'analyse. Ce tableau représente donc le corpus du secteur de l'alimentation, qui pourra être consulté pour compléter la lecture ou l'interprétation des graphiques.

Tableau 21 : Construction du corpus des publications du secteur de l'alimentation

| Nom du produit terminologique | Discours de présentation | Dimensions et facteurs |
|---|--|------------------------|
| PÉRIODE 1 : 1961-1969 | | |
| <i>Vocabulaire anglais-français de l'alimentation</i> | En vertu de l'Arrêté numéro 683, [...], l'usage du français est devenu obligatoire dans toute inscription sur le récipient, l'emballage ou | POLITIQUE 1.1 Loi |

| | | |
|---|---|--|
| <p>1968 Édition provisoire ou document de travail</p> | <p>l'enveloppe de produits alimentaires vendus au Québec.</p> <p>La plupart des producteurs et fabricants canadiens et américains [...] ont fait des efforts pour se conformer à la nouvelle réglementation. Plusieurs se sont adressés au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation pour résoudre leurs difficultés d'ordre linguistique. Afin de pouvoir répondre à leurs questions, nous avons décidé de créer un comité de liaison avec l'OLF, qui heureuse coïncidence, préparait à cette époque un lexique anglais-français de l'alimentation.</p> <p>Le <i>Vocabulaire de l'alimentation</i> a pour but d'initier le public aux appellations utilisées à travers la francophonie. On sait que le Gouvernement a pour politique linguistique de faire du français international la langue d'usage au Québec (français international).</p> <p>[...] présenter au public [...] un répertoire de suggestions destiné à faciliter le travail des entreprises soumises à la loi des aliments et des produits agricoles.</p> <p>Nous comptons que les restaurateurs, hôteliers et la population en général se serviront de cet ouvrage pour améliorer la langue parlée.</p> <p>La présente édition, soumise à enquête publique, n'est que provisoire. Tout commentaire ou toute suggestion de nature à l'améliorer seront reçus avec reconnaissance [...] Le lexique revu, corrigé et augmenté paraîtra en version définitive dans la série des Cahiers de l'OLF.</p> | <p>SOCIALE 5.3 Demande des usagers LINGUISTIQUE 7.5 Guide linguistique</p> <p>LINGUISTIQUE 7.1 Harmonisation avec la francophonie POLITIQUE 1.1 Action politique</p> <p>LINGUISTIQUE 7.5 Guide linguistique</p> <p>LINGUISTIQUE 7.2 Amélioration de la langue</p> <p>SOCIALE 5.5 Motivation socio-terminologique</p> |
|---|---|--|

| Nom du produit terminologique | Discours de présentation | Dimensions et facteurs |
|-------------------------------------|--|------------------------|
| PÉRIODE 2 : 1969 -1974 | | |
| <i>Lexique anglais-français des</i> | Cette fois-ci, étant donné l'obligation pour les fabricants d'observer les dispositions du | POLITIQUE 1.1 Loi |

| | | |
|---|--|--|
| <p><i>produits de la pêche</i>. Fasc. I 1971 Cahiers de l'OLF</p> | <p>règlement numéro 683 promulgué par le gouvernement du Québec le 15 avril 1967, dont l'article 38 touche à la rédaction en français des étiquettes et emballages des produits alimentaires, l'OLF a établi un <i>Lexique des produits de la pêche</i>.</p> <p>En mai 1969, on a constitué une commission [...], composée de spécialistes du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada. Cette commission s'est efforcée d'établir en deux fascicules, un lexique des produits de la pêche. On y trouve surtout des expressions propres au français universel [...]. Ainsi le fabricant, comme le consommateur, ne sera plus tiraillé entre des termes dont la signification ne serait pas la même à Québec et à Ottawa.</p> <p>Pour que le lecteur, quelle que soit sa langue maternelle, puisse identifier, sans risque d'erreur, les poissons, les mollusques ou les crustacés, on a fait figurer dans ce premier fascicule les noms scientifiques.</p> | <p>LINGUISTIQUE 7.1 Standardisation (Canada et Québec) et harmonisation avec la francophonie</p> <p>ÉDUCATIVE 6.2 Connaissance du domaine (noms scientifiques)</p> |
| <p><i>Lexique anglais-français des produits de la pêche</i>. Fasc. II 1972 Cahiers de l'OLF</p> | <p>Ce Lexique bilingue, qui est le fruit d'une collaboration entre fonctionnaires des deux gouvernements, a été conçu pour faciliter la tâche des industriels de l'alimentation qui, depuis le 15 avril 1967, sont tenus de se conformer à l'article 38 du règlement 683 du ministère de l'Agriculture du Québec, en vertu duquel le français est obligatoire sur les étiquettes et emballages des produits alimentaires.</p> | <p>POLITIQUE 1.1 Loi</p> |
| <p><i>Lexique du bœuf (anglais-français)</i> 1972 Édition provisoire</p> | <p>[...] c'est pour satisfaire le plus vite possible les besoins des industriels et des commerçants, que les deux services gouvernementaux ont uni leurs efforts en 1972 pour publier rapidement une édition provisoire.</p> <p>Nous souhaitons mettre entre les mains des lecteurs un instrument utile pour qu'ils arrivent, en anglais, à la normalisation souhaitée par le gouvernement du Canada et, en français, à satisfaire aux exigences de l'article 38 du règlement 683 d'avril 1967 sur le français dans l'étiquetage au Québec.</p> | <p>ÉCONOMIQUE 2.1 Besoins terminologiques du secteur</p> <p>LINGUISTIQUE 7.1 Normalisation</p> <p>POLITIQUE 1.1 Loi</p> |
| <p><i>Lexique des fruits</i></p> | <p>Compte tenu du rôle de l'Office de la langue</p> | <p>LINGUISTIQUE</p> |

| | | |
|---|---|---|
| <p><i>et légumes</i> (anglais-français) 1973</p> | <p>française, la présente publication a pour but de normaliser les noms français des fruits et des légumes.</p> <p>À la suite de l'entrée en vigueur, le 15 avril 1967, du premier règlement, dont un article portait sur la langue de l'étiquetage [...], l'OLF a entrepris de mettre systématiquement en chantier des lexiques qui couvriront tout le secteur de l'alimentation.</p> <p>Nous espérons ainsi que le français occupera une meilleure place comme langue de travail dans le secteur économique de l'alimentation et que la population québécoise en général utilisera un vocabulaire correct dans ce domaine</p> | <p>7.1 Normalisation</p> <p>POLITIQUE 1.1 Loi</p> <p>POLITIQUE 1.2. Francisation du secteur LINGUISTIQUE 7.2 Amélioration et correction de la langue</p> |
| <p><i>Lexique des fruits et légumes</i> (anglais-français) 1974</p> | <p>Depuis plusieurs années, l'OLF poursuit des travaux dans le domaine de l'alimentation afin de répondre à des demandes de renseignements venant de producteurs, de distributeurs et de consommateurs.</p> <p>Compte tenu du rôle de l'OLF, la présente publication a pour but de normaliser au Québec les noms français des fruits et légumes [...].</p> <p>À la suite de l'entrée en vigueur, le 15 avril 1967, du premier règlement dont un article portait sur la langue de l'étiquetage, l'OLF a préparé pour le ministère de l'Agriculture [...] un vocabulaire provisoire de l'alimentation. Puis, au fur et à mesure que d'autres règlements dans différents ministères québécois sont venus consacrer la priorité du français dans la présentation des aliments et des produits agricoles, l'OLF a entrepris de mettre systématiquement en chantier des lexiques qui couvriront tout le chantier de l'alimentation. En plus du présent Cahier sur les fruits et légumes [...].</p> <p>Nous espérons ainsi que le français occupera une meilleure place comme langue de travail dans le secteur économique de l'alimentation et que la population québécoise en général utilisera un vocabulaire correct dans ce domaine.</p> | <p>ÉCONOMIQUE 2.1 Besoins terminologiques du secteur SOCIALE 5.3 Demande des usagers</p> <p>LINGUISTIQUE 7.1 Normalisation</p> <p>POLITIQUE 1.1 Loi</p> <p>POLITIQUE 1.2. Francisation du secteur LINGUISTIQUE Amélioration</p> |

| | | |
|---|---|---|
| | | et correction de la langue |
| <i>Lexique des produits laitiers (anglais-français)</i> 1974 | <p>Ce document est le relevé de quelques-uns des principaux termes rencontrés au Québec dans le domaine de l'industrie et du commerce laitiers. Il constitue en quelque sorte un condensé du lexique anglais-français que l'OLF se propose de publier au cours du premier trimestre de 1975.</p> <p>À certains termes anglais correspondent souvent en français plusieurs synonymes ou termes équivalents; dans ce cas, on s'est efforcé de distinguer par la mention « étiquetage » le terme qui devra obligatoirement apparaître sur l'emballage pour permettre au consommateur d'identifier le produit qu'il trouvera dans le commerce [...]. Les termes retenus pour l'étiquetage [...] sont destinés à transmettre au consommateur un message directement compréhensible à un moment où une infinité de produits se présentent simultanément à son esprit alors qu'il désire faire un choix rapidement et sans effort superflu.</p> <p>Nous espérons que cet ouvrage préliminaire saura être utile tant aux industriels laitiers qu'aux consommateurs soucieux de respecter la langue française et nous remercions tous ceux qui ont permis de réaliser ce document.</p> | <p>POLITIQUE 1.1 Loi sur l'étiquetage</p> <p>ÉCONOMIQUE 2.3 Protection du consommateur *</p> <p>LINGUISTIQUE 7.2 Qualité de la langue</p> |

| Nom du produit terminologique | Discours de présentation | Dimensions et facteurs |
|--|---|---|
| PÉRIODE 3 : 1974-1977 | | |
| <i>Lexique de la chimie alimentaire (anglais-français)</i> 1975 Édition provisoire | <p>En effet, à notre époque moderne où l'on a plus tellement le temps de cuisiner, on utilise de plus en plus de produits prêts à manger [...]. Il va de soi que la préparation de ces produits déshydratés, lyophilisés, stérilisés, [...] ont entraîné l'addition constante de produits chimiques autorisés.</p> <p>Ces produits figurent sur les emballages d'aliments [...] tombant sous le coup du règlement 683 d'avril 1967 [...]. On se rappellera que l'article 38 demandait qu'aucune autre langue ne l'emporte sur le français en matière d'étiquetage de produits agricoles et alimentaires.</p> | <p>SOCIALE 5.2 Changement social</p> <p>POLITIQUE 1.1 Loi</p> |

| | | |
|---|---|--|
| | <p>Maintenant qu'une loi a fait du français la langue officielle du Québec, la Régie de la langue française remplit son rôle en offrant à nouveau aux spécialistes de l'alimentation, comme aux publicitaires, aux professeurs et au grand public, la terminologie adéquate en ce domaine très précis.</p> | <p>POLITIQUE 1.1 Loi LINGUISTIQUE 7.5 Guide linguistique</p> |
| <p><i>Lexique des boissons gazeuses (anglais-français)</i> 1976</p> | <p>Ainsi que l'a expliqué à un journaliste qui le questionnait, le ministre Lalonde lors de la conférence de presse qu'il donnait en présentant le texte des règlements se rapportant aux articles 34 et 35 de la Loi sur la langue officielle, « Ce n'est pas n'importe quel français » qui va devoir figurer sur les étiquettes, emballages, contenants [...] des commerces faisant affaire chez nous.</p> <p>Aux fins d'aider toutes les compagnies de bonne volonté, à commencer, à poursuivre ou à terminer la francisation de leurs bouteilles, canettes et paniers cartons, la Régie de la langue française présente au public la terminologie correcte normalisée en matière de boissons gazeuses.</p> <p>À la suite du règlement 683 d'avril 1967 dont l'article 38 portait sur l'obligation d'étiqueter en français au Québec [...], trois organismes sont entrés en communication au printemps 1972 [...]. Il s'agit de l'Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec, de l'Industrie canadienne des eaux gazeuses et de l'Association des manufacturiers canadiens qui souhaitent que le Québec leur fournisse la terminologie française nécessaire à la francisation.</p> <p>Étant donné l'urgence de francisation au moment où des poursuites étaient intentées par des citoyens contre des distributeurs, l'OLF put produire rapidement une édition provisoire du lexique des boissons gazeuses, dont les principaux intéressés accusèrent réception dès le 26 juillet 1972.</p> | <p>POLITIQUE 1.1 Loi</p> <p>POLITIQUE 1.2 Francisation de la terminologie</p> <p>SOCIALE 5.1 Groupes associatifs</p> <p>POLITIQUE 1.2 Francisation</p> <p>SOCIALE 5.6 contexte social*</p> |
| <p><i>Lexique des épices et assaisonnements (anglais-français)</i> 1976 Édition</p> | <p>Le discours de présentation n'apporte pas de données utiles pour notre analyse.</p> | |

| | | |
|---|---|--|
| provisoire | | |
| <p><i>Lexique du bœuf (anglais-français) 1977</i></p> | <p>En effet, on pense peut-être trop exclusivement, en matière de terminologie des viandes, aux commerces de détail [...]. Plus encore oublie-t-on l'impression des boîtes en carton en s'imaginant que puisqu'elles ne sont pas vues directement par le consommateur, leur texte n'a pas besoin d'être traduit ni d'être en français correct. Pourtant les employés francophones qui les manipulent doivent travailler en français et la compréhension de ces textes [...] fait partie de la francisation des entreprises.</p> <p>En dépit d'une distribution massive, à travers le Québec, du lexique provisoire sur la découpe du bœuf [...] la majorité des bouchers ont continué de ne pas appliquer la terminologie française [...]. Il est donc bon que nous rappelions qu'il y a dix ans, en avril 1976, que le Québec a instauré l'étiquetage français obligatoire [...] à la suite d'un règlement de son ministère de l'Agriculture. Plus encore, que cette obligation a été renforcée par l'article 34 de la loi 22.</p> <p>La politique de normalisation est fondée sur l'article 55 pour l'ensemble des vocabulaires techniques utilisés au Québec en matière d'étiquetage. Il ressort de cet article [...] que la Régie a reçu le mandat de définir une politique linguistique pour le Québec, en matière de normalisation des termes utilisés publiquement, en particulier pour l'affichage et l'étiquetage.</p> <p>La loi québécoise sur la langue française est souveraine sur le territoire du Québec [...]. Il revient donc à la Régie de répandre les terminologies spécialisées au moyen de ses lexiques en conformité avec l'article 7 du règlement sur la langue.</p> <p>Non seulement pour respecter la langue officielle des Québécois, mais également dans un souci de protection du consommateur, nous enjoignons donc fortement aux personnes travaillant dans les corps d'emplois énumérés [...] d'étudier attentivement ce lexique [...] et à faire en sorte que l'étiquetage, l'affichage et la publicité dans les médias d'information soient immédiatement conformes à la terminologie préconisées dans le présent lexique.</p> | <p>LINGUISTIQUE 7.2 Correction, qualité de la langue</p> <p>POLITIQUE 1.2 Francisation</p> <p>SOCIALE 5.6 Contexte social*</p> <p>POLITIQUE 1.1 Loi</p> <p>POLITIQUE 1.1 Loi 22</p> <p>POLITIQUE 1.1 Loi</p> <p>LINGUISTIQUE 7.1 Normalisation</p> <p>POLITIQUE 1.4 Diffusion de la terminologie</p> <p>POLITIQUE 1.1 Loi</p> <p>ÉCONOMIQUE 2.3 Protection du consommateur *</p> <p>POLITIQUE 1.3 Implantation</p> |

| Nom du produit terminologique | Discours de présentation | Dimensions et facteurs |
|--|---|--|
| PÉRIODE 4 : 1977-1989 | | |
| <i>Lexique des pâtes alimentaires (anglais-français)</i> 1978 | Le discours de présentation ne contient pas de données utiles pour notre analyse. | |
| <i>Lexique des pâtes alimentaires (anglais-français)</i> 1979 | Le discours de présentation ne contient pas de données utiles pour notre analyse. | |
| <i>Lexique des boissons gazeuses (anglais-français)</i> 1979 | <p>Après la publication, en avril 1967 du règlement 683 d'avril 1967 du ministère de l'Agriculture dont l'article 38 portait sur l'obligation d'étiqueter en français au Québec les produits agricoles[...], trois organismes sont entrés en communication au printemps 1972 [...]. Il s'agit de l'Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec, de l'Industrie canadienne des eaux gazeuses et de l'Association des manufacturiers canadiens qui souhaitaient que le Québec leur fournisse la terminologie française nécessaire à la francisation.</p> <p>Étant donné l'urgence de franciser ce secteur au moment où des citoyens engageaient des poursuites contre des distributeurs, l'OLF put produire rapidement une édition provisoire du <i>Lexique des boissons gazeuses</i>, dont les principaux intéressés accusèrent réception dès le 26 juillet 1972.</p> <p>Comme pour les autres lexiques, l'Office, dont la mission est notamment d'aider l'entreprise dans son programme de francisation en lui fournissant la terminologie française normalisée [...].</p> | <p>SOCIALE 5.1 Groupes associatifs</p> <p>POLITIQUE 1.2 Francisation</p> <p>SOCIALE 5.6 Contexte social</p> <p>POLITIQUE 1.2 Francisation LINGUISTIQUE 7.1 Normalisation</p> |
| <i>Guide de rédaction des menus (anglais-français)</i> 1979 Édition provisoire | <p>Par la présente publication, nous répondons donc à un besoin pressant, puisque les restaurateurs québécois doivent avoir à leur disposition la terminologie proposée par l'Office de la langue française pour pouvoir se conformer à la loi (Loi 101).</p> <p>La présente édition est <i>provisoire</i> : elle est donc soumise à enquête publique et nous serons heureux de recevoir des commentaires, notamment sur les additions à apporter.</p> | <p>ÉCONOMIQUE 2.1 Besoins terminologiques</p> <p>POLITIQUE 1.1 Loi</p> <p>SOCIALE 5.5 Motivation socio-terminologique</p> |

| | | |
|---|---|--|
| | | |
| <i>Lexique des épices et des assaisonnements</i> 1980 | Le discours de présentation n'apporte pas de données utiles pour notre analyse | |
| <i>Lexique de la charcuterie</i> 1980 Édition provisoire | <p>Dans son état actuel, le <i>Lexique de la charcuterie</i> fournit la terminologie française et les équivalents en langue anglaise de la grande majorité des produits actuellement offerts sur le marché québécois.</p> <p>Le <i>Lexique de la charcuterie</i>, comme tous les autres travaux terminologiques de l'OLF, est d'abord publié en édition provisoire, soumise à enquête publique, dans la mesure où les commentaires et les remarques s'appuieront sur des sources et des références sérieuses, nous en tiendront compte dans la rédaction de la prochaine édition, définitive celle-là.</p> | <p>ÉCONOMIQUE 2.1 Besoins terminologiques du secteur</p> <p>SOCIALE 5.5 Motivation socio-terminologique</p> |
| <i>Lexique des boissons gazeuses (anglais-français)</i> 1980 Cahiers de l'OLF | <p>Après la publication, en avril 1967 du règlement 683 d'avril 1967 du ministère de l'Agriculture dont l'article 38 portait sur l'obligation d'étiqueter en français au Québec les produits agricoles[...], trois organismes sont entrés en communication au printemps 1972 [...]. Il s'agit de l'Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec, de l'Industrie canadienne des eaux gazeuses et de l'Association des manufacturiers canadiens qui souhaitent que le Québec leur fournisse la terminologie française nécessaire à la francisation.</p> <p>Étant donné l'urgence de franciser ce secteur au moment où des citoyens engageaient des poursuites contre des distributeurs, l'OLF put produire rapidement une édition provisoire du <i>Lexique des boissons gazeuses</i>, dont les principaux intéressés accusèrent réception dès le 26 juillet 1972.</p> <p>Comme pour ses autres lexiques, l'Office, dont la mission est notamment d'aider l'entreprise dans son programme de francisation en lui fournissant la terminologie française normalisée [...]</p> | <p>SOCIALE 5.1 Groupes associatifs</p> <p>POLITIQUE 1.2 Francisation</p> <p>SOCIALE 5.6 Contexte social</p> <p>POLITIQUE 1.2 Francisation LINGUISTIQUE 7.1 Normalisation</p> |

| | | |
|---|---|--|
| <p><i>Guide de rédaction des menus (anglais-français)</i> 1980 2^e édition Version définitive</p> | <p>Ce n'est pas d'hier que l'Office de la langue française se préoccupe de la langue de la restauration : déjà un article de la Loi sur la langue officielle (projet de loi 22) prescrivait l'usage obligatoire du français dans les menus ; un article analogue existe maintenant dans la Charte de la langue française (projet de loi 101).</p> <p>C'est pour répondre aux besoins pressants de nombreux restaurateurs, à qui la Commission de surveillance demandait une version de leurs menus dans la langue officielle, que le secteur de la terminologie alimentaire a rédigé en un temps record, en 1979, une première édition du <i>Guide de rédaction des menus</i>.</p> <p>En ayant sous la main un document écrit, les restaurateurs, notamment ceux d'origine étrangère, peu familiers avec l'anglais et ne connaissant pas du tout le français, disposent ainsi d'un document d'autocorrection rapide.</p> <p>Le présent ouvrage s'apparente au vocabulaire [...] mais il tient surtout du lexique. Or, nos lexiques qui partent de l'anglais sont conçus pour faciliter la traduction en français de textes unilingues anglais et la correction d'affiches, emballages, étiquettes, recettes, menus et autres textes déjà traduits, mais en mauvais français.</p> | <p>POLITIQUE 1.1 Loi (22 et 101)</p> <p>ÉCONOMIQUE 2.1 Besoins terminologiques</p> <p>POLITIQUE 1.2 Francisation</p> <p>LINGUISTIQUE 7.2 Correction de la langue</p> <p>LINGUISTIQUE 7.2 Correction de la langue</p> |
| <p><i>Lexique anglais-français des produits de la pêche.</i> Fasc. I : 1980</p> | <p>Cette fois-ci, étant donné l'obligation pour les fabricants d'observer les dispositions du règlement numéro 683 promulgué par le gouvernement du Québec le 15 avril 1967, dont l'article 38 touche à la rédaction en français des étiquettes et emballages des produits alimentaires, l'OLF a établi un Lexique des produits de la pêche.</p> <p>En mai 1969, on a constitué une commission [...] composée de spécialistes du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada. Cette commission s'est efforcée d'établir en deux fascicules, un lexique des produits de la pêche. On y trouve surtout des expressions propres au français universel [...]. Ainsi le fabricant, comme le consommateur, ne sera plus tirillé entre des termes dont la signification ne serait pas la même à Québec et à Ottawa.</p> | <p>POLITIQUE 1.1 Loi</p> <p>LINGUISTIQUE 7.1 Standardisation (Canada et Québec) et harmonisation avec la francophonie</p> |

| | | |
|---|--|--|
| | Pour que le lecteur, quelle que soit sa langue maternelle, puisse identifier, sans risque d'erreur, les poissons, les mollusques ou les crustacés, on a fait figurer dans ce premier fascicule les noms scientifiques. | ÉDUCATIVE 6.2 Connaissance du domaine (termes scientifiques) |
| <i>Lexique anglais-français des produits de la pêche.</i> Fasc. 2 1980 | Ce lexique bilingue, qui est le fruit d'une collaboration entre fonctionnaires des deux gouvernements, a été conçu pour faciliter la tâche des industriels de l'alimentation qui, depuis le 15 avril 1967, sont tenus de se conformer à l'article 38 du règlement 683 du ministère de l'Agriculture du Québec, en vertu duquel le français est obligatoire sur les étiquettes et emballages des produits alimentaires. | POLITIQUE 1.1 Loi |
| <i>Lexique de la restauration chinoise</i> 1980 Édition provisoire | La restauration chinoise, au Québec, est un domaine d'activité où le besoin d'une terminologie française uniformisée se fait particulièrement sentir (emprunt abusif au chinois et à l'anglais, imprécision des termes et mauvaises tournures grammaticales). Le présent lexique constitue un premier effort pour combler cette lacune . De plus, nous attirons l'attention sur le fait que ce lexique est provisoire, puisqu'il s'agit d'une première édition. La politique de 'OLF est de soumettre une telle édition à l'enquête publique pour que, dans la suivante, nous puissions tenir compte des commentaires des personnes intéressées. En guise de conclusion, nous osons croire que les restaurateurs comprendront qu'il est dans leur intérêt d'offrir enfin à leurs clients, majoritairement francophone, la possibilité de choisir dans leur langue les plats qu'ils préfèrent. Par le fait même, ils leur donneront peut-être le goût d'essayer d'autres plats que, malgré l'exotisme des appellations, ils n'osaient s'offrir, faute de comprendre. | LINGUISTIQUE 7.1 Normalisation LINGUISTIQUE 7.2 Amélioration, qualité de la langue SOCIALE 5.5 Motivation socio-terminologique ÉCONOMIQUE 2.3 Protection du consommateur * |
| <i>Lexique des fruits et légumes (anglais-français)</i> 1980 | Le discours de présentation ne contient pas de données utiles pour notre analyse. | |
| <i>Lexique de la chimie alimentaire (anglais-français)</i> 1980 | En effet, à notre époque moderne où l'on a plus tellement le temps de cuisiner, on utilise de plus en plus de produits prêts à manger [...]. Il va de soi que la préparation de ces produits déshydratés, | SOCIALE 5.2 Changement social |

| | | |
|---|--|--|
| | <p>lyophilisés, stérilisés, [...] ont entraîné l'addition constante de produits chimiques autorisés.</p> <p>Ces produits figurent sur les emballages d'aliments [...] tombant sous le coup du règlement 683 d'avril 1967 [...]. On se rappellera que l'article 38 demandait qu'aucune autre langue ne l'emporte sur le français en matière d'étiquetage de produits agricoles et alimentaires.</p> <p>Maintenant qu'une loi a fait du français la langue officielle du Québec, la Régie de la langue française remplit son rôle en offrant à nouveau aux spécialistes de l'alimentation, comme aux publicitaires, aux professeurs et au grand public, la terminologie adéquate en ce domaine très précis.</p> <p>[...] le but de l'Office de la langue française en publiant le présent lexique, est de parer au plus pressé, en fournissant aux traducteurs les appellations françaises des additifs alimentaires les plus courants.</p> | <p>POLITIQUE 1.1 Loi</p> <p>POLITIQUE 1.1 Loi LINGUISTIQUE 7.5 Guide linguistique</p> <p>POLITIQUE 1.2 Francisation de la terminologie</p> |
| <p><i>Lexique de la chimie alimentaire (anglais-français)</i> 1981 Édition provisoire- 2^e édition revue et augmentée</p> | <p>L'actuelle édition est provisoire : il sera donc possible à tous les intéressés de nous faire part de leurs commentaires et critiques pour que nous en tenions compte lors de la rédaction de l'édition définitive.</p> | <p>SOCIALE 5.5 Motivation socio-terminologique</p> |
| <p><i>Lexique de l'industrie laitière (anglais-français)</i> 1981 Édition provisoire Première tranche</p> | <p>Le lexique regroupant les termes de A à F constitue la première partie des travaux du Comité de terminologie de l'Industrie laitière. Le comité s'est fixé comme objectif de fournir la terminologie de multiples domaines de l'industrie laitière, à partir de la révision du <i>Lexique laitier</i> du ministère de l'Agriculture du Canada.</p> <p>Ce fascicule est publié sous forme d'édition provisoire : il est soumis à l'enquête publique pour que, lors de l'édition définitive, nous puissions tenir compte des commentaires des personnes intéressées.</p> | <p>ÉCONOMIQUE 2.1 Besoins terminologiques du secteur</p> <p>SOCIALE 5.5 Motivation socio-terminologique</p> |
| <p><i>Lexique de l'industrie laitière (anglais-français)</i> 1982 Édition provisoire</p> | <p>Cette publication constitue l'édition provisoire des travaux du Comité de terminologie de l'industrie laitière.</p> <p>Ce comité s'est fixé comme objectif de fournir la terminologie des multiples domaines de l'industrie laitière, à partir de la révision du <i>Lexique laitier</i> du ministère de l'Agriculture du</p> | <p>ÉCONOMIQUE 2.1 Besoins terminologiques du secteur</p> |

| | | |
|---|--|--|
| | <p>Canada et des recherches [...] effectuées pour le Bureau des traductions du Secrétariat d'État et pour l'Office.</p> <p>Le comité souhaite que les termes qu'il préconise remplacent un jour la terminologie réglementaire impropre.</p> <p>Nous vous demandons de bien vouloir communiquer vos observations à [...] OLF.</p> | <p>LINGUISTIQUE 7.2 Amélioration, correction de la langue</p> <p>SOCIALE 5.5 Motivation socio-terminologique</p> |
| <p><i>Lexique des pâtes alimentaires</i> (anglais-français) 1982</p> | <p>Le discours de présentation ne contient pas de données utiles pour notre analyse.</p> | |
| <p><i>Lexique de l'industrie de la boulangerie</i> (anglais-français) 1984 Cahiers de l'OLF</p> | <p>La publication de l'édition définitive du <i>Lexique de l'industrie de la boulangerie</i> marque l'aboutissement d'une longue démarche du comité de francisation du Conseil de la boulangerie du Québec. Le comité de francisation avait été créé à la demande expresse des membres du conseil pour répondre au besoin des entreprises en voie de francisation.</p> <p>Enfin, nous souhaitons que cet ouvrage soit un outil précieux pour tous ceux et celles qui tiennent au bon usage de la langue française au sein de notre industrie.</p> | <p>POLITIQUE 1.2 Francisation</p> <p>ÉCONOMIQUE 2.1 Besoins terminologiques</p> <p>LINGUISTIQUE 7.2 Amélioration, qualité de la langue</p> |
| <p><i>Guide de rédaction des menus</i> (anglais-français) 1984</p> | <p>Ce n'est pas d'hier que l'Office de la langue française se préoccupe de la langue de la restauration : déjà un article de la Loi sur la langue officielle (projet de loi 22) prescrivait l'usage obligatoire du français dans les menus; un article analogue existe maintenant dans la Charte de la langue française (projet de loi 101).</p> <p>C'est pour répondre aux besoins pressants de nombreux restaurateurs, à qui la Commission de surveillance demandait une version de leurs menus dans la langue officielle, que le secteur de la terminologie alimentaire a rédigé en un temps record, en 1979, une première édition du <i>Guide de rédaction des menus</i>.</p> <p>En ayant sous la main un document écrit, les restaurateurs, notamment ceux d'origine étrangère, peu familiers avec l'anglais et ne connaissant pas du tout le français, disposent ainsi d'un document d'autocorrection rapide.</p> | <p>POLITIQUE 1.1 Loi (22 et 101)</p> <p>ÉCONOMIQUE 2.1 Besoins terminologiques</p> <p>POLITIQUE 1.2 Francisation</p> <p>LINGUISTIQUE 7.2 Correction de la langue</p> |

| | | |
|--|---|---|
| | <p>Le présent ouvrage s'apparente au vocabulaire [...] mais il tient surtout du lexique. Or, nos lexiques qui partent de l'anglais sont conçus pour faciliter la traduction en français de textes unilingues anglais et la correction d'affiches, emballages, étiquettes, recettes, menus et autres textes déjà traduits, mais en mauvais français.</p> | <p>LINGUISTIQUE 7.2 Amélioration, Correction de la langue</p> |
| <p><i>Lexique de la restauration chinoise (anglais-français-chinois)</i> 1984</p> | <p>La restauration chinoise, au Québec, est un domaine d'activité où le besoin d'une terminologie française uniformisée se fait particulièrement sentir (emprunt abusif au chinois et à l'anglais, imprécision des termes et mauvaises tournures grammaticales). Le présent lexique constitue un premier effort pour combler cette lacune.</p> <p>Cette édition est définitive. Elle succède à une première édition provisoire, dans laquelle nous avons exprimé le souhait que les personnes intéressées nous fassent parvenir des commentaires. Notre appel n'aura suscité que très peu de réponses. Nous croyons donc que [...] les termes que nous préconisons seront dorénavant utilisés dans les menus des restaurants chinois.</p> <p>En guise de conclusion, nous osons croire que les restaurateurs comprendront qu'il est dans leur intérêt d'offrir enfin à leurs clients, majoritairement francophone, la possibilité de choisir dans leur langue les plats qu'ils préfèrent. Par le fait même, ils leur donneront peut-être le goût d'essayer d'autres plats que, malgré l'exotisme des appellations, ils n'osaient s'offrir, faute de comprendre.</p> | <p>LINGUISTIQUE 7.1 Normalisation</p> <p>LINGUISTIQUE 7.2 Amélioration, qualité de la langue</p> <p>POLITIQUE 1.3 Implantation</p> <p>ÉCONOMIQUE 2.3 Protection du consommateur *</p> |
| <p><i>Lexique de l'industrie laitière (anglais-français)</i> 1985 Cahiers de l'OLF</p> | <p>Nous rappelons que le Comité [...] s'était fixé comme objectif de fournir la terminologie des multiples domaines de l'industrie laitière [...]</p> <p>En outre, le comité souhaite que les termes qu'il préconise remplacent un jour la terminologie réglementaire impropre et que cet ouvrage réponde aux besoins terminologiques de ceux qui oeuvrent au sein de l'industrie laitière.</p> | <p>ÉCONOMIQUE 2.1 Besoins terminologiques du secteur</p> <p>LINGUISTIQUE 7.2 Amélioration, correction de la langue</p> <p>ÉCONOMIQUE 2.1 Besoins terminologiques du secteur</p> |

| | | |
|---|---|---|
| | Il contribuera également, par le biais de l'étiquetage, à la diffusion de la terminologie correcte que le public est en droit d'exiger | POLITIQUE 1.4 Diffusion de la terminologie |
| <i>Lexique de la brasserie (anglais-français)</i> 1986 Édition définitive | L'OLF publie conjointement avec l'Association des brasseurs du Québec l'édition définitive du <i>Lexique de la brasserie</i> . L'Association des brasseurs du Québec se réjouit que l'Office de la langue française reconnaisse son apport dans la francisation et la diffusion de la terminologie au Québec . Cet ouvrage pourra sans doute favoriser l'usage d'une terminologie française correcte que les travailleurs de cette industrie et le public sont en droit d'exiger . | POLITIQUE 1.2 Francisation POLITIQUE 1.4 Diffusion LINGUISTIQUE 7.2 Amélioration, correction de la langue POLITIQUE 1.2 Francisation |
| <i>Lexique de la chimie alimentaire (anglais-français)</i> 1988 | Cette édition définitive du <i>Lexique de la chimie alimentaire</i> constitue une mise à jour complète des deux éditions précédentes . On s'étonnera peut-être de l'apparition de ces termes scientifiques dans ce lexique : c'est que leur mention peut être nécessaire dans les textes réglementaires . Cet ouvrage s'adresse aux terminologues [...] ainsi que tous ceux qui ont le souci d'utiliser une terminologie française correcte en ce domaine . | LINGUISTIQUE 7.5 Guide linguistique ÉDUCATIVE 6.2 Connaissance du domaine (termes scientifiques) LINGUISTIQUE 7.2 Correction, qualité de la langue |
| <i>Vocabulaire de l'acériculture (français-anglais)</i> 1988 | Le <i>Vocabulaire de l'acériculture</i> , élaboré grâce au programme d'aide à la recherche de l'OLF entre 1984 et 1986, pourra servir d'ouvrage de base aux rédacteurs et aux spécialistes du domaine [...] . La nomenclature a été établie à partir d'ouvrages spécialisés dont la qualité du français était, dans bien des cas, faible . En effet, le vocabulaire de l'acériculture n'a jamais fait l'objet d'une étude systématique avant aujourd'hui. Nous nous sommes rapidement rendu compte, d'une part que la transmission des connaissances techniques et scientifiques s'était effectuée et se faisait encore oralement et, d'autre part, que les préoccupations des rédacteurs étaient d'ordre plus pratique que | LINGUISTIQUE 7.5 Guide linguistique LINGUISTIQUE 7.2 Amélioration, qualité de la langue ÉDUCATIVE 6.2 Connaissance des termes |

| | | |
|--|---|--|
| | terminologique. Enfin, nous espérons que cet apport permettra aux professionnels de l'industrie du sirop d'érable de rédiger avec encore plus de précision les ouvrages qu'ils préparent à l'intention des acériculteurs et acéricultrices. | LINGUISTIQUE 7.5 Guide linguistique |
|--|---|--|

| Nom du produit terminologique | Discours de présentation | Dimensions et facteurs |
|---|---|--|
| PÉRIODE 5 : 1989-1996 | | |
| <i>Vocabulaire des ustensiles de cuisson (anglais-français)</i> 1990 | <p>Longtemps considérée comme une pièce sans importance, la cuisine devient, aujourd'hui, de plus en plus populaire.</p> <p>En publiant le <i>Vocabulaire des ustensiles de cuisson</i>, l'Office de la langue française rend donc accessible une terminologie de base dans un secteur particulier du domaine de l'équipement ménager.</p> <p>C'est la Division des linguistes-conseils de l'Office de la langue française qui a exprimé un besoin terminologique dans ce domaine à la Direction des services linguistiques et cette dernière a décidé d'y donner suite par l'élaboration et la publication de ce vocabulaire.</p> <p>Le <i>Vocabulaire des ustensiles de cuisson</i> veut vous faire découvrir l'aspect réel de ces objets utilitaires. Si, un jour, vous ratez un mets, peut-être le blâme ne devrait pas porter entièrement sur vous mais plutôt sur cet ustensile qui ne vous avait pas encore livré tous les secrets de son emploi.</p> <p>Ce vocabulaire est un outil utile pour tous ceux et celles qui veulent mettre la main à la pâte.</p> | <p>SOCIALE 5.2 Changement social</p> <p>SOCIALE 5.4 Équipement terminologique lié aux biens de consommation (cuisine)*</p> <p>LINGUISTIQUE 7.5 Guide linguistique</p> <p>ÉDUCATIVE 6.2 Connaissance du domaine (les objets)</p> <p>ÉDUCATIVE 6.2 Connaissance du domaine</p> |
| <i>Lexique des fruits (français-anglais-latin)</i> 1991 | <p>Il n'est pas si loin le temps où le choix de fruits offerts au public québécois était peu varié, Par contre, aujourd'hui, [...] les fruits qui apparaissent dans le commerce ne cessent d'augmenter par leur diversité.</p> <p>[...] ces produits ont besoin, dans notre milieu, d'être adéquatement dénommés, décrits et illustrés. Le <i>Lexique des fruits</i> atteint bien cet</p> | <p>ÉCONOMIQUE 2.2 Conjoncture économique nouvelle</p> <p>LINGUISTIQUE 7.5 Guide</p> |

| | | |
|---|--|--|
| | <p>objectif et tout en facilitant la promotion des fruits, il contribue donc à implanter leur appellation.</p> <p>L'industrie de l'alimentation est certaine que cet outil terminologique va encourager tous ceux et celles qui travaillent à divers titres dans ce secteur à poursuivre leurs efforts pour l'amélioration de la qualité de la terminologie véhiculée par l'affichage, l'étiquetage et la commercialisation.</p> <p>En 1972, l'OLF publiait en édition provisoire le <i>Lexique des fruits et légumes [...]</i> de nombreuses demandes lui ont été formulées afin que cette publication soit revue et augmentée en reflétant davantage les réalités du marché qui importe de plus en plus de fruits exotiques encore inconnus du consommateur il n'y a pas si longtemps.</p> <p>Dans ce domaine, l'usage veut qu'on indique généralement le terme scientifique du fruit qui correspond à la plante d'où il provient.</p> <p>C'est pourquoi, même si c'est seulement à titre indicatif, le comité de terminologie a tenu à donner l'appellation latine du fruit qui identifie son origine.</p> <p>Nous espérons que le présent ouvrage pourra permettre à ceux et à celles qui travaillent dans ce secteur d'activité économique en pleine expansion, d'utiliser une terminologie uniforme et ainsi de poursuivre les efforts pour l'amélioration de la qualité de la langue entrepris depuis une vingtaine d'années dans ce domaine qui touche chacun d'entre nous quotidiennement.</p> <p>Le Lexique des fruits ne saurait prétendre à l'exhaustivité en ce qui concerne les fruits exotiques mais vise plutôt à permettre la diffusion d'une terminologie de qualité auprès de ceux et celles qui travaillent dans ce sous-domaine de l'alimentation.</p> | <p>linguistique</p> <p>POLITIQUE 1.3 Implantation</p> <p>LINGUISTIQUE 7.2 Amélioration, qualité de la langue</p> <p>SOCIALE 5.3 Demande des usagers</p> <p>ÉCONOMIQUE 2.2 Conjoncture nouvelle</p> <p>ÉDUCATIVE 6.2 Connaissance du domaine (appellation latine)</p> <p>LINGUISTIQUE 7.1 Harmonisation LINGUISTIQUE 7.2 Amélioration, qualité de la langue</p> <p>POLITIQUE 1.4 Diffusion de la terminologie</p> |
| <p><i>Lexique des légumes (français-anglais-latin)</i> 1992</p> | <p>Un tel ouvrage était devenu nécessaire pour mieux informer ceux et celles qui ont le souci d'une alimentation saine et qui attachent de plus en plus d'importance à la qualité de leur nutrition.</p> | <p>ÉDUCATIVE 6.2 Connaissance du domaine ÉCONOMIQUE 2.3 Protection du consommateur*</p> |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>La demande pressante qui exigeait une réédition du premier ouvrage et l'évolution constante du marché qui permet aux consommateurs, de plus en plus intéressés par une bonne alimentation, de se procurer les légumes qui n'étaient pas en vente dans les marchés d'alimentation il n'y a pas encore si longtemps, nous ont amené à préparer cette nouvelle édition [...]</p> <p>Nous avons cru utile de donner les appellations scientifiques des plantes qui produisent ces légumes, telles que les présente la classification botanique, car les désignations taxinomiques latines sont toujours celles qui servent de référence plutôt que les désignations vernaculaires.</p> <p>En publiant ce lexique, notre intention est de faire œuvre utile pour toutes les personnes dans le secteur économique de l'alimentation, tant à l'importation qu'à la production, à la commercialisation et à la distribution des légumes, ainsi que pour la clientèle de ce marché en pleine expansion.</p> <p>Nous leur offrons une terminologie française qui est le résultat des efforts d'uniformisation et d'amélioration de la qualité du français déployés par l'OLF [...]</p> <p>Ce lexique offre une terminologie adéquate et à jour.</p> | <p>SOCIALE 5.1 Groupe associatif ÉCONOMIQUE 2.2 Conjoncture économique nouvelle</p> <p>ÉDUCATIVE 6.2 Connaissance du domaine ÉCONOMIQUE 2.3 Protection du consommateur*</p> <p>ÉCONOMIQUE 2.1 Besoins terminologiques</p> <p>LINGUISTIQUE 7.1 Harmonisation LINGUISTIQUE 7.2 Amélioration, qualité de la langue</p> <p>LINGUISTIQUE 7.5 Guide linguistique</p> |
| <p><i>Lexique des produits de la pêche</i> (anglais-français-latin) 1992</p> | <p>Et lorsque dans un domaine donné, le nombre d'objets à nommer augmente, il devient indispensable de préciser et de définir les termes que l'on utilise afin d'éviter les malentendus et la confusion. Ces remarques générales trouvent leur application dans le domaine pour lequel l'Office a élaboré ce lexique [...].</p> <p>En effet, on voit apparaître sur le marché un nombre de plus en plus grand d'espèces commerciales nouvelles pour les consommateurs québécois.</p> <p>Dans ce contexte, la normalisation terminologique, qui consiste à faire des choix</p> | <p>ÉCONOMIQUE 2.2 Conjoncture économique nouvelle</p> <p>LINGUISTIQUE 7.1 Normalisation</p> <p>ÉCONOMIQUE 2.2 Conjoncture économique nouvelle</p> <p>LINGUISTIQUE 7.1 Normalisation</p> |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>d'appellations officielles pour désigner des espèces qui n'avaient pas encore de nom français ou, au contraire, des espèces qui peuvent être désignées par plusieurs synonymes, devient un apport important pour la protection du consommateur qui peut ainsi savoir ce qu'il achète et ce qu'il retrouvera dans son assiette.</p> <p>Auparavant, il faudra que la terminologie produite soit utilisée dans l'affichage et dans l'étiquetage des produits. C'est pourquoi l'Office publie aujourd'hui ce recueil terminologique qui a été conçu à la fois pour les poissonniers et les consommateurs.</p> <p>Le <i>Lexique des produits de la pêche</i> regroupe les travaux effectués jusqu'à ce jour par le Comité de terminologie des pêches commerciales. Ce comité a été constitué en 1980 pour harmoniser la terminologie des espèces halieutiques[...], utilisée par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, notamment dans la réglementation, ainsi que pour répondre aux besoins des industriels et des consommateurs.</p> <p>En plus des termes français normalisés, le lexique fait mention des noms scientifiques en latin qui sont la source d'identification certaine des espèces [...].</p> <p>Nous espérons donc que ce lexique sera utile, non seulement aux personnes chargées d'établir la réglementation dans les différents ministères provinciaux et fédéraux, mais aussi aux industriels, [...] car l'importation de nouvelles espèces ne cesse d'augmenter.</p> <p>Enfin, nous souhaitons, bien sûr, qu'il guide le consommateur dans le choix plus judicieux des produits qui lui sont offerts, puisque la connaissance des mots permet une plus juste connaissance des choses.</p> | <p>ÉCONOMIQUE 2.3 Protection du consommateur *</p> <p>POLITIQUE 1.3 Implantation</p> <p>LINGUISTIQUE 7.1 Standardisation</p> <p>ÉCONOMIQUE 2.1 Besoins terminologiques du secteur</p> <p>ÉDUCATIVE 6.2 Connaissance des termes</p> <p>LINGUISTIQUE 7.5 Guide linguistique</p> <p>LINGUISTIQUE 7.5 Guide linguistique</p> <p>ÉCONOMIQUE 2.3 Protection du consommateur*</p> |
|--|---|--|

Afin de distinguer les différentes actions de normalisation, nous avons eu recours à des définitions de travail. Nous parlons d'harmonisation quand le processus de

normalisation se fait par un alignement avec la francophonie, de standardisation quand il s'agit d'un consensus entre le Québec et le Canada et de normalisation quand un organisme est mandaté pour donner une norme comme c'est le cas au Québec.

6.4 La description des facteurs glottopolitiques du secteur de l'alimentation

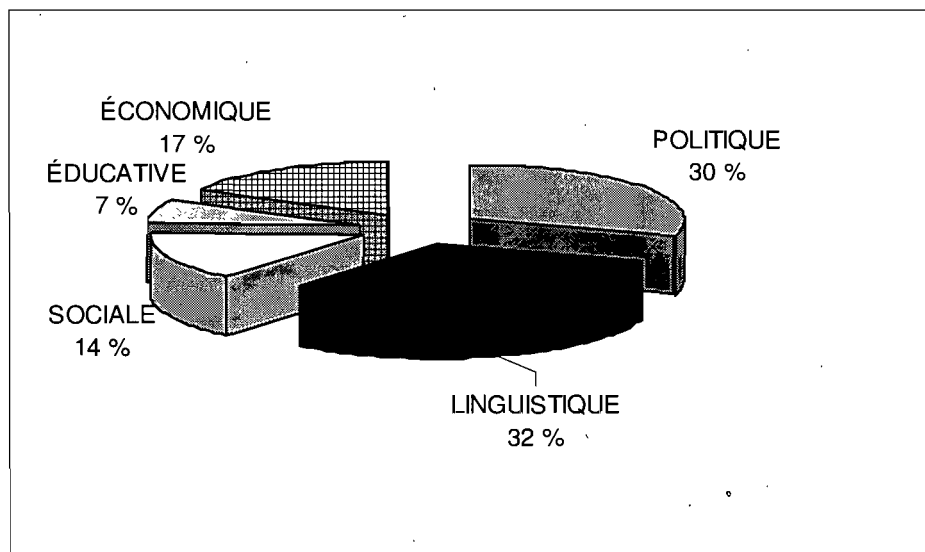
Comme pour la description du secteur automobile, une vue d'ensemble des principaux facteurs glottopolitiques, couvrant les cinq premières périodes³²⁵, nous paraît intéressante pour saisir les caractéristiques principales de ce discours depuis l'ouverture du chantier jusqu'à la dernière publication (1992). Après cette présentation générale, chaque période sera décrite par ordre chronologique. Cela permettra de tenir compte des principaux facteurs en présence au cours de chacune de ces périodes.

La figure 18 met en évidence, pour le secteur de l'alimentation, les principales dimensions présentes dans le discours d'introduction des ouvrages. Elle permet de faire l'inventaire et de quantifier les dimensions qui ont été relevées dans la troisième colonne du tableau 21.

Ce comptage par dimensions donne un aperçu des principales dimensions du secteur de l'alimentation et de leur importance. Ainsi, on peut voir que, dans le secteur de l'alimentation, la dimension linguistique occupe une place importante avec un total de 48 points prélevés dans le discours de présentation de l'Office qui est présenté dans le tableau 21.

³²⁵ Au cours de la période 6 (1996-2001), l'OLF n'a pas publié d'ouvrages terminologiques dans le secteur de l'alimentation.

Figure 18. Dimensions du secteur de l'alimentation (1968 à 1992)



| Dimensions (1968-1992) | Nombre de points |
|------------------------|------------------|
| LINGUISTIQUE | 48 |
| POLITIQUE | 45 |
| ÉCONOMIQUE | 26 |
| SOCIALE | 22 |
| ÉDUCATIVE | 11 |

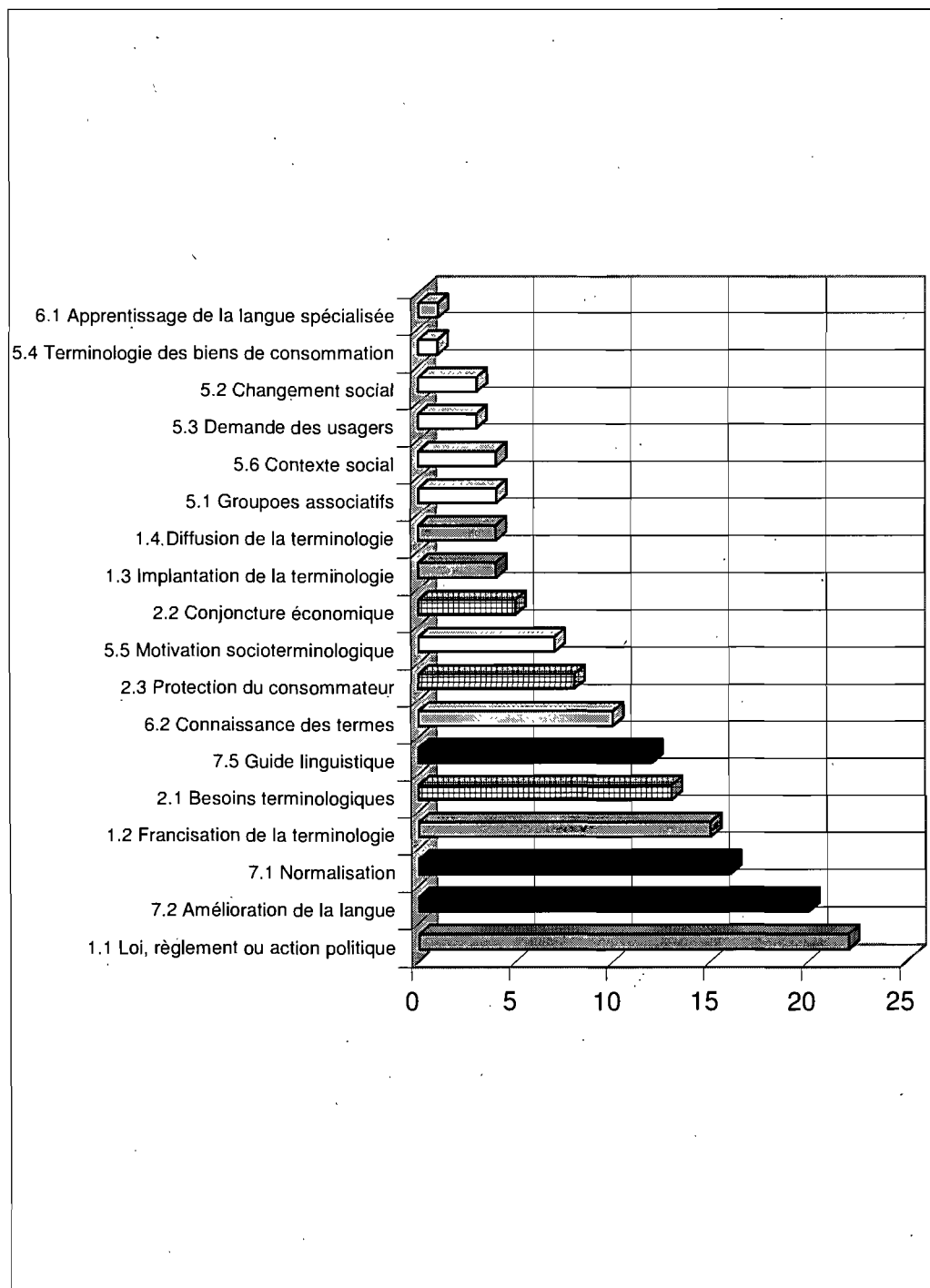
La figure 18 permet de constater que, pour le secteur de l'alimentation, le discours éditorial de l'OLF est marqué par cinq dimensions : linguistique, politique, économique, sociale et éducative. Si ce discours est surtout caractérisé par des dimensions linguistico-politiques (autour de 30 % chacune), il inclut également des dimensions économiques (17 %) et sociales (14 %). Par ailleurs, un 7 % est attribué à la dimension éducative; dimension qui n'apparaît pas dans le secteur de l'automobile.

La mise en évidence, dans la figure 19, des principaux facteurs glottopolitiques du secteur de l'alimentation permet de caractériser ce discours pour chaque dimension. Ainsi, les facteurs glottopolitiques ont également été prélevés dans le discours de

présentation de l'Office. La figure 19 permet de faire l'inventaire et de quantifier ces facteurs à partir de la troisième colonne du tableau 21.

Figure 19. Facteurs glottopolitiques du secteur de l'alimentation (1968 à 1992)

| Facteurs glottopolitiques principaux | Nombre de points |
|---|-------------------------|
| 1.1 Loi, règlements, etc. | 22 |
| 7.2 Amélioration de la langue | 20 |
| 7.1 Normalisation | 16 |
| 1.2 Francisation de la terminologie | 15 |
| 2.1 Besoins terminologiques | 13 |
| 7.5 Guide linguistique | 12 |
| 6.2 Connaissance des termes | 10 |
| 2.3 Protection du consommateur | 8 |
| 5.5 Motivation socioterminologique | 7 |
| 2.2 Conjoncture économique | 5 |
| 1.3 Implantation de la terminologie | 4 |
| 1.4 Diffusion de la terminologie | 4 |
| 5.1 Groupes associatifs | 4 |
| 5.6 Contexte social | 4 |
| 5.3 Demande des usagers | 3 |
| 5.2 Changement social | 3 |
| 5.4 Terminologie des biens de consommation | 1 |
| 6.1 Apprentissage de la langue spécialisée | 1 |



Si la dimension linguistique est légèrement majoritaire au cours de cette période, c'est toutefois le facteur politique 1.1 *Loi, règlement ou action politique* qui est prédominant dans le secteur de l'alimentation. On peut donc dire que l'impact des lois a

été déterminant dans le développement de cette terminologie. Les facteurs linguistiques 7.2 *amélioration de la langue* et 7.1 *Normalisation* sont également très importants ainsi que le facteur politique 1.2 *Francisation de la terminologie*.

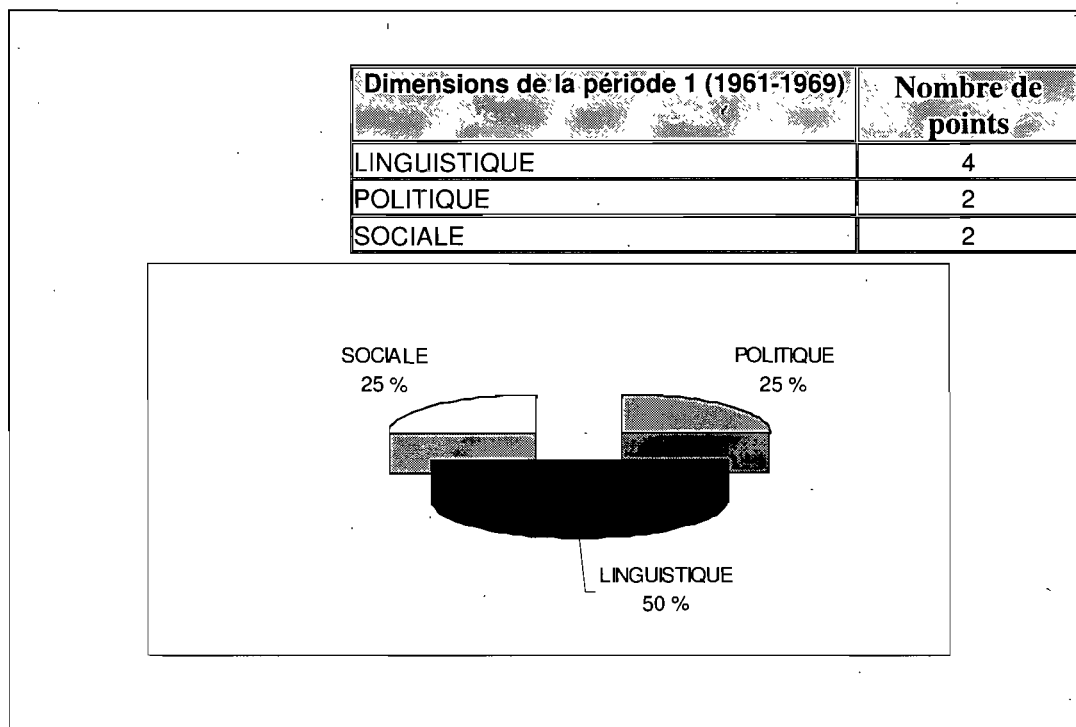
Les facteurs glottopolitiques sociaux sont légèrement moins importants que les facteurs économiques. Le facteur le plus représentatif de la dimension sociale est le facteur 5.5 *Motivation socioterminologique*, qui souligne que cette production terminologique a tenu compte des utilisateurs de cette terminologie. Par ailleurs, le facteur 6.2 *Connaissance des termes du domaine* est le principal facteur de la dimension éducative. Il fait référence à des motivations orientées vers la diffusion des connaissances pour certains sous-secteurs. Ce facteur peut être parfois corrélé au facteur 2.3 *Protection du consommateur* de la dimension économique, car pour protéger le consommateur, il faut d'abord l'éduquer. Cela nous amène à la dimension économique, qui est surtout représentée par le facteur 2.1 *Besoins terminologiques du secteur*. Cependant, il est intéressant de noter que le facteur 2.3 *Protection du consommateur* est un facteur représentatif du secteur de l'alimentation, notamment au cours de la dernière période. Il a été ajouté à notre grille d'analyse initiale. Ce facteur souligne une des caractéristiques du secteur de l'alimentation : la production terminologique a aussi visé à protéger le consommateur par la mise à disposition d'une terminologie adéquate. Afin de mieux comprendre les forces glottopolitiques du secteur de l'alimentation, nous allons maintenant procéder à une analyse du discours pour chaque période, en commençant par la période 1.

6.4.1 Analyse de la période 1

C'est au cours de la période 1 que paraît le premier ouvrage relatif au secteur de l'alimentation : le *Vocabulaire anglais-français de l'alimentation* (1968). Produit dans un contexte de francisation de l'étiquetage des produits alimentaires, il vise à combler rapidement les besoins terminologiques des producteurs et fabricants qui doivent se conformer à une nouvelle réglementation.

La figure 20 révèle la prédominance de la dimension linguistique (50 %) au cours de la première période suivie par des dimensions socio-politiques égales (25 %).

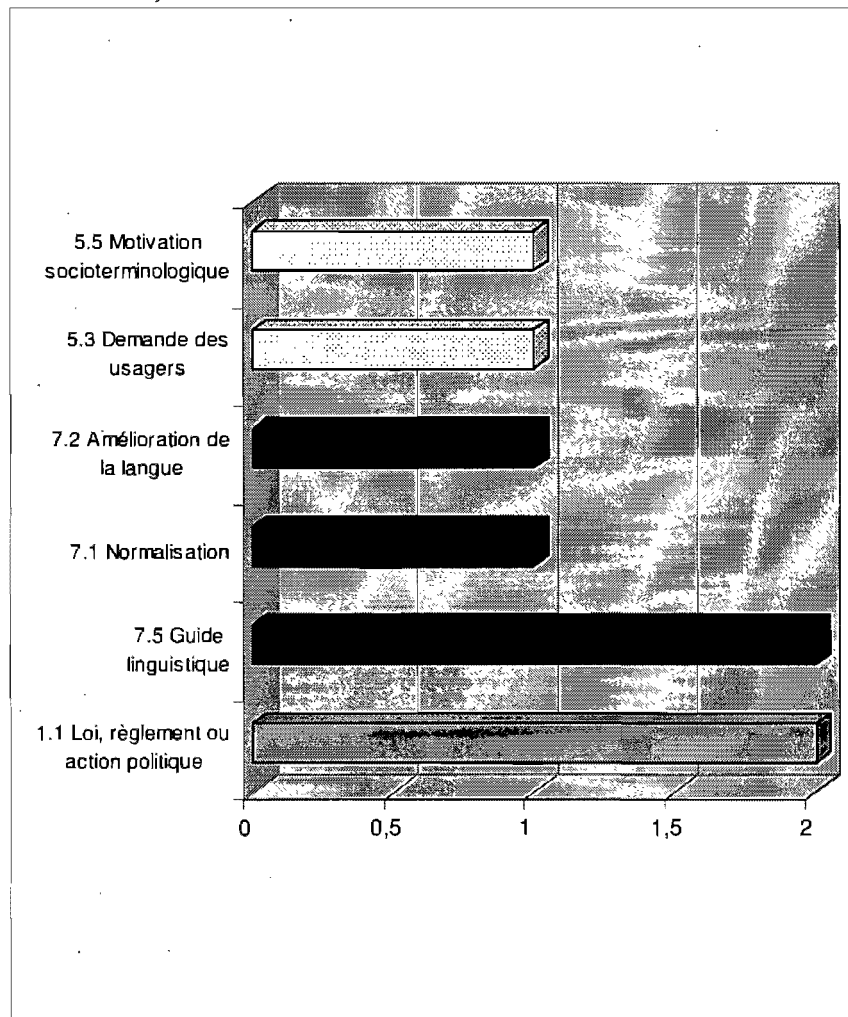
Figure 20. Dimensions du secteur de l'alimentation – P1 (1961- 1969)



Cette dimension linguistique est détaillée dans la figure 21, qui nous indique que le facteur glottopolitique principal de cette période est le facteur 7.5 *Guide linguistique*.

Figure 21. Facteurs glottopolitiques – P1 (1961-1969)

| Facteurs glottopolitiques de la période 1 | Nombre de points |
|---|------------------|
| 1.1 Loi, règlement ou action politique | 2 |
| 7.5 Guide linguistique | 2 |
| 7.1 Normalisation | 1 |
| 7.2 Amélioration de la langue | 1 |
| 5.3 Demande des usagers | 1 |
| 5.5 Motivation socioterminologique | 1 |



Il est important de souligner qu'au cours de cette première période, les confusions et lacunes terminologiques sont nombreuses et que l'OLF ne peut répondre comme il le souhaiterait à cette situation terminologique. Deux options sont possibles : s'attaquer au secteur dans son ensemble ou intervenir par sous-secteurs. L'OLF opte pour la première solution en offrant par cette publication un « répertoire de suggestions » afin de satisfaire l'ensemble des usagers et faciliter le travail des entreprises soumises à la loi des aliments et des produits agricoles. On peut donc dire qu'au départ, le *Vocabulaire anglais-français de l'alimentation* n'a pas été conçu comme un ouvrage de référence mais comme un guide linguistique, en attendant de répondre plus efficacement à une demande grandissante.

La demande sociale est une conséquence de la nouvelle législation en vigueur (Arrêté numéro 683 en vertu duquel le français est devenu obligatoire dans toute inscription sur le récipient, l'emballage ou l'enveloppe de produits alimentaires vendus au Québec), ce qui justifie son importance. Par ailleurs, l'Office sollicite la participation des usagers des termes pour commenter les suggestions proposées pour cette première publication.

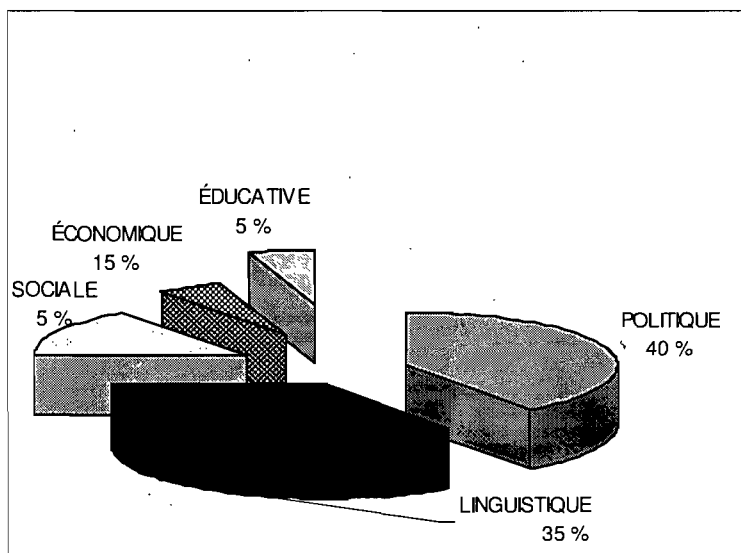
6.4.2 Analyse de la période 2

Au cours de la période 2, l'Office procède au découpage du chantier de l'alimentation afin d'aborder les sous-secteurs par ordre de priorité. Six publications sont proposées par l'OLF : *Lexique des produits de la pêche* (deux fascicules), *Lexique du bœuf*, *Lexique des produits laitiers* et *Lexique des fruits et légumes* (deux publications).

La figure 22 témoigne de l'importance de la dimension politique (40 %) au cours de cette période. On constate que, pour chaque publication, le discours éditorial de l'OLF rappelle au lecteur la loi du 15 avril 1967 pour justifier son action. Toutefois, cette dimension est suivie de près par la dimension linguistique (35 %). La dimension économique (15 %) constitue un élément nouveau qui devance les dimensions socio-éducatives (5 %).

Figure 22. Dimensions du secteur de l'alimentation – P2 (1969-1974)

| Dimensions de la période 2 (1969-1974) | Nombre de points |
|--|------------------|
| POLITIQUE | 8 |
| LINGUISTIQUE | 7 |
| ÉCONOMIQUE | 3 |
| SOCIALE | 1 |
| ÉDUCATIVE | 1 |

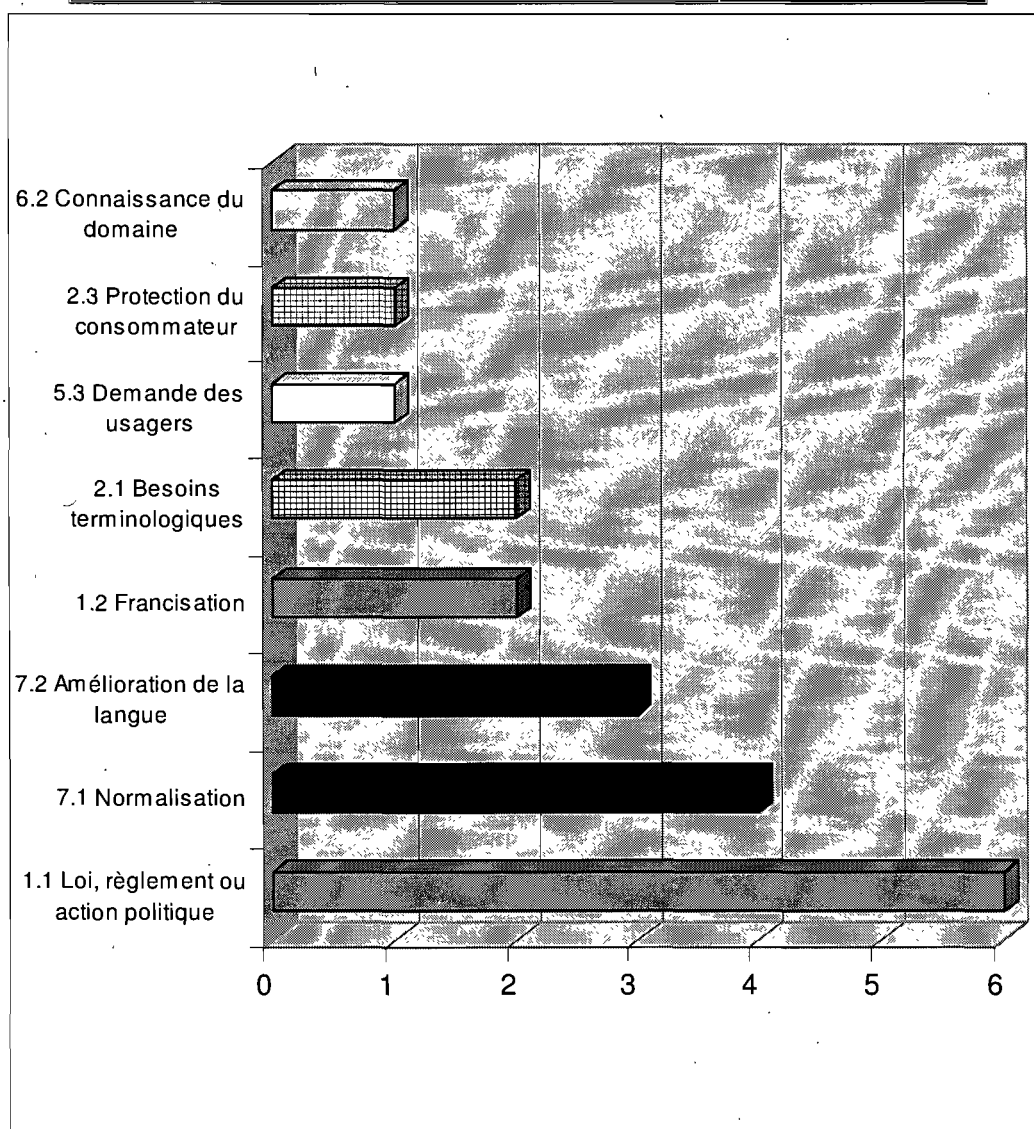


La figure 23 met en évidence la prédominance du facteur glottopolitique 1.1 *Loi, règlement ou action politique*. Il faut dire que le *Règlement sur les aliments* a de nombreux impacts au cours de cette période. Il est d'abord à l'origine du *Lexique des produits de la pêche* par le biais du ministère de l'Agriculture et de la colonisation qui en fait la demande et dont relève l'application du *Règlement des aliments*.

Il entraîne la création de commissions mixtes composées de spécialistes des gouvernements provincial et fédéral qui ont pour rôle de faciliter le travail des industriels (sous-secteurs de la pêche et du bœuf). Enfin et surtout, ce règlement impose l'obligation d'apporter un soin particulier au français utilisé dans les emballages ou les étiquettes. Le *Lexique des produits laitiers* (1974) indique même, par la mention « étiquetage », le terme qui doit obligatoirement apparaître sur l'emballage. Le caractère coercitif de la loi, qui s'accompagne, en début de période, de nombreuses amendes pour les contrevenants, favorise cette production terminologique dans le secteur de l'alimentation et offre une justification au discours éditorial de l'OLF.

Figure 23. Facteurs glottopolitiques – P2 (1969-1974)

| Facteurs glottopolitiques de P2 | Nombre de points |
|--|------------------|
| 1.1 Loi, règlement ou action politique | 6 |
| 7.1 Normalisation | 4 |
| 7.2 Amélioration de la langue | 3 |
| 1.2 Francisation | 2 |
| 2.1 Besoins terminologiques | 2 |
| 5.3 Demande des usagers | 1 |
| 2.3 Protection du consommateur | 1 |
| 6.2 Connaissance du domaine | 1 |



La dimension linguistique est représentée par deux facteurs glottopolitiques : le facteur 7.1 *Normalisation* et le facteur 7.2 *Amélioration de la langue*. La normalisation est souhaitée par les deux gouvernements (provincial et fédéral) et est présentée, dans le discours éditorial, comme le rôle attribué à l'OLF. Pourtant, au cours de cette période, l'OLF n'a pas un rôle officiel de normalisation. La période 2 s'inscrit davantage dans le contexte de la loi 63, qui lui donne plutôt un mandat de correction et d'enrichissement de la langue parlée et écrite, de promotion du français « langue d'usage » et de création d'un centre de recherches linguistiques.

La dimension économique témoigne des besoins terminologiques de ce secteur d'activité. Comme nous l'avons dit, de nombreux industriels, producteurs ou consommateurs font des demandes de renseignements terminologiques au cours de cette période. De surcroît, le facteur économique 2.3 *Protection du consommateur* apparaît dès cette période (*Lexique des produits laitiers*) pour faciliter la compréhension des consommateurs et limiter les risques d'erreur. Le facteur 6.2 *Connaissance du domaine*, issu de la dimension éducative, est en lien étroit avec le facteur 2.3 *Protection du consommateur*. Ainsi, pour le *Lexique de la pêche*, on familiarise le lecteur avec les noms scientifiques du domaine afin de l'aider à identifier, sans risque d'erreur, les poissons, les mollusques ou les crustacés.

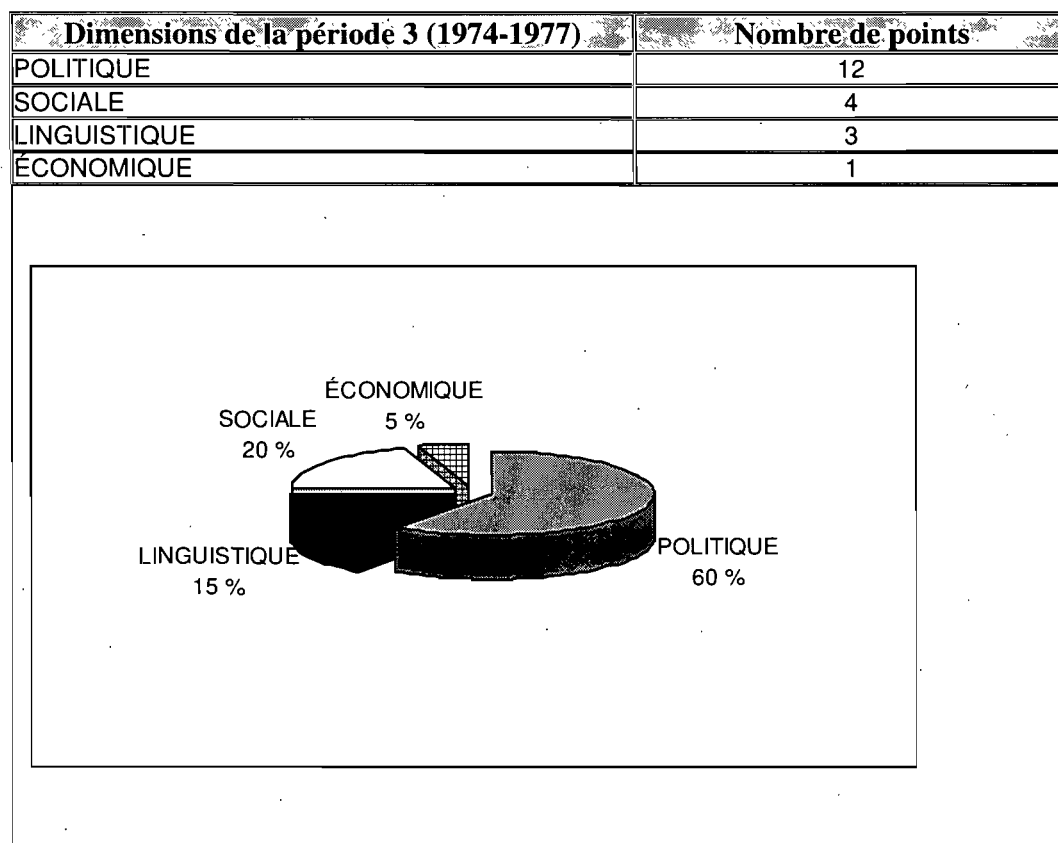
6.4.3 Analyse de la période 3

La période 3 voit la loi 22 reprendre les dispositions du *Règlement sur les aliments* et renforcer la place du français dans la langue du commerce et des affaires. Désormais, les articles 34 et 35 de cette loi élargissent le champ d'action : étiquetage, certificats de garantie et notices accompagnant les produits, menus, cartes de vins et affichage public (annonces publicitaires écrites). Au cours de cette période, quatre publications ont été proposées par la Régie de la langue française (nouveau nom de l'institution) dans les sous-secteurs suivants : chimie alimentaire, épices et assaisonnements, boissons gazeuses et bœuf.

La figure 24 indique que le discours éditorial de la Régie est fortement marqué par la dimension politique (60 %). Par ailleurs, la dimension sociale (20 %) surpasse au

cours de cette période la dimension linguistique, qui connaît un faible pourcentage par rapport aux périodes précédentes (15 %). La prédominance de la dimension sociale s'explique par le contexte sociolinguistique de cette période et nous verrons, dans la figure 25, la description de ces facteurs. De plus les préoccupations sociales masquent les enjeux économiques, ce qui justifie le faible pourcentage de la dimension économique par rapport à la période 2.

Figure 24. Dimensions du secteur de l'alimentation – P3 (1974-1977)



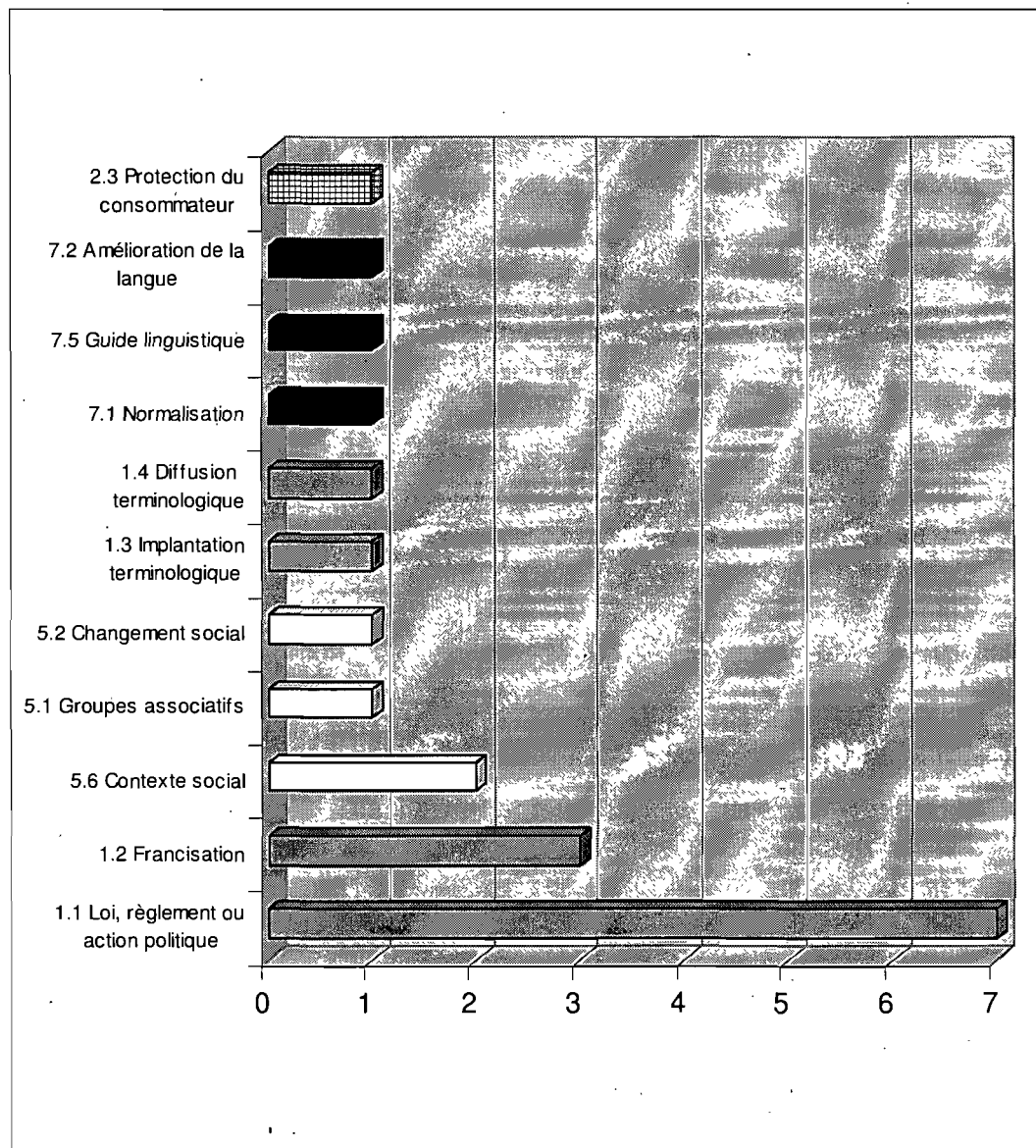
La figure 25 souligne de façon manifeste l'importance du facteur politique 1.1 *Loi*. Il faut dire que le discours éditorial de la Régie fait maintenant référence à deux législations sur l'étiquetage français obligatoire : le *Règlement sur les aliments* et la loi 22. Ainsi, en plus du règlement 683 d'avril 1967 (art.38), que la Régie rappelle aux lecteurs dans son discours d'introduction, viennent s'ajouter d'autres justifications : les articles 34 et 35 de la *Loi sur la langue officielle*. De plus, avec la loi 22, l'Office reçoit

le mandat de veiller à l'implantation des programmes de francisation dans les entreprises, ce qui justifie l'importance d'un autre facteur politique 1.2 *Francisation*.

En ce qui concerne les facteurs glottopolitiques sociaux, ils sont au nombre de trois. Le facteur 5.6 *Contexte social* est majoritaire et s'explique par les dysfonctionnements engendrés par l'application de la nouvelle loi en vigueur qui n'est pas toujours reconnue (*Lexique des boissons gazeuses, Lexique du bœuf*). Comme nous l'avons expliqué auparavant, la réaction sociale constitue une réponse du milieu à la nouvelle législation en vigueur. Le facteur 5.2 *Changement social* s'applique au *Lexique de la chimie alimentaire*, rendu nécessaire par l'avènement de la cuisine moderne, qui implique l'addition constante de produits chimiques autorisés. Enfin, le facteur glottopolitique 5.1 *Groupes associatifs* s'applique au *Lexique des boissons gazeuses*, qui a été l'objet d'une demande sociale forte impliquant trois organismes de ce sous-secteur.

Figure 25. Facteurs glottopolitiques – P3 (1974-1977)

| Facteurs glottopolitiques de la période 3 | Nombre de points |
|---|------------------|
| 1.1 Loi, règlement ou action politique | 7 |
| 1.2 Francisation | 3 |
| 5.6 Contexte social | 2 |
| 5.1 Groupes associatifs | 1 |
| 5.2 Changement social | 1 |
| 1.3 Implantation terminologique | 1 |
| 1.4 Diffusion terminologique | 1 |
| 7.1 Normalisation | 1 |
| 7.5 Guide linguistique | 1 |
| 7.2 Amélioration de la langue | 1 |
| 2.3 Protection du consommateur | 1 |



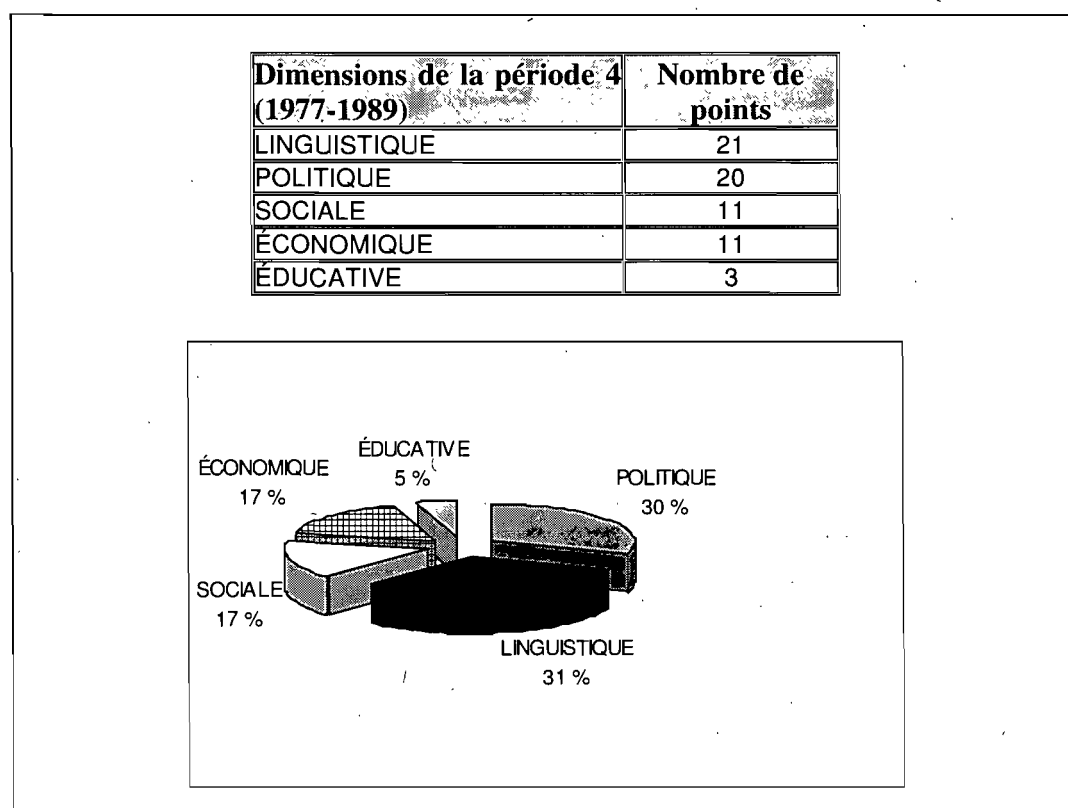
6.4.4 Analyse de la période 4

La période 4 se caractérise par l'adoption de la Charte de la langue française et la francisation officielle du Québec. Il s'agit d'une longue période (1977-1989) dans laquelle l'OLF s'engage pour la production, normalisation et diffusion d'un grand nombre de publications liées au secteur de l'alimentation. Pour témoigner de cette production massive, on compte vingt-quatre publications terminologiques, proposées au cours la période 4, dans 12 sous-secteurs : pêche, rédaction des menus, boissons gazeuses, pâtes alimentaires, épices et assaisonnements, restauration chinoise,

charcuterie, fruits et légumes, industrie laitière, industrie de la boulangerie, brasserie et acériculture.

La figure 26 indique des dimensions linguistico-politiques majoritaires (autour de 30 %) et relativement égales. Il en va de même pour les dimensions socioéconomiques qui atteignent 17 %. On peut donc dire qu'au cours de la période, les facteurs linguistiques, soutenus par le contexte politique de la Charte de la langue française, reprennent du terrain. Il en va de même pour les facteurs économiques qui passent de 5 % à 17 % au cours de cette période.

Figure 26. Dimensions du secteur de l'alimentation – P4 (1977-1989)



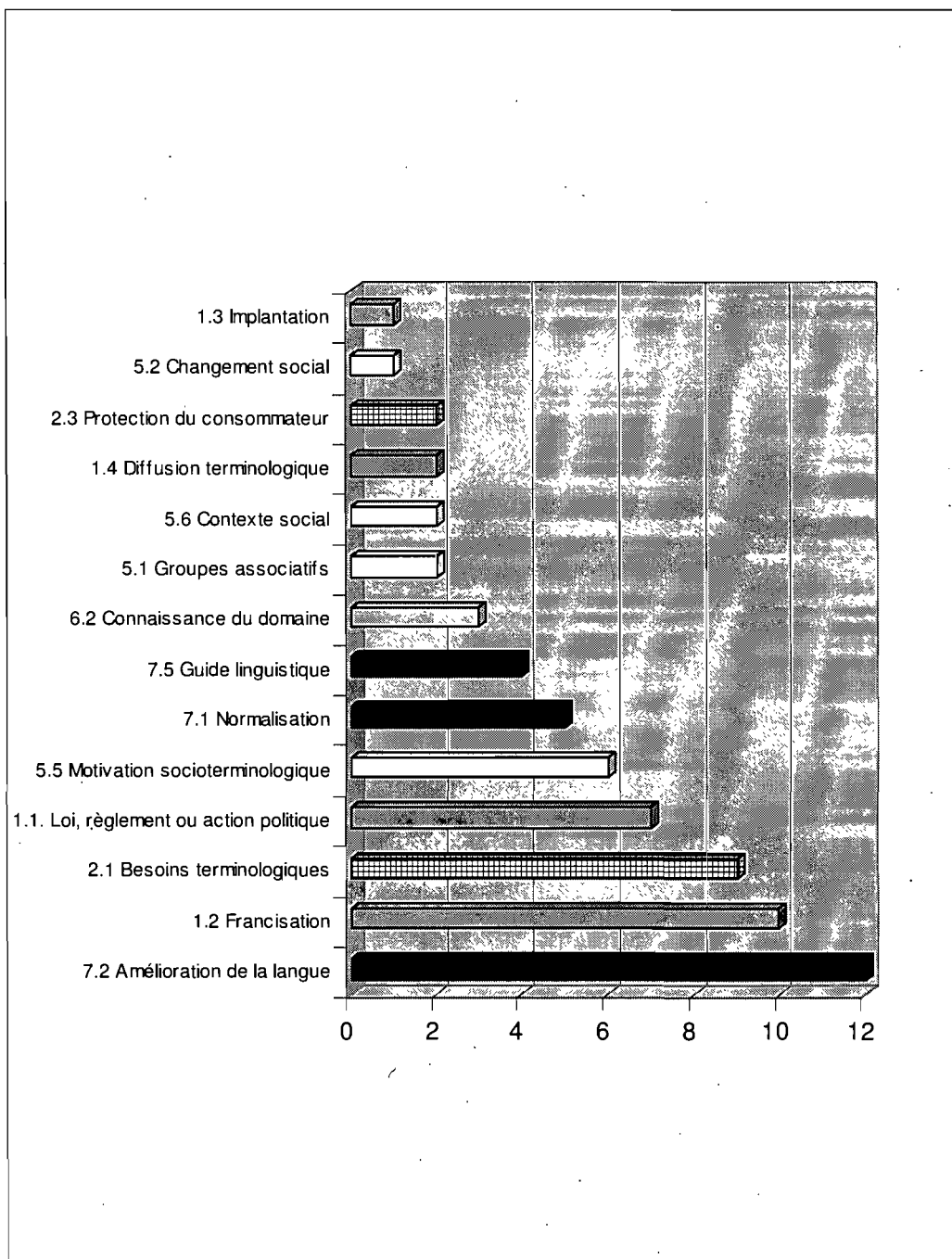
La figure 27 met en évidence la primauté du facteur linguistique 7.2 *Correction et amélioration de la langue* dans le discours éditorial de l'OLF au cours de la période 4. Il faut dire que certaines publications soulignent l'importance de la qualité du français dans les menus (*Guide de rédaction des menus, Lexique de la restauration chinoise*), de la

nécessité de remplacer une terminologie réglementaire impropre (*Lexique de l'industrie laitière, brasserie, Lexique de la chimie alimentaire*) ou de pauvre qualité (*Vocabulaire de l'acériculture*).

Les facteurs 7.1 *Normalisation* et 7.5 *Guide linguistique* renforcent la dimension linguistique. Inscrite dans la Charte de la langue française, cette normalisation linguistique est d'ordre politique et s'accompagne, au cours de cette période, d'une reconnaissance des mécanismes de normalisation (notamment les commissions ou comités de terminologie). Comme nous l'avons expliqué, des ententes et différentes formes de résistance terminologique marquent cette période. La normalisation de la terminologie soulève parfois des problèmes entre les partenaires. Si certaines ententes entre les comités intergouvernementaux favorisent la standardisation entre Ottawa et Québec, une forme de résistance terminologique intervient sporadiquement du côté d'Ottawa quant à la reconnaissance des termes préconisés par l'OLF. Toutefois, le discours éditorial ne mentionne pas ces dysfonctionnements. Bien au contraire, il souligne la collaboration étroite des deux paliers du gouvernement (*Lexique des produits de la pêche*).

Figure 27. Facteurs glottopolitiques – P4 (1977-1989)

| Facteurs glottopolitiques de la période 4 (1977-1989) | Nombre de points |
|---|------------------|
| 7.2 Amélioration de la langue | 12 |
| 1.2 Francisation | 10 |
| 2.1 Besoins terminologiques | 9 |
| 1.1 Loi, règlement ou action politique | 7 |
| 5.5 Motivation socioterminologique | 6 |
| 7.1 Normalisation | 5 |
| 7.5 Guide linguistique | 4 |
| 6.2 Connaissance du domaine | 3 |
| 5.1 Groupes associatifs | 2 |
| 5.6 Contexte social | 2 |
| 1.4 Diffusion terminologique | 2 |
| 2.3 Protection du consommateur | 2 |
| 5.2 Changement social | 1 |
| 1.3 Implantation | 1 |



Du côté de la dimension politique, le facteur 1.2 *Francisation* est majoritaire au cours de cette période et indique que l'OLF passe à une étape supérieure. Outre la nécessité de justifier son action par le facteur 1.1 *Loi*, il peut maintenant revendiquer et appliquer son mandat de francisation du Québec dans le secteur de l'alimentation. Par

ailleurs, le facteur 1.1 *Loi, règlement ou action politique* fait maintenant référence à une législation (Règlement 683, loi 22 et loi 101) et les Québécois ont une meilleure connaissance de la politique linguistique de l'État.

Les facteurs sociaux sont toujours aussi importants au cours de cette période et la nature de ces facteurs ne diffère pas, si ce n'est pour le facteur 5.5 *Motivation socioterminologique*, qui est majoritaire au cours de cette période. De plus, le facteur 5.6 *Contexte social* rappelle les événements du sous-secteur des boissons gazeuses, mais passe sous silence une autre forme de résistance, issue du sous-secteur de la pêche et présentée précédemment dans la description de la quatrième période du secteur de l'alimentation. Notons que le facteur 5.5 *Motivation socioterminologique* est dominant dans la mesure où les nombreuses publications sont d'abord publiées en versions provisoires pour solliciter la participation des usagers (*Lexique de la charcuterie, Lexique de la restauration chinoise, Lexique de la chimie alimentaire, Lexique de l'industrie laitière*).

Les facteurs économiques sont surtout reliés aux besoins terminologiques du secteur de l'alimentation : des besoins pour la restauration (*Guide de rédaction des menus*), pour les produits alors offerts sur le marché québécois (*Lexique de la charcuterie, Lexique de l'industrie laitière*) ou pour l'aide à la francisation demandée par des entreprises (*Lexique de l'industrie de la boulangerie*). Ajoutons que le facteur glottopolitique 2.3 *Protection du consommateur* s'applique au *Lexique de la restauration chinoise*. L'OLF cherche à faciliter l'écriture des menus proposés afin de protéger les futurs consommateurs de cette nourriture exotique.

Quant aux facteurs glottopolitiques liés à la dimension éducative 6.2 *Connaissance des termes*, ils s'appliquent à plusieurs lexiques : au *Lexique de la chimie alimentaire* pour la connaissance de termes scientifiques qui peuvent être nécessaires dans les textes réglementaires, au *Vocabulaire de l'acériculture* pour la transmission des connaissances techniques et scientifiques qui se faisait surtout oralement avant cette publication et au *Lexique des produits de la pêche* (fasc.1) pour identifier sans risque d'erreur les poissons, les mollusques ou les crustacés.

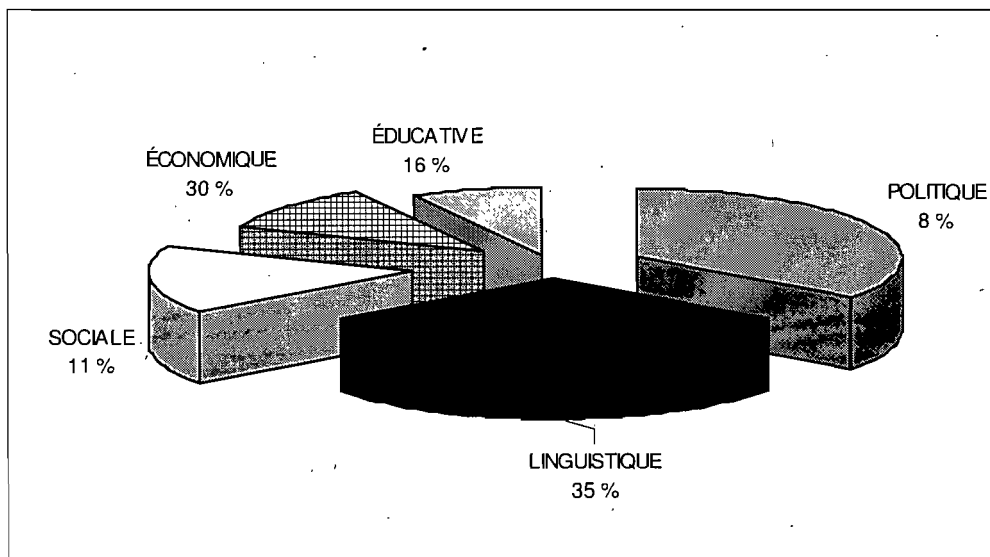
6.4.5 Analyse de la période 5

Au cours de la période 5, le secteur de l'alimentation a considérablement réduit sa production terminologique. L'OLF propose des publications dans quatre sous-secteurs : produits de la pêche, fruits, légumes et ustensiles de cuisson. Parmi les quatre publications produites, une seule représente une nouveauté (les ustensiles de cuisson), les trois autres ont déjà été traitées au cours des périodes précédentes. Il faut dire que le secteur est alors considéré comme fortement francisé et que les orientations de l'Office ont changé. Le marketing terminologique prend beaucoup d'importance au cours de cette période dans la mesure où l'on privilégie la rentabilité par une nouvelle mise en marché des produits. De plus, la réflexion sur l'implantation est terminée et l'OLF a recours aux outils d'implantation comme stratégie de diffusion. Ainsi, trois publications sur quatre sont accompagnées d'affiches : *Lexique des fruits*, *Lexique des légumes* et *Vocabulaire des ustensiles de cuisson*.

La figure 28 indique que la période 5 est marquée par la dimension linguistique (35 %) et la dimension économique (30 %) alors que la dimension politique a considérablement chuté pour ne représenter que 8 %. Ce changement, dans le discours de l'OLF, souligne le recul des facteurs politiques. En revanche, les dimensions économiques et éducatives ont gagné du terrain au cours de cette période, respectivement 30 % et 16 %. Comme nous l'avons dit, cette augmentation dans les deux domaines est parfois en corrélation : des facteurs économiques ayant contribué à l'émergence de facteurs éducatifs en lien avec l'éducation du consommateur. En ce qui concerne la dimension sociale, elle est également en baisse (11 %) car peu d'événements sociaux ont marqué cette période.

Figure 28. Dimensions du secteur de l'alimentation – P5 (1989-1996)

| Dimensions de la période 5 (1989-1996) | Nombre de points |
|--|------------------|
| LINGUISTIQUE | 13 |
| ÉCONOMIQUE | 11 |
| ÉDUCATIVE | 6 |
| SOCIALE | 4 |
| POLITIQUE | 3 |



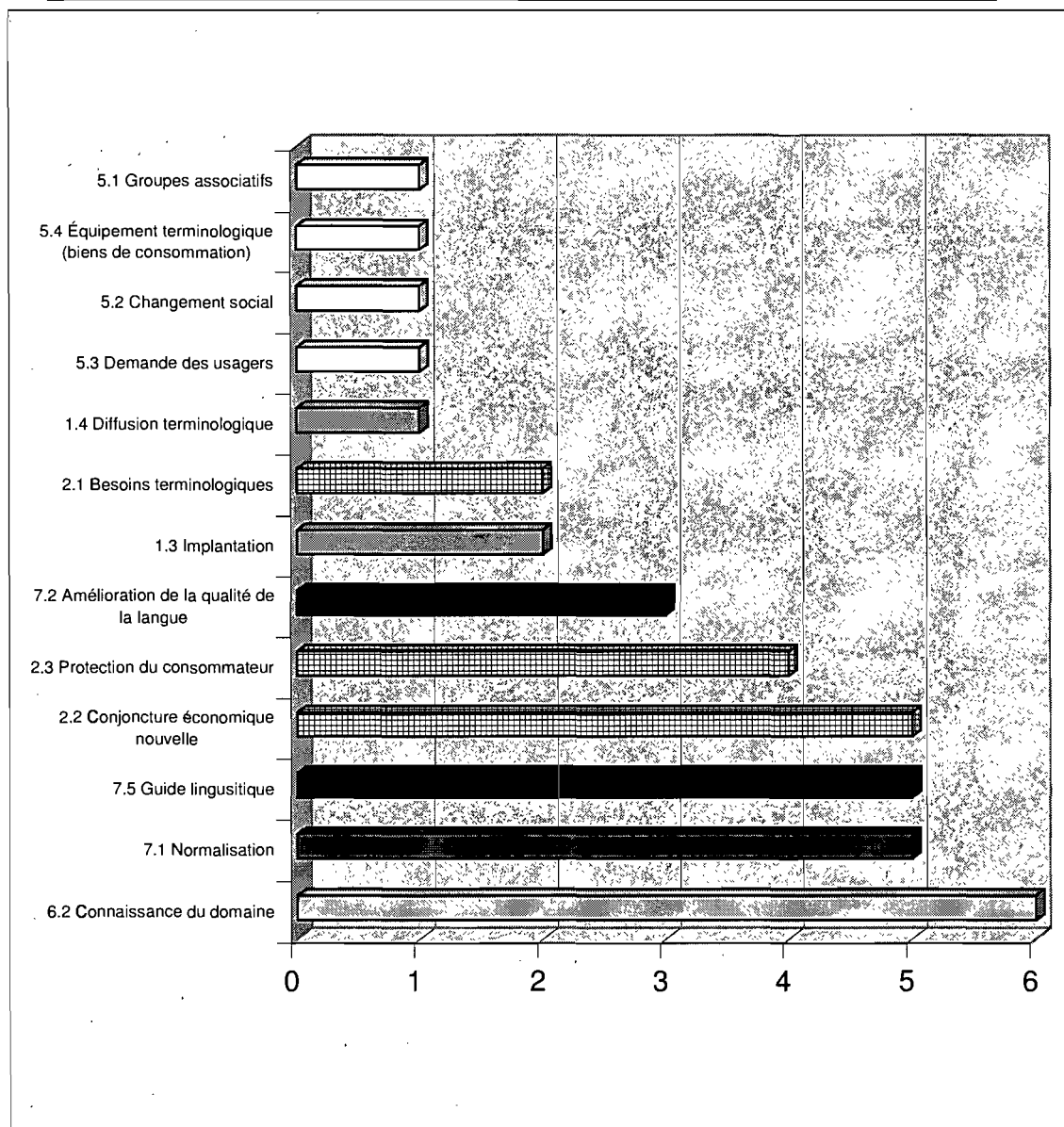
La figure 29 fait ressortir l'importance du facteur éducatif 6.2 *Connaissance du domaine*. Il semble que, pour le secteur de l'alimentation, le discours de l'OLF, au cours de cette période, soit orienté vers la transmission de connaissances.

Dans le *Vocabulaire des ustensiles de cuisson*, il s'agit de faire découvrir l'aspect réel de ces objets utilitaires alors que pour le *Lexique des fruits*, on se fie à l'usage pour donner l'appellation latine des termes. Le *Lexique des légumes* vise à mieux informer pour une alimentation saine. Et pour finir, le *Lexique des produits de la pêche* fait mention des noms scientifiques en latin pour une meilleure identification des espèces.

Figure 29. Facteurs glottopolitiques – P5 (1989-1996)

| Facteurs glottopolitiques de la période 5 (1989-1996) | Nombre de points |
|---|------------------|
| 6.2 Connaissance du domaine | 6 |
| 7.1 Normalisation | 5 |
| 7.5 Guide linguistique | 5 |
| 2.2 Conjoncture économique nouvelle | 5 |
| 2.3 Protection du consommateur | 4 |
| 7.2 Amélioration de la qualité de la langue | 3 |
| 1.3 Implantation | 2 |
| 2.1 Besoins terminologiques | 2 |
| 1.4 Diffusion terminologique | 1 |
| 5.3 Demande des usagers | 1 |
| 5.2 Changement social | 1 |

| | |
|---|---|
| 5.4 Équipement terminologique (biens de consommation) | 1 |
| 5.1 Groupes associatifs | 1 |



Pour la dimension linguistique, dimension majoritaire au cours de cette période, deux facteurs glottopolitiques dominent : le facteur 7.5 *Guide linguistique* et le facteur 7.1 *Normalisation*. Présent dans chaque publication, le facteur 7.5 *Guide linguistique* se justifie par le fait que le secteur est fortement francisé et que le travail de l'OLF consiste maintenant à offrir une terminologie à jour, à guider les consommateurs. Seul le

Vocabulaire des ustensiles de cuisson est nouveau et vise à offrir une terminologie de base. Le facteur 7.1 *Normalisation* s'applique aux trois sous-secteurs déjà traités par l'OLF. Il est important, pour l'institution, que les termes proposés dans ces publications soient reconnus comme officiels, car ils sont le résultat des efforts d'uniformisation déployés par l'OLF.

La dimension économique est majoritairement représentée par le facteur 2.2 *Conjoncture économique nouvelle*. Elle s'explique par l'arrivée sur le marché québécois de nouveaux produits (fruits exotiques, légumes importés) qu'il faut présenter aux consommateurs et par l'apparition sur le marché d'un nombre de plus en plus grand d'espèces commerciales nouvelles pour le sous-secteur de la pêche. Autre facteur significatif, le facteur 2.3 *Protection du consommateur* témoigne du souci de l'OLF de tenir compte des réalités nouvelles ayant un impact sur le consommateur. La protection du consommateur passe alors par une bonne maîtrise des termes du domaine. Même si la dimension politique est relativement inexistante au cours de cette période, elle se manifeste par le facteur 1.3 *Implantation*, ce qui correspond aux caractéristiques de cette période. L'Office est passé à l'étape supérieure, après la francisation viennent la diffusion et l'implantation des terminologies, ce qui est caractéristique de son discours.

Comme la dimension politique, la dimension sociale est moins importante au cours de cette période. Toutefois, on note la présence du facteur 5.4 *Équipement terminologique lié aux biens de consommation*, qui est nouveau dans notre analyse. Lié au facteur 5.2 *Changement social*, qui fait de la cuisine une activité de plus en plus populaire, il correspond à la publication du *Vocabulaire des ustensiles de cuisson*. Cet ouvrage est destiné à répondre à une demande sociale exprimée par les linguistes-conseils de l'OLF. Pour compléter cette analyse, nous maintenant aborder les enquêtes socioterminologiques du secteur de l'alimentation.

6.5 Les enquêtes socioterminologiques du secteur de l'alimentation

Pour les enquêtes socioterminologiques, nous avons interrogé cinq terminologues du secteur de l'alimentation ayant œuvré dans différents sous-secteurs. Ces terminologues ont réalisé leurs travaux terminologiques au cours des périodes 4 et 5. Les résultats de ces enquêtes sont présentés en suivant les principaux thèmes du questionnaire : le contexte de publication, la méthodologie suivie et la diffusion terminologique. Nous préservons l'anonymat des informateurs, mais nous indiquons le titre des publications qui font l'objet de commentaires. Les questionnaires de l'alimentation sont présentés dans l'annexe 14.

6.5.1 Contexte de production des publications

Les réponses aux questions du contexte de production permettent de connaître les facteurs glottopolitiques qui, selon les terminologues, sont à l'origine de la production terminologique dans les sous-secteurs traités. Les données présentées ci-dessous correspondent aux réponses recueillies dans les questionnaires. Nous commençons par les sous-secteurs traités au début de la période 4. Celle-ci étant caractérisée par des ententes et des formes de résistance terminologique, nous avons mis en évidence les propos des terminologues liés à ce contexte.

Période 4 (1977-1989)

Deux terminologues (terminologue et chef de secteur) ont travaillé ensemble dans plusieurs sous-secteurs. Ils ont répondu conjointement au questionnaire 4 (voir annexe 14).

| Sous-secteurs | Facteurs glottopolitiques |
|---|---|
| Pâtes alimentaires (1978, 1979 et 1982) Guide de rédaction des menus (1979, 1980 et 1984) Boissons gazeuses (1979 et 1980) Chimie alimentaire (1980, 1981 et 1988) Épices et assaisonnements (1980) | POLITIQUE - 1.1 <i>Loi</i> (Arrêté numéro 683) ÉCONOMIQUE - 2.3 <i>Protection du consommateur</i> POLITIQUE - 1.2 <i>Francisation</i> (<i>Guide de rédaction des menus</i>) |

Produits de la pêche (1980)

SOCIALE - 5.1 *Groupes associatifs*
(Boissons gazeuses)
LINGUISTIQUE - 7.1 Normalisation

Nous avons indiqué à gauche les sous-secteurs concernés par une intervention terminologique et, à droite, les facteurs glottopolitiques prélevés dans le discours. On retrouve le facteur 1.1 *Loi qui*, nous l'avons vu, est très important dans le secteur de l'alimentation ainsi que le facteur 1.2 *Francisation* pour le *Guide de rédaction des menus*. Il faut rappeler qu'avec la loi 22, les premières dispositions relatives à l'étiquetage sont renforcées (notices relatives aux produits, certificats de garantie, menus et cartes de vins) et que plus tard, l'Office a cherché à maintenir la visibilité de la terminologie française sur les produits de consommation alimentaire. Notons également le facteur 2.3 *Protection du consommateur*, qui s'applique ici à l'ensemble du secteur de l'alimentation. Les propos du terminologue correspondent donc au discours éditorial. Enfin, le facteur 7.1 *Normalisation* est tout aussi important pour les terminologues qui signalent que le travail terminologique a tenu compte du Codex Alimentarius (harmonisation) et des normes imposées par le gouvernement fédéral (standardisation).

En ce qui concerne les ententes, les terminologues indiquent que le *Guide de rédaction des menus* a favorisé les contacts avec d'autres sous-secteurs, notamment l'industrie laitière. Ce *Guide*, produit au début de la période 4, a abordé plusieurs sous-secteurs pour aider les restaurateurs à franciser la terminologie de leur établissement, en particulier ceux de la restauration rapide. On peut donc dire que son élaboration a favorisé les ententes qui ont caractérisé cette période.

Pour le *Lexique des boissons gazeuses*, les terminologues indiquent que pour certaines chaînes d'alimentation, le besoin de disposer de termes français était criant alors que pour d'autres chaînes, notamment celles dirigées par des anglophones, la francisation a été difficile. Cette information corrobore les résultats de notre analyse de contenu quant à la résistance terminologique rencontrée au cours de cette période. De plus, les terminologues soulignent le rôle déterminant des groupes associatifs et précisent ainsi le contexte social.

Dans le questionnaire 3 (voir annexe 14), le terminologue de la restauration chinoise justifie l'intervention dans ce sous-secteur par la francisation des menus et des produits orientaux (particulièrement chinois). Ainsi, il indique que ce lexique fait suite à un avant-projet de francisation (1.2 *Francisation*) et une mission à Paris, effectuée en début de période. Ce projet répondait également aux exigences de la Charte de la langue française (1.1 *Loi*).

| Sous-secteur | Facteurs glottopolitiques |
|------------------------------|---|
| Restauration chinoise (1980) | POLITIQUE - 1.2 <i>Francisation</i> POLITIQUE - 1.1 <i>Loi</i> |

Le terminologue du questionnaire 5 révèle que le sous-secteur des pâtes alimentaires a été traité pour uniformiser le vocabulaire. Autrement dit, en dehors du facteur politique 1.1 *Loi* qui justifie l'intervention de l'OLF dans l'ensemble du secteur, c'est le facteur 7.1 *Normalisation* qui caractérise l'action de l'OLF dans ce sous-secteur.

| Sous-secteur | Facteurs glottopolitiques |
|---|---|
| Pâtes alimentaires (1978, 1979 et 1982) | LINGUISTIQUE 7.1 <i>Normalisation</i> POLITIQUE 1.1 <i>Loi</i> |

Cette uniformisation se voulait pratique et visait à faire les recommandations nécessaires sur les cas d'emprunts à l'italien et sur les calques de l'anglais à éviter. Selon le terminologue, les sociétés de fabrication de pâtes alimentaires devaient se conformer à la loi sur l'étiquetage et avaient besoin d'un lexique de grande qualité qu'elles n'étaient pas en mesure de produire individuellement. Elles comptaient sur un organisme à vocation normalisatrice, sans intérêt financier dans cette industrie, en d'autres termes une instance externe neutre, qui puisse prendre des décisions à caractère linguistique et terminologique. Autrement dit, des besoins linguistiques associés à une volonté de se conformer à la loi justifient ici l'intervention terminologique.

Du point de vue des ententes, le terminologue signale qu'il a formé un comité de travail, composé de terminologues et de représentants des principales sociétés de fabrication de pâtes alimentaires (Lancia, Gattuso et Catelli). Il s'agissait de s'entendre

sur les termes proposés en tenant compte des enjeux financiers pour chaque société (coûts des étiquettes et des emballages).

Pour le *Lexique de l'Industrie laitière*, le terminologue explique dans le questionnaire 2 qu'il fallait fournir une aide terminologique aux intervenants de cette industrie, très importante au Québec. Par ailleurs, cette industrie devait se conformer à la loi sur l'étiquetage alimentaire (1.1 *Loi*) et avait un grand besoin d'uniformisation (7.1 *Standardisation*). Une mise à jour était donc nécessaire (7.5 *Guide linguistique*) notamment pour améliorer la qualité de la langue (7.2 *Amélioration de la langue*) du fait de la présence de nombreux calques de l'anglais. Autrement dit, on retrouve ici les facteurs linguistico-politiques invoqués au cours de cette période : loi, francisation, normalisation, amélioration du français et guide linguistique, auxquels s'ajoutent un facteur lié à la dimension éducative et un nouveau facteur politique. Le facteur éducatif 6.2 *Connaissance des termes* (du domaine) fait référence ici à l'amélioration de la compétence lexicale des utilisateurs de l'industrie laitière. On retrouve ce facteur propre au secteur de l'alimentation dans le discours éditorial.

| Sous-secteur | Facteurs glottopolitiques |
|---------------------------|---|
| Industrie laitière (1985) | POLITIQUE 1.1 Loi LINGUISTIQUE 7.5 - Guide linguistique LINGUISTIQUE 7.1 - Standardisation LINGUISTIQUE 7.2 - amélioration du français ÉDUCATIVE 6.2 Connaissance des termes POLITIQUE 1.5* Initiative gouvernementale commune |

Le nouveau facteur glottopolitique qui est mentionné ici est POLITIQUE 1.5* *Initiative gouvernementale commune*. Il s'agit d'une intervention commune gouvernementale (les deux gouvernements provincial et fédéral) pour répondre aux besoins du domaine très vaste de l'industrie laitière. Il précise le type d'action politique : une intervention commune impliquant deux gouvernements.

En ce qui concerne les ententes, le terminologue évoque la nécessité, bien présente à l'époque, d'établir une alliance avec le Bureau des traductions du Secrétariat

d'État pour mettre au point la terminologie de l'industrie laitière dans les deux langues officielles.

Période 5 (1989- 1996)

La période 5 est marquée par l'implantation et le marketing terminologiques. Nous verrons dans quelle mesure le marketing terminologique influence la production terminologique de l'OLF quand nous aborderons la section 6.5.2.

Dans le questionnaire 1, nous avons interrogé le terminologue des fruits. Ce qui est intéressant de noter, c'est que le terminologue justifie l'action de l'Office dans ce sous-secteur par différents facteurs, dont une motivation socioterminologique destinée à stimuler l'implantation terminologique. Le terminologue compte alors sur le travail d'un responsable de marketing d'un très grand distributeur de fruits pour connaître la réalité du terrain.

| Sous-secteurs | Facteurs glottopolitiques |
|---------------|--|
| Fruits (1991) | ÉCONOMIQUE 2.2 <i>Conjoncture économique nouvelle</i> LINGUISTIQUE 7.1 <i>Normalisation (standardisation)</i> LINGUISTIQUE 7.5 <i>Guide linguistique</i> SOCIALE 5.5 <i>Motivation socioterminologique</i> POLITIQUE 1.3 <i>Implantation</i> |

De plus, le discours du terminologue correspond au discours de l'OLF au cours de cette période quant à l'importance des facteurs glottopolitiques économiques. Dans le cas des fruits et légumes, il s'agit de l'arrivée de nouveaux produits sur le marché québécois. L'arrivée de ces nouveaux produits a entraîné une mise à jour de la terminologie pour guider les utilisateurs (7.5 *Guide linguistique*). Par ailleurs, l'inspection et l'étiquetage des produits alimentaires nécessitaient une terminologie quasi normée (7.1 *Standardisation*). Pour finir, le facteur politique 1.3 *Implantation* est mentionné par le terminologue comme facteur important de cette période, ce qui démontre que le contexte d'implantation terminologique est bien ce qui caractérise la période 5.

6.5.2 Méthodologie

Pour l'ensemble des publications, les terminologues interrogés disent avoir suivi la méthodologie préconisée par l'OLF. Toutefois, nous allons voir que, même si la méthodologie utilisée est commune, le terminologue doit s'adapter selon le contexte et que les partenariats diffèrent selon les sous-secteurs. Les sous-secteurs concernés sont présentés à gauche alors que les points importants de la méthodologie sont donnés à droite.

Période 4 (1977-1989)

Les terminologues du questionnaire 4 indiquent qu'il fallait tenir compte du Codex (référence internationale en matière de normes alimentaires). Le système du Codex a été créé pour protéger la santé des consommateurs, assurer des pratiques commerciales équitables et harmoniser les normes alimentaires au niveau mondial.

| Sous-secteurs | Méthodologie |
|---|--|
| Pâtes alimentaires (1978, 1979 et 1982) | - Guide du travail terminologique de l'OLF |
| Guide de rédaction des menus (1979, 1980 et 1984) | - Deux éditions provisoires soumises à enquête publique avant la version définitive et prise en compte des commentaires formulés |
| Boissons gazeuses (1979 et 1980) | - Collecte de données terminologiques sur le terrain (fabricants, professionnels) |
| Chimie alimentaire (1980, 1981 et 1988) | - Missions terminologiques |
| Épices et assaisonnements (1980) | - Réception de spécialistes français |
| Produits de la pêche (1980) | - Collaboration avec le gouvernement fédéral |
| | - Collaboration avec le BNQ (Bureau de normalisation du Québec) |
| | - Prise en compte du Codex Alimentarius ou « code alimentaire ». |
| | - Autonomie du terminologue |

La méthodologie suivie pour l'ensemble de ces sous-secteurs est donc fortement marquée par un contexte d'harmonisation. Les directives de l'OLF, quant à la méthodologie, interviennent seulement à la fin des travaux. Les terminologues sont présentés comme des professionnels autonomes connaissant parfaitement leur rôle et les

outils dont ils disposent pour effectuer leur travail. C'est seulement en fin de parcours que la voie hiérarchique intervenait pour la normalisation ou la recommandation des termes.

De plus, les terminologues mentionnent des difficultés d'harmonisation avec le gouvernement fédéral survenues après la publication. Ils attribuent ces difficultés à un manque de volonté de la part du gouvernement fédéral. Selon les terminologues, celui-ci n'a jamais fait appliquer les décisions qu'il avait prises. Ils donnent l'exemple du terme « smoked meat » pour expliquer que, selon la loi, on ne peut vendre une viande animale sans en mentionner l'espèce. Par conséquent, ce terme aurait dû être remplacé par « smoked beef ». Ils soulignent également le manque de volonté politique du côté de Québec quant aux termes utilisés dans les menus, l'affichage et la vie courante. Ainsi, les difficultés ne se situaient pas toujours, selon les terminologues, dans la conception des publications, mais dans la mise en application de leur contenu.

Pour la restauration chinoise (questionnaire 3), le travail terminologique diffère un peu des autres sous-secteurs dans la mesure où il s'agissait d'une intervention ponctuelle impliquant un nombre restreint d'intervenants. De plus, il n'y a pas eu de comité de terminologie comme pour les autres sous-secteurs. Les trois intervenants ont travaillé à partir d'un menu. Les difficultés terminologiques dans ce sous-secteur ont porté sur la connaissance de la langue chinoise et la composition des mets chinois.

| Sous-secteur | Méthodologie |
|------------------------------|--|
| Restauration chinoise (1980) | <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie de la recherche terminologique de l'OLF - Une édition provisoire soumise à enquête publique avant l'édition définitive - Collaboration restreinte : participation d'un restaurateur chinois, de son cuisinier et d'un professeur de langue chinoise à partir d'un menu - Pas de comité de terminologie |

Dans le questionnaire 5, on s'aperçoit que la méthodologie suivie pour le *Lexique des pâtes alimentaires* est toujours celle de l'OLF à laquelle s'ajoutent des particularités : ajouts d'illustrations, relevé d'étiquettes, établissement de critères, etc. Au niveau des difficultés rencontrées, le terminologue parle de particularités linguistiques (forme de pluriel, calques, etc.) ou de contraintes politiques : choix de termes courts imposés par le gouvernement fédéral pour éviter la formation de termes beaucoup trop longs sur les étiquettes).

| Sous-secteur | Méthodologie |
|---|---|
| Pâtes alimentaires (1978, 1979 et 1982) | <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie de la recherche terminologique de l'OLF - Ajout d'illustrations - Relevé d'étiquettes - Établissement de critères |

Le terminologue de l'industrie laitière (questionnaire 2) ne mentionne pas de difficultés méthodologiques majeures mais parle plutôt de particularités linguistiques. Ces particularités ont été traitées dans le cadre des activités du comité de terminologie par l'élaboration 45 notes explicatives (précisions sur le procédé d'acidification, sur les appellations de fromages, etc.).

| Sous-secteur | Méthodologie |
|---------------------------|--|
| Industrie laitière (1985) | <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie de la recherche terminologique de l'OLF - Comité de terminologie - Collaboration avec le gouvernement fédéral (Bureau des traductions) - Recherche documentaire, dépouillement terminologique, élaboration de fiches terminologiques provisoires à étudier en comité |

Période 5 (1989-1996)

Au cours de la période 5, l'OLF redéfinit ses priorités en tenant compte de la baisse de ses effectifs et de la réduction de son budget. Son action se veut plus efficace et plus rentable et a des répercussions sur la méthodologie suivie.

Le discours du terminologue responsable du *Lexique des fruits* reflète les caractéristiques de cette période. Le terminologue (questionnaire 1) souligne donc l'importance de l'organisation du travail; le projet terminologique prévoit une planification des différentes étapes de réalisation. Par ailleurs, la gestion de la production terminologique se fait en partenariat et la conception des publications tient compte de l'expérience du passé.

| Sous-secteurs | Méthodologie |
|-------------------|---|
| Fruits et légumes | <ul style="list-style-type: none"> - Pour des raisons organisationnelles, le projet a été scindé en deux (deux lexiques) - Planification des différentes étapes de réalisation - Comité de terminologie pour les deux sous-secteurs de taille raisonnable - Réalisation d'affiches à partir des lexiques et distribution gratuite - Gestion de la production terminologique en partenariat - Traitement terminologique pour un public élargi (terminologie grand public) en vue d'une mise à disposition terminologique sur Internet par le biais du <i>GDT</i> - Intégration des partenaires dans le discours introductif de la publication comme valeur ajoutée au produit |

Le fait de scinder le projet en deux doit permettre d'éviter les problèmes liés à la gestion de méga projets, et ce en tenant compte d'un ensemble de variables. L'objectif de cette organisation plus méthodique est de garantir une base solide au bon déroulement des travaux : toutes les étapes pour la préparation d'un manuscrit doivent être respectées.

De plus, contrairement aux périodes antérieures, on cherche à anticiper les problèmes pour éviter des pertes de temps. Le public cible étant élargi, le traitement terminologique et terminographique se fait de manière à ce que l'information soit comprise par un plus grand nombre de personnes. Le marketing terminologique est très important au cours de cette période et tout ce qui peut contribuer à une meilleure diffusion du produit est pris en compte. Ainsi, l'intégration des partenaires constitue

une valeur ajoutée à la publication qui devient un « produit terminologique ». Ce produit a d'ailleurs été amélioré par l'intégration de photographies prises par un photographe professionnel pour assurer une très haute qualité.

6.5.3 Diffusion terminologique

Nous avons interrogé les terminologues pour savoir sous quelle forme ils avaient diffusé les termes et s'ils avaient des informations relatives à la diffusion des publications. Cela nous a permis de constater que les terminologues ne se sont pas toujours sentis impliqués dans la diffusion terminologique.

Période 4 (1977-1989)

Les terminologues du questionnaire 4 indiquent les différentes formes de diffusion terminologique pour les sous-secteurs traités. Outre les publications, ils font référence à l'action directe réalisée par la correction de menus, d'emballages, de textes publicitaires, etc. Ils signalent également des formes de résistance terminologique au moment de la diffusion. Ils citent, comme exemple, l'opposition de l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie pour le terme « crosse de fougère » auquel il préférerait « tête de violon³²⁶ ». En revanche, les terminologues ne connaissent pas le tirage des publications.

| Sous-secteurs | Diffusion |
|---|---|
| Pâtes alimentaires (1978, 1979 et 1982) | <ul style="list-style-type: none"> - Sous différentes formes (lexiques, guides, action directe) - Le terminologue ne connaît pas le tirage ou le nombre de tirages. |
| Guide de rédaction des menus (1979, 1980 et 1984) | |
| Boissons gazeuses (1979 et 1980) | |
| Chimie alimentaire (1980, 1981 et 1988) | |
| Épices et assaisonnements (1980) | |
| Produits de la pêche (1980) | |

³²⁶ Aujourd'hui, le *Grand dictionnaire terminologique* l'accepte comme quasi-synonyme.

Le terminologue de la restauration chinoise a cité les différents moyens utilisés par l'OLF pour diffuser la terminologie. Toutefois, il a souligné que le rôle du terminologue est de rendre disponible la terminologie dans un secteur donné, mais pas de voir à l'implantation des termes. Pour lui, la diffusion relevait de la Direction des communications qui en avait la responsabilité, ainsi que la Direction de la francisation des entreprises (qui pouvait être aidée par les médias lors de lancement officiel).

| Sous-secteur | Diffusion |
|-----------------------|---|
| Restauration chinoise | <ul style="list-style-type: none"> - Par la <i>BTQ</i> (abonnement, CD-ROM) - Liste transmise à la direction des communications (noms des restaurateurs et clients potentiels) - Ententes avec les entreprises (accès gratuit à la <i>BTQ</i> en échange de fiches terminologiques) - Par les conseillers en francisation (diffusion et animation) - Par les bureaux régionaux (animation, projets de francisation de menus) - Le terminologue ne connaît pas le nombre de tirage |

Pour finir, les terminologues des sous-secteurs de l'industrie laitière et des pâtes alimentaires ont peu d'information à fournir sur la diffusion terminologique.

| Sous-secteur | Diffusion |
|--------------------|--|
| Pâtes alimentaires | <ul style="list-style-type: none"> - Par un lexique - Le terminologue ne connaît pas le nombre de tirages. |

| Sous-secteur | Diffusion |
|--------------------|--|
| Industrie laitière | <ul style="list-style-type: none"> - Par un lexique - Le terminologue ne connaît pas le nombre de tirages. |

Période 5 (189-1996)

Au cours de cette période, la terminologie se situe dans un contexte de marketing terminologique. Ce contexte semble jouer en faveur de l'implication des terminologues dans le processus de diffusion terminologique. Le terminologue des fruits (questionnaire 1) a une bonne connaissance des moyens de diffusion et connaît

également le tirage des publications. Il semble que, pour la période 5, les terminologues ont davantage été impliqués dans le processus de diffusion.

| Sous-secteurs | Diffusion |
|-------------------|---|
| Fruits et légumes | <ul style="list-style-type: none"> - Par deux lexiques (un pour les fruits, un pour les légumes) - Par la <i>BTQ</i> - Par deux affiches distribuées gratuitement - Le terminologue connaît le tirage |

6.5.4 Apport des enquêtes socioterminologiques

Les enquêtes socioterminologique ont permis d'approfondir le contexte de production des sous-secteurs de l'alimentation. Dans l'ensemble, les informations données par les terminologues correspondent à celles que nous avons prélevées dans le discours d'introduction. On note toutefois un nouveau facteur glottopolitique pour le *Lexique de l'industrie laitière* (le facteur 1.5 *Initiative gouvernementale commune). Celui-ci fait référence à une intervention politique commune (gouvernement fédéral et gouvernement provincial) en matière de travaux terminologiques. Par ailleurs, le discours des terminologues laisse apparaître des éléments que nous avons donnés, dans notre analyse, pour les périodes 4 et 5, à savoir des ententes et des formes de résistance terminologique.

La méthodologie suivie est celle de l'OLF, mais le contexte de production et la spécificité des sous-secteurs entraînent des variations quant à la conception des publications : relevé d'étiquettes, collaboration intergouvernementale, comité restreint, etc. Les terminologues mettent en évidence, à travers leur témoignage, les difficultés rencontrées et la façon dont ils ont contourné les problèmes.

Pour finir, l'implication des terminologues dans le processus de diffusion terminologique est minime au cours de la période 4, même si ceux-ci ont une bonne connaissance des outils de diffusion. En revanche, au cours de la période 5, le terminologue a une meilleure connaissance des caractéristiques de la diffusion. Cette

différence peut s'expliquer par le contexte de marketing terminologique qui sous-tend une certaine rentabilité pour le travail terminologique.

6.6 Conclusion

De la même façon que le chantier de l'automobile, le chantier de l'alimentation a été caractérisé par un discours éditorial marqué par des facteurs politicolinguistiques. Nous avons constaté que, pour l'ensemble du chantier qui a couvert une période allant de 1968 à 1994, ces facteurs glottopolitiques étaient dominants. Ainsi, l'analyse des facteurs dominants contenus dans les publications terminologiques a révélé qu'il y a eu une action normative de la part de l'Office pour améliorer la terminologie de ce secteur, d'où l'importance de la correction linguistique. On a aussi montré que le discours éditorial du secteur de l'alimentation s'est largement appuyé sur une justification législative. Dès l'ouverture du chantier, un nouveau règlement sur les produits alimentaires et agricoles a été à l'origine d'un besoin terminologique d'étiquetage. L'État a d'ailleurs poursuivi sa réglementation sur les produits alimentaires au cours des périodes suivantes par le biais des lois linguistiques (lois 22 et 101) qui ont renforcé le statut de la langue française dans ce secteur.

La correction linguistique a été l'autre facteur glottopolitique dominant de ce chantier. Il faut dire que la première publication de l'alimentation (1968) avait mis en évidence les nombreuses confusions existantes. De plus, nous avons vu que le français utilisé dans l'étiquetage n'était pas systématiquement de bonne qualité (*Lexique du bœuf*) et que certaines publications dénonçaient les lacunes terminologiques (*Lexique de la restauration chinoise*, *Lexique de l'industrie laitière*) ou insistaient sur la nécessité du bon usage de la langue française (*Lexique de l'industrie de la boulangerie*).

Par ailleurs, le souci de normalisation terminologique a également été un facteur glottopolitique important dans ce secteur. Contrairement au secteur de l'automobile qui, après la phase de correction linguistique, a mis l'accent sur la diffusion terminologique, le secteur de l'alimentation a plutôt insisté sur la normalisation des termes. Il semble qu'après avoir résolu la question de la qualité de la langue, la normalisation ait été l'étape suivante. Le souci de maintenir la qualité du français dans l'étiquetage ou dans la

rédaction des menus a renforcé le besoin de normalisation linguistique. Il s'agissait non seulement d'inclure les besoins terminologiques (connaissance des termes) mais aussi les besoins purement linguistiques (usage et orthographe des termes).

Pour terminer, signalons l'émergence progressive des facteurs économiques qui ont dépassé les facteurs politiques au cours de la période 5 et qui ont permis de souligner le rôle important joué par ceux-ci. En effet, le secteur de l'alimentation étant considéré comme francisé au cours de la période 5, les facteurs dominants pour la justification de la production terminologique sont redevenus linguistiques tout en intégrant des facteurs éducatifs et économiques.

L'analyse du discours de présentation, période par période, a mis en évidence la répartition des facteurs glottopolitiques principaux. Si le discours de la période 1 (1961-1969), marqué par la dimension linguistique, est bien représentatif de l'action normative de l'Office en lien avec la réglementation sur l'étiquetage, le discours de la période 2 (1969-1974) ainsi que celui de la période 3 (1974-1977) a plutôt favorisé la dimension politique en rappelant aux usagers l'impact des lois (Règlement 683 et loi 22) sur l'utilisation de la terminologie française. Nous avons également vu que, dès 1971, le caractère coercitif de la loi sur les produits agricoles a favorisé la production terminologique dans la mesure où il fallait répondre aux entreprises qui souhaitaient régulariser leur situation. Il s'agissait de mettre rapidement à disposition cette terminologie pour éviter des amendes aux fabricants ou aux contrevenants. L'importance des facteurs glottopolitiques sociaux a été révélée au cours de la période 3 (1974-1977) et de la période 4 (1977-1989). En effet, les dysfonctionnements, engendrés par une nouvelle législation, qui retardent l'acceptation des termes, la modernisation des habitudes alimentaires, la protection du consommateur sont autant de facteurs qui ont incité l'Office à rendre disponible la terminologie de l'alimentation.

De plus, les facteurs 2.3 *Protection du consommateur* et 6.5 *Contexte social* sont de nouveaux facteurs qui ont caractérisé le secteur de l'alimentation et que l'on a retrouvé au cours des différentes périodes. Ainsi, pour le facteur économique 2.3 *Protection du consommateur*, il est apparu dès la période 2 pour les produits laitiers, à la

période 4 pour la restauration chinoise et à la période 5 pour les produits de la pêche. Le discours de la période 5 (1989-1996) a mis en évidence la chute de la dimension politique. La domination des facteurs linguistico-économiques a été justifiée par le fait que le secteur était considéré comme suffisamment francisé par l'Office. Celui-ci a alors souhaité se concentrer sur la mise à disposition d'une terminologie officielle visant à guider le futur consommateur, d'où l'apparition du facteur éducatif 6.2 *Connaissance du domaine* qui est majoritaire au cours de cette dernière période. Pour finir, nous avons constaté que l'arrivée sur le marché québécois de nouveaux produits (fruits, légumes et produits de la pêche) s'est révélé être un facteur glottopolitique suffisamment sérieux pour inciter l'Office à poursuivre des travaux alors que le secteur avait considérablement réduit sa production terminologique. Comme pour le secteur de l'automobile, la dimension économique a été très importante à la fin du chantier de l'alimentation alors que la dimension politique avait considérablement perdu du terrain. Pour finir, nous avons vu que les enquêtes socioterminologiques réalisées dans ce secteur ont corroboré notre analyse même si un nouveau facteur glottopolitique a été mentionné dans le cadre de ces enquêtes. En effet, il a été question du facteur politique 1.5 *Initiative gouvernementale commune* pour le sous-secteur de l'industrie laitière au cours de la période 4. Ce facteur glottopolitique fait référence à une politique d'intervention intergouvernementale (gouvernement fédéral et provincial) en matière de travaux terminologiques dans le domaine de l'industrie laitière qui a stimulé la production terminologique.

Conclusion

Le concept de glottopolitique proposé par J. M. Marcellesi et L. Guespin a permis de mettre en lumière les diverses approches que la société québécoise a de l'action sur le langage, que cette action soit consciente ou non consciente. Nous avons donc tenu compte aussi bien de la langue, quand l'État légifère sur les questions d'aménagement terminologique, que des facteurs non conscients où l'action de la société revêt la forme du politique. À partir de l'examen des travaux théoriques de la socioterminologie et de la glottopolitique, nous avons proposé un modèle glottopolitique qui a servi à décrire la production terminologique au Québec selon une approche sociolinguistique. Autrement dit, nous avons pu, dans cette thèse, dépasser la description habituelle de l'aménagement terminologique, principalement orientée sur les composantes législatives, pour mesurer l'impact de la société sur la gestion de la langue et plus particulièrement sur la production terminologique de deux secteurs de l'activité humaine.

La première partie nous a permis de souligner comment la sociolinguistique a contribué au développement de la socioterminologie tout en revisitant des concepts féconds comme la glottopolitique. Le concept de glottopolitique est pour nous un concept clé qui nous a permis de construire un modèle que nous avons appliqué à l'analyse de la production terminologique du Québec.

Dans le chapitre un, la présentation de la socioterminologie a permis de souligner que les premiers grands travaux terminologiques du Québec ont favorisé très tôt l'émergence du terme. Nous avons donc retracé les premiers travaux québécois à orientation socioterminologique qui ont contribué à la reconnaissance de ce nouveau courant. La socioterminologie a toutefois été véritablement reconnue en France, et ce de façon progressive, ce qui nous a incitée à présenter les étapes ayant mené à cette reconnaissance. Pour nous, trois grandes étapes caractérisent l'évolution de ce nouveau courant : la remise en cause des postulats (1975-1988), la constitution d'un champ (1989-1993) et la période d'application à partir de 1993.

Dans le deuxième chapitre, la présentation du cadre théorique et de la méthodologie suivie pour la collecte de nos données était en lien avec la

socioterminologique, qui inclut des outils sociolinguistiques tels que le modèle glottopolitique et l'enquête de terrain (ou enquête socioterminologique). Nous avons insisté sur le concept de *glottopolitique* pour aider à comprendre le modèle glottopolitique et à saisir les raisons qui nous ont incitée à l'utiliser. Il s'agissait aussi de comprendre que l'approche sociolinguistique de la production terminologique s'inscrivait dans un contexte préalablement décrit et découpé en six périodes. Cet arrière-plan était indispensable à la compréhension des facteurs glottopolitiques présents dans le discours de présentation de l'Office.

La deuxième partie visait à inclure un ancrage sociohistorique à notre approche sociolinguistique de la production terminologique au Québec. Le chapitre trois, en s'attardant sur la genèse des activités terminologiques au Québec, depuis le début du XIX^e siècle jusqu'à la fin des années 1960, a révélé les travaux terminologiques exploratoires de ceux que nous avons appelés les pionniers de la terminologie. Ce chapitre a mis en évidence l'essor de la terminologie en tenant compte du contexte de la Révolution tranquille et des premières études terminologiques qui l'ont précédée. Nous en avons conclu que les premiers travaux terminologiques au Québec s'inscrivent dans le prolongement des activités linguistiques du XIX^e siècle. Par la suite, c'est la « Révolution linguistique » qui a été amorcée, favorisée par une prise de conscience collective de la part de la population francophone. Le développement des activités terminologiques des années 1960, qualifié de « réveil terminologique », tant dans le secteur privé que dans le secteur public, est remarquable dès le début des années 1960. Toutefois, dans le secteur public, cet essor est rapidement limité par le manque de ressources humaines et l'absence de moyens financiers nécessaires au développement terminologique.

Dans le chapitre quatre, qui était le prolongement du chapitre trois, nous avons vu comment l'État cherche à contourner les problèmes rencontrés précédemment. En effet, l'action législative est déterminante pour le développement de l'activité terminologique au Québec; c'est pour cette raison qu'il a été question de l'impact de ces lois sur l'essor de la terminologie. Ainsi, progressivement, chaque loi a favorisé l'activité terminolinguistique. Toutefois, avant l'époque des lois linguistiques, nous n'avons pas voulu omettre les premières actions de francisation qui ont constitué pour les législateurs

des pistes de réflexion utiles dont ils ont su tenir compte dans leur plan d'aménagement linguistique. Pour finir ce chapitre, six périodes caractérisant la production terminologique au Québec ont été définies. Ces périodes, délimitées par les orientations principales de l'organisme responsable de la mise en application de la politique linguistique sont les suivantes. La première période (1961-1969) a été consacrée à la qualité de la langue alors que la seconde période (1969-1974) visait plutôt à promouvoir le français au travail. La troisième période (1974-1977) a été marquée par le processus de francisation et de normalisation terminologique. Pendant la quatrième période (1977-1989), l'essor terminologique est à son apogée. Il s'agit d'une période de production, normalisation et diffusion terminologique intense. La cinquième période (1989-1996) a vu les efforts de l'Office se concentrer sur l'implantation terminologique et la sixième et dernière période étudiée (1996-2001) est marquée par la nécessité d'établir des priorités pour répondre efficacement aux besoins terminologiques.

La troisième et dernière partie a démontré l'apport du modèle glottopolitique pour décrire les caractéristiques de la production terminologique et saisir ainsi les différentes actions de la société québécoise pour la gestion de la terminologie. Inscrit dans une approche socioterminologique, ce modèle a mis en évidence les facteurs glottopolitiques à l'origine de la production terminologique dans deux secteurs de l'activité humaine : l'automobile et l'alimentation. Présentés d'abord de façon générale, puis par période, ils ont permis de mieux rendre compte de l'action de la société québécoise sur la langue.

Le modèle glottopolitique a d'abord mis en évidence l'action normative de l'État pour les deux chantiers terminologiques. Toutefois, il a également démontré comment l'approche de cette gestion terminologique était différente d'un secteur à l'autre ainsi que selon les moments d'intervention. En ce qui concerne l'automobile, l'approche québécoise s'est traduite par deux aspects dominants : le souci de correction linguistique pour un secteur jugé lacunaire et la volonté d'implantation des termes. Ces deux facteurs glottopolitiques ont eu un impact important sur la mise à disposition de cette terminologie. Toutefois, le modèle glottopolitique a également révélé d'autres facteurs, plus anodins, ayant pourtant agi sur cette production terminologique. Parmi ces facteurs, citons l'introduction de l'informatique et de l'électronique dans le fonctionnement de

l'automobile ou encore le « Clean Air Act », loi adoptée aux États-Unis mais ayant eu des répercussions au Québec. Le modèle glottopolitique appliqué au secteur de l'alimentation a fait ressortir une approche québécoise basée, là encore, sur un souci de correction linguistique. Toutefois, l'impact de la législation dans l'activité terminologique de ce secteur a également été un élément déterminant. Tout au long du chantier terminologique, le discours de l'Office a rappelé l'importance de cette législation aux futurs utilisateurs de la terminologie. Comme pour le secteur de l'automobile, le modèle glottopolitique a permis de tenir compte de tous les facteurs, plus ou moins prévisibles, qui ont marqué cette production terminologique. Nous avons vu que la protection du consommateur et la prise en compte d'un contexte social spécifique au secteur de l'alimentation ont constitué des forces glottopolitiques non négligeables. Enfin, dans les deux secteurs analysés, l'approche québécoise de la gestion terminologique a évolué au cours des dernières périodes. Ainsi, pour les deux secteurs, le modèle glottopolitique a mis en évidence le recul des facteurs politiques au profit des facteurs économiques. Nous avons vu que pour mieux comprendre ces changements, il fallait tenir compte des contextes sociopolitique et socioéconomique de ces périodes.

La modélisation de l'aménagement linguistique n'est pas universelle. Selon les États et le type d'intervention visé, l'aménagement terminologique prend une orientation différente. De plus, l'impact de la société sur l'aménagement terminologique n'est pas négligeable et il est utile de tenir compte des différents contextes (sociolinguistique, socioéconomique, sociopolitique, etc.) pour saisir les différentes approches que la société a sur le langage. En utilisant ce modèle glottopolitique, nous avons voulu prendre en considération différents facteurs (qu'ils soient liés à une politique linguistique ou non, qu'ils soient conscients ou involontaires) et favoriser ainsi une vision plus large du modèle d'intervention.

Pour nous, ce modèle offre des perspectives de recherche intéressantes dans la mesure où peu de travaux ont, à notre connaissance, cherché à rendre compte des approches qu'une société peut avoir de l'action sur le langage. Dans le même ordre d'idées, les travaux relatifs à l'histoire de l'aménagement terminologique sont peu nombreux alors que les nombreux chantiers terminologiques entrepris au Québec sont

riches d'enseignement. Notre recherche a permis de couvrir quarante ans d'activité terminologique au Québec, ce qui nous semble intéressant dans la mesure où nous disposons du recul nécessaire pour tirer des conclusions. Toutefois, il reste encore de nombreux chantiers terminologiques à étudier et de nouvelles périodes à caractériser.

Bibliographie

- ALÉONG, Stanley. « Purisme linguistique au Québec », *Culture*, vol. 1, n° 2, 1981a, p. 31-41.
- ALÉONG, Stanley, et autres. « De la mise en œuvre d'une terminologie française de l'automobile dans trois écoles d'enseignement technique au Québec », *La banque des mots*, n° 21, 1981b, p. 45-66.
- ASSAL, Allal. « La normalisation : pour une approche socioterminographique », *Cahiers de linguistique sociale*, n° 18, 1991, p. 133-157.
- AUGER, Pierre, et autres. *Guide de travail en terminologie*, Québec, Ministère de l'Éducation, 1973, 103 p. (Cahiers de l'Office de la langue française; 20).
- AUGER, Pierre, et Louis-Jean ROUSSEAU. *Méthodologie de la recherche terminologique*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, 80 p. (Études, recherches et documentation).
- AUGER, Pierre. « La problématique de l'aménagement terminologique au Québec », *Terminogramme*, n° 13, 1982, p. 1-8.
- AUGER, Pierre. « La problématique de l'aménagement terminologique au Québec », *Aménagement de la terminologie : diffusion et implantation : actes du 4^e Colloque OLF-STQ de terminologie tenu à Québec les 28, 29 et 30 mars 1982*, Québec, Gouvernement du Québec, 1983, p. 25-38.
- AUGER, Pierre. « L'énoncé de politique de l'Office de la langue française relatif aux québécoisismes », *Terminogramme*, n° 33-34, 1985, p. 1-4.
- AUGER, Pierre. « Francisation et terminologie : l'aménagement terminologique », *Termia 84 : terminologie et coopération internationale : la terminologie, outil indispensable au transfert des technologies : actes du colloque international de terminologie tenu à Luxembourg les 27, 28 et 29 août 1984*, sous la dir. de Guy Rondeau et Juan Carlos Sager, Québec, Girsterm, Université Laval, 1986, p. 47-55.
- AUGER, Pierre. « La terminologie au Québec et dans le monde, de la naissance à la maturité », *L'ère nouvelle de la terminologie : actes du 6^e Colloque OLF-STQ de*

- terminologie*, Québec, Office de la langue française et Société des traducteurs du Québec, 1988, p. 41-42.
- AUGER, Pierre. « Implantabilité et acceptabilité terminologiques : les aspects linguistiques d'une socioterminologie de la langue du travail », *Terminologies nouvelles*, n° 12, 1994a, p. 47-57.
- AUGER, Pierre. « Genèse et développement de la terminologie dans le monde francophone : une vision industrialisante de la langue », *Langues et sociétés en contact*, vol. 8, 1994b, p. 121-133. (Canadiana Romanica).
- AUGER, Pierre. « La méthodologie de la recherche terminologique de l'Office de la langue française : sa place dans l'enseignement et la formation au Québec », *Terminogramme*, sous la dir. de Monique C. Cormier et Noëlle Guilloton, n° 101-102, 2001, p. 81-91.
- BARBEAU, François. « L'Office de la langue jouera un rôle auprès de l'industrie », *Le Devoir*, cahier spécial « La révolution langagière », 17 novembre 1971, p. 3.
- BAUDOIN, Anne-Marie. *Mission terminologique du 15 au 30 avril 1977 [: rapport]*, [Montréal], Office de la langue française, 1977, 5 p. [Document interne].
- BAUDOIN, Anne-Marie, et autres. *Dictionnaire de l'industrie automobile*, Québec, Publications du Québec, 2001, 538 p.
- BÉDARD, Édith, et Jacques MAURIS. « Réflexions sur la normalisation linguistique au Québec », dans *La norme linguistique*, sous la dir. d'Édith Bédard et Jacques Mauris, Paris, Éditions Le Robert; Québec, Conseil de la langue française, 1983, p. 435-459.
- BÉLANGER, Nycole. « Le comité de terminologie intra-entreprise : outil de francisation », *Terminogramme*, n° 20, 1983, p. 10-11.
- BIBEAU, Gilles. « La normalisation terminologique et le néo-purisme au Québec », *Québec français*, n° 49, 1983, p. 14-17.
- BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. Correspondance : lettre de T. Villa (chef de secteur de l'alimentation) à G. Harvey (secrétaire au Cabinet du ministre de l'Éducation), datée du 22 mars 1972, Montréal, boîte 486-C711, 1972a, 3 p.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Mission en alimentation : secteur de la boucherie* : note envoyée par L. Gagné (Office de la langue française) au Service de la Coopération avec l'extérieur, datée du 27 avril 1972, Montréal, boîte 486-C711, 1972b, 1 p.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. Correspondance : lettre du terminologue (Office de la langue française) à la société Belge Dena, datée du 21 février 1974, Montréal, boîte 486-C711, 1974, 2 p.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Le Lexique des boissons gazeuses* : note de T. Villa (chef du secteur de l'alimentation) adressée à J.-C. Corbeil (directeur de la terminologie), datée du 8 octobre 1975, Montréal, boîte 345-B112, 1975, 6 p.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. Rapport d'étape de la recherche *Le rôle de l'école dans la connaissance et l'utilisation de la terminologie automobile au Québec*, rédigé par Stanley Aléong le 26 juin 1980, Montréal, boîte 918-F352, 1980a, 26 p.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. Correspondance. *Pêche-terminologie : noms des espèces marines québécoises à potentiel commercial* : lettre des Pêcheurs Unis du Québec adressée au président de l'OLF, datée du 28 octobre 1980, Montréal, boîte 486-C711, 1980b, 8 p.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Exposé de cas (Les Supermarchés Dominion Ltée) pour la direction* : note adressée au directeur de la terminologie par le chef du secteur de l'alimentation concernant la terminologie du bœuf, datée du 25 février 1981, Montréal, boîte 486-C711, 1981, 4 p.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Protocole d'entente entre l'Association des brasseurs du Québec et l'Office de la langue française*, daté du 2 avril 1985, Montréal, boîte 770-E951, 1985, 2 p.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. Correspondance : lettres de R. Sasseville (animateur linguistique) et d'A.-M. Baudouin (terminologie), datée du 8 mai 1989, Montréal, boîte 659-A852, 1989a, 2 p.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Compte rendu de la réunion du Comité de l'automobile du 12 octobre 1989* par A. Collin (chef du Service des terminologies sectorielles), Montréal, boîte 52-I273, 1989b, 6 p.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. Correspondance : lettre de L. Hébert (directrice du Marketing de Fruits Botner Ltée) à J.-M. Fortin (directeur des Services linguistiques), datée du 16 avril 1991, Montréal, boîte 116-B341, 1991a, 1 p.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. Note de S. Chalvin (directrice de la francisation) à M. Rivard (chef du Service des communications), datée du 12 août 1991, Montréal, boîte 116-B341, 1991b, 1 p.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Lexique de la chimie alimentaire* : note de L. Chicoine (chef de la division de l'édition) à J.-M. Fortin (directeur des Services linguistiques), datée du 26 septembre 1991, Montréal, boîte 147-I241, 1991c, 1 p.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. Note de J.-M. Fortin (directeur des Services linguistiques) à M. Rivard (chef du Service des publications), datée du 24 février 1992, Montréal, boîte 116-B341, 1992a, 2 p.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. Correspondance : lettre de M. Rivard (chef du Service des communications) à J. Montreuil (directeur de l'édition aux Publications du Québec), datée du 17 mars 1992, Montréal, boîte 116-B341, 1992b, 1 p.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. Note de J.-M. Fortin pour le lancement du *Lexique des légumes*, datée du 29 septembre 1992, Montréal, boîte 116-B341, 1992c 5 p.

- BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. Correspondance : lettre de J.-C. Rondeau (président de l'OLF) à A. Latour (directeur du Conseil de la boulangerie du Québec) datée du 15 février 1995, Montréal, boîte 92-J371, 1995, 1 p.
- BLANCHARD, Étienne. *Les mots par l'image ou 2000 mots illustrés*, Montréal, [s. n.], 1916, 105 p. (Bon langage).
- BLANCHARD, Étienne. *Vocabulaire bilingue par l'image : leçons de choses et rédaction*, Montréal, Frères des écoles chrétiennes, 1919, 110 p. (Observons mieux - parlons mieux).
- BLANCHARD, Étienne. *Vocabulaire bilingue par l'image : leçons de choses et rédaction*, Montréal, Frères des Écoles Chrétiennes, 1931, 110 p. (Observons mieux - parlons mieux).
- BOUCHARD, Chantal. *La langue et le nombril : histoire d'une obsession québécoise*, Montréal, Éditions Fides, 1998, p. 303. (Nouvelles études québécoises).
- BOUCHARD, Chantal. « L'Office de la langue française : une naissance tant attendue », *Terminogramme*, sous la dir. de Monique C. Cormier et Noëlle Guilloton, n° 101-102, 2001, p. 11-16.
- BOUCHARD, Chantal. « Anglicisation et autodépréciation », dans *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de Michel Plourde, Montréal, Éditions Fides; Sainte-Foy, Publications du Québec, 2000, p. 197-205.
- BOUCHARD, Pierre, et Aline FRANCŒUR. « L'impact des actions de l'Office de la langue française sur les usages linguistiques publics », *Terminogramme*, sous la dir. de Monique C. Cormier et Noëlle Guilloton, n° 101-102, 2001, p. 45-64.
- BOUCHARD, Pierre. « L'implantation de la terminologie française au Québec : bilan et perspectives », *Présence francophone*, n° 47, 1995, p. 53-79.
- BOUCHER, Diane, et autres. *Profil sectoriel de l'automobile : présenté à la Direction de la francisation de l'Office de la langue française par l'équipe sectorielle de l'automobile*, [Montréal], Office de la langue française, 1995, 201 p. [Document interne].
- BOUCHER, Diane. *Historique des interventions dans le domaine de l'automobile*, [Québec], Office québécois de la langue française, [s. d.]. [Document interne].

- BOULANGER, Jean-Claude. « L'aménagement linguistique du Québec [Compte rendu de : CORBEIL, Jean-Claude. *L'aménagement linguistique du Québec*, Montréal, Guérin éditeur limitée, n° 3] », *Terminogramme*, n° 7-8, 1980, p. 11-12.
- BOULANGER, Jean-Claude. « La situation de la terminologie au Québec », *Lebende Sprachen*, vol. 29, n° 1, 1984, p. 19-22.
- BOULANGER, Jean-Claude. « Une lecture socioculturelle de la terminologie », *Cahiers de linguistique sociale*, n° 18, 1991, p. 13-29.
- BOULANGER, Jean-Claude. « Présentation : images et parcours de la socioterminologie », *Meta*, vol. 40, n° 2, 1995, p. 194-205.
- BOULANGER, Jean-Claude, et Ali REGUIGUI. *Table ronde : l'enseignement de la terminologie à l'université : état de la question*, Québec, Girsterm, Université Laval, 1987, 171 p. (Travaux de terminologie; 5).
- BOUTHILLIER, Guy, et Jean MEYNAUD. *Le choc des langues au Québec, 1760-1960*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1972, 768 p.
- BOUTIN-QUESNEL, Rachel, et autres. *Vocabulaire systématique de la terminologie*, Québec, Publications du Québec, 1985, 38 p. (Cahiers de l'Office de la langue française).
- BOYER, Henri. *Introduction à la sociolinguistique*, Paris, Dunod, 2001, 104 p.
- BROCHU, André. « L'éveil de la parole », dans *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de Michel Plourde, Montréal, Éditions Fides; Sainte-Foy, Publications du Québec, 2000, p. 260-272.
- BULOT, Thierry. « Introduction : la dimension glottopolitique des villes », dans *Langue urbaine et identité*, sous la dir. de Thierry Bulot et Nicolas Tsekos, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 13-16.
- CABRÉ, Maria Teresa. *La terminologie : théorie, méthode et applications*, traduit du catalan, adapté et mis à jour par Monique C. Cormier et John Humbley, Paris, Armand Colin; Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1998, 322 p.
- CABRÉ, Maria Teresa. « L'influence de l'Office de la langue française et du Québec sur la terminologie catalane », *Terminogramme*, sous la dir. de Monique C. Cormier et Noëlle Guilloton, n° 101-102, 2001, p. 131-148.

- CALVET, Louis-Jean. *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot, 1987, 294 p.
- CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène, et Pierre MARTEL. *La qualité de la langue au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, 167 p. (Diagnostic; 18).
- CAYER, Micheline. « La terminologie, un outil de développement », *Terminogramme*, n° 57, 1990a, p. 1-3.
- CAYER, Micheline. « Pour une meilleure compréhension de la méthode de recherche terminologique de l'Office de la langue française », *Harmonisation des méthodes en terminologie : actes des séminaires de Talence et Hull tenus en 1989*, 1990b, p. 72-85 (Terminologies nouvelles; 3).
- CAYER, Micheline. « La pratique terminologique à l'Office de la langue française : le respect de la norme dans le respect de la population », *Actes du Colloque du 69^e Congrès de l'Acfas, tenu à Sherbrooke en 2001*, Québec, Office de la langue française, 2002, p. 113-127. (Langues et sociétés; 39).
- CÉLESTIN, Tina, Gilles GODBOUT et Pierrette VACHON-L'HEUREUX. *Méthodologie de la recherche terminologique ponctuelle : essai de définition*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1984, 171 p. (Études, recherches et documentation).
- CÉLESTIN, Tina. « Le phénomène de la néologie technique et scientifique au Québec : bilan et perspectives », *Colloque international « La néologie scientifique et technique : bilan et perspectives »*, tenu à Rome le 28 novembre 2003, *Réseau panlatin de terminologie*, [En ligne], 2003.
[<http://www.realiter.net/roma/index.htm>] (Consulté le 31 octobre 2006).
- CELLARD, Jacques, et Micheline SOMMANT. *500 mots nouveaux définis et expliqués*, Paris, Éditions Duculot, 1979, 104 p. (Votre boîte à outils de la langue française).
- CHOLETTE, Gaston. « L'Office de la langue française du Québec », *La banque des mots*, n° 2, 1971, 120 p.
- CHOLETTE, Gaston. *L'Office de la langue française de 1961 à 1974 : regard et témoignage*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, 487 p.

- CHOLETTE, Gaston. *L'action internationale du Québec en matière linguistique : coopération avec la France et la francophonie de 1961 à 1995*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1997, 170 p.
- CHOLETTE, Marie. « La problématique de la variation et de l'implantation : pour une socioterminologie », *Actes du Colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique (enjeux théoriques et pratiques), tenu à Chicoutimi les 5, 6 et 7 mai 1993*, Montréal, Office de la langue française, 1994, p. 495-514 (Langues et sociétés; t. II).
- COLPRON, Guy. *Les anglicismes au Québec. Répertoire classifié*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1970, 247 p.
- COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET SUR LES DROITS LINGUISTIQUES AU QUÉBEC. *Rapport, livre I: la langue de travail*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1972, 379 p.
- CORBEIL, Jean-Claude. *L'aménagement linguistique du Québec*, Québec, Guérin, 1980, 154 p. (Langue et société).
- CORBEIL, Jean-Claude. « Interventions des participants », *Aménagement de la terminologie : diffusion et implantation : actes du 4^e Colloque OLF-STQ de terminologie tenu à Québec les 28, 29 et 30 mars 1982*, Québec, Gouvernement du Québec, 1983, p. 70.
- CORBEIL, Jean-Claude. « Quinze ans de politique terminologique au Québec », *Actes du colloque tenu à Bruxelles les 25 et 26 mars 1988*, Paris, Conseil International de la langue française, 1989, p. 186-192.
- CORBEIL, Jean-Claude. « Le rôle de la terminologie en aménagement linguistique : genèse et description de l'approche québécoise », *Langages*, n° 168, 2007a, p. 92-106.
- CORBEIL, Jean-Claude. *L'embarras des langues : Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Montréal, Éditions Québec Amérique, 2007b, 548 p.
- CORMIER, Monique C., et Noëlle GUILLOTON (dir.). « Interventions sociolinguistiques et pratiques langagières : l'Office de la langue française de 1961 à 2001 », *Terminogramme*, n° 101-102, 2001, 192 p.

- CORMIER, Monique C., et Paul ST-PIERRE. « Language Planning and Terminology: the Case of Québec », dans *Translation and Multilingualism. Post-Colonial Contexts*, sous la dir. de S. Ramakrishna, New Delhi, Inde, Pencraft International, 1997, p. 97-107.
- CÔTE, Normand, et autres. *Vocabulaire trilingue des véhicules de transport routier*, Sainte-Foy, Publications du Québec; Hull, Groupe communications Canada; Paris, La maison du dictionnaire, 1995, 316 p. (Cahiers de l'Office de la langue française).
- CROUSE, William H. *Mécanique automobile*, Montréal, McGraw-Hill, 1966, 605 p.
- DAOUST, Denise. *Aspects sociolinguistiques de la diffusion et de l'utilisation des terminologies*, Québec, Office de la langue française, 1983, 190 p.
- DAOUST, Denise. *Le changement terminologique dans une entreprise de transport*, Québec, Office de la langue française, 1987, 149 p. (Langues et sociétés).
- DAOUST, Denise. « Le comportement terminologique et les attitudes face aux langues en contexte de changement planifié : une analyse comparative de deux milieux de travail », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 20, n° 2, 1991, p. 145-168.
- DAOUST, Denise, et Jacques MAURAI. « L'aménagement linguistique », *Politique et aménagement linguistiques*, sous la dir. de Jacques Maurais, Québec, Conseil de la langue française; Paris, Éditions Le Robert, 1987, p. 5-46.
- DELAVIGNE, Valérie. « Approche socioterminologique des discours du nucléaire », *Meta*, vol. 40, n° 2, 1995, p. 308-319.
- DELISLE, Jean. « Les origines de la recherche terminologique au Canada », *Revue de l'Université Laurentienne : études sur la traduction*, vol. 12, n° 2, 1980, p. 25-34.
- DELISLE, Jean. *Les Alchimistes des langues : la Société des traducteurs du Québec (1940-1990)*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1990, 446 p.
- DELISLE, Jean. *La terminologie au Canada. Histoire d'une profession*, Montréal, Linguattech, 2008, 468 p.
- DEPECKER, Loïc (dir.). *La mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1997, p. 1-45.

- DEPECKER, Loïc. *L'invention de la langue : le choix des mots nouveaux*, Paris, Armand Colin; Paris, Larousse, 2001, 719 p.
- DESBIENS, Jean-Pierre. *Les Insolences du Frère Untel*, Québec, Éditions de l'Homme, 1988, 253 p.
- DESRAPES, Jean. « Les mots s'affichent », *La francisation en marche*, vol. 10, n° 2, 1991, p. 4-6.
- DUBEAU, Gilles, et Jean-Pierre VALLÉE. « L'activité terminologique au Canada », *Babel*, vol. 16, n° 2, 1970, p. 82-84.
- DUBOIS, Jean, et autres. *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, 1994, 514 p.
- DUBUC, Robert. « La terminologie : un instrument de précision », *Le Devoir*, cahier spécial « La révolution langagière », 24 septembre 1981, p. 904.
- DUBUC, Robert. « Le Comité de linguistique de Radio-Canada », dans *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*, Québec, Conseil de la langue française, 1990, p. 131-153.
- DUBUC, Robert. « La norme linguistique à Radio-Canada », *Terminogramme*, n° 97-98, 2001a, p. 127-130.
- DUBUC, Robert. « La francisation terminologique, le plus beau fleuron de l'Office de la langue française », *Terminogramme*, sous la dir. de Monique C. Cormier et Noëlle Guilloton, n° 101-102, 2001b, p. 17-24.
- DULONG, Gaston. *Bibliographie linguistique du Canada français*, Québec, Presses de l'Université Laval; Paris, Librairie C. Klincksieck, 1966, 167 p.
- FAULSTICH, Enilde. « Socioterminologia: mais que um método de pesquisa, uma disciplina », *Ciência da Informação*, vol. 24, n° 3, 1995, p. 281-288.
- FORTIN, Jean-Marie, et Lise LEBEL-HAROU. « Traitement automatique des données terminologiques : apport spécifique de la banque de terminologie du Québec (BTQ) à cette perspective de travail », *Terminologies 76 : colloque international tenu à Paris-La Défense du 15 au 18 juin 1976*, Paris, La maison du dictionnaire, 1976, p. VI33-VI60.
- FORTIN, Jean-Marie (dir.). *Dictionnaire de l'industrie automobile*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 2001, 538 p.

- FOX, Francis. « Le gouvernement du Canada rend hommage... », *Le Devoir*, cahier spécial « La révolution langagière », 24 septembre 1981, p. 904.
- GAGNÉ, Aimé. *Le français au-delà des mots : un cheminement linguistique*, Montréal, Éditions Varia, 1998, 341 p. (Mémoires et souvenirs).
- GAMBIER, Yves, « Problèmes terminologiques des pluies acides : pour une socioterminologie », *Meta*, vol. 32, n° 3, 1987, p. 314-320.
- GAMBIER, Yves. « Travail et vocabulaire spécialisés : prolégomènes à une socioterminologie (terminographie et terminologie officielle) », *Erikoiskielet ja käännösteoria, Vääsa Vaaki-seminari IX*, 1989, p. 216-228.
- GAMBIER, Yves. « Présupposés de la terminologie : vers une remise en cause », *Cahiers de linguistique sociale*, n° 18, 1991a, p. 31-58.
- GAMBIER, Yves. « Travail et vocabulaire spécialisés : prolégomènes à une socioterminologie », *Meta*, vol. 36, n° 1, 1991b, p. 8-15.
- GAMBIER, Yves. « Officialisation des termes : perspectives et enjeux socioterminologiques », *Actes du Colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique (enjeux théoriques et pratiques), tenu à Chicoutimi les 5, 6 et 7 mai 1993*, Montréal, Office de la langue française, 1994, p. 201-237.
- GAMBIER, Yves, et François GAUDIN. « Le langage et l'homme », *Revue de l'Institut libre Marie Haps*, sous la dir. de François Gaudin, vol. XXVIII, n° 4, 1993, p. 207-331.
- GARDIN, Bernard, et Jean-Baptiste MARCELLESI. *Introduction à la sociolinguistique : la linguistique sociale*, Paris, Larousse, 1974, 263 p. (Langue et langage).
- GARDIN, Bernard, François GAUDIN et Louis GUESPIN. « Aspects terminologiques des pratiques langagières au travail », *Langage et travail*, sous la dir. de Louis Guespin, cahier n° 7, 1994, 74 p.
- GAUDIN, François. « Socioterminologie : du signe au sens, construction d'un champ », *Meta*, vol. 38, n° 2, 1993a, p. 293-301.
- GAUDIN, François. « "Terminologie et sociolinguistique" *Hänoversche Beiträge zu Sprache und Kultur* », *Actes du colloque franco-allemand tenu à l'Université d'Hanovre les 16, 17 et 18 mai 1988*, 1989, n° 1, p. 46-54.

- GAUDIN, François. « Enquête sur l'impact des arrêtés terminologiques auprès des magistrats », *La banque des mots*, n° 42, 1991, p. 59-66.
- GAUDIN, François. « Socioterminologie : du signe au sens, construction d'un champ », *Meta*, vol. 38, n° 2, 1993a, p. 293-301.
- GAUDIN, François. Pour une socioterminologie : des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnelles, Rouen, Publications de l'université de Rouen, 1993b, 254 p.
- GAUDIN, François. « Hommage à Louis Guespin, 1934-1993 », *Le langage et l'homme*, vol. 28, n° 4, 1993c, p. 211.
- GAUDIN, François. « La socioterminologie : présentation et perspectives », *Langage et travail*, cahier n° 7, 1994, 14 p.
- GAUDIN, François (dir.). « Usages sociaux des termes : théories et terrain », *Meta*, vol. 40, n° 2, 1995a, p. 193-329.
- GAUDIN, François. « Socioterminologie : positions théoriques et problème de méthode », *Présence francophone*, n° 47, 1995b, p. 37-51.
- GAUDIN, François. *Socioterminologie : une approche sociolinguistique en terminologie*, Belgique, Éditions Duculot, 2003, 286 p. (Champs linguistiques).
- GAUDIN, François. « Socioterminologie », *La terminologie, discipline scientifique : actes du colloque tenu à Paris le 17 octobre 2003*, Paris, Société française de terminologie, 2004, p. 41-44.
- GAUDIN, François. « La socioterminologie », *Langages*, n° 157, 2005, p. 80-93.
- GAUDIN, François. « Quelques mots sur la socioterminologie », *Cahiers du Rifal : terminologie, culture et société*, n° 26, 2007, p. 26-34.
- GAUDIN, François, et Allal ASSAL (dir.). « Terminologie et sociolinguistique », *Cahiers de linguistique sociale*, n° 18, 1991, 213 p.
- GÉMAR, Jean-Claude. « Les grandes commissions d'enquête et les premières lois linguistiques », dans *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de Michel Plourde, Montréal, Éditions Fides; Sainte-Foy, Publications du Québec, 2000, p. 247-259.
- GENDRON, Élyse. « Quand les terminologues s'identifient, ou le vrai visage de la profession », *L'Actualité langagière*, [En ligne], Ottawa, Bureau de la traduction,

Travaux publics et services gouvernementaux Canada, vol. 5, n° 2, 2008.
 [http://www.bureaudeptraduction.gc.ca/index.php?lang=français&cont=1208]
 (Consulté le 20 juillet 2008).

GLOBENSKY, Robert. *Étude sur les modes de diffusion des produits terminologiques de l'OLF publiés par les publications du Québec*, Service de la recherche, Office de la langue française, 1991, 28 p. [Document interne].

GUESPIN, Louis, et Jean-Baptiste MARCELLESI. « Pour la glottopolitique », *Langages*, n° 83, 1986, p. 5-22.

GUESPIN, Louis, et Foued LAROUCSI. « Glottopolitique et standardisation terminologique », *La banque des mots*, numéro spécial, 1989, p. 5-21.

GUESPIN, Louis, et François GAUDIN. « Une enquête socioterminologique : étude d'impact des arrêtés ministériels », *Actes du XV^e Congrès International des Linguistes, tenu à l'Université Laval du 9 au 14 août 1992*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 61-64.

GUESPIN, Louis. « Normaliser ou standardiser », *Le langage et l'homme*, vol. 28, n° 4, 1993, p. 213-222.

GUILBERT, Louis. *La créativité lexicale*, Paris, Larousse, 1975, 285 p.

GUILBERT, Louis. 1976a, « Terminologie et linguistique », *Actes du colloque Essai de définition de la terminologie*, repris dans Rondeau et Felbert, Québec, Office de la langue française, 1981, p. 201-219.

GUILBERT, Louis. 1976b, « La relation entre l'aspect terminologique et l'aspect linguistique du mot », *Infoterm*, repris dans Rondeau et Felbert, n° 3, 1981, p. 185-197.

GUILLOTON, Noëlle. « Être en bons termes », *Le Devoir*, cahier spécial « La révolution langagière », 24 septembre 1981, p. 904.

HELLER, Monica, et autres. *Le processus de francisation dans une entreprise montréalaise : une analyse sociolinguistique*, Québec, Office de la langue française, 1982, 203 p. (Langues et sociétés).

- HERRY³²⁷, A. F. 1923, *L'automobilisme au Canada français*. Québec, Les éditions de l'Événement, 568 p.
- HORGUELIN, Paul. « La traduction à l'ère des communications », *Traduction et qualité de la langue : actes du colloque tenu à Hull du 30 janvier au 1^{er} février 1983*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1984, p. 24-35.
- HORGUELIN, Paul. « Un peuple de traducteurs ? », *Actes du Congrès Langue et société au Québec : le statut culturel du français au Québec*, sous la dir. de Michel Amyot et Gilles Bibeau, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1984, t. II, p. 441-445.
- HUMBLEY, John. « Is terminology specialized lexicography? The experience of French-speaking countries », *Hermès*, n° 18, 1997, p. 13-31.
- KERPAN, Nada. « Histoire de la terminologie au Canada et au Québec », *Meta*, vol. 22, n° 1, 1977, p. 5-53.
- LABRIE, Aimé. « Vocabulaire de l'automobile », *Le Canada français*, vol. 30, 1942, p. 234-238.
- LAMOTHE, Jacqueline. « L'apport de l'Office de la langue française à la féminisation linguistique au Québec », *Terminogramme*, sous la dir. de Monique C. Cormier et Noëlle Guilloton, n° 101-102, 2001, p. 93-105.
- LAMY, Gaëtanne. *L'Office de la langue française et la francisation des entreprises (1978-1986)*, Thèse (M. Sc.), Université de Montréal, 1988, 319 p.
- LAPORTE, Pierre-Étienne. « Structure sociale, concurrence linguistique et législation linguistique au Québec », *Les relations entre la langue anglaise et la langue française : actes du colloque international de terminologie tenu à Paris en mai 1975*, Québec, Office de la langue française, 1978, p. 131-140.
- LAPORTE, Pierre-Étienne. « Travailler en français », *Exprimer la modernité en français : actes de la XIII^e Biennale de la langue française tenue à Québec en 1989*, sous la dir. d'Alain Guillerrou, Québec, Office de la langue française, 1989, p. 79-85.

³²⁷ Nos recherches infructueuses ne nous ont pas permis de fournir les prénoms de cet auteur.

- LAROSE, Gérald. *Le français, une langue pour tout le monde, une nouvelle approche stratégique et citoyenne, Rapport de la Commission des États généraux sur la situation de la langue française au Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 2001, 285 p.
- LECLERC, Jacques. *Langue et société*, 2^e éd., Laval, Québec, Mondia Éditeurs, 1992, 708 p. (Synthèse).
- « LÉGER, Jean-Marc, [Entrevue] ». *Les Prix du Québec : Prix Georges-Émile Lapalme 2005*, [En ligne], Québec, Gouvernement du Québec, 2005.
[<http://www.prixduquebec.gouv.qc.ca/ehhtml/2005/jean-marc-leger-c.html>]
(Consulté le 20 octobre 2006).
- LÉPINE, Normand. « Être en bons termes », *Le Devoir*, cahier spécial « La révolution langagière », 3 décembre 1969, p. 6.
- LINTON, Ralph. *Le fondement culturel de la personnalité*, Paris, Bordas, 1977, 138 p. (Sciences de l'éducation; 11).
- LOUBIER, Christiane. « La terminologie au service de l'implantation », *Terminogramme*, n^o 57, 1990, p. 8-11.
- LOUBIER, Christiane. *L'implantation du français : actualisation d'un changement linguistique planifié*, Québec, Office de la langue française, 1993, p. 56-133. (Langues et sociétés).
- LOUBIER, Christiane. « L'implantation du français : fondements théoriques et faits d'expérience », *Actes du Colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique (enjeux théoriques et pratiques), tenu à Chicoutimi les 5, 6 et 7 mai 1993*, Montréal, Office de la langue française, t. I, 1994a, p. 35-65. (Langues et sociétés).
- LOUBIER, Christiane. « L'implantation du français : du microcosme au macrocosme », *Terminologies nouvelles*, n^o 12, 1994b, p. 20-39.
- LOUBIER, Christiane. *Les emprunts : traitement en situation d'aménagement linguistique*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 2003, 105 p.
- MARCELLES, Christiane et Jean-Baptiste. « Postface, Louis Guespin, socioterminologue : le défi » dans *Louis Guespin terminologue*, sous la dir. de

Valérie Delavigne et François Gaudin, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2000, p. 86-89.

MARTEL, Pierre. « Le français du Québec : statut et corpus », *Histoire de la langue française (1945-2000)*, sous la dir. d'Antoine Gérard et Bernard Cerquiglini, Paris, CNRS Éditions, 2000, p. 729-747.

MARTIN, André. « Diglossie, situation linguistique et politique linguistique : le cas du Québec », *Sociolinguistique : approches, théories, pratiques : actes du colloque tenu à Rouen du 27 novembre au 10 décembre 1978*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1978, p. 137-148.

MARTIN, André. « De quelques recherches effectuées dans le domaine de la connaissance et de l'utilisation des terminologies de grande diffusion », *Terminogramme*, n° 20, 1983, p. 3-5.

MARTIN, André, et Christiane LOUBIER. « L'implantation du français : une action sur le statut et le corpus de la langue », *Terminogramme*, n° 67, 1993, p. 1-6.

MAURAI, Jacques. *La langue et la publicité des chaînes d'alimentation : étude sur la qualité de la langue et sur l'implantation terminologique*, Québec, Conseil de la langue française, 1984, 84 p. (Dossiers du Conseil de la langue française : études et recherche; 18).

MAURAI, Jacques. « Le changement linguistique planifié : l'aménagement du corpus linguistique au Québec », dans *Aspects de l'aménagement linguistique du Québec*, sous la dir. de Jacques Maurais, Québec, Conseil de la langue française, 1985, p. 11-31.

MAURAI, Jacques. « L'expérience québécoise d'aménagement linguistique », dans *Politique et aménagement linguistiques*, sous la dir. de Jacques Maurais, Québec, Conseil de la langue française; Paris, Éditions Le Robert, 1987, p. 359-416.

MAURAI, Jacques, et autres. *Lexique des boissons gazeuses*, Québec, Éditeur Officiel du Québec, 1976, 59 p.

MAURAI, Jacques, et Thérèse VILLA. *Guide de rédaction des menus*, 2^e éd., Montréal, Office de la langue française, 1980, 153 p.

- MERCIER, Louis. *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962) : histoire de son enquête et genèse de son glossaire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, 507 p.
- MICHEL, France. *Vocabulaire des ustensiles de cuisson*, Québec, Publications du Québec, 1991, 37 p. (Cahiers de l'Office de la langue française).
- OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION DU QUÉBEC. *Vocabulaire anglais-français de l'alimentation*, éd. provisoire, Québec, Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec, 1968, 85 p.
- OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET SOCIÉTÉ DES TRADUCTEURS DU QUÉBEC. *Aménagement de la terminologie : diffusion et implantation : actes du 4^e Colloque OLF-STQ de terminologie tenu à Québec les 28, 29 et 30 mars 1982*, Montréal, L'Office, 1983, 207 p.
- PARÉ, Marcel. « Préface de la première édition », dans *Manuel pratique de terminologie*, Robert Dubuc, 3^e éd., Québec, Linguatex, 1992, p. III-V.
- PICARD, Jean-Claude. *Camille Laurin : l'homme debout*, Québec, Éditions du Boréal, 2003, 557 p.
- POIRIER, Claude. *Dictionnaire historique du français québécois*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1998, 640 p.
- POIRIER, Claude. « Une langue qui se définit dans l'adversité », dans *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de Michel Plourde, Montréal, Éditions Fides; Sainte-Foy, Publications du Québec, 2000, p. 111-122.
- PRINCE, Joseph-Évariste. « Les chemins de fer », *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 1, n^o 1, 1902, p. 5-8.
- QUÉBEC (Gouvernement du). *Rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec : la langue de travail*, Québec, Éditeur officiel du Québec, t. I, 1972, 379 p.
- QUÉBEC (Gouvernement du). *Rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec : les droits linguistiques*, Québec, Éditeur officiel du Québec, t. II, 1972, 474 p.

- QUÉBEC. CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE. *L'aménagement de la langue : pour une description du français québécois : rapport et avis au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française*, Québec, Publications du Québec, 1991, 65 p.
- QUÉBEC. CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de Michel Plourde, Montréal, Publications du Québec et Éditions Fides, 2000, 516 p.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. *Rapport annuel du ministère des Affaires culturelles de la province de Québec pour l'année finissant le 31 mars 1962*, Québec, Publications du Québec, 1962a, 110 p.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. *Mieux dire : bulletin de l'Office de la langue française*, Québec, Publications du Québec, vol. 1, n° 1, 1962b, p. 1.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. *Rapport annuel du ministère des Affaires culturelles de la province du Québec pour l'année se terminant le 1^{er} avril 1963*, Québec, Publications du Québec, 1963a, 210 p.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. *Mieux dire : bulletin de l'Office de la langue française*, Québec, Publications du Québec, 1963b, vol. 2, n° 1, p. 2-3.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. *Rapport annuel du ministère des Affaires culturelles de la province du Québec pour l'année se terminant le 1^{er} avril 1964*, Québec, Publications du Québec, 1964, 210 p.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. *Rapport annuel du ministère des Affaires culturelles de la province du Québec pour l'année se terminant le 1^{er} avril 1965*, Québec, Publications du Québec, 1965a, 245 p.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. *Norme du français écrit et parlé au Québec*, Québec, Publications du Québec, 1965b, 12 p. (Cahiers de l'Office de la langue française; 1).
- QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. *Texte du livre blanc*, [microforme], Québec, Publications du Québec, 1965c, 221 p. (Consulté le 10 juin 2006).

- QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. *Rapport annuel du ministère des Affaires culturelles de la province du Québec pour l'année se terminant le 1^{er} avril 1966*, Québec, Publications du Québec, 1966, 253 p.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. *Rapport annuel 1966-1967*, Québec, Publications du Québec, 1967, 94 p.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. *Mieux dire : bulletin de l'Office de la langue française*, Québec, Publications du Québec, 1969, vol. 7, n° 3, p. 1.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. *Rapport annuel 1969-1970*, Québec, Publications du Québec, 1970, 121 p.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. *Rapport annuel 1970-1971*, Québec, Publications du Québec, 1971, 130 p.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES ET OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Vocabulaire anglais-français de l'alimentation*, Québec, Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec, 1968, 84 p.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'éducation au Québec : rapport des activités du ministère de l'Éducation*, Québec, Publications du Québec, 1972, 302 p.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'éducation au Québec : rapport des activités du ministère de l'Éducation*, Québec, Publications du Québec, 1973, 310 p.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'éducation au Québec : rapport annuel du ministère de l'Éducation*, Québec, Publications du Québec, 1974, 280 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Conduisons en français : petit vocabulaire de l'automobile*, Montréal, L'Office, [s. d.], 12 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Les données terminologiques : actes du colloque international de terminologie tenu à Baie Saint-Paul les 1^{er}, 2 et 3 octobre 1972, préparé par Monique Héroux*, Montréal, L'Office, 1973, 164 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Canadianismes de bon aloi*, 4^e éd., Montréal, L'Office, 1977, 37 p. (Cahiers de l'Office de la langue française; 4).

- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport d'activité 1977-1978*, Montréal, L'Office, 1978, 109 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport d'activité 1978-1979*, Montréal, L'Office, 1979, 215 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Rapport d'activité 1979-1980*, Montréal, L'Office, 1980a, 115 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Énoncé d'une politique relative à l'emprunt de formes linguistiques étrangères*, Montréal, L'Office, 1980b, 14 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE, « Une nouvelle publication de l'Office : LA FRANCISATION EN MARCHÉ », *Le trait d'union*, vol. 2, n° 6, 1980c, 9 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport d'activité 1980-1981*, Montréal, L'Office, 1981, 78 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport d'activité 1981-1982*, Montréal, L'Office, 1982a, 70 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE, « Colloque sur l'aménagement de la terminologie : diffusion et implantation », *Le trait d'union*, vol. 4, n° 1, 1982b, 9 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport d'activité 1982-1983*, Montréal, L'Office, 1983, 31 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport d'activité 1984-1985*, Montréal, L'Office, 1985a, 40 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes*, Montréal, L'Office, 1985b, 64 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE, « Le Service des travaux terminologiques », *Le trait d'union*, vol. 6, n° 6, 1985c, p. 6-8.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport annuel 1986-1987*, Montréal, L'Office, 1987, 43 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport annuel 1987-1988*, Montréal, L'Office, 1988, 29 p.

- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport annuel 1988-1989*, Montréal, L'Office, 1989, 42 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport annuel 1989-1990*, Montréal, L'Office, 1990, 42 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport annuel 1990-1991*, Montréal, L'Office, 1991, 47 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport annuel 1991-1992*, Montréal, L'Office, 1992, 44 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport annuel 1992-1993*, Montréal, L'Office, 1993, 45 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport annuel 1994-1995*, Montréal, L'Office, 1995a, 40 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport annuel 1995-1996*, Montréal, L'Office, 1996a, 45 p.
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *La formation professionnelle : rapport de l'équipe-projet composée de Clément Croteau et autres déposé le 30 avril 1996*, [Montréal], L'Office, 1996b, 100 p. [Document interne].
- QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport annuel 1999-2000*, Montréal, L'Office, 2000, 57 p.
- QUÉBEC. OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. « À propos de l'Office », dans *La déclaration de services aux citoyens*, [En ligne]. [<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/office/declaration.html>] (Consulté le 15 juin 2007).
- QUÉBEC. RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Premier rapport annuel 1975*, Montréal, La Régie, 1976a, 167 p.
- QUÉBEC. RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Partage des tâches en matière de travaux terminologiques*, Montréal, La Régie, 1976b, 9 p.
- QUÉBEC. RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Première rencontre des traducteurs et terminologues du Québec, tenue au Château Montebello les 18, 19 et 20 janvier 1976 : compte rendu préparé par Bernard Salvail*, Montréal, La Régie, 1976c, 20 p.

- QUÉBEC. RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *La normalisation terminologique : énoncé de politique approuvé par la Régie de la langue française*, Montréal, La Régie, 1976d, 45 p.
- QUÉBEC. RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rapport annuel 1976*, Montréal, La Régie, 1977, 383 p.
- RENÉ, Nicole. *Rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française : le français, langue commune : enjeu de la société québécoise : bilan de la situation de la langue française au Québec en 1995*, Québec, Ministère de la Culture et des communications, 1996, 319 p.
- RENÉ, Nicole. « Implantation terminologique : le rôle de l'Office de la langue française en matière de diffusion », *Conférence présentée à Vitoria en février 2001*, [En ligne].
[http://www.oqlf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/bibliotheque/conferences/implantation_terminologique.pdf] (Consulté en mars 2007).
- RENÉ, Nicole, et Pierre BOUCHARD. « La diffusion de la terminologie française dans les grandes entreprises et dans l'administration publique : l'expérience du Québec », *Revue d'aménagement linguistique*, n° 105, 2003, p. 147-166.
- REY, Alain. *La terminologie : noms et notions*, Paris, Presses universitaires de France, 1979, 128 p. (Que sais-je ?; 1781).
- REY, Alain. *La terminologie : noms et notions*, 2^e éd., Paris, Presses universitaires de France, 1992, 127 p. (Que sais-je ?; 1781).
- RICHARD, Diane. « Un concours sur mesure pour une industrie bien spéciale », *La francisation en marche*, vol. 6, 1987, p. 8-10.
- ROBERT, Jean-Claude. « La langue, enjeu politique du Québec », dans *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de Michel Plourde, Montréal, Éditions Fides; Sainte-Foy, Publications du Québec, 2000, p. 239-246.
- RONDEAU, Guy. *Introduction à la terminologie*, 2^e éd., Chicoutimi, Gaëtan Morin éditeur, 1984, 238 p.
- ROUSSEAU, Louis-Jean. « Les comités interentreprises de terminologie », *Terminogramme*, n° 20, 1983, p. 9-10.
- ROUSSEAU, Louis-Jean. « La terminologie à Québec », *Circuit*, n° 30, 1990, p. 6-7.

- ROUSSEAU, Louis-Jean. « Évolution de la conception de la norme à l'Office de la langue française : petite histoire des idéologies par les textes (1961-2000) », *Terminogramme*, sous la dir. de Monique C. Cormier et Noëlle Guilloton, n° 101-102, 2001, p. 65-79.
- ROUSSEAU, Louis-Jean. « Terminologie et aménagement des langues », *Langages*, n° 157, 2005, p. 93-103.
- ROUSSEAU, Louis-Jean. « Élaboration et mise en œuvre des politiques linguistiques », *Cahiers du Rifal : terminologie, culture et société*, n° 26, 2007, p. 58-71.
- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA. *Bulletin du parler français au Canada*, Québec, Marcotte; Paris, Champion, vol. 1, n° 1-10, 1902-1903, 207 p.
- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA. *Bulletin du parler français au Canada*, Québec, Marcotte; Paris, Champion, vol. 1, n° 1, 1902, p. 1-20.
- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA. *Bulletin du parler français au Canada*, Québec, Marcotte; Paris, Champion, vol. 2, n° 1, 1903a, p. 19-20.
- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA. *Bulletin du parler français au Canada*, Québec, Marcotte; Paris, Champion, vol. 2, n° 2, 1903b, p. 47-49.
- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA. *Bulletin du parler français au Canada*, Québec, Marcotte; Paris, Champion, vol. 2, n° 5, 1904, p. 145-147.
- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA. *Bulletin du parler français au Canada*, Québec, Marcotte; Paris, Champion, vol. 5, n° 6, 1907a, p. 211-217.
- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA. *Bulletin du parler français au Canada*, Québec, Marcotte; Paris, Champion, vol. 6, n° 3, 1907b, p. 102-104.
- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA. *Bulletin du parler français au Canada*, Québec, Marcotte; Paris, Champion, vol. 7, n° 4, 1908, p. 149-151.
- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA. *Bulletin du parler français au Canada*, Québec, Marcotte; Paris, Champion, vol. 7, n° 6, 1909a, p. 220-228.
- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA. *Bulletin du parler français au Canada*, Québec, Marcotte; Paris, Champion, vol. 7, n° 8, 1909b, p. 310-311.
- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA. *Bulletin du parler français au Canada*, Québec, Marcotte; Paris, Champion, vol. 8, n° 6, 1910, p. 219-222.

- STREHLER, René. « A socioterminologia como base para a elaboração de glossários », *Ciência da informação*, vol. 24, n° 3, 1995, p. 289-284.
- TÉTU DE LABSADE, Françoise. *Le Québec : un pays, une culture*, 2^e éd. rev. et augm., Montréal, Éditions du Boréal, 2001, 575 p.
- THÉRIAULT, Joseph-Yvon. « La langue symbole de l'identité québécoise », dans *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de Michel Plourde, Montréal, Éditions Fides; Sainte-Foy, Publications du Québec, 2000, p. 254-259.
- VACHON-L'HEUREUX, Pierrette. « Féminisation des titres et des textes », *Correspondance*, [En ligne], vol. 10, n° 2, 2004.
[<http://www.ccdmd.qc.ca/correspo/Corr10-2/Feminisation.html>] (Consulté le 3 novembre 2006).
- VALIQUETTE, Michelle. « Un nouvel homme-orchestre : le terminologue », *Le Devoir*, cahier spécial « La révolution langagière », 24 septembre 1981, p. 906.
- VIANNEY, Legendre. *Liste des poissons d'eau douce de la province de Québec*, Québec, Office de biologie, 1951, 4 p.
- VILLA, Thérèse, et Gilles BOIVIN. *Lexique du bœuf*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1977, 140 p. (Terminologie de l'alimentation).
- VILLERS, Marie-Éva de. *Francisation des entreprises (1970-1989) : analyse de l'activité terminologique québécoise*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1990, 138 p. (Conseil de la langue française : notes et documents; 74).
- VILLERS, Marie-Éva de. « La contribution de l'Office de la langue française à l'élaboration d'une norme linguistique au Québec », *Terminogramme*, sous la dir. de Monique C. Cormier et Noëlle Guilloton, n° 101-102, 2001, p. 25-43.

Annexes

Annexe 1 : Études terminologiques dans *Mieux dire*

| Bulletin <i>Mieux dire</i> de l'Office de la langue française | Études terminologiques |
|---|---|
| 1963 (vol. 1, numéro 5) | <i>Petit lexique de la radio et de la télévision</i> |
| 1963 (vol. 1, numéro 6)) | <i>Le vocabulaire anglais-français du laboratoire de langues</i> |
| 1963 (vol. 2, numéros 1, 2, 3) 1964 (vol. 2, numéro 4) | <i>Le vocabulaire anglais-français de l'automobile</i> |
| 1964 (vol. 2, numéro 7) | <i>Lexique du syndicalisme anglais-français</i> |
| 1964 (vol. 3, numéro 2) | <i>Fiches du Comité d'étude des termes techniques français</i> |
| 1965 (vol. 3, numéro 6) | <i>Fiches du Comité d'étude des termes techniques français</i> |
| 1965 (vol. 3, numéro 8) | <i>Glossaire anglais-français de l'industrie minière</i> |
| 1965 (vol. 4, numéro 2) | <i>Fiches de l'Office du vocabulaire français</i> |
| 1966 (vol. 4, numéro 4) 1966 (vol. 5, numéro 1) 1966 (vol. 5, numéro 2) | <i>Vocabulaire des termes des assurances sociales</i> |
| 1966 (vol. 4, numéro 7) | <i>Vocabulaire verrier</i> |
| 1966 (vol. 5, numéro 3, 4 et 5) | <i>Petit lexique des assemblées délibérantes (anglais-français-français)</i> |
| 1967 (vol. 5, numéro 6) | <i>Mise en garde de l'Académie française sur les termes sportifs</i> <i>Termes médico-hospitaliers (anglais-français-français)</i> |
| 1967 (vol. 5, numéro 7) | <i>Termes généraux utilisés en assurance</i> |
| 1968 (vol. 6, numéro 4, 5, 6 et 7) | <i>Vocabulaire du ramassage scolaire</i> |
| 1968 (vol. 6, numéro 7, 8 et 9) 1968 (vol. 7, numéro 1) 1969 (vol. 7, numéro 2) | <i>Les canadianismes</i> <i>Le vocabulaire de l'Éducation</i> |
| 1969 (vol. 7, numéro 2) | <i>Lexique anglais-français du vocabulaire de langues</i> |
| 1969 (vol. 7, numéro 3) | <i>Lexique anglais-français du syndicalisme</i> |
| 1969 (vol. 7, numéro 5) | <i>Lexique de la radio et de la télévision scolaire</i> |

Annexe 2 : Entretien avec le directeur linguistique de l'OLF

Cet entretien a été réalisé, le 7 février 2003, auprès de Jean-Claude Corbeil, directeur linguistique de l'Office de la langue française de 1971 à 1978. Il nous a exposé sa vision de l'aménagement linguistique et notamment sa théorie de la diffusion que nous avons appelé la théorie des nœuds. De plus, il a présenté les moyens d'action mis en place par l'Office pour répondre au mandat dicté par la législation linguistique.

| CODE UTILISÉ POUR LA TRANSCRIPTION ÉCRITE DE LA LANGUE ORALE |
|--|
|--|

| |
|--|
| A = Directeur linguistique de l'Office de la langue française de 1971 à 1978 |
|--|

| |
|------------------|
| B = Intervieweur |
|------------------|

| |
|----------------------------------|
| (xxx) = propos incompréhensibles |
|----------------------------------|

| |
|------------------|
| / = pause courte |
|------------------|

| |
|--------------------|
| / / = pause longue |
|--------------------|

| |
|-----------------------|
| [---] = chevauchement |
|-----------------------|

CASSETTE 1 – Face A

A : En fait / je pense que la première chose que je dois vous dire c'est que le mandat de l'Office / est défini par un texte juridique / l'Office n'est en définitive qu'un organisme gouvernemental / à qui le gouvernement / par texte législatif / a confié une certaine mission / une certaine fonction / une fonction d'ailleurs qui est multiple / et donc le rôle de l'Office / est beaucoup plus de / trouver le moyen de réaliser les fonctions et rôles qui lui ont été confiés par le gouvernement / que de définir lui-même / ses propres champs d'activité et les raisons pour lesquelles il les fait / autrement dit l'Office est un organe d'exécution // ce n'est pas un organe de définition de politique / et je pense que c'est très important / parce que cela va vous amener / à devoir regarder / les divers textes juridiques qui ont défini le mandat et la fonction de l'Office // le plus important c'est celui de 1962 je pense // qui était quelque chose du type une loi constituant le ministère des Affaires culturelles je pense // et l'Office était inclus dans les activités de // du ministère / c'est la première fois que l'on constituait l'Office / et qu'on lui confiait une fonction / un mandat // et ce mandat-là était strictement orienté vers la qualité de la langue / ce que les Québécois appellent la qualité de la langue / ça c'est déjà un concept qu'il faut définir parce qu'on est les seuls / à avoir cette terminologie-là // donc le premier mandat était strictement lié à la qualité de la langue / au fond à la préoccupation d'assurer un réalignement du français québécois sur le français français ou ce qu'on appelait à ce moment-là / très souvent le français universel // donc réorienter le français québécois sur le français standard et l'éloigner ou l'épurer des anglicismes qu'ont avait intégrés à partir de la Conquête anglaise / / parce qu'on ne

peut pas ne pas tenir compte du fait que au moment où l'Office de la langue française se constitue / c'est dans la foulée d'une préoccupation de la société québécoise / en réaction à l'égard de l'anglicisation, / qui s'amorce quasiment dès le départ de la Conquête anglaise / / donc il y a un long cheminement avant l'Office / tout au long du XIX^e siècle / fin XVIII^e / tout au long du XIX^e où des gens constatant l'anglicisation de la population réagissent / c'est l'époque de dites / ne dites pas / il y a beaucoup de choses qui se font à ce moment-là / des moments très importants comme par exemple les Congrès de la société / du bon parler français

B : oui, j'en ai entendu parler

A : qui va conduire à la publication du *Glossaire du parler du français au Canada*

B : On en parlait dans le livre « Les 400 ans de la langue française au Québec »

A : oui / donc ça, c'est le premier mandat / le deuxième mandat / donc le premier mandat est strictement orienté *qualité de la langue*(xxx) le deuxième mandat date de 1969 //

B : avec la loi

A : avec la loi 63 / / et on ajoute à la préoccupation *qualité de la langue* une responsabilité disons *francisation des entreprises / langue de travail* / c'est la première fois que l'on voit apparaître dans un texte législatif *langue de travail* / ce qui à ce moment-là dédouble / la fonction de l'Office / qui doit à la fois continuer à travailler sur la qualité de la langue / mais en même temps / entreprendre un chantier tout neuf / tout neuf / pour la francisation du monde du travail / / avec toute l'ambiguïté qu'il y avait dans la définition d'un monde de travail

B : oui

A : Ce n'était pas défini dans le texte de la loi / c'était simplement langue de travail / et c'était les Libéraux qui avaient obligé le gouvernement de l'Union Nationale à inclure langue de travail / dans le texte de loi / les Libéraux prennent le pouvoir en 1970 / et le premier / le premier

B : C'était Jean Lesage

A : Non / c'est le premier gouvernement Bourassa

B : Ah

A : Lesage / il est au moment de la loi 1962

B : c'est lui qui avait insisté pour avoir une clause *langue de travail*

A : Non / c'est Bourassa

B : Ah

A : Lesage au fond / euh / perd les élections avec l'Union Nationale / je ne me souviens plus en quelle année / il ne revient pas après / c'est Bourassa qui prend la succession / et c'est Bourassa qui fait inclure dans la fameuse loi 63 la langue de travail/dans les mandats de l'Office / il prend le pouvoir en 1970 et le premier titulaire de l'Office / qui est le docteur Cloutier / décide d'orienter en priorité le travail de l'Office sur la langue de travail mais il ne peut plus non plus empêcher la qualité de la langue / sauf que / il y a un joint qui va se faire entre *qualité de la langue* et *langue de travail* / il y a un joint qui va essayer de se créer et je pense que ce joint-là c'est probablement moi qui l'ai fait / parce que j'avais beaucoup travaillé sur des domaines comme l'étiquetage / l'affichage et donc j'ai fait le joint / à ce moment-là / et on peut y revenir sur les modes de diffusion / / ce dossier langue de travail là a défini /à ce moment-là / une répartition des activités de l'Office / en plusieurs secteurs / il y a le secteur qui va constituer toujours *qualité de la langue* / mais qui va s'orienter dans des domaines comme ceux que vous avez vus / c'est-à-dire vêtements / automobile / etc. / et il y a un autre chantier qui va s'ouvrir / qui est vraiment *langue de travail* / qui va évoluer / rapidement / pendant à peu près 4 ans 5 ans / euh / jusqu'à la loi 22 / et ensuite / la loi 101 / il y a une grande continuité de 70 là / jusqu'à la loi 101 de 1976 / il y a une grande continuité / c'est la même équipe qui travaille //

B : Justement par rapport à ce que j'aurai voulu savoir / euh / vous étiez directeur du service terminologique à l'époque / des travaux terminologiques / l'équipe terminologique était constituée de plusieurs personnes / comment ça fonctionnait /

A : Oh / ça / ça a beaucoup évolué / d'abord c'est vrai que ma fonction était / directeur de la terminologie / / ça c'était / / non / c'était directeur linguistique / / et je remplissais pour ainsi dire / plusieurs fonctions parce qu'il y avait une toute petite équipe de direction / il y avait monsieur Cholette

B : Mm mm

A : entre parenthèses Cholette a écrit un livre sur l'OLF / c'est à potasser / donc / il y avait Cholette comme sous-ministre et puis il y avait moi comme directeur linguistique / à l'origine on était que deux / / et il y avait un directeur des communications / / qui était (xxx) Sagnier? / / et puis lui / le directeur des communications / il s'occupait des communications c'est-à-dire en gros / tout ce qui était communication avec les médias et toutes les publications / peu à peu Cholette et moi on a constitué une équipe autour du concept *langue de travail* / / et il y a une équipe qui s'est constituée pour définir ce que c'est que la langue de travail / et qui s'est mise à expérimenter un mode d'intervention dans les usines et lieux de travail au Québec / de manière à délimiter à la fois le concept *langue de travail* et à délimiter les stratégies d'interventions qui puissent permettre de modifier les relations entre le français et l'anglais dans le domaine précis / dans ces domaines-là / tout en ne paralysant pas les industries / et tout en n'augmentant pas trop / le coût de fabrication / parce que les usines continuaient à travailler pendant ce temps-là hein / on ne les fermait pas / / donc il y a eu une période / pendant 3 ans / où il y a eu une grosse équipe qui s'est constituée

autour de ça / je pense que vous allez revoir / que vous allez retrouver dans le petit livre que j'ai fait là / sur l'aménagement linguistique du Québec / il peut y avoir des noms / de l'équipe qui a défini *langue de travail* /

B : (xxx)

A : Vous allez trouver ça là-dedans / / en tout cas / grosso modo / je pense que c'est là / et c'est comme ça que le lien s'est fait / entre / l'activité proprement linguistique / que j'assumais / la direction linguistique et la francisation des entreprises / / avec / de nouveaux champs que j'ai ouverts / à ce moment-là / notamment / l'étiquetage des produits de consommation courante (xxx) publique / les raisons sociales / / parce qu'il y avait des liens entre tout ça / c'était pas nommément dans le mandat de l'Office / dans le mandat de l'Office on avait *langue de travail* et *qualité de la langue* / mais euh

B : Vous aviez une certaine marge de manœuvre pour [---]

A : Absolument on était là pour définir les marges d'intervention / et c'est évident que la qualité de la langue / par exemple / est liée dans mon esprit / de très près à la publicité / à la (xxx) publique / aux raisons sociales / pour moi ces éléments-là / ce n'est ni plus ni moins que des dictionnaires de la vie courante / des enfants / des adultes / des citoyens / c'est là qu'on apprend les choses hein / on apprend le nom des objets et / en / par la publicité / les journaux / l'étiquetage sur les produits euh / c'est là qu'on apprend ça / que c'est des haricots rouges et que c'était pas / que des fèves rouges euh / c'est là qu'on retrouve ça

B : mm mm

A : Et c'est pour ça que dans ma tête / il fallait absolument que l'on travaille dans ces champs-là / d'autant plus que ça correspond à des champs qui ont des modes d'activité tout à fait particuliers / / et donc des modes d'intervention / tout à fait particuliers et adaptés aux modes de fonctionnement des choses / on intervient pas en publicité comme on intervient dans / je sais pas moi / le français langue d'enseignement / c'est pas du tout la même affaire / dans le français langue d'enseignement mon seul mode d'intervention possible c'est d'une part la formation des professeurs / et d'autre part la rédaction des manuels / c'est les deux seuls modes d'action que je puisse trouver pour intervenir dans la langue d'enseignement / donc c'est pas du tout la même chose que dans la pub / dans la publicité les modes d'intervention / c'est euh / les gens qui font de la publicité / il faut les rencontrer / j'y reviendrai tout à l'heure parce que je commence à vous dire comment j'avais envisagé la stratégie de diffusion

B : Oui je vais avoir des questions / justement sur les stratégies d'implantation

A : Une fois donc / qu'on a eu la loi 63 / ça nous a ouvert le champ sur la langue de travail / et puis la loi 22 a redéfini le mandat de l'OLF / en précisant de très près / sa responsabilité en langue de travail / donc le mandat se précise / c'est pour cela qu'il faut regarder les textes de loi en partant du principe que c'est dans un texte de loi que l'on voit les responsabilités et les mandats de l'Office / la loi 22 a été écrite / pas par moi

mais euh j'y étais / donc je faisais partie de l'équipe de rédaction pour la 22 et j'y ai mis ce que je voulais / même chose pour la loi 101 j'étais là aussi avec les avocats pour la rédiger et puis j'y ai mis ce que je voulais / / pour répondre à votre question / quand je suis arrivé à l' OLF / (xxx) j'ai commencé à travailler pour l'OLF à la fin des années 60 / parce que / le directeur de l'époque / monsieur Beaulieu / avait senti le besoin de se constituer une sorte de / comité consultatif / /

B : Composé de linguistes

A : Composé de linguistes et puis il y avait même des non linguistes / je me souviens qu'il y avait le docteur Cloutier par exemple / qui était un amateur éclairé de la langue française / et puis il faisait partie de ce monde / et puis il y avait un certain nombre de personnes / et c'est à ce moment-là que j'ai commencé à m'intéresser à l'OLF / et donc on était / Beaulieu nous utilisait ou bien pour nous demander ce qu'il fallait qu'il fasse ou bien pour nous faire lire des lexiques avant qu'ils soient publiés / de manière à avoir déjà une réaction / d'un certain nombre de lecteurs à l'égard des travaux de l'Office / l'Office ne comportait que très peu de personnes à ce moment-là / il y avait peut-être une quinzaine de personnes / qui ne faisaient pas que de la terminologie / si j'exclus la direction de la communication / il y avait peut-être à ce moment-là / quand j'ai pris la direction de l'Office / (xxx) / j'ai pris la direction de l'Office en 1971 /

B : Mais progressivement [---]

A : [---] J'y ai pas été longtemps / j'ai quitté en 1978 / mais ça été la grosse période / c'est la période de la loi 22 / c'est la période de la définition du français langue de travail / c'est la période de la définition des modes d'intervention en affichage / étiquetage / etc. / donc c'est une période assez déterminante / donc quand je suis arrivé / il devait y avoir une quinzaine de personnes / euh

B : Que vous supervisiez

A : Que je dirigeais / je préfère le mot diriger / je suis un vrai directeur

B : [rires]

A : Et c'était assez éclectique / des traducteurs / le féminin et le masculin là / le personnel se répartissait à peu près deux tiers femmes et un tiers hommes / à peu près / quand je suis arrivé / il y avait simplement des gens qui étaient des amateurs de la langue française / sans aucune espèce de formation ni en linguistique ni en traduction / à ma connaissance il n'y avait pas de linguistes / il y en avait pas / ou bien [---]

B : [---] Il n'y avait pas de méthodologie non plus

A : Il n'y avait pas de méthodologie / il n'y avait rien / chacun travaillait à sa manière et au mieux de sa connaissance et / le Comité consultatif / déjà à l'époque / avait essayé de leur donner un certain nombre de conseils sur la manière de travailler / mais / on n'avait pas d'autorité donc on avait rien à dire / donc au fond c'était ou bien des traducteurs / ou bien des amateurs de langue / je pense que j'ai été le premier linguiste /

donc formé en linguistique / à arriver à l'Office de la langue française // en arrivant / ma grande préoccupation a été de doter ces gens-là de méthodes de travail / et surtout de les sortir de leur bureau / parce qu'ils ne travaillaient que sur documents écrits / ils faisaient de la recherche documentaire / ils rédigeaient leurs affaires et puis ils consultaient leur (xxx) / ils travaillaient chez eux / et puis quand ils avaient fini et bien ils publiaient ça / donc euh / évidemment cela ne pouvait pas fonctionner comme ça / et donc je les ai obligés d'une part à se constituer un comité de référence / composé d'un certain nombre d'experts du domaine pour promouvoir / pour que des gens du domaine soient consultés tout au long des travaux / ça me donnait une première garantie de la qualité du travail / et je les ai obligés à sortir de leur bureau pour aller voir les choses / et ça m'apparaissait comme très important / ne serait-ce que dans les domaines nouveaux où je voulais intervenir et où on était à zéro / par exemple quand on a commencé à travailler sur l'affichage / sur les raisons sociales / il a bien fallu que des gens s'en aille faire l'inventaire de la situation dans les rues de Montréal / pour savoir exactement quel était le problème /

B : Et c'est là que je vois l'aspect socioterminologique / plus dans le sens observation de la circulation des termes et prise en considération de l'aspect social

A : À ce moment-là / je serai parfaitement d'accord pour appeler cela socioterminologie / mais n'oubliez pas son ambiguïté hein / parce que / ma grande conviction / moi / quand je suis arrivé à l'OLF / parce qu'il faut vous dire que j'ai fait mes études en linguistique / mais que j'ai fait aussi anthropologie en même temps /

B : Ah bon

A : J'ai fait les deux spécialités / pendant mes études de linguistique / pour la simple raison que j'avais un professeur qui était très mordu d'anthropologie / et j'ai très vite compris qu'il y avait un joint entre langue et société / d'autant plus que Saussure / la première chose qu'on apprend quand on lit Ferdinand de Saussure c'est que la langue est un fait social / hors toutes les études que je voyais en linguistique s'occupaient uniquement de la langue et pas de la société / je me disais où est l'adjectif social dans / le phénomène social / je me disais ça a pas d'allure / je peux pas décrire uniquement le système / je n'ai que la moitié de la réalité / il me manque l'autre moitié qui est la partie sociale / donc j'ai beaucoup travaillé dans cette orientation / et quand j'enseignais à l'Université de Montréal mes étudiants allaient sur le terrain / j'en perdais aussi / quand j'envoyais mes étudiants par exemple / enquêter dans les milieux défavorisés de Montréal / pour qu'ils observent ce qu'on appelle le français populaire / il fallait tout de même qu'ils aillent dans les milieux hein / les filles n'aimaient pas ça ben fort de se retrouver dans un milieu pauvre / en train de tenir des conversations qu'elles enregistreraient / pour ensuite essayer de décrire un petit morceau de ce niveau de langue / parce que c'est un niveau de langue / c'est un sous segment de la population /

B : Et pour cette orientation / est-ce que vous avez été influencé par les travaux de William Labov

A : Très peu

B : Très peu

A : Très peu / Labov est / j'allais dire mon contemporain // donc les travaux de Labov s'élaboraient / en même temps que moi j'élaborais les miens aussi / donc on était en parallèle là / c'est plus tard que j'ai vu apparaître les travaux de Labov / mais moi déjà ma tête était faite / et mes terrains étaient faits aussi

B : Donc on peut dire que c'est plutôt la lecture des travaux de Ferdinand de Saussure [---]

A : [---] Moi c'est Ferdinand de Saussure et mes cours d'anthropologie / un des volumes qui m'a le plus influencé / c'est Linton par exemple / *Les fondements culturels de la personnalité* / ça a l'air de rien hein / avec un titre comme celui-ci / mais toute la théorie du / du fondement du comportement de l'individu se retrouve dans Linton / j'ai tout simplement adapté la théorie de Linton à la linguistique / c'est brillant ce qu'il dit / j'ai beaucoup lu tout ce qui concerne l'anthropologie culturelle / (xxx) et les autres / tous les gens qui ont travaillé sur les modèles culturels / et c'est là que j'ai trouvé à me constituer une sorte de théorie qui / qui fonctionne / et quand je suis arrivé à l'Office / j'étais profondément convaincu que pour intervenir dans les phénomènes que // là où nous voulions intervenir / l'affichage / l'étiquetage / le monde du travail etc. / la première chose qu'il fallait faire / c'était de revenir sur le terrain et d'essayer de comprendre comment ça fonctionne / en me disant qu'on ne peut pas intervenir / sans s'insérer dans le mécanisme normal de la communication d'un milieu donné / autrement dit / fallait rentrer dedans / comprendre quelles sont les sources de communication à l'intérieur de ce réseau-là / et // faire porter l'action sur les nœuds / là où les choses s'élaborent / pour moi le reste c'est de la consommation / le locuteur / l'individu est un consommateur de langue / ce n'est pas strictement un acteur au même titre que celui qui rédige un slogan publicitaire / celui qui rédige un slogan publicitaire est un véritable acteur / en ce sens qu'il crée un produit / qui peut fort bien par la suite / influencer le comportement du locuteur / c'est le slogan à la mode hein

B : des modèles

A : Celui qui est en train de rédiger son catalogue de produits / est un acteur au sens strict du terme / pour moi c'est un nœud ça / c'est-à-dire en rédigeant son catalogue / il met en circulation un dictionnaire pour adultes et il met en circulation une terminologie / que les gens / répèteront / inlassablement / parce que c'est ça qu'ils ont vu dans le catalogue / combien de fois on sait pas comment une chose s'appelle / on cherche dans le catalogue / et puis on s'en va à la quincaillerie en disant c'est ça que je veux / et le mot qu'on ignorait ou qu'on ne connaissait pas / on l'obtient quelque part / la personne par exemple / qui fait de l'étiquetage / que ce soit une compagnie / par exemple / je ne sais pas moi / une compagnie de produits alimentaires quelconque / de produits laitiers

B : Oui

A : Bon / l'organisation des producteurs laitiers / qui régit la terminologie / qu'elle va utiliser et mettre sur les étiquettes / (xxx) des acteurs / et si je veux intervenir dans la terminologie des produits laitiers / il faut que j'intervienne là / le reste c'est de la

consommation de terminologie / les gens vont acheter le produit / ils vont voir que ça s'appelle crème sure / ils vont dire que c'est de la crème sure [rires]

B : Mm

A : Donc vous voyez / la théorie que j'avais en tête quand je me disais / que le seul moyen d'intervenir avec réalisme / c'est non pas auprès des consommateurs / c'est-à-dire les gens qui parlent au jour le jour / qui était l'orientation des travaux précédents à l'OLF / on faisait porter la responsabilité sur le locuteur individuel / moi / j'étais convaincu que le locuteur individuel n'avait rien à faire là-dedans / ou bien il était une victime / ou bien il était un simple consommateur

B : Il culpabilisait parce que [---]

A : [---] Et ils culpabilisaient en disant que / ils ont tort de dire ceci de dire cela / à mon avis cela me semblait totalement injuste

B: Mm

A : C'était des victimes / vous savez quand les gens disaient *bumper* / c'est pas parce que les gens voulaient dire *bumper* / c'est parce que c'est le seul mot qu'on leur avait donné à consommer / donc c'était des victimes / ils n'étaient pas responsables de ça / un individu tout seul il peut rien changer / d'ailleurs il y a un chapitre dans de Saussure / je me souviens plus exactement le chapitre [xxx] / où il dit que le langage est à la fois mobile et immobile

B : Mm

A : Il est mobile sur une longueur de temps / et pour chaque locuteur individuel / il lui semble que la langue est immobile

B : C'est vrai

A : Et donc moi j'étais convaincu que les locuteurs québécois / prenaient / au jour le jour / ce qu'on leur donnait à consommer / il fallait donc que j'intervienne auprès des gens qui mettaient en circulation les choses / même chose pour la langue de travail / vous comprenez bien que quand on m'a dit / tu vas trouver une stratégie pour franciser les usines du Québec // euh / je dois dire que / à part les étés où je travaillais dans les usines / j'avais pas une grande connaissance des usines hein / alors qu'est-ce que j'ai fait / je me suis monté une petite équipe / et / on s'est mis à aller en usine / observer la communication / comment la circulation de la communication se faisait-elle dans les usines / qu'est-ce qui était important et qu'est-ce qui ne l'était pas / qui était responsable de la diffusion de la terminologie à l'intérieur de l'usine / comment elle circulait cette terminologie là /

B : Et c'est là que vous en êtes venu à séparer communication interne et communication externe

A : Ben bien sûr / on ne peut pas faire comme ça /

B : C'est pas [---]

A : [---] Par exemple pour moi / j'ai / parce qu'à un moment donné / il y avait des gens qui disaient / il faut franciser toute la documentation technique des entreprises / j'ai bien vu que c'était complètement ridicule / quand je rentrais dans une usine / et que j'allais voir le centre de documentation / il y avait des milliers et des milliers de documents / qu'en général personne ne consultait ou alors les personnes qui les consultaient c'étaient des ingénieurs / c'étaient des techniciens de haut niveau / c'étaient pas des ouvriers / la base qui allait euh / voir ça / et vu que ça servait à rien / de tout traduire / que c'était complètement ridicule / il fallait pas faire ça / / par contre les instructions de travail / me sont apparues immédiatement comme des documents qu'il fallait absolument franciser / parce que l'ouvrier / il prend son document / ça lui dit ce qu'il a à faire pendant la journée / il s'en va avec / / donc c'est ça qu'il faut franciser / ou la dénomination de tous les outils qu'il y a dans l'usine / et la dénomination de toutes les pièces de rechange / ça c'est important / parce que ça c'est le vrai vocabulaire / c'est la vraie langue de travail / / donc vous voyez un peu comment j'ai abordé la question / j'étais toujours directeur linguistique / mais vous voyez que j'étais déjà un directeur linguistique un peu particulier hein /

B : À la pointe de la recherche

A : Ben il fallait que je définisse le mode d'intervention / bon c'était dans mon mandat de trouver le mode d'intervention / il fallait bien que je trouve le moyen de faire ça / même chose pour les textes juridiques / les textes de lois et de règlements sont des grands vecteurs de diffusion terminologique / une fois qu'un texte de loi a été rédigé / il est / un texte de loi se rédige avec une terminologie / et il y a très souvent des annexes dans les règlements / qui sont des codes de ceci des codes de cela / par exemple les codes linguistiques / dans ces textes juridiques-là sont absolument déterminants / parce qu'une fois qu'ils sont rédigés / tous les avocats / tous les syndicats / tous les gens qui manipulent cet aspect de la société / vont automatiquement se fier / et / reprendre la terminologie de la loi / de sorte que / s'il y a des officiers / euh du ministère de l'Éducation dans le texte de loi / tout le monde va parler des officiers / alors qu'on sait très bien qu'il n'y a pas d'officiers dans un ministère / à moins que ce soit le ministère de l'Armée / c'est des hauts responsables / c'est n'importe quoi mais c'est pas des officiers / parce qu'au début il y avait des officiers partout hein //

B : C'est pareil pour *langue de travail* / au début les entreprises ne comprenaient pas ce qu'on voulait dire par *langue de travail*

A : Ah ça / *langue de travail* / j'avais pas l'intention de rentrer dans ce domaine-là / mais non euh *langue de travail* / euh le mode d'intervention

B : C'était le vocabulaire technique / spécifique et de gestion [---]

A : J'ai fait // on en est arrivé toujours en observant / pour intervenir dans la langue de travail / on a choisi des domaines qui correspondaient à la structure économique du Québec de 1970 /

B : Gaston Cholette parle d'un livre / on ne sait pas lequel / il dit on s'est appuyé sur un livre euh de l'économie de la structure économique du Québec

A : C'est possible / parce qu'en 1970 / quand on nous a dit *langue de travail* / la première chose qui a été faite / c'est d'observer la structure économique du Québec / donc la grande dominante / c'était euh / les industries primaires / les ressources naturelles / c'était une époque où par exemple le secteur des mines / le secteur des pâtes et papiers / c'étaient les acteurs les plus importants / là où il y avait le maximum de travailleurs / il y avait aussi les banques les assurances / / et c'étaient des compagnies qui acceptaient volontairement / de nous soutenir dans nos efforts / parce que nous on était en train de s'essayer / de concevoir un modèle de francisation / un modèle d'intervention dans les entreprises / pour franciser / donc ils ont accepté / une des premières choses qu'on leur demandait / c'était de faire la description de leur situation / d'un point de vue linguistique / qui découlait au fond de ce que je viens de vous dire / de l'observation qu'on avait faite de la circulation de la communication dans les entreprises

B : Et là aussi vous avez participé à l'élaboration de ce questionnaire

A : Et oui / moi j'étais partout / / écoutez on était deux à diriger / il y avait Cholette puis moi / donc euh j'étais partout / la linguistique c'était pas que la terminologie / j'étais directeur linguistique / donc tout ça *langue de travail* c'est de la linguistique ça / parce qu'à ce moment-là / l'équipe des linguistes couvrait tous les domaines / donc on est parti avec à peu près une vingtaine de personnes / et quand j'ai quitté / on était rendu à 130 // uniquement dans la direction linguistique /

B : Parce que là ça correspondait justement à des besoins de francisation

A : Il y avait des gens qui travaillaient / par exemple / il y avait une équipe qui travaillait sur / le vocabulaire de gestion / il y avait une autre équipe qui travaillait sur / donc on répartissait les choses / ou au fond les équipes se montaient au fur et à mesure que le concept de terminologie lié à la transformation de la société québécoise se raffinaient / ou on identifiait les domaines où il fallait intervenir en priorité à partir de la thématique que je viens de vous définir / de nœuds // à chaque nœud devrait correspondre [---]

B : [---] une intervention

A : Un soutien linguistique / ce soutien linguistique pouvait être chez nous / mais il pouvait être aussi en entreprise / et il nous fallait un soutien linguistique / par exemple j'ai utilisé comme soutien linguistique / euh / l'Association des publicitaires du Québec / ça servait à rien de mettre des linguistes dans le vocabulaire de la publicité / le vocabulaire de la publicité est un vocabulaire qui par définition est sans cesse en gestation / par définition / un publicitaire c'est quelqu'un qui cherche du nouveau donc j'ai pas besoin d'un lexique de publicité / c'est ridicule / ce qu'il fallait faire c'est de s'acoquiner avec les concepteurs de publicité / et les rendre conscients de leurs

responsabilités comme publicistes / à l'égard de la langue / et leur donner le goût d'inventer en français / de la publicité qui a de l'allure / et je me suis appuyé entièrement sur publicité et langue

B : Mais eux / est-ce qu'ils avaient une formation en néologie

A : Ben eux / ils viennent de partout hein / le monde de la publicité vient de partout / il n'y a aucune formation pour [---]

B : Et les termes proposés à cette époque / c'étaient beaucoup de termes anglais

A : Cette publicité / c'est du domaine du slogan / donc il n'y a pas beaucoup de terminologie hein / c'est du slogan / je ne sais pas moi / n'importe quel slogan il y a très peu de terminologie là-dedans / mais c'est presque toujours de la terminologie de la langue commune hein / tandis que / votre question me fait penser plutôt à publicité / en publicité il y a une terminologie très précise / parce que la publicité est obligée de désigner chaque objet / et de désigner par un terme / ça c'est un domaine strict de terminologie / donc il fallait intervenir auprès des gens qui font / qui sont responsables de la publicité / tandis que les autres / les publicitaires / ils ne font pas tellement ça eux autres / ils font des slogans / des campagnes de publicité / donc pour la publicité j'avais au fond deux grands segments à influencer / les gens qui publient des catalogues [xxx] ou Eaton / parce qu'à ce moment-là / Eaton qui existait avait un grand catalogue / la Baie a un catalogue / donc il y avait des catalogues / fallait qu'on trouve le moyen d'intervenir dans le domaine des catalogues / et comment dirais-je / l'affichage / la terminologie des magasins de détail / ils font de la publicité dans les journaux / les revues euh partout / et ils avaient des rédacteurs de publicité pour leurs propres affaires / et là est-ce qu'ils mettaient *cuisinière* ou est-ce qu'ils mettaient *poêle* / tu vois à peu près le / et / dans les grands magasins il y avait des gens qui étaient rédacteurs de cette publicité-là / et ça allait jusqu'à la désignation des rayons / et la désignation de chacun des objets dans les rayons / certains nœuds / si j'arrivais à contrôler / à influencer / à sensibiliser ces gens-là / j'arrivais à un résultat / parce que les gens / toujours *à priori* / les gens vont consommer ce que le magasin dit /

B : Et là comment vous arriviez à influencer les / les //

A : Je les réunissais / je faisais des colloques / je faisais des réunions / je mangeais au restaurant avec eux / j'allais les rencontrer euh / je leur offrais du soutien technique de mon personnel / c'était strictement de l'animation / avec / en même temps / parce que ma fonction ce n'était pas tellement de dire vous allez dire ceci vous allez dire cela (xxx) / les gens se sentaient dépendants dans le domaine linguistique

B : C'est votre conception de l'aménagement linguistique que l'on retrouve ici / la persuasion / mais pas euh imposer

A : Non non / je les réunissais / il y avait les traducteurs / ça c'est un autre nœud les traducteurs sont des gens qui mettent en circulation énormément de terminologie / parce que très souvent / les catalogues sont rédigés par des traducteurs / parce que très

souvent les catalogues sont d'abord anglais ou américains / donc les traducteurs / je me suis acouiné avec la STQ/ à ce moment-là cela s'appelait la STQ

B : Vous avez organisé des colloques avec eux

A : On s'est mis à organiser des colloques et à travailler ensemble / euh ils y trouvaient leur avantage parce qu'ils pouvaient dire aux clients l'Office nous conseille ceci / puis comme l'Office était prestigieux à ce moment-là / les gens disaient Ah si l'Office dit ça / mais en même temps moi je pouvais m'appuyer sur eux / comme élément de diffusion / voyez je suis en train de répondre à votre question / quelle était la stratégie de diffusion / c'était ça la stratégie de diffusion

B : C'est beaucoup plus large en fait

A : Vous savez / on a francisé les grands magasins avec le personnel des grands magasins / avec les quelques équipes qui faisaient de la terminologie / euh la terminologie de *la Baie* / de (xxx) / systématiquement cela a été mon mode d'intervention / je voulais intervenir dans le circuit normal de la communication au bon endroit / là où on crée ce qui va devenir une habitude linguistique au sein de la population /

B : Je pensais aux colloques que vous aviez organisés / euh vous avez invité / à un moment donné / Eugen Wüster / qui est considéré comme le père de la terminologie / est-ce que vous étiez d'accord avec sa théorie de la terminologie

A : Moi Wüster là / ça toujours été pour moi un très bel ancêtre / j'ai énormément puisé dans les idées de Wüster / mais en même temps c'était un technicien / qui avait une zone d'intervention extrêmement étroite / beaucoup plus étroite que la mienne / lui il travaillait en normalisation dans le sens de l'AFNOR / normalisation technique de choses destinées à des techniciens / à des fabricants / donc son champ était très très réduit / moi mon champ c'était la société complète / et donc j'ai pris dans Wüster ce qui faisait mon affaire / Wüster était totalement d'accord / et il disait que j'étais absolument génial parce qu'il me disait t'as bien compris / t'es en train de faire quelque chose que j'avais pas du tout pensé qu'on puisse faire avec quelques idées simples / des idées simples que moi j'ai utilisées /

B : On voit déjà que vous aviez élargi la vision de la terminologie / la vision de l'intervention terminologique

A : Tout à fait / je pense / j'ai quasiment inventé le mot *terminologue* / du moins c'est ce que Rey prétend / dans le petit *Que sais-je ?* de la terminologie / il disait que j'avais inventé le mot *terminologue* / c'est vrai qu'il n'y avait pas de mot / il y avait *lexicologue* mais pour la terminologie il n'y avait rien / vous savez / ça ne prenait pas beaucoup de génie pour inventer *terminologue*

B : Vous avez ajouté ce trait sémantique justement / qui s'intéresse à la langue commune / pas uniquement au vocabulaire très spécialisé

A : Non / parce que la terminologie ça déborde / largement sur / la vie quotidienne / euh les techniciens faisaient la différence entre langue commune et terminologie / ils voulaient que les terminologies ne soient que des vocabulaires de spécialité au sens très très étroit du terme / on dirait en linguistique des argots / moi je ne voyais pas du tout ça comme ça / parce que les contacts entre les deux zones c'est constant et / on ne sait jamais quand est-ce que l'une déborde sur l'autre hein /

B : Oui

A : Le nœud est devenu un terme technique en informatique / donc c'est de la langue commune vers la terminologie et puis il y a des termes qui redeviennent des mots de la langue commune / et ils changent de statut dans ce passage-là / un mot technique devient un mot de la langue commune

B : Mais ils perdent [---]

A : Se modifient [---]

B : Il y a moins de [---]

A : Il s'élargit en général / il prend du vague

B : Oui

A : Parce que le vocabulaire de la langue commune c'est essentiellement de la polyphonie hein / c'est de la polysémantique / tandis qu'en terminologie au contraire (xxx) un sens par spécialité et puis c'est tout

B : Même si cela reste un peu quand même un peu idéaliste

A : Oh / ça fonctionne très bien / à mon avis / ça se maintient très bien / tout le monde soutiendra encore aujourd'hui que dans une discipline donnée / un mot n'a qu'un sens mais si le même mot est utilisé dans plusieurs domaines / il devient tout simplement polyvalent / pas parce qu'il a plusieurs sens mais parce qu'il est utilisé dans plusieurs domaines

B : Mais il y a aussi le cas où certains termes sont connus par une école mais pas [---]

A : [---] C'est donc de la synonymie / mais c'est de la synonymie de termes qui sont monosémantiques hein

B : Qui sont bi-univoques

A : Qui sont bi-univoques bien sûr / il y a de la synonymie / et ça c'est une des choses que Pierre Auger / par exemple / qui était parti là-dessus / constata / qu'il y avait de la synonymie en terminologie / et il voulait appliquer la socioterminologie à la répartition des synonymes en terminologie / et vous voyez là on entre dans l'autre

segment qui est celui des niveaux de langue / c'est pour ça que je vous dis le terme de socioterminologie-là / moi je trouve qu'il y a des ambiguïtés / c'est là-dessus que // je vais vous donner des exemples / dans la fabrication de l'acier / à SIDEBEL / lorsqu'une coulée arrive à la fin / lorsqu'on coule le métal dans des moules / il y a un moment où le fond de la cuve est plein d'impuretés / et donc on arrête de couler dans les moules parce qu'on arrête l'impureté dans la substance / et cette sorte de poche on la jette sur le plancher / tout simplement / c'est un plancher en acier / on fait ça sur le plancher

B : C'est un déchet

A : ça se refroidit / et puis on reprend ça et on le met dans la coulée suivante / pour récupérer le métal qui est encore dedans (xxx) évidemment ça fait une espèce de bouse de vache / si vous me permettez / ça fait quelque chose qui est rosé et qui prend des colorations assez particulières quand ça se fige / parce qu'il y a des gaz là-dedans / il y a des sels / ça prend toutes sortes de couleurs / et ça s'appelle techniquement un *laitier* / *l.a.i.t.i.e.r.* / les ouvriers ils appellent cela tout simplement une pizza / par contre dans les instructions de travail / c'est le mot *laitier* qui doit apparaître et il faut laisser subsister la synonymie parce qu'elle ne correspond pas au même niveau / et elle ne correspond pas non plus aux mêmes personnes / j'ai aucun problème avec *laitier* versus *pizza* / pas du tout / les gens voulaient absolument que je lance des campagnes pour interdire ceci / pour interdire cela / c'est pas ça le problème / le problème c'est que le bon mot doit être utilisé au bon niveau

B : Et il faut qu'il y ait une connaissance de ces deux mots parce que les gens qui arrivent dans les entreprises / du jour au lendemain / il y a de l'argot /

A : Tout à fait / c'est d'ailleurs le genre de problèmes que l'on a dans notre organisation des entreprises au Québec actuellement mais je ne vous en parlerai pas parce que je ne pense pas que / ce n'est pas votre préoccupation / mais vous avez tout à fait raison de le signaler

B : Concernant l'aménagement linguistique / vous avez dit / des chantiers terminologiques ont été ouverts dans certains grands secteurs en liaison étroite avec le milieu / entre parenthèses / pendant cette période / les terminologues ont vraiment été sur le terrain / c'est ce que vous m'avez dit tout à l'heure en fait / en collaboration avec les industries françaises / qu'est-ce qui a incité l'Office à adopter cette méthodologie-là / donc là c'est vous c'est pas l'Office

A : L'Office n'existe pas / il n'y a que des individus // il y a des gens qui sont dedans qui font [---]

B : Vous aviez entièrement / vous aviez des directives

A : J'avais un mandat qui était très précis / et j'avais entière liberté sur la stratégie et les objectifs fixés par le mandat / avec Cholette / regardez dans son livre / vous allez retrouver les gens qui ont inventé la francisation des entreprises / on était 7 ou 8 hein / il y avait moi / il y avait Cholette / excusez-moi si j'ai commencé par moi / il y avait un expert en temps élémentaire / les experts en temps élémentaire / vous savez ce sont ces

gens qui / ce sont des polytechniciens en général / et leur spécialité est les modes de production par rapport au temps / c'est pour ça qu'on appelle ça le temps élémentaire / c'est des gens qui disent / pour fabriquer cet objet-là / quelle est la meilleure procédure qui permet la plus grande efficacité / un plus grand contrôle de la qualité et un minimum de temps

B : C'est un peu comme l'ergonomie

A : C'est une forme spécialisée de l'ergonomie / l'ergonomie traite surtout de la position au travail / eux ils travaillent strictement sur la procédure de fabrication / donc ce sont des gens qui sont entraînés à faire des schémas / pour partir d'un point A et aller à un point B et un chemin entre les deux / donc on avait un de ces bonhommes-là parce que nous on savait que c'était un processus / on partait d'une situation de départ / on avait dans la tête une situation d'arrivée qu'on était en train d'inventer / parce qu'on ne savait pas exactement ce qui était possible de faire / et entre les deux il fallait qu'on trouve des étapes qui nous permettent / d'intervenir efficacement sans être / sans ralentir la fabrication / sans augmenter les coûts de fabrication /

B : Est-ce que Rogers³²⁸ vous a influencé par rapport à la théorie / il a écrit un livre sur les innovations

A : Je ne sais pas / je ne connais pas cet homme-là

B : Il a été cité comme influence possible euh

A : En quelle année / n'oubliez pas que moi j'ai quitté en 1978

B : C'est peut-être après / au moment des stratégies d'implantation

A : C'est à partir des stratégies d'implantation / moi je suis allé jusqu'à la définition des programmes de francisation / et j'ai quitté à ce moment-là / donc ce qui vient après je n'y suis pas / et malheureusement je pense qu'il n'y avait pas de linguistes / et ça a dévié beaucoup à mon avis / ce qui explique que c'est devenu extrêmement (xxx) et que l'aspect proprement langue du processus de francisation des entreprises a été oublié complètement / donc on a francisé la communication écrite et on a complètement abandonné la langue réelle

B : Oui / c'est pour ça que je voulais vous poser la question

A : Mais ça je n'en suis pas responsable / ce n'est pas moi qui ait fait ça /

B : Parce que ça s'est arrêté / en fait / cette position d'aller sur le terrain / vous dites que vous avez tiré des conclusions justement de / de cette période d'observation et de collaboration / est-ce qu'on a tenu compte de [---]

³²⁸ Rogers E.M., 1983, *Diffusion of innovations*, 3^e éd., Collier Macmillan, London, 453 pages.

A : [---] Sûrement pas

B : Parce que vous n'étiez plus là et qu'on a changé d'orientation

A : Paresseusement ils s'en sont tenus strictement à la communication écrite / et ils ont complètement oublié la communication verbale / alors que moi j'avais toujours travaillé sur communication écrite et communication verbale en même temps / mon nœud était là / c'était la formation du personnel / / et ils ont abandonné la formation du personnel / ils ont dit que théoriquement la formation du personnel devait se faire en français / y a jamais personne qui a contrôlé ça / et surtout ils ne sont pas intervenus dans le mode de formation du personnel / c'est là qu'il fallait intervenir en terminologie / et solidement en plus / avec autorité / ils l'ont pas fait / ils ont pas eu le courage / alors les linguistes sont rentrés dans leur bureau / tout contents d'être débarrassés d'aller sur le terrain / et je pense qu'ils en sont jamais ressortis /

B : C'était l'époque où l'Office a eu une production importante de vocabulaires qui n'ont pas été forcément [---]

A : [---] implantés / ils n'ont jamais été implantés / ils ont été implantés en communication écrite / mais ça c'est la moitié du travail / et ce n'est pas la plus importante

B : Ils n'ont pas [---]

A : [---] Même dans / même le ministère de l'Éducation a laissé tomber / c'est un autre endroit que je contrôlais / oui / vous voyez quand je disais que j'étais un directeur / je suis un directeur [rises] / et quand j'étais directeur à l'Office / je m'étais acoquiné avec le ministère de l'Éducation / j'avais une entente avec eux / on révisait tous les manuels mis en circulation avant que le ministère ne les approuve / et je voulais être / savoir la terminologie qui était vraiment utilisée pour l'enseignement de chacune des matières / et j'ai envoyé des gens dans les écoles / pour travailler avec les professeurs / pour faire par exemple la terminologie de la soudure / du soudage

B : Donc le *Lexique du soudage*

A : On faisait des lexiques spécialisés / c'était le lexique de l'enseignement et du soudage / et j'ai publié ça / pour le vocabulaire de l'automobile je m'étais acoquiné avec l'école de l'automobile et je m'assurais que c'était la terminologie française de l'automobile / que les professeurs enseignaient vraiment / même si eux venaient de la vieille génération / ils savaient tout en anglais / une fois que j'ai quitté la fonction / l'école est retournée à ses habitudes / ils ont été tellement contents de s'être débarrassés de moi

B : Et c'était pareil pour l'alimentation / l'habillement

A : L'alimentation c'était un autre mode d'intervention / dans l'alimentation à l'époque / là je reviens en 1970 / il y avait un règlement du ministère de l'Agriculture qui spécifiait / certaines modalités de l'utilisation du français sur l'étiquetage des produits

alimentaires / alimentaires seulement / il y avait l'équivalent à Ottawa / ça existe toujours ces règlements-là / Ottawa a toujours / vous avez vu récemment qu'Ottawa a modifié un peu leurs règlements / donc mon nœud / ça a été ces fonctionnaires-là / en m'appuyant sur les règlements / sur l'étiquetage des produits et puisque les produits / puisque le règlement dit que les produits doivent être désignés en français / ça c'était le Québec / en français et en anglais ça c'était Ottawa / les deux avaient une obligation de se mettre d'accord / sur la terminologie des mêmes produits / / il y avait un vocabulaire des produits laitiers au Québec / y en avait un autre à Ottawa et puis des divergences entre les deux / donc j'ai ramassé les fonctionnaires des deux équipes / j'ai dit on va régler ça

B : Vous avez créé les premiers comités inter-provinciaux /

A : ça a très bien fonctionné hein / bon les fédéraux étaient parfaitement heureux d'avoir enfin / une autorité de la langue française pour régler leurs problèmes et les gens du Québec étaient parfaitement heureux / parce qu'à ce moment-là ça voulait dire / que ce qui est sous autorité fédérale / serait en français tel que eux l'entendaient

B : reconnaissants

A : ça a très bien fonctionné / je sais pas comment c'est maintenant / mais ça a très bien fonctionné / on a fait ça / tous les produits alimentaires ont été faits / comme ça / c'est pour ça qu'à un moment donné / il y a eu un très gros secteur de l'alimentation à l'Office/ que dirigeait Thérèse Villa / parce que c'était l'époque où on était en train de monter des lexiques / du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec / on montait des équipes / une fois qu'ils sont faits / on peut dissoudre les équipes / ou tout au moins la réduire car il n'est plus question que de faire de l'entretien / mais là on faisait tout / quand on prenait les produits laitiers c'était tous les produits laitiers / quand on a pris les poissons c'était tous les poissons / les poissons commercialisés / les poissons non commercialisés on laissait tomber parce que je n'avais pas d'influence là-dessus/ il fallait que j'aie influencé / je ne sais pas moi les experts en / les biologistes / c'est pas mon affaire / / donc au fur et à mesure qu'on nettoyait un secteur je recyclais ce mot-là dans un autre / /et on continuait / ça vous donne toute la collection des lexiques / on a fait la même chose en gestion avec X / il y avait une petite équipe-là / et on faisait un morceau / une fois qu'on avait fini ce morceau-là / toujours avec un comité de référence / ben on remettait en circulation aux bons endroits / par exemple / tout ce qui est comptabilité / on l'a fait avec l'Ordre des comptables / et ça a donné le *Dictionnaire de la comptabilité* que vous avez maintenant

B : Aujourd'hui / est-ce qu'il y a un comité de référence

A : Non / malheureusement ils ont abandonné beaucoup de choses comme ça / l'Office s'est replié sur / faut dire que naturellement les linguistes / les terminologues etc. / ils n'aimaient pas ça / être au milieu du monde / on se fait parler

B : Il y a des conflits

A : Parce que les gens les appelaient « les gars de la langue » / même s'il y avait deux tiers de filles / c'étaient les gars de la langue / et c'était clair que quand on rentrait

dans une usine / on se faisait royalement parler // mais / ça fait partie de la fonction / pendant que les gens gueulent là / ils utilisent du vocabulaire / on peut l'observer / et puis en même temps on va les apprivoiser / ils vont bien s'apercevoir qu'on est pas dangereux / qu'on est pas des Ayatollas comme on dit aujourd'hui // qu'on est tout simplement des citoyens / des citoyens qui travaillent comme eux / à un objectif commun / et que si on vient les voir c'est tout simplement qu'on veut être réaliste // bon faut dire que j'étais bien assisté dans cette équipe-là / parce qu'il faut savoir leur parler aussi // bon j'étais linguiste et il y a une partie du personnel qui a démissionné / ils étaient pas capables de faire ça / donc j'ai monté une équipe de gens qui étaient capables de le faire / tout simplement / donc en gestion / aussitôt qu'on en finissait un morceau et bien on le mettait en circulation / et ça nous permettait de nous détacher de ça / en nous disant que dans quelques années on y reviendrait pour faire l'entretien / il faut entretenir les terminologies / et c'est comme ça qu'on travaillait // c'est pour ça qu'il y avait / à mon avis // la conception que j'avais à ce moment-là de la diffusion était liée de très près / à la fabrication de la terminologie / le lien était étroit / dès le départ c'était conçu pour être diffusé / et diffusé non pas sous forme de publications et de campagnes orientées vers le grand public / diffusé dans la théorie des nœuds / là où / ça va être difficile / pour mettre ça en circulation / une des plus belles expériences ça a certainement été le vocabulaire de la comptabilité

B : Vous aviez l'accord des comptables

A : Eux ils étaient très intéressés à faire ça / on a fait la même chose avec les assurances / on a fait la même chose pour la terminologie de la banque // les gens étaient très très intéressés à / les banques par exemple / qui étaient aux prises avec l'obligation de se franciser / avaient deux préoccupations / la première préoccupation c'était d'avoir une terminologie en accord avec l'usage international / parce que ce sont des gens qui circulent / les banques du Québec c'est des banques d'abord et avant tout hein / ils sont en relation avec les E.U. avec la France / partout hein / donc ils étaient préoccupés par la qualité de la terminologie / d'un autre côté / ils étaient très intéressés à mettre en circulation / un ensemble de documents destinés aux clients / qui soient à la fois compréhensibles et de bonne qualité / donc à ce moment-là on était même prêts / à introduire dans les terminologies / des synonymes / selon qu'on était strictement dans le domaine de la banque ou qu'on était orientés grand public / mais le vocabulaire de l'assurance-là / une fois qu'on a pu réunir toutes les grandes compagnies d'assurance / et qu'on s'est mis d'accord sur / le noyau de la terminologie des assurances / on a abandonné le terrain et on a laissé ensuite aux entreprises / la responsabilité de continuer à se préoccuper de leur terminologie / on leur avait donné une conscience entre temps //

B : Ce qui fait qu'après / ce sont eux qui ont publié leurs propres lexiques

A : très souvent / le mot / le mot clé de cette époque / c'était le mot *sinistre* / ah là la première fois-là / la première fois qu'on a inventé / qu'ils ont mis en circulation le mot *sinistre* / les gens trouvaient ça sinistre / mais c'est le terme technique pour désigner tout avatar qui survient et qui est susceptible d'être couvert par une assurance / euh

CASSETTE 2 – Face A

B : Et le secteur de l'habillement

A : C'est Céline Dupré qui a fait ça

B : Je crois

A : Oui c'est Céline Dupré / et c'était lié à la publicité / c'est-à-dire toute la publicité de mode et tout le commerce des vêtements / donc ce qu'il y avait comme préoccupation derrière le vocabulaire de l'habillement / c'est pas le vocabulaire de l'habillement / c'était un vocabulaire / largement consommé par la population / et dont les modes de diffusion sont influençables soit par la publicité des journaux et des revues spécialisées / soit tout simplement par des magasins / c'est pour ça qu'on a fait ça

B : Donc vous n'aviez pas de pression particulière pour / vous avez réfléchi à

A : Non / j'ai choisi les domaines moi-même en fonction d'une certaine conception / de la protection des consommateurs d'une part / et de la diffusion possible d'une terminologie revue et corrigée / par exemple l'automobile / c'est un domaine qui était largement anglicisé / c'est un domaine de large consommation / c'est un domaine qui n'était pas / à ce moment-là / soutenu par des modes d'emploi des sociétés en français / tous les modes d'emploi qu'on obtenait était en anglais / donc il fallait que je change ça

B : Là / il y avait / peut-être / une demande sociale un peu plus forte

A : Il y avait une demande sociale très forte parce qu'on voyait bien que l'automobile était faite pour se répandre hein / et c'était tellement anglicisé qu'on pouvait pas laisser aller ça comme ça hein / et en même temps c'était un domaine de travail important / c'était tous les garages / tous les concessionnaires / d'automobiles / un secteur d'activité économique très très important / donc vous voyez qu'il y avait une convergence de raisons qui m'ont amené à dire / on va nettoyer le secteur de l'automobile / et on va le faire quasiment au niveau mécanicien d'entretien / parce qu'en même temps on va tout couvrir / c'est X (nom du terminologue) qui a fait ça

B : Oui / je lui ai posé quelques questions au téléphone / et X (nom du terminologue) / celui qui a fait les sports / il est toujours là

A : Oh lui il est disparu / comme ça a été une opération très ponctuelle / l'équipe des sports s'est montée / et puis elle a fait les lexiques des Jeux Olympiques / ils étaient contractuels / une fois que ça a été terminé / cette équipe-là est partie / tandis que le personnel de l'Office c'est des fonctionnaires

B : Ah oui

A : C'est des fonctionnaires hein / je ne les mets pas à la porte comme je veux [rires] ça a des inconvénients / de gros inconvénients [rires]

B : [rires]

A : Je me souviens d'une terminologie qui était complètement réfractaire à l'orientation que j'avais donnée à la méthodologie et au travail / surtout le fait de devoir travailler avec du vrai monde

B : Aller sur le terrain par exemple

A : Oui / en fin de journée elle me dit / moi / j'en peux plus

B : Ben je lui dis écoute / je regrette infiniment mais c'est comme ça que tu vas travailler

A : Elle me dit je démissionne / donc elle a démissionné mais que veux-tu que j'y fasse / c'est resté comme ça / elle est revenue deux jours après et puis elle me disait j'ai trouvé un poste au fédéral / je m'en vais / comment ça s'appelait / le Bureau des langues

B : Le Bureau de la traduction

A : Le Bureau de la traduction / je m'en vais à Ottawa / bon c'est très très bien / tu veux une lettre de référence / à ce moment-là j'ai tout réglé // au bout de trois mois elle est revenue / là elle trouvait que c'était pire à Ottawa

B : [rires]

A : Je lui ai dit non non / tu as démissionné / je t'ai remplacé / j'ai plus de poste / j'étais tellement content de m'en débarrasser

B : C'est vrai que les gens qui sont pas prêts à aller sur le terrain ne changent pas

A : Ils ne changent pas / savez-vous quelle est la principale difficulté pour faire de la socioterminologie appliquée / c'est que les gens / ne veulent pas être mis en doute / les terminologues veulent avoir raison / le terminologue a à constater un certain usage / et autant que possible avec des critères / des méthodes / des préoccupations sociolinguistiques très précises / mais il n'est pas question d'avoir raison ou d'avoir tort

B : C'est ça l'erreur donc / l'illusion que la terminologie est plus prescriptive que descriptive

A : C'est un peu ça hein / même l'Office à tendance ces temps-ci à vouloir se transformer en Académie / Mme René dit souvent que l'Office est une académie // c'est la pire des choses à dire / c'est la dernière des choses à faire / de prendre ce comportement d'académie / l'Office n'a pas à / l'Office est un guide de l'usage / ce n'est pas autre chose / quand on dit guide / si c'est un guide qui est compétent / si c'est un guide qui est réaliste linguistiquement et socialement // il va avoir de l'influence / si c'est uniquement de l'autorité / il va se couler

B : Oui

A : On ne peut pas intervenir par autorité dans le domaine linguistique

B : Oui / je suis d'accord avec vous

A : On peut pas / les gens sont libres / et chacun veut avoir raison / c'est ça le malheur / tout locuteur est parfaitement convaincu que son usage est bon / autrement on aurait pas le courage de parler

B : D'ailleurs / avant de vous lire / j'avais lu beaucoup d'auteurs qui soutenaient / qu'on ne pouvait pas intervenir sur la langue une fois que les usages étaient établis / souvent / les emprunts / ça fait partie de l'évolution naturelle mais bon c'est vrai aussi que cela dépend des contextes / quand la langue est menacée

A : Cela dépend de l'efficacité de votre mode d'intervention

B : Et c'est possible

A : C'est possible / mais chez les Français / presque d'une manière régulière / je constate qu'ils ont une notion d'emprunt qui est complètement paresseuse

B : Tout à fait

A : Et c'est une notion d'emprunt qui est au cas par cas / mot à mot / à ce moment -là moi / je fais une distinction tout de suite / il y a des emprunts qui sont nécessaires / avez-vous vu le volume / pas le volume mais / j'ai dirigé un ouvrage sur l'emprunt qui a été publié par l'Office / c'est Pierre Auger qui en porte le titre je pense

B : La politique relative à [---]

A : [---] La politique relative à l'emprunt des formes étrangères

B : Oui

A : L'essentiel de ma conception est là-dedans / s'il s'agit de peu de choses / un mot par ci par là / je suis d'accord pour dire que l'emprunt est un processus d'enrichissement du vocabulaire / à partir du moment où les emprunts deviennent une sorte de prolifération de la terminologie étrangère dans un domaine donné / cela devient de la colonisation en terminologie / ça n'est plus de l'emprunt / on a changé de nature / le phénomène a changé de nature / et les Québécois ont été très sensibles à ça / le meilleur exemple c'est l'automobile / à partir du moment où la totalité du vocabulaire de l'automobile est en anglais / il ne s'agit plus d'emprunt / il s'agit carrément de colonisation / ou un autre mot c'est de l'anglicisation / j'aime pas le mot anglicisation / j'aime mieux parler tout simplement de colonisation / c'est le risque que nous courrons avec les États-Unis actuellement

CASSETTE 2 – Face B

B : Il y avait également à l'Office un service de consultations offert aux usagers

A : Oui / c'était un service important / d'une part pour moi cela me permettait de voir / quel genre de questions était posé / donc de me faire une idée de plus en plus / de ce qui intéressait les gens / et ça me permettait de gérer la bibliothèque // je lisais tous les dimanches matin / et j'ai fait ça pendant des années / vous avez là l'origine du *Multi*³²⁹

B : Ah oui /

A : C'est l'origine du *Multi* / tout simplement / quand / euh / à la suite de longues / j'ai beaucoup travaillé avec X et puis / à un moment donné / X était ni plus ni moins / plus ou moins «tableté» comme on dit au Québec / c'est-à-dire / qu'on l'a mise sur la touche à l'OLF / puis elle se tournait les pouces / donc elle est venue me voir / elle m'a dit ça a pas d'allure je m'en vais / ben je lui ai dit / essaie de demander à ton président s'il accepterait que tu fasses un examen statistique des questions posées aux consultations / ah / très bien // donc X a fait ça / elle a pris une année de questions / elle les a classées / réparties en domaines / et à partir de ça avec elle / on a proposé une stratégie à l'Office comme mode d'intervention dans ce domaine-là / et puis ils ont reçu le document et ils l'ont tout simplement mis dans un tiroir / il s'est rien passé // deux ans après X est revenue en me disant j'en peux plus / je démissionne / mais là je me retrouve sans travail / c'est tout de même un peu compliqué / je lui ai dit / tu sais / si tu veux on va continuer l'histoire qu'on avait commencée ensemble / je te garantis deux ans de salaire / et puis on va publier un ouvrage / je te garantis qu'avec les droits de ton dictionnaire tu vas pouvoir vivre / X m'a cru et donc elle a repris sa liste /

B : Mm Mm

A : et on l'a perfectionnée / et ça a donné le *Multi* / mais je pouvais m'appuyer sur une année complète de questions hein /

B : Ça correspond vraiment [---]

A : [---] Ça c'est du terrain / c'est une enquête linguistique en profondeur hein / là je parlais par / à peu près / j'avais mon étude de marché /

B : C'est pour ça qu'il a bien marché / il reflétait vraiment les besoins euh

A : On a juste ajouté des choses / il y avait énormément de questions sur la ponctuation / donc on a traité ça / il y avait énormément de questions sur les emprunts / donc on a mis ça là-dedans / il y avait beaucoup de questions qui relevaient du code typographique / en général c'était des journaux qui téléphonaient / c'était des gens qui étaient en train d'écrire des articles / c'était une maison d'édition qui voulait savoir est-ce qu'on met une majuscule après deux points / voyez au fond c'était du code

³²⁹ *Le Multidictionnaire*

typographique / il y avait des conjugaisons / donc on a tout ramassé ça / on a mis ça dans le même ouvrage / on l'a publié

B : Il est très bien d'ailleurs / je l'ai moi aussi

A : Oh ça a très bien marché / ça ne pouvait pas ne pas marcher // cela faisait 20 ans que j'observais les choses

B : Donc il a été publié par Québec-Amérique / uniquement réservé euh

A : Pas du tout / on était un peu embarrassé hein / et avant de publier j'ai fait venir le président de l'époque qui était Pierre Laporte / je lui ai dit que / qu'on avait fait cet ouvrage-là / et que c'était là que / qu'on s'était inspirés de / des consultations de l'Office / je n'avais pas à cacher ça / c'était rigoureusement vrai / et je leur ai offert une co-publication/ l'OLF et Québec Amérique / et X (nom d'un employé de l'OLF) a dit non / moi l'Office n'a pas d'affaire à publier ça / d'autant plus que si on fait de l'argent avec ça / ça va dans les fonds consolidés de la province / ça m'intéresse pas / je te donne carte blanche / tu publies ce que tu voudras /

B : Ils avaient *Le français au bureau*

A : Eux ils avaient *Le français au bureau* / mais ils avaient jamais vu une contradiction entre les deux / j'étais pas pour lui dire qu'il y avait une contradiction

B : C'était pas la même méthodologie

A : C'était pas la même méthodologie / c'était pas le même domaine / c'était pas aussi large et d'ailleurs *Le français au bureau* première version a été fait sous ma direction / a évolué par la suite pour copier le *Multi* / les éditions suivantes reprenaient le *Multi* / ils ont même repris une partie du *Visuel*³³⁰ [rires] // parce que le premier *français au bureau* / si vous voulez entendre parler de cette publication-là / est une autre stratégie de publication/ voyez un peu / je reviens toujours à / à ma notion de tronc commun cette fois-ci / le travail de bureau c'était important partout / dans tous les ministères / dans toutes les entreprises / dans tous les commerces / il y a des secrétaires / il y a des gens qui font du travail de bureau / donc c'était essentiel pour moi d'avoir une publication qui couvre ce domaine-là / à ce moment-là j'avais une linguiste qui était à Sherbrooke au bureau régional et qui disait s'ennuyer / elle voulait quelque chose de plus substantiel pour garnir ses jours / c'était X (nom du terminologue) /

B : Oui je sais

A : Alors j'ai dit à X / tu vas faire *Le français au bureau* // donc on s'est entendus sur la table des matières / sur l'orientation du travail / X s'est mise à faire des chapitres / elle me les a envoyés à Québec / puis on a travaillé comme ça / c'est comme

³³⁰ *Le Visuel* : Dictionnaire multilingue de Jean-Clàude Corbeil et Ariane Archambault

ça qu'on a fait *Le français au bureau* / parce que ça faisait partie de la stratégie de tronc commune // Ça a marché ça aussi / c'est le best-seller des *publications du Québec* /

B : Tout à fait / quand on regarde le nombre de publications

A : Ça a très bien marché / X s'en occupe toujours / avec Y (nom de la terminologie)

B : Elle est professeure à Sherbrooke

A : Elle est professeure à Sherbrooke maintenant / oui / parce que les bureaux régionaux / on a fermé les bureaux régionaux

B : Ils ont été [---]

A : Peu à peu les gens ont perdu de vue / quelles fonctions ces bureaux-là pouvaient remplir / et les présidents de l'époque / par souci d'économie / ont décidé de les fermer

B : Pour des problèmes économiques / des problèmes de budget

A : Ils ont décidé que c'était pas utile / ils ont tout fermé / comme ils avaient quitté le terrain / ils voyaient plus leur rôle d'animation / à partir du moment où on se conçoit plus comme des animateurs linguistiques et qu'on se conçoit comme des diffuseurs de terminologie / ou comme des diffuseurs de / des gestionnaires de processus de francisation des entreprises / à partir du moment où on cesse de se concevoir comme des animateurs / ben ça change complètement les orientations / et les travaux / et les esprits

B : Vous vous l'avez conservé cet esprit

A : Ben je l'ai conservé bien sûr //

B : J'ai lu dans un article de journal que vous étiez / que vous aviez la possibilité / à un moment donné / de devenir président de l'Office

A : C'est exact

B : Que l'on vous a / on vous cite dans les journaux comme candidat

A : Oui / c'est comme ça que j'ai quitté l'Office / quand la loi 101 a été / quand on a préparé la loi 101 // vous savez que pour faire une loi / il y a un ministre qui en est responsable / c'était le docteur Laurin / qui avait autour de lui une petite équipe / il y a avait Guy Rocher comme sous-ministre / qui était au fond l'âme sociologue de cette loi-

là / il y avait Dumond ³³¹ / qui était aussi un bon sociologue et un amateur de langue éclairé / il y avait moi / linguiste / et il y avait les rédacteurs juridiques / les avocats du comité de rédaction juridique du gouvernement du Québec / c'est cette petite équipe-là qui a révisé la loi 101 / et donc au fur et à mesure qu'on avançait les chapitres / ça s'en allait directement / au Conseil des ministres

B : Cela s'est fait au fur et à mesure

A : C'est à peu près comme ça que ça fonctionnait / et donc à un moment donné ça bloquait au Conseil des ministres / et là les gens disaient pourquoi on fait ça etc. etc. / et là Laurin venait me voir puis me disait tu vas venir au Conseil des ministres / parce que là il faut vraiment défendre notre point / donc j'allais au Conseil des ministres puis je leur racontais ma salade / et pourquoi etc. etc. / parce que rédiger un texte juridique / c'est quelque chose de complètement euh / ça désincarne la pensée / d'abord parce qu'un texte juridique est écrit en articles / donc ça se suit / un article / chaque article porte sur un seul élément // et il est difficile de voir l'ensemble de voir l'ensemble de la stratégie qui est derrière chacun de ces articles-là / tout simplement parce que la stratégie qui est dans la tête des gens / a été transformée en petits morceaux / avec des numéros dedans / et on perd la logique qui est sous-jacente à cet ensemble-là / donc mon rôle c'était / avec [xxx] c'était de revenir à la logique / à l'argumentation à la fois linguistique et sociologique qu'il y avait derrière le texte / et c'est vrai qu'à la longue j'ai écoeuré du monde // quand la loi 101 a été adoptée / il y a eu un article dans *Le Devoir* / signé par Claude Ryan / qui était à ce moment-là directeur du *Devoir* / et il disait en substance / on va voir qui est-ce qui mène le gouvernement / si c'est Corbeil qui est nommé c'est Laurin qui mène

B : [rires]

A : Si c'est pas lui c'est Lévesque qui mène / j'avais pas d'autre chose à faire que de démissionner // donc j'ai lu cet article là / je suis allé voir monsieur Laurin et puis je lui ai dit je pense qu'il faut oublier ça

B : Cela vous mettait dans une position difficile

A : Cela me mettait dans une situation impossible // il voulait que je sois vice-président / j'avais pas l'intention d'être vice-président du tout / pour une raison très simple / j'ai dit si vous me nommez vice-président / c'est le président qui a la crédibilité / et à ce moment-là les relations entre lui et moi vont être infernales / ça a pas de sens / on peut pas faire ça / ou bien le président a de l'autorité ou bien il n'est pas président // donc j'ai quitté

B : Mais là je ne comprends pas / c'est la première fois que la presse se mêle / comme ça de la nomination d'un

³³¹ Fernand Dumont (1927-1997), sociologue

A : Tout a fait

B : Parce qu'ils n'ont jamais fait d'articles sur euh

A : Non / ça a été la seule fois / et pendant toutes ces années-là j'ai drôlement brassé le Québec / comprenez quand on ramassait les directeurs d'entreprise là / qui arrivaient des E.U. ou d'un peu partout / et qu'on leur disait la francisation des entreprises c'est ça / et puis que Cloutier me disait tu leur dis que la francisation des entreprises c'est ça / que c'est comme ça / et que c'est pas négociable et puis qu'il y a seulement ça à faire / bon comprenez bien d'abord que je le faisais en français / eux ils étaient de langue anglaise / au besoin ils se faisaient accompagner de quelqu'un qui connaissait le français / j'ai refusé de le faire en traduction simultanée / et là ils ont compris qu'il y avait un virage qui se prenait / ils ont compris tout de suite / je pense que ça a été ce qui a fait que / on a francisé la haute direction de l'entreprise quasiment immédiatement / là les Américains ont compris / ils avaient pas le choix / et que le mieux c'était de nommer des francophones à la direction / d'abord parce qu'ils comprendraient / et peut-être aussi parce que ce serait plus facile d'avoir de l'influence auprès du personnel / comprenez que / au bout de 7 ou 8 ans là / il y a plus personne qui voulait me voir /

B : Vous vous étiez fait des ennemis

A : Ben / j'avais joué mon rôle

B : C'est ce qu'on appelle la francophonisation

A : Oui / c'est le rapport Gendron qui avait inventé ce terme-là / la francophonisation / c'est cette année-là que j'ai écrit l'aménagement linguistique au Québec / j'ai pris une année sabbatique / j'ai dit à Laurin je vais tout de même me reposer un peu hein / donc il m'a dit fais ce que tu veux donc je me suis retiré dans mes terres / et dans mes loisirs j'ai fait ce petit livre-là / j'avais le temps / j'avais rien d'autre à faire et une fois que j'ai eu fini ça // j'ai commencé à m'ennuyer un petit peu / et j'ai accepté un contrat pour l'Agence de coopération culturelle et technique

B : Vous êtes parti

A : L'Agence de / la Société euh l'A.C.C.T. qui avait décidé d'entreprendre un programme de coordination des centres de recherche linguistique des pays francophones

B : Il y avait beaucoup de pays

A : Il y avait tous les pays d'Afrique avec des centres linguistiques / il y en avait à Dakar / il y en avait à Abidjan / il y en avait à Kinchasa / il y en avait au Cameroun / en Tunisie / au Maroc et tous ces gens-là travaillaient chacun dans leur coin // et il y avait évidemment un très fort recoupage entre les travaux des uns et des autres / il y avait beaucoup de choses qui se répétaient partout / ces gens-là ne se connaissaient pas et ne se voyaient jamais / et il y avait un problème de formation du personnel de ces centres-là / à l'époque c'était entièrement dirigé par des français / et donc l'agence voulait se trouver /

voulait savoir si c'était opportun d'essayer de trouver une stratégie / pour coordonner ces travaux-là / parce qu'il y avait également le Québec / l'OLF faisait partie de ça / en Belgique il y en avait aussi / en France il y avait le ministère des Affaires étrangères qui avait une petite cellule

B : Oui

A : Donc / pendant un an j'ai fait le tour des pays francophones / j'ai rédigé un rapport / en leur proposant de créer un organisme de concertation / et puis ils l'ont « tableté » // puis là je me suis retrouvé à la case départ / j'étais de nouveau sans rien faire / et j'avais rencontré Mohamed Maamouri en Tunisie / qui lui avait découvert la terminologie en venant au Québec / il rêvait de faire quelque chose pour la langue arabe / parce que lui il dirigeait une école de traduction

B : D'accord

A : Et lui / un problème qu'il avait / et un problème qu'il avait en traduction / c'était la terminologie arabe / quand on traduit on voit le vocabulaire hein / et donc il voulait se trouver le moyen de monter un cours de terminologie / orienté vers la langue arabe / et on en avait beaucoup parlé ensemble / moi je lui avais dit à peu près comment on fait la soupe / donc quand je me suis retrouvé là comme ça sans rien faire / l'idée m'est venue d'aller à Tunis / donc j'ai téléphoné à Maamouri et je lui ai dit / dis à ton ministre de l'Éducation de m'inviter comme professeur à l'Université / moi je vais m'arranger avec le mien // bon c'est facile / tu dis à ton ministre d'écrire au mien et qu'il m'invite à venir comme professeur à Tunis pour telle ou telle raison / puis moi je vais suivre le dossier / ça a marché de suite / les deux ministres se sont entendus / ils étaient très contents / ils m'ont nommé à Tunis et j'ai passé deux ans à Tunis / très heureux / à monter un cours de terminologie vers la langue arabe / comme je savais pas l'arabe / j'ai travaillé avec des arabisants / donc moi je leur disais comment on travaille en terminologie / et eux faisaient le transfert / en langue arabe / et c'est comme ça qu'on a élaboré le lexique de la terminologie en langue arabe / qu'on a fait le premier cours de terminologie en langue arabe / ça a eu beaucoup de succès / ça c'est diffusé / il y'en a eu ensuite au Maroc / il y en a eu en Egypte

B : Oui / dans le monde arabe / on s'intéresse aux travaux de terminologie

A : Moi / écoutez ça m'a beaucoup intéressé parce que j'ai découvert l'immense problème de la langue arabe / ce qui est un problème c'est d'abord / il y a trois niveaux de langue arabe dans tous les pays / vous avez l'arabe [---]

B : [---] Littéraire

A : dialectal / on va commencer par en bas / l'arabe dialectal / les Arabes ne parlent en définitive que l'arabe dialectal / leur vraie langue / leur langue maternelle / c'est le dialectal / et le dialectal de Tunisie [xxx] / ensuite pour le dialectal marocain // donc chaque pays arabe divisé par les langues maternelles qui sont dialectales / et ces dialectes-là n'ont pas de formes écrites / ce sont des langues orales / mais c'est vraiment des langues maternelles / et l'arabe classique / quand le petit arrive à l'école / il se trouve

face à la langue classique / parce qu'à l'école on enseigne l'arabe classique / qui lui apparaît comme une langue étrangère / c'est comme nous aller apprendre le latin // il repart à zéro / parce que lui / il pensait savoir la langue / il arrive à l'école et il se retrouve en face d'une langue qu'on lui dit être l'arabe / et qui n'a rien à voir avec la sienne / et là / cette langue-là a une forme écrite / mais c'est un arabe très figé / très archaïque / avec une théorie de la norme qui est très proche de la religion / la norme c'est le Coran / tout ce qui est dans le Coran est arabe et tout ce qui n'est pas dans le Coran n'est pas de l'arabe / c'est à peu près / en résumant brutalement / la manière dont le gens voient ça // et dans les cours de terminologie qu'on a eus / que je faisais à Tunis / on a eu des grèves / parce que les religieux admettaient pas qu'on fasse de la néologie en langue arabe / parce que c'était pas dans le Coran / ils préféraient prendre le mot étranger / parce qu'au moins / à ce moment-là / ils savaient que c'était étranger / et ça ne venait pas

B : D'une création

A : Pourrir la langue sacrée du Coran / entre les deux / y a ce qu'on appelle l'arabe moderne standard / à base de dialecte égyptien / qui est la langue du cinéma / la langue des journaux / la langue de /

B : Une langue avec une fonction sociale

A : Une langue avec une fonction sociale / et qui est très fortement néologique et sur base de dialecte égyptien / parce que quand on fait un quotidien / vous comprenez bien que l'arabe classique là [xxx] // et ils sont obligés d'avoir les mots qui correspondent à l'actualité / donc ils sont obligés de donner un vocabulaire stylistique / qui corresponde à son emploi dans [xxx] vous avez deux grandes zones d'emprunt // dans le Maghreb / les emprunts se font sur la base du français et dans le Mashrek ils se font sur la base de l'anglais / de sorte que les Saoudiens et les Algériens ne se comprennent pas dans le vocabulaire du pétrole / parce qu'ils n'ont pas les mêmes emprunts / il y en a un / l'Arabie Saoudite qui a tout fait / qui a emprunté au vocabulaire américain / et les Algériens ont tout fait / on emprunté au français / donc ils ne se comprennent pas

B : Pour la langue technique / donc / ils n'ont pas / comme en Europe / un organisme de normalisation

A : Absolument / l'autre problème-là / ça va être mon troisième niveau / il y a plusieurs académies / il y a une académie au Maroc / y a une académie au Caire / y a une académie en Syrie puis y en avait une autre au Liban / là ça a tout changé parce que la Syrie / le Liban ont connu des guerres / mais les autorités normatives ne s'entendent pas entre elles / c'est le problème de l'espagnol / comprenez là pour l'espagnol c'est le même problème / sans doute que vous avez une bonne connaissance de l'espagnol

B : Un peu

A : Comprenez l'Académie de Madrid veut rien savoir du Mexique / le Mexique est bien obligé de constater les usages de l'espagnol au Mexique hein / ils sont réalistes eux autres aussi / donc ils ont décidé de publier un dictionnaire de l'espagnol mexicain /

et presque tous les pays d'Amérique latine font un peu la même chose / la grande querelle c'est qui parle espagnol le mieux / alors là les Colombiens disent que c'est eux autres

B : Oui / j'ai une amie mexicaine et une amie vénézuélienne / elles comparent parfois les variations comme par exemple camion pour autobus / au Mexique ils disent camion mais pas au Venezuela /

A : Je me souviens d'un colloque qui a eu lieu à Barcelone il y a quelques années / oui il y a deux ou trois ans / oui c'était en 1998 / oh ça fait déjà quatre ans / ouh

B : [rires]

A : Et c'était Teresa Cabré qui avait organisé une école d'été / c'était la première école d'été de terminologie // et c'était ouvert à toutes les communautés de langue espagnole // de l'Espagne et d'Amérique latine / donc il y avait dans la salle des professeurs d'université qui venaient de partout / on avait comme langue de travail le français / puis l'espagnol / le catalan / ils parlaient catalan / il y en avait qui parlaient anglais / ils ne savaient pas le français / donc parfois ils passaient à l'anglais et là il fallait que je fasse l'interprète / c'était un peu compliqué // ce qui m'a fasciné pendant ces quinze jours-là / c'est qu'à tout moment / pendant les discussions / quelqu'un disait qu'est-ce que vous entendez par ce mot-là / puis là on avait une discussion d'ordre linguistique / entre les Espagnols et parfois elle était très vive / ils cherchaient à s'entendre et à se comprendre / je dirai plutôt à se comprendre / et une fois qu'ils avaient réglé ce petit problème de lexique-là / la discussion continuait // jamais je les ai vu remettre en cause le bien-fondé d'un usage / tout ce qui était / pour eux ce qui était important c'est de s'entendre / et à la fin j'en ai profité pour les réunir et leur dire vous allez m'expliquer ça / et ils m'ont dit c'est très simple / comme on a beaucoup de variations entre nous et que chacun est parfaitement légitime dans son usage / on a pas d'autre chose à faire / que de se trouver une petite stratégie pour se comprendre / donc plutôt que de dire tu as tort / tu devrais dire ceci ou cela / on peut tout simplement dire qu'est-ce que tu entends par ça / est-ce que c'est la même chose que moi quand je dis ça /

B : Donc on ne peut pas dire qu'il y a une conscience normative

A : Il y a une conscience normative qui est éclatée

B : Y a pas de modèle

A : Y a pas de modèle / le français s'oriente vers ça / c'est une de mes convictions / le français s'oriente vers / vers

B : Une reconnaissance des spécificités

A : Vers une tolérance de la variation linguistique / et de l'abandon de cette espèce de suprématie de l'usage parisien / telle qu'on l'a connue jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale hein / en 1967 lorsqu'on a fait la première / la deuxième / comment ça s'appelait ça // les Biennales de la langue française / la deuxième a eu lieu à

Québec en 1967 / c'était je pense la première fois que quelqu'un disait / que / c'était parfaitement légitime qu'il y ait des usages divergents entre les pays francophones / et j'avais fait toute mon intervention sur ce thème là / ça a été une sorte de Hiroshima / vous lirez le compte rendu / ça a été une sorte de Hiroshima / parce que je leur ai démontré / avec beaucoup de simplicité / qu'on ne pouvait pas avoir le même vocabulaire qu'un français

B : Mais on ne peut aller contre les différents usages d'une société ou /

A : Ah ben tout est là hein / on y peut rien / alors j'ai inventé la métaphore de la marguerite // là je leur ai expliqué ça comme ça / j'ai dit / la langue/ il y a une langue commune à tout le monde / qui correspond à peu près au cœur de la marguerite / et puis il y a des tranches autour / greffé sur ce tronc commun / sur ce centre-là / il y a des tranches que l'on pourrait appeler sociolinguistiques / c'est les / ce que vous appelez des niveaux de langue / vous avez des tranches qui sont des terminologies

B : Qui sont

A : On les connaît / ce sont les langues de spécialité et toutes les relations des langues de spécialité avec la langue commune / vous avez des tranches qui sont des [xxx] / vous vous promenez avec ces éléments-là / c'est toujours la langue française parce que vous avez toujours la marguerite hein / mais c'est une langue française qui a quelque chose de commun et quelque chose de différent / vous avez le choix pour les différences / il s'agit pas de dire vous avez raison ou vous avez tort / tout ça pour moi c'est la langue française / et il s'agit tout simplement d'arriver à une certaine tolérance / et essayer de se comprendre du mieux qu'on peut / ah ça ça les a complètement bouleversés /

B : C'était nouveau

A : Oui / c'est ça on va faire un dictionnaire de français universel / vous avez raison on va prendre la centre et on va mettre toute la périphérie dans le même ouvrage / comme ça on va se comprendre / c'était pas possible

B : C'était vraiment un gros travail

A : Comme ça on voulait faire LE dictionnaire terminologique du français // eux et moi on a souvent / à des périodes où on travaillait beaucoup / à moment donné on a passé quasiment trois jours / à calculer / combien de mots il pouvait y avoir en français / si on inclut les terminologies et les nomenclatures

B : La langue quoi

A : La langue / le lexique / le lexique du français / donc sérieusement là / on était là en bibliothèque / et on s'est mis à sortir des lexiques / des nomenclatures / on regardait le nombre de mots qu'il y avait dedans / on est arrivé à peu près à 6 millions / là on a arrêté / on avait pas fini

B : Oui ça ne m'étonne pas

A : Là on a dit ça a pas d'allure / mais on était très surpris tous les deux de voir le chiffre auquel on arrivait

B : Sans compter ceux qui ne sont pas répertoriés / la néologie

A : Je comprends / on prenait un lexique de chimie / on en avait déjà 10 000 ou 15 000 // on prenait un dictionnaire de médecine on en avait bien 25000 ou 30 000 / on prenait un / je sais pas moi / Littré pour les espèces animales / on en avait des millions

B : Quoi que peut-être avec l'informatique

A : Voilà je pense qu'on a fini

Annexe 3 : Colloques internationaux des années 1970

Colloques internationaux en terminologie dans les années 1970

| | |
|--|---|
| <p>1972 - Les données terminologiques 1^{er} Colloque international de terminologie, Baie-Saint-Paul, Québec, du 1^{er} au 3 octobre 1972</p> <p>But : Réflexion sur les données terminologiques et le contenu de la fiche terminologique</p> | <p>Programme Thème principal : Objectifs du travail terminologique : les données terminologiques et leur standardisation</p> <p>Thème : Les données terminologiques, description du contenu de la fiche terminologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'OLF (J.-M. Fortin) - de la BTUM (R. Dubuc) - de la Banque du Luxembourg (J. A. Bachrach) <p>Thème : Identification des domaines d'emploi (B. Quémada)</p> <p>Thème : Contexte ou définition, que faut-il inscrire sous le mot qui fait l'objet de la fiche ? (L. Guilbert)</p> <p>Thème : Comment assurer la normalisation du travail terminologique ? (P. Agron)</p> |
| <p>1973 - La normalisation linguistique 2^e Colloque international de terminologie, Lac Delage, Québec, du 16 au 19 octobre 1973</p> <p>But : Examiner la question de la normalisation linguistique en matière de vocabulaires spécialisés</p> <p>1^{ère} journée : Existence et statut des synonymes dans les vocabulaires spécialisés.</p> <p>2^e journée : Inventorier les divers moyens d'assurer à la fois la normalisation et la diffusion des vocabulaires spécialisés.</p> <p>3^e journée : Comment normaliser et qui doit normaliser ?</p> | <p>Programme Thème : La normalisation linguistique : définition, aspects de la question, procédures actuelles</p> <p>Thème : La synonymie en matière de terminologie technique et scientifique</p> <p>Thème : Procédure de normalisation technique, retombées linguistiques de cette activité</p> <p>Thème : Comment assurer la normalisation linguistique ? Influence des commissions françaises de terminologie créées en 1972</p> |
| <p>1974 : L'aménagement de la néologie 3^e Colloque international de terminologie, Lévis, Québec, du 29 septembre au 2 octobre 1974</p> <p>But : Mise en place d'un réseau franco-</p> | <p>Programme Thème : Aspects théoriques de l'aménagement de la néologie</p> <p>Thème : Inventaire et présentation d'éléments dont dispose déjà la francophonie pour constituer la première phase d'un réseau de néologie (les travaux de l'OLF en néologie, les</p> |

| | |
|---|--|
| <p>québécois de néologie (organisation, coordination et financement du réseau)</p> | <p>travaux du CILF, les travaux de l'Université de Montréal. Thème : Analyse des éléments dont devrait être constitué le réseau de néologie.</p> |
| <p>1975 - Les relations entre la langue anglaise et la langue française Colloque international de terminologie organisé à Paris en mai 1975</p> <p>But : Étudier les rapports entre l'anglais et le français et mieux distinguer les diverses situations du français face à l'anglais à travers le monde</p> | <p>Programme : 4 séances de travail</p> <p>Première séance : Exposition des situations- type de concurrence entre l'anglais et le français dans certains pays</p> <p>Deuxième séance : Examen du statut de ces deux langues sur le plan international</p> <p>Troisième séance : Aspect linguistique du contact des langues</p> <p>Quatrième séance : Les solutions aux rapports entre le français et l'anglais qu'expérimentent, d'une part, le Canada, et d'autre part, le Québec La solution éventuelle de la France confrontée au problème de contact de langue</p> |
| <p>1975 - Essai de définition de la terminologie 4^e Colloque international de terminologie, Manoir du Lac Delage, Québec, du 5 au 8 octobre 1975</p> <p>But : Définir la terminologie et la profession de terminologue</p> <p>Faire le lien entre la théorie et la pratique : <i>Guide de travail en terminologie</i></p> <p>« Nous en sommes ce soir au 4^e (colloque), que nous voulons être l'occasion d'une synthèse des précédents, et qui est, pour nous, la dernière étape de la préparation de la deuxième version du "Guide de travail en terminologie", qui sera, nous le souhaitons, de bien meilleure qualité que la première, alors qu'en l'écrivant, nous faisons nos premières armes». p. 6</p> | <p>Programme</p> <p>Thème : Essai de définition de la terminologie par réflexion théorique : terminologie, lexicographie et lexicologie.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Terminologie et linguistique (Louis Guilbert) 2. Préalable à une définition de la terminologie (Alain Rey) 3. La théorie générale de la terminologie (Eugen Wüster) 4. La terminologie : une discipline linguistique du XX^e siècle 5. Essai de définition de la terminologie par l'analyse des fonctions de la terminologie (L.-J. Rousseau) <p>Thème : Essai de définition de la terminologie par la pratique de cette activité (méthodologie du travail)</p> <p>Thème : Essai de définition de la terminologie du point de vue de la formation des terminologues.</p> |
| <p>1976 - Terminologies 76 5^e Colloque international de terminologie Paris, 15-18 juin 1976</p> <p>But : Colloque organisé par l'Association française de terminologie (AFTERM) afin de réunir les principaux acteurs internationaux de la terminologie (entre autres, l'Association</p> | <p>Programme</p> <p>Première partie : Politiques linguistiques et terminologies</p> <p>La politique du Québec en matière de terminologie La loi sur la langue officielle du Québec Les perspectives de coopération linguistique Les services de terminologie du gouvernement</p> |

| | |
|---|---|
| <p>française de normalisation ou l'AFNOR, les Nations-Unies, l'UNESCO, les Communautés européennes, l'Office fédéral allemand des langues, le Bureau de traduction du gouvernement fédéral canadien, Infoterm, et la Régie de la langue française) pour aborder divers thèmes liés à la terminologie.</p> | <p>du Canada La France face aux questions terminologiques Deuxième partie : Traduction et terminologie Le traducteur face à la terminologie L'élaboration de dictionnaires phraséologiques La recherche terminologique Traduction et terminologie Troisième partie : Sciences, techniques et terminologie Le grain des mots La normalisation et la terminologie La terminologie et l'information scientifique et technique Le CILF et la terminologie La terminologie dans les industries chimiques Quatrième partie : Documentation et terminologie Cinquième partie : Terminologie et linguistique Lexicographie et terminologie (L. Guilbert) La terminologie : réflexions sur une pratique et une théorie (A. Rey) Sixième partie : Les banques de terminologie Septième partie : Les réseaux internationaux de terminologie Huitième partie : Synthèse et conclusions</p> |
| <p>1977 - La terminologie 6^e Colloque international de terminologie Pointe-au-Pic, Québec, du 2 au 8 octobre 1977</p> <p>But : Contrairement aux colloques précédents, qui étaient centrés sur des questions particulières, celui-ci porte sur 4 thèmes, répartis en deux groupes.</p> <p>Groupe I :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Terminologie et linguistique 2. Terminologie, sciences et techniques <p>Groupe II :</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Terminologie et traduction 4. Terminologie, informatique et documentation | <p>Programme</p> <p>Groupe I</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délimitation et structuration d'un champ sémantique de terminologie • La spécificité de la définition en terminologie • Exemple de terminologie scientifique : le Nord • La normalisation notionnelle et la normalisation terminologique • La synonymie en terminologie • Comportement des langues romanes face à l'emprunt anglo-saxon • Élaboration des nomenclatures scientifiques et leur évolution • Comportement des néologismes • L'internationalisation de la terminologie est-elle à l'avantage de la langue française ? • Implications méthodologiques de l'allomorphisme des langues • Définition de la terminologie en tant |

| | |
|---|---|
| <p>Au total, 24 communications ont été présentées et discutées en ateliers.</p> <p>Le colloque s'est terminé par la tenue de deux tables rondes, l'une sur l'enseignement et l'autre, sur la méthodologie du travail terminologique.</p> | <p>que discipline linguistique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Terminologie et choronymie <p>Groupe II</p> <ul style="list-style-type: none"> • La pratique terminologique au service de la traduction • L'enseignement de la terminologie • L'analyse morphologique automatique et ses applications et terminologie minière • Incidences de l'informatique sur la théorie et la pratique de la terminologie • L'attitude du traducteur face aux réalités nouvelles à nommer • Place et rôle du terminologue dans un service de traduction • Élaboration d'un thésaurus aux fins de classement et de repérage des données terminologiques • L'utilisation possible d'une banque de terminologie pour l'élaboration de travaux terminologiques |
| <p>1978 - L'enseignement de la terminologie Colloque international pour l'enseignement de la terminologie, Université Laval, Québec, du 28 au 30 août 1978</p> <p>But : Proposer cinq ateliers pour réfléchir sur la formation et offrir des pistes de solution pour l'enseignement de la terminologie.</p> | <p>Programme</p> <p>Atelier 1. Formation fondamentale en terminologie : Formation linguistique Théorie générale de la terminologie Théorie de la dénomination Théorie du signe Terminologie de la terminologie Initiation aux méthodes de travail Normes de terminologie et de lexicographie</p> <p>Atelier 2. Application de la terminologie Traduction et rédaction technique LSP et banques de terminologie</p> <p>Atelier 3. Les stages et l'enseignement Nécessité du stage Conditions d'efficacité Relations avec les matières enseignées Programme de stage</p> <p>Atelier 4. Méthodologie de l'enseignement Principes pédagogiques Conception des travaux pratiques Types des travaux pratiques (recherche terminologique ponctuelle ou thématique (RTP ou RTT) unilingue ou bilingue, études synonymiques, études de néologismes, création expérimentale de néologismes, dossier de</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>normalisation, création de réseaux de correspondances bilingues ou multilingues</p> <p>Atelier 5. La documentation</p> <p>Cheminement documentaire de la recherche terminologique ponctuelle et thématique</p> <p>Documentation de base et critères d'évaluation de la documentation.</p> <p>Organisation d'un Centre de documentation</p> <p>Organismes nationaux et internationaux</p> <p>Science de la documentation</p> |
|--|---|

Tables rondes, rencontres et autres colloques dans les années 1970

| | |
|--|---|
| <p>1976 - Première rencontre des traducteurs et terminologues du Québec Château Montebello les 18, 19 et 20 janvier 1976</p> <p>1^{ère} rencontre Régie de la langue française et Société des traducteurs.</p> <p>But : Favoriser le rapprochement des terminologues du Québec, analyser l'état de la terminologie dans les entreprises et mettre en commun des moyens et des méthodes qui permettraient d'assurer une diffusion efficace des terminologies nécessaires à la francisation des entreprises.</p> | <p>Sommaire</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rôle du service de terminologie dans l'entreprise 2. Critères de qualité (documentation) 3. La question du tronc commun (délimitation et comités interentreprises) 4. Constitution d'un réseau 5. Résumé des préoccupations et des suggestions des participants |
| <p>1976 - Deuxième rencontre des traducteurs et terminologues du Québec Château Montebello les 28, 29 et 30 novembre 1976</p> <p>2^e rencontre Régie de la langue française et Société des traducteurs</p> <p>But : Les comités de terminologie (appelés à devenir les instruments clés de la francisation en milieu de travail).</p> <p>Ces deux rencontres visaient à connaître l'impact de la loi 22 sur la terminologie.</p> | <p>Sommaire</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Objectifs et modes de fonctionnement des comités interentreprises 2. Comment réunir et utiliser la documentation requise par le travail terminologique ? 3. La méthodologie de la terminologie 4. La coordination des travaux |

| | |
|---|---|
| <p>1976 - Les implications linguistiques de l'intervention juridique de l'État dans le domaine de la langue Colloque international de sociolinguistique, Lac Delage, Québec, du 3 au 6 octobre 1976</p> <p>But : Examiner le rôle des dispositions juridiques sur les mécanismes linguistiques et l'emploi des langues.</p> | <p>Programme</p> <p>Thème 1 : Que penser du pouvoir de normalisation que les lois accordent à des organismes gouvernementaux ? La normalisation linguistique Les commissions de terminologies en France</p> <p>Thème 2: Les dispositions juridiques récentes modifient-elles les mécanismes linguistiques surtout lexicaux ?</p> <p>Thème 3 : Les dispositions législatives portant sur l'emploi des langues sont-elles applicables ?</p> |
| <p>1977 - Tables rondes Organisées dans le cadre du 6^e Colloque international de terminologie, Pointe-au-Pic, Québec, du 2 au 8 octobre 1977</p> <p>But : Réflexion sur l'enseignement et la méthodologie de la terminologie</p> | <p>Thèmes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Enseignement de la terminologie 2. Méthodologie de la terminologie |
| <p>1977 - Journée d'étude sur la recherche terminologique Journée organisée à Montréal le 16 novembre 1977 sous le patronage du Centre de linguistique de l'entreprise</p> | <p>Thème : Recherche terminologique</p> |

| | |
|---|---|
| <p>1978 - Les problèmes du découpage du terme</p> <p>Table ronde sur les problèmes du découpage du terme, tenu lors du 5^e Congrès de l'Association internationale de linguistique appliquée (A.I.L.A.), à l'Université de Montréal, du 20 au 26 août 1978, par la Commission de terminologie de l'A.I.L.A.</p> <p>But : Cerner les problèmes de découpage du terme et les décrire avec précision, afin de pouvoir ensuite soumettre à la réflexion générale un certain nombre de solutions sous forme d'hypothèses de travail.</p> | <p>Programme</p> <p>Thèmes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La syntagmatique terminologique. (P. Auger) 2. Découpage de l'unité terminologique (R. Dubuc) 3. Problèmes du découpage du terme 4. Non-term and term (L. Drozd) 5. Le découpage du terme à des fins lexicographiques : critères formels, sémantiques quantitatifs et taxinomiques. <p>Commentateurs : L.-J. Rousseau, J.-C. Sager, H. Picht, R. Boutin-Quesnel, A. Paquot-Maniet, J.-Y. Dugas, N. Kerpan, R. Kocourek, J.-C. Boulanger, A. Martinet. Au total, douze personnes participaient à la table ronde.</p> |
| <p>1978 - Rencontres sur la recherche ponctuelle en terminologie</p> <p>Rencontres organisées par l'Office de la langue française et la Section de terminologie.</p> | <p>Thème :</p> <p>Recherche ponctuelle</p> |

Annexe 4 : Colloques des années 1980

| Colloques et tables rondes des années 1980 | |
|---|---|
| <p>1980 - Le rôle du spécialiste dans les travaux de terminologie:</p> <p>3^e Colloque OLF-STQ de terminologie, Sainte-Marguerite (Québec), du 13 au 15 février 1980.</p> | <p>Programme</p> <ul style="list-style-type: none">• Évaluation des besoins et documentation<ul style="list-style-type: none">- Le rôle des spécialistes dans les comités interentreprises de terminologie (J.-C. Gaumond)- Le rôle du spécialiste dans les travaux de terminologie (A. Bienvenu)- La documentation spécialisée en terminologie et l'apport du spécialiste en ce domaine (N. Bélanger)• Recherche thématique, recherche ponctuelle et néologie<ul style="list-style-type: none">- Le rôle du spécialiste dans les travaux terminologiques systématiques (L.-J. Rousseau)- Problèmes de terminologie posés par l'introduction des méthodes modernes de gestion (F. Sylvain)- La terminologie ponctualiste et le spécialiste (R. Dubuc)- Une certaine thérapeutique (M. Nouvel)- Les étapes d'intervention des spécialistes dans le déroulement des travaux de néologie (J.-C. Boulanger)- Le rôle du spécialiste dans les travaux de terminologie (N. Parent)• Normalisation<ul style="list-style-type: none">- La normalisation terminologique et le rôle du spécialiste (P. Auger)- La normalisation au Bureau des traductions du gouvernement (A. Landry)- La normalisation dans l'entreprise (G. Vidal) |
| <p>3^e colloque Office de la langue française et Société des traducteurs</p> <p>But : Définir et comprendre le rôle du spécialiste dans les travaux terminologiques</p> | |

| | |
|--|---|
| <p>1980 - La traduction : l'universitaire et le praticien Congrès à l'Université du Québec à Montréal, du 28 au 31 mai 1980</p> <p>But :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner la situation actuelle de la traduction à l'université, ses programmes d'enseignement et le choix des méthodes pédagogiques utilisées; - Faire un état présent des travaux publiés récemment, en cours ou en projet; - Apporter une évaluation sur l'ensemble des aspects portés à l'étude des spécialistes; - Offrir au traducteur professionnel un point de vue plus théorique sur son métier et enrichir le professeur de l'expérience du praticien. | <p>Plusieurs ateliers ont été proposés dans le cadre de ce colloque. Nous présentons uniquement l'atelier de terminologie.</p> <p>Atelier de terminologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La situation en terminologie (R. Dubuc) - Terminologie et normalisation (A. Landry) - Enseignement et formation en terminologie (G. Rondeau) - La Commission de terminologie de l'Office de la langue française (C.T.O.L.F.) et la normalisation terminologique. Essai d'élaboration d'une politique officielle de normalisation - Essai d'élaboration d'une politique officielle de normalisation (P. Auger) - La terminologie et l'utilisation. Les contraintes du quotidien et de l'application (N. Kerpan) - Étude comparée du lexique forestier en français et en espagnol (E. Thibeault-Sirois) <p>Rapport</p> |
| <p>1982 - Aménagement de la terminologie : Diffusion et implantation : 4^e colloque OLF-STQ de terminologie, Québec, du 28 au 30 mars 1982</p> <p>4^e colloque Office de la langue française et Société des traducteurs</p> <p>But : Réflexion sur la diffusion et l'implantation de la terminologie.</p> | <p>Programme</p> <p>Première partie : Approche théorique de la question de l'aménagement terminologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La problématique de l'implantation terminologique (P. Auger) - Le marketing social (M. Brien) - Le marketing linguistique (S. Aléong) - Marketing linguistique et étude de cas (R. Deschamps, N. Kerpan et G. Rondeau) <p>Deuxième partie : Études de cas et problèmes pratiques posés par l'implantation de la terminologie dans le processus de francisation du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'usager, définition des besoins et mise au point de la terminologie (N. Proulx, M.-N. Gagnon, M. Auger-Poulin et R. Bergeron) |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - L'usager et l'implantation de la terminologie (R. Henri) - Le travail sur le terrain (R. Vervondel) - Pédagogie de l'implantation de la terminologie (J.-C. Corbeil et A. Martin) |
| <p>1982 - Le statut culturel du français au Québec Actes du Congrès Langue et Société au Québec, organisé en 1982.</p> <p>Dans le cadre de ce congrès, plusieurs ateliers abordent la terminologie.</p> | <p><u>Programme</u> Atelier 10 : Aménagement linguistique du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement linguistique au Québec, cinq ans après l'adoption de la Charte (J.-C. Corbeil) - La politique d'aménagement linguistique du Québec : stratégies générales d'intervention (D. Daoust-Blais) <p>Atelier 13 : Le vocabulaire technique</p> <ul style="list-style-type: none"> - La disponibilité du vocabulaire technique (L.-J. Rousseau) <p>Atelier 14 : La normalisation terminologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le rôle de l'OLF dans la normalisation terminologique au Québec (R. Harvey) - La normalisation terminologique : un travail concerté (R. Binette) - La portée et les limites juridiques de la normalisation terminologique (E. Ducharme) - La normalisation terminologique : Quoi ? Pour qui ? Pour quoi ? (L. Sansregret) |
| <p>1982 - Problèmes de la définition et de la synonymie en terminologie Colloque international de terminologie, Université Laval, Québec, 23-27 mai 1982 organisé par le GIRSTERM, l'Office de la langue française, la DGTD et Infoterm.</p> <p>But : Colloque qui s'inscrit dans la lignée des différents colloques internationaux qui ont eu lieu au Québec depuis 1972 dans le</p> | <p><u>Programme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractères propres et exigences de la définition terminologique (I. Dahlberg) - Rapport entre la définition terminologique et la délimitation des notions (E. Natanson) - Comment et pourquoi un même terme (dénomination et notion) peut-il comporter plusieurs définitions différentes ? (L. Drozd) - Tout terme doit-il faire l'objet d'une définition ? (J.-C. Sager) |

| | |
|---|---|
| <p>but de faire le point sur la terminologie comme discipline et sur les méthodes de travail qui la caractérisent.</p> <p>Le colloque vise à offrir des pistes de solution aux problèmes de la définition et de la synonymie en terminologie.</p> <p>Ce colloque a servi de cadre à la fondation de l'Association internationale de terminologie (TERMIA).</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Caractères spécifiques de la synonymie en terminologie (R. Dubuc) - Rapports entre la synonymie en terminologie et la délimitation des notions (R. Kocourek) - Rapports entre synonymie terminologique, néonymie et normalisation terminologique (A. Rey) |
| <p>1984 : Terminologie et communication 5^e Colloque OLF-STQ de terminologie, Montréal, du 13 au 15 février 1984</p> <p>5^e colloque organisé par l'Office de la langue française et la Société des traducteurs</p> <p>But : Réflexion sur la nature communicative de la terminologie, sur l'efficacité de la communication par la terminologie et sur les moyens de diffusion de la terminologie</p> | <p>Programme</p> <p>Perspectives</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Terminologie et efficacité de la communication (R. Kocourek) 2. Le foisonnement terminologique au États-Unis (B. Davis) 3. Les modes de circulation de la terminologie (S. Bougie-Lauzon) <p>Réalités</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. La diffusion de la terminologie par les médias (D. Dontigny) 5. Terminologie et consommation de masse (N. Kerpan) 6. L'évolution de la terminologie en publicité (G. Tremblay) 7. La diffusion de la terminologie par les documents de l'entreprise (P. Gagnon). 8. La francisation des logiciels (P. Labrie) <p>Moyens et solutions</p> <ol style="list-style-type: none"> 9. La diffusion de la terminologie par les textes normatifs (A. Dandonneau). 10. L'intégration des langues de spécialités dans la formation professionnelle (R. Côté et R. Binette) 11. Rôle des producteurs de documentation (H. Laganière) 12. Les conditions d'efficacité des banques de terminologie (B. Thouin) 13. Prospectives (R. Dubuc) 14. Essai |

| | |
|--|--|
| | 15. Le défi terminologique (J. Marguerat) |
| <p>1984 - Colloque TERMIA 84 : Terminologie et coopération internationale Colloque international de terminologie, Luxembourg, du 27 au 29 août 1984</p> <p>But : TERMIA a été conçu comme un vaste forum permettant l'ouverture d'un dialogue entre interlocuteurs de pays à différents stades de développement terminologique. On vise à élargir les horizons de la terminologie pour éviter de se limiter à l'Europe et au Canada.</p> | <p>Programme : *</p> <p>Généralités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terminology and American Textbooks (B.H. Davis) - Terminologie informatisée et coopération internationale (A. Landry) <p>Aspects sociolinguistiques de la coopération internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> - La francisation et la terminologie (P. Auger) - La stratégie pédagogique dans l'aménagement linguistique (J.-C. Boulanger) - Les transferts de terminologie : perspectives des Nations-Unies (M.-J. Jabstrab) - On the Difficult Path of Terminology in Spanish-speaking countries (L. F. Lara) - Sociolinguistic Determinants in Terminology Planning : the case of Mauritania (U. A. Mahmud) - Aspects linguistiques, sociolinguistiques et économiques de la planification langagière : le cas de la féminisation des titres dans les pays francophones (A. Paquot et H. Dupuis) - Terminologie et développement en Afrique (H. Rahaingoson) - Symbiosis, Terminology and Technology transfert (T. Schneider) - Sociolinguistic Aspects of the Comparative Study of Terminology (L. B. Tkacheva) - Terminologie et développement en Afrique : l'exemple du Rwanda (L. Mugusera). <p>Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation en terminologie et coopération internationale (D. Duquet-Picard) - Transfert de technologie et formation des terminologues arabophones (Y. Elias) |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement de la recherche terminologique dans la traduction japonais-français (D. Gile) <p>Terminographie et traduction</p> <ul style="list-style-type: none"> - The Translation of Administrative Terminology (P. Chaffey) - Some Problems – and Solutions – in Modern Greek Lexicographical Terminologie (S.E. Diamessis) - Les ouvrages terminographiques des communautés européennes (R. Goffin) - Efficient Terminology Work in a Medium-Sized Translation Service (H.-J. Stellbrink) <p>Normalisation et coopération internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexions méthodologiques sur l'harmonisation internationale des terminologies (R. Arntz) - Sociolinguistics Aspects of Standardization of Terminology in Bangladesh (M.D. Huq) - The Problems of Standardization of Technical Terms in Indonesian and Malaysian Languages (K. M. Hussain) - Internationalisation des termes : les marques de fabriques (B. Leblanc) - Internationalisation et terminologie (G. Lurquin) - Quelques procédés d'internationalisation terminologique (D. Nakos) <p>Clôture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terminologie : instrument de communication, instrument de réflexion (J. Goetschalckx) |
| <p>1985 - L'ère nouvelle de la terminologie 6^e Colloque OLF-STQ de terminologie, Montréal du 27 au 29 novembre 1985</p> <p>6^e Colloque Office de la langue française et Société des traducteurs</p> <p>Buts : 1. Présenter la genèse et l'histoire de la terminologie des origines jusqu'à nos jours</p> | <p>Programme</p> <p>Conférence inaugurale</p> <ul style="list-style-type: none"> - La terminologie au Québec et à travers le monde (P. Auger) <p>Les rôles de la terminologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'omniprésence de la terminologie dans la vie quotidienne (S. Aléong) - Terminologie et virage technologique (L.-J. Rousseau) - Les fonctions de la terminologie (A. |

| | |
|---|---|
| <p>et réfléchir sur l'apport de l'informatique</p> <p>2. Mettre en lumière la nécessité d'adapter la pratique de la terminologie au Québec dans le sens des besoins nouveaux générés par le contexte technologique contemporain</p> | <p>Rey)</p> <p>Les produits terminologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - La diversité des produits terminologiques et leurs dérivés (N. Bélanger) - Adaptation des produits terminologiques aux besoins des clientèles (D. Cloutier, G. G. Girard et J.-P. Bellerive) <p>La terminologie et ses moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> - La terminologie assistée par ordinateur (R. Kromp) - Les banques de terminologie de l'avenir (J. Baudot) - Apport des systèmes experts (G. Lapalme) |
| <p>1985 - Terminologie et technologies nouvelles Terminologie et technologies nouvelles. Colloque organisé à Paris - La Défense, du 9 au 11 décembre 1985</p> <p>Buts :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aborder en profondeur la question du français comme langue véhiculaire de la technologie et évaluer l'importance du déficit terminologique en regard du développement technologique 2. Inventorier les ressources qui pourraient être mises à contribution pour remédier au problème aigu du développement terminologique du français 3. S'interroger sur la possibilité d'organiser sur une base panfrancophone la recherche en néologie scientifique et technique et la diffusion de néologismes | <p>Programme</p> <p>Thème 1 : Nouvel environnement socioéconomique – nouveaux enjeux linguistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement terminologique et l'avenir de la langue française (P. Auger) - Les effets de la compétition économique sur la situation du français (P. M. Couteaux) - Les terminologies devant Babel (J.-C. Corbeil) <p>Thème 2 : La communication scientifique et technique</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création et la diffusion terminologique dans l'industrie du pétrole (M. Moureau) - Les échanges terminologiques dans l'entreprise (M. Slodzian) - La commercialisation des produits, occasion d'échanges terminologiques (N. Kerpan) - La terminologie scientifique est-elle un obstacle à la vulgarisation? (M.-F. Mortureux) <p>Thème 3 : Des secteurs créateurs de terminologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le rôle du spécialiste du domaine dans |

| | |
|--|--|
| | <p>la production terminologique (B. de Bessé)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les mots à la bouche – Consommation de mots nouveaux dans le secteur agro-alimentaire (J.-M. Clément) - Implantation des néologismes en micro-informatique (R. Kromp) - L'aéronautique, productrice de terminologies nouvelles (J.-B. Graissin) <p>Thème 4 : Les banques de terminologie, outils de dialogue</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conception des banques de terminologie et les besoins des utilisateurs (J.-M. Fortin) - Les banques de terminologie à l'ère de la bureautique (W. Wells) - L'évolution des logiciels de gestion terminologique (J.-M. Henning) <p>Thème 5 : La production néologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dictionnaire et néologie (A. Rey) - Les dictionnaires et la néologie : le point de vue du consommateur (J.-C. Boulanger) - La néologie dans un environnement plurilingue (R. Goffin) - Néologie et problèmes de normalisation (L.-J. Rousseau) |
| <p>1986 - Table ronde sur l'enseignement de la terminologie à l'Université : État de la question</p> <p>Université Laval à Québec, le 12 avril 1986</p> <p>But : Aborder la question de l'enseignement de la terminologie dans le cadre d'une table ronde et selon quatre points de vue différents : le point de vue de l'enseignant, de l'étudiant, du terminologue et de l'observateur.</p> <p>Bilan du colloque :</p> <p>Mise en lumière des quatre faits suivants :</p> | <p>Programme</p> <p>Séance 1 : point de vue de l'enseignant</p> <ul style="list-style-type: none"> - La terminologie : une méthode de travail ? (D. Nakos) - La terminologie : éléments d'une pédagogie tridimensionnelle (G. Mareschal) - L'enseignement de la terminologie : théorie et pratique (B. Leblanc) - La formation en terminologie au niveau du 3^e cycle : objectifs principaux (G. Rondeau) - Enseignement et pratique terminologique assistée par ordinateur (D. Duquet-Picard) - Le formateur de terminologues : un globetrotteur (J.-C. Boulanger) |

| | |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1) Un constat de généralisation de l'enseignement de la terminologie au Canada; 2) La terminologie est toujours liée aux programmes de traduction (sauf quelques exceptions); 3) À cause du mandat de l'Office de la langue française, l'étude de la socioterminologie (ou terminologie dans son environnement humain) s'est développée considérablement au Québec; 4) Les méthodes de travail en terminologie s'harmonisent de plus en plus au Canada. Malgré quelques divergences, les traits méthodologiques fondamentaux sont les mêmes. | <p>Séance 2 : point de vue de l'étudiant</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation en terminologie au 2^e cycle : point de vue de l'étudiant (B. Sagnier) - L'enseignement de la terminologie au niveau universitaire : objectifs et moyens de la théorie de la pratique et de la pratique de la théorie (A. Reguigui) <p>Séance 3 : point de vue du terminologue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terminologue : pompier ou interventionniste (R. Dubuc) - Terminologie : théorie et pratique, deux vases communicants (L. Dion) - Formation des terminologues et besoins de l'entreprise (R. Kromp) <p>Séance 4 : point de vue de l'observateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les nouveaux terminologues à l'ère des banques de terminologie (J.-M. Fortin) - Les stages en terminologie au Secrétariat d'État (1976-1986) (M. Valiquette) - La place de l'enseignement de la terminologie dans l'aménagement linguistique du Québec (J. Maurais) - L'enseignement de la terminologie : point de vue d'un professeur de traduction (D. Juhel) - L'enseignement de la terminologie à l'Université et la pratique de la traduction (S. Larouche) |
| <p>1988 - Terminologie diachronique Colloque organisé à Bruxelles, les 25 et 26 mars 1988 Centre de terminologie de Bruxelles, Institut libre de Marie Haps et Conseil de la langue française, 1989</p> <p>But : Ce colloque porte sur l'histoire de la terminologie. Plusieurs perspectives sont envisagées avant de présenter une prospective.</p> | <p>Programme Les thèmes principaux sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Histoire de la science et des termes 2. Histoire de la terminologie, histoire des sciences et épistémologie 3. Histoire des vocabulaires 4. Histoire des politiques de la terminologie 5. Prospective |

| | |
|--|--|
| <p>1989 - L'aménagement de la langue au Québec</p> <p>Colloque organisé à Mont-Gabriel (Québec), les 7 et 8 décembre 1989, par le Conseil de la langue française</p> <p>But : Nourrir les réflexions des membres du Comité du Conseil de la langue française sur certains points essentiels et fondamentaux de l'aménagement de la langue générale.</p> <p>Ce colloque porte sur la langue générale mais il est parfois question de terminologie, notamment dans l'article de J.-C. Corbeil.</p> | <p>Programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préoccupation du Conseil de la langue française en matière de qualité et d'aménagement de la langue (P. Martel) - Bilan de la stratégie et des travaux en matière d'aménagement de la langue (J.-C. Corbeil) - Les arguments pour ou contre un projet de dictionnaire décrivant les usages du français au Québec (J.-D. Gendron) - La constitution d'un fonds de données linguistiques pour le Québec (P. Martel) - Faudra-t-il dégriffer ou « regriffer » le futur dictionnaire québécois de la langue française ? (J.-C. Boulanger) - Pour une définition des marques d'usage en lexicographie (P. Auger) - Un dictionnaire français québécois (R. Dubuc) |
|--|--|

Annexe 5 : Termes de l'automobilisme (1916)

— 68 —

32 — AUTOMOBILISME

1. Avertisseur, corne, sirène (klaxon).
2. Démon-te-pneu (pour enlever rapidement un pneu).
3. Lève-auto, cric (se prononce *cri*).
4. Antidérapant, chaîne antidérapante (pour empêcher la roue de déraiper, patiner ou chasser).
5. Hurlioir.
6. Trousses, nécessaire d'auto.
- 6a. Auto de tourisme (*touring car*).
 - a) phare; b) pare-brise; c) volant (de direction); d) capote (pliée); e) carrosserie; f) aile, garde-boue; g) pneu; k) marchepied (*foot board*).
7. Eventail de capote.
- 7a. Enpiâtre, manchou.
8. Amortisseur (de choc).
9. Tampon de choc.
10. Strapontin (levé).
- 10a. Strapontin (baissé).
11. Pneu antidérapant.
12. Interrupteur.
13. Pneu de secours ou de rechange.
 - a) housse (couverture) de pneu.
14. Grappin antineige ou anti-verglas.
15. Déclivimètre, indicateur de pentes.
16. Portebagage.
17. Posepied.
18. Odomètre, odotachymètre, indicateur de vitesse (*speedometer*).
19. Déclivimètre, indicateur de pentes.
20. Allume-cigare (par le magneto de l'auto).
21. Antirebondisseur. Pour empêcher l'auto de rebondir trop haut après un choc.
22. Portecouverture (se place en arrière du siège du chauffeur).
23. Portecouverture (autre genre).
24. Couverture (*rug*) d'auto.
25. Tachymètre. Compteur horokilométrique indiquant le prix à payer pour la distance parcourue ou le temps durant lequel le véhicule (automobile ou hippomobile) a été retenu.

X. B. — Pour le voc. *bill*, voir *En garde!*, *En français* (p. 13) et *Dict. de bon langage* (p. 45).

— 69 —



Extrait de l'ouvrage *Les mots par l'image ou 2000 mots illustrés* d'Étienne Blanchard (1916)

Annexe 6 : Vocabulaire de l'automobile (1931)

— 62 —

30—ACCESSOIRES D'AUTOMOBILE

QUESTIONS. 1. Qu'explique au client le VENDEUR D'ACCESSOIRES D'AUTOMOBILE ? — Il fait ressortir les avantages d'une CAPSULE DE RADIATEUR. Cette capsule est à AILETTES et elle est surmontée d'un THERMOMÈTRE.

3. Pourquoi peinture-t-on une automobile ? — Pour la rendre INOXYDABLE (la préserver de la rouille) et lui donner une belle apparence.

4. Comment se nomme ce tuyau de caoutchouc que l'on gonfle d'air et que l'on met à l'intérieur d'un pneu ? — Une CHAMBRE À AIR. Sur le dessus, il y a une VALVE.

5. Que voyons-nous ici ? — Une couverture d'auto quadrillée posée sur une barre métallique.

6. À quoi sert la chaîne antidérapante que l'on fixe au pneu ? — À empêcher la roue de patiner ou de glisser de côté quand le sol est humide ou glacé.

8. Que voyez-vous là ? — Une BALADEUSE ou PROJECTEUR À MAIN fournissant de la lumière pour examiner une voiture dans toutes ses parties. Au bout du fil, il y a une fiche de prise de courant pour le BRANCHER.

9. À quoi sert le RAMPEUR ou CLAIÉ ROULANTE (la) ? — Le mécanicien de garage s'y étend sur le dos pour examiner le dessous de la carrosserie d'une automobile.

10. Où se placent les horloges de cette sorte ? — Sur le TABLIER d'une automobile.

1. Un vendeur d'accessoires
— *A dealer in accessories*

2. Un client
— *A customer*

3. Le peinturage d'une auto
— *Painting a car*

4. Une chambre à air
— *An inner tube*

5. Une couverture d'auto
— *An auto rug*

6. Une chaîne antidérapante
— *A non-skid chain*

7. Une bougie d'allumage
— *A spark plug*

8. Une baladeuse, un projecteur
— *A spotlight*

9. Un rampeur, une claie roulante
— *A creeper* [lante]

10. Une pendule d'auto
— *An auto clock*

11. Un cric, un lève-auto
— *An auto jack*

Blanchard E., 1931, *Vocabulaire bilingue par l'image. Leçons de choses et rédaction*, Les frères des Écoles Chrétiennes, Montréal, 110 p.

Annexe 7 : Termes de l'industrie laitière (1931)

49—L'INDUSTRIE LAITIÈRE

QUESTIONS. 1. Quel est ce genre de ferme? — C'est une FERME LAITIÈRE.

Q. Parlez-nous de l'Industrie laitière. — Par son origine et son importance, cette industrie est l'une des premières de notre province. C'est Champlain, le fondateur de Québec, qui a introduit les vaches laitières sur le continent américain. Colbert, l'un des ministres de Louis XIV, envoya en Nouvelle-France des spécimens « des meilleures vaches laitières de Normandie et de Bretagne ». Un fait historique à signaler dans l'histoire de ce genre d'industrie, c'est que la première écrémeuse centrifuge qui ait fonctionné en Amérique fut acquise par une beurrerie de Sainte-Marie de la Beauce en 1882. Importée du Danemark, elle donna un grand essor à l'industrie laitière dans toute la région.

3. Quelle est la couleur de la première vache de la rangée? — C'est une vache PIE (ayant la couleur de la pie, blanc et noir).

Q. Dites-nous les qualités de la VACHE. — La vache est un animal paisible, doux, utile. Elle nous fournit le lait, la viande de boucherie, le cuir; on utilise aussi ses os et ses cornes pour en faire des objets d'usage courant ou des articles de fantaisie.

4. Comment obtient-on la crème du lait? — De deux manières; naturellement, en laissant reposer le lait: la crème étant plus légère que le petit-lait lui-même monte à la surface. Artificiellement, au moyen d'une ÉCRÉMEUSE CENTRIFUGE: dans ce cas, la force centrifuge chasse le petit-lait le long des parois et recueille la crème qui, plus légère, demeure au centre du récipient.

5. De quelle sorte de SEILLE se sert-on pour enlever les impuretés du lait? — D'une seille à couloir.

9. Quel est le but du BARATTAGE de la crème? — Quand la crème est agitée, soumise à un battage, les petits grains de beurre ou globules qui sont disséminés dans le lait s'agglomèrent en grumeaux, puis en morceaux, et constituent le beurre.

10. Les enfants ne font-ils pas généralement abus de la crème glacée? — Ils demandent trop souvent des sous à leurs parents pour acheter de ces cornets de crème glacée, laquelle n'est pas toujours hygiénique à cause des ingrédients qu'on y fait entrer.

12. Qu'est-ce qui entretient chez Claire une si bonne santé? — Le verre de lait pur qu'elle prend de temps en temps.

1. Une ferme laitière
— *A dairy farm*
2. Une seille (à traire)
— *A milking pail*
3. Une étable ou vacherie
— *A cow stable or cow barn*
4. Une écrémeuse
— *A cream separator*
5. Une seille à couloir
— *A strainer dairy pail*
6. Une crèmeuse
— *A creamery can*
7. Une jatte à crème
— *A cream bowl*
8. Un moule à beurre
— *A butter print*
9. Une baratte culbutante
— *A barrel churn*
10. Que c'est bon!
— *How good it is!*
11. Un verre et un cornet de
[crème glacée]
— *A glass of ice cream and a cone*
12. Claire a bonne santé
— *Claire is healthy*
13. Du café au lait
— *Coffee and milk*
14. Des bouteilles de lait
— *Milk bottles*
15. Du fromage
— *Cheese*

Blanchard E., 1931, *Vocabulaire bilingue par l'image. Leçons de choses et rédaction*, Les frères des Écoles Chrétiennes, Montréal, 110 p.

Annexe 8 : Illustrations de l'industrie laitière (1931)

— 101 —



Blanchard E., 1931, *Vocabulaire bilingue par l'image. Leçons de choses et rédaction*, Les frères des Écoles Chrétiennes, Montréal, 110 p.

Annexe 9 : L'automobile - Vocabulaire anglais-français (1963)

Extrait de *Mieux dire* – Bulletin de l'Office de la langue française

| L'AUTOMOBILE | |
|------------------------------|------------------------------|
| Vocabulaire anglais-français | |
| - A - | |
| absorber (shock) | amortisseur |
| accelerator | accélérateur |
| accelerator pedal | pédale d'accélérateur |
| adjustment | réglage |
| aerial | antenne |
| air brakes | freins pneumatiques |
| air filter | freins à air comprimé |
| air slot | filtre à air |
| alignment | entrée d'air |
| aluminum | alignement des roues |
| anti-freeze | réglage du parallélisme |
| anti-skid tire | aluminium |
| anti-vibration spring | antigel |
| apron | pneu antidérapant |
| arm rest | ressort anticavreur |
| asbestos | tablier |
| ash tray | accoudoir |
| | amiante |
| | cendrier |
| - B - | |
| - C - | |
| camshaft | arbre à cames |
| car | coiture |
| carpet | (à proscrire: char) |
| catch | tapis |
| chart | crampon, crochet, loquet |
| check (to) | tableau |
| (à proscrire: tchequer) | vérifier |
| checking | certification |
| choke | colet d'air |
| clutch | embrayage |
| clutch pedal | pédale d'embrayage |
| coating | recèment |
| coil (spring) | ressort à boudin |
| commercial car | ressort hélicoïdal |
| connection | véhicule commercial, industr |
| control | raccord |
| control-box | commande |
| convertible | boîtier de commande |
| crank shaft | cabriolet |
| | décapotable |
| | vilebrequin |

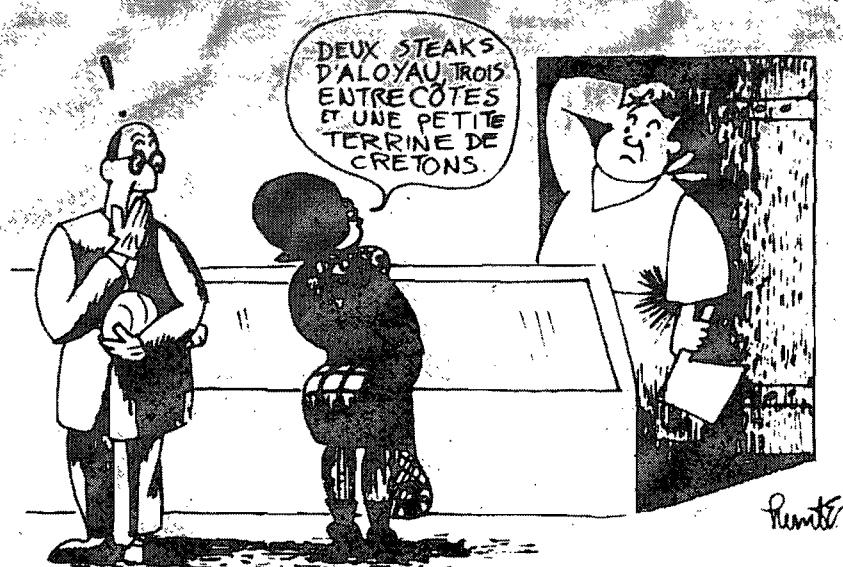
Annexe 10 : Vocabulaire anglais-français de l'alimentation (1968)

ASSAISONNEMENTS

| <u>Anglo-américain</u> | <u>À proscrire</u> | <u>Français international</u> |
|------------------------------|--------------------|---|
| Basil | | Basilic |
| Chive or chives | | Ciboulette ou civette |
| Chervil | | Cerfeuil |
| Garlic | | Ail |
| Herbs for seasoning | | Fines herbes |
| Oil & vinegar sauce | | Vinaigrette |
| Onion | | Oignon |
| Parsley | | Persil |
| Savory | | Sarriette |
| Savoury herbs | | Plantes aromatiques |
| Shallot or scallion | Echalotte | Échalote (Fr.) * (1) Échalote fraîche (Qué.) |
| Spanish onions | | Oignons doux d'Espagne |
| Spring onions or Welsh onion | Petits oignons | Jeunes oignons ou ciboule * (2) |
| Tarragon | | Estragon |
| Thyme | | Thym |

* (1) (2) : L'échalote, telle que vendue en Europe, n'existe pas au Québec. Il s'agit d'une plante potagère au goût légèrement alliacé et dérivée de l'oignon. Elle s'achète comme l'oignon recouverte de plusieurs fines pellicules et avec la queue séchée. L'intérieur ressemble à l'oignon mais les couches alternent du blanc au violet. On l'emploie également comme condiment et son goût plus fin fait qu'elle est mieux supportée que l'oignon par certaines personnes. Au lieu d'être ronde comme l'oignon, elle se présente sous la forme d'un ballon de rugby miniature. Ce qu'au Québec nous mangeons frais en été, dont le bulbe est également allongé, semblent être de jeunes ÉCHALOTES FRAÎCHES, non parvenues à maturité.

Annexe 11 : Outil d'implantation terminologique (1971)



Le boucher de Délima est un peu perplexe. C'est parce qu'il n'a pas encore lu le Lexique anglais-français des viandes - (le boeuf) de l'O.L.F. S'il l'avait consulté, il saurait que :

T bone se dit steak d'aloyau

et

rib steak : entrecôte

Préparé par un caricaturiste professionnel, cet extrait fait partie des 43 dessins destinés aux journaux et aux stations de télévision (diapositives) au début des années 1970. Il s'agit ici de la promotion du lexique anglais-français des viandes mais d'autres secteurs sont concernés notamment l'automobile et l'industrie textile.

Annexe 12 : Projet de publication d'un lexique (1985)

Date: Le 23 août 1985Ministère ou organisme demandeur: Office de la langue françaiseResponsable du projet: Michel Gauthier Tél.: 873-7611Titre de la publication projetée: Vocabulaire du micro-ordinateur

Objectifs poursuivis: Mettre à la disposition du grand public québécois, la terminologie française nécessaire à l'implantation du français dans le cadre de l'application de la Charte de la langue française, comme langue du travail, du commerce, des affaires, etc. Cette édition commerciale a des objectifs pédagogiques larges voulant diffuser cette terminologie auprès des usagers de plus en plus nombreux dans ce secteur d'activité.

Contenu: Collection "Bulletin de diffusion" - Vocabulaire avec 280 rubriques, entrées anglaises avec correspondances françaises et définitions, suivi d'une liste d'abréviations, d'un regroupement des termes par domaine et d'un index français-anglais. Se veut de consultation rapide avec des planches d'illustrations, 2 couleurs, d'un graphisme soigné pouvant s'afficher et faciliter l'assimilation du contenu par des personnes de tout âge. On y illustrera des types d'appareils les plus en usage actuellement.

Destinataire: 3000 institutions d'enseignement au Québec plus la clientèle gouvernementale et les entreprises utilisant quotidiennement des micro-ordinateurs.

Quantité envisagée: 7000 exemplaires Format envisagé: mm X

Nombre de pages prévu: manuscrit graphisme d'illustrations: 6 po X 8 1/2
imprimé 64 incluant encarts au maximum Coût estimé typographie (max.):
 impression deux couleurs

Date du projet: remise du manuscrit final le septembre 1985 TOTAL 10
 donc 1,45 \$ l'unité

Contribution possible: Comme l'auteur est de Montréal, l'O.L.F. désire superviser de près le
 ministère ou de graphisme en faisant les appels d'offres dans la région de Montréal via
 organisme demandeur des rencontres préliminaires entre l'auteur et les firmes. Le manuscrit
 à mise en marche est sur disquette HP-150, la photocomposition par transmission via Modem
 actuelle 700 et téléphonique est envisagée. L'O.L.F. pourra fournir les films pour la
 hats 1000 page couverture.

Date de parution souhaitée: Décembre 1985

Directeur des Communications:  Date: 55 10 12 85

Annexe 13 : Questionnaires de l'automobile

Afin de faciliter la lecture ainsi que pour préserver l'anonymat, nous avons utilisé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien le terminologue que la terminologue.

QUESTIONNAIRE 1 -- TERMINOLOGUE 1 RESPONSABLE DES QUATRE PREMIERS FASCICULES DU VOCABULAIRE DE L'AUTOMOBILE

1) Quelles ont été les motivations à l'origine du thème de votre publication (économiques, politiques, sociales, autres, ...?)

Autres, pour faire du français la langue du travail et pour la qualité du français

2) Avez-vous choisi le thème de votre publication ? Si oui, pourquoi ce thème ?

Non, c'est la commission consultative qui m'a demandé d'élaborer ce vocabulaire. C'était leur choix.

3) L'OLF vous a-t-il donné des recommandations ? Si oui, lesquelles ?

Non, aucune.

4) Existait-il une demande sociale (association, groupes sociaux,...) pour votre publication ?

Oui, le comité de référence. C'est-à-dire tous ceux qui ont participé comme les sociétés Ford, Renault, Chrysler, General Motors, Peugeot, et l'École des métiers de l'automobile.

5) Avez-vous fait face à des difficultés dans la conception de votre publication. Si oui lesquelles ?

Non, aucune.

6) Avez-vous suivi une méthodologie particulière ? Si oui, laquelle ?

J'ai décidé de commencer par les notions reliées au moteur. J'ai organisé la recherche par thèmes : le moteur, l'entretien et la réparation, la transmission, le châssis et la carrosserie.

7) Avez-vous travaillé en collaboration avec d'autres personnes (terminologues ou experts) ? Précisez.

Oui, avec le comité de référence. Vous pouvez avoir ces informations dans les préfaces.

8) Avez-vous interrogé les usagers de la terminologie décrite ?

Non, quand je discutais parfois avec mon mécanicien, je lui donnais la terminologie française des termes qu'il ne connaissait qu'en anglais.

9) Avez-vous fait face à des difficultés dans le traitement de certains termes de votre publication ? Si oui, lesquelles ?

Non, mais nous avons eu des difficultés pour la transmission automatique. Comme je le dis dans la préface, il y avait beaucoup de synonymes pour la nomenclature anglaise qui varie d'une société à l'autre. De plus, nous avons dû proposer des néologismes pour certaines notions.

10) Sous quelle forme avez-vous diffusé les termes décrits ?

En édition provisoire puis par des publications définitives. Plus tard, ces termes ont été versés dans la BTQ. Il faudrait demander à Québec.

11) Avez-vous eu des échos de votre publication par des lecteurs ou des utilisateurs ? Si oui, lesquels ?

On a reçu des lettres. Nous avons aussi été contactés par Jacques Duval, journaliste connu à l'époque, pour connaître un terme de l'automobile en français. Il faisait une chronique linguistique.

12) Connaissez-vous le nombre de tirages ou le tirage de votre publication ?

Aucune idée, je ne m'occupais pas de la diffusion

QUESTIONNAIRE 2 - TERMINOLOGIE 2 RESPONSABLE DES TROIS FASCICULES DU VOCABULAIRE DE LA MÉCATRONIQUE

1) Quelles ont été les motivations à l'origine du thème de vos publications ?

L'Office de la langue française, après avoir préparé les quatre fascicules du *Vocabulaire de l'automobile*, a cru bon de s'attaquer à l'informatique associée à ce domaine.

2) Avez-vous choisi le thème de vos publications ? Si oui, pourquoi ce thème ?

Le thème a été choisi par l'Office.

3) L'OLF vous a-t-il donné des recommandations ? Si oui, lesquelles ?

Non. J'étais tout à fait libre de mettre sur pied le comité d'experts et d'établir la nomenclature de départ.

4) Existait-il une demande sociale (association, groupes sociaux,...) pour votre publication ?

Oui. Les grands constructeurs automobiles attendaient depuis longtemps que l'Office s'attaque à cette nouvelle terminologie.

5) Avez-vous fait face à des difficultés dans la conception de vos publications, si oui lesquelles ?

La principale difficulté était le manque d'ouvrages « sérieux » à dépouiller dans ce domaine. Nous avons dû nous en tenir presque exclusivement à la documentation technique des différents constructeurs ce qui implique que, souvent, nous nous sommes heurtés à certains « secrets » de fabrication, principalement au début des travaux du comité. Lorsque les spécialistes ont commencé à travailler ensemble, ils sont devenus, pour la plupart, de grand copains et les réticences sont tombées.

6) Avez-vous suivi une méthodologie particulière ? Si oui, laquelle ?

Nous avons suivi à la lettre la méthodologie de la recherche terminologique mise de l'avant par l'Office pour préparer ses ouvrages terminologies. Cette méthode consiste, dans les grandes lignes, à réunir la documentation, la dépouiller, préparer une nomenclature de départ (anglaise et française), constituer des dossiers les plus complets possibles et les soumettre au comité d'experts et, finalement, préparer la publication.

7) Avez-vous travaillé en collaboration avec d'autres personnes (terminologues ou experts) ? Précisez.

Travail très étroit avec les experts du domaine. Nous avons aussi rencontré des experts du domaine en France et en Belgique.

8) Avez-vous interrogé les usagers de la terminologie décrite ?

Les experts étaient par le fait même des usagers car certains étaient des traducteurs et des rédacteurs techniques.

9) Avez-vous fait face à des difficultés dans le traitement de certains termes de vos publications ? Si oui, lesquelles ?

Non, les spécialistes nous ont fait confiance pour le choix des termes recommandés et même pour proposer de nouveaux termes (exemple, le terme *mécatronique*).

10) Sous quelle forme avez-vous diffusé les termes décrits ?

Deux fascicules ont été publiés et les fiches ont été diffusées dans le *Grand dictionnaire terminologique* de l'Office de la langue française.

11) Avez-vous eu des échos de vos publications par des lecteurs ou des utilisateurs ? Si oui, lesquels ?

Pas vraiment d'échos, malheureusement, car j'ai quitté l'Office quelques années plus tard.

12) Connaissez-vous le nombre de tirages ou le tirage de vos publications ?

Non, il faudrait communiquer avec Les Publications du Québec.

Annexe 14 : Questionnaires de l'alimentation

Afin de faciliter la lecture ainsi que pour préserver l'anonymat, nous avons utilisé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien le terminologue que la terminologue.

QUESTIONNAIRE 1 - TERMINOLOGUE RESPONSABLE DU LEXIQUE DES FRUITS

1) Quelles ont été les motivations à l'origine du thème de vos publications ?

Le thème des publications n'était pas nouveau. Il existait déjà un ouvrage de 1972 intitulé (*Lexique des fruits et légumes*); avec l'arrivée de nouveaux produits sur le marché, il fallait mettre à jour la terminologie existante. De plus, l'inspection et l'étiquetage des produits alimentaires nécessitent une terminologie quasi normée.

Pour ces raisons, nous avons contacté le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et Agriculture Canada afin d'obtenir un partenariat et ainsi créer un comité de terminologie (voir introduction des lexiques) composé de bénévoles. De plus, un botaniste s'assurait de bien identifier les espèces et les cultivars. Enfin, la responsable du marketing, de la promotion et des relations publiques, d'un très grand distributeur de fruits et de légumes au Québec, nous permettait de connaître ce qui se passe sur le terrain.

Pour résumer, on peut dire que la motivation principale était de fournir la liste de fruits (dont les fruits exotiques) apparus nouvellement sur le marché en garantissant la participation du milieu de manière à stimuler l'implantation de la terminologie.

2) Avez-vous choisi le thème de vos publications ? Si oui, pourquoi ce thème ?

C'est l'organisme qui dans son plan d'action détermine les priorités par rapport aux besoins identifiés. Pour des raisons organisationnelles, le projet a été scindé en deux. Un terminologue fut chargé de l'élaboration du *Lexique des légumes*; celui-ci avait déjà travaillé dans le secteur de l'alimentation. Un autre terminologue se proposa pour la préparation du *Lexique des fruits*.

3) L'OLF vous a-t-elle donné des recommandations ? Si oui, lesquelles ?

Selon l'époque, les méthodes et les consignes méthodologiques doivent être suivies avec rigueur. Le responsable du projet à l'OLF doit produire une planification des différentes étapes pour la réalisation du projet.

4) Existait-il une demande sociale (association, groupes sociaux, ...) pour votre publication ?

Les principaux partenaires étaient convaincus de la nécessité de mettre à niveau cette terminologie. Monsieur Léo Arsenault, président de L'Association canadienne de la distribution de fruits et de légumes est l'auteur de la préface du *Lexique des fruits*, tandis que monsieur Ghislain Perron, président de l'Association des grossistes en fruits et légumes du Québec préfaçait le *Lexique des légumes*.

5) Avez-vous fait face à des difficultés dans la conception de vos publications, si oui lesquelles ?

La recherche terminologique est parsemée d'embûches; c'est bien connu (variation linguistique, choix du terme, emprunt, rédaction de définitions ou de notes, etc.). L'organisation du travail n'est pas non plus à négliger, travailler en équipe demande de réunir des conditions gagnantes qui, dans ce contexte, ont été présentes d'une façon naturelle (par exemple, les comités de terminologie n'étaient pas « surpeuplés »). De plus, l'idée de scinder le projet est très signifiant; en effet, nous étions conscients que la réalisation de méga projets terminologiques causaient des problèmes. Aujourd'hui, nous mettons à profit l'expérience du passé; la gestion de la production terminologique en partenariat, nous oblige à tenir compte d'un ensemble de variables pour garantir une base solide au déroulement de nos travaux.

6) Avez-vous suivi une méthodologie particulière ? Si oui, laquelle ?

Voir le point 3. Aussi, le traitement terminologique et terminographique des données doit se faire de manière à ce que l'information puisse être comprise par le plus grand nombre possible de personnes; on peut parler, ici, de transparence de l'information. L'accès gratuit au *Grand dictionnaire terminologique* dans Internet devient un impératif à cet égard.

Toutes les étapes pour la préparation d'un manuscrit, qui doit être présenté à l'éditeur, doivent être respectées.

7) Avez-vous travaillé en collaboration avec d'autres personnes (terminologues ou experts) ? Précisez.

Voir l'introduction des lexiques. Certains travaux, portant sur la terminologie des fruits et légumes, avaient déjà été entamés par les partenaires, cela est venu enrichir notre documentation. Il est évident que les auteurs des préfaces viennent donner une valeur ajoutée au produit.

8) Avez-vous interrogé les usagers de la terminologie décrite ?

Les usagers de la terminologie étaient réunis autour de notre table. Ils faisaient partie du comité. On peut dire qu'ils étaient à la fois producteurs et consommateurs de la terminologie proposée. C'est cette terminologie qui allait se retrouver sur le terrain. Les grands distributeurs de fruits et légumes s'assuraient donc de la diffusion terminologique par la présence de leurs produits sur les marchés, mais aussi par la distribution de documents publicitaires qui indiquaient, par exemple, les façons de consommer ces produits. La diffusion, la promotion et l'implantation de la terminologie étaient donc assurées.

9) Avez-vous fait face à des difficultés dans le traitement de certains termes de vos publications ? Si oui, lesquelles ?

Voir les points 5 et 6. Cette terminologie est à saveur normalisatrice et la marge de manœuvre est mince. La nomenclature des termes latins a souvent fait l'objet de discussions.

10) Sous quelle forme avez-vous diffusé les termes décrits ?

Les termes ont été réunis dans deux lexiques, diffusés par la BTQ et utilisés pour réaliser des affiches. Deux affiches (une pour les fruits et une pour les légumes) ont été distribuées gratuitement dans les supermarchés. Les photographies obtenues d'un photographe professionnel nous à assuré d'un produit d'une très haute qualité.

11) Avez-vous eu des échos de vos publications par des lecteurs ou des utilisateurs ? Si oui, lesquels ?

Pas vraiment. Nous sommes toutefois convaincus que cette terminologie est conforme à l'usage et que sa diffusion a favorisé une implantation qui est vérifiable sur le terrain; pour moi, c'est tout ce qui compte! La satisfaction de nos usagers est incontestable mais les commentaires sont souvent d'ordre général; on donne des appréciations sur l'ensemble de nos produits et services:

12) Connaissez-vous le nombre de tirages ou le tirage de vos publications ?

Habituellement le premier tirage est de 1 500 copies.

Nombre de publications vendues au 30 décembre 2002

Lexique des fruits : 2909

Lexique des légumes : 2090

QUESTIONNAIRE 2 - TERMINOLOGUE RESPONSABLE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

1) Quelles ont été les motivations à l'origine du thème de vos publications ?

Mise à jour nécessaire de la terminologie de l'industrie laitière que l'on retrouve, entre autres, dans les réglementations québécoise et canadienne, utilisées par les inspecteurs provinciaux du Québec et les inspecteurs fédéraux du ministère de l'Agriculture du gouvernement du Canada. Besoin d'uniformisation du vocabulaire et besoin d'amélioration de la qualité du français (traitement à faire de nombreux calques de l'anglais). Besoin d'amélioration de la compétence lexicale des utilisateurs de la terminologie. Besoin d'une terminologie commune de qualité pour l'étiquetage bilingue des produits laitiers et des autres produits alimentaires comportant des ingrédients laitiers.

2) Avez-vous choisi le thème de vos publications ? Si oui, pourquoi ce thème ?

Ce sont les gestionnaires qui choisissent les thèmes des travaux terminologiques en fonction des demandes, des besoins, des ressources disponibles et des alliances possibles. Il fallait fournir une aide terminologique aux intervenants de cette industrie très

importante au Québec qui devaient éventuellement se conformer à la loi sur l'étiquetage alimentaire. Il a fallu établir une alliance avec le Bureau des traductions du Secrétariat d'État pour mettre au point la terminologie de l'industrie laitière dans les deux langues officielles.

3) L'OLF vous a-t-il donné des recommandations ? Si oui, lesquelles ?

Non, pas particulièrement. Il fallait suivre la méthodologie de la recherche terminologique du service des travaux terminologiques de l'OLF. Il fallait, bien entendu, s'entendre avec la partie fédérale pour mener à terme les travaux correctement.

4) Existait-il une demande sociale (association, groupes sociaux,...) pour votre publication ?

Il s'agit d'une initiative gouvernementale (les deux gouvernements provincial et fédéral) pour répondre aux besoins dans le domaine très vaste de l'industrie laitière : mise à jour nécessaire de la terminologie réglementaire, obligation de se conformer à la loi sur l'étiquetage alimentaire, besoins d'une langue commune de qualité pour tous ceux qui oeuvrent au sein de l'industrie laitière (ex. professeurs, étudiants, inspecteurs, fonctionnaires, fabricants de produits alimentaires et le public), besoin d'amélioration des compétences lexicales.

5) Avez-vous fait face à des difficultés dans la conception de vos publications, si oui lesquelles ?

Nous nous sommes entendus avec la partie fédérale sur les sous-domaines de l'industrie laitière à présenter et sur la nomenclature. Il y a eu des choix à faire tout au long des travaux en comité et tout s'est très bien passé. Nous avons préparé une édition provisoire soumise à une enquête publique. Chaque gouvernement publiait son lexique mais avec le même contenu.

6) Avez-vous suivi une méthodologie particulière ? Si oui, laquelle ?

Nous avons suivi la méthodologie de la recherche terminologique du service des travaux terminologiques de l'OLF. Nous avons formé un comité de terminologie composé de deux terminologues (une du Bureau des traductions et l'autre (moi-même) de l'OLF), d'inspecteurs des deux gouvernements, de professeurs et d'administrateurs.

- Une période a été consacrée à la recherche documentaire, aux lectures de nombreux volumes spécialisés, de magazines, etc. au dépouillement, à la préparation d'une nomenclature et à la mise en forme de fiches de terminologie provisoires à étudier en comité. Les difficultés, les cas particuliers étaient repérés par les terminologues. C'est la terminologue de l'OLF (moi-même) qui dirigeait les séances de travail du comité de terminologie et qui était responsable de la qualité du français. Nous nous sommes entendus sur les explications à donner sur les cas particuliers de cette terminologie spécialisée (préparation de 45 notes explicatives).

7) Avez-vous travaillé en collaboration avec d'autres personnes (terminologues ou experts) ? Précisez.

Il y avait un comité de travail terminologique composé de plusieurs personnes.

8) Avez-vous interrogé les usagers de la terminologie décrite ?

Oui.

9) Avez-vous fait face à des difficultés dans le traitement de certains termes de vos publications ? Si oui, lesquelles ?

Il ne s'agit pas de difficultés mais de cas particuliers ou des particularités linguistiques qu'il est normal de traiter dans l'élaboration d'un ouvrage terminologique. Quarante-cinq notes ont été rédigées pour donner des explications et présenter des précisions pour mieux faire comprendre les choix terminologiques. Par exemple :

- Précisions sur le procédé d'acidification, emploi de *acidulé, acide, aigre, sûr*,
- Précisions sur les appellations des fromages et règlements à ce sujet,
- Explications sur les termes *taste, flavor, goût, saveur, parfum* et emploi sur les étiquettes des produits alimentaires,
- Explication sur l'adjectif *marbré* qui indique un défaut de coloration ou une qualité dans le cas du cheddar ou de la crème glacée,
- Introduction du terme *hydrobeurre* pour remplacer *tartinade laitière (dairy spread)* et *beurre réduit en calories*,
- Précisions sur les expressions *au chocolat, chocolaté, aromatisé au chocolat aromatisé au cacao*,
- Remplacement d'expressions impropres en français très nombreuses (calquées sur l'anglais) : ex. *yogourt cocktail, crème de table, crème à café, crème à céréales*
- Différences entre *glacé* et *congelé* et décision du comité à ce sujet, différence entre *curdling* et *clotting* (caillage), *matière sèche totale du lait (total milk solids)* et *lait sec*.

10) Sous quelle forme avez-vous diffusé les termes décrits ?

Un lexique anglais-français.

11) Avez-vous eu des échos de vos publications par des lecteurs ou des utilisateurs ? Si oui, lesquels ?

Non.

12) Connaissez-vous le nombre de tirages ou le tirage de vos publications ?

Non.

QUESTIONNAIRE 3 - TERMINOLOGUE DU LEXIQUE DE LA RESTAURATION CHINOISE

1) Quelles ont été les motivations à l'origine du thème de vos publications ?

C'est la francisation des menus et des produits orientaux (particulièrement chinois). Il y avait eu un avant-projet de francisation et une mission à Paris en 1977 que j'avais

effectuée. Nous avons pris connaissance d'une loi française relative à l'étiquetage des produits alimentaires. À Paris, nous avons pu observer les menus et l'étiquetage des produits orientaux (chinois, vietnamiens et japonais) et voir les résultats de l'application de cette loi.

Au retour, nous avons préparé le lexique de la restauration chinoise comme première publication, mais il n'y aura pas de suite en ce qui concerne les menus vietnamiens et japonais, car, à l'époque, les premiers étaient en assez bon français et les seconds peu répandus. Ce projet s'intégrait au processus de francisation déjà commencé et répondait aux exigences de la Charte de la langue française.

2) Avez-vous choisi le thème de vos publications ? Si oui, pourquoi ce thème ?

Non. C'est une demande directe de l'Office, plus particulièrement de ma direction. Je pense qu'il y avait un réel besoin dans ce domaine. Ce n'est ni le terminologue ni le professionnel qui choisit le thème. Les projets sont inscrits dans un plan d'action. Ce projet est jugé et évalué selon l'impact qu'il peut avoir dans le milieu. Nous avons d'abord proposé une édition provisoire en 1980 qui a été soumise au public cible pour recevoir des commentaires avant de présenter une version définitive en 1984

3) L'OLF vous a-t-il donné des recommandations ? Si oui, lesquelles ?

Non. À l'Office, les travaux sont réalisés selon une méthodologie de la recherche terminologique. Les consignes méthodologiques ont été suivies. Avec la démocratisation du GDT, on peut dire qu'aujourd'hui l'articulation au niveau méthodologique est plus fine (souci d'intégrer la variation).

4) Existait-il une demande sociale (association, groupes sociaux,...) pour votre publication ?

À ma connaissance, non. La demande ne provenait pas d'une Association de restaurateurs chinois, si elle existait. À la suite de la publication, nous avons pris connaissance d'une étude sur la composition de certains mets chinois faite par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et publiée dans son périodique *Provisions* en 1978, dans laquelle on reprenait déjà la terminologie que nous proposons et qui sera celle du *Lexique de la restauration chinoise*.

5) Avez-vous fait face à des difficultés dans la conception de vos publications, si oui lesquelles ?

Comme toujours, des difficultés terminologiques dues au fait que nous ne connaissions pas le chinois et mal la composition de certains mets qu'il fallait dénommer correctement en français. Mais j'ai été très bien encadré et la collaboration a bien fonctionné.

6) Avez-vous suivi une méthodologie particulière ? Si oui, laquelle ?

La méthodologie de l'Office de la langue française. Il s'agit d'un travail réalisé en collaboration avec un restaurateur chinois à partir d'un menu qu'il voulait que nous révisions pour lui à la suite d'une publicité sur la Charte de la langue française. Nous avons affaire à une terminologie hybride, anglaise, chinoise et française.

Pour ce lexique, le contact avec le milieu de la restauration chinoise fut restreint. Nous avons travaillé avec quelques personnes-ressources : le restaurateur en question et son

cuisinier, et un professeur de langue chinoise à l'Université Laval. Il n'y a pas eu de comité de terminologie. À l'occasion, des personnes téléphonaient au service des consultations et nous apportaient des informations sur certains produits, des équivalents car il y avait une terminologie qui circulait.

7) Avez-vous travaillé en collaboration avec d'autres personnes (terminologues ou experts) ?

Oui, avec la responsable du secteur de la terminologie de l'alimentation, et ponctuellement avec des terminologues de l'équipe du secteur.

8) Avez-vous interrogé les usagers de la terminologie décrite ?

Oui. Nous avons consulté, à l'occasion, des personnes que nous avons comme usagers de notre service et qui étaient concernées par la restauration chinoise.

9) Avez-vous fait face à des difficultés dans le traitement de certains termes de vos publications ? Si oui, lesquelles ?

Voir la réponse à la question 5.

10) Sous quelle forme avez-vous diffusé les termes décrits ?

Pour la diffusion, nous avons remis une liste de restaurateurs à la Direction des communications et des personnes qui nous consultaient dans le domaine, sous la forme d'un lexique (anglais-et français plus un index des termes chinois). On diffusait aussi par la Banque de terminologie. D'abord par abonnement puis par CD-ROM. Avec les entreprises, il y a eu des ententes. Elles nous fournissaient leurs fiches et obtenaient ainsi en échange un accès gratuit à la BTQ. Les conseillers en francisation ont également contribué à la diffusion des termes. Ils ont joué un rôle majeur en francisation en diffusant notre terminologie et en proposant des programmes d'animation.

Le rôle de l'Office est de diffuser la terminologie, pas de voir à l'implantation des termes. Le rôle du terminologue consiste à rendre disponible la terminologie d'un secteur donné. Dans le secteur de l'alimentation, comme celui de l'automobile d'ailleurs, il s'agissait de rattrapage terminologique. Pour la diffusion, c'était plutôt la Direction des communications qui en avait la responsabilité, ainsi que la Direction de la francisation des entreprises. Elle pouvait être aidée par les médias (articles dans les quotidiens, comme *Le Devoir*, lors du lancement officiel). Les Bureaux régionaux de l'OLF ciblaient les besoins. Je me souviens d'un projet en Abitibi-Témiscamingue où il y a eu implication du milieu scolaire (directeurs, enseignants et élèves). Il fallait franciser les menus des restaurateurs (restauration chinoise) en impliquant les élèves dans le cadre de leur cours de français. Ce fut un succès. Les restaurateurs confiaient leurs menus et obtenaient ainsi une version francisée (terminologie de l'OLF). Un concours a été organisé avec remise de prix aux élèves participants.

11) Avez-vous eu des échos de vos publications par des lecteurs ou des utilisateurs ? Si oui, lesquels ?

Directement, non. Cependant, nous savions, outre le travail accompli par le personnel de la francisation à l'OLF, que la publication se vendait; elle répondait donc à un besoin.

12) Connaissez-vous le nombre de tirages ou le tirage de vos publications ?

Non, mais je me souviens qu'à l'époque nous rédigeons un formulaire et nous indiquions le nombre d'exemplaires à imprimer. Comme l'Office n'était pas lui-même l'éditeur, qu'il fallait faire affaire avec l'éditeur officiel du gouvernement, il devait lui-même acheter un certain nombre d'exemplaires qu'il distribuait gratuitement aux intéressés. En 1998, on a cessé la publication, car la demande était devenue trop faible.

QUESTIONNAIRE 4 - TERMINOLOGUES RESPONSABLES DES LEXIQUES SUIVANTS: LEXIQUE DE LA CHIMIE ALIMENTAIRE, LEXIQUE DES BOISSONS GAZEUSES, LEXIQUE DES ÉPICES ET ASSAISONNEMENTS, LEXIQUE DES PÂTES ALIMENTAIRES ET GUIDE DE RÉDACTION DES MENUS

*** Renvoi aux commentaires du second terminologue qui a complété les propos du premier terminologue.

1) Quelles ont été les motivations à l'origine du thème de vos publications ?

Il y a plusieurs raisons. Tout d'abord, l'Arrêté numéro 683, publié dans la Gazette officielle de Québec le 15 avril 1967 rendait l'usage du français obligatoire sur toutes les inscriptions des récipients ou des emballages de produits alimentaires vendus au Québec. Une motivation politique est donc à l'origine de l'ouverture du chantier terminologique de l'alimentation. De plus, il fallait protéger le consommateur en lui offrant la possibilité de lire la composition des produits alimentaires en français (prévention des accidents, allergies, ...).

Ajouter la prévention des fraudes (relevant du ministère de l'agriculture) ** Règlement inspiré d'une loi française de 1905 (environ) dont vous trouverez la référence dans le volume de Dehove qui est à la bibliothèque de l'OLF.

*** Au tout début, le terminologue X a travaillé seul (en commençant par les produits de la pêche et en montant un comité mixte provincial-fédéral à cette fin) puisque, à cette date, l'Office ne comptait que 3 professionnels et n'existait qu'à Québec (pas à Montréal).

Dès que l'alimentation (étiquetage, affichage, publicité, etc.) est devenue le "chantier" dont parle le terminologue X, soit lorsqu'il y a été affecté, les deux terminologues se sont mis à travailler avec X l'avocat chargé de la division du MAPAQ calquée sur celle du ministère de l'Agriculture en France ("Répression des fraudes et contrôle de la qualité") mais portant un nom différent dont je ne me souviens plus par cœur et que je n'ai pas le temps de chercher. Cette collaboration continue, dans le même esprit, a duré des années et a donné des résultats fantastiques. Les Associations de consommateurs ont également bien collaboré avec nous, se rendant compte qu'une appellation incorrecte (de poisson ou de coupe de viande) induisait le client en erreur et que celui-ci était par conséquent floué.

2) Avez-vous choisi le thème de votre publication ? Si oui, pourquoi ce thème ?

À l'exception de la chimie alimentaire, du *Guide de rédaction des menus** et des boissons gazeuses, les autres domaines avaient déjà été classés prioritaires en 1968.

Nous avons commencé les travaux terminologiques concernant le *Guide de rédaction des menus* pour aider les restaurateurs à franciser la terminologie de leur établissement. Nous ne visions pas les restaurants gastronomiques mais des établissements plus modestes, surtout ceux de restauration rapide.

*** En même temps que le *Guide* prenait forme, chaque membre (le ou la terminologue ou son assistant/e) du *Secteur de l'alimentation* travaillait sur d'autres sujets, toujours en collaboration avec l'industrie concernée (produits laitiers, par exemple). Même si certains titres n'ont jamais vu le jour pour des raisons administratives, ils n'en ont pas moins été traités en profondeur et leurs manuscrits, dans certains cas, se sont rendus jusqu'au stade préparatoire à l'impression, d'où le grand malheur qu'ils n'aient finalement pas été publiés.

Ne perdez surtout pas de vue que, outre la préparation de lexiques anglais-français, les terminologues devaient faire des recherches sur place (restaurateurs, fabricants etc.), des déplacements à Montréal, à Ottawa ou ailleurs aussi pour certaines sessions des comités de référence, et le Chef du secteur de l'alimentation devait assurer une énorme correspondance, (qui ne se faisait pas encore par ordinateur mais par l'entremise d'une sténo-dactylo), pour des recherches en France ou ailleurs à l'étranger, avec des fabricants d'emballages, des professionnels de la viande, des pêches, de la boulangerie, de l'industrie laitière, des pâtes, bref de tous les domaines de l'agroalimentaire depuis le début jusqu'à la fin de la chaîne. Et ces travaux impliquaient aussi des missions en France (leur préparation, le travail sur place, le rapport au retour et l'incorporation dans nos travaux des données recueillies). Puis, à l'inverse, la réception de spécialistes français (toujours par l'entremise du ministère québécois des Affaires avec lequel il fallait traiter et les Affaires étrangères de France), le travail avec eux ici (ce fut surtout le cas en boucherie et charcuterie).

Toujours dans le cadre de l'écrit, n'oublions surtout pas l'extravagante correction de MENUS de toutes sortes, du bouiboui jusqu'au restaurant huppé (plusieurs pages grand format), qui nous étaient envoyés soit par les intéressés, soit par des citoyens fatigués de ne lire que de l'anglais ou un mélange détonnant de gréco-italo-sino-américain alors que le français était devenu la SEULE langue officielle du Québec.

3) L'OLF vous a-t-il donné des recommandations ? Si oui, lesquelles ?

Il fallait tenir compte du Codex Alimentarius ou "code alimentaire", qui correspond à la compilation de toutes les normes, codes d'usages, directives et recommandations de la Commission du Codex Alimentarius. Celle-ci est la référence internationale en matière de normes alimentaires. C'est un organisme subsidiaire de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le système du Codex a été créé pour protéger la santé des consommateurs, assurer des pratiques commerciales équitables et harmoniser les normes alimentaires au niveau mondial. C'est donc dans une perspective de normalisation que nous devons orienter nos

travaux. Toujours en liaison avec le gouvernement fédéral, qui avait lui aussi des normes à faire appliquer

****Oui, le gouvernement fédéral avait SES propres normes à faire appliquer et, à la meilleure époque (1977-1982), la belle, notre collaboration était excellente. Malheureusement, les valeurs que défendaient nos homologues fédéraux de l'époque, n'ont pas été transmises à leurs successeurs qui ne les appliquent plus. Nous avons également collaboré avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) lorsque celui-ci s'est introduit dans des domaines non techniques. Je trouve que ce qui précède, ne constituait pas à proprement parler des "recommandations de l'Office". Le genre de directives qui nous étaient données n'était pas du tout de cet ordre mais plutôt sur l'aspect "travail de bureau". En fait, à mon avis, le plus souvent, on transmettait des idées et on s'efforçait ensuite d'en convaincre le supérieur immédiat puis le supérieur hiérarchique. S'il le fallait cela allait jusqu'au directeur de la Terminologie. Car, en fait, c'est NOUS qui savions par instinct, par habitude, par expérience, de quelle façon travailler et vers où nous diriger. Nous connaissions de mieux en mieux notre grand domaine de l'alimentation et c'était nous qui suggérions un processus aux patrons. Car encore une fois ne perdons pas de vue le lent et difficile processus de la présentation de dossiers devant la CTOLF, la Commission de terminologie qui acceptait ou refusait un terme et qui, si elle l'acceptait, transmettait à l'"Office" (au sens de la loi) qui faisait ensuite qu'une publication soit RECOMMANDÉE par l'OLF ou que les termes (le plus sujet à contestation surtout) qu'elles contenaient, soit NORMALISÉS par l'OLF. L'ensemble de tout le travail entourant un lexique constituait donc une œuvre de longue haleine, savamment dosée, pesée, justifiée.

Autrement dit, notre voie hiérarchique intervenait davantage vers la fin qu'au début où c'est nous qui savions comment démarrer et quelle bibliographie et quels spécialistes nous devions consulter.

4) Existait-il une demande sociale (association, groupes sociaux, ...) pour votre publication ?

Certaines associations, notamment pour le *Lexique des boissons gazeuses*, ont manifesté le désir de disposer des termes français le plus rapidement possible. Il faudrait vérifier dans les préfaces.

*** C'est beaucoup plus ample que cela. J'ai déjà cité l'Association des consommateurs, mais dans le cas des boissons gazeuses, le problème était criant car les grandes chaînes de supermarchés (plus nombreuses alors) vendaient des sodas sous leur propre marque. Celles qui étaient convaincues que leurs canettes devaient être également en français voulaient que cette langue soit la bonne, autrement dit en termes entérinés par l'OLF.

Quant à celles à propriétaires canadiens ou américains, il fallait d'abord les convaincre de franciser, ensuite leur faire adopter notre terminologie (souvent décriée, surtout que la France n'y met pas du tout du sien à cette enseigne).

5) Avez-vous fait face à des difficultés dans la conception de vos publications, si oui lesquelles ?

Il fallait identifier les problèmes linguistiques des locuteurs. Par exemple, pour les pâtes alimentaires, on avait constaté la présence de nombreuses confusions et l'utilisation du générique *nouille* (influence des Américains avec leur "noodle") pour toutes sortes de pâtes. Je n'ai pas vraiment rencontré de difficultés car j'avais à ma disposition de nombreuses sources. J'ai proposé une version trilingue français-anglais-italien. De plus, on peut dire que la plus grande difficulté concernait l'utilisation d'emprunts sémantiques, plus difficiles à remplacer.

Il faut également souligner les difficultés d'harmonisation avec le gouvernement fédéral. Les difficultés sont survenues après la publication car il n'y a pas eu de volonté politique de la part du gouvernement fédéral, ils n'ont jamais fait appliquer les décisions qu'ils avaient prises : ex. "smoked meat". Selon la loi, on ne peut vendre un produit animal sans en mentionner l'espèce. L'OLF avait proposé "bœuf mariné fumé" mais a fini par accepter la traduction imposée par Ottawa "bœuf mariné". De son côté, le gouvernement fédéral aurait dû remplacer "smoked meat" par "smoked beef".

***Oui c'est bien là la nature première de nos difficultés. Le terminologue qui avait visité des ateliers de fabrication de cette spécialité montréalaise bien connue en restauration, s'est battue comme un démon à l'époque pour ne parvenir qu'à gagner *smoked BEEF* sur les emballages sous vide que l'on trouve aux rayons boucherie-charcuterie des supermarchés. En cela, le fédéral appliquait sa loi. Mais nos homologues fédéraux d'Agriculture Canada, surtout le principal un francophone ayant une formation de vétérinaire (Dr Guy Meilleur) dans le cas des viandes (et Mme Henriette Rouleau dans toute l'alimentation), sont partis les uns après les autres: mutation, retraite, sabbatique, etc. et leurs successeurs n'ont pas eu le même souci de qualité (en plus de ne plus collaborer avec le Secteur de l'alimentation qui a été démantelé, rasé, à peu près en même temps : début de la décennie 80). Cependant, dans les menus, l'affichage et la vie courante, c'est du côté du Québec que le manque de volonté politique a été encore plus grand. Il aurait pourtant été simple d'écrire dans les menus *sandwich au bœuf fumé* (tout au moins, même s'il est avant tout longuement mariné) puisque, la plupart du temps, l'anglais apparaît sur la ligne du dessous en plus petits caractères. Quant au générique *nouilles*, surtout pour désigner du macaroni dans un plat commun sino-américain, il s'est évanoui graduellement parce que les fabricants de pâtes ont suivi le *Lexique des pâtes alimentaires* et se sont mis à nommer chacune différemment mais... en privilégiant l'italien. De plus, rien à faire ni en affichage, ni en emballage, ni dans les menus, pour leur faire adopter le pluriel français "des spaghettis".

BREF si on ne s'est pas attardé sur sa réponse, c'est que les difficultés que nous avons rencontrées ne se sont pas du tout situées dans la CONCEPTION de nos publications mais bien dans la mise en application de leur contenu. Nous avons effectivement rencontré énormément de difficultés, mais d'une tout autre nature que celles que vous croyez..

6) Avez-vous suivi une méthodologie particulière ? Si oui, laquelle ?

Le *Guide de travail terminologique* proposé par l'Office dès 1973.

7) Avez-vous travaillé en collaboration avec d'autres personnes (terminologues ou experts) ? Précisez.

Il y avait toujours un comité de référence avec lequel nous collaborions étroitement. Il était constitué de personnes relevant du secteur privé et des membres des ADMINISTRATIONS-provincial et fédéral. Nous avons aussi travaillé en collaboration avec des organismes français pour le secteur de l'alimentation. Les missions terminologiques en France visaient la collecte de documents ou la vérification des termes à la fin de la réalisation du lexique.

8) Avez-vous interrogé les usagers de la terminologie décrite ?

Oui, dans le cadre des réunions avec le comité de référence. De plus, nous commençons toujours par deux éditions provisoires soumises à enquête publique avant de proposer une version définitive. Ainsi, nous tenons compte des commentaires formulés lors de la publication gratuite des éditions provisoires.

9) Avez-vous fait face à des difficultés dans le traitement de certains termes de votre publication ? Si oui, lesquelles ?

Non, pas de difficultés majeures, les problèmes habituels.

10) Sous quelle forme avez-vous diffusé les termes décrits ?

Des lexiques et un guide qui est en fait un lexique.

*** Est un lexique, sans doute, mais très fourni en notes explicatives y compris historiques. On aurait tout aussi bien pu l'appeler *Guide à l'usage des restaurateurs* car même la différence entre le rez-de-chaussée et l'étage y est mentionnée... (Plus de l'ACTION DIRECTE sous la forme de correction (menus, emballages, textes publicitaires etc.) parfois même immédiate et sur place.

11) Avez-vous eu des échos de vos publications par des lecteurs ou des utilisateurs ? Si oui, lesquels ?

Pour le *Guide de rédaction des menus*, nous avons eu des commentaires négatifs de la part d'une journaliste, ET de l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie. Certains termes, comme *tête de violon* par exemple, ne leur semblaient pas adéquats. Nous avons été surpris de cette réaction d'autant plus que nos publications ne les concernaient pas directement. ATTENTION : EUX VOULAIENT CONSERVER LE CALQUE "TÊTE DE VIOLON" MAIS PAS L'OLF QUI, LUI, PROPOSAIT "CROSSE DE FOUGÈRE".

9* / Chaque année, à la saison de la cueillette lorsque ce légume se trouve frais dans les marchés, X continue inlassablement de rappeler les vendeurs à l'ordre. Mais, encore une fois, le manque de volonté administrativo-politique d'appliquer de la terminologie -- jointe à la crainte des juges fédéraux qui ont fait plusieurs fois modifier la Charte québécoise soi-disant inconstitutionnelle vis-à-vis Ottawa-- a fait que le Québec n'a probablement jamais contacté le Nouveau-Brunswick (seule province officiellement bilingue) d'où proviennent en majorité ces jeunes *pousses de fougères en forme de crosse* (ce n'est pas une tête qu'a un violon!). Les cageots entrent au QC avec "têtes de violon" tamponnés sur le bois. Cependant --à l'époque où l'on craignait l'Office, "la police de la langue" comme nous appelaient les journaux anglophones-- la grande compagnie de surgelés McCAIN a consenti sans trop de difficultés à écrire "*crosses de fougères*" sur ses boîtes qu'il suffit de retourner (si l'on ne comprend pas de quoi il s'agit) pour savoir

que ce sont des *Fiddlehead Greens*. Il faut dire que je n'ai pas lâché McCain tant que le tout dernier carton ciré ancien ne soit épuisé. Ceci n'est qu'UN cas entre tant d'autres...

Mais maintenant il n'y a plus personne pour faire la chasse aux récalcitrants; dans aucun service de l'Office. Il y en aurait très, très long à raconter sur les attaques parfois virulentes, les inventions sur des termes que l'Office aurait soi-disant inventés (on vous a parlé de "gaminet" par exemple; quoique ce soit bien mignon et plus joli que T-shirt), les articles tonitruants écrits sans même avoir étudié la question (rencontre avec l'auteur, connaître la ou les sources amenant ce choix, etc.) et ainsi de suite.

12) Connaissez-vous le nombre de tirages ou le tirage de vos publications ?

Non.

QUESTIONNAIRE 5 - TERMINOLOGUE³³² AYANT CONTRIBUÉ À LA PRÉPARATION DU LEXIQUE DES PÂTES ALIMENTAIRES

1) Quelles ont été les motivations à l'origine du thème de cette publication ?

En ce qui a trait au secteur de la terminologie de l'alimentation, il fallait fournir une aide terminologique pour que le milieu industriel de l'alimentation puisse se conformer à la loi sur l'étiquetage bilingue des produits alimentaires. À l'époque, les gestionnaires avaient identifié des secteurs prioritaires (ex : viandes, industrie laitière, boissons gazeuses, épices et assaisonnements, chimie alimentaire, etc.).

En ce qui a trait à la terminologie des pâtes alimentaires, il fallait uniformiser le vocabulaire pour des raisons d'ordre pratique et faire les recommandations nécessaires sur les cas d'emprunts à l'italien et sur les calques de l'anglais à éviter. Nous avons formé un comité de travail composé de terminologues et de représentants des principales sociétés de fabrication de pâtes alimentaires afin de se mettre d'accord et je dois dire que nous avons eu beaucoup de plaisir à mettre la main à la pâte.

2) Avez-vous choisi le thème de cette publication ? Si oui, pourquoi ce thème ?

Ce ne sont pas les employés qui prennent de telles décisions. Ce sont les gestionnaires qui ont choisi le thème compte tenu des demandes et des besoins. La terminologie des pâtes alimentaires méritait une attention particulière; il fallait, entre autres, s'entendre sur les traductions françaises des termes italiens fréquemment employés pour désigner un grand nombre de pâtes, proposer une normalisation linguistique et technique.

3) L'OLF vous a-t-il donné des recommandations ? Si oui, lesquelles ?

Au service des travaux terminologiques, nous devons tous travailler en nous servant de la méthodologie de la recherche terminologique et discuter des cas particuliers avec le chef d'équipe. L'élaboration d'un lexique ou d'un vocabulaire donne toujours lieu à des ajustements terminologiques de nature différente, dans une perspective de francisation.

³³² Ce terminologue a également répondu au questionnaire 4. Il a préparé le *Lexique de l'industrie laitière*.

4) Existait-il une demande sociale (association, groupes sociaux, ...) pour votre publication ?

Non, mais nous savions que les sociétés de fabrication de pâtes alimentaires devaient se conformer à la loi sur l'étiquetage et qu'ils avaient besoin d'un lexique sur les pâtes alimentaires de grande qualité qu'elles n'étaient pas en mesure de produire individuellement. Il fallait que ce soit un organisme à vocation normalisatrice sans intérêt financier dans cette industrie, une instance externe neutre en quelque sorte, qui puisse prendre des décisions à caractère linguistique et terminologique.

5) Avez-vous fait face à des difficultés dans la conception de vos publications, si oui lesquelles ?

Pas particulièrement. Nous avons suivi la méthodologie de la recherche terminologique. Nous avons ajouté des illustrations pour une meilleure compréhension.

6) Avez-vous suivi une méthodologie particulière ? Si oui, laquelle ?

Nous avons suivi la méthodologie du travail terminologique élaborée par le service des travaux terminologiques à l'OLF, service auquel j'appartenais.

Le lexique a été composé à partir des étiquettes utilisées par les fabricants de pâtes alimentaires sur le marché québécois; ce relevé a été ensuite complété par le dépouillement de catalogues québécois, français et italiens. Les pâtes chinoises et japonaises n'ont pas été présentées dans le lexique (ce relevé et ce dépouillement ont été effectués par moi-même.)

Dans la partie anglaise du lexique, ont été retenus les termes italiens apparaissant dans le Webster et ceux qui, sur les étiquettes, étaient accompagnés d'un qualificatif anglais (*egg tagliatellini*).

Il a fallu établir des critères pour traiter les emprunts qui ont été utilisés par le comité de travail. Les équivalents français se divisent en trois groupes : les mots italiens adoptés et francisés depuis de nombreuses années, les noms de pâtes alimentaires qui ont été traduits littéralement (quelques cas ont demandé une adaptation en français) les emprunts nouveaux à l'italien (quand il s'agissait d'un terme isolé et qu'il était difficile de proposer une traduction littérale) et les appellations françaises accompagnées de qualificatifs pour remplacer une profusion de termes italiens (ce qui a amené l'auteur à proposer une normalisation technique pour simplifier la présentation des pâtes).

7) Avez-vous travaillé en collaboration avec d'autres personnes (terminologues ou experts) ? Précisez.

Trois représentants des principales sociétés de fabrication de pâtes alimentaires (Lancia, Gattuso et Catelli) faisaient partie du comité de terminologie. Il s'agissait de s'entendre sur les termes proposés, ce qui n'était pas toujours facile, compte tenu des enjeux financiers pour chaque société. Modifier les équipements pour imprimer de nouvelles étiquettes et de nouveaux emballages coûtent très cher.

8) Avez-vous interrogé les usagers de la terminologie décrite ?

Oui, certaines personnes dans le cadre du comité. Tout le monde achète des pâtes alimentaires et nous sommes à peu près tous concernés.

9) Avez-vous fait face à des difficultés dans le traitement de certains termes de vos publications ? Si oui, lesquelles ?

Il ne s'agit pas tant de difficultés mais plutôt de cas particuliers ou de particularités linguistiques. Par exemple,

forme du pluriel des termes italiens francisés puisqu'ils sont toujours utilisés au pluriel (sauf exception dans le cas, par exemple, du terme **alphabet** employé au singulier dans un sens collectif),

- calques de l'anglais à éviter (**nouilles** pour **pâtes alimentaires** (*noodles*), **macaroni plats** pour **nouilles** (*flat macaroni*),
- prise de position en ce qui a trait aux termes désignant des réalités différentes en Italie et en France (par exemple, le cas de **coudes** et de **coquillettes** en France ainsi que le cas de **vermicelle** et de **capellini** en Italie),
- prise de position en ce qui a trait aux contraintes imposées par le ministère de la Consommation et des Corporations du gouvernement fédéral : choix de termes français courts pour éviter la formation de termes beaucoup trop longs sur les étiquettes.

10) Sous quelle forme avez-vous diffusé les termes décrits ?

Un lexique (anglais-français).

11) Avez-vous eu des échos de vos publications par des lecteurs ou des utilisateurs ? Si oui, lesquels ?

Une édition provisoire a été soumise à enquête publique. Le comité a tenu compte des divers commentaires recueillis.

12) Connaissez-vous le nombre de tirages ou le tirage de vos publications ?

Non.